MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES,

DES ARTS

ET

DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. J. Borgnet, archiviste de la province de, et à Namur.
J. Buse, candidat en droit, à Gand.
Ul. Capitaine, bibliographe, à Liége.
R. Chalon, président des Bibliophiles belges, à Bruxelles.
Ch. de Chênedollé, direct. du Bulletin du bibliophile belge, à Bruxelles.
Ch. De Brou, graveur, à Bruxelles.
Léon de Burbure, compositeur, à Anvers.
D. De Haerne, membre de la Chambre des Représentants à Courtrai.
Mgn De Ring, antiquaire, à Strasbourg.
Le Chan. J. J. De Smet, membre de la Comm. royale d'hist., à Gand.
O. Delepierre, consul de Belgique, à Londres.
A. Dubois, avocat, à Gand.
E. Gachet, chef du bureau paléographique, à Bruxelles.
V. Gaillard, secrétaire de la Commission des Monuments, à Gand.
P. Génard, sous-bibliothécaire de la ville d'Anvers.
Gyselynck, à St-Genois (Flandre occidentale).
F. Hachez, à Mons.
H. Helbig, bibliographe, à Liége.
Isid. Hye, agrégé à l'Université de Gand.
Ed. Joly, archéologue, à Renaix.
J. Kervyn de Lettenhove, correspondant de l'Académie, à Bruges.
Le Glay, archiviste-général du département du Nord, à Lille.
F. Nève, professeur à l'Université de Louvain.
J. Petit de Rosen, à Liége.
M. L. Polain, archiviste de la province de et à Liége.
Alex. Pinchart, second commis aux Archiv. du royaume, à Bruxelles.
Henry Raepsaet, avocat, à Audenarde.
Charl. Rahlenbeck, consul de Saxe, à Bruxelles.
J. E. G. Roulez, professeur à l'Université de Gand.
Arn. et Alex. Schaepkens, archéologues, à Bruxelles.
A. Schayes, cons. du Musée d'antiq., d'amur. et d'artill., à Bruxelles.
P. Scheltema, archiviste de la ville d'Amsterdam.
A. Siret, chef de bureau, à Namur.
Pr. Van Duyse, archiviste de la ville de Gand.
C. Vervier, président de la Commission des Monuments, à Gand.
D. J. Van der Meersch, docteur en médecine, à Audenarde.
Edm. Van der Straeten, à Audenarde.
Th. Van Lerius, avocat, à Anvers.
L. A. Warnkoenig, professeur à l'Université de Tübingue.
A. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles.
M. Wolters, ingénieur en chef de la Flandre Orientale, à Gand.

MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES,

DES ARTS

ET

DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE.

Recueil publié par

MM. J. DE SAINT-GENOIS, Professeur-Bibliothécaire à l'Université;
C. P. SERRURE, Professeur d'histoire à l'Université;
A. VAN LOKEREN, Avocat, Échevin et Archiviste honoraire de la ville;
P. C. VAN DER MEERSCH, Avocat et Archiviste de la Flandre orientale;
et PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE, Bibliothécaire de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature;
A GAND.

Année 1852.

Gand,
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L. HEBBELYNCK,
Rue des Peignes, 6.

THE GETTY RESEARCH
LIBRARY

Abbaye de Villers.

Intérieur de l'Eglise.

L'Abbaye de Villers.

Lorsque S^t^-Bernard, abbé de Clairvaux, vint prêcher la Croisade en Belgique, le duc de Brabant et plusieurs seigneurs le sollicitèrent vivement de fonder un monastère de son ordre dans le Brabant. Pour satisfaire à ce désir, S^t^-Bernard, de retour à Clairvaux, envoya douze de ses religieux qui, sous la conduite d'un treizième, nommé Laurent, jetèrent en 1147 les fondements de l'abbaye de Villers dans la partie supérieure d'un bois qui s'étendait encore alors jusqu'à la ville de Nivelles et n'était qu'une fraction de la forêt de Soignes (1). Ils s'établirent d'abord près d'une fontaine appelée Goddiarch, où ils élevèrent un petit oratoire et quelques chétives cabanes, construites en torchis et en branches d'arbres; car c'est de cette manière que prirent naissance presque tous les monastères, les plus riches comme les plus pauvres. Cependant, comme ils se trouvaient fort mal dans cet emplacement, S^t^-Bernard, sur les plaintes réitérées qu'ils lui avaient adressées à ce sujet, se rendit lui-même sur les lieux et transféra la nouvelle colonie religieuse dans un vallon voisin, arrosé par la petite rivière la Thil. Il y présida à la construction de plusieurs cellules et d'un oratoire en pierres, qu'il dédia sous l'invocation de la S^te^-Vierge. En peu d'années, la nouvelle

(1) *Eratque tunc quasi tota terra circumjacens fere usque ad Nivellam, invia, silvestris et nemorosa* (*Hist. monast. villar.*, apud Martene et Durand, *Thes. nov. Anecdot.*, tom. III).

abbaye fut comblée de riches donations, de sorte que vers la fin de ce siècle, Charles, le troisième abbé, se vit en état de faire construire deux dortoirs en pierre et une chapelle plus grande et plus belle que la première. Dès le milieu du siècle suivant, l'abbaye de Villers comptait parmi les établissements monastiques les plus considérables de la Belgique. Composée de plus de 100 religieux et de 300 convers, la colonie pieuse sortie de Clairvaux, fonda alors à son tour les abbayes de Grand-Pré et de S^t^-Bernard sur l'Escaut. Cette prospérité qui ne fit que s'accroître pendant le XIV^e^ et le XV^e^ siècle, trouva un terme en 1571 lorsque l'abbaye fut dévastée de fond en comble par les Calvinistes et resta veuve de ses habitants l'espace de seize ans (1). Après ce laps de temps et le retour de la Belgique sous la domination espagnole, le monastère se rétablit et récupéra peu à peu sa première splendeur. De nouveaux dortoirs, un nouveau cloître et un mur d'enceinte furent élevés par l'abbé Robert Henrion, élu en 1587 et mort en 1620. Mais les constructions modernes les plus remarquables par leur étendue et leur beauté, le palais abbatial, le quartier des étrangers, le portail de l'église, etc., ne furent érigés que dans la première moitié du XVIII^e^ siècle. La vue de l'abbaye dans le *Théâtre sacré du Brabant* (1754) donne une idée générale, sinon très-exacte, de l'ensemble de tous les bâtiments tant anciens que modernes de l'abbaye, tels qu'ils se présentaient avant leur destruction à la fin du siècle dernier.

(1) Cet article étant purement archéologique, comme celui que nous avons donné précédemment sur l'église de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles, nous passons sous silence tous les faits et particularités qui ne se rapportent pas plus ou moins directement à notre but. On les trouve d'ailleurs relatés d'une manière fort détaillée dans le *Brabantia sacra* de Sanderus, et dans l'intéressante Notice que M^r^ Const. Rodenbach a publiée sur l'abbaye de Villers en 1850.

Déjà en 1789, l'avant-garde de l'armée autrichienne, qui avait été obligée d'évacuer Bruxelles, avait saccagé l'abbaye et incendié plusieurs de ses bâtiments. La suppression de tous les ordres monastiques, ensuite de la réunion de la Belgique à la France, en 1795, amena sa ruine entière. Acheté à vil prix par un individu de Saint-Omer, du nom de La Terrade, ce magnifique établissement se vit dépouiller en quelques jours de tous ses ornements, de toutes les richesses artistiques accumulées pendant des siècles; et après avoir enlevé ou brisé autels, tombes, statues, tableaux, en un mot l'ameublement entier de l'église et des bâtiments claustraux, le digne membre de la bande noire arracha à tous ces édifices leur toiture, leur charpente et les pierres bleues qui formaient une partie de leur revêtement. Il ne resta debout que les grosses constructions, telles à peu près qu'elles se présentent encore, sauf les ravages causés par plus d'un demi-siècle d'abandon, — c'est-à-dire, comme la plus imposante ruine moderne du royaume et comme un des types les plus curieux et les plus rares de l'architecture du moyen-âge.

Dans ce vaste amas de débris de différents âges, les cinq bâtiments suivants attirent particulièrement les regards de l'archéologue : l'église, le cloître, le réfectoire, le moulin et la brasserie. Cette dernière et une partie du moulin sont indubitablement les bâtisses les plus anciennes.

D'après une tradition locale, le bâtiment de l'ancienne brasserie aurait été la chapelle primitive du monastère, celle érigée par S^{t}-Bernard. Sous ce dernier rapport, cette tradition est, comme presque toutes les traditions populaires, erronée, sans nul doute; mais elle peut avoir quelque fondement si on l'applique à l'oratoire bâti par ordre de l'abbé Charles vers 1197; car outre qu'une pareille construction aurait été, semble-t-il, par trop dispendieuse et par trop ornée pour une simple brasserie de cette époque, le plan

de l'édifice s'adapte parfaitement à un lieu de prières ; l'autel antique qui y subsiste encore, aiderait à confirmer cette conjecture. Quoi qu'il en soit, ce bâtiment placé à gauche et en avant de la grande église, forme un carré long, revêtu de pierres de taille de moyen appareil et divisé longitudinalement en deux nefs par un rang de colonnes cylindriques, à chapiteaux simples et évasés en corbeille, qui portent une voûte surbaissée et d'arête. Cette double nef est précédée d'une espèce de vestibule à trois rangs de colonnes semblables, mais réunies par des arcs en ogive très-lancéolée et recevant les retombées d'une voûte également ogivale. Cette bâtisse appartient donc au style romano-ogival ou de transition. Deux rangs de fenêtres étroites et à plein-cintre, séparées extérieurement par de larges contreforts en retraite, sont percés sur les quatre côtés de l'édifice. Les deux pignons, aux côtés antérieur et postérieur, doivent avoir été, comme l'indique le galbe de leurs fenêtres ogivales, reconstruits au XV^e^ siècle. Toute la toiture doit avoir été refaite à la même époque.

De la construction primitive du moulin, bâtiment qui trace aussi un carré long, à-peu-près de la même étendue que la brasserie, il ne subsiste plus que le côté postérieur, dont les ouvertures appartiennent toutes au plein-cintre.

La construction du réfectoire ne peut pas dater d'une époque beaucoup plus récente que celle des deux bâtisses dont nous venons de parler, car cet édifice appartient également au style de transition; il ne doit donc remonter qu'aux vingt ou trente premières années du XIII^e^ siècle. Comme la brasserie il offre un parallélogramme de 32 mètres sur 14, flanqué extérieurement de gros contreforts, entre lesquels s'ouvrent au rez-de-chaussée de grandes fenêtres romanes, subdivisées chacune par deux lancettes géminées que surmonte un *oculus* ou ouverture circulaire. La partie supérieure du bâtiment est éclairée par d'étroites

Abbaye de Villers.

Intérieur de la Brasserie.

ouvertures, toutes à plein-cintre. Intérieurement cette vaste pièce dont la voûte a totalement disparu, était soutenue par un rang de colonnes qui la divisaient longitudinalement en deux nefs. Dans le principe, ses murs étaient ornés de peintures à fresque que l'on avait recouvertes plus tard d'un épais badigeon. Depuis que cette salle est exposée à toutes les intempéries de l'air, les pluies ont fait reparaître une partie de ces peintures, entre autres une grande figure de la Vierge assise sur un trône et tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus.

A côté de ce réfectoire on remarque deux autres salles d'une moindre étendue, l'une à voûte d'arête surbaissée, mais subdivisée par des arcs doubleaux, légèrement ogivaux, et portée par une colonne octogone et une colonne cylindrique; l'autre à voûte en plein-cintre, dont les arêtes et les arcs doubleaux s'appuient contre les parois sur des colonnes cylindriques et engagées. Ces salles passent pour avoir été le réfectoire d'hiver et la cuisine.

L'église, la construction capitale de Villers est un des monuments religieux de la transition et du style ogival primaire les plus remarquables de la Belgique, avait été commencée en 1240 et terminée en 1272 (1). Bâtie en croix latine et longue d'environ 90 mètres sur 25 de largeur, cette église était divisée en trois nefs par deux rangs de colonnes cylindriques. Cette partie de l'édifice, dont le dessin ci-joint fait connaître exactement la forme et l'ornementation, appartient au style ogival primaire le plus ancien et le plus caractéristique; seulement au bas-côté droit se

(1) C'est M. Rodenbach qui fixe à l'année 1240 le commencement de la construction de l'église, sans doute d'après quelque document ancien, mais qu'il ne cite pas. Eu égard au style de transition qui règne tant au porche que dans le chœur et le transept, nous avions jugé que les fondements avaient dû avoir été jetés dès le premier quart du XIIIe siècle (*Histoire de l'Architecture en Belgique*, t. III, p. 42 (édition de la *Biblioth. Nation.*).

trouve une porte romane fort belle, à arc trilobé et qui donnait accès au cloître; une autre porte romane débouchait dans la nef centrale par le porche placé en avant de l'église. Ce dernier avec sa voûte d'arête et en plein-cintre, mais à arcs doubleaux légèrement ogivaux, et les arcades romanes et simulées qui ornaient ses parois latérales, était de style de transition. Il devait en être de même du portail (à en juger par la gravure de la première édition de Sanderus, *Brabantia sacra*) avant sa reconstruction en style moderne. Ce nouveau portail a disparu à son tour, et il n'existe plus que des arrachements informes du portail primitif. Le chœur pentagonal et les murs droits des transepts appartiennent aussi au style de transition; ils se font remarquer particulièrement par la forme singulière de leurs fenêtres en œils de bœuf, percées en triple et en quadruple rang aux transepts et en double rang au chœur (1). Comme à la plupart des églises du XIII^e^ siècle, les collatéraux de la nef centrale n'étaient point bordés de chapelles dans le principe; ce n'est qu'au XIV^e^ siècle que l'on construisit celles qui flanquent le collatéral gauche et dans plusieurs desquelles existent encore des crédences en pierre. La grande nef et le chœur sont soutenus extérieurement par de grands arcs boutants, d'une forme plus lourde et plus massive que ceux du XIV^e^ siècle, et qui posent chacun contre les murs de l'église, sur une colonnette cylindrique à chapiteau orné de crochets.

Henri II et Jean III, ducs de Brabant, grands bienfaiteurs de l'abbaye de Villers, avaient voulu être enterrés dans son église, où on leur avait érigé deux mausolées en pierre bleue, richement sculptés en style ogival et surmontés de leurs statues couchées (2). Les autres ornements

(1) Nous avons donné un dessin de ces fenêtres dans notre *Histoire de l'Architecture en Belgique*.

(2) Sanderus, Le Roy et M. Rodenbach ont donné les dessins de ces tombeaux.

principaux de ce temple étaient un beau contre-rétable gothique, transféré, après la destruction du monastère, dans l'église du village voisin de Villers-la-Ville; un jubé en marbre blanc et en jaspe, un superbe mausolée en marbre noir, érigé par l'abbé Henrion, à la fin du XVI^e^ siècle, et renfermant les reliques de douze saints et saintes; le pavé d'une des onze chapelles de la nef que décorait une mosaïque, représentant l'histoire de l'Enfant prodigue, et trois beaux tableaux de Crayer.

Les ruines du cloître, que Gramaye dit avoir été construit en 1287, accusent en partie le style ogival secondaire, et en partie le style ogival tertiaire du XV^e^ ou du commencement du XVI^e^ siècle. Son préau servait de cimetière aux moines.

Il subsiste encore à Villers beaucoup d'autres restes de constructions fort anciennes, mais dans un état de ruine trop grand ou trop obstrués de décombres, pour qu'il soit possible de reconnaître exactement leur forme et leur destination primitives.

Quant aux bâtiments élevés au siècle dernier, leur architecture simple et régulière n'avait rien de remarquable; ils étaient construits en briques et en pierres bleues, tandis que tous les bâtiments plus anciens étaient entièrement revêtus de pierres de taille.

Faisons, en terminant, le vœu que le gouvernement qui montre tant de sollicitude pour la conservation et la restauration de nos monuments anciens, puisse aviser, le plus tôt possible, au moyen d'arracher à une destruction prochaine et inévitable, les parties les plus importantes de ces ruines, si belles et d'un si haut intérêt pour notre histoire monumentale.

A. G. B. Schayes.

Le Grand Canon de Tudela,

A PROPOS DU GRAND CANON DE GAND.

L'auteur d'un article relatif à une ancienne bombarde découverte à Honfleur (inséré dans le *Messager des Sciences historiques,* etc., année 1851, page 414), dit en terminant : « Il n'y a rien d'exagéré à prétendre, que c'est » probablement la plus ancienne pièce d'artillerie de cette » construction qui soit aujourd'hui conservée dans les » collections de France. La Belgique seule peut lui opposer » un monument d'une époque à peu près contemporaine, » et fabriquée de la même manière : nous voulons parler » du fameux Canon appelé la Merveille de Gand, *fondu* (1), » assure-t-on, sous Philippe d'Artevelde, dans la seconde » moitié du XIV^e^ siècle, et qu'on admire encore aujour- » d'hui dans cette dernière ville, près de la place du Ven- » dredi. »

La lecture de ce passage nous a remis en mémoire le *tiro del puente de Tudela,* c'est ainsi qu'on désigne en Espagne le grand Canon qui servait autrefois à la défense du pont de l'Èbre, à Tudela, ancienne ville de la Navarre, où il git maintenant sans honneur sur les bords du fleuve. C'est, à notre connaissance, le seul monument de ce genre qui, à raison de ses dimensions, mérite d'être comparé à la *Merveille de Gand.*

(1) C'est *forgé* qu'il faut lire.

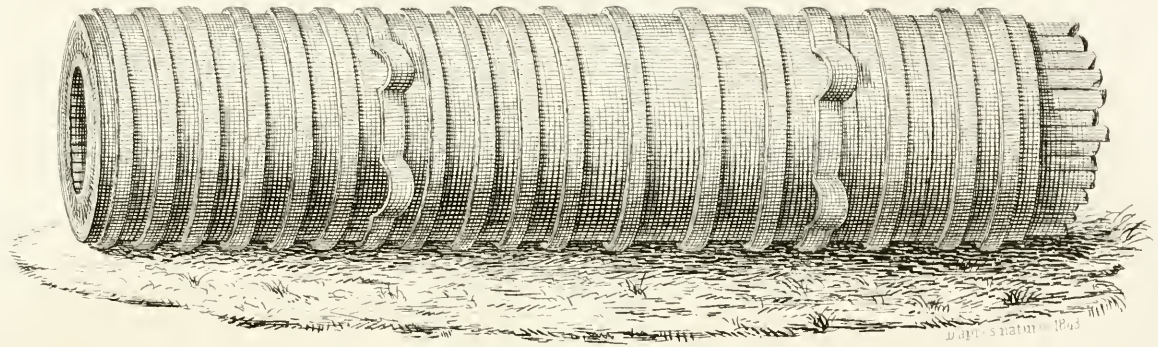

Échelle de 9 pieds de Castille.

LE GRAND CANON DU PONT DE TUDELA

en Espagne.

Pendant notre séjour à Pampelune, en l'année 1844, Don José Yanguas y Miranda, secrétaire de la *Diputacion* de Navarre, et savant distingué (1), nous a communiqué au sujet de cette ancienne pièce d'artillerie, une notice et un dessin fort exact, que nous nous faisons un plaisir de communiquer ici à notre tour aux lecteurs du *Messager*.

« La grande pièce d'artillerie qu'on voit de temps immé-
» morial à Tudela, est formée de barres de fer jointes en-
» semble à la façon des douves d'une cuve, et maintenues
» au moyen de larges cercles et de gros anneaux placés de
» distance en distance, comme on le voit sur le dessin ci-
» joint. Cet antique monument se trouve près du pont de
» l'Èbre et se nomme vulgairement *El tiro del puente*, c'est-
» à-dire le canon du pont, car on nommait anciennement
» *tiro* toute espèce de pièce d'artillerie.

(1) Don Jose Yanguas y Miranda, à l'obligeance duquel nous sommes redevables d'une foule de renseignements précieux sur l'ancienne législation de la Navarre, est l'auteur de plusieurs ouvrages historiques du plus haut intérêt; on nous saura gré de signaler ici les suivants : *Diccionario de Antigüedades del reino de Navarra.* — Pamplona, 1840 à 43; 4 vol. in-4°, dont un de suppléments.

Ce Dictionnaire est composé d'après des documents authentiques, fournis par les archives du royaume de Navarre et notamment par celles de la *chambre des comptes*, confiées à la garde de l'auteur; beaucoup de ces documents, tels que les anciens *fueros* municipaux, y sont reproduits en entier ou par extraits; c'est un ouvrage indispensable pour la connaissance de l'ancienne civilisation d'une des premières provinces de l'Espagne, reconquise sur les Mores.

Diccionarios delos fueros del reino de Navarra y delas leyes vigentes promulgades hasta las cortes de los años 1817 *y* 18 *inclusive. — San Sebastian, imprenta de Ignacio Ramon Baroja* 1828-29; 2 vol. in-4°, dont un d'additions.

C'est un commentaire historique et critique des *fueros* de la Navarre, dont on a publié une belle édition en 1815, sous le titre de : *Fueros del reyno de Navarre, desde su creation hasta su felix union con el de Castilla. Con las licencias necessarias. En Pamplona, por Longas, año de* 1815, in-f°; édition ornée des armes royales de Navarre et d'une gravure représentant l'ancien cérémonial usité lors du couronnement des rois du pays.

» Jusqu'en 1859, ce canon avait été respecté, mais à cette » époque un ingénieur y porta malheureusement la main; » il avait déjà commencé à en défaire une partie, lorsque » l'intervention de quelques antiquaires fit suspendre l'œu- » vre de destruction. La partie enlevée à l'une des extrémi- » tés de la pièce, en a diminué la longueur totale d'environ » 6 1/2 pouces de Castille.

» Ce canon est ouvert des deux côtés; à l'une de ses extré- » mités devait, à ce que paraît, s'ajuster la chambre ou la » *récamera,* mais l'ouverture de ce côté est moins grande » que du côté opposé. Au surplus, rien n'indique la ma- » nière dont on a pu s'y prendre pour ajuster la *récamera,* » si toutefois il y en a eu; on n'y voit pas non plus les tra- » ces de la *lumière* où devait se placer la mèche.

» Quelques auteurs ont cru que ce monument était un » catapulte ou une machine de guerre, au moyen de la- » quelle on lançait des pierres à l'ennemi; d'autres pensent » avec plus de vraisemblance, que c'est un de ces canons » dont on se servait dans les premiers temps de l'invention » de la poudre. Ces pièces pouvaient se séparer en deux » parties, dont l'une se nommait la *cana* et l'autre la *réca-* » *mera.* Ils ajoutent qu'on suspendait ces canons pour en » faire usage, sans doute afin d'atténuer l'effet de l'explo- » sion, contre la *récamera;* de cette manière, leur portée » était très-petite et la direction des projectiles très-incer- » taine, mais par contre le déchargement de ces pièces pro- » duisait un bruit épouvantable, et c'est là ce qu'on esti- » mait le plus à cette époque (1).

(1) On se rappelle ici ce passage de Froissart, qui s'applique au Grand Canon de Gand. « Pour plus ébahir ceux de la garnison d'Audenarde, ils (les » Gantois) firent faire et ouvrir une bombarde merveilleusement grande, » laquelle avait 35 pouces de bec, et jetoit carreaux merveilleusement grands » et gros et pesans, *et quand cette bombarde descliquoit on l'ouioit, par jour*

» Les anneaux ménagés dans les cercles de fer qui gar-
» nissent le canon de Tudela, étant disposés à égale dis-
» tance des extrémités, comme il est marqué sur le dessin,
» confirment assez cette manière de voir; ces ouvertures
» paraissent en effet avoir servi plutôt à suspendre la pièce
» au moyen de chaînes ou de grosses cordes, qu'à la fixer
» à un affut ou à tout autre appareil de ce genre. »

On voit dans l'église de l'hôpital de la même ville, deux autres canons faits de la même manière, mais ils sont beaucoup plus petits; le plus grand a 7 pieds 8 pouces de long et 11 pouces de diamètre. Ces dernières pièces sont connues dans la localité sous la dénomination de *las culebrinas* (couleuvrines).

***.

» *bien cinq lieus loin, et par nuit de dix, et menoit si grande noise au descli-*
» *quer, que il sembloit que tous les diables d'enfer fussent en chemin.* »

Le Grand Canon de Gand a, d'après Voisin, 18 pieds de longeur sur 10 pieds 6 pouces de circonférence, l'ouverture 2 pieds 3/4 de diamètre; il pèse 53,606 livres.

LE COUVENT DE L'ABBIETTE, A LILLE.

SA FONDATION PAR LA COMTESSE MARGUERITE ET PAR GUY DE DAMPIERRE (1).

Vers l'année 1275, on pouvait voir à Lille, hors de la porte St-Pierre, et à l'endroit où se trouve actuellement la Halle aux grains, une maison religieuse nouvellement bâtie et dont l'aspect était on ne peut plus agréable aux yeux. C'était une construction récente élevée par la piété de deux illustres princesses, auxquelles la ville de Lille doit une reconnaissance éternelle : je veux parler de Jeanne et de Marguerite de Constantinople, comtesses de Flandre, dont le nom se rattache dans notre pays à une foule d'établissements religieux et charitables.

Le nouveau monastère avait été projeté par la comtesse Jeanne, à qui Lille devait déjà St-Sauveur, Marquette et l'hôpital Comtesse; mais la mort l'ayant empêchée de réaliser son dessein, elle avait pris soin de le recommander à sa sœur et à ses exécuteurs testamentaires.

Il se passa bien des années avant que le vœu de la mourante fût exaucé Enfin la comtesse Marguerite et son fils Guy résolurent de mettre un terme à ces longs délais. Ils acquirent du chapitre de St-Pierre un emplacement qui s'étendait en longueur depuis le Marché aux bêtes jusqu'au Béguinage, et en largeur depuis le rivage de la basse Deûle

(1) Examen d'un MS. de la Bibliothèque royale de Belgique,

jusqu'à la rue S^{t}-André. La concession de S^{t}-Pierre comprenait un pré, une grange et deux manses près du Béguinage. Le couvent eut aussi tout le fossé, depuis le moulin de S^{t}-Pierre, et tout l'espace compris entre ce fossé et la porte du même nom; enfin tout le pré situé entre l'ancienne et la nouvelle rivière; et au-delà de cette dernière cinq quartiers de terre y attenants (1).

C'était, comme on voit, un espace qui ne manquait pas d'étendue et où les fondateurs furent à l'aise pour construire la nouvelle abbaye.

Quelle était donc la nature de cette fondation? Il ne s'agissait pas cette fois d'un hôpital pour les maux du corps, mais d'un refuge pour ceux de l'âme. C'était un couvent de sœurs retirées du monde et consacrées à Dieu. Dès l'origine on nomma cette maison l'abbaye des Sœurs de Notre-Dame en Lille, de l'ordre de S^{t}-Augustin, vivant sous les institutions et la surveillance des Frères Prêcheurs ou Dominicains. Quelquefois aussi on les appelait les Jacobines, à cause du nom de Jacobins donné aux Frères Prêcheurs, dont la maison centrale était située rue S^{t}-Jacques à Paris. Plus tard elles ne furent plus connus que sous le nom de Sœurs de l'*Abbiette,* et ce mot fut sans doute imaginé par le vulgaire afin de distinguer la *Novele abeye* fondée par Marguerite, de celle de Marquette fondée par sa sœur Jeanne, et qui était bien plus considérable. *Abbiette, Abbayette,* en latin *Abbatiola,* indique assez qu'on a voulu faire cette différence.

Lorsque l'on s'occupe en détail des anciennes fondations pieuses de notre pays, on s'aperçoit bien vite que les annales religieuses de la Flandre attendent encore leur historien. L'Abbiette, par exemple, n'a point d'article dans la *Gallia Christiana,* et c'est à peine si dans les histoires an-

(1) Voyez la charte de fondation.

ciennes ou modernes on a daigné lui accorder une mention. Le savant docteur Leglay avait déjà fait cette remarque dans son Histoire et description des archives du département du Nord (1), et depuis il a tâché de combler cette lacune dans son *Cameracum Christianum,* en rappelant ce qu'en avait dit Buzelin.

La couche de poussière accumulée par les siècles sur les monuments du moyen-âge ne cède pas toujours aux premières fouilles : il faut que la pioche du travailleur s'y enfonce à plus d'une reprise pour qu'enfin les vieux débris reparaissent au grand jour. C'est ce qui est arrivé pour l'Abbiette. M. Leglay a fini par retrouver son vieux chartrier, ses vieux titres, et il pourrait aujourd'hui, s'il le voulait, donner un large supplément à l'article consacré à cette maison dans son *Cameracum Christianum.*

Il n'entre point dans mes vues de faire ici l'historique de l'Abbiette, je laisse ce soin au savant archiviste du dépt du Nord, qui a sous la main tous les matériaux nécessaires pour cela. Mon but est tout simplement de donner quelques éclaircissements au sujet d'un cartulaire du XIIIe ou du XIVe siècle, que j'ai retrouvé dans la bibliothèque de Bourgogne, et qui provient sans aucun doute de l'Abbiette. Ce manuscrit a tous les caractères de l'authenticité, et pourtant il ne s'accorde pas toujours avec les documents officiels conservés à Lille Il en résulte une sorte de problème historique à résoudre, et de plus une preuve manifeste du danger qu'il peut y avoir quelquefois à donner trop de créance à des copies respectables sans doute, mais nulles et sans valeur, si l'on possède les originaux.

A quelle époque remonte la fondation de l'Abbiette? Si nous nous contentions de ce qui a été dit à ce sujet par ceux qui en ont parlé, notre embarras serait extrême; il le serait

(1) Page 49.

plus encore si nous ne consultions que le petit cartulaire de Bruxelles.

M. Brun Lavainne a publié dans son édition de Roisin (1) un acte qui reporterait la fondation de l'Abbiette antérieurement à 1267. C'est une charte par laquelle la comtesse Marguerite déclare qu'elle a donné la *viese rivière* qui est contre l'abbaye, à la nouvelle maison des Sœurs de Notre-Dame; et la pièce, où M. Brun a lu 1267, est datée du mois de mai *mil deus cens sixtante et siet;* mais il est évident qu'il y a ici une erreur de lecture et que l'éditeur aurait dû écrire *siétante siet* (1277). Nous n'avons donc pas à nous occuper de cette date-là.

Avant ses dernières recherches, M. le docteur Leglay croyait que l'Abbiette avait été fondée vers l'an 1270 (2); et dans son *Cameracum Christianum,* il avait adopté l'opinion de Buzelin (3). Miræus ou plutôt Foppens (4) avait donné la date de 1279, ainsi que le père Richard, auteur d'une histoire du monastère de l'Abbiette (5). Cette dernière année est en effet celle qui se trouve au bas de la charte originale retrouvée à Lille : *Actum et datum Insulis anno Domini MCC septuagesimo nono, mense aprilis.*

Et notre vieux cartulaire donne, lui, la date de 1275! *Actum et datum Insulis anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo quinto, mense....*

Que signifient toutes ces différences? Apparemment il y a là-dessous une erreur quant à notre cartulaire, un malentendu quant à l'opinion des savants.

Buzelin publie une partie de la charte d'avril 1279, et cependant il ajoute : Puisque la comtesse Marguerite avait

(1) Page 276.
(2) *Histoire et description des archives du département du Nord,* p. 49.
(3) *Gallo Flandria,* I, 412.
(4) *Dipl. Belg.,* III, 152.
(5) Page 5.

acquis le terrain vers 1275 (1274 n. st.), c'est au moins l'année suivante qu'elle obtint du pape une prieure pour son abbaye, et la fondation doit donc être antérieure à l'année 1276.

M. Leglay était du même avis à peu près, puisqu'il faisait remonter les premiers travaux à l'an 1270, quoiqu'il citât la charte de fondation d'avril 1279, d'après un ancien cartulaire de l'Abbiette.

Le P. Richard pense de son côté que les fondements furent jetés en 1275 et que la construction dura trois ans. Il donne de plus une traduction de la charte de 1279.

Il ne s'agit donc que d'une chose, savoir ce que l'on entend par le mot fondation. Si l'on veut parler de l'époque où fut commencée la construction, évidemment il ne peut être question de 1279. Mais entre les opinions de Buzelin, du P. Richard et de M. Leglay, quel choix ferons-nous?

Je trouve dans le cartulaire de Bruxelles que le samedi avant le dimanche de *Lætare* 1275 (10 mars 1274 n. st.), Jean de Flandre, prévôt de Bruges et de Lille, parle dans une charte d'un couvent de Sœurs de l'ordre des Prêcheurs, que la comtesse Marguerite *se proposait de construire* près du béguinage de Lille, *quod construere proponeret*. Ceci détruit positivement la conjecture de M. le docteur Leglay, qui proposait 1270 et qui m'assure avoir vu plusieurs titres originaux de 1271, mentionnant déjà la nouvelle abbaye de Notre-Dame en Lille. Les termes de Jean de Flandre sont assez explicites, pour que nous nous y tenions. Quant au père Richard, son erreur est d'avoir laissé à la charte de Jean de Flandre que je viens de citer la date de 1275. Il s'est trompé d'un an, parce qu'il n'a pas songé que l'année commençant à Pâques, il devait dire 1274.

Grâce à la charte de Jean de Flandre, la question devient claire. Les travaux n'étaient pas commencés au printemps de 1274. Mais sans doute on ne tarda guère, car en fé-

vrier 1275, l'évêque de Tournai, Philippe, nous parle du nouveau couvent que Marguerite *a commencé à construire* et déjà nous voyons qu'il s'y trouve une prieure et des religieuses. Enfin, lorsqu'au mois de juin suivant, Marguerite fait de nouveaux dons à l'abbaye, elle considère combien cette maison récemment fondée par elle se présente aux yeux des fidèles avec un aspect gracieux, et cela l'excite à redoubler de munificence.

Tout ce qui précède se rapproche beaucoup, on le voit, de l'opinion de Buzelin. La construction de l'Abbiette a été commencée dans le cours de l'année 1274, et si Buzelin nous dit que la fondation doit être antérieure à 1276, on voit qu'il ne s'est pas trompé de beaucoup. Seulement il a eu tort de ne pas dire construction, au lieu de fondation.

L'époque des premiers travaux étant connue, voyons quelle a été celle de la fondation.

La charte retrouvée par M. le docteur Leglay, ne laisse pas le moindre doute sur ce que j'appellerai la fondation officielle. Elle est du mois d'avril 1279.

Buzelin et Foppens ont reproduit cette charte, mais ils ont omis le détail des donations. Voici un passage de cet acte : « *In nomine sancte et individue Trinitatis dictum monasterium construimus et fundamus ad honorem beatissimæ semper Virginis genitricis Dei Marie, in loco qui dicitur beate Marie in Insula, et quod monasterium tali nomine imperpetuum volumus nuncupari.* »

Or savez-vous ce que devient cette phrase dans la traduction du P. Richard? La voici : « Nous voulons donc au nom de la sainte et individue Trinité que ledit monastère bâti et fondé dans le lieu appelé Notre-Dame de Lille, ci-devant nommé *Ramenkel,* à l'honneur de la bienheureuse Vierge et mère de Dieu, lequel nom voulons que ledit monastère porte à perpétuité (1). »

(1) Page 6.

Il se peut que le nom de *Ramenkel* ait appartenu à ce lieu, quoique nous n'en connaissions aucune trace. Lille a gardé en bien d'autres endroits l'empreinte reconnaissable du flamand. Mais pour le fait qui nous occupe, faut-il croire à une interpolation du P. Richard, ou bien ces mots auraient-ils trouvé place dans un texte que nous ne connaissons pas? C'est un point difficile à résoudre.

Essaierai-je maintenant d'expliquer la date de 1275, qui est dans le cartulaire de Bruxelles?

Je suis tenté de croire que la fondation dut se faire d'abord à cette date et qu'on y renonça pour des motifs qui nous sont inconnus. En 1275, tout n'était-il pas achevé ou presque achevé? Les donations étaient faites, le couvent était bâti, la prieure était nommée, les religieuses enfin y étaient établies. Que fallait-il de plus?

L'acte transcrit dans notre cartulaire contient, comme l'acte original, toutes les donations faites à l'abbaye, et parmi elles on ne trouve que des biens acquis ou donnés soit en 1275, soit antérieurement. La date finale de la charte n'est donc point contredite en cela. Ainsi Marguerite donne, par exemple, cinq bonniers de moers à Assenede, et nous savons qu'elle les avait achetés en janvier 1275; 200 livres de rente sur le tonlieu de Bruges, elle les avait acquis de Jean de Ghistelles en juin 1275; 10 livres de rente sur les briefs des wastines de Flandre, cela provenait des héritiers de Jean de Lille, qui les lui avaient cédés en juin 1275; le fief du Gruiel et les autres biens provenant de Marie Deletour avaient été achetés à la même époque; cinq mares d'argent fin, 6 livres 10 sols 4 d. monnaie de Flandre, et deux chapons lui avaient été vendus dans le même temps, par Michel de Auchi; le fief du Tiéraus sur la paroisse de Wambrechies fut acheté en février même année; enfin 16 livres de rente provenant de Gauwain de l'Anglée, avaient été acquis par la comtesse en avril 1274.

Tous les autres biens donnés par Marguerite, lui appartenaient depuis un grand nombre d'années et ne contredisent pas davantage la date de 1275.

Il y a néanmoins dans l'acte de notre cartulaire une addition importante que ne renferme point l'original. C'est l'adhésion donnée par Robert, fils aîné du comte Guy, à l'acte de fondation de son aïeule Marguerite : « *Ad hæc pia voluntate etiam accedente Roberti de Flandria, nepotis mei comitisse, et primogeniti comitis prædictorum, qui in constructione ipsius monasterii, sicut nec a præmiis, sic nec ab onere vult excludi.* »

Le jeune Robert qui en 1275 voulait participer à la fondation pieuse de sa grand'mère et de son père, changea-t-il subitement d'avis et refusa-t-il d'y contribuer avec eux? C'est encore un point difficile, sur lequel nous n'avons aucune donnée. Robert était d'une humeur singulière, à ce que nous disent les chroniques. On cite de lui des traits passablement excentriques, et il ne serait pas impossible que la fondation projetée en 1275, eût été retardée jusqu'en 1279, à cause de son entêtement. Quelques mois de plus et la comtesse Marguerite serait morte sans avoir donné à son œuvre cette dernière consécration.

Je n'ai rien de plus à dire sur la date de la construction et de la fondation de l'Abbiette, dans le faubourg S^t^-Pierre de Lille. Ajouterai-je que M. Brun Lavainne a négligé cette importante maison dans sa carte de Lille au XIII^e^ siècle, et qu'il la place déjà dans l'intérieur des murs en 1304 (1); ce qui est une grave erreur.

La nouvelle abbaye des Sœurs de Notre-Dame en Lille, cette église qui plaisait tant aux yeux des fidèles, n'a pas laissé, comme on voit, beaucoup de souvenirs de son origine. Les historiens modernes la négligent même, pour ne

(1) Atlas de la ville de Lille.

parler que du couvent de l'Abbiette, qui fut transféré plus tard dans la rue de ce nom; et cette construction du XIII^e^ siècle, c'est-à-dire de la belle époque du gothique, n'excite pas le moindre regret : on ne soupçonne même pas son existence éphémère. C'était pourtant un monument remarquable d'architecture, nous disent les contemporains : *Gratiose se offerebat,* s'il faut en croire Marguerite elle-même. Et Li Muisis n'a-t-il pas écrit un peu plus tard que c'était une construction magnifique, *magnifice constructa erat* (1)?

Il est vrai que c'est un monument détruit pour ainsi dire à sa naissance, une œuvre d'art, sortie du cerveau d'un homme de génie peut-être, et abîmée tout d'un coup dans une tempête. Qu'importe à nos historiens! Ah! si l'église existait encore, si l'on pouvait en retrouver quelques pierres, on s'en occuperait; mais rien, rien, tout a disparu; est-ce donc la peine d'y songer!

Pourquoi non? l'histoire de l'art ne comprendrait-elle par hasard que tout ce qui peut se voir et se toucher du doigt? Et parce que les révolutions et les guerres ont fait disparaître les ouvrages des grands artistes, l'historien dira-t-il que les grands artistes nous ont manqué? Non, ce n'est pas ainsi que l'on doit agir. Les œuvres détruites ne peuvent plus être admirées, mais elles comptent dans le travail intellectuel d'une nation, et si demain les chefs-d'œuvre de l'École flamande étaient anéantis, ne les rappelleriez-vous pas toujours afin que leur gloire fût impérissable?

Les derniers mots de Li Muisis prouvent assez que la maison de Notre-Dame en Lille n'exista pas longtemps. En effet, il raconte que les guerres de la fin du XIII^e^ siècle désolèrent les environs de Lille et que la belle église fut détruite. On la restaura pourtant à la paix, mais dans ce

(1) *Corp. chron. Fland.*, II, 186.

temps-là, pouvait-on s'attendre à une longue paix? En moins de cinquante ans les religieuses furent cinq fois victimes de la guerre (1), et le couvent fut brûlé et détruit de fond en comble. Il fut résolu dès lors que l'on ne resterait pas plus longtemps exposé à toutes les vicissitudes et à tous les malheurs de la guerre. Il n'y a que les Napolitains qui aient le courage d'élever et de relever sans cesse leurs maisons ruinées par le Vésuve. En 1539, Philippe de Valois, roi de France, demanda au magistrat et au chapitre de fournir aux sœurs un emplacement convenable dans l'intérieur des murs, ce qui fut exécuté assez promptement, car on assure que la nouvelle maison put recevoir ses religieuses en 1545. Jusqu'alors la plupart d'entre elles s'étaient retirées à Gand. Clément VI consentit à cette translation et Buzelin a donné un extrait de sa bulle (2).

Dès lors les ruines de la fondation primitive furent abandonnées, et en 1645, lorsque le couvent de l'Abbiette céda ce grand terrain à la ville pour y construire le rivage, il ne consistait plus qu'en une ferme, des terres, des fossés et la rivière. Les religieuses ne s'y réservèrent que quarante pieds carrés avec une entrée et une issue convenables pour y bâtir une chapelle quand elles le voudraient (3).

Telle fut la fin de la maison fondée par Marguerite de Constantinople et par son fils. On n'y pensait plus depuis longtemps, mais au moins il en restait des ruines. Dès lors tout fut déblayé, tout fut dit, et l'oubli le plus complet enveloppa l'origine de cette fondation pieuse du XIII^e^ siècle. Les Lillois qui viennent de bâtir sur cet emplacement une immense halle aux grains, ne se doutent pas qu'il y eut jadis à cette place un monument dont ils seraient bien plus fiers, s'il existait encore.

(1) Bulle du pape Clément VI, citée par Buzelin, I, 414.
(2) Ibid.
(3) Le P. Richard, page 75.

A l'exception de quelques savants qui remuaient de temps à autre les débris du moyen-âge, les historiens de Lille n'en font plus mention. Vers la fin du XVIII[e] siècle, on s'occupa de nouveau de la vieille maison des Sœurs de Notre-Dame. L'abbé de Montlinot raconta son histoire d'une manière assez abrégée et même assez inexacte, et il se fit un malin plaisir de contester aux religieuses de l'Abbiette le titre de Dames qu'elles avaient pris, à l'exemple des religieuses de Marquette. Il y voyait une preuve d'orgueil et de vanité, qui s'accordait mal avec les chartes primitives. Suivant le critique, elles n'étaient dès le commencement que de simples Sœurs de l'ordre de S[t]-Augustin. En effet lorsqu'elles prirent les institutions de S[t]-Dominique, le chapitre général de l'ordre des Frères Prêcheurs les y autorisa par un acte du 2 des ides de juin 1275, où il les appelle *Sorores monasterii de Insula in Flandria, sub cura et correctione ordinis fratrum Prædicatorum.* Il n'est pas question ici du titre de dames. La comtesse Marguerite les appelle une fois *religieuses femes, sereurs de l'ordene des Prêcheurs.* Elle le fait aussi dans la charte de fondation où on lit : *monasterium religiosarum mulierum, sororum ordinis fratrum Prædicatorum.*

Les religieuses de l'Abbiette ne purent supporter qu'on les accusât d'avoir usurpé un titre, et en 1752 le P. Richard, leur historien, essaya de réfuter l'abbé de Montlinot, en certifiant qu'il avait vu un acte de 1549 où elles étaient qualifiées de *vénérables dames religieuses et couvent des Sœurs du monastère de S[te]-Marie de Lille de l'ordre des Frères Prêcheurs* (1). Mais à quoi bon parler encore de ces petites querelles de la fin du siècle passé? où sont aujourd'hui les religieuses de l'Abbiette, dames ou sœurs, comme on voudra?

(1) Page 17.

Le père Richard a donné quelques détails sur plusieurs des saintes religieuses de cette maison; mais soit manque de renseignements, soit pour tout autre motif, il n'a donné les noms que des deux premières prieures : Guillemette, Guiette ou simplement Guie d'Antoing, en latin *Guidona,* morte le 8 juin 1284, et sa sœur Béatrix, morte en 1314. M. le docteur Leglay a trouvé moyen de refaire une liste complète de ces prieures, depuis l'impression de son *Cameracum Christianum.*

Il me reste maintenant à décrire le manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique, qui a fourni l'occasion de cette notice.

C'est un petit in-4°, côté n° 6190, et mentionné dans l'inventaire de M. Marchal sous ce titre : *Actes concernant le chapitre de S^t^-Pierre de Lille.* Cette erreur provient de ce qu'on a vu au premier feuillet la charte de Jean de Flandre, prévôt de S^t^-Pierre.

Le codex renferme cinquante-six feuillets ou 112 pages en parchemin, et il paraît appartenir aux premières années du XIV^e^ siècle. Il s'y trouve soixante-huit chartes, mais deux y étant copiées deux fois, cela réduit le nombre des pièces à soixante-six.

Ces chartes comparées avec le chartrier de l'Abbiette qui se trouve à Lille, acquièrent d'autant plus d'importance que les originaux ont presque tous disparu. Sur les soixante-six pièces qui forment le cartulaire, quinze seules ont été retrouvées.

Le feuillet 63-64 est déchiré dans sa hauteur, et un certain nombre de chartes ont été biffées à une époque fort ancienne. Enfin on a souligné dans les actes presque tous les noms de familles ou de personnes.

Sur la marge supérieure du premier feuillet on lit : *Coll. societ. Jesu. Dono R. D. Godefridi Typoets. Requiescat in pace. Bone Jesu!*

Par quelles vicissitudes ce petit cartulaire sorti évidemment de l'Abbiette, est-il passé dans la Bibliothèque des Jésuites d'Anvers, et de là dans celle de Bruxelles? *Habent sua fata libelli.*

Analyse *des chartes contenues dans le petit cartulaire du couvent des Sœurs de Notre-Dame en Lille. MS. N° 6190 de la Bibliothèque royale de Belgique.*

Nota. Sur les soixante-six chartes qui composent ce codex, il y en a quarante-et-une en français et vingt-cinq en latin. La plus ancienne charte française est de l'année 1258, et la plus récente de l'année 1280. Sous le rapport de la langue, ce cartulaire offre donc quelque intérêt, car toutes ces pièces sont pour ainsi dire exclusivement de la châtellenie de Lille, et l'on y peut suivre pendant près de cinquante années la marche et les progrès du langage dans nos contrées.

Sous le rapport des coutumes, il n'est pas moins intéressant; coutumes féodales, s'entend, puisque la plupart des chartes ne sont que des actes d'adhéritance ou de déshéritance. Il s'y joint cependant des détails qui leur donnent plus ou moins d'intérêt, et dont on pourrait sans doute tirer parti.

Ainsi l'on verra que le tenant-fief ne pouvait vendre ou se déshériter que par les considérations les plus graves. Un assez bon nombre de chartes nous montrent ces pauvres gens obligés de faire preuve de nécessité ou de pauvreté devant leurs pairs et leur seigneur, en déclarant qu'ils doivent vendre s'ils veulent *eskiuwer pieur;* et c'est grâce à leur misère bien constatée et bien reconnue qu'ils obtiennent le consentement du seigneur.

Quant aux cérémonies usitées pour le werpissement, on dit presque toujours qu'elles ont eu lieu bien et à loi, c'est-à-dire suivant la coutume du pays, *à raim et baston,* ou par l'*effestucation*. Quelquefois c'est entre les mains du bailli que le werpissement se fait, d'autres fois devant les échevins. Dans certains actes figurent comme témoins les hommes de fief, et les hommes du comte; dans d'autres les *hostes* et la *justice*. Je suppose qu'il faut entendre par ces derniers mots les hommes de fief cités plus haut et les hommes du comte, les pairs du vendeur.

Les *hostes* sont aussi nommés *hostes renteus* ou *renteil;* quant aux hommes du comte ou à la justice, ils sont souvent prêtés au seigneur de qui le fief est tenu, par l'officier du comte, le bailli.

Si le seigneur du fief que veut vendre le vassal, est un mineur, la vente doit être consentie par le *baille* du mineur et par ses communs parents du côté paternel et du côté maternel.

Si c'est une femme qui est en puissance de mari, elle ne peut vendre qu'avec le consentement de son *baron*.

Une religieuse n'avait pas le pouvoir de vendre: aussi voyons-nous dans plusieurs actes de donation ou de déshéritance que l'on prend soin de dire qu'elle s'est déshéritée avant sa prise d'habit.

Ce n'est là qu'un très-petit nombre des difficultés qui entravaient l'aliénation des fiefs. La transmission d'un bien, d'une famille à une autre, ne se faisait pas alors si facilement; et puis la famille du vendeur n'avait-elle pas le retrait lignager pour cause de *proïsmeté,* de *frareuseté* ou d'*esclesche?* Quand ce n'était pas une juridiction supérieure qui venait s'interposer et revendiquer ses droits, il restait encore la famille.

Aussi voyez toutes les précautions, tous les moyens mis en usage pour ne pas tomber dans quelque embûche

féodale. Le vendeur et l'acquéreur sont comme deux ennemis qui se soupçonnent continuellement.

L'acte de werpissement ne suffit pas, il faut qu'il soit confirmé par les moyens seigneurs et par le souverain : sans quoi le doute resterait. Êtes-vous chanoine, il faut l'autorisation de votre chapitre ou de votre évêque : avez-vous une femme, il faut qu'elle renonce à toutes ses prétentions matrimoniales, non-seulement devant les autorités temporelles, mais devant les autorités ecclésiastiques, dont le droit n'est pas le même. Et si elle ne l'a pas encore fait, cet acte de renonciation, alors le mari se trouve obligé d'offrir à son acquéreur un *rabout* suffisant, pour le cas où la femme réclamerait.

Je ne parle pas de toutes les réserves qui accompagnent souvent les ventes, réserves faites non par le vendeur, mais par le seigneur, et qui apportent aussi de nouvelles entraves. C'est un sujet qui ne peut trouver place ici.

On trouvera dans mes analyses quelques notes servant à expliquer certains mots d'un usage peu fréquent; je me dispense de les rappeler ici. Autant que possible j'ai donné les noms de personnes, que j'ai rencontrés dans les chartes : les noms de femme m'ont surtout frappé, je leur ai laissé l'orthographe du temps. Ainsi on trouvera *Bourghe* et *Bourghain, Marghe* et *Marghain, Jehane* et *Jehanain, Hele, Helain* et même *Hélote, Eremboure* et *Erembourch, Estraingne, Marote, Maroie,* etc., etc.

J'ai agi de la même manière pour les noms de lieux, quels qu'ils fussent. Il est on ne peut plus utile de tenir note de tous les noms anciens, qui se rencontrent dans les chartes et surtout de pouvoir préciser la place des localités.

Enfin pour ne pas être obligé d'indiquer à chaque pièce dans quelle langue elle est écrite, j'ai transcrit littéralement les dates, de sorte qu'elles peuvent servir d'indication à cet égard.

Émile Gachet.

N° I (1). — *Datum apud Windesor*^{s} *a*° 1244, *die Mercurii post Nativitatem beatæ Mariæ Virginis* = 14 septembre.

Folio 23 du Cartulaire.

Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, donne à son cher et fidèle sergent (*servienti*), Jean de Lille, en reconnaissance de ses services et eu égard à ses mérites, une rente annuelle et perpétuelle de dix livres, à tenir en fief par lui et ses héritiers, et à prendre le jour de Noël sur les revenus des briefs des wastines de Flandre (2), jusqu'à ce qu'on lui donne un assennement certain de ladite somme sur lesdites wastines (3).

N° II. — *Datum Markete a*° *Domini* 1244, *die sabbato post festum beati Andreæ* = 3 décembre (4).

Folio 25.

Thomas, comte, et Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, donnent à leur féal sergent, Jean de Lille, en reconnaissance de ses services, une rente annuelle de dix livres, à tenir en fief et à prendre au jour de Noël sur les revenus des briefs des wastines de Flandre, jusqu'à ce qu'on lui donne un assennement certain de ladite somme sur les wastines susdites (5).

(1) Nous marquons d'un astérisque les chartes dont les originaux sont à Lille.

(2) Les *briefs* étaient des reconnaissances au profit du souverain, qui se faisaient jadis sur des lettres ou rouleaux de parchemin. V. Gachard, *Inventaire des Archives*, II, 166. Quant aux wastines, ce sont des terres incultes, des bruyères, en flamand *woesteyn*.

(3) Ces lettres sont biffées dans le cartulaire.

(4) C'est un des derniers actes de la comtesse Jeanne. Son testament est daté du 4 décembre. Il est probable que la donation précédente, faite à Windsor, par le comte Thomas, fut annulée, parce que Jeanne voulut y contribuer aussi.

(5) Ces lettres sont biffées dans le cartulaire, comme les précédentes.

N° III. — *Faites l'an de l'incarnation Nostre Signeur Jhésu Crist* 1258, *el mois de may.*

Folio 108.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, confirme à ceux de Fertin, d'Aneuelin, de Templeuve et des villes voisines, qui l'en avaient requise, la jouissance de la pâture du marais qui est entre les trois paroisses devant dites, avec *les regés et toutes les issues et les entrées, par ù on ist et entre à cel marés et à celle commune pasture,* jusqu'au *Mareskiel* et aux *plankes de Gorghehelle,* moyennant 40 liv. de cens à payer aux briefs de Lille, et sauf certaines restrictions, telles que *quellier hierbe à fauch, se à faucille non; ne pescier à nul engien fors k'à roit* (1) *et à poussoir* (2). Elle déclare en outre qu'elle est tenue de faire tenir en paix les *viliaus* (3) *ki i soloient avoir aise et communité,* et qu'elle a octroyé certaines parties de ladite pâture à Jakemon des Plankes, son sergent, en accroissement de son fief. On doit aussi excepter de la commune pâture la tenure de Wampreit sur Bounanches, qui est à la volonté de la comtesse (4).

N° IV. — *Datum a° Domini* 1264, *mense mayo, feria ante festum beati Urbani* = 20 mai 1264.

Folio 70.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, confirme et vidime des lettres en date de 1263, *feria IV*ª *ante festum S*ti *Michaelis archangeli,* par lesquelles Watier de Asnapes déclare qu'il a vendu par nécessité et pauvreté reconnue,

(1) *Roit,* rets, filets.

(2) *Poussoir* (?), genre de pêche que je ne trouve pas dans les glossaires.

(3) *Viliaus* (sic), habitants des villes ou bourgs.

(4) M. Tailliar a imprimé cette pièce dans ses actes des XII[e] et XIII[e] siècles, p. 231.

à la comtesse Marguerite et à frère Michel, prieur des frères Prêcheurs de Lille, achetant en qualité d'exécuteurs testamentaires de la comtesse Jeanne, plusieurs parties de terres situées près de Vilers, dans les dimages d'Asnapes et d'Asch, dont il a fait le déshéritement entre les mains d'Alard Borach, bailli de Lille; lesquels biens doivent être convertis en aumônes pour le repos de l'âme de la comtesse Jeanne.

N° V. — *Données en l'an de l'incarnation Nostre Signeur Jhésu Crist* 1272, *el mois de mai.*

Folio 104.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare que Gilles le Coustre, le clerc, demeurant à Estainwerc, et Estraigne, sa femme, se sont déshérités bien et à loi devant les échevins du lieu, en faveur de Bourghain Ferrande, bourgeoise de Lille, de huit bonniers et demi, situés à Estainwerc, *k'en terre ahanaule, k'en pret, k'en manoirs,* qui était tenus à cens et à rente de Jean, s^r^ de Dampierre et de Bailleul, neveu de ladite comtesse. Et ledit Gilles a reconnu qu'il a repris lesdits bonniers à rente viagère de ladite Bourghe et de sa fille Jehanain, c'est-à-dire, qu'après leur mort lesdits bonniers doivent lui faire retour, à lui ou à ses hoirs.

N° VI. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Signeur* 1273, *el mois de juin.*

Folio 100.

Jean, châtelain de Lille, chevalier, et Mehaus, châtelaine de Lille, sa femme, déclarent que par lettres *du mois de février* 1270, ils ont vendu à Erembourc Rauwetiele, femme de Ferrant l'orfèvre, bourgeois de Lille, et à Jean Ferrant, son fils, clerc, *vingt livres d'Artois dele monnoie de Flandre cascun an de rente,* qu'ils ont assignés sur

certaine rente, *à le Noeville,* en la paroisse de Phalempin; et sur la demande de Jean, ils s'engagent à payer la moitié de cette somme, depuis la mort d'Erembourch, à Jehanain, sa fille, de la même manière qu'ils la payaient à sa mère.

N° VII. — *A° Domini* 1273, *sabbato ante dominicam quâ cantatur Letare Jherusalem* = 10 mars 1274.

Folio 1.

Jean, fils du comte de Flandre, prévôt de Bruges et de Lille, et chancelier de Flandre, J. doyen et le chapitre de S^t^-Pierre de Lille, déclarent que la comtesse Marguerite se proposant de construire un monastère de religieuses de l'ordre des Prêcheurs dans le personat de l'église de S^t^-Pierre, sur la paroisse de S^t^-André, à Lille, et voulant offrir au chapitre une compensation pour les droits temporels et spirituels qui lui compétaient, on a choisi pour arbitres le doyen susdit et maître Hugues, chantre, pour l'église de S^t^-Pierre, et Walter, prévôt de Furnes, et Pierre Rossole, clercs de la comtesse (1).

N° VIII. — *Datum Lugduni idus martii, pontificatus nostri a° tertio* = 15 mars 1274.

Folio 12.

Le pape Grégoire (X) charge l'abbé de S^t^-Bertin, au diocèse de Térouane, de protéger la prieure et le couvent des Sœurs de Notre-Dame de Lille contre les outrages qu'elles éprouvent de la part de certaines gens qui s'arrogent le titre de Seigneurs, et d'employer contre ceux qui violent leurs droits et leurs priviléges, toutes les censures ecclésiastiques.

(1) Miræus, *Dipl. Belg.*, t. III, p. 152, en a inséré les premières lignes d'après Buzelin.

N° IX. — *Acta insulis a° Domini* 1273, *mense martio, feria IV^a^ post Lætare Jherusalem* = 14 mars 1274.

Folio 2.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, et Jean, prévôt de Bruges et de Lille et chancelier de Flandre, reconnaissent avoir vu les lettres de 1273, *sabbato ante domicam qua cantatur laetare Jherusalem*, et déclarent que les arbitres n'ayant pu s'accorder, ils ont eux-mêmes réglé la compensation, au moyen d'une rente annuelle et perpétuelle de sept livres, monnaie de Flandre, qui sera payée par la comtesse, de telle manière que le prévôt en aura 60 sols, le prêtre de S^t^-André 20 sols, et les 60 sols restants seront donnés à la fabrique pour l'embellissement de Notre-Dame (1) dans l'église de S^t^-Pierre.

N° X. — *Ce fu fait en l'an de l'incarnation* 1273, *el mois de march* = mars 1274.

Acte de déshéritance passé devant les échevins d'Estainwerch : Watiers Bieckue, Hues dele Biecke, Antonies li Mais, Watiers dele Biecke, Lambiers Hovenagle; devant le bailli de Bailleul, Raous de l'Escaghe, et devant le châtelain d'Estainwerch, Phelippes Boumars; — d'après lequel Gille le Coustre et Estraingne, sa femme, ont vendu à Jehanain, fille de Ferrand l'orfèvre, bourgeois de Lille, six bonniers de terre, situés dans la paroisse d'Estainwerch. Après quoi Gille le Coustre et sa femme ont repris ledit bien en rente viagère de la susdite Jehane, s'engageant à ne pas *empirier les manoirs ni sart faire* (2), et après la mort de Jeanne, les six bonniers devant revenir à Gillion le Coustre ou à ses hoirs.

(1) Notre-Dame de la Treille.
(2) *Sart faire*, faire des défrichements.

N° XI. — *Datum a° Domini* 1275 (1274), *mense septembri* (1).

Folio 13.

Gaonius de Angleia (Gauwain de l'Angleie) et sa femme *Marota*, reconnaissent que par devant Thibauld, bailli de la comtesse de Flandre, ils ont vendu à frère Michel (prêcheur), en sa qualité d'exécuteur testamentaire de la comtesse Jeanne, seize livres de rente annuelle et perpétuelle, rachetable et échangeable au bout de vingt ans, destinées à être converties en aumône et à prendre sur la terre et domaine d'Angleie, qui contient plus de trente bonniers; à raison de quoi ils ont reçu deux cents livres, monnaie de Flandre et 40 livres, pour le service de madame la comtesse. Ils s'obligent aussi, dans le cas où la rente ne serait pas fournie, à certaines amendes et punitions, et entr'autres ils renoncent à toutes les indulgences des Croisades (*omnibus indulgentiis cruce signatorum*).

* N° XII. — *Datum Lugduni V° kalendas novembris, pontificatus nostri a° tertio* = 28 octobre 1274.

Folio 10.

Le pape Grégoire (X) accorde aux prieures et aux couvents des Sœurs de l'ordre de S^t^-Augustin, vivant selon les règles et sous la direction des Prêcheurs, une exemption entière de payer la dime qui avait été décrétée en concile général (2), pour les besoins de la Terre sainte et pour la Croisade.

(1) Je crois que cette pièce est de septembre 1274, 1° parce que la comtesse Marguerite parle déjà de l'acquisition dans un acte d'avril 1274; 2° parce que cette princesse en donne le vidimus et la confirmation au mois de juin 1275, ce qui serait impossible, puisque cette charte-ci est du mois de septembre.

(2) Concile de Lyon, ouvert le 6 mai 1274.

* N° XIII. — *A° Domini* 1274, *mense januario* = janvier 1275.

Folio 4.

Jean, fils du comte de Flandre, prévôt des églises de Bruges et de Lille, cède à sa grand'mère, la comtesse Marguerite, et à son père, le comte Guy, *ad opus cujusdam monasterii de novo fundandi*, avec le consentement du chapitre de S^t^-Pierre de Lille, une prairie avec grange, située près de la Deûle, hors de la porte S^t^-Pierre, ainsi que deux manses et dix-huit sols de Flandre de rente annuelle, appartenant à la prévôté de S^t^-Pierre, en pleine souveraineté avec justice haute, moyenne et basse; et il reçoit en échange, également en toute souveraineté, une manse et une maison, située près de la porte S^t^-Pierre, *supra viam publicam à parte septentrionali*, et ayant appartenu à Walter *de Ulmo*.

N° XIV. — *Données en l'an de l'incarnation Nostre Signeur Jhésu Crist* 1274, *el mois de jenvier* = janvier 1275.

Folio 22.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, donne à la prieure et au couvent de Notre-Dame, en Lille, cinq bonniers de son *moer* (1) avec le tréfons, dans le métier et paroisse d'Assenede sur Zelzaten, près du *moer* de l'abbesse et du couvent de Messines, du côté de Gand, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de neuf deniers, monnaie de Flandre, payable à la S^t^-Remi aux briefs d'Assenede. — La confirmation du comte Guy, fils de Marguerite, est ajoutée à ces lettres (2).

(1) Mot flamand, qui veut dire marais, et d'où vient le nom de *Morini*, les hommes des *moers*.

(2) Ces lettres sont biffées dans le cartulaire.

N° XV. — *A° Domini* 1274, *mense februario* = février 1275.

Folio 5.

Jean, prévôt, J., doyen, et tout le chapitre de S^t^-Pierre de Lille, et J., prêtre de S^t^-André, livrent quittes et libres à la comtesse Marguerite, pour le couvent des Sœurs de l'ordre des Prêcheurs, les biens qu'ils lui ont cédés en échange d'une rente annuelle. (Ces biens consistaient en diverses pièces d'une contenance de sept quartiers, un quarteron et demi de terre environ). Ils donnent en outre quittance à la comtesse de l'obligation contractée par elle.

N° XVI. — *A° Domini* 1274, *feria quarta post festum Purificationis beatæ Mariæ* = 6 février 1275.

Folio 6.

Philippe, évêque de Tournai, confirme la cession faite à la comtesse Marguerite par le prévôt et le chapitre de S^t^-Pierre, pour le couvent des Sœurs de l'ordre des Prêcheurs, qu'elle a commencée à édifier près du Béguinage de Lille.

N° XVII. — *Données en l'an de l'incarnation Nostre Signeur Jhésu Crist* 1274, *el mois de février* = février 1275.

Folio 72.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare que pour le salut des âmes de ses prédécesseurs, de ses successeurs et d'elle-même, elle a donné en aumône aux Sœurs de la maison *ke on apiele Nostre-Dame en Lille, ki siet ou fourbourg dehors la porte S^t^-Piere,* tout ce qu'elle possédait au lieu dit le *Terail,* à condition d'une redevance payable au seigneur de Wartembeke. Suit l'approbation du comte Guy.

N° XVIII. — *Datum Lugduni, kal. aprilis, pontificatus nostri a° quarto* (1275) = 1er avril 1275.

Folio 11.

Le pape Grégoire (X) fait savoir au prévôt de Ste-Pharaïlde, de Gand, que la prieure et le couvent des Sœurs Notre-Dame, de Lille, se plaignent que certaines personnes, clercs, chevaliers et laïcs, des diocèses de Tournai, de Térouane et d'Arras, refusent de leur payer les cens et rentes qui leur appartiennent; et il le charge de les y contraindre par la censure ecclésiastique. Il devra employer la même rigueur envers les témoins qui, par faveur, par haine ou par crainte, refuseront de déclarer la vérité.

N° XIX. — *Datum Lugduni, IIII nonas aprilis, pontificatus nostri a° quarto* (1275) = 2 avril 1275.

Folio 7.

Le pape Grégoire (X), accédant à la demande de la prieure et du couvent du monastère de Lille, de l'ordre de Saint-Augustin, leur accorde de pouvoir prendre la règle de l'ordre des Prêcheurs, sous la direction du maître et prieur provincial de France. Il leur donne de plus la jouissance de tous les priviléges des Prêcheurs, comme dans les autres maisons de sœurs du même ordre, laissant néanmoins au monastère l'élection libre de la prieure.

N° XX. — *Datum Lugduni, IIII nonas aprilis, pontificatus nostri a° quarto* (1275) = 2 avril 1275.

Folio 9.

Le pape Grégoire (X), informe le maître et prieur provincial de France, qu'il a accordé à la prieure et au couvent du monastère de Lille, de l'ordre de St-Augustin, de pou-

voir prendre la règle de l'ordre des Prêcheurs sous sa direction. (Le saint père reproduit presque textuellement la lettre adressée à la prieure du monastère de Lille).

N° XXI. — *Données en l'an del incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1274, *el mois de avril* = avril 1275.

Folio 19.

Marguerite, comtesse de Flandre, récapitule toutes les aumônes que pour satisfaire au testament de sa sœur, la comtesse Jeanne, elle a déjà faite *à la novele abeye ke on apiele Nostre Dame en Lille ou fourbourg dehors la porte S^t-Pierre de Lille en la parroche S^t-Andriu.* — Le comte Guy, son fils, confirme toutes ces donations.

* N° XXII. — *Données en l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1275, *el mois de may.*

Folio 42.

Jean, châtelain de Lille, reconnaît qu'à la demande de la comtesse Marguerite, il s'est dessaisi dans la main de ladite dame de l'hommage du fief que Marote, fille de Jean de Lers, tenait de lui, et qu'il l'a affranchi de tout service de fief, pour en faire aumône aux Sœurs de Notre-Dame, en présence de Baudon le Borgne, Phelippon de Bourbourg, Jean le Neveut, Werin le Clerc, ses hommes de fief, et de Baudon le Borgne, Phelippon de Bourbourg, Michel de Furnes, Michel de le Deûle, hommes de monseigneur le comte (1).

(1) Ces lettres sont biffées dans le cartulaire. On en trouve une autre copie au folio 57, avec une légère différence dans les noms des témoins.

N° XXIII. — *Données en l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1275, *el mois de juing.*

Folio 63.

Gilles de Forest, chevalier, déclare que N... de la Faleske, ainsi que Marghain, sa fille, ont cédé pour Dieu et en aumône, aux Sœurs de Notre-Dame, trois bonniers et trois censes de terre qu'ils tenaient de lui en fief, et qu'il a exempté lesdites Sœurs de l'hommage et du service qui lui revenaient; le tout du consentement de la comtesse Marguerite et de son fils, le comte Guy (1).

* N° XXIV. — *Données en l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1275, *el mois de juign.*

Folio 40.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, fait savoir que Marie Deletour, sa chère amie, ayant, lorsqu'elle vivait, donné en aumône à l'église et aux Sœurs de Notre-Dame, en Lille, certains biens hors de la porte de *Fivie;* de là le riés de la Madeleine; *au grant pire si comme on va à Eskelmes, tenant au pire de le Bouvake,* hors la porte *del moliniel* vers Avesnes; et une rente sur le moulin de *Beckeriel;* elle a fait comparaître devant elle les hoirs de ladite Marie pour qu'ils donnent leur octroi à cette aumône; ce à quoi ils ont consenti, savoir : Baudon le Borgne, chevalier, Jean le Borgne et Pieron le Borgne, frères, Bertremiu Hangoart, Jakemon Hangoart, Jean Hangoart et Alart Hangoart frères, Phellppon Deletour, Jean de Heregnies et Rogier son frère. Sur quoi la comtesse et son fils Guy ont donné ces lettres aux Sœurs de Notre-Dame.

(1) Ces lettres sont déchirées dans le cartulaire, au point qu'on n'en peut lire que la moitié.

N° XXV. — *Données en l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Christ* 1275, *el mois de juign.*

Folio 26.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare qu'elle a racheté des héritiers de Jean de Lille, *jadis serjans* de la comtesse Jeanne et du comte Thomas, son mari, la rente de dix livres qui avait été assignée audit Jean, sur les briefs des wastines de Flandres, et elle fait savoir qu'elle a donné cette même rente pour Dieu et en aumône *à la meson et as sereurs de Nostre Dame en Lille,* payable chaque année dans les quatre jours de Noël par le receveur des briefs des dites wastines de Flandre; à charge pour les sœurs d'employer cette somme *à la pourvéanche* d'un chapelain *ki chantera en lor maison perpétuément.* L'approbation du comte Guy y est jointe (1).

N° XXVI. — *Datum a° Domini* 1275, *mense junio.*

Folio 22.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, et Guy son fils, comte de Flandre et marquis de Namur, considérant que le monastère des Sœurs de Notre-Dame en Lille, nouvellement fondé par eux, se présentait aux yeux des fidèles d'une manière agréable, jugent convenable pour que son état réponde à la dévotion des fidèles, de lui faire de nouveaux dons. Ils lui assignent donc une rente annuelle de 200 liv. de Flandre sur les parties du tonlieu de Bruges, qu'ils ont achetées de Jean de Ghistelles, jadis s^r de Fourmeseles, et de Jean de Ghistelles son fils, s^r héritier de Wastine et maintenant s^r de Fourmeseles, ladite rente payable en deux termes à l'octave de la S^t-Remi et à la mi-mars (2).

(1) Ces lettres sont biffées dans le cartulaire.
(2) Idem.

N° XXVII. — *Données en l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Christ* 1275, *el mois de juign.*

Folio 25.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare avoir acheté de Michel de Auci, chevalier, homme de fief de son fils Gui, comte de Flandre et marquis de Namur, au profit *de sa nouvele meson de Nostre Dame en Lille des Sereurs de l'ordène des Frères Précheurs,* certaines rentes fesant partie du fief que ledit Michel tenait du comte Guy. Elle fait l'énumération de ces rentes, et son fils ajoute au bas des lettres son approbation (1).

N° XXVIII. — *A° Domini* 1275, *mense junio.*

Folio 16.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, et Guy son fils, comte de Flandre et marquis de Namur, confirment les lettres de vente de *Gaonius* (ou *Galuanus*) *de Angleia,* et en donnent le vidimus (2).

N° XXIX. — *Datum Bononiæ, II idus junii* 1275 = 12 juin 1275.

Folio 10.

Le chapitre général de l'ordre des Prècheurs, tenu à Bologne par frère Jean, maître de l'ordre, confirme l'accession des sœurs du monastère de Lille en Flandre.

(1) On retrouve cette énumération de rentes dans la charte de fondation.

(2) Voyez la charte de septembre 1274. Le vidimus de la comtesse renferme la même erreur que nous avons déjà remarquée. Les lettres de vente y portent la date de septembre 1275.

N° XXX. — *Ce fut fait l'an de l'incarnation Jhésu Crist* 1275, *el mois de juin.*

Folio 96.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, et son fils le comte Guy confirment et vidiment des lettres du *mois de march* 1274, par lesquelles Adan, abbé de l'église de S^t^-Sauveur d'*Enwanchin* (1), et tout le couvent reconnaissent devoir payer tous les ans à demoiselle Marguerite, fille de feu monsieur Bauduin de Bailluel, 40 liv. de parisis en deux termes, 1° le jour de la nativité S^t^-Jean Baptiste, et 2° *à la S^t^-Andriu en yvier.*

N° XXXI. — *Données en l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1275, *el mois de....*

Folio 27.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, en exécution du testament de Maroie Deletour, délivre à la nouvelle Maison de Notre-Dame en Lille, un fief appelé *le Gruel,* que Jean Bourier, bourgeois de Lille, avait acheté de Daniel de Courtrai, et que ladite Maroie avait repris par retrait lignager, après l'avoir obtenu, sans service de fief, de Pierre de Sainghin et de Jean, châtelain de Lille, desquels il était tenu, moyennant suffisant *rabout* (2), qui leur fut donné par la comtesse avec le fief *Waimel.* Ses lettres sont approuvées par le comte Guy, Jean, châtelain de Lille, Pierre de Sainghin, chevalier, frère Hellin, prieur de Lille, sœur Marie de Dampierre, Jean, prêtre de S^t^-André, et Isabelle du Mareskel.

(1) La charte porte alternativement *Enwanchin* et *Anwenchin;* peut-être faut-il lire *Euw-* ou *Auw-enchin,* traduction littérale du latin *Aquiscinctum,* Anchin. L'abbé se nommait Adam Ghisny (an. 1271-1277). Voyez la *Gallia Christiana,* t. III.

(2) Dédommagement, compensation.

* N° XXXII. — *Datum Insulis a° Domini* 1275, *mense...*

Folio 50.

Charte de fondation du monastère des Sœurs de Notre-Dame en Lille, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Le texte de cette charte comparé avec l'original qui est à Lille, présente des interpolations ou additions considérables qui ne se trouvent pas non plus dans les cartulaires de l'Abbiette reposant à Lille. La charte de fondation porte les sceaux de la comtesse Marguerite et du comte Guy, son fils, et la date est ainsi conçue : *Actum et datum Insulis, anno Domini MCC Septuagesimo nono, mense aprilis.* Voir ce que j'en ai dit plus haut.

N° XXXIII. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1275, *el mois de février* = février 1276.

Folio 75.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, fait savoir que Bauduin de Crombieke, forcé par une pauvreté reconnue de ses pairs, lui a vendu la dîme de Crombieke, et que Philippe de Bourbourg y est entré en son lieu et place. Puis considérant que sa mère et lui avaient nouvellement fondé l'abbaye de Notre-Dame, il déclare qu'il a donné cette dîme à ladite maison, après l'avoir affranchie de tout service de fief. Le prieur des Frères Prêcheurs et l'abbé de Looz en sont les garants (1).

(1) Cette charte est aussi copiée au folio 41, et le texte y présente quelques différences; mais il a été biffé.

* N° XXXIV. — *Données en l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Christ* 1275, *el mois de march* = *mars* 1276.

Folio 29.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, fait savoir que les habitants de Péronne en Mélantois (*Mierlentois*), ont à sa requête, cédé à la nouvelle abbaye des Sœurs Notre-Dame 4 bonniers du pâturage que la comtesse leur avait octroyé et qui était à proximité du lieu appelé *le Gruiel;* et en échange de cet abandon, elle leur donne la jouissance de 55 sols de rente à prendre sur les 40 sols, monnaie de Flandre, que les villes de Fertin, Aneuelin et Templeuve doivent payer chaque année pour leurs pâturages aux briefs de Lille (1). La comtesse déclare en outre qu'elle a donné plusieurs autres biens à ladite abbaye. Le comte Guy, son fils, y ajoute son approbation.

N° XXXV. — *Ce fu fait l'an de l'incarnation* 1275, *el mois de march* = *mars* 1276.

Folio 53.

Acte constatant que la comtesse Marguerite a acheté de Jakemon de Pontrohart, de Thumas de l'Anglée et de Marghain, sa femme, sœur du devant dit Jakemon, un marc de fin argent de rente qu'ils avaient sur l'héritage de Jean Boitleuwe le sartisseur. Les témoins de cet acte d'adhéritance furent comme *hoste :* Miles Bensele, Alars de la Faleske, Adam li Pouletiers et Simon Roelins, et comme *justice* Rikiers Bousniaus.

(1) Voyez la charte du mois de mai 1258.

N° XXXVI. — *Données l'an de l'incarnation Nosre Segneur Jhésu Christ* 1276, *el mois d'aoust.*

Folio 43.

Bauduin, chevalier, sire de Commines, déclare que Hele Haze et Marote, sœurs, natives de Douai et demeurant à Lille, ont acheté de Brisses Tonins et de sa femme Béatrix, plusieurs bonniers de terre d'un fief qu'ils tenaient de lui. Après quoi les dites Heleet Marote étant adhéritées bien et à loi ont rendu ces terres audit Brisses Tonins, moyennant une rente héritable de 20 liv. d'Artois, payable à perpétuité dans Lille ou dans ses faubourgs, laquelle rente a été donnée par elles à l'église des Sœurs Notre-Dame; le sire de Commines ayant reçu le werpissement des sœurs Hele et Marote, a donc délivré la rente entre les mains de la comtesse Marguerite, au profit de ladite église. Le tout est confirmé par la comtesse et par Guy son fils.

* N° XXXVII. — *Données l'an de l'incarnation* 1276, *el mois d'aoust.*

Folio 44.

Philippe de Bourbourg, s^r^ de Verlinghehem, déclare que sœur Marguerite de le Faleske, *ki viestue est as Sereurs de Nostre-Dame en Lille,* a donné à l'église, avec son consentement, avant de faire profession, certains biens de la Ham sur la voie de Wanebrechies; à Verlenghehem; en l'estoc Asson, et en le carpenterie; et dont l'église a été adhéritée devant les échevins Ernous Dumortier, Jean Dumaset, Mikius Braine, Nicholes Descans et Jean Carbons, et devant Guillaume Dumaset, bailli. Il ajoute qu'il a affranchi ladite terre des plais qu'elle lui devait trois fois par an, ainsi que de toute la rente, et qu'il a délivré le tout à l'église Notre-Dame, en lui donnant ces présentes qui sont confirmées par la comtesse Marguerite.

N° XXXVIII. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhesu Crist* 1276, *el mois d'aoust.*

Folio 46.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, fait savoir que Henri Leskevin, après avoir prouvé bien et à loi qu'il y était contraint par la pauvreté et que s'il ne le faisait *il li convenroit faire pieur*, lui a vendu un fief en la paroisse du Maisnil, tenu de Gillion de Clerkaisnoit; et celui-ci après le werpissement du fief par ledit Henri, le délivra à la maison des Sœurs Notre-Dame, déchargé de tout service de fief, moyennant 26 livres d'Artois, qui furent payées par la comtesse. Les témoins de cet acte d'adhéritance et de déshéritance furent Jean Piions de Houpelines, Mikius Chuine et Philippe de Clerkaisnoit, hommes de fief dudit Gillion, plus Alars de Baufremés et Willaumes Muere, hommes du comte Guy, qui furent prêtés audit Gillion par le bailli de Lille.

N° XXXIX. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1276, *el mois de septembre.*

Folio 55.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, fait savoir qu'elle a donné en aumône à la prieure et au couvent des Sœurs de Notre-Dame un marc de fin argent de rente qu'elle a acheté de Jakemon de Pontrohart, de Thumas de l'Anglée et de Marghain, sa femme, sœur dudit Jakemon. Son fils le comte Guy y a donné son approbation.

N° XL. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1276, *el mois de septembre.*

Folio 51.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare

qu'elle a acheté de monseigneur Mikiel d'Alenes, tout ce qu'il tenait en fief de mons[r] Hellin de Chisoing, dans la paroisse d'Hielemes, excepté la moitié de la dîme qui est tenue par la fille de Jean de Raisse. Mesire Mikieus s'est déshérité entre les mains de Hellin de Cisoing, qui a délivré le tout à la comtesse franc et libre de tout service de fief. Il n'a gardé que *les quatre hautes justices et arsins et mors de houme et de feme*, abandonnant les *cateus, les héritages et les autres justices*. Les témoins furent Jean de Cysoing, Hellins Boskés, Henri Bouteris, Jean d'Avelin et Jacques De le Bare, hommes de fief du s[r] de Cysoing. Après quoi la comtesse en fit aumône aux Sœurs Notre-Dame, pour qu'elles en jouissent en franc alleu, et l'adhéritance en fut faite devant Hellin de Cysoing, Jean, son frère, Philippe de Bourbourg, maître Pierre Roissole, Jean d'Avelin et Jean de l'Ausnoi, hommes de fief du comte Guy.

N° XLI. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1276, *el mois de septembre.*

Folio 47.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare qu'ayant acheté de Henri Leskevin un fief dans la paroisse du Maisnil, pour en faire aumône aux Sœurs de Notre-Dame, elle a obtenu de Marghe de le Folie, femme dudit Henri, une renonciation complète à toutes les prétentions qu'elle pouvait avoir sur ledit fief, telles que douaire, assènement, vivre, etc., et ladite Marghe en a fait *rabout* (1) sur 4 muids de froment de rente, qu'elle tenait en fief de Jean De le Haie, dans les mains duquel elle s'en est dessaisi au profit des Sœurs de Notre-Dame. Les témoins furent Gilles Hunghiers, Jean De le Sauc, Jean de l'Oume et

(1) En a donné compensation, dédommagement. Ce mot n'est pas dans les glossaires.

Jakemes de Tumesnil, hommes du comte Guy, que le bailli de Lille prêta à Jean De le Haie (1).

N° XLII. — *Datum a° Domini* 1276, *feria tertia ante festum beati Remigii* = 29 septembre 1276.

L'official de Tournai déclare que par devant Gilbert l'Anglais et Gilles de Wallers, clercs, Henri Leskevins de Lille et Marghe, sa femme, ont reconnu avoir vendu à la comtesse Marguerite, pour le profit de la maison des Sœurs Notre-Dame en Lille, moyennant cent cinquante livres d'Artois, monnaie de Flandre, tout ce qu'ils tenaient en fief dans la paroisse de Fourmeles, de Gilles de Clairkaisnoit, ajoutant en outre que les Sœurs de Notre-Dame doivent le posséder sans service de fief, et que Marghe a renoncé à toutes les prétentions qu'elle pouvait avoir pour douaire ou autrement (2).

* N° XLIII. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhesu Crist* 1277, *el mois d'avril.*

Folio 64.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, et le comte Guy, son fils, déclarent que Hele Haze, de Douai, et sa sœur Marote, ont donné en aumône aux Sœurs de la maison de Notre-Dame, une rente qu'elles avaient sous mons^r Ghérart de Marbais dans la paroisse de Templemarch. Suivent deux autres donations faites par Alars De le..... et sa fille Marguerite qui a depuis fait profession au couvent de Notre-Dame. Le tout est confirmé par Jean de Cysoing, Ghérart de Marbais, Gilion de Forest et Jean de Kaisnoit (3).

(1) Ces lettres sont biffées dans le cartulaire.
(2) Idem.
(3) Le feuillet du cartulaire est déchiré en partie.

N° XLIV. — *Données en l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Christ* 1277, *el mois d'avril.*

Folio 78.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, et son fils, le comte Guy, déclarent qu'ils ont acheté, pour en faire aumône aux Sœurs de Notre-Dame en Lille, un fief à Fourmieles, qui était tenu par Jean Després, clerc, lequel par nécessité a dû le vendre; et le werpissement en fut fait devant les pairs de Jean Després, Giles de Mastaing, chevalier, Philippe de Bourbourg, maître Pierre Roussole, Jean de l'Aunoit, Robert as Rasières, Jakemes de Tumesnil et Willaumes Coumère. La comtesse se réservait toutes les justices dudit fief, sauf celles de soixante sols et au-dessous.

N° XLV. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1277, *el mois de avril.*

Folio 68.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, fait savoir que sœur Crestiiene d'Ypre, *ki est viestie as Sereurs de Nostre-Dame en Lille,* a donné en aumône à l'abbaye, avant de faire profession, avec le consentement de Watier de Wervi, chevalier, et des autres moyens seigneurs de qui elle les tenait, plusieurs biens qui sont énumérés, et qui étaient situés en-deça et au-delà de la Lys, ainsi que près de l'*atrie de Wervi.* Watier de Werwick étant mort avant la confection de ces lettres, son fils Watier, seigneur dudit Werwick, y a donné son approbation. Les lettres furent scellées par la comtesse, par Guy, son fils, par Watier, sire de Wervi, par Jehan Michiel, par Rogier Parole et Watier Delecourt.

N° XLVI. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1277, *el mois d'avril.*

Folio 66.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, fait savoir que frère Hellins, prieur des Frères Prêcheurs de Lille, pour satisfaire au testament de Bietris de Nuewirele, femme de Huon le Masnier, a remis aux mains de la comtesse pour le profit des Sœurs de Notre-Dame, tout ce que ladite Bietris possédait à Niepe et à Grutenghien; et la comtesse a délivré ces biens à l'abbaye pour qu'elle les tienne en franc alleu. Suit l'approbation du comte Guy.

N° XLVII. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1277 (1), *el mois d'avril.*

Folio 65.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare que les Sœurs de Notre-Dame en Lille, possèdent certaines terres et rentes qui leur sont amorties : dans la paroisse de Wateignies, dans celle de Markete, entour Asnapie, à Gruiel, à Fourmieles, à Crombieke, à Eskermes et à Ferlenghien. Lesdites Sœurs les ayant rapportées et mises dans la main de la comtesse, celle-ci les leur a rendues en franc alleu. Suit l'approbation du comte Guy.

* N° XLVIII. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1277, *el mois de may.*

Folio 54.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, fait savoir que les échevins et consaus de la ville de Lille ayant

(1) En 1277 Pâques tomba le 28 mars, — et en 1278 le 17 avril. J'ai choisi l'année qui eut un mois d'avril complet.

octroyé à la nouvelle maison des Sœurs Notre-Dame, la *viese rivière* qui est contre l'abbaye devant dite, avec le droit de pêche; elle a en retour fait faire une autre rivière qu'elle a donné à la ville avec le droit de pêche depuis le pont du rivage jusqu'aux *vieses estakes,* là où fut le moulin de Deulémont. Et les consaus ont permis aux sœurs d'avoir un pont sur la nouvelle rivière, de manière à ne pas empêcher le passage des bâteaux et pourvu qu'il n'y eût pas chemin *antaule* (fréquenté); et ils les affranchissent du péage de *longhelt* (1), pour tout ce qu'elles feront amener pour elles par la rivière de Lille (2).

* N° XLIX. — *Datum a° Domini* 1277, *mense maio.*

Folio 60.

Arnoul de Montaigne, prévôt, Gilles, doyen, et tout le chapitre de l'église de Seclin, reconnaissent que Walter, dit Hunghiers, chanoine de Notre-Dame de Tournai, a, de leur consentement, transporté à l'église des Sœurs Notre-Dame en Lille, la part de dime qu'il possédait héritablement dans la paroisse de Crois qui est sous leur patronat, et qu'ils ont renoncé à tous les droits qu'ils avaient sur cette part.

N° L. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1277, *el mois de june.*

Folio 55.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, fait savoir que Jean, jadis châtelain de Lille, lui a délivré du

(1) *Loon-gheld,* en flamand péage des marchandises. *Loon,* marchandises, et *gheld,* argent.

(2) On trouve cette charte dans Roisin, p. 276; mais on lui a donné la date de 1267, M. Brun ayant lu *mil deus cens sixtante et siet* au lieu de *siétante et siet.*

consentement du comte Guy, l'hommage du fief que Marote de Lers tenait de lui, et qu'il tenait dudit comte, pour en faire aumône aux Sœurs de Notre-Dame en Lille. Ce fief consistant en onze bonniers de terre, a été affranchi de tout service. La comtesse déclare en outre que ladite Marote s'est déshéritée au profit des dites Sœurs de plusieurs autres biens *dans la paroisse de Seclin au Pumeroel, viers Has, en le Clauwière, entre Puvisnage et Templemarch,* et *au pire d'Arras*. Les lettres étaient scellées de la comtesse et de son fils Guy.

N° LI. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1277, *el mois de june.*

Folio 58.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare que sœur Margherite de Bailloel, *ki viestue est en la nouviele abbeye des Sœurs de Notre-Dame,* lui a vendu, avant d'y prendre l'habit, tout ce qu'elle possédait dans la paroisse de Renenghes, au lieu qu'on appelle *le Bruec,* et qu'elle tenait en fief du comte Guy. A quoi se sont accordés son frère Sohiiers de Bailloel, Gilles de Haveskerke et Katherine sa femme, sœur de ladite Marguerite. La comtesse ajoute que ces biens ont été délivrés par elle à la prieure, en franc alleu *et à jugier par les ailloiers* de sa cour de Lille. Suit l'approbation du comte Guy.

N° LII. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1277, *el mois de june.*

Folio 59.

Gilles de Haveskerke, chevalier, et sa femme Katherine, ainsi que Sohier de Bailleul, chevalier, déclarent que moyennant sept-vingt livres d'Artois, monnaie de Flandre, ils ont renoncé à tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur

les soixante mesures de terre que leur sœur Marguerite de Bailleul, *ki viestie est as Sereurs de Notre-Dame,* a vendu à la comtesse Marguerite et qui sont situées dans la paroisse de Renenghes.

N° LIII. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1277, *el mois de june.*

Folio 60.

Jean de Bondues déclare que la comtesse Marguerite a acheté de Watier Hunghier, chanoine de Tournai, pour en faire aumône aux Sœurs de Notre-Dame en Lille, la partie de la dîme de Crois qu'il tenait de Pierot de Crois et que ledit Pierre tenait de Jean de Bondues. Ce qui s'est fait avec le consentement de Watier de Crois, *bailles* dudit Pierre, et par l'octroi et volonté de ses communs parents, savoir du côté paternel : M^e^ Gilion de Crois, chancelier de Tournai, mons^r^ Gilion Hunghier, chevalier, et mons^r^ Watier Hunghier, son frère; et du côté maternel, Lambiert Dou Bus, oncle dudit Pierre, Jean de Roubais, chevalier, et Huon de Roubais, son frère.

N° LIV. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1277, *as octaves Saint Pierre et Saint Pol* = 6 juillet 1277.

Folio 61.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare qu'elle a transporté à l'église des Sœurs de Notre-Dame, la part de la dîme de Crois, dont le chanoine Watiers Hunghiers s'est dessaisi, exempte de tout service de fief. La comtesse ajoute qu'elle a acheté, pour l'utilité de la même église, certaines parties de terres situées en la paroisse de *Piéronne daleis Gruiel,* qui appartenaient à madame Juliane, femme de mons^r^ Bauduin des Wastines, et que ladite

dame, avec l'octroi de son *baron,* s'en est déshéritée entre les mains d'Alart des Wastines, de qui elle les tenait. Suit l'approbation du comte Guy (1).

N° LV. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1277, *el mois de jenvier* = janvier 1278.

Folio 79.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare qu'elle a augmenté le fief de Morbeke, tenu par Watier de Renenghes, s^r^ de Morbeke, de 253 mesures et 30 verges de terre, situées dans la paroisse dudit lieu, à l'endroit *qu'on dist en l'ausnoi,* et achetées par elle au seigneur de Fienles; à condition que ledit Watier devra payer une rente annuelle de 50 liv. 15 s., monnaie de Flandre, à la prieure et au couvent des Sœurs de Notre-Dame en Lille, et 10 liv. à Simon Le Lister, qui les tiendra en fief dudit Watier. Après quoi le s^r^ de Morbeke s'est déshérité de la part de son fief sur laquelle les 50 liv. 15 s. de rente sont assignés, et la comtesse en adhérita les Sœurs de Notre-Dame, en stipulant toutefois que ledit Watier pourrait leur donner en échange un autre bien de même valeur dans la châtellenie de Lille, s'il peut en acheter un d'une seule pièce. La charte était munie des sceaux de Marguerite, de son fils Guy, de sœur Guie, prieure, de Watier de Renenghes, de frère Jean, prieur provincial des Prêcheurs de France, et de frère Hellin, prieur des Prêcheurs de Lille.

N° LVI. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Segneur Jhésu Crist* 1277, *el mois de jenvier* = janvier 1278.

Folio 76.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, et Guy,

(1) La dernière partie de cette charte est déchirée.

comte de Flandre et marquis de Namur, son fils, déclarent qu'ayant donné aux Sœurs de Notre-Dame en Lille, une rente annuelle, à prendre sur le tonlieu de Bruges, qu'ils avaient achetée de Jean de Ghistelle, s^r de Formisieles, et de son fils Jean, ils s'étaient réservé le droit d'échanger cette rente. Ce qu'ils font en leur donnant une autre rente acquise du s^r de Fienles et située à Morbieke; mais cette rente n'étant pas égale à l'autre, le surplus doit continuer à leur être payé par le tonlieu de Bruges.

N° LVII. — *Datum in Kalendis junii a° Domini* 1279 = 1^er juin 1279.

Folio 75.

J. Doyen et le chapitre de Térouane, déclarent que la comtesse Marguerite et Guy, son fils, ayant acheté à Bauduin de Crombieke et à son épouse, pour en faire don à la maison de Notre-Dame en Lille, une dime sise dans le patronat de Jean Tuedin et de Guillaume de Pomeures, *chanoines de la messe Notre-Dame* dans l'église de Térouane, ils ont donné à cette vente leur consentement et approbation (1).

N° LVIII. — *Datum a° Domini* 1279, *mense junio.*

Folio 74.

H. évêque da Térouane, confirme la vente faite à la comtesse Marguerite et à son fils Guy, par Bauduin de Crombieke, et son épouse, de la dime de Crombeke sise dans le patronat de Jean Tuedin et de Guillaume de Pommeures, chanoines de Notre-Dame de Térouane, et il déclare que le doyen et le chapitre de Térouane y ont donné leur consentement.

(1) Voyez la charte de février 1275 (1276 n. st.)

* N° LIX. — *Datum anno Domini* 1279, *feria sexta post Exaltationem sanctæ Crucis* = 15 septembre 1279.

L'official de Tournai, déclare que Jean de Fretin et sa femme Marguerite, ont par nécessité pressante vendu 16 bonniers de terre labourable, situés sur la paroisse de Fretin, et tenus en fief du sire de Cysoing, au proviseur ou procureur de la nouvelle maison des Jacobines (1) de Lille (*procuratori novæ domus sive monasterii Jacobinarum Insulensium*); par suite de quoi ladite Marguerite a renoncé à tous les droits et à toutes les reprises qu'elle pouvait exercer pour douaire, assennement, rabout ou autrement.

* N° LX. — *Données en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur Jhésu Crist* 1279, *el mois de septembre, le venredi apriés le fieste Saint Mahiu l'apostle* = 22 septembre 1279.

Folio 88.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, confirme et vidime les lettres du jour de la Nativité Notre-Dame 1279, par lesquelles Hellins, chevalier, *sires de Cysoing et beirs de Flandres,* déclare que Jean de Fertin a vendu à la prieure et au couvent des Sœurs de Notre-Dame en Lille, 16 bonniers de terres labourables, situées sur la paroisse de Fretin, entre *Loumiel et le souvrain pire, tenant à le voie ki va à Gamans;* et qu'il a fait cette vente par pauvreté reconnue. Après quoi il en a fait les actes d'adhéritance et de déshéritance, et le bailli livra ledit bien, par le témoignage des *hostes renteus* de Jean de Fretin, à Helain Haze de Douwai, au profit de ladite abbaye. Ce qui fut fait devant les hommes du comte Guy, pairs dudit Jean : Jehans de Courtrai, Jakemes De le Bare, Simons

(1) Seul exemple de cette dénomination, qui était aussi donnée quelquefois aux Frères Prêcheurs, à cause de leur maison de Paris, située rue St-Jacques.

de l'Anglée, Raous dou Marés, Jakemes Boutris, Jehans Hedebaus, Jehans De le Pasture, Alars Bordeaus. Les *hoste renteil* furent Gilles De le Cambe, Jakemes De le Cambe, Hanotiaus, Gérars Barbés, Pieres De le Cambe, Gossars li Fèvres, Colars de Hielin, Jehans li Barbiières, Virelins, Jakemes li Kuveliers, Jehans Couzins, Hues Zoutars, Rogiers De le Cambe, Jakemes de Hiechin, etc., etc.

N° LXI. — *Ce fut fait en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur Jhésu Crist* 1279, *el mois de septembre.*

Folio 93.

Jean de Fretin déclare que s'il venait à mourir avant sa femme Marguerite, et que celle-ci réclamât douaire, assènement ou autre droit sur les 16 bonniers de terre qu'il a vendus aux Sœurs de Notre-Dame en Lille, il s'oblige lui et ses héritiers à rendre auxdites Sœurs 500 liv., monnaie de Flandre. Cette reconnaissance fut faite devant le bailli de Lille, Giles Hunghier, chevalier, et devant les hommes du comte Jean De le Fontaine, Jakèmes dou Fau, Jean de Roke, Rivars de Houpelines.

* N° LXII. — *Ce fu fait en l'an del incarnation Nostre Seigneur Jhésu Crist* 1279, *el mois de septembre.*

Folio 83.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, confirme la vente faite aux Sœurs de Notre-Dame en Lille, par Ustasses Malés, d'une terre située entre Lesanes et Asnapie, près du chemin de Lille à Tournai, vente que ledit Malés faisait par grand besoin *et pour eskiuwer pieur.* Il se déshérita donc entre les mains de Nicholon de Biaumont comme seigneur, et celui-ci ayant appelé ses *hostes renteus,* et ayant eu leur témoignage, rendit la terre à Helain Haze de Douwai, qui la reçut au nom de la prieure et du cou-

vent des Sœurs de Notre-Dame. Tous ces actes furent faits devant les hommes du comte que Jean Rivars, bailli de Lille, avait prêtés à Nicholon de Biaumont : Jehan De le Vigne, maître Pierre Rousole, Willaumes Commère et Jehan Flokes. Les *hostes renteil* furent Vilain de l'Anglée, Thumas Baras dou Pont, Robiers Salemare, Jehan dou Bruech et Colars Biertaus.

N° LXIII. — *Données en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur Jhésu Crist* 1279, *el mois de septembre.*

Folio 91.

Jehans de Fretin déclare que de sa bonne volonté, pour Dieu et en aumône, il a affranchi à toujours la prieure et le couvent des Sœurs Notre-Dame en Lille, de tous les reliefs qu'elles lui doivent pour la terre qu'elles tiennent de lui à Fretin.

N° LXIV. — *Données en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur Jhésu Crist* 1279, *el mois de jenvier* = janvier 1280.

Folio 93.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, confirme et vidime des lettres du *mois d'octembre* 1279, par lesquelles Henri de Bourghiele, chevalier, déclare qu'il a vendu aux Sœurs de Notre-Dame en Lille, certains biens situés sur la voie de Gamans à Huvesch, ainsi que vers Biersin; il reconnaît qu'il a fait cette vente par pauvreté constatée et qu'il s'est déshérité bien et à loi entre les mains de Gilion de Brakencourt, chevalier, bailli de Lille; ajoutant que si, après sa mort, sa femme Isabelle réclamait quelque droit sur ledit fief, il en a fait rabout bien et à loi à la prieure et aux Sœurs du couvent de Notre-Dame en Lille. Les hommes du comte qui furent témoins à ces actes étaient : Crestiiens de Wieres, Ghillebiers d'Anstaing,

Jehans de Roke, Evrars Bourghenons, Jehans De le Sale, Willaumes Commère et Jehans Flokes.

* N° LXV. — *Datum anno Domini* 1280, *die veneris post dominicam qua cantatur Quasimodo* = 3 mai 1280.

Folio 85.

L'official de Tournai déclare que dame Aelis, femme d'Ustasses Malet, a reconnu devant lui que son mari et elle avaient vendu à la maison des Sœurs de Notre-Dame en Lille, une pièce de terre située au lieu qu'on dit *Mesplau,* entre Asnapes et Lesanes, près de la route de Lille à Tournai (*pirino* (1) *per quod itur de Tornaco apud Insulam intermedio*), et qu'ils s'en sont déshérités bien et à loi selon les usages du pays; ladite Aelis ayant même renoncé à toutes les prétentions qu'elle pouvait avoir : *Specialiter illi consuetudini et usuagio qua vel quo solent, ut dicitur in sæcularibus curiis laïcorum, dotes vel assignamenta propter nuptias deliberari mulieribus, post mortem virorum, non obstantibus juramentis seu promissionibus.... quas fecerant in vita maritorum suorum....*

N° LXVI. — *Datum Laterani IIII idus marcii, pontificatus nostri a° primo* (2) = 12 mars 1304.

Folio 110.

Bulle du pape Benoit XI, qui affranchit l'ordre des Frères Prêcheurs de toute juridiction ecclésiastique des évêques, prélats, etc., nonobstant la constitution contraire du pape Innocent IV, son prédécesseur; déclarant que ledit ordre est immédiatement soumis au saint-siége pour ses églises, oratoires, maisons et propriétés quelconques.

(1) *Pirinus*, route empierrée, en roman *pire*, en flamand *steenweg*, route de pierre.

(2) Benoit XI succéda à Boniface VIII, le 14 octobre 1303.

Cheminée de Tyberchamps.

Le *Messager des Sciences* a consacré un long article à la belle cheminée de l'hôtel-de-ville de Courtrai et a parlé, en passant, des monuments du même genre qui existent à Bruges et à Anvers (1). Des cheminées non moins curieuses, quoique exécutées sur une échelle moins considérable, enrichissent encore aujourd'hui grand nombre d'habitations anciennes. Nous signalerons entre autres celle qu'on remarque dans le château de M. Charlet de Tyberchamps, à Tyberchamps, dépendance de la commune de Seneffe (Hainaut). C'est le dessin du manteau de cette cheminée que nous offrons à nos lecteurs. Il est surtout intéressant comme échantillon d'ornement d'intérieur. M. l'abbé Stroobant, dans ses curieuses recherches sur les seigneurs de Tyberchamps (2), nous explique à quelle occasion cette bizarre sculpture fut exécutée.

Eustache de Bousies, chevalier, seigneur de Tyberchamps, général des armées de Charles-Quint au XVI^e^ siècle, abattit dans un tir solennel de l'arbalète à Tyberchamps, en 1526, l'oiseau principal et fut proclamé *Roi* de cette *Gilde*. Pour perpétuer le souvenir de son adresse, il fit placer dans la salle de réunion du serment des arbalétiers de cet endroit, une nouvelle cheminée où se trouvait symbolisé l'exercice

(1) Année 1848, p. 510.

(2) Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Tyberchamps. Bruxelles, 1851; in-8°, p. 17-18.

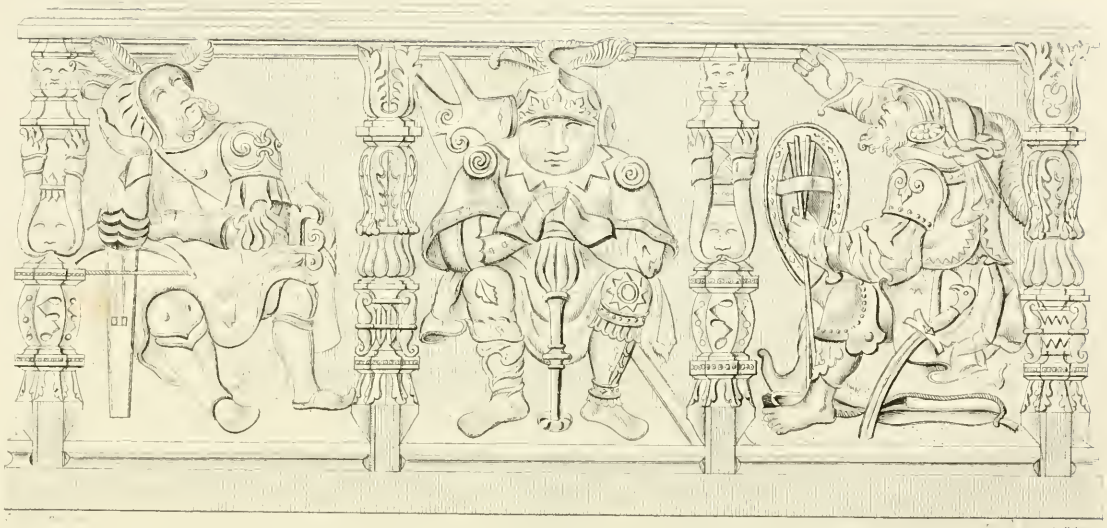

MANTEAU DE LA CHEMINÉE DE LA SALLE DES ARBALÉTRIERS AU CHÂTEAU DE TYBERCHAMPS

Longueur du manteau de la cheminée, 1 mètre [illegible] centimètres, hauteur [illegible] centimètres.

de l'arbalète. Cette cheminée, qui est dans un état parfait de conservation, a 1m,87 de largeur sur 0m,87 de hauteur. La figure du milieu représente un membre du *Serment*, appuyé sur son arbalète, portant d'un côté le millésime M.D.XXVI et de l'autre † 1526. Les personnages, comme on le remarque dans beaucoup de monuments de cette époque, affectent tous des attitudes grotesques; c'est ce que nous appellerions aujourd'hui des *charges*. Du reste, le style de la cheminée est grandiose; il appartient en plein à l'époque de la Renaissance : les costumes et les détails architectoniques le montrent à l'évidence. Les figures sont en saillie et creusées à une profondeur de 15 centimètres 50 millimètres.

La planche que nous donnons ici a été réduite sur le dessin publié par M. Stroobant, dans la notice susmentionnée.

Jean de Tournay,

POÈTE DU XVI^e^ SIÈCLE.

Nous insérons avec infiniment de plaisir la lettre suivante, qu'un de nos correspondants, M. Rahlenbeck, auteur *des Belges en Bohème,* a bien voulu nous adresser. C'est un document nouveau et intéressant pour l'histoire littéraire de la Belgique au XVI^e^ siècle.

Bruxelles, février 1852.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez bien voulu, l'année dernière, publier dans la Chronique des Sciences et des Arts du *Messager des Sciences* un document concernant l'histoire des archives d'Affligem, que j'avais eu l'honneur de vous communiquer.

Je viens, me semble-t-il, d'avoir fait une découverte infiniment plus curieuse. Il s'agit d'un poëte tournaisien qui a échappé aux recherches des Paquot, des Dinaux et des Goethals. J'ai copié de mon mieux sa gothique missive, et je ne doute guère, Monsieur le Rédacteur, qu'après l'avoir lue, vous ne soyez décidé à révéler à la Belgique, avide de grands souvenirs, une gloire nouvelle.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, les nouvelles assurances de mon estime et de ma parfaite considération.

C. Rahlenbeck,
Consul de S. M. le Roi de Saxe.

Ma très redoubtée et souveraine Dame, très humblement que faire puis, à vostre bonne grâce me recommande

Madame, quant je me radvise de l'heureux temps de vostre reigne en ce pays, ne scay auquel décliner à solas ou à mélancolie. Le souvenir d'icelluy quelquefois me resioyt, rememorant les doulces et vertueuses récréations dont on usoit adoneques, puis quelquefois la privation d'icelles me plonge en ung labyrinthe platonicque dont je ne puis saillir. Mesmement que maintenant et toujours depuis le partement du cher et bel Apolo aux Champs Élisées, n'avons eu pardeza à traictier que matières tristes, et plaines de toutte renaulte : Estant doncques ainsi agité, considérant estre bon abandonner peu à peu les faintz honneurs de nostre court, désirant doresenavant user ma vie en plus grand liberté, me suis noblement marié et richement : Dieu mercy et vous, ma très redoubtée Dame; déliberant pour l'advenir entierment me dédier à mon propre genie naturel, qui est de poésie et de pourtraiture : à mon petit mesnage et au service de Dieu. Mais par avant que fisse ce gentil art, poursuivant la gueste d'avoir compagnie agréable pour mon quotidian usaige : me pourmenay souvent par les prez verdoyans, pensibonde quelle fleur me seroit plus odoriférante de meilleure et plus longue prospérité. Tout advisé, tout deschiffré et ruminé, ne trouvay fleur de si grand perfection que une Margueritte : que je pris et elle moy et ainsy fusmes pris tous deux. Et croys, Madame, que cecy m'est advenu par une divine prédestination, dont je pris de six bon auspice moy indigne estant à vostre service : et l'ombre de vostre très chère et excellente magesté : soubz laquelle ay souvenir marmouse des adoncq m'en donnat la fluence : comme d'une chose fatale dont le contraire ne povait advenir.

Madame, fluctuant ainsi ès ondes fortunées, m'est beaucoup mieulx advenu que ne fit à dame Vénus suivant par les bois et foretz son doulx Ado le jouvencel, veneur tant plaijsant duquel Mars le furibond estant jaloux tant le poursuivyt qui le courut, et le batit dont il morust, et en volait autant faire à la dame Vénus, ne fut qu'elle se saulva en fuyant par les prez florissantz accompagnée de son fils Cupido volitant en l'air auprez d'elle, et en courrant les pieds nudz, une sacrilége espinette de blancq rosier cachée sous les herbettes luy persa la tendrette plante de son petit pied dextre délicat, dont le sang saillit en telle habondance que toutte l'espine et les roses furent revêtues de rougeur et de l'embauement de ce divin sang : les roses prindirent leur bonne odeur, lesquelles par avant ne sentoient que le suente, et dès lors tous les buysons du pays en furent sanctifiez : de l'angoisse la dame getta ung petit cry à sa voix argentine, levant le pied en hault qui luy frémissait. Ce

que voyant l'enfant Cupido descendit en terre et avec une petite coquille d'uystre (1), qui trouva recuellir piteusement le précieux sang de sa dolente mère, puys la suivyt, le gardant très curieusement. Advint peu de temps après que les parens dudit Ado firent son enterrement en grans larmes et pleurs, et pour décorer la pompe funérale du trépassé, dame Vénus avec des nymphettes *molites* y comparust, portans chacune des dittes nymphes ung fagot de rosiers blancs pour offrir en suffraige de l'ame du défunct : car aultres n'en y avoit encore au monde que celluy qui l'avoit offensé, et quant ce vint aux sacrifices et que lesditz fagotz furent offers sur l'autel, Cupido à ses petites manettes ouvrist la coquille où estoit la précieuse liqueur, si en espergea au lieu d'eaue benoite, les rosiers, et subittement branches et roses furent tinctes de couleur cramoisine. De ce miracle en très grand révérance fut Vénus honnourée et assise en une chayere (2) d'ivoyre sur la tumbe d'alebastre du trépassé : le pied blessé descouvert, envelopé de fin cotton, ennusque reposant sur ung petit cousin de drap d'or. Et touttes les nymphes et notables matronnes et aultres jeusnes dames et damoyselles qui estoient venues faire hommoige les unes aprez les aultres à genoulx et en grand révérence et dévotion, vindrent bayser la divine cicatricette du pied blessé. Et là se descouvrirent les pensées de celles qui estoient amoureuses, car si tost qu'elles avoient baysé la petite playe non bien consolidée, les ioues leur devenoient vermelettes par divine pugnition, veuillant dame Vénus que celles qui (par estre picquée de l'espinette d'amour) ont perdu le sang de la plante du pied, estre recompensées d'autant de sang aux ioues. Et en cette manière fut licite à la déesse qui endura cet oultraige, récompenser les blessées de la ditte couleur, adfin que par ce gratieux don l'injure fut vengée.

Le service achevé, chacun s'en retourna en son repaire et ny eust celle qui pour la nouvelette du cas (du congié toutesfois de l'autiste du temple) n'emportast une branchette desdits rosiers que plantèrent en leurs jardinetz, dont tout le monde a été peuplé comme on voyt aujourd'huy.

Madame, cest histoire est bien loing du pourpos, mais elle est ainsi venue à taille pour démontrer qu'aux margueritte, ny à tant grande austeritté, comme aux roses espineuses, et que ma fortune est meilleure que ne fut celle de madame Vénus : doncques, ma très redoubtée Dame, puisque ainsy me suis reduyt à la refamiliaire domestique pourray vacquer plus franchement aux negoces qui pourroient survenir. Madame, j'escrips ceey pour ce que moy estant darnierment à Lion, je trouvay mon maistre Jan de Paris, qui me dit comme

(1) Huitre.
(2) Chaise.

il vous avoit pleu nouvellement luy escrire qu'il deubt entendre à la conduyte de l'esglise et sépulture de brou qui sont encores à comencer, et se plaingnoit qu'il avoit perdu Jan le Maire qui s'estoit aultrefois employé après ledit œuvre. Et que luy estoit constraint la pluspart du temps suivre le Roy son maistre et la Reyne, et qu'il ne scavait quelle responce il vous en debvait faire. A quoi me offris de m'y employer de tout mon petit povoir, en deffault dudit Jan le Maire. Seulement que je saie que l'ayes agréable et si mestier est me rendray vers vous en assez peu de temps. Car Madame, comme aultrefois vous ay escript l'ung des grands regrets que j'eux jamais, fut de perdre vostre service et ne fut point à ma coulpe, mais je n'osay importuner.

Parquoy, Madame, il vous playra en faire escripre à Jan de Paris vostre bon voloyr et à moy en commander vos bons plaisirz pour y obéyr comme suis tenu, aydant nostre Seigneur, auquel je prie, ma très redoubtée et souveraine, qui vous donne très bonne vie et longue. Escript à Chambery le XXIII d'aoust.

Vostre très humble et très obéyssant serviteur et sujet,

Jehan de Tournay

(*L'adresse porte*) : A ma très redoubtée et souveraine Dame, Madame la Duchesse de Savoie,

Tournay.

QUESTIONNAIRE

HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE.

Réponses.

L'idée de publier dans le *Messager des Sciences* un questionnaire historique, biographique et bibliographique, a reçu de plusieurs savants l'accueil le plus empressé.

Toutefois, quant à la priorité de cette espèce de renseignements, priorité que nous avions attribuée, dans l'avant-propos, aux Hollandais, on nous a adressé la note suivante que nous nous hâtons de publier :

« Les nombreux lecteurs du *Messager des Sciences historiques* auront vu avec plaisir l'amélioration que viennent » de réaliser les directeurs de ce recueil. Nous voulons » parler de l'adjonction aux livraisons trimestrielles d'un » questionnaire, aux demandes duquel on prie instamment » toutes les personnes instruites et bienveillantes de vouloir » répondre. — Nous ne savons si c'est bien aux Hollandais » que revient le mérite d'avoir été les premiers à se servir » de ce nouveau moyen de communication entre les savants » et les hommes de lettres. Car nous avons sous la main le » n° 67 du III^e^ volume (8 février 1851) d'un recueil anglais » qui a le même but que le *Navorscher;* en voici le titre : » *Notes and queries, a medium of intercommunication for* » *literary man, artists, antiquaries, genealogists,* etc. *London, published by G. Bell, n°* 186, *Fleetstreet* La matière » contenue dans ce numéro, qui comprend 16 pag. in-4°, est

» répartie sous les rubriques suivantes : *Notes, — Queries,* » — *Replies, — Miscellaneous.* On voit figurer parmi ces » miscellanées des demandes, par l'intermédiaire de l'édi- » teur, de livres rares et de tomes d'ouvrages dépareillés. »

Is. H.

Nous avons reçu des reponses à presque toutes les questions posées dans la dernière livraison 1851 (1); nous les publierons dans l'ordre dans lequel ces questions ont été placées.

N° 1. — Pierre Vlieghe.

Pas de réponse.

N° 2. — Pyrard de Laval.

Première réponse.

Arras, 28 janvier 1852.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez fait dans le dernier numéro du *Messager,* un appel qui sera certainement entendu de vos nombreux amis. Aussi est-il de leur devoir de vous communiquer tous les documents qu'ils pourraient découvrir. Permettez-moi donc de vous signaler le titre d'un ouvrage de Pyrard que possède la bibliothèque d'Arras (2), et qui a été acheté en 1758, par la congrégation de la mission établie à Arras; je copie textuellement :

« Voyage de François Pyvard de Laval, contenant sa na- » vigation aux Indes orientales, Maldives, Moluques, Brésil :

(1) Pag. 506-507.

(2) M. Jules de Saint-Genois, bibliothécaire de l'Université de Gand, possède également un exemplaire de cette édition.

» les divers accidens, adventures et dangers qui luy sont » arrivés en ce voyage, tant en allant et retournant, que » pendant son séjour de dix ans en ce païs là. Avec la des- » cription du pays, mœurs, lois, façons de faire; police et » gouvernement; du trafic et commerce qui s'y fait, des » animaux, arbres, fruicts et autres singularités, divisé en » deux parties; troisième et dernière édition, reveue, corri- » gée et augmentée de beaucoup outre les précédentes, avec » un petit dictionaire de la langue des Maldives. A Paris, » chez Samvel Thibovst, au Palais en la Galerie des Prison- » niers, et chez la veufve Remy Dallin, au mont S^t^-Hilaire, » rue de sept Voyes, à l'image S^t^-Hilaire, M.DC.XIX, avec » privilége du roi. »

La première partie, dédiée à Messire Guillaume du Vair, évesque et comte de Lisieux et garde des sceaux de France, comprend 486 pages; les 3 dernières sont mal numérotées, et XL pour la dédicace et les tables; voici le titre de la seconde partie :

« Seconde partie dv voyage de François Pyrard, depuis » l'arrivée à Goa jusques à son retour en France. Traité et » description des animaux, arbres et fruicts des Indes orien- » tales, obserués par l'autheur. Plus vn brief aduertisse- » ment et aduis pour ceux qui entreprennent le voyage des » Indes, avec un dictionaire de la langue des isles Maldives. » A Paris, etc. (1619), 454 pages, plus XXIV pag. pour le » dictionnaire et XLVIII p. pour les tables et la dédicace à » Messire Charles Duvet, sieur de Chevry, conseiller du » Roy en ses conseils d'estat et privé, président en sa cham- » bre des comptes de Paris et intendant de ses finances. »

Cette édition que Brunet, dans son *Manuel du Libraire,* ne mentionne qu'en passant dans l'article qu'il consacre à Pyrard, me paraît soignée et digne de fixer l'attention du savant qui écrirait la biographie de ce voyageur. Les tables sont bien faites, et leur dépouillement seul fournirait d'utiles renseignements.

Je crois ne devoir pas entrer dans de plus amples détails, mais si vous en désiriez de nouveaux, je m'empresserai de vous les donner.

Le congrès scientifique de France se réunit à Arras en 1855; j'aurai l'honneur de vous écrire prochainement, non-seulement pour vous prier d'y assister, mais pour vous engager à y apporter un de vos intéressants travaux. Nous serions heureux, en effet, d'y voir porter une de ces questions importantes, auxquelles vous consacrez vos studieux loisirs et de vous en devoir la rédaction. Il ne me reste aujourd'hui que l'espace nécessaire pour vous offrir la nouvelle assurance que j'ai l'honneur, Monsieur le Rédacteur, de vous prier d'agréer avec mon respectueux hommage.

C^te^ D'HÉRICOURT.

Deuxième réponse.

François Pyrard n'est pas né à Stembert, près Verviers, mais à Laval, en Bretagne. Les biographes Delvenne, Bec-de-Lièvre, etc., ont été induits en erreur par quelques assertions fausses, émises par l'abbé H. F. Pyrard (1), qui se disait descendant de la famille du célèbre navigateur français et qui, pour donner plus de poids à ce qu'il avançait, imagina de faire naître François Pyrard à Stembert. Si l'ingénieux abbé s'était donné la peine de lire la relation des voyages de son prétendu grand-oncle, il y aurait vu ce qui suit :

« Ayant demeuré quelques jours à la Rochelle, je (Pyrard) pris le chemin de *mon pays natal, qui est la ville de Laval en Bretagne,* où j'arrivay le 16 février 1611 (2). »

Nous possèdons un exemplaire de l'édition de 1679,

(1) *Biographie Liégeoise,* 1859, t. 2, p. 559, article de feu M. Massau, de Verviers.

(2) Édition de 1679. Seconde partie, p. 218.

que nous tenons à la disposition de M. G. — Voici le titre de ce volume :

Voyage de François Pyrard, de Laval, contenant sa navigation aux Indes orientales, Maldives, Moluques et au Brésil : et les divers accidents qui lui sont arrivez en ce voyage, pendant son séjour de dix ans dans ce païs. Avec vne description exacte des mœvrs, lois, façons de faire, police et gouvernement, du trafic et commerce qui s'y fait; des animaux, arbres, fruits et autres singularitez qui s'y rencontrent. Divisé en trois parties.

Nouvelle édition, revue, corrigée, etc., avec des observations géographiques sur le présent voyage, qui contiennent entr'autres, l'estat présent des Indes, ce que les Européens y possèdent, les diverses routes dont ils se servent pour y arriver et autres matières. Par le sieur Du Val, géographe ordinaire du Roy.

A Paris, chez L. Billaine, MDCLXXIX, in-4° de 527, 218 et 144 pag., sans les prélim. et la table. — Une carte des Voyages de Pyrard, dressée en 1666 par P. du Val, se trouve en tête du volume.

Ul. Capitaine

Liége, janvier 1852.

Troisième réponse.

L'ouvrage de Pirard de Laval contient les aventures sur terre et sur mer de ce hardi navigateur belge, qui, trompant la vigilance des Espagnols et des Portugais, ouvrit à la France le chemin aux Indes orientales.

Parvenu à la fin de son voyage, Pirard se trouvait au Brésil en l'année 1610. Il s'y embarqua pour l'Espagne, sur un navire appartenant à deux *Flamands naturalisés Portugais*. Une tempête le jeta sur les côtes de la Galice : « Je me souvins alors, dit-il, d'un vœu que j'avais fait en » ma prison de Goa, qui étoit : que si Dieu me faisoit la

» grâce d'aller jamais en Espagne, je ferois le voyage de » S^t^-Jacques de Galice. » Après avoir satisfait sa dévotion à S^t^-Jacques de Compostelle, notre compatriote s'embarqua dans un petit port de *la Corona,* sur une barque de la Rochelle, qui le ramena en France. Il se trouve un exemplaire de *Pirard de Laval* à la bibliothèque nationale à Paris.

Is. H.

N° 3. — *Diarium Algeriense,* de Gramaye.

Première réponse.

La Bibliothèque de l'Université de Louvain possède un exemplaire des deux éditions du *Diarium rerum Argelae gestarum,* à savoir de celle de Douai de 1620 et de celle de Cologne de 1623.

Diarivm/ rervm Argelae/ gestarum anno 1619. Duran/-te detentione J. B. Gramay,/ Protonotarii Apost. per/ ipsummet concinnatum :/ vna cum scriptis, et testi-/moniis authenticis rerum/ præcipuæ Ecclesiasticarum/ Africæ — Dvaci,/ apud Viduam Lavrenth Kellami,/ et Lavrentivm filium eius/ Typographum Iuratum. 1620.

Un volume petit in-8°, de 80 pages chiffrées. Le titre porte la vignette ordinaire qui sert de marque aux produits des presses de Kellam et de sa veuve : c'est l'agneau Pascal. On lit à la page 80 l'approbation de G. Colvenère, en ces termes : *Hoc diarium rerum Argelae gestarum magno pietatis fructu excudetur et legetur.* Actum Duaci die 30 maij 1620. Cette date est curieuse à rapprocher de celle que Gramaye nous donne lui-même pour le jour de sa délivrance : elle eut lieu le samedi après la S^te^-Luce, 1619, soit le 4 décembre.

Jusqu'ici tous les bibliographes, parmi lesquels nous

citerons Clément (p. 261, note), ont indiqué comme la première édition du *Diarium* celle que Jean Maes aurait donnée à Ath en 1622. M. de Reiffenberg (*Bibliophile belge*, I, p. 468), en mettant à profit les renseignements fournis par Gramaye sur ses ouvrages dans le *Specimen linguarum et litterarum universi orbis*, a déjà remarqué que J. Maes lui-même, *soufflé par Gramaye*, citait en 1622 comme seule édition, celle de Kellam à Douai. Une circonstance, qui n'est pas décisive, mais qui vient encore fortifier les doutes sur l'existence de l'édition de J. Maes, c'est qu'on n'en fait nulle mention dans l'édition de Cologne en 1625, où l'on s'est borné à reproduire l'approbation de 1620. Voici le titre de cette édition, que nous avons vu indiquée pour la première fois dans la catalogue de la *Bibliotheca casanatensis* (t. III), et que nous décrivons minutieusement.

Io. B. Grammaye P. A./ Diarivm re/rvm Argelae gesta/rum Ab Anno M.DC.XIX./ In quo Argelae descriptio, vita, Religio,/ et mores Barbarorum, miseria captivorum,/ statusque Ecclesiae afri/canae, describuntur./ Vna cvm variis redemptio/num medijs, nominibusque eorum qui isthic, ex/ ditionibus Colon. Leod. Trevir./ adhuc detinentur. — Coloniae, Excudebat Albinvs Dusseldorpff, Anno M.DC.XXIII.

Un vol. petit in-12, de 124 pages. Le feuillet coté 123-124 est double, sans que le texte puisse indiquer si l'imprimeur l'a imprimé deux fois par erreur, ou pour en faire un carton. L'*Index libelli* placé à la page 2, contient le titre de 11 chapitres. Le premier, imprimé en plus grands caractères que le reste de l'ouvrage a pour titre : *Brevis discursus de miseriis Christianorum.* C'est le commencement du chapitre 19 du livre VII de l'*Africa*. Le 11e paragraphe intitulé : *Miscellanea,* est tiré du chapitre 7 du livre VII

du même ouvrage, et l'*Index* en faisait déjà mention. De la page 95 à 119 on trouve sous le titre suivant : *De captivis Belgis et Coloniensibus Testimonium,* diverses pièces qui ne sont pas dans l'édition de Douai et qui n'ont pas été tirées de l'*Africa;* elles correspondent aux paragraphes 8, 9 et 10 de l'*Index*. La plus récente est du 4 déc. 1621. L'éditeur les aura-t-il reçues de Gramaye lui-même, ou proviennent-elles de la rarissime édition de 1622? Nous laissons à d'autres plus habiles le soin de le décider.

Em. Nève.

Louvain, janvier 1852.

Deuxième réponse.

L'ouvrage de Gramaye est intitulé :

Diarium rerum Argelae gestarum, ab anno MDCXIX. — Coloniae, 1625. In-24.

Ce petit volume de 95 pages doit appartenir à une nouvelle édition du livre qui parut en 1622 à Ath, format in-8°, sous le titre de *Diarium algeriense,* si l'indication donnée dans le Questionnaire est exacte. — Quoiqu'il en soit, c'est un opuscule fort curieux, qui contient non pas, comme on paraît le croire, la relation d'un *Voyage en Afrique,* mais bien le journal d'une *Captivité à Alger;* c'est, sous ce rapport, le digne pendant de la célèbre Relation de la captivité et de la liberté du sieur Emanuel de Aranda, fils du consul de la nation de Castille à Bruges, qui vingt années plus tard, subit le même sort que le savant historiographe anversois.

Gramaye, après avoir parcouru l'Allemagne et l'Italie, voulait se rendre en Espagne auprès du Roi Philppe IV, son protecteur. Il nous apprend, dans la préface de son *Diarium,* qu'il s'embarqua le 10 des calendes de mai de l'an 1619, sur un navire marseillais, récemment arrivé de

la Syrie; à la hauteur de l'île de Sardaigne, le bâtiment français fut assailli par un corsaire turc, qui portait 30 pièces de canon et 200 hommes d'équipage; les chrétiens qui n'étaient que 30, durent se rendre. Ils furent amenés à Alger et vendus comme esclaves. Gramaye, pris d'abord pour un Espagnol de distinction, ensuite pour un évêque romain, n'eut pas trop à se plaindre de son maître. Il profita d'une certaine latitude qu'il lui laissait, pour ranimer le sentiment religieux et relever le courage de ses compagnons d'infortune. Il opéra ainsi, sous l'approbation du S^{t}-Siége, plusieurs réformes parmi les chrétiens qui vivaient à Alger. Pendant son séjour dans cette ville, il eut la consolation de voir un de ses compatriotes, nommé Jean Pierre, captif depuis trois ans, résister à toutes les séductions et mourir courageusement dans les tourments, martyr de la foi.

Il paraît qu'à cette époque, grand nombre de Belges gémissaient dans les fers des Barbaresques; nous trouvons à cet égard des détails intéressants dans un chapitre intitulé :

De captivis belgis et coloniensibus testimonium.

Gramaye y donne le relevé suivant des esclaves originaires de nos contrées, qui se trouvaient de son temps dans les *masmores* d'Alger :

De la Flandre et de Duynkerque	27
De l'Artois	12
De Hainaut	10
De l'évêché de Liége	17
Du Brabant, du Namurois et du Limbourg	22
Du Luxembourg et du diocèse de Trèves.	24

La captivité de J.-B. Gramaye ne fut pas de longue durée; au bout de 6 mois, il fut racheté par les Pères de la Rédemption et retourna dans sa patrie, en passant par l'Espagne.

Is. H.

N° 4. — *Foire de Watervliet.*

La foire de la commune de Watervliet fut établie par octroi de l'an 1504, dans lequel ce grand village de la Flandre orientale porte le titre de ville (*Registre des Chartes*, coté 17, fol. cclxiij v°, à la chambre des comptes à Lille).

Gs.

N° 5. — *Balfart.*

La comtesse Marguerite appelle le Balfart *quoddam servitium*, présentant le caractère d'un impôt levé anciennement pour la défense du pays, aussi bien dans le diplôme de Charles-le-Bon de 1125, que dans une sentence d'arbitrage de 1247, où l'on voit l'abbé des Dunes déclarer les habitants d'Herzeele affranchis du Balfart et de toute expédition militaire.

La keure de Bourbourg mentionne aussi le Balfart : elle est surtout remarquable en ce point qu'elle semble indiquer d'une manière précise ce qu'était le Balfart. On y lit, en effet, que si le comte et la comtesse de Flandre veulent élever de nouvelles forteresses ou réparer celles qui existèrent autrefois, tous ceux qui étaient soumis au Balfart seront tenus d'y travailler.

Le Balfart n'aurait donc été qu'une taxe destinée à la construction des retranchements militaires, dont l'origine appartiendrait aux guerres contre les Normands, et comme tant d'autres taxes de la même époque, après avoir eu sa source dans les nécessités de la défense commune, elle se serait perpétuée jusqu'à l'émancipation complète des communes.

L'étymologie du mot *balfart* est d'accord avec la keure de Bourbourg. *Bal* (de là le mot *boel*), maison, demeure,

enceinte; *vart,* lieu élevé d'où l'on peut défendre et voir, *garder* et *regarder.*

Le mot *balvart* ou *balfart,* dont on a fait à tort *bolwerk* ou *bulwark,* s'est conservé dans des pays qui l'ont reçu des peuples septentrionaux avec beaucoup d'autres termes propres à la guerre et à la conquête. Les Italiens disent *balvardo,* les Espagnols *balvarte.*

Le côté véritablement sérieux de cette question est l'appréciation de la résistance de nos ancêtres contre ces impôts que Lambert d'Ardres appelle : *inconsueta et indebita tributa.* Quand écrira-t-on l'histoire des races saxonnes du *Fleanderland?*

K. DE L.

N° 6. — *Chanson sur le sire de l'Isle-Adam.*

a. La chanson sur le sire de l'Isle-Adam se trouve publiée parmi les chansons recueillies par Uhland sous le nom de *Volkslieder,* p. 415. Le célèbre poëte allemand en a obtenu communication lors de son voyage en Flandre, il y a quelques années. Elle sera prochainement imprimée de nouveau avec des notes et des renseignements sur les événements dont elle est l'objet.

C. C.

b. La chanson dont il s'agit se rapporte à l'année 1437, alors que Philippe-le-Bon se trouvait campé au village de S^t^-Michel près de Bruges, entouré des sires d'Utkerke, de Commines et d'Isle-Adam. En voici le premier couplet :

Het was in den Sinxen daghen
Dat grave Philips van Vlaenderlant
Op Holland wilde varen;
Holland? dat en meende hi niet,
Het was Brugghe die edel stede reine (1).

K. DE L.

(1) KERVYN DE LETTENHOVE, *Hist. de Flandre,* IV, 307-308, not. 1 et 2.

N° 7. — *Églises dédiées à Saint-Pierre.*

Les églises dédiées à S^t^-Pierre ne datent guère avant l'an 1000, époque où l'on croyait que la fin du monde était prochaine. Alors se manifesta une remarquable recrudescence de l'esprit religieux, et l'on vit paraître en même temps cette secte farouche des *millénaires,* dont les extravagances désolèrent une partie de l'Europe. Vers 1020, Baudouin, comte de Flandre, fonda à Lille, Douai, Ypres et ailleurs plusieurs églises en l'honneur de S^t^-Pierre (V. *Chronique de France, d'Angleterre, de Tournay,* Bibl. royale, fonds Van Hulthem, MS. 789).

Gs.

N° 8. — *Veuglaires.*

Veugelaire ou *Veuglaire* était un canon (probablement d'invention flamande) plus ou moins grand, en fer battu ou coulé, dont on se servait en rase campagne; on le chargeait par la culasse au moyen d'une chambre mobile (le plus souvent chaque canon avait plusieurs chambres de rechange, tel que nous le verrons plus loin). On lançait au moyen de cette pièce d'artillerie des balles de grès, *gittant pierre de* 8 *pochs demy* (8 livres et demie); ces pièces étaient montées sur des affuts de bois (*embosquies*), souvent plusieurs sur un même affut, peintes de couleurs différentes, mais le plus souvent en rouge (*vernis de rouge*). Le pendant du grand canon qui se trouve encore à Gand, près de la Place du Vendredi et qui créva au siége d'Audenarde, était appelée le *Diable rouge,* probablement à cause de la couleur dont il était enduit. Ces pièces d'artillerie avaient la forme de celle dont nous avons donné le dessin à la fin de notre ouvrage sur les costumes du moyen-âge, intitulé :

Vade-mecum du peintre, etc. (Pl. C, nos 5 et 6; — Pl. D, nos 3, 4, 5 et 6).

Le nom de *Veugelaire* se trouve très-souvent cité dans un inventaire d'artillerie de la ville de Mons, datant du commencement du XVe siècle, dont je possède une copie.

Voici ces divers passages, textuellement copiés :

« A le kanoniere entre la dicte rouge thour et le thour des canoniers, soloit avoir un *Veugelaire* à fuste et embosquies à trois chambres, le tout remis en la dicte thour des kononiers.

» Quant à plusieurs ferailles et 3 *Veugelaires* qui furent maistre Robert de Martigny, maistre Jehan Dufayt, les avoit pour les parfaire le locaige.

» Un *Veuglaire* qui soloit estre on le prochaine tirce enss la dicte thour de lauwerie, etc.

» Semblablement ung autre *Veuglaire* qui soloit estre à le tirce prochaine de la maille ou les kononiers kerkent leurs batons, estoit remis, etc.

» Pareillement ung autre *Veuglaire* qui soloit estre à le tirce prochaine de le porte de Nimy, estoit remis en la dite thour des canoniers.

» 2 *Veuglaires* sour rocelles, l'un a huge et 2 chambres et l'autre plus pety, ossi à deux chambres.

» Le *Veuglaire* de 4 pochs, les 2 chambres pieres et mailles, corbelle, tanpons et couverture estoient remis en le thour des ladres.

» Ung autre samblable *Veuglaire*, aussi estoffez, estoit remis en la dicte thour.

» Le *Veuglaire* a fuste et pourveu, qui soloit estre en le prochaine tirce enssuivant la dicte gharitte estre remis, etc.

» Ung petit *Veuglaire* à 3 chambres, afustez sur torgnon de 3 pochs et demy.

» Ung autre *Veuglaire* ossi à 3 chambres de 3 pochs et demy, afuste.

» Ung *Veuglaire* à deux chambres de 5 pochs ou environ, sous le chariot, à huge et à 2 rouls ferée, pour mener à cheval.

» Deux chambres de *Veuglaire* qui soloient estre à le thour prochaine, enss la dicte grosse thour, appellée de veilleurs, autrement des hotteurs, estoient, etc.

» Deux *Veuglaires* de 5 pochs ou environ, à chacun 3 chambres, corbilles, pières, maillez et tanpons y servant.

» Un *Veuglaire* de 4 pochs, qui n'a que une chambre, estant en le vosure bas de la dicte thour saint Nicolay.

» Aussi y avoit deux chambres servant à ung *Veuglaire* mis en le thour des ladres enfyn de ung.

» Ung gros *Veuglaire* embosquiet de 5 pochs en croix ou environ, à trois chambres qui soloit estre auprès de le porte de Havrech, estre, etc.

» 4 *Veuglaires* vernis de rouge, à chacun 2 chambres, à fustez sour karios à huges, qui soloient estre au grant loiquier entre deux yssues.

» 2 *Veuglaires* venant de Havrech, à fustez bas, l'un gettant pieres de 8 pochs demi. »

Enfin nous pourrions citer un bien plus grand nombre d'exemples, s'il était nécessaire; il n'en fallait pas même autant, mais nous le faisons pour expliquer certains détails de cette partie de l'artillerie du moyen-âge.

Félix Devigne.

QUESTIONS NOUVELLES.

N° 9. — *L'Eschole de Salerne.*

Quel est l'auteur d'un petit volume in-12, intitulé :
L'Eschole de Salerne, ensuite le Poëme macaronique, en

vers burlesques. Paris, chez Antoine Rafflé (sans date). Volume contenant 83 pages?

L'*Eschole de Salerne*, en vers burlesques, est précédée d'une épître adressée à M. Fatin, docteur en médecine, par A. R. — Comprenant 10 chants et environ 1200 vers.

Le *Poëme macaronique* commençant à la page 50 du volume, contient environ 1000 vers.

D. V.

N° 10. — *Guillaume Van Dycke.*

Bouwens (l'historien d'Ostende) et plusieurs auteurs modernes qui l'ont copié sans le citer, nous apprennent qu'un Flamand, nommé *Guillaume Van Dycke*, devint amiral de la flotte espagnole en 1690, et qu'il fut récompensé de sa bravoure d'une manière éclatante par le roi Charles II. — Où trouver des données sur les faits d'armes de ce célèbre compatriote?

B.

N° 11. — *De Clerck, poëte.*

Le manuscrit n° 616 de la Bibliothèque de l'Université contient de nombreuses pièces de vers sur Glande De Clerck, qui doit avoir vécu à Ypres au commencement du XVII[e] siècle. Connaît-on la vie de ce De Clerck, qui semble avait été un poëte populaire?

D.

N° 12. — *Brochure de Donny.*

Parmi les manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Gand, se trouve, sous le n° 623, un recueil de lettres, mémoires, plaidoyers et pièces de procédure relatifs aux poursuites intentées en 1817 à l'avocat Donny, pour délit de presse commis par la publication d'une *Adresse au Roi*. Les dépositions des témoins prouvent que cette adresse n'avait été distribuée qu'à un nombre très-restreint de per-

sonnes, lorsque saisie en a été faite par la police; les avocats de l'accusé ont même plaidé qu'il n'y avait point eu *publication* de l'écrit incriminé. — Existe-t-il dans quelque dépôt public ou dans quelque collection particulière des exemplaires de la brochure de M. Donny?

D.

N° 13. — *Sobriquet des habitants de Menin.*

Pourquoi a-t-on appelé dans le temps les habitants de Menin, *de Waegenwielenvangers van Meenen?*

D.

N° 14. — *De Raeve, De Feu et D'Aubigny.*

Parmi les manuscrits déposés à la bibliothèque de l'Université de Gand, se trouve une *Chronique de la ville d'Ypres,* écrite en flamand, d'une écriture du XVIII^e^ siècle, et paraissant composée d'extraits d'ouvrages d'une origine plus ancienne. — Entre autres sources qui s'y trouvent citées, nous avons remarqué les suivantes :

A la première page : *Thomas De Raeve, in syn Ypersche beschryvinge.*

A la page 38 : *D'oorspronck van den naeme ende abdie van Meessen, volgens de zeldsaeme beschryving van den heer Thomas De Rave.*

A la page 93 : « *Thomas De Raeve, in zyne beschrevene Cronicke van de stadt van Ypere.* »

A la page 102 : « *Jan D'Aubijgnij, in zyn Ypersche geschiedenisse.* »

A la page 269 : *Dit is 't gonne eenen liefhebber, op de geschreven Cronick van de stad Yper op geteekent heeft, die door d'heere Guillielmus De Feu gemaeckt was geweest.*

Nous avons inutilement cherché dans les livres quelques renseignements sur ces trois historiens d'Ypres. — Quand

De Raeve, De Feu et D'Aubigny ont-ils vécu, qu'ont-ils fait, et que reste-t-il de leurs écrits?

D.

N° 15. — *Heydroits.*

Le manuscrit n° 176 de la Bibliothèque de Gand, contenant la *Vie de Jean sans Peur,* par le Père De Jonghe, mentionne une parti politique, nommé *Heydroits,* en flamand *Hedroten,* qui s'agita au pays de Liége sous l'évêque Jean de Bavière, au commencement du XV^e^ siècle. M. Polain et d'autres auteurs ont essayé d'expliquer l'étymologie de ce nom; mais, selon nous, ils n'y ont réussi qu'imparfaitement. On désire en connaître la véritable origine.

Bl.

N° 16. — *Mathieu Xhrouet.*

La famille Xhrouet est connue dans l'histoire artistique de Liége, mais on ne sait rien sur le compte de Mathieu Xhrouet, bourgmestre de Spa, qui vécut au commencement du XVIII^e^ siècle et qui a laissé deux collections de paysages au lavis, représentant de charmantes vues des pays de Liége et de Juliers, de la Moselle, du Rhin, etc.; l'une se compose de 93, l'autre de 78 feuilles; quelques sujets sont traités deux fois, mais sous un autre aspect. Dans la seconde collection, il eut pour collaborateurs *Ch. Denis de Beaurieux* et *Renier Boidkin.* Ces dessins furent exécutés entre les années 1724 et 1737. Vers 1762, Antoine Leloup en grava quelques-uns sur cuivre. M^r^ Bodel Nyenhuis, à Leide, possède ces deux collections, ainsi que deux autres dessins de fantaisie du même. Ni Dewez, ni Villenfagne, ni Bec-de-lièvre, ni Immerzeel, ne parlent de ce magistrat-artiste, qui avait cependant un talent plein de goût et de souplesse. Connait-on d'autres productions de Mathieu Xhrouet? a-t-on des détails sur sa vie?

Navorscher, 1852, p. 12.

État de la Musique en Espagne.

M. Gevaert, lauréat du grand concours de composition musicale de 1847, qui vient de faire un voyage artistique de trois ans en France, en Allemagne et en Espagne, a envoyé à M. le Ministre de l'intérieur sur l'état de la musique dans ce dernier pays, un rapport des plus remarquables et des plus curieux, dont l'Académie royale de Belgique, classe des Beaux-Arts, a ordonné l'insertion dans ses *Bulletins*. Pour donner le plus de publicité possible à cet important document, nous le reproduisons en entier dans notre recueil; nous voudrions du reste nous trouver plus souvent à même de parler de l'histoire de la musique. Nous pensons donc que nos lecteurs le liront avec plaisir et qu'ils nous pardonneront, en faveur de l'intérêt qui y est répandu, de publier ici un travail qui a déjà été imprimé ailleurs.

Monsieur le Ministre,

J'ai encore à m'excuser envers vous d'avoir outre-passé le terme fixé par l'art. 24 du règlement des concours de composition musicale, relatif à l'envoi des rapports; je vous prie d'attribuer ce retard, non à ma négligence, mais au désir que j'avais de vous envoyer un travail aussi complet qu'il m'est donné de le faire, sur l'art musical en Espagne, matière extrêmement intéressante et qui mériterait d'être traitée par une plume plus exercée que la mienne; cependant me trouvant placé dans la nécessité de traduire mes impressions le moins faiblement possible, je n'ai voulu du moins rien omettre, afin de vous donner le plus de détails qu'il m'a été permis de rassembler à ce sujet, espérant faire oublier par le fond les imperfections de la forme.

Avant de commencer, Monsieur le Ministre, je vous prie de vous rappeler que je n'ai pu voir *tout* ce dont je parlerai; vous savez que les ressources dont je dispose ne sont pas assez fortes pour permettre de visiter, dans ses

moindres détails, un pays comme l'Espagne, où les communications sont difficiles et coûteuses. Aussi, l'itinéraire que j'ai suivi vous fera facilement comprendre que j'ai dû laisser de côté des provinces très-intéressantes, pour lesquelles je me suis contenté des renseignements donnés par les artistes qui en sont originaires et qui résident à Madrid.

Je suis parti de Paris le 9 mars 1850, me dirigeant sur l'Espagne, par un autre chemin que celui que l'on suit ordinairement, c'est-à-dire en entrant par la frontière de la Catalogne, itinéraire qui rendait mon voyage un peu plus long, mais qui me permettait de traverser la Catalogne et l'Aragon, contrées très-dignes d'être observées sous tous les rapports.

Après Paris, la première ville où je me suis arrêté est Toulouse. J'ai pu remarquer, comme tous ceux qui y ont passé, les belles voix de ténor qui y abondent et le goût musical qui distingue ses habitants. Après avoir séjourné quelques jours à Toulouse, j'ai continué mon voyage, en traversant Perpignan, et, le 6 avril, je suis arrivé à Barcelone, où j'ai fait un séjour de plus d'un mois que j'ai mis à profit pour visiter le fameux monastère de Mont-Serrat (à 7 lieues de Barcelone), qui, avant l'abolition des couvents, était la pépinière d'où sortaient tous les musiciens de talent appelés à briller en Espagne; aujourd'hui on n'y conserve plus que quelques feuilles éparses de leurs productions.

De Barcelone je me suis rendu à Sarragosse où j'ai visité les archives musicales de la cathédrale et de la *Virgen del Pilar*. Ces archives sont très-peu considérables, la plus grande partie de la musique s'étant égarée et ayant été détruite, lors des deux siéges que la ville eut à soutenir au commencement de ce siècle; du reste, je crois que l'art ne doit pas beaucoup déplorer cette perte; car le peu qui a été conservé, ne m'a pas donné une très-haute idée de l'ancien état de ces collections, qui devaient être des moins importantes de la Péninsule.

Je suis arrivé à Madrid le 12 mai; j'ai séjourné dans cette ville sans interruption, sauf le temps assez considérable que j'ai passé à l'Escurial et à Tolède, deux points extrêmement intéressants sous le rapport musical, et qui renferment des archives très-riches en musique ancienne et jouissant d'une grande célébrité en Espagne.

Plusieurs circonstances concourent à rendre un voyage musical en Espagne très-ingrat et laborieux; entre autres, je citerai le peu de propagation et la localisation de la musique, cause produite par l'absence totale d'œuvres multipliées par la gravure ou la typographie, et par la jalousie défiante avec laquelle les maîtres de chapelle conservent leurs dépôts, jalousie portée à un point tel, que ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on est admis à

examiner leurs collections ou à prendre copie de quelques morceaux. Je ne parle pas de la défiance que leur inspirent les étrangers (1) et du désordre dans lequel la plupart de ces documents se trouvent; ces circonstances sont faciles à concevoir, dans un pays qui a été le théâtre d'invasions étrangères et de longues guerres civiles, qui ont plongé l'Espagne dans l'état de torpeur d'où elle commence à peine à sortir aujourd'hui.

J'énumère les obstacles, Monsieur le Ministre, afin de vous faire comprendre que je n'ai pu qu'indiquer sommairement les richesses musicales que l'Espagne renferme; outre qu'une étude approfondie de cette matière nécessiterait plusieurs années de séjour dans le pays, et n'aurait que peu d'intérêt pour nous, le but principal de mon voyage n'étant pas de développer les connaissances que je puis avoir en *philologie* musicale, science pour laquelle je ne me sens ni assez d'érudition, ni de vocation, je n'aurais pu consacrer exclusivement mes instants aux archives poudreuses des cathédrales, sans perdre un temps très-précieux, et négliger totalement l'étude de la musique populaire, étude d'un haut intérêt et beaucoup plus utile pour la pratique de l'art, que j'ai principalement en vue.

Il y a deux genres de musique qui paraissent être propres à l'Espagne, et hors desquels les artistes de ce pays n'ont fait que des essais presque toujours infructueux : la musique d'église et la musique populaire. La première n'existe plus malheureusement que dans l'histoire et, à entendre les compositions plates et théâtrales que l'on exécute aujourd'hui dans tous les temples de la Péninsule, on ne pourrait jamais se douter que dans ces mêmes églises, au fond d'armoires vermoulues, gisent entassés des trésors d'harmonie dont l'existence n'est connue que de quelques rares ecclésiastiques qui déplorent la décadence de l'art et le goût faussé de leurs compatriotes,

(1) Pendant mon séjour à Tolède, il me tomba par hasard sous la main un journal dans lequel je lus un article qui excita au plus haut degré ma surprise et mon indignation. L'auteur de cet article suppliait le Ministre de l'instruction et des travaux publics (c'était à cet époque M. Seijas de Lozano) de prendre les mesures les plus sévères, « afin (disait l'auteur de l'article) » d'interdire l'accès des archives et des bibliothèques aux jeunes gens que les » Gouvernements étrangers, jaloux des richesses artistiques de l'Espagne, et » exploitant l'abandon dans lequel les laissent les Espagnols, envoient dans » le but de reporter chez eux les trésors renfermés dans ces anciens dépots. » Aucun étranger n'étant venu ici à cette époque, chargé d'une mission musicale, il est évident que c'est à moi que l'auteur faisait allusion.

Je dois, du reste, rendre justice aux artistes de Madrid, qui tous se révoltèrent contre cet article calomnieux, ce qui n'empêcha pas quatre journaux de la capitale de le reproduire le lendemain.

qu'ils voient s'enthousiasmer aujourd'hui pour les plus faibles productions de l'école italienne moderne.

L'époque où la musique d'église paraît avoir brillé, dans la Péninsule, de son éclat le plus vif, est la même qui vit la domination immense de l'Espagne et sa gloire littéraire s'étendre sur une grande partie du monde civilisé, je veux parler de la période de la maison d'Autriche. Avant le règne de Charles-Quint, on ne trouve aucune trace de musique écrite à plusieurs voix, soit que la science du contre-point, déjà très-cultivée en Flandre et en Italie à cette époque, n'eût pas encore pénétré en Espagne, soit que le contact continuel des Maures eût habitué leur oreille à la musique des Arabes, qui encore aujourd'hui a conservé chez le peuple des provinces méridionales ses intonations bizarres et ses cadences anti-harmoniques (1).

Sous Philippe II, la musique d'église apparaît tout d'un coup, avec les mêmes formes et la perfection matérielle des écoles flamande et italienne de la même époque (2) : aucune individualité ne se fait remarquer parmi les compositeurs espagnols de cette époque, et ce n'est que beaucoup plus tard qu'ils adoptèrent certaines formes particulières au pays, comme l'emploi presque constant de deux chœurs, usage qui s'est même conservé jusqu'aujourd'hui malgré la dégénération complète du style religieux, un emploi très-modéré des imitations, canons et contre-points conditionnels; en revanche, un style plus simple et plus majestueux, un effet particulier résultant de la dispositions des voix et une expression plus forte des paroles; qualités que l'on ne recherchait guère dans les écoles flamande et italienne du XVI^e^ siècle.

Le genre dans lequel les Espagnols ont surtout excellé, est celui des compositions funèbres, telles que les offices et messes des morts, motets pour la semaine sainte, lamentations de Jérémie, psaumes de la pénitence et autres pièces du même style.

Au milieu de la corruption du goût actuel, quelques cathédrales ont conservé l'habitude d'exécuter, aux *funciones* de la semaine sainte, quelques-uns

(1) Je parle de la musique des Arabes, selon les idées que j'en ai puisées dans les œuvres de M. Fétis et de M. Villoteau.

(2) Il serait assez curieux de savoir laquelle des deux écoles a eu le plus d'influence sur la musique d'église en Espagne; cependant, il paraît hors de doute que les productions de l'école gallo-belge y ont été connues avant celles des maîtres italiens, car tandis que l'on trouve à peine quelques compositions de Palestrina, introduites à cette époque dans la Péninsule, toutes les archives un peu importantes possèdent de nombreuses collections de motets de Josquin Desprez, dont le nom est encore fameux parmi les vieux musiciens d'église.

de ces anciens motets, et, bien que toutes les traditions en soient perdues ou affaiblies, malgré la médiocrité de l'exécution, il y brille des beautés d'un ordre tellement élevé et l'effet en est tellement saisissant, que les personnes les plus insensibles à l'art en sont frappées. Parmi les morceaux de ce genre qui m'ont le plus impressionné, je citerai surtout : *Circumdederunt me* à quatre voix, de *Nebra; Sepelierunt Christum*, de *Soler; Vere languores nostros*, d'*Escarregui;* et *Tristis est anima mea*, du même.

Les noms des auteurs que je viens de citer n'ont probablement jamais retenti hors de l'Espagne, et même dans leur pays, je doute que leur réputation se soit étendue au dehors de la ville où ils étaient maîtres de chapelle; cependant ils jouiraient d'une réputation européenne, si leurs ouvrages étaient connus à l'étranger. Il me semble que le Gouvernement espagnol remplirait un beau devoir en faisant une publication choisie dans les œuvres de ses meilleurs musiciens; il rendrait à l'art un grand service dont toute la gloire rejaillirait sur l'Espagne; il constaterait l'existence d'une grande école espagnole, qui a brillé depuis le XVI^e^ siècle jusqu'au commencement du XIX^e^, et dont quelques maîtres à peine (1) ont échappé à l'oubli, enfin, il populariserait, auprès des artistes étrangers, les noms d'Escobedo, de Ant. Fevin, de Torentes, de Penalosa, et les noms plus modernes Bernadino Ribera (2), Torres (3), Joaquin Nebra (4), Soler (5),

(1) Moralez, Victoria, Guerrero et peut-être deux ou trois autres qui ont vécu à l'étranger.

(2) Ces cinq compositeurs sont du XVI^e^ siècle et leurs œuvres se trouvent en partie dans la cathédrale de Tolède.

(3) Maître de chapelle de Philippe V et auteur très-fécond; on a imprimé de lui une méthode d'accompagnement.

(4) Maître de chapelle sous Ferdinand VI et auteur d'une foule de messes et des motets, qui se trouvent à la chapelle royale à Madrid. Il a fait une superbe messe de *requiem* à huit voix qui passe pour son chef-d'œuvre.

(5) Un des meilleurs compositeurs et peut-être le meilleur que l'Espagne ait produit. Il naquit vers 1730, fut maître de chapelle de l'Escurial et moine de l'ordre des Hiéronymites. Malgré quelques incorrections de style, qui sont de tradition dans ce pays, les ouvrages de Soler me paraissent pouvoir être rangés dans les meilleurs que l'on ait écrits pour l'Église; s'ils sont inférieurs aux compositions italiennes du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle, sous la rapport de la difficulté vaincue, ils leur sont peut-être supérieurs pour l'expression et pour l'effet.

Les ouvrages de Soler se trouvent au monastère de l'Escurial; je n'ai pu les examiner tous avec une égale attention, parce que plusieurs pièces n'y existent qu'en parties séparées, ce qui en rend la lecture impossible, si on

Doyagüe (1) et une foule d'autres dont les ouvrages sont dispersés dans les cathédrales de la Péninsule.

Les organistes que j'ai entendus, pendant mon séjour dans la Péninsule, sont en général au-dessous de toute critique; il est impossible de s'imaginer rien de plus plat, de plus incohérent, de plus mauvais goût que les morceaux qu'ils exécutent, si toutefois l'on peut décorer du titre de morceaux des espèces de préludes avortés, sans sujet, sans plan, sans unité, enfin une musique qui n'en est pas une et où l'artiste le plus indulgent chercherait en vain une étincelle de talent.

Du reste, je doute que ce pays, même à son époque la plus brillante, ait possédé des organistes d'un talent transcendant, car depuis mon arrivée en Espagne, je n'ai pas vu un seul morceau pour cet instrument écrit par un artiste indigène : en outre, les orgues sont d'une construction si vicieuse, qu'il est très-difficile d'en tirer quelque parti. Les pédales ne peuvent être que d'une faible utilité, car ce sont simplement de petites planchettes qu'on peut toucher à peine du bout du pied; elles sont d'un usage encore moins commode que celles que l'on voit dans les vieilles orgues de la Belgique. Quant aux registres, les jeux d'anches en forment les trois quarts, ils ne semblent être faits que pour étourdir les auditeurs; et afin d'accroître encore le bruit, on a eu l'idée d'en placer la majeure partie à l'extérieur du buffet, transversalement au-dessus de la tête de l'organiste, et l'orifice du tuyau dirigé vers l'église; de sorte, qu'il est facile de se faire une idée de l'ensemble criard, glapissant et insupportable qui doit résulter d'une disposition aussi extravagante.

On croirait, d'après cela, que l'on dût se montrer très-facile sur le choix d'un organiste; mais, par une anomalie fort étrange, les concours qui ont lieu lors d'une vacance de place d'organiste sont des plus sévères (2), et l'on

ne les écrit préalablement en partition, mais celles que j'ai vues me paraissent d'un mérite tellement élevé, qu'elles ont suffi pour me donner la plus haute idée de leur auteur. On a publié de Soler un traité de modulations très-curieux et rempli de transitions tout à fait inusitées au temps où ce livre parut, ainsi qu'un livre intitulé : *Curiosidades de la música,* où il traite, avec une clarté admirable, la manière de déchiffrer la notation du moyen-âge, etc.

(1) Doyagüe était maître de chapelle à Salamanque, à la fin du siècle dernier.

(2) Voici les conditions principales que l'on imposa au dernier concours, qui eut lieu à Tolède, au mois d'août dernier, pour la place de premier organiste de la cathédrale : 1° Composer une fugue sur un sujet donné, au milieu

se formerait la meilleure idée d'un organiste qui remplirait d'une manière satisfaisante les conditions rigoureuses que l'on impose; malheureusement, ces programmes n'existent que par tradition, et il serait aussi difficile de rencontrer aujourd'hui, en Espagne, des organistes capables de sortir avec honneur de ses épreuves, que d'assembler un jury de six maîtres assez savants pour les juger, car maîtres et organistes n'ont conservé des traditions que ce qu'elles ont de suranné et d'inapplicable à l'art moderne.

Le plain-chant, qui se chante dans toute l'Espagne, me paraît plus altéré dans sa forme primitive que celui que l'on chante en France et en Belgique; il y a même plusieurs morceaux qui n'ont conservé qu'une parenté fort éloignée avec ceux de notre pays; il est vrai que cela provient, en grande partie, des accidents qu'on y ajoute, non-seulement aux fins de phrase, mais de manière à rendre le chant tout à fait méconnaissable et à faire douter à l'auditeur si c'est de la mauvaise musique ou du plain-chant qu'il entend.

On n'accompagne jamais le plain-chant de l'orgue, mais on a adopté pour l'ordinaire de la messe un chant appelé *canto misto,* qui est un mauvais plain-chant harmonisé en tierces, sur lequel l'organiste brode les ornements les plus hétérogènes et les plus détestables que l'ignorance et le mauvais goût puissent suggérer.

L'usage du serpent est inconnu dans ce pays; on le remplace avec avantage par le *bajon,* qui n'est pas notre basson, comme son nom paraît l'indiquer, mais la basse de la *chirimia,* espèce de haut-bois arabe (*zimra*); le son du *bajon* est plus fort que celui du fagot, et son timbre se rapproche de celui de la clarinette-basse.

Voilà, Monsieur le Ministre, le résultat de mes investigations sur la musique d'église en Espagne. En résumé, on peut dire que cette musique n'existe plus; l'abolition des couvents et des immunités ecclésiastiques lui a donné le dernier coup, car c'étaient malheureusement les seuls centres de doctrine; tous les musiciens que l'Espagne a produits sont sortis de Mont-Serrat ou de l'Escurial, et encore aujourd'hui, les seuls individus qui aient conservé quelques vestiges de ces doctrines, sont des prêtres et des moines (1) que les

de laquelle on devait faire entrer un plain-chant se combinant avec le premier motif; 2° Composer un motet à quatre voix et orchestre sur les paroles *sicut erat,* en faisant sur l'*amen* un canon à quatre parties; 3° Improviser sur l'orgue des versets sur le *dixit* du premier ton, en conservant toujours le sujet et le traitant en canon, fugue, etc.; 4° Improviser sur une basse donnée des imitations de toute espèce; 5° Faire un contre-point à quatre parties, dont aucune partie ne puisse se mouvoir par mouvement disjoint, etc.

(1) Dans le nombre infiniment petit des artistes de cette catégorie, il est

révolutions ont chassés de leurs asiles et qui sont les derniers disciples de ces écoles dont les traditions disparaissent aujourd'hui devant l'indifférence du Gouvernement espagnol et le mauvais goût du public.

Dans les innombrables ouvrages théoriques sur la musique dont l'Espagne fut inondée pendant les deux derniers siècles (1), je ne crois pas qu'aucun auteur ait daigné consacrer quelques lignes à la musique populaire de son pays; ce silence s'explique, du reste, par la position de ceux qui écrivent sur cette matière : presque tous étaient prêtres et moines; ils n'avaient que la musique religieuse en vue, et auraient cru avancer une opinion hétérodoxe en considérant la musique du peuple comme une ramification de l'art qu'ils enseignaient.

Cependant ce sujet n'est pas dénué d'intérêt historique, et il serait assez curieux d'examiner quelle part en revient à chacune des races qui ont successivement occupé la Péninsule; car la musique espagnole n'est pas, comme on se l'imagine généralement, composée uniquement de danses en rhythme ternaire et communes à toutes les provinces; au contraire, de même que les mœurs et usages, la musique revêt des formes très-variées et très-différentes dans les diverses parties de ce vaste pays.

Il me semble que l'on peut admettre trois divisions bien tranchées, dont la première correspond à la Biscaye et à la Navarre, la seconde à la Galice et à la Vieille-Castille, et la troisième à l'Aragon, la Nouvelle-Castille et les provinces méridionales (2).

Comme on le voit, ces trois séries concordent parfaitement avec les divisions que les historiens ont faites des races existantes dans la Péninsule; malgré leur longue réunion sous le même gouvernement, chacune d'elles a conservé quelques traits caractéristiques qui révèlent son origine (3).

juste de citer le maître actuel de la chapelle royale, M. Hilarion Eslava, ecclésiastique de beaucoup de talent et de savoir réel. Il est auteur de beaucoup de musique religieuse, à laquelle il ne manque que la publicité pour être appréciée à l'étranger, comme elle le mérite. Son style, quoiqu'un peu dramatisé, ne sort pas des conditions indispensables de la musique d'église; il est vraiment dommage que le Gouvernement espagnol ne songe pas à utiliser un si beau talent, en mettant M. Eslava à la tête du Conservatoire qui, sous sa direction, pourrait changer de face et donner des résultats moins insignifiants que ceux qu'il a donnés jusqu'à ce jour.

(1) Je donnerai le titre des principaux ouvrages dans la suite de ce rapport en traitant de l'enseignement musical de ce pays.

(2) Je ne parlerai pas de la musique populaire de la Catalogne, qui, à vrai dire, n'existe pas.

(3) Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le Ministre, que chaque fois

D'après le témoignage unanime de tous les historiens, confirmé par les traditions les plus reculées, les Basques sont les habitants primitifs de la Péninsule; on peut donc supposer raisonnablement que leur musique populaire doit être la plus ancienne de l'Espagne, surtout quand on considère le caractère patriarcal et traditionnel de ce peuple, qui a su conserver intacts ses mœurs et son langage, malgré le voisinage et le contact incessant des Français et des Espagnols. Quoi qu'il en soit, les airs basques ont un caractère très-original; ils se distinguent surtout de ceux de leurs voisins par le rhythme, qui est tout à fait opposé aux habitudes musicales des autres nations. Presque tous leurs airs et danses sont conçus dans des mesures inusitées et mêlées; par exemple le *zorzico,* leur danse nationale, est en mesure de 5/8 ou 5/4, ou plutôt dans une mesure à deux temps, dont chaque moitié est représentée par un groupe de cinq notes; d'autres airs sont écrits dans des rhythmes encore plus complexes : je me souviens même d'avoir entendu une mélodie dont les mesures étaient alternativement en 5/4 et 6/8. Ce qui étonne au suprême degré, c'est que ces rhythmes bizarres sont surtout affectés à leurs airs de danse.

Quant aux formes mélodiques, elles n'ont rien de bien original, si on les dépouille du rhythme, ce qui me fait croire que la plupart de ces airs ne remontent pas à une haute antiquité; tous ceux que j'ai entendus sont écrits dans la tonalité moderne, et ce qui trahit surtout leur origine peu reculée, c'est la facilité avec laquelle ils s'harmonisent.

Les chants de la Vieille-Castille et de la Galice n'ont rien qui mérite de fixer l'attention; ces provinces ayant été fort peu de temps sous la domination des Arabes, leurs habitants n'ont pas participé à la civilisation raffinée et artistique de ceux-ci; aussi l'influence de ces mœurs orientales, si puissante sur leurs compatriotes méridionaux, a-t-elle été nulle pour eux et leur poésie et leur musique populaires sont restées très-inférieures à celles de leurs voisins.

Les airs du centre et du midi de l'Espagne sont donc les plus intéressants à connaître et à étudier; on peut même dire que ce sont les seuls qui méritent un examen sérieux, car à travers les mille altérations que le temps, les mœurs, l'inintelligence des chanteurs, et surtout le contact de la musique

que je touche à un point historique, je n'ai aucune prétention d'entrer dans le domaine des faits passés, dont je me suis fait une idée plus ou moins juste, selon les livres qui me sont tombés sous la main; par conséquent, si je me permets d'émettre modestement mon opinion sur ce sujet, c'est uniquement parce que la matière que je traite m'y entraîne, et je vous prie de ne pas y attacher plus d'importance qu'elle ne le mérite.

du Nord y ont introduites, pour peu que l'on veuille en analyser les formes mélodiques, on se convaincra qu'elles ne sont pas européennes et qu'elles viennent en droite ligne de la musique arabe.

Ce type caractéristique s'est surtout conservé dans les localités où la domination mauresque a jeté des racines profondes, comme en Andalousie; on le retrouve chez les *gitanos*, avec ses intervalles de tiers et quarts de ton, avec la multitude d'ornements sous lesquels le chant est caché, avec sa tonalité vague, enfin avec tous les caractères que M. Fétis lui attribue dans le beau *Résumé philosophique de la musique* qui sert d'introduction à sa *Biographie universelle*.

On peut diviser les airs d'origine arabe en deux classes principales : 1° les chants proprement dits, que l'on désigne sous le nom de *canas* ou de *playeras;* 2° les airs de danse, qui se nomment, selon les localités, *fandangos, malaguenas* ou *rondenas*.

Les *canas* sont des mélodies d'un rhythme très-indéterminé; elles commencent toujours sur une note élevée, que le chanteur soutient et file à volonté; toutes les phrases sont descendantes, et la mélodie est noyée dans un déluge de petites notes et de trilles (1) (ou plutôt de chevrotements), que le chanteur prolonge indéfiniment et autant que son haleine le lui permet, car la tradition veut qu'il ne respire qu'à la fin de chaque phrase.

La tonalité de ces pièces n'a aucun rapport avec nos modes majeur et mineur; leurs cadences finales se rapprochent des troisième et quatrième tons du plain-chant; quant aux successions mélodiques, la plupart ne comportent aucune espèce d'harmonie, et tous ceux qui ont conservé la tradition véritable, les chantent en se contentant de marquer le rhythme en frappant de petits coups, soit sur la caisse de la guitare, soit dans le creux de la main.

Les airs de danse se composent en général de deux choses très-distinctes : 1° la ritournelle instrumentale; 2° la *copla* ou couplet. La première partie est invariable pour tous les airs du même genre, du moins quant au fond de la mélodie. Les guitaristes habiles cherchent à y faire briller l'agilité de leurs doigts et leur facilité à improviser des variations; aussi, en général, prolongent-ils la durée de la ritournelle au delà de celle de la *copla*. Celle-ci varie à l'infini, soit pour la poésie, soit pour la musique; ses formes sont plus simples et moins vagues que celles de la *cana*. Cette partie est ordinairement divisée en six phrases symétriques de trois ou quatre mesures, qui correspondent à quatre vers, dont le premier se dit deux fois au commencement et se répète à la fin du couplet.

(1) Cette circonstance les rend très-difficiles à noter.

Le chant et la poésie de la *copla* sont très-souvent improvisés par l'exécutant, et quelques-uns (1) y déploient une imagination et un talent extraordinaires; leur poésie, conformément au caractère du pays, est remplie d'images hyperboliques, et il est rare que le chant ne se distingue pas par une originalité tout africaine.

Les airs de cette espèce sont ordinairement à trois temps assez vifs; quant à leur tonalité, elle est la même que celle de tous les airs espagnols d'origine arabe, c'est-à-dire basée sur une gamme correspondante au troisième ton de l'église.

Quelques intervalles sont souvent affectés par des accidents, car il se fait des transitions très-brusques aux tons d'ut, de sol ou de fa; l'entrée de la *copla,* par exemple, se fait toujours par une modulation qui ne manque jamais son effet, si elle est attaquée franchement.

Ce qui témoigne aussi de l'origine arabe de ces chants, c'est l'émission de voix gutturale et saccadée qui paraît y être de rigueur; toute cette musique se chante dans les registres les plus élevés de la voix, et il n'est pas rare d'entendre attaquer une *cana* ou un *fandango* sur un contre-ut, qui ferait pâmer d'aise tous les amateurs de ténors à ut de poitrine (2).

Depuis l'expulsion définitive des Maures, beaucoup d'airs nouveaux se sont introduits en Espagne, et quoique ceux-ci manquent essentiellement de la saveur exotique qui distingue les premiers, il y en a peu qui n'aient, dans la coupe, le rhythme ou la forme mélodique, quelques qualités dignes de l'attention de l'artiste voyageur.

Les principaux airs de cette classe sont :

1° Les *seguidillas* (3). Cette danse, originaire de la Manche (à en juger du moins par son autre nom *Manchegas*), est à trois temps assez vifs; les vers qui servent pour la *copla* ne peuvent pas excéder le nombre de quatre et doivent être suivis d'un *estribillo* (refrain). Malgré l'uniformité qui résulte nécessairement de cette disposition, le rhythme de ces airs est du plus heureux effet.

(1) C'est surtout parmi les *gitanos* andalous que l'on rencontre ces improvisateurs, et quelquefois les plus renommés d'entre ces chanteurs se défient entre eux. Ces singuliers concours donnent fréquemment lieu à des combats plus sanglants, où la *navaja* joue le principal rôle, et qui se terminent souvent par la mort d'un des chanteurs.

(2) Je ne sais si le goût détestable pour cette espèce de voix se maintient parmi les mauvais amateurs en Belgique.

(3) On voit par un passage du *Don Quijote* (parte 2ª, capitulo 38), que cette danse était déjà très en vogue à l'époque où Cervantès écrivait son chef-d'œuvre.

2° *Boleras.* Ces airs, bien différents de ceux qui sont connus chez nous sous le nom de *boléros*, sont exactement coupés comme les *seguidillas;* seulement le mouvement en est beaucoup plus lent et se rapproche de la gravité du menuet français.

3° *La jota aragonesa.* Cette danse est, sous le rapport du mouvement, de la coupe des vers et de la disposition, une espèce de *fandango* moderne; la *copla* se chante presque toujours à deux voix, en tierces. Une singularité de cet air consiste en ce que le septième degré est fréquemment mineur, en montant la gamme.

J'omets à dessein plusieurs danses espagnoles qui sont peu intéressantes, parce que ce sont des mélodies isolées qui ne forment pas de séries comme les précédentes, dont elles ne sont que des variétés.

Telles sont la *cachucha, el zapateado, el vito, el ole, el polo, los panaderos* et une foule d'autres en usage dans les diverses localités d'Andalousie, et dont l'énumération serait trop longue ici. Il est fâcheux que, jusqu'à ce jour, personne (Espagnol ou étranger) n'ait songé à publier un recueil un peu complet de ces airs. Une publication de ce genre épargnerait beaucoup de temps à ceux qui ont le désir de connaître l'art musical dans ses formes les plus humbles, et ne pourrait manquer d'avoir un grand succès dans les pays du nord de l'Europe, aujourd'hui si avides de nouveautés musicales.

Quand le gouvernement espagnol eut aboli les couvents, il voulut, à l'exemple de la France, créer un établissement qui pût conserver les bonnes doctrines et remplacer l'enseignement qui se donnait dans les monastères; il pensa donc à établir un Conservatoire à Madrid. Cette idée, à dire vrai, était plutôt due à la reine Marie-Christine, qui, née dans la terre classique des beaux-arts, espérait peut-être jeter les fondements d'une nouvelle école musicale dans la Péninsule.

Soit insouciance de la part des Espagnols, soit plutôt vice d'organisation, cette entreprise ne fructifia pas; le Gouvernement, se lassant bientôt de soutenir une chose dont il ne voyait pas les résultats immédiats, lui retira son subside, et le nouveau Conservatoire, abandonné exclusivement à la générosité de la reine-mère, fut réduit bientôt aux proportions mesquines d'une école de musique, et le but primitif de son institution fut tout à fait manqué. Même dans cet état précaire, il aurait pu rendre beaucoup de services à l'art en Espagne, si la direction de cet établissement eût été confiée à des hommes ayant mieux que de bonnes intentions; malheureusement l'unité d'enseignement y a manqué dès le principe; tout s'est borné jusqu'à

ce jour aux efforts isolés de quelques hommes zélés, qui ont vu se briser, contre des obstacles matériels, des efforts que, dans d'autres temps, ils eussent pu consacrer exclusivement au bénéfice de l'art (1).

En présence de cette réunion de circonstances, il n'est pas étonnant que les résultats obtenus jusqu'à présent aient été très-minimes; aussi l'influence du Conservatoire de Madrid est-elle nulle dans les provinces; et même à l'intérieur de la capitale son utilité s'est-elle bornée jusqu'à ce jour à fournir les théâtres de choristes et les orchestres de violonistes médiocres. La classe de piano est peut-être la seule qui ait donné des élèves remarquables et capables de soutenir la comparaison avec ceux de l'étranger.

Un tel état de choses ne peut manquer d'influer sur l'exécution de la musique; aussi, sous ce rapport, les instruments à cordes laissent-ils beaucoup à désirer; l'art de l'archet surtout est inconnu dans ce pays, et, par suite, les orchestres manquent généralement d'ensemble et de délicatesse. Les instruments à vent sont dans un état de culture plus développé, et, sauf les cornistes (qui sont en général très-médiocres), ils ne sont inférieurs, sous le rapport de l'exécution, ni aux Français ni aux Belges (2).

Quant à l'enseignement de la composition, il est dans le plus mauvais état (3). (J'ai déjà traité précédemment les causes de cette situation, de sorte que je crois inutile d'y revenir). Je me contenterai d'ajouter seulement que le défaut de bons livres, écrits pour les besoins de l'époque actuelle, y est pour beaucoup; heureusement, une traduction espagnole du *Traité d'harmonie*, de M. Fétis, vient de paraître à Madrid (4). Il est hors de doute que

(1) Une des causes qui n'a pas laissé d'influer d'une manière fâcheuse sur le développement de cet établissement, est un patriotisme mal entendu, qui, en Espagne, a toujours éloigné les étrangers des places.

(2) Il est bien entendu que je n'entends parler ici que des musiciens d'orchestre.

(3) La partie didactique a été traitée autrefois avec beaucoup de succès par les Espagnols; on peut même dire que, dans cette partie, ils ont précédé toutes les autres nations. Pendant que les Italiens et les Allemands n'avaient aucun livre où les principes de leur école fussent exposés d'une manière nette et claire, les Espagnols possédaient, dans leur idiome, les livres admirables de Juan de Cabezon (*Arte de tañer fantasia para arpa, tecla y vihuela;* Valladolid, 1578); de Llorente (*el Porqué de la Musica*), livre écrit au commencement du XVII^e^ siècle, et qui ne le cède en rien à ceux de Nasarre et de Cerone, qui sont trop connus pour que j'aie besoin de les citer. On en a publié plusieurs autres, dont les noms ne me reviennent pas en ce moment.

(4) La traduction a été faite par M. Gil, de Cadix, jeune homme qui donne de grandes espérances.

cet ouvrage (le premier de ce genre qui ait été traduit en espagnol) est destiné à avoir un grand succès en Espagne, et qu'il pourra peut-être inaugurer, dans ce pays, une nouvelle ère pour l'enseignement de l'harmonie.

Je crois tout à fait inutile de parler de l'état de la musique dans les provinces; il n'y a rien à dire à ce sujet, car, véritablement, la musique *civilisée* n'est pas connue hors de Madrid et de Barcelone. Pour donner une faible idée de la manière dont l'enseignement se donne dans les provinces d'Espagne, il suffira de dire que beaucoup de maîtres de musique y enseignent encore le solfége par le système gothique des *muances!!!* et cela non-seulement pour le plain-chant, mais encore pour les combinaisons les plus compliquées de la musique moderne.

L'état des théâtres lyriques, en Espagne, n'est pas de nature à inspirer un intérêt très-grand; ce n'est pas, à proprement parler, une institution nationale, l'opéra italien étant le seul qui se chante généralement dans la Péninsule. Cependant le nouveau théâtre que l'on vient d'inaugurer à Madrid témoigne du développement que le goût de la musique a pris depuis quelques années. L'ensemble des artistes composant cette troupe est des plus remarquables et met le théâtre royal de Madrid au niveau des premiers de l'Europe. Les noms des chanteurs sont assez connus, et leur talent a été apprécié assez souvent pour rendre superflu tout ce que je pourrais dire à cet égard; mais il ne sera pas inutile peut-être d'ajouter que les chœurs et l'orchestre sont les meilleurs que l'on ait entendus jusqu'à ce jour dans la Péninsule. Après celui de Madrid, le seul théâtre italien de l'Espagne qui puisse soutenir la comparaison avec les meilleurs de l'étranger, est le théâtre du Lycée, à Barcelone; les autres, établis à Séville, Cadix, Malaga, Valence, Saragosse et Grenade, sont de troisième ordre, et prouvent l'état arriéré de l'art musical dans ces provinces.

Quand l'opéra italien pénétra pour la première fois dans la Péninsule, sous le règne de Ferdinand VI, quelques musiciens espagnols, séduits par ce spectacle nouveau pour eux, et mus par un noble désir d'appliquer ce genre à leur langue harmonieuse et musicale, tentèrent d'établir à Madrid un théâtre lyrique espagnol. Ce fut un nommé Ponciano qui écrivit la musique de la pièce d'essai.

Il paraît que les circonstances n'étaient pas favorables pour une création de ce genre, car l'opéra national fut bientôt abandonné. Cet insuccès est attribué, par quelques-uns, à l'opposition fanatique que les maîtres de chapelle suscitèrent à l'entreprise; par d'autres, à l'enthousiasme que les opéras italiens, et surtout le chant de Farinelli, excitaient parmi la société de Madrid. Toujours est-il que l'indifférence la plus profonde accueillit la

première pièce de ce genre, et que le découragement des partisans de la musique nationale fut tel, qu'au bout de quelque temps, on renonça totalement à ce projet.

Il y a deux ou trois ans, quelques jeunes gens, sinon remplis de talent, du moins faisant preuve de beaucoup de zèle, tentèrent de ressusciter l'opéra espagnol, tombé dans l'oubli depuis cette tentative avortée; mais, au lieu de s'appliquer cette fois à l'opéra sérieux, ils créèrent un genre à peine plus élevé que la *tonadilla* (1), ou, pour mieux dire, ils firent une imitation de l'opéra comique français, et un théâtre, basé sur ces principes, fut établi à Madrid.

Le succès a couronné leurs espérances, et l'entreprise n'a cessé de prospérer depuis lors, malgré la faiblesse de la plupart des *zarzuelas* (2), composées par des musiciens doués d'un heureux instinct, mais ignorant généralement les plus simples notions de l'art d'écrire; heureusement on peut espérer que le goût du public, qui s'est manifesté spontanément pour la musique nationale, réveillera chez tous les artistes espagnols le désir de faire des études approfondies, et d'unir leurs efforts pour mettre l'Espagne au rang qu'elle devrait occuper et qui lui revient de droit dans le monde artistique.

Je résume les idées que je me suis formées sur l'art musical en Espagne, en vous disant, Monsieur le Ministre, que ce pays, quoique très-arriéré sous le rapport de la culture de l'art musical, ne mérite pas tout à fait l'indifférence que son état artistique a toujours inspiré en Europe; du reste, les artistes espagnols ne se font pas illusion sur leur position, et une activité qui fait augurer les meilleurs résultats commence à se manifester dans toute la Péninsule.

J'espère, Monsieur le Ministre, que vous apprécierez la difficulté d'écrire sur un pays dont l'état musical n'a jamais été sérieusement examiné, et, qu'à ce titre, vous excuserez les omissions qui, malgré mes soins, se seront glissées dans ce travail; du reste, je n'ai besoin de dire, Monsieur le Ministre, que je serais très-heureux de répondre à toutes les questions que vous pourriez m'adresser sur des points oubliés ou peu développés dans ce rapport.

(1) Les *tonadillas* sont des espèces de vaudevilles à deux ou trois personnages, où la musique a un peu plus d'importance que dans ceux-ci.

(2) Le nom de *zarzuela* s'appliquait autrefois à un genre de pièces toutes différentes des *zarzuelas* nouvelles. Je crois ce mot un diminutif de *zarza* (ronce), nom qui aura été donné à ces pièces à cause des intrigues embrouillées que les Espagnols mettaient dans leurs productions dramatiques à l'époque dont il s'agit.

Archives du Conseil de Flandre.

Après une instruction de plusieurs années, la question du classement des précieuses archives de l'ancien Conseil de Flandre vient enfin de recevoir une solution conforme au désir du public de voir cet important dépôt arraché à une destruction prochaine et placé dans un lieu plus convenable. Par arrêté du 21 février 1852, M. le Ministre de l'Intérieur a nommé une commission du surveillance, chargée de procéder immédiatement à l'exécution des mesures que nécessitera la mise en ordre de ces archives. Cette commission, composée de MM. Roels, premier président de la Cour d'Appel, président, Ganser, Groverman, Gachard, Jules de S^{t}-Genois, Montigny, secrétaire, et P. Van der Meersch, suppléant, est entrée immédiatement en fonctions. A la suite des présentations faites par elle, le gouvernement, par arrêté du 12 mars dernier, a préposé au classement des archives susmentionnées, M^{r} Victor Gaillard, avocat, comme employé en chef, et MM. E^{d} Vermandel et A. Van Hoorebeke, en qualité d'aide et de sous-aide. Ces trois employés ont commencé leur travail le 1er avril, et tout fait espérer que ce vaste et magnifique dépôt d'archives, aujourd'hui sans utilité pour le public, à cause de la confusion qui y règne, sera bientôt transporté au nouveau Palais de Justice, mis en ordre et rendu accessible aux personnes studieuses qui s'occupent de l'histoire de nos institutions judiciaires.

Déjà après quinze jours de travail, M. Gaillard a bien voulu nous communiquer sous forme de lettre quelques détails curieux sur les travaux de classement exécutés et les trouvailles faites dans ce dépôt jusqu'à ce jour.

A Messieurs les Rédacteurs du Messager des Sciences.

Messieurs,

Je vous ai promis pour les abonnés du *Messager des Sciences* un aperçu sommaire des documents que j'ai rencontrés jusqu'ores dans le précieux dépôt dont le classement m'est confié. Je viens accomplir ma promesse, mais je tiens à établir d'abord, comme précaution oratoire, que ma présente lettre est écrite *currente calamo,* et doit être considérée simplement comme une épitre *confidentielle* adressée à vos lecteurs. Je fais d'avance un acte de contrition pour les péchés que j'y pourrais commettre et j'espère que dès à présent ils me sont remis.

Par où entrerai-je en matière? Décrirai-je l'immensité du dépôt qui contient environ 1000 mètres carrés de papiers rangés dans les rayons, plus 50 à 55 mètres cubes de papiers éparpillés sur le sol ou jetés pêle-mêle dans des coffres et des paniers? Parlerai-je de mon embarras à retrouver la clef du classement fait en 1772, alors que les archives ont été transportées du Château des Comtes dans la bibliothèque des Jésuites où elles sont en ce moment, classement qui n'est constaté par aucun inventaire et qu'indiquent seulement de rares étiquettes, menteuses le plus souvent? Non. Si le dépôt est vaste, tant mieux, il contient d'autant plus de choses curieuses; si le classement ancien est difficile à retrouver, il y aura d'autant plus d'honneur à ranger les documents dans un ordre satisfaisant.

Le bâtiment où les archives se trouvent actuellement devant être évacué, il est indispensable, si l'on veut ne pas tout confondre, de faire un classement provisoire, un classement que j'appellerai de service, et qui a pour but principal de déménager avec ordre. Les documents sont, à cet effet, rangés par séries désignées par des *Littera,* et chaque pièce de la série reçoit un numéro. Voici les séries formées jusqu'ici.

A. *Contracten en Wysdomnen executoir.* 55 volumes, allant de 1522 à 1795 : manque un seul volume, contenant les années 1567 à 1570.

B. *Sententien.* 107 volumes, dont le premier contient les sentences de 1415 à 1427 et le dernier celles de 1666. Le XV^e^ siècle présente de nombreuses lacunes; mais depuis 1499 jusque 1666, il ne manque que 5 volumes.

C. *Sententien.* C'est une autre série de sentences. 45 volumes, de 1655 à 1794; manquent 2 volumes.

D. *Procuratien ende acten sekers.* 50 volumes, de 1652 à 1795; manque un seul volume, contenant les procurations de 1665 à 1666.

E. *Rescriptien.* 9 gros volumes, de 1675 à 1788. Complet.

F. Recueils divers, provenant sans doute de la chambre fiscale. 55 volumes contenant des documents historiques du plus haut intérêt, par exemple : N° 5, intitulé *Tonlieux.* N° 10, *Recht van den biscop van Ipren.* N° 17, *Touchant la cour féodale de Tenremonde,* N° 29, *Finances, comptes, Renenghes.* N° 45, *Etat de l'hostel du duc de Bourgogne.* — Je ne cite plus, car je devrais tout citer.

G. *Resolutieboeken.* 5 volumes, de 1584 à 1757. Complet.

H. *Decreten.* 5 volumes, de 1680 à 1794. Complet.

I. *Presentieboeken.* 55 volumes, de 1656 à 1795. Complet.

Ces 314 registres provisoirement cotés et inventoriés, sont transportés dans les nouvelles salles du Palais de Justice et établis dans leurs rayons.

J. Cette série comprend 314 registres, intitulés : *Acten en sententien,* depuis 1385, année où le Conseil de Flandre a été institué, jusque vers la fin du XVII^e^ siècle. Sans contredit ces volumes sont, au point de vue de l'histoire du droit, les plus importants de tous ceux que j'ai examinés jusqu'ici. C'est dans ces volumes que la cour consignait jour par jour tous ses actes, toutes ses résolutions, et il y a certes peu de corps judiciaires qui possèdent un journal pareil, remontant à une aussi haute antiquité. Malheureusement ce sont ces précieux registres qui ont le plus souffert de la pluie. Plusieurs d'entre eux ont dû être imprégnés d'eau pendant un laps de temps bien long, pour en être réduits à l'état où ils se trouvent. Vingt environ sont entièrement perdus; les feuilles collées ensemble, ne forment plus qu'une espèce de croûte, qui se réduit en poussière au moindre contact. Quinze ou seize autres subsistent à moitié, c'est-à-dire que l'humidité a détruit la moitié du volume en commençant par la tranche antérieure. Enfin plus de cinquante ont leurs marges pourries, et l'écriture même est entamée en plusieurs endroits. Le hasard a voulu que les volumes les plus anciens aient été le mieux garantis et les dégâts existent surtout pour les années 1470 à 1530. Tous les registres de cette série n'étant pas encore descendus de la galerie où ils gisaient sur les tablettes des croisées et par terre, je ne saurais déterminer en ce moment quelles sont les années qui manquent.

Je dois mentionner encore deux petits registres in-4°, du plus haut intérêt. En 1369, Louis de Maele, pour faciliter aux habitants le recours à son conseil, nomma des commissaires chargés de tenir audience dans toutes les parties de la Flandre, recevoir les plaintes, entendre les

parties et en faire rapport à la chambre du conseil. On appelait cette institution l'*audience du comte*. Eh bien! l'un des deux registres en question contient les procès-verbaux de ces audiences, depuis la première en 1369, jusqu'en 1374. On y voit que les séances se tenaient sans ordre et probablement selon les besoins du service, à Gand, à Bruges, à Ypres, à Lille, à Audenarde et à Male. L'autre semble composé de deux parties, dont la première commence par le procès-verbal de l'audience, *ghehouden te Ghent 's maendaghs nuer S^te^ Lives dach int jaer Ons Heer MCCCLXXVIIJ*, tandis que la seconde contient des documents de l'année 1393, dont je n'ai pas encore eu le loisir de constater l'importance.

Il résulte de tout ceci que nous possédons une série non interrompue de *documents authentiques* pour l'histoire du droit en Flandre, depuis 1369 jusqu'à nos jours. Cinq siècles!

J'ai parlé jusqu'à présent pour ceux qui s'occupent de l'histoire juridique ou politique, mais les Archives du Conseil de Flandre sont une mine aussi féconde qu'inexplorée, dans laquelle on pourra puiser des documents de toute nature. Ici je prierai messieurs les littérateurs de me prêter un moment d'attention.

Vous savez, je suppose, Messieurs, que certain auteur dit, dans *les Feuillets détachés*, que souvent on rencontre des choses éminemment curieuses sur les gardes des cartulaires et les couvertures des vieux registres de procédure (1). Si la parole de cet estimable auteur avait besoin de confirmation, je serais à même d'en fournir une des plus éclatantes. Voici le fait : j'ai trouvé parmi les feuillets de garde de divers registres des années 1550 à 1565 :

(1) Page 65.

1. Six feuillets de vers flamands, écriture de la fin du XIII^e^ siècle, contenant chacun cinq colonnes *recto* et *verso*, la 6^e^ ayant été amputée pour réduire le parchemin à la dimension du volume. Ces six feuillets ou 60 colonnes renferment ensemble environ 3500 vers, formant des fragments du même poëme; mais ces fragments ne se suivent pas et se divisent en six parties : ils appartiennent, je pense, à quelque *Rymbybel*, peut-être à celle de Van Maerlant; à l'appui de cette attribution, je transcris ça et là quelques vers.

1^re^ feuille, 2^me^ colonne.

Onse Here seide te hare :
Wijf, geloeft mi openbare,
Dat die tijt es comen mede
Dat te Jherusalem in die stede,
Noch hier ne seldi bidden niet;
Ane dese word hi bediet,
Dat men Gode over al
Met gelove ane beden sal;
Niet te Jherusalem allene,
Alsemen doen dede, so clene
Geloeve was in ertrike.
D'wijf antwerde cortelike :
Ic weet wel dat Kerst comen sal,
En als hi comt, hi sal ons al
Zegen en doen verstaen.
Ons Here antworde saen, enz.

2^me^ feuille, 7^me^ colonne.

Mettien geboet Pharao,
Met sinen boden sere onvro
Moysesse en sinen lieden,
Dat si alle danen stieden,
Dat andre vole baeds hem oec mede,
Doen droeghen si danen h'mede
En leende cledren en vaten
Van de volke vele utmaten,

D'roefden di Egijpten lant,
Vijf hondert dusent als ick vant;
Ware daer mans in h'stare,
Zonder knapen diemen dare,
En die jone wijf ane scouwen
Met kindren en met vrouwen,
Enden beesten daer geen getal,
Die boeken af gescreven sal.
Nylus die doren Egijpten loept
Hadde dlant al meest bestoept.
Een graf daer Joseph in lach,
Moyses sereef daer, op tien dach,
Ons Heren name in enc [gout] (1) plate,
Doen dreefse henen hare strate,
Tote dat si opten grave quam,
Moyses dat gebeente nam
Van Josephe, enz.

3me feuillet (endommagé par l'humidité), 4me colonne.

Doe sprac God tote Abraham :
Rume die stede van Carram,
Lant ende mage neder en boge,
En com int lant dat ic di toge;
Abraham die voer weeh bidi,
Met sine wive Saraij;
En Loth sijn neve gine mede,
En al dat hi wan in die stede,
Van Carram voerde hi mede die man
En quam in dlant van Canaam,
Hi en sine liede met hem,
Tote eere dat hiet Siehem,
In die ewangelie soe steet,
Dat die selve Achar heet,
Van danen quamen ter edele dale, enz.

(1) Interpolation évidente.

4me feuillet, 7me colonne. Ce fragment appartient au Nouveau Testament.

Matheus, Marcus en Lucas
Die gewagen ons vort das,
Als hi beneden den berge quam,
Datten een lasers vernam,
Diene anebedene tier stont :
Here, wiltu du, maecs mi gesont.
Onse Here antwerde te desen :
Ja, ic wille wes genesen,
En die genas doen altemale;
Jhesus seide te hem dese tale :
Ne seght niemene en du selt gaen,
Ten pape en die hem tonen saen;
Maer hi die dus genesen was,
Macete al den lieden eont das.
Lucas en Mattheus mede
Scriven, dat hi in ene stede
Quam die Campharnium hiet,
Daer bat hem dat joedsche diet
Over enen hiet Centurio,
Dat was een heiden riddre doe
Die was van C ridders here,
Zijn kint was veriecht (?) sere;
Si baden dat hire comen soude
En dat hine genesen woude;
Hi sprac hi soudene genesen wale;
Die ridder antwerde dese tale, enz.

Je n'ai pas les feuillets 5 et 6 sous la main et ne puis par conséquent vous en donner d'extraits; ils renferment le commencement du poëme et traitent de la création du monde et des autres matières contenues dans la Genèse.

II. Deux feuillets en parchemin, de 10 colonnes chacun, ayant appartenu évidemment au même manuscrit que les précédents et contenant ensemble 1100 vers. Ces fragments me semblent relatifs à l'*Iliade* (Trojaenschen oorlog). Ils ne

se trouvent pas au nombre des parties de ce poëme publiées par M. Blommaert dans ses *Oudvlaemsche Gedichten*.

III. Un feuillet en parchemin, de 10 colonnes, écriture de la même époque, contenant des questions faites sur divers sujets par le roi, *coninc*, et les réponses de *Sydrac;* prose flamande, environ 500 lignes.

VI. Un feuillet en parchemin, de 8 colonnes, contenant 364 vers français; écriture du commencement du XIV^e^ siècle.

V. Quatre feuillets en parchemin, formant 16 pages, écriture de la fin du XIII^e^ siècle. C'est un fragment, contenant 1280 vers, d'une *Histoire des Oiseaux,* imitée de Jacques de Vitri; en flamand.

Comme vous pouvez le croire sans peine, Messieurs, mon premier moment de loisir sera consacré à l'examen approfondi de tous ces curieux documents, que j'ai dès à présent une vraie démangeaison de publier : mais chaque chose a son temps. — Je n'ai du reste parlé ici que des pièces en francais ou en flamand, celles en latin sont bien plus nombreuses, mais le temps me manque pour vous en donner le détail.

Je ne puis toutefois terminer sans vous dire un mot de deux faits singuliers. Partout où les feuillets de garde étaient en papier blanc, les conseillers et les greffiers se sont amusés à les remplir de vers et de dictons populaires. On en ferait un recueil curieux qui pourrait servir de pendant au spirituel article de M. Borgnet (1). Seulement la mère en permettrait-elle la lecture à sa fille? j'en doute.

Certains registres ont reçu des noms-propres par lesquels on les désignant jadis : j'ai rencontré *Caesar Augustus, Titus Livius, Theophrastus,* etc. Ainsi s'explique le passage

(1) *Messager des Sciences,* 1851, p. 65.

suivant, qu'on trouve dans un manuscrit appartenant à Mr A.-L. Van Hoorebeke, employé aux archives du Conseil de Flandre (1) :

« In den reg. *Persius* staet : Ordonn. que la chambre » du conseil en Flandre fut transportée en la ville de Cour- » trai, etc. »

J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien m'excuser de ne pouvoir en ce moment vous donner des détails plus précis. En attendant je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

V. Gaillard,
Chargé du classement des Archives du Conseil de Flandre.

Gand, 12 avril 1852.

(1) Ce manuscrit est intitulé : *Notabiliteyt int overzien van den registers van Hove.* Il semble avoir été compilé au XVIe siècle par un certain *Eckhoute.*

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Inscription du monument de Godefroi de Bouillon. — Dans la dernière séance de l'Académie royale (1er mars), la classe des Lettres a définitivement admis, pour être soumise encore à l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur, l'inscription suivante, destinée à figurer sur le monument de Godefroi de Bouillon qui s'élève à la Place Royale à Bruxelles :

SUO
GODEFRIDO BULLONIO,
PRIMO HIEROSOLYMARUM REGI,
BELGÆ
HOC MONUMENTUM
AN. MDCCCXLV
REGNANTE LEOPOLDO I
FELICITER POSUERUNT.

Cette inscription, due à M. le chanoine De Ram, n'a été proposée par cet estimable savant qu'après un examen long et approfondi de la question de savoir quels titres il était convenable d'attribuer sur ce monument au héros de la première Croisade. Nous n'hésitons pas à la préférer à toutes celles qui avaient été proposées jusqu'ici, surtout à l'inscription française avec traduction flamande. Il n'y a réellement que la langue latine qui, pour ces circonstances, présente cette majesté et ce laconisme substantiel, propres à transmettre, en peu de mots, à la postérité le souvenir d'un grand nom historique. Le *suo*, en tête de l'inscription, est peut-être un peu étrange; nous aurions voulu y voir ajouter le mot *heroi* ou *civi*, pour mieux déterminer la qualification, mais la rédaction de M. De Ram a été adoptée par 14 voix contre 4.

Cette inscription sera placée sur la face du piédestal dirigée du côté de la Montagne de la Cour; sur la face opposée, on gravera les premiers vers de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, qui a peut-être autant immortalisé Godefroi que ses exploits militaires :

..... *El capitano*
Che 'l gran sepolcrò libero de Cristo
Molto elgi opro con senno, e con la mano;
Molto soffri nel glorioso acquisto.

Bail de l'an 1260. — Notre histoire agricole est encore à faire. Les mémoires de l'Académie de Bruxelles contiennent certes quelques bons travaux sur les procédés agronomiques usités chez nous. Mais en général, les auteurs de ces traités ne s'occupent guère de l'état de l'agriculture belge au moyen-âge. L'assolement des terres et les conditions auxquelles étaient soumis les cultivateurs, sont très-peu connus. Nous croyons donc faire plaisir à nos lecteurs, en leur communiquant un bail de l'an 1260, dont nous devons la copie à l'obligeance de M. l'ingénieur Wolters. Il s'agit de dix bonniers de terres arables, que la dame de Perwez donne en location au couvent de Milen, près de St-Trond. On y verra entre autres qu'on faisait déjà usage, à cette époque, de la *marne* comme engrais (1).

« Universis ad quos presens scriptum pervenerit, F. domina de Parweis, salutem et cognoscere veritatem. Cum per presentia preterita non solum negligantur, verum etiam interdum oblivioni penitus relinquantur, est ea que firmitatem habere cupimus, necesse scripto commendari. Noveritis igitur universi quod nos octo bonnaria terre nostre, site inter Scortbosch et Milen, a cenobio de Milen descendentia, contulimus dilectis nobis in christo Priorisse et conventui de Milen, ordinis beati Benedicti, ad decem et octo annos continuo subsequentes, sub conditionibus inferius annotatis excolenda, videlicet quod fructus dicte terre, singulis annis, in uno loco divisim ponentur, et dictis fructibus tritulatis et preparatis, stramina et palea integraliter apud dictam Priorissam et conventum remanebunt, et segetes vel bladus equalibus portionibus et mensuris inter nos et eos dictos Priorissam et conventum dividetur. Additum fuit etiam quod si tempore messis fructus predicte terre pro parata pecunia colligerentur, nos unam medietatem dicte pecunie, et dicti Priorissa et conventus aliam medietatem persolvemus. Et si contingeret quod pro segetibus colligerentur, nos et dicti Priorissa et conventus tantumdem de segetibus dicte terre metoribus dabimus quantum dicta Priorissa et conventus de aliis suis segetibus dederint ad colligendum, et residuum inter nos et ipsos remanebit. Condictum fuit etiam quod antedicti Priorissa et conventus ad omnes fructus yemales dictam terram nostram fimabunt et semel ipsam terram infra dictum terminum dictorum decem et octo annorum videlicet, marlabunt.

» In cujus rei testimonium presentibus sigillum nostram fecimus apponi. Datum anno domini MCCcLXto sexto, feria secunda post Judica. »

(Archives de l'abbaye de Milen, près de St-Trond).

(1) Il y a quelques années, M. le baron d'Exaerde a publié une intéressante brochure sur l'emploi de cet engrais.

Monuments funéraires élévés a Van der Haert, Van Braeckel et Cornelissen. — La direction de l'Académie de peinture et de dessin de Gand, vient de payer dignement son tribut de reconnaissance à trois hommes qui ont rendu d'éminents services à cet établissement. Nous voulons parler de M. H. Van der Haert, Josse Van Braeckel et Norbert Cornelissen, respectivement professeur, directeur, greffier et secrétaire-directeur de notre Académie. Se ressouvenant que rien n'encourage plus l'homme à faire le bien que l'espoir qu'après sa mort sa mémoire ne sera pas oubliée, les membres de la direction susmentionnée se sont cotisés et ont élevé, à leurs frais, dans l'église des Augustins en notre ville, trois monuments en pierre aux trois citoyens recommandables que nous avons nommés plus haut. C'est à M. Pierre Devigne, sculpteur à Gand, qu'ils ont confié l'exécution de cette pieuse pensée. L'artiste y a gravé les inscriptions suivantes :

D. O. M.

Henri-Anne-Victor Van der Haert, Directeur des cours de dessin, sculpture et architecture à l'Académie royale de Gand. Né à Louvain et décédé à Gand, le V octobre MDCCCXLVI à l'âge de LII ans.

R. I. P.

═

D. O. M.

Ter nagedachtenis van

Franciscus-Judocus Van Braeckel, geboren te Gent den 10 november 1768 en aldaer overleden den 10 maert 1849. Als Greffier gedurende 18 jaren, op het einde van zyn leven Eere-bestuerder der Koninglyke Akademie van beeldende Kunsten, en van 1799 tot zyn overlyden Secretaris der burgelyke Godshuizen binnen deze stad, bewees hy aen die gestichten uitmuntende diensten.

R. I. P.

═

Egidius-Norbertus Cornelissen,

geboren te Antwerpen den 12 july 1769 en overleden te Gent den 31 july 1849.

—

Hy werd opvolgelyk

Afdeelingshoofd van het openbaer onderwys by het algemeen bestuer te Brussel, Sekretaris van den Minister van Justiee van Frankryk, toegevoegd Sekretaris der Meijery, Leeraer der Geschiedenis by de Middenschool, Bestuerder-Secretaris des Koninglyke Akademie van beeldende Kunsten, Sekretaris-Inspecteur der Hoogeschool te Gent, Lid der Koninglyke Akademie van Wetenschappen, Letteren en schoone Kunsten te Brussel, en van een groot getal zoo wel buiten- als binnenlandsche genootschappen.

Hy was een geleerd en geestvol letterkundige; hy nam Gent als zyn vaderstad aen, en bewees haer, gedurende vyftig jaren, de gedenkweerdigste diensten; door hem herleefde hier de smaek der kunsten en der tael, en kwamen vele stedelyke inrigtingten tot eenen bloeijenden stand.

—

Eerbewys zyner boezemvrienden aen zyne eeuwige nagedachtenis.

—

En s'acquittant de cette dette de reconnaissance, la direction de l'Académie a compris toute l'étendue de sa mission; elle a senti que consacrer le souvenir des morts, c'est stimuler le zèle et l'activité de ceux qui leur succèdent.

Ordonnances des Pays-Bas Autrichiens. — La *Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas Autrichiens*, 1700-1750, publiée par la *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique*, contient l'indication de diverses ordonnances dont la commission n'a pu se procurer le texte. « En publiant cet appendice, le but de la commission, y est-il dit, est d'attirer l'attention de MM. les archivistes, bibliothécaires et de tous ceux qui sont disposés à lui prêter leur concours sur les ordonnances qu'elle n'a pu se procurer, et dont ils posséderaient ou connaîtraient des copies. »

Dans le même but nous reproduisons ici cette invitation pour ceux de nos lecteurs auxquels la *Liste chronologique* ne serait point tombée sous la main.

Lettre de Mr Alexandre de Humboldt a M. Stecher. — Quand un homme de la valeur de M. de Humboldt, l'illustre auteur du *Cosmos* et de tant d'autres savants écrits, daigne complimenter un de nos compatriotes sur ses travaux, l'honneur d'un semblable témoignage de sympathie nous semble devoir rejaillir sur la Belgique entière. Aussi croyons-nous ne pas sortir du cadre de notre rédaction ordinaire, en publiant ici cet intéressant document épistolaire, que nous faisons suivre ensuite d'un petit compte-rendu de Mr P. Kersten du livre qui a valu à M. Stecher cette marque de bienveillance. Nul mieux que M. Kersten ne pouvait apprécier l'*Analyse des doctrines linguistique de Guillaume de Humboldt;* le directeur du *Journal historique*, de Liége, est un homme d'une haute intelligence, qui a donné au monde savant des gages non équivoques de connaissances profondes en matière de philosophie. Son *Essai sur l'activité du principe pensant*, dont il a publié la première partie, a fait l'objet d'un article d'analyse critique dans le *Messager des Sciences*, année 1851.

« Monsieur,

» Ce n'est que depuis quelques jours, que j'ai eu connaissance de votre

importante *Analyse des doctrines linguistiques* de mon frère. Ce serait manquer au premier devoir de piété envers un frère, qui m'était infiniment supérieur en talents et en étendue de connaissances, que de ne pas vous offrir l'hommage affectueux de ma vive reconnaissance. Vous avez par votre spirituelle analyse, et par la comparaison critique des opinions bien confusément émises en Allemagne, vivifié l'étude de la philosophie des langues et ramené le vague des discussions au véritable but que Guillaume de Humboldt a cru atteindre.

» Agréez, je vous prie, l'expression de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» Bon Alex. Von Humboldt.

» Berlin, ce 29 janvier 1852. »

Analyse des doctrines linguistiques de Guillaume de Humboldt, par J. Steeher, professeur agrégé à l'Université de Liége. Tournai, 1851; in-8° de 63 p. Cette brochure se compose des articles, qui ont paru sur cette matière dans le *Moniteur de l'enseignement*. En les trouvant ici réunis et en les lisant de suite, on se fera une meilleure idée du sujet qu'on y traite. M. Steeher divise son analyse des doctrines linguistiques de M. G. de Humboldt, en 8 paragraphes ou chapitres. Après avoir fait connaître le but qu'il se propose en s'occupant de ce travail, il parle successivement de la méthode de G. de Humboldt; de l'individualité des langues; de l'acte de la parole; de l'articulation comme symbole d'analyse; du verbe, de la conjonction et du pronom relatif, comme symbole de synthèse; de la flexion; des classifications linguistiques au point de vue de Humboldt. Plusieurs auteurs ont essayé d'exposer clairement les idées de M. de Humboldt; et il paraît que c'est avec peu de succès. C'est en parlant de l'un d'eux que M. Steeher nous dit que, « si la pensée de Humboldt est malaisée à saisir, celle de son commentateur l'est encore plus. » Raison de plus de faire un nouvel effort; car, malgré l'obscurité qui enveloppe souvent l'idée du célèbre philosophe linguiste, on ne peut disconvenir qu'il n'ait approfondi le sujet du langage avec beaucoup de sagacité. Pour inspirer à nos lecteurs, et spécialement à ceux qui sont chargés de l'enseignement, le désir de faire connaissance avec l'auteur, nous citons quelques-uns des principes qu'il pose. « Comme tout ce qui vit ou existe, dit G. de Humboldt (d'après l'analyse de M. Steeher), l'homme se manifeste parce qu'il vit et comme il vit. La parole qui lui appartient en propre, relève directement de sa nature : c'en est l'écho, la réverbération; et comme l'homme n'est pas seulement esprit, la parole ne saurait être, au gré de certains penseurs, un pur formalisme logique, un jeu d'abstractions et de catégories.... Autant on peut dire

qu'il n'y a qu'un langage humain, comme il n'y a qu'une raison humaine, autant l'expérience d'aujourd'hui nous montre qu'il y a autant de paroles diverses qu'il y a d'individualités humaines distinctes... Nul ne pense par un mot exactement, précisément ce que pense un autre par le même mot; et si petite que soit la différence en elle-même, elle s'étend à travers toute la langue, comme par un développement de cercles concentriques... Il n'y a rien, il ne peut y avoir rien dans l'âme qui n'y soit par sa propre activité, et l'on peut dire que comprendre et parler ne sont que des effets différents de la même faculté linguistique. La parole sociale n'est jamais comparable à la transmission brute de la matière inerte... Avec l'alphabet commence l'examen de la forme d'une langue : c'est ce qu'il faut retrouver à travers toutes les parties. Cela mène sans doute à une recherche des éléments parfois pénible et microscopique; mais il y a des particularités qui en elles-mêmes sont minimes, et sur lesquelles toutefois repose l'impression totale d'une langue. Rien n'est plus à contre-sens de ces études que de n'y vouloir chercher que le grand, l'intellectuel, le saillant. Un examen scrupuleux de toute subtilité grammaticale, de toute décomposition de mot en ses éléments est tout-à-fait indispensable pour ne pas s'exposer à juger sans preuves suffisantes. »

Il faut nous borner à ce petit aperçu; car il ne peut être question d'analyser une analyse. L'écrit de M. Steeher n'est pas long, on peut le lire en une couple d'heures. On y trouvera des preuves multipliées d'une connaissance variée en matière de langage, considéré philosophiquement, et d'une grande pénétration d'esprit.

(*Journal historique et littéraire de Liége*, t. XVIII, p. 520-521).

Destruction de la Procédure-minute du comte d'Egmont. — Nous trouvons dans un journal de Bruxelles la nouvelle suivante que nous trouvons tellement exorbitante, si elle est réelle, que nous ne l'accueillons qu'avec la plus grande réserve, dans la crainte qu'elle appartienne à la catégories des pufs littéraires dont le catalogue du marquis de Fortsas est le spirituel type.

« On sait que par une clause de son testament, un sieur J.-B. Leclercq, rentier, qui vient de mourir à Mons, ordonna de brûler, en présence de témoins, la procédure-minute du comte d'Egmont, document historique que le gouvernement belge a vainement tenté d'acquérir, et qui forme trois volumes in-folio, demi-reliure. M. Mathieu d'abord, et ensuite M. Gachard (au nom de l'État), avaient offert dans le temps un prix considérable de ces trois volumes, mais le propriétaire, ou plutôt le détenteur de cette précieuse rareté, s'obstina à ne vouloir la céder qu'en échange d'un titre nobiliaire équivalant à celui du héros de Gravelines. »

Depuis nous trouvons dans un autre journal la note supplémentaire qui suit et qui est de nature a faire croire que le fait annoncé est vrai :

« En vertu d'un ordre du gouvernement, M. Rupert Petit, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Moreau, s'est transporté hier, dans la matinée, au domicile du défunt. Il y a saisi trois volumes contenant les documents importants dont il s'agit. Dans le second volume se trouvaient deux pièces (pétitions ou adhésions), revêtues de plus de 500 signatures.

» M. Leclerc n'avait en sa possession qu'une partie de la procédure instruite à la charge du comte d'Egmont; l'autre partie a été remise, il y a quelque temps, au gouvernement, par un propriétaire des environs de Bruxelles. »

Manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ. — La bibliothèque du cloître de Gaesdonck a dans sa possession un manuscrit très-remarquable de l'ouvrage si célèbre de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Il contient quatre livres; il est écrit en l'an 1427, c'est le plus ancien connu jusqu'ici; la copie gardée précédemment dans la bibliothèque des Jésuites, à Anvers, et qui se trouve aujourd'hui dans la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, date de l'année 1440. C'est ainsi qu'est décidée la question si l'auteur (Thomas à Kempis) avait achevé le quatrième livre avant l'année 1440, question sur laquelle diffèrent les opinions des savants.

Le susdit manuscrit appartenait originairement au cloître de Bethlehem, près Doetinchem, dans le voisinage de Zwolle. Le prieur des Frères de la Croix à Emmeric, nommé Tauschliffer, en fit cadeau à Frédéric Ketteler, qui, étant en fonctions de chanoine régulier au couvent de Gaesdonck, paraît y avoir de cette façon introduit le manuscrit. (Extrait du *Tijd*).

Nécrologe liégeois — Un bibliophile instruit de Liége, Mr Ul. Capitaine, vient d'entreprendre une publication annuelle dont nous ne saurions trop louer l'intention et le plan. Il s'agit en effet pour lui de réunir toutes les notions qu'il a pu recueillir sur tous les individus de quelque importance, décédés dans le pays de Liége, pendant l'année 1851, et d'en former un faisceau sous le titre de *Nécrologe liégeois*. Nous voudrions que l'exemple de Mr Ul. Capitaine fut suivi pour toutes nos autres provinces. On aurait ainsi, à la longue, un ensemble de notices qui permettraient d'écrire avec une rigoureuse exactitude la biographie des contemporains. Pour Gand nous ferons remarquer que tous les ans le plus qu'octogénaire almanach, connu sous le nom de *Gentsche Wegwyzer*, publie une liste chronologique du même genre.

1

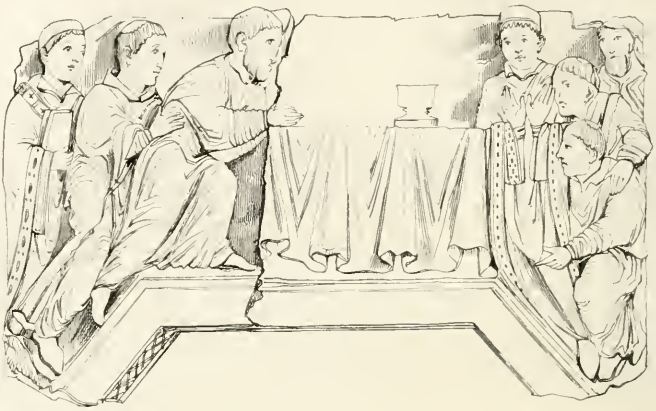

I Metre 26 Cs

2

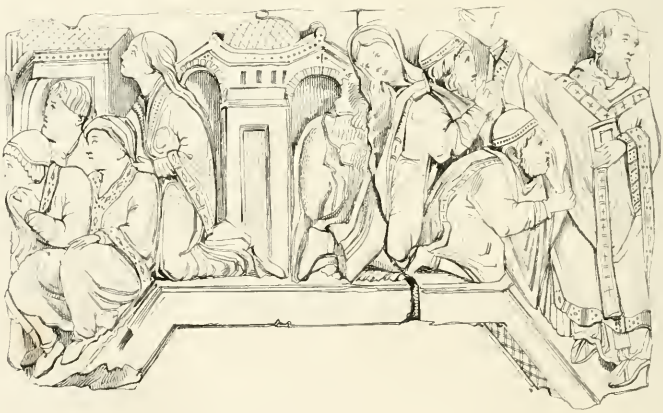

Ch Onchena Sc

IMAGERIE DE PORTAIL

DE L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-BAVON, A GAND,

ET

QUELQUES FRAGMENTS D'ANCIENS FONTS BAPTISMAUX.

La démolition des bastions du château de Charles-Quint vient de nous rendre un morceau de sculpture que les éclats de la mine ont épargné presque miraculeusement. C'est un tympan ou dessus de porte, carré dans la partie du haut et découpé à trois faces sur la partie inférieure. Comme cette pierre, qui est de nature calcaire, porte un bas-relief sur ses deux côtés, elle aura servi de linteau à une baie de porte intermédiaire : d'ailleurs le parement vu inférieur, est ornementé.

Il serait difficile, croyons-nous, de se méprendre sur l'âge de ce bas-relief : les attitudes généralement assez raides, les expressions calmes, quoique bien senties des physionomies, les proportions lourdes, les vêtements ornés de galons et de joyaux à la manière orientale, les draperies à plis fins et pressés, se rattachent évidemment à la statuaire des XI^e^ et XII^e^ siècles (1). Remarquez que cette dernière circonstance est un caractère particulier à la statuaire byzantine, où les manteaux sont toujours agencés à très-petits plis et en forme de fuseaux. A cet égard M. de Mérimée, inspecteur-général des monuments historiques de

(1) V. *Histoire de l'art monumental*, p. 490; par Batissier.

France (1), fait l'observation que même aujourd'hui les étoffes en usage dans l'Orient offrent encore le même aspect, ce qui tient, selon lui, à ce que les Orientaux sont dans l'usage de les tordre en les blanchissant, au lieu de les aplatir ou de les repasser, comme nous le faisons; de là ces plis en spirales et concentriques, si souvent reproduits dans la sculpture byzantine.

La décoration iconographique ou l'imagerie de ce tympan, est une autre preuve de l'influence que les artistes byzantins ont exercée en Occident. Il serait oiseux de s'étendre longuement sur ce sujet, en présence de la gravure qui reproduit fidèlement ces bas-reliefs. En la considérant attentivement, on est tenté de dire que l'auteur s'est inspiré des productions de l'antiquité : le groupe à gauche du bas-relief (n° 2) est surtout remarquable par l'habilité de sa disposition, l'agencement des tuniques ou des camails et par la finesse d'expression des physionomies.

Comme le but principal que se proposait le christianisme en adoptant le mode d'ornementation historiée était principalement l'instruction du peuple et l'édification des fidèles, il ne faut jamais en chercher l'explication dans l'histoire proprement dite, mais bien dans la bible et dans la Légende Dorée, quelquefois dans les légendes populaires, mais rarement dans les chroniques. Quoique ce fait soit constaté par des textes de toutes les époques, il nous paraît que le sujet de ces deux bas-reliefs a été emprunté à une des légendes du monastère de S^{t}-Bavon, à l'histoire des miracles de ce saint personnage, écrite avant l'an 1014 (2).

S^{t}-Gérard, abbé de Brogne, qui avait été chargé par

(1) V. *Notes d'un Voyage dans le Midi*, p. 37.

(2) V. MS. de la Bibliothèque de l'Université à Gand, n° 308. Nous ferons observer en passant qu'à la page 176 de ce MS., l'on trouve figurée l'image d'un évêque, qui porte l'étole, ornée de pierreries et de croix, comme le personnage qui domine la scène du bas-relief n° 2.

Arnould-le-Vieux de réformer les abbayes de ses états, assista, après le retour des moines de St-Bavon de Laon, à la translation des reliques de St-Bavon, qui avait procuré à St-Amand les moyens d'élever la première église et le premier monastère en ce pays. Ces reliques avaient été déposées depuis l'an 957 dans l'oratoire du Château des Comtes. Cet oratoire ne présentant que très-peu d'espace, « *tantilli-* » *tas angustioris oratorii,* » les moines prirent la résolution de transférer le corps de ce saint dans leur monastère, que le comte Arnould avait relevé de ses ruines. Cette cérémonie eut lieu le 30 septembre 940, au milieu d'une foule de peuple, accouru de tous lieux. Le chroniqueur ajoute : « Sed » quoniam falsi rumoris vulgaverat opinio, quasi isdem » erga sancti pignora aliqua intendisset fraudis molimina, » inter iter agendum posito, in contiguo eidem monasterio » campo sancto, feretro, ad propellendam sinistri rumoris » infamiam, sublato pallio, cunctis, qui aderant, sigilla an- » tiquâ manu infixa monstravit integerrima. Quantum ibi » laetitiae, quantae pii cordis amore profusae sunt lacry- » mae, ex sese quilibet valet conjicere. »

Le même bruit de l'enlèvement des reliques de ce saint se répandit encore à d'autres époques : ainsi nous voyons qu'en l'an 1010, sous l'abbé Erembold, en présence d'une foule de personnages illustres qui y avaient été invités, d'Adhelbert, ancien évêque de Paris et depuis abbé de Tronchiennes, de Fastrade, avoué de l'abbaye de St-Bavon, et de Landbert, commandant des troupes, on ouvrit la *fierte* du saint, et les ossements furent trouvés intacts. Comme la place où cette pieuse cérémonie avait eu lieu, était trop resserrée pour y admettre la foule avide de contempler les restes de ce personnage vénéré, on résolut de les exposer publiquement au mont Ste-Croix, qui se trouvait dans le voisinage de l'abbaye.

Enfin en 1058 la même rumeur se répandit, les reliques

avaient disparu, disait-on, à la suite d'un vol ou n'avaient jamais été ramenées de Laon. L'abbé Folbert mit tout en œuvre pour détruire les suites d'une calomnie, qui pouvait avoir des résultats très-fâcheux pour son monastère. De commun accord avec son chapitre, il résolut de confondre les imposteurs au jour de la fête de S^t^-Pierre et de S^t^-Paul. Il fit convier le comte de Flandre, Baudouin de Lille, pour assister à cette cérémonie; mais ce prince ne voulut pas se rendre à cette invitation, parce qu'il regardait cette troisième cérémonie comme superflue, attendu que déjà à deux reprises différentes la fausseté de ces bruits avait été constatée. L'abbé convoqua alors d'autres dignitaires : Baudouin, évêque de Tournai et de Noyon, se rendit à son invitation. Au jour indiqué, le reliquaire fut mis à découvert, rien n'y manquait; pour convaincre les incrédules, les reliques furent de nouveau exposées aux yeux du peuple, sur la butte de S^te^-Croix et de S^t^-Pancrace.

C'est cette exposition, croyons-nous, que l'artiste a représentée au premier bas-relief : les reliques sont placées sur une table recouverte d'un voile symétriquement drapé. Des moines tonsurés, dans une position d'humilité, viennent les contempler et s'assurer par leurs yeux que l'objet de leur vénération ne leur a pas été soustrait frauduleusement. Les traits de leur figures sont empreints tout à la fois de joie, d'admiration et même d'étonnement. Deux personnages en camail et en rochet, la tête couverte d'une calotte, y figurent aussi; ce sont des évêques, qui avaient été conviés à la cérémonie. A droite, derrière les moines agenouillés, nous voyons peut-être l'avoué Fastrade ou le commandant des troupes, Landbert; cet individu, à longue barbe, est couvert d'un manteau agraffé sur la poitrine.

Le deuxième bas-relief n'est que le complément de la narration du chroniqueur : « Verum, » dit-il, « in eundo quid » acciderit miraculi, pandam in propatulo. » Il cite alors

plusieurs miracles arrivés par l'intervention de S^t^-Bavon : c'est une femme perclue de tous ses membres, se traînant par terre, « intra conculcantium pedes scabellis repens, humi haerebat, » qui se relève guérie et alerte, après avoir invoqué le saint. Ou bien c'est Menswinde, jeune fille d'Anvers, dont la faiblesse du corps était telle, qu'elle se trouvait étendue continuellement sur une litière : « Quae » evectionem sancti patris opperiens, *ante fores ecclesiae* im- » mobilis jacuit.... Eia, inquit, sancte Bavo, ecce comitanti- » bus cunctis, sola subsistam? Et haec effata, cum in mediis » foribus ecclesiae media pars gestatorii sacrosancti cineris » exteriùs, media interiùs, remorantibus turbis, existeret, » et illa sanissima surrexit ac praeiens sanctum glorificabat » exultans. » N'est-ce pas là le sujet que le sculpteur a voulu reproduire? La scène se passe évidemment devant un temple : d'un côté, des femmes du peuple, groupées de la manière la plus heureuse, sont stupéfiées du fait dont elles sont témoins; de l'autre côté, l'étonnement n'est pas moins grand, mais exprimé avec plus d'humilité, et l'évêque en habits pontificaux avec l'étole, qui domine la scène, semble indiquer au peuple par son geste que c'est aux saintes reliques, qui sont arrêtées sur le parvis du temple, que l'on doit attribuer les miracles qui viennent de se produire sous ses yeux (1).

Quoiqu'il en soit de cette explication, hasardée peut-être, ce bas-relief est un rare et précieux spécimen de la sculpture d'une époque déjà si éloignée de nous et d'une ère nouvelle en même temps pour les arts. Car le découragement dans lequel l'attente de la fin du monde avait plongé tous les esprits pendant le X^e^ siècle, moins peut-être dans nos contrées qu'ailleurs, se dissipa dès que les dernières

(1) V. *Acta sanctorum Belgi selecta*, t. II, p. 555, n° 57; p. 564, n^os^ 80, 84, 85; p. 570, n^os^ 96, 97.

heures de ce siècle néfaste eurent sonné, pour faire place à une activité qui imprima aux arts une impulsion inouie et un grand mouvement de progrès, emprunté à l'architecture byzantine; ce fut à dater de cette époque que l'architecture romane fut modifiée par le goût oriental. Des idées plus gracieuses, une ornementation nouvelle, calquée sur des monuments de l'Asie mineure, succédèrent à la gravité des monuments antérieurs, conçus sous l'influence de pensées austères, que la préoccupation d'une fin prochaine devait nécessairement engendrer.

Il est remarquable que l'agent le plus destructeur nous ait conservé quelques parcelles de *fonts baptismaux,* que la pioche du terrassier, plus lente dans ses résultats, aurait probablement anéantis pour toujours, ou du moins aurait jetés dans les amas de décombres, qui sont transportés au loin, pour servir de fondation à d'autres monuments, et qui un jour, dans des siècles futurs, auraient servi peut-être de pâture aux investigations d'autres antiquaires.

Les cuves ou piscines baptismales, ne furent dans les premiers siècles de notre ère que de simples blocs de pierre, cubiques d'abord et plus tard de forme curviligne et octogone, creusés à la surface supérieure et dont les faces verticales s'ornaient de rinceaux de feuillages ou d'arcades croisées. Elles affectèrent aussi la forme de vasques ou de coupes circulaires ou à pans, portées par un cylindre central et souvent flanqué, au niveau des quatre angles de l'embasement, d'un fût de colonne engagée, reposant sur une base simple. On voit très-souvent sur leurs faces des panneaux *historiés,* des blasons et des inscriptions, indépendamment des ornements ordinaires de l'époque. On a trouvé même dans quelques contrées que les fonts étaient formés de chapiteaux antiques de l'époque romane et creusés de manière à pouvoir servir de piscines.

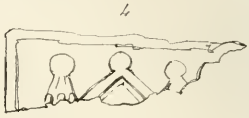

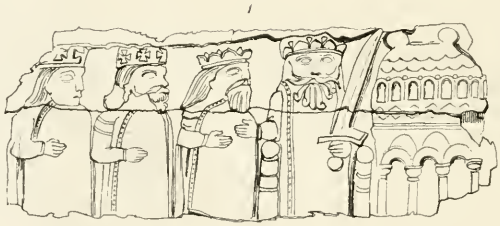

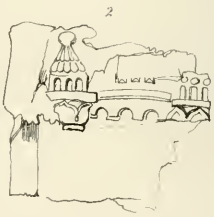

Ch. Onghena Sc.

Les fragments reproduits sur la planche n° 2, ont appartenu à des fonts circulaires à pans historiés : le diamètre de la cuve est de 91 centimètres. Ces fragments sont cotés, et les numéros se rapportent à d'autres marqués sur le plan, désignant la place qu'ils y occupaient. Le parement supérieur est orné de feuilles, arrangées avec symétrie et soutenues par des génies. Les faces historiées sont la reproduction, à ce que nous pensons, de légendes dont le texte nous est inconnu. Toutefois il est probable que le fragment placé au haut de la planche, représente notre mère Ève, prenant la pomme, qui lui est présentée par le démon sous la forme d'un dragon. Il nous est impossible de dire ce que représentent les autres personnages de ces fragments : ces quatre rois, au n° 1, dont l'un est armé d'un énorme glaive, sont-ce les frères Aymon? Nous abandonnons à d'autres l'explication de cette énigme. Mais le caractère du monument qui s'y trouve reproduit, est assez bien arrêté dans tous ses détails, pour pouvoir en fixer l'époque. C'est du plein-cintre pur, c'est la construction romane, en vigueur jusque vers l'an 1090.

Des monuments d'autres pays nous fournissent à cet égard des points de comparaison fort intéressants; ainsi en Angleterre, où il existe encore des cuves baptismales en assez grand nombre, on a conservé dans la cathédrale de Winchester un monument de ce genre, dont la forme et l'ornementation s'adaptent très-bien à celui qui nous occupe (1). Ces fonts, dit cet écrivain, sont nommés « *crux antiquariorum,* ils sont de grande dimension et ornés de grossières sculptures, représentant quelque légende sacrée. L'époque à laquelle on doit les rapporter, a donné matière à bien des controverses, qui n'ont pas dissipé les doutes. Le bassin

(1) V. Brighton, *Hist. of Architect. in Engeland,* p. 181, et planche et appendice, n° 5.

est creusé dans une pierre carrée de marbre noir, dont chaque pan vertical est couvert de groupes sculptés en bas-relief et dont les angles, au sommet, sont ornées de zigs-zags, etc.; à l'un des coins on a représenté le dessin *informe d'une église.* »

En mettant en présence le dessin de cette église avec celui des fonts découverts ici, et dont le caractère et la forme sont identiques, on ne peut douter que ces fonts ne soient de la même époque. La même remarque, en tous points, peut se faire pour les fonts baptismaux de l'église de « East-Meon » dans le Hampshire. Or, Brighton pense que l'on peut rapporter ces monuments au temps de l'évêque Walkelyn, lors de la conquête de Guillaume le Normand. La bataille de Hastings se donna en 1066.

Ces fonts peuvent donc provenir soit du petit monument octogone, qui se trouve dans les ruines de S^{t}-Bavon, nommé chapelle de S^{t}-Macaire, et qui peut avoir servi de baptistère avant la construction de l'église paroissiale, soit de l'église de S^{t}-Sauveur, consacrée en l'an 1072, dans l'enceinte de la ville de S^{t}-Bavon.

Wallenstein,

DANS SES RAPPORTS AVEC LA COUR DE BRUXELLES ET LES OFFICIERS BELGES DE SON ARMÉE.

Pendant cette mémorable guerre de trente ans qui, au XVII^e^ siècle, dépeupla l'Allemagne et la sema de ruines et de cendres, la religion fut constamment le prétexte donné aux interventions étrangères. Mais, en réalité, l'ambition était le mobile de tous les princes, qui se plaisaient à exciter les passions et à prolonger la lutte par le secours de leurs armées ou de leurs trésors.

Gustave-Adolphe n'avait quitté Stockholm que pour se chercher une autre capitale sous un ciel plus hospitalier; Richelieu, en secondant ses vues, n'avait fait que sacrifier ses rancunes ultramontaines au service d'un intérêt tout personnel; Bethlen-Gabor, petit prince transylvanien, n'avait rien moins voulu que ravir les deux couronnes de Hongrie et de Bohème à la maison de Habsbourg; Charles-Emmanuel de Savoie enfin s'était dit qu'il fallait profiter de l'occasion pour se faire un royaume aux dépens des possessions espagnoles en Italie.

Aussi, dès que le canon vint à gronder, quelques officiers de fortune, qui s'appelaient Wallenstein, Mansfeld ou Bernard de Saxe, se firent catholiques ou protestants et se hâtèrent de courir à la gloire comme au meilleur marchepied. L'acharnement, avec lequel plusieurs d'entre eux

travaillent à l'édifice de leur fortune, fait que souvent le souverain auquel ils ont vendu leur épée, n'est admis qu'à glaner en seconde ligne sur les champs de bataille.

Wallenstein est, avant tout, un digne sujet d'étude, d'étonnement et nous dirons même d'admiration. Tous les ressorts d'une politique astucieuse lui sont connus; Machiavel l'aurait appelé son fils, Richelieu va bientôt le reconnaître pour son maître. Jamais existence ne fut plus étrange que la sienne.

Simple gentilhomme, n'ayant que la cape et l'épée, il risque, pour arriver plutôt à ses fins, une spéculation matrimoniale. Devenu plusieurs fois millionnaire, grâce à quelque trafic sinon honorable, du moins mystérieux, il profite avec adresse des embarras financiers dans lesquels l'Autriche se trouve jetée dès le début de sa lutte contre le protestantisme de la Bohème, et de maître absolu l'Empereur descend au rôle d'obligé. Alors Wallenstein, rassasié d'or, veut devenir un grand capitaine. Que fait-il? Il sent bien qu'il n'a point en lui l'étoffe d'un César ou d'un Alexandre et il se tourne vers la Belgique qui, au sortir des convulsions religieuses du XVI^e^ siècle et au lendemain du siége d'Ostende, doit nécessairement être la pépinière la plus riche de rudes guerriers. Le 14 février 1619 il écrit une première fois à l'archiduc Albert (1) :

« Je viens, dit-il, de recevoir de mon très-gracieux sou-
» verain et maître une patente de colonel de mille cuiras-
» siers. Profondément reconnaissant d'une pareille faveur,
» j'ai observé à S. M. I. combien il serait difficile, pour
» ne pas dire impossible, de rassembler actuellement cette

(1) Cette lettre se trouve en original aux archives du royaume. M. le docteur Coremans, chargé par le gouvernement du classement des archives allemandes, a formé deux volumes de la correspondance de Wallenstein avec la cour de Bruxelles. Cette collection, qui est restée si longtemps inconnue aux savants, est d'autant plus précieuse que les doubles ont été perdus ou détruits.

» cavalerie dans ses états. Aussitôt S. M. I. a pensé que » Votre Altesse pourrait, sur sa prière, me venir en aide » dans cette circonstance et me permettre, non-seulement » de recruter ce régiment dans ses états, mais encore de » choisir et de désigner elle-même le lieutenant-colonel et » les autres officiers.

» Comme mes affaires me retiennent impérieusement par » deça, je ne doute pas que Votre Altesse veuille bien me » remplacer et donner ses ordres de telle façon que ce régi- » ment soit formé le plus promptement possible. Cette der- » nière espérance étant partagée par S. M. I., je ne puis, » pour ma part, que croire à l'exacte exécution de tout ce » que j'ai l'honneur de représenter à Votre Altesse. »

Que dire d'une pareille lettre? Sinon que l'arrogance du sujet y traite sur le pied de l'égalité ses princes que l'infortune visite et dont les coffres sont vides, tandis que les siens regorgent de numéraire. Wallenstein sait en outre que le souverain belge, en voyant l'éclat de sa maison compromis, n'hésitera pas à lui adresser l'élite de ses soldats et les meilleurs de ses officiers. Dès lors il fonde sur eux sa réputation guerrière; ils porteront son nom et l'éclat de leurs actions devra inévitablement rejaillir sur lui qui, sans les guider, sera censé avoir marché à leur tête.

C'est Spinola que l'archiduc Albert charge de lever ce corps de cavalerie (1). Le vainqueur d'Ostende fait déjà savoir au baron de Zélandre, résidant des Archiducs à Vienne, sous la date du 17 mars, que sa besogne est terminée et qu'il ne reste plus au colonel Wallenstein qu'à prendre telles mesures qu'il conviendra, afin qu'en touchant le sol allemand, le régiment de cuirassiers reçoive exactement la paie convenue. Le lieutenant-colonel Pierre de la Motte guidait ce détachement; les autres officiers étaient le comte Salentin

(1) V. Ch. Rahl, *Les Belges en Bohème ou Campagnes*, etc. Brux., 1850, p. 52.

d'Isembourg, de Wittenhorst, de Morialmé, de Rache, Thys de Wachtendoncq, Gilles de Jonghe, Wyngaerde, Potier et des Mazures.

Après des haltes prolongées et de grands détours nécessités par la présence, sur plusieurs points, de forces ennemies, le premier régiment belge que possède Wallenstein arrive au commencement du mois de mai devant la ville de Budweis, en Bohème, où le colonel-général comte de Bucquoi est renfermé avec les débris de l'armée impériale. Par une ruse de guerre des plus ingénieuses et consistant en un pont volant construit en moins d'une nuit, ce régiment pénètre dans la place investie et la sauve de toutes les horreurs d'un siége plus prolongé.

Wittenhorst rend bientôt d'excellents services à Wallenstein, qui le récompense en lui confiant, avec le grade d'obervague-mestre, le commandement de 500 carabiniers (1).

Comme la campagne de 1619 a été cruellement désastreuse pour les armes impériales, c'est encore à l'archiduc Albert que Wallenstein s'adresse pour remplir les cadres des régiments de cavalerie qu'on lui ordonne de lever (2). Il envoie à cet effet le lieutenant-colonel Torquato Conti en Belgique. Cet officier, bien accueilli par les Archiducs, établit à Mons ses bureaux d'enrôlement, et il parvient assez rapidement à rassembler, outre les officiers, 1400 carabiniers à cheval, dont il demanda et obtint le commandement à leur arrivée en Allemagne. Placé à leur tête, il eut le bonheur d'accomplir quelques actions d'éclat à la bataille de Prague. L'arme des carabiniers à cheval était alors d'invention toute récente; Maurice de Nassau en avait fait usage le premier dans ses guerres contre les Espagnols, qui n'avaient pas tardé à lui emprunter cette innovation aussi

(1) Lettre à l'archiduc Albert, du 2 août 1619.
(2) Lettre à l'archiduc Albert, du 11 novembre 1619.

meurtrière qu'ingénieuse. Il était donc très-adroit de la part de Wallenstein de n'employer d'abord que des hommes parfaitement familiarisés avec l'usage des armes à feu et de les opposer aux Bohémiens révoltés, dont la cavalerie, trop lourdement bardée de fer et dépourvue des mêmes moyens offensifs, ne devait pas pouvoir tenir pied.

Dès la reprise des hostilités, au printemps de l'année 1620, Wallenstein guide lui-même sa petite armée. Les compliments de Bucquoi, les félicitations de l'Empereur l'ont mis en humeur d'ajouter de nouveaux lauriers à ceux qu'il a cueillis à la bataille de Nettolitz et aux ponts de Vienne. Mais la ligue catholique s'est réveillée pour s'opposer aux progrès de l'armée protestante de la Bohême et de la Moravie; l'ordre des Jésuites en est l'âme, Maximilien de Bavière en est le bras. Ce prince, dont le génie est fécond en expédients décisifs, ne trouve rien de mieux à faire que de suivre l'exemple que lui offrent Bucquoi et Wallenstein. Il ouvre les coffres de sa trésorerie, et, conseillé par son lieutenant-général le fameux Jean de T'Serclaes-Tilly, il envoie dans les provinces belges des agents qui attirent sous ses drapeaux les derniers débris de nos vieilles et glorieuses bandes d'ordonnance.

Après que ces troupes, appelées Wallonnes bien que les Flamands y fussent en grand nombre, eurent contribué à la victoire de la Montagne-Blanche et à la pacification des provinces autrichiennes, elles ne tardèrent pas à devenir une charge trop lourde pour la Bavière et passèrent presque entièrement sous le commandement de Wallenstein. Si les largesses de ce dernier furent pour beaucoup dans ce résultat, il faut encore dire qu'il laissait à ses soldats toute licence, tandis que Tilly soumettait les siens à une discipline inflexible.

Les sacrifices en argent, que Wallenstein s'imposait sans cesse, lui valurent successivement les titres de cham-

bellan, de conseiller de guerre, de comte, de prince et de duc de Friedland. On le croyait tout dévoué à ses souverains; il n'était qu'un spéculateur en grand; en faisant semblant de jeter son argent à pleines mains, il le plaçait à gros intérêts.

Comme homme de guerre, il ne se formait pas.

Tilly doit la victoire de Lutter aux régiments wallons qu'il lui a envoyés; il l'apprend étant à table et brise avec fureur le verre qu'il tient en main.

Plus tard il poursuit à travers la Silésie et les prairies de la Hongrie le pauvre Ernest de Mansfeld; mille fois il a l'occasion de le vaincre, mais Mansfeld est un soldat d'une troupe héroïque et il n'ose l'attaquer, bien qu'ayant toutes les chances pour lui.

En 1625, le théâtre de la guerre s'était transporté au nord de l'Allemagne. Notre Tilly contenait avec peine le Danemarck et prévoyait une lutte plus sérieuse encore contre la Suède. Il appela les troupes impériales à son aide. Elles avaient été dispersées par un premier tourbillon révolutionnaire, mais Wallenstein les fait renaître et court avec elles rejoindre le généralissime bavarois. On n'est guère d'accord sur la nature des rapports qui peuvent alors avoir existé entre eux. S'il est vrai que Tilly alliait à sa franchise brabançonne la roideur castillane, ce n'est pas une raison suffisante pour croire que le vieux comte de Harrach, beau-père du duc de Friedland, se soit trompé en prétendant dans une lettre confidentielle, et comme telle plus digne d'attention, « que son gendre (Wallenstein) regardait et » traitait le comte de Tilly comme un père et comme un » esprit si intime avec les choses de la guerre qu'il se faisait » une gloire de se dire son élève et de se grandir par un » tel voisinage (1). »

(1) K. M. von Aretin, *Wallenstein*, 1846, p. 9.

Pendant cette guerre, si les deux généralissimes se virent peu, ils eurent au moins une correspondance suivie avec l'Infante Isabelle, qui de souveraine était devenue gouvernante des Pays-Bas. Toutes ces lettres nous ont passé par les mains, et nous y avons pu voir qu'ils affectent de s'ignorer ou tout au moins qu'ils évitent de porter des jugements réciproques sur leurs actes et leurs opérations.

Le 28 avril 1626, huit jours après avoir remporté au pont de Dessau sur l'Elbe, un avantage signalé sur Ernest de Mansfeld, Wallenstein parle à l'infante de ses succès. Sa lettre, que doit porter à Bruxelles Antoine baron de Beaufort qui a assisté au combat, est vraiment précieuse et voici pourquoi. On sait aujourd'hui que cette gloire que le duc s'attribue si bénévolement lui est venue à son insu et en dépit de ses ordres formels. Il avait fait dire au colonel Aldringen, un Luxembourgeois, de quitter ses retranchements et de brûler le pont de l'Elbe, en se retirant sur l'autre rive de fleuve; mais le brave officier commandait à des compatriotes et à des hommes dont il était sûr, si bien qu'il jugea pouvoir combattre sans courir grand risque, et la fortune lui donna raison.

Dans le même temps, il se fit entre l'Infante Isabelle et le duc un assez vilain marché. La princesse consentait à ce que Jean, comte de Mérode-Thiant, vint en Belgique lever 6000 Wallons pour le service de l'Empereur, pourvu que certains gentilhommes belges suspects au gouvernement espagnol fussent immédiatement démissionnés (1). Le duc se prêta volontiers à cette exigence; il alla même plus loin, puisqu'il avoue avoir dit à ceux des gentilhommes qu'il renvoyait : « Qu'à ses yeux s'attirer la disgrâce de son souverain est l'équivalent d'un crime (2). »

(1) Lettre de l'Infante à Wallenstein, du 7 mars 1626.
(2) Lettre de Wallenstein à l'Infante, du 19 juin 1626.

C'était toujours Spinola qui, lui aussi, avait grandi en titres et en honneurs et se faisait appeler alors marquis de los Balbezes, que nous voyons s'occuper à remplacer les officiers que le duc de Friedland a été obligé de congédier. Il lui envoie au mois de décembre 1626 le baron de Montclarat et Guillaume de Mol. « Ce dernier, dit Spinola, a » déjà servi comme capitaine en Allemagne et en ces pays » de Bourgogne, et il a toujours montré un très-grand zèle » et beaucoup de ponctualité (1). »

On ferait un livre si on voulait réunir toutes les accusations qui ont été formulées contre les troupes wallonnes à la solde de Wallenstein. Quelques-unes sont sans doute méritées, mais aussi que d'exagérations dans les récits des historiens allemands qui devaient bien, au fond du cœur, éprouver quelque dépit à voir toujours et partout des étrangers enlever tous les lauriers, toutes les faveurs, tous les titres et tous les emplois!

Plusieurs maréchaux-de-camp sont en outre nécessaires au duc de Friedland pour poursuivre ses opérations et surpasser, s'il le peut, le comte de Tilly en actions d'éclat. Trois candidats sont trouvés, mais il n'élève pas au grade resté vacant l'un des officiers qui l'entourent, il préfère s'en remettre pour cela au jugement de son ami Spinola. Celui-ci lui recommande le comte Jean de Nassau-Dillenbourg, qui depuis son abjuration occupait un haut rang à la cour de l'Infante Isabelle.

Proposé pour la forme à l'Empereur, le comte de Nassau est agréé, et, un mois plus tard, Spinola annonce que l'Infante a consenti à ce que le comte s'éloignât pour un certain temps de son service et qu'il ne peut pour sa part que féliciter S. M. I. d'une aussi bonne acquisition (2).

(1) Lettre de Spinola à Wallenstein, du 25 décembre 1626.
(2) Lettre de Spinola à Wallenstein, du 18 mars 1627.

Tout cela s'était dit et fait sans que le comte de Nassau en fut instruit, mais aussitôt qu'il apprend que, dans le poste qu'on lui offre, il sera sous les ordres de Wallenstein, d'un aventurier dix fois millionnaire, il court se jeter aux pieds de la Gouvernante des Pays-Bas, proteste de son dévouement et refuse. Fort embarrassée, Isabelle d'Autriche ne trouve rien de mieux que de lui supposer un procès de famille qui le retient impérieusement dans les provinces espagnoles, et, pour ne pas mécontenter l'Empereur, elle prie Wallenstein de faire entendre à S. M. I. que le comte Ernest d'Isembourg (1) serait un remplaçant fort désirable. « Il a eu, dit-elle, un commandement de grande impor-» tance lors du siége de Bréda, et il s'en est tiré avec hon-» neur. L'an passé il a encore eu l'occasion de se distin-» guer en conduisant au comte de Tilly un corps de nos » troupes (2). »

Ces délais et ces mensonges ont déplu à Ferdinand II, et, au risque de s'en trouver mal, il ordonne à Wallenstein de cesser toute négociation à ce sujet.

Un général de l'artillerie impériale, nommé Henri de Schlick, s'est récemment distingué, et il reçoit en récompense le bâton de maréchal, en même temps que Wolf de Mansfeld, Arnim et Collalto. Parmi eux, Arnim est le seul qui se soumette volontiers aux caprices du généralissime impérial; il le traite en souverain, et le duc de Friedland condescend à lui tendre la main en ami. Leur correspondance, dont Frédéric Foerster (3) a publié la plus grande partie, nous livre bien des détails curieux qui complètent le sens des documents inédits qui reposent aux archives du Royaume. En voici un exemple :

(1) Mieux connu dans l'histoire sous le nom de comte de Grensaw. Il mourut à Bruxelles en 1664.

(2) Lettre d'Isabelle à Wallenstein, du 30 avril 1627.

(3) *A. von Wallenstein.* Berlin, 1828, 3, v. 8.

Madame de Pallant, d'une ancienne maison du pays d'Outre-Meuse, était depuis de longues années dame d'atours de l'Infante Isabelle et ne cessait jamais de lui parler de deux de ses fils, alors au service de l'Empereur d'Autriche, qu'elle tenait pour très-valeureux et qui cependant, par un caprice de la fortune, ne faisaient pas leur chemin aussi rapidement que le comportait leur noblesse.

« Souhaitant lui venir en aide aussi qu'aux siens, » mais plutôt obsédée par ses récriminations incessantes, l'Infante pria Wallenstein « de tenir les deux Pallant pour recom» mandés et de vouloir bien faire ce qu'il lui serait possible » pour leur bien et leur avancement (1). »

Par hasard, l'un des frères se trouvait auprès du généralissime à Itzehoë, ce qui lui valut aussitôt un régiment à commander.

Quant à l'autre, Charles François baron de Morialmé, nous avons tout lieu de croire que, se défiant de lui, on se garda bien de lui accorder la moindre grâce. Mais à peine l'un des Pallant est-il promu au grade de colonel que l'on a lieu de s'en repentir. Il était entré à Francfort sur l'Oder, avec les Impériaux le 2 novembre 1627, et ce même jour Wallenstein écrit à Arnim : « Je m'aperçois que le colonel » Pallant est un fort mauvais piéton, mais il est par contre » un bon soldat; je vous l'envoie, en vous priant de l'em» ployer de telle sorte qu'il n'ait pas de grandes fatigues » à supporter (2). »

Quinze jours plus tard, le duc de Friedland s'occupe encore du même officier, il dit à Arnim : « Puisque c'est la » goutte qui tourmente si fort ce pauvre colonel, je vous » serai obligé de lui trouver un poste important, mais aussi » sédentaire que possible. »

(1) Lettre d'Isabelle à Wallenstein, du 7 octobre 1627.
(2) Foerster, *Wallenstein*, I, 123.

Pendant que l'on mettait ainsi l'un de ses vieux compagnons d'armes à la réforme, le comte Jean de Mérode faisait merveilles avec ses Wallons. Ceux-ci qui aimaient tant, dit-on, à butiner et à larronner, durent être bien surpris lorsqu'on les envoya dans les comités de Schwartzenberg, de Gleichen et de Stolberg pour y protéger les biens et les personnes des habitants (1).

Wallenstein était furieux de s'être vu, dans cette circonstance, obligé de se conformer aux ordres de l'Empereur, qui, dit-il à Arnim, « ne comprend pas ses intérêts et se » laisse trop souvent guider par sa bonté naturelle. »

La sensibilité de Ferdinand II ! n'est-ce pas là une amère dérision plutôt qu'une basse flatterie?

Dans sa course ambitieuse et triomphale, le duc de Friedland ne regarde plus l'Empereur que comme un obstacle, qui doit se ranger de bonne grâce sur la voie qu'il s'est tracée, s'il ne veut pas être violemment écarté.

A peine a-t-il dépouillé la maison de Mecklembourg de ses domaines héréditaires, et s'en est-il fait donner les titres, patentes et prérogatives par Ferdinand II, qui aurait été fort embarrassé de payer autrement ses services qu'en prenant sur les biens d'autrui, qu'il fait désigner Aldringen, auquel il a toute confiance, comme l'un des commissaires impériaux chargés de le proclamer souverain maître dans cette nouvelle et splendide acquisition. Aldringen se trouve bientôt fort mal à l'aise entre Wallenstein, qui est son protecteur, et Tilly, qui est son compatriote et son ami; il voudrait rapprocher les deux généralissimes, mais toutes ses tentatives les plus ingénieuses viennent malheureusement à échouer. Tilly est accusé d'avoir voulu, de concert avec le duc de Bavière, s'emparer du Mecklembourg, puis il est accusé encore d'empêcher par tous les moyens la

(1) Foerster, *Wallenstein*, I, 154.

conclusion d'une paix devenue nécessaire (1). Il va sans dire qu'il n'y avait là rien de vrai. Tilly était pour Wallenstein une supériorité d'autant plus gênante qu'il avait jusque là mis son épée uniquement au service de la foi de ses pères et qu'il ne voulait rien pour lui. Pendant toute l'année 1628, l'Allemagne tint les yeux fixés sur le Mecklembourg que chacun, de quelque parti qu'il fût, eut voulu voir rentrer sous la domination de ses anciens maîtres; mais l'or que le duc de Friedland sut répandre à propos, vainquit tous les obstacles, et ce pays lui resta.

Dès ce moment les lettres qu'il écrit à l'Infante Isabelle sont remarquables par la familiarité du style et l'emphase, le nombre et la singularité des titres dont il fait précéder sa signature, se disant : « Albert par la grâce de Dieu, duc » de Mecklembourg, de Friedland et de Sagan; colonel- » général et maréchal en chef des armées impériales; gé- » néral des mers Baltique et Océane, etc., etc. »

Mais toutes les protestations de dévouement, toutes les promesses d'aide et d'assistance qui commencent et finissent chacune de ses missives, doivent être stériles : il a emprunté sa gloire à la Belgique et ne veut rien lui rendre en échange.

Il avait formellement promis de protéger la principauté d'Aremberg et de l'épargner en contributions et en logements militaires, parce que son seigneur, le duc d'Arschot, l'un des premiers dignitaires de la cour de Bruxelles, était entièrement dévoué à la ligue catholique et aux intérêts de l'Empereur, et cependant il envoie, au printemps de 1628, plusieurs régiments dans cette contrée et il résiste aux représentations de l'Infante comme aux prières du duc d'Arschot, qui demande en grâce qu'une *Salva guardis* lui

(1) Gfroerer, *Gustav-Adolph*. Stuttgart, 1844, p. 606.

soit expédiée (1). Quelques mois plus tard il montre encore sa mauvaise volonté, que nous croyons cette fois pouvoir expliquer par la disgrâce dans laquelle Spinola est tombé. Ce grand tacticien passait pour son conseiller ordinaire et lui avait été, comme l'avons vu, souvent d'un grand secours.

Le marquis de Santa-Crux, qui était venu d'Espagne aux Pays-Bas pour continuer la guerre contre la Hollande, était loin d'avoir le mérite de son prédécesseur; ce que Wallenstein n'était sans doute pas fâché de prouver amplement, en mettant une lenteur calculée à le soutenir dans ses opérations.

Isabelle d'Autriche avait envoyé le 17 mars 1629, le commis des finances, Gabriel Leroy, à Gustrow, où le nouveau duc de Mecklembourg tenait son quartier-général, afin de faire valoir la gravité des circonstances dans lesquelles elle se trouvait, ainsi que l'impérieuse nécessité d'une prompte intervention armée. Le duc s'excusa; il ne pouvait même, disait-il, détacher quelques troupes sur le pays de Frise pour y amener une diversion favorable aux intérêts du roi d'Espagne, tant il y avait là aussi de puissantes considérations qui commandaient impérieusement à ses désirs et à sa volonté (2).

Gabriel Leroy revint à Bruxelles jeter la consternation à la cour, car les choses en étaient à ce point en Allemagne que l'Empereur ne pouvait rien quand Wallenstein ne voulait pas. Tout s'humiliait devant ce dernier. Les flatteries qu'on lui adressait, devenaient des adorations depuis la promulgation de l'Édit de restitution qui avait confisqué aux protestants de l'Empire plus du double de ce qu'ils avaient pris avant les troubles.

(1) Lettre d'Isabelle à Wallenstein, du 28 avril 1628.
(2) Lettre de Wallenstein à l'Infante, du 31 mars 1629.

Parmi les Belges qui l'entouraient, presque tous tendirent les mains et voulurent leur part de ces tristes dépouilles. Tilly lui-même s'abaissa jusqu'à lui demander qu'il voulut bien faire en sorte de lui obtenir le duché de Kalenberg avec l'octroi du titre princier (1).

Sur ces entrefaites on apprend que le stadhouder Frédéric-Henri, désireux de réparer le double échec éprouvé jadis par son père devant les murs de Bois-le-Duc, vient d'investir cette place. C'en est trop pour le coup. Wallenstein s'effraie et il expédie un courir à Collalto, avec l'ordre d'acheminer vers la Belgique les régiments impériaux les plus rapprochés des frontières de ce pays. Lorsque, quelques jours plus tard, Louis de Gustin, seigneur de Villers-le-Rond et de Fresnoy, conseiller de guerre de S. M. I., se présente à son audience de la part de l'Infante Isabelle, il lui montre les lettres de Collalto, lequel lui annonce que les régiments Schlick et Prenner sont déjà en marche, et qu'en outre le colonel de Beninghausen se propose d'en faire autant à la tête de 500 arquebusiers à cheval.

Le sire de Villers-le-Rond, qui a le caractère diplomatique et des pouvoirs étendus, est aussitôt mis en rapport avec Aldringen, et l'on élève à cinquante-cinq compagnies de diverses armes le montant du secours qui sera envoyé en Belgique; mais toujours spéculateur, Wallenstein entend que cette petite armée de vingt mille hommes environ, soit entretenue aux frais de l'Espagne pendant tout le temps qu'elle servira cette couronne. Le comte de Sforza-Visconti, qui a pris le chemin de Bruxelles en qualité de « député de S. A. S. le duc de Mecklembourg et de Friedland, » insiste particulièrement sur cette dernière clause, qui est acceptée quoique très-onéreuse, puisqu'il fallait traiter sur le même pied les colonels dont les régiments

(1) Mitchell's *Life of Wallenstein*. London, 1837, p. 129.

étaient au complet et ceux qui avaient laissé diminuer les leurs (1). Pour éviter de fâcheuses discussions et même tout malentendu, il fut convenu que le comte Jean de Nassau, ce même gentilhomme qui avait refusé deux ans auparavant de servir sous Wallenstein, recevrait le commandement en chef des troupes impériales présentes aux Pays-Bas (2).

D'après des engagements pris à Bruxelles au nom du généralissime impérial par le comte de Sforza, une autre armée de 20 à 30,000 hommes devait inquiéter les frontières orientales de la Hollande; au lieu de cela, cette force imposante qui se trouvait sous les ordres des trois Belges, les généraux de Mérode, Aldringen et Gallas, prit la route de l'Italie (3).

Les affaires de Mantoue et de Monferrat causaient ce déplaisir à l'Infante. La pauvre princesse tente de résister à une nécessité politique qui ruine ses espérances, mais c'est en vain qu'elle emploie prières et lamentations, c'est en vain qu'elle s'humilie jusqu'à appeler le généralissime ci-devant usurier, son très-cher oncle (4). Celui-ci se retranche derrière les désirs de son maître, qu'il méprise au fond du cœur s'il faut en croire les façons cavalières qu'il apporte dans ses relations avec la cour de Vienne.

Enfin cependant il se laisse toucher, et, comme l'intrigue est mieux encore son élément que la guerre, il achète au résident hollandais à Hambourg des secrets très-utiles pour l'avancement des affaires du roi d'Espagne aux Pays-Bas. « Le sieur Gabriel Leroy, dit-il à Isabelle d'Autriche, » a traduit toutes ces choses en chiffres, et, tels qu'ils sont, » Votre Altesse peut y ajouter pleine foi et créance » (5).

(1) Lettre de Wallenstein à Isabelle, du 19 juillet 1629.
(2) Lettre de Wallenstein à Jean de Nassau, du 25 juin 1629.
(3) Khevenhuller, *Annales Ferdinandei*, IX, p. 785.
(4) Lettre d'Isabelle à Wallenstein, du 27 juillet 1629.
(5) Lettre de Wallenstein à Isabelle, du 27 juillet 1629.

Cela écrit et Gabriel Leroy expédié, le duc de Friedland oublie la Belgique pour veiller à sa propre fortune. Il va de Schwerin à Rostock; il visite ses duchés et ses seigneuries; il reçoit des députations des villes marchandes du Nord et leur fait rendre ceux de leurs navires qui ont été confisqués sur les côtes de France ou d'Espagne. Ces airs souverains indisposent tous les pouvoirs à l'égal d'une provocation, et le P. Lamormain lui-même, ce Jésuite venu de Belgique pour succéder au P. Martin Becanus comme confesseur de Ferdinand II, tourne le dos à son ancien allié. Il était dans la destinée de Wallenstein d'être trahi ou abandonné par tous les Belges qui l'approchaient.

Il paraît que l'on se défie en haut lieu du duc de Friedland; telle était parmi les courtisans la traduction du refroidissement survenu dans les rapports du généralissime avec le confesseur impérial. Les bruits les plus étranges ne tardèrent pas à s'accréditer. Il arriva que Slawata, ce même chancelier qu'en 1618 les revoltés de Prague avaient jeté pas une fenêtre du Ratchin, écrivit à Wallenstein qu'il ne doutait pas pour sa part que Tilly fut désigné pour lui succéder et qu'il aurait été chargé de s'assurer de sa personne ou même de se débarasser de lui d'une façon ou d'une autre (1).

Ce n'était là, et ce ne pouvait être qu'une calomnie infâme. Le duc, qui était alors occupé à dompter une révolte de paysans en Bohème, le comprit ainsi; il répondit à cet ami si zélé, qu'il avait trop grande confiance dans la loyauté d'un brave et digne militaire, comme l'était Tilly, pour pouvoir craindre grand'chose de lui (2).

Il crut néanmoins devoir prendre quelques mesures pour

(1) Lettre de Slawata à Wallenstein, du 14 juin 1629. Flathe, *Gustav-Adolph*, II, 625.

(2) Foerster, II, 65. *Mitchell's Life of Wallenstein*, p. 151.

protéger sa dictature, de jour en jour plus impopulaire, et sous le prétexte que la paix récemment conclue entre les couronnes de Pologne et de Suède, ne pouvait manquer d'amener le roi Gustave-Adolphe à des hostilités vis-à-vis du Saint-Empire, il pria, à la date du 5 octobre 1629, l'Infante Isabelle de prendre ses mesures pour se passer du concours de l'armée impériale, qu'il serait bientôt forcé de rappeler auprès de lui. Presqu'en même temps, il confirma de son propre chef le comte Jean de Nassau dans son grade temporaire de maréchal-de-camp, et lui ordonna de rentrer sur les terres de l'Empire avec toutes les forces dont il disposait.

Ce procédé par trop cavalier envers le roi d'Espagne et l'Infante, combla la mesure; cette dernière se fâcha tout de bon contre « son cher oncle, » et lui adressa coup sur coup les plus durs reproches. Rien n'y fit. Alors on se tourna en désespoir de cause du côté de l'Empereur. C'était verser de l'huile sur le feu. Depuis quelques mois, le parti Lamormain ou jésuitique, comme l'on voudra, qui s'était formé au sein de la Camarilla, travaillait avec beaucoup de succès à amener la chute du « Friedlander, » ce qui était l'appellation dont on gratifiait familièrement Wallenstein. L'Infante se fit l'écho de ce parti; elle parla à son tour des sacrifices qu'elle s'était imposés, des airs souverains et dédaigneux que se permettait le généralissime impérial à son égard, de ses rodomontades, de la protection qu'il accordait aux protestants et de son luxe asiatique, que ses officiers, présents en Belgique, ne s'efforçaient que trop à imiter. L'Archiduc Léopold et l'ambasseur d'Espagne ne manquèrent pas d'appuyer ces reproches par les plus graves et les plus perfides insinuations. On recourut même aux pamphlets, et, pour notre part, nous serions curieux de savoir si la cour de Bruxelles fut entièrement étrangère à l'apparition d'une brochure, imprimée à la fin

de l'an 1629, à Mulhouse, sous le titre de : *Veux-tu voir l'Empereur* (1)? C'était la seule œuvre digne de survivre à une avalanche de lâchetés. On y blâmait vertement le souverain de ses complaisances pour son généralissime, et on lui indiquait les moyens les plus propres à rétablir son autorité et son influence. Heureux de voir par toutes ces manœuvres qu'on le comptait encore pour quelque chose, Ferdinand II voulut, en accomplissant un acte de vigueur, prouver qu'il était toujours le chef de l'Empire. Il promit en conséquence à l'Infante de lui donner toute satisfaction, et il fit bientôt après tenir l'ordre de demeurer en Belgique au comte Jean de Nassau, qui ne demandait pas mieux que d'obéir. De ce moment donc on peut dater la disgrâce de l'homme que l'Europe admirait, parce qu'il faisait trembler l'Allemagne entière. S'appuyant sur cette victoire, l'Infante Isabelle chargea Pierre de San-Juan, l'un de ses secrétaires, de la venger de toute la peur qu'elle avait eue. La lettre au duc de Friedland fut écrite en espagnol et datée du 7 novembre 1629; c'est là, à tous égards, un document qui mérite que nous l'analysions.

L'Infante y dit qu'elle s'accuserait elle-même si elle n'avait pas été douloureusement frappée par la nouvelle des succès remportés par les Suédois et de leur intention de marcher vers le cœur de l'Empire. Elle ne peut cependant, quelle que soit la gravité des circonstances de ce côté là, y prêter grande attention. Ses affaires, si embrouillées par suite de son attachement pour l'auguste maison d'Autriche, le lui défendent. Elle a eu soin de s'en excuser auprès de l'Empereur, qui n'a pas tardé à comprendre que, quelque besoin qu'il en eut, l'éloignement des troupes commandées par le comte de Nassau, aurait pour le moment

(1) Le général luxembourgeois, Jean Aldringen, passait pour en être l'auteur. Gfroerer, *Gustav-Adolph*, 627.

les plus funestes conséquences, et elle prie le duc de Friedland de vouloir, conformément aux désirs de S. M. I., faire passer de nouveaux ordres audit comte de Nassau.

Après cette déclaration, tout rapport vint à cesser entre Wallenstein et la cour de Bruxelles; et il ne fallut rien moins qu'une circonstance dont le caractère se rattache au commencement de ce travail, pour ranimer la correspondance.

Un jour, Philippe-Charles duc d'Arschot et prince d'Aremberg se présenta au palais de Bruxelles avec d'amères paroles à la bouche. Il venait de recevoir de tristes nouvelles de sa principauté d'Allemagne. Les troupes du duc de Friedland étaient en train de la dévaster en dépit d'un mandement impérial, et il supplia l'Infante, avec toute l'éloquence d'un propriétaire froissé dans ses droits, de vouloir intervenir. Sa demande lui fut accordée et son indignation partagée, car la princesse en le congédiant, lui dit : « Allez donc, mon cousin, trouver Huart (1) et con» venez avec lui de ce qu'il faudra faire. »

Il paraîtrait que le duc dicta une dépêche et exigea qu'elle fut conservée en langue française. « Ainsi, dit la co» pie qui porte la date du 21 janvier 1630, de même que des » annotations de la main de Huart, il est hors de doute que » tout le régiment de Holstain a pris ses quartiers d'hiver » dans la principauté qui ne consiste qu'en six villages et » que le régiment de cavalerie du colonel Beninkhausen » vient encore de suivre cet exemple. Les pauvres habitants » ainsi pressurés et maltraités ont déjà éprouvé un dom» mage de plus de mille rixdalers, ce qui, vu la stérilité » du pays, suffit pour réduire à la besace et à la plus mi» sérable existence la plupart de ces braves gens. Or, nous

(1) Jean-Baptiste Huart était secrétaire d'état pour les affaires d'Allemagne. Gachard, *Rapport*, 1841, p. 525. Corlmans, *Bullet. de l'Acad.*, V, 18.

» ne pouvons croire que votre Dilection qui a observé dans » le temps la *Salva guardis,* obtenue de S. M. I. par notre » intercession, consente à ne plus y attacher d'importance » aujourd'hui, et nous venons la prier d'autant plus in- » stamment que ladite *Salva guardis* soit respectée sous tout » point, que la considération que nous faisons du duc (d'Ar- » schot), de sa qualité, du nombre de ses services et de ses » autres mérites, nous font prendre sa cause pour nôtre. »

Quelques officiers des corps qui se trouvaient dans la principauté d'Aremberg, furent cassés en guise de réparations suffisantes et quelques soldats furent passés par les armes, mais les troupes ne se retirèrent pas. Les motifs en furent sans doute expliqués par le marquis de Sforza, qui quitta Wallenstein le 20 février pour se rendre à Bruxelles. Quant au but véritable de cette mission, nous n'avons pu le connaître; les pièces qui la concernent, ayant été égarées ou tout au moins écartées de la collection que nous avons consultée.

Des faits semblables à ceux dont le duc d'Arschot avait porté plainte, s'étaient passés sur les terres de l'archiduc Léopold, qui en fit un bruit terrible.

« Il doit être chose facile aux officiers, écrivait-il à l'Em- » pereur son frère, d'empêcher leurs soldats d'incendier, » de violer, d'assassiner, de couper des nez ou des oreilles, » de forcer des meubles et de briser des vitres. En tout cas, » une bonne réprimande au duc de Friedland ne peut pas » faire de mal (1). » Cette fois Wallenstein craignit pour sa vie, il fit pendre quelques-uns de ses soldats, pour des forfaits dont on les accusait tous, et il se confia au comte de Questenberg qui lui adressa, sur sa demande, une recette infaillible pour la préparation d'un puissant antidote (2).

(1) Khevenhuller, *l. c.*, XI, 786.
(2) Foerster, *l. c.*, II, 457. Lettre du 2 mars 1630.

Entre le poison et la prochaine diète de Ratisbonne, où devaient se forger les foudres dont on voulait le frapper, la position du généralissime était terrible. Il chercha à concentrer une armée de cinquante à soixante mille hommes, et comme les princes, l'aristocratie et le clergé s'élevaient à la fois contre lui, il voulut se montrer prêt à écraser ses adversaires dans sa chute, s'il devait tomber. Il chercha les généraux sur lesquels il pourrait compter, et il ne trouva personne à qui confier ses projets. D'ailleurs Aldringen, Gallas, Mérode et Gronsveld ne pouvaient, à part leur attachement douteux, entrer en comparaison avec des hommes tels que ceux que le protestantisme allemand avait envoyés à l'armée de Gustave-Adolphe, et, victorieux un jour des factions, il pouvait, dès le lendemain, en se mesurant contre les défenseurs de la liberté de conscience, succomber à son tour. C'est pourquoi, pendant qu'à la diète de Ratisbonne, ses ennemis entassaient contre lui des accusations et des reproches si graves qu'ils auraient pu sans peine se passer de l'exagération manifeste dont ils étaient entachés, il fit un dernier effort pour attirer à lui le comte de Nassau et ses dix mille hommes. Son éloquence fut dépensée en pure perte; voici pourtant ce qu'il avait mandé à son lieutenant, entre autres choses dignes de mémoire :

« Nous avons toujours eu au cœur un zèle ardent pour » le service de l'auguste maison d'Autriche, et aussi sommes- » nous bien résolus d'y persévérer jusqu'au tombeau, mais » il n'est pas en notre puissance de modifier les événements » qui mettent S. M. I. dans l'impossibilité d'accorder que » ses gens demeurent plus longtemps aux Pays-Bas (1). » Et pour contrebalancer l'effet des avis secrets qui pourraient avoir devancé sa dépêche, le duc ajoutait l'ordre de compléter dans les quinze jours les régiments et de sus-

(1) Lettre de Wallenstein au comte Jean de Nassau, du 2 mars 1630.

pendre, sans distinction aucune, tous les officiers dont les compagnies ne seraient pas prêtes à se mettre en marche à l'expiration de ce délai.

Les Hollandais qui surprirent quelque courrier dirigé sur Bruxelles ou bien qui purent lire par dessus l'épaule du comte de Nassau, crurent à son départ et ils s'en vinrent audacieusement planter leur canon devant Lingen. Le comte hésitait, il cherchait une excuse plausible pour désobéir; l'investissement de Lingen, suivi presque immédiatement de la prise de cette place, la lui offrit et il resta. C'est donc par une seule manœuvre, par un fait d'armes, presque sans retentissement, qu'une armée protestante déjoue les calculs et les espérances du plus puissant des ennemis de sa croyance.

Avec Nassau, Wallenstein perd dix mille hommes, et la lutte se présentant dès-lors trop chanceuse, il n'ose l'engager et il résigne son commandant à la première sommation qui lui en est faite. Voyant cela, Tilly veut se faire moine, lui qui a commencé par être de la compagnie de Jésus, mais il est écrit que l'éternel rival du duc de Friedland doit prouver une fois de plus qu'un grand génie qu'on discute et qu'on contrôle ne peut, à la tête d'une armée, soutenir la comparaison avec un talent médiocre, mais libre d'action.

Tilly obéit à deux maîtres à la fois, à Maximilien de Bavière et à Ferdinand d'Autriche, et, de plus, il est inflexible sur la discipline, tandis que Wallenstein avait pour principe de laisser faire et de fermer les yeux. Ce que le généralissime démissionnaire prévoyait, arriva. Officiers et soldats, ne pouvant plus piller à leur aise, désertèrent en masse pour aller se ranger sous les drapeaux du roi de Suède et des électeurs de Saxe ou de Brandenbourg (1).

(1) Foerster, *l. c.*, II, 82.

Plusieurs officiers belges furent de ce nombre. C'étaient le comte Van der Nath, le baron Van Lettmate, le sergent-major Vinqueroy, et les deux frères de Mortaigne.

La retraite paisible du dictateur de l'Empire le fit traiter d'imbécile; il souriait lui et laissait dire; il voyait venir le moment où Tilly serait écrasé entre la Suède et la France qui, de deux points cardinaux opposés, marchaient contre lui avec le désir de se joindre. Son étoile devait alors reprendre une splendeur nouvelle. Il attendit deux ans, mais il n'attendit pas avec patience; son esprit intrigant et tracassier ne pouvait se complaire au repos.

Les émissaires de Richelieu, Brulard et le P. Joseph, avaient d'autant plus ostensiblement travaillé à renverser un pouvoir détesté, qu'ils voulaient plus tard s'en rapprocher sans éveiller de soupçons, et en faire l'instrument-chef avec lequel ils espéraient saper la puissance toujours menaçante des Habsbourg. Wallenstein pénétra leurs vues, et comme elles étaient, jusqu'à un certain point, parentes des siennes, il entra en rapport avec eux (1). Il resta également en correspondance avec les généraux belges, c'est-à-dire avec Gallas, Aldringen, Lamboy, Suys, Gronsveld et Van der Beek. Le pauvre Anholt, comte de Bronchorst, était mort de la peste en Italie.

Quand un Wallon mutilé, passant à Prague ou à Eger, venait à lui tendre la main, il ouvrait généreusement la sienne, et jamais il laissait échapper une occasion de se conserver sa popularité parmi nos compatriotes. Souvent même ce sentiment se révélait parmi les officiers et les soldats impériaux avec tant d'impétuosité, qu'il fallut prendre des mesures énergiques pour empêcher que les duels n'enlevassent autant de monde que les balles ennemies.

(1) Flathe, *l. c.*, II, 691.

Wallenstein consultait les astres sur la politique qu'il aurait à suivre, lorsque son tour serait revenu.

D'abord il apprit que Tilly, dont l'âge affaiblissait le jugement militaire, avait, le 13 avril 1631, laissé prendre l'importante ville de Francfort sur l'Oder par le roi de Suède; puis il lui fut dit que les milliers de déserteurs, qui avaient été joindre l'armée de Gustave-Adolphe, rompaient peu à peu par leur exemple la belle discipline observée jusqu'alors par l'ennemi; enfin il lui fut un jour annoncé que la bataille de Breitenfeld avait été perdue par le généralissime belge.

Les conséquences de toutes ces nouvelles ne se firent pas attendre. On ne confiait pas encore un commandement à l'homme que l'on avait dépouillé de son duché de Mecklembourg et que l'on accablait d'injures, mais on lui demandait humblement conseil et on le priait de chercher par Arnim, qui avait passé au service de la Saxe, à détacher ce pays de la cause protestante. Étaient-ce les talents militaires de Wallenstein qui poussaient l'Empereur à cette condescendance et à ce rapprochement? Non, c'était son immense fortune, à n'en pas douter. La pensée du souverain ne tarda pas d'ailleurs à se traduire devant son conseil; d'abord on hésita, mais les désastres se succédaient, mais les armées impériales reculaient devant Gustave-Adolphe et ses alliés.

Il est possible, probable même, que la pensée d'une revanche éclatante ait traversé l'esprit de Tilly, comme il est certain que les deux cours de Vienne et de Bruxelles n'auraient pas voulu en venir de nouveau aux mains avec les redoutables Suédois. Elles donc qui avaient répudié Wallenstein, travaillaient pour lui (1).

Seulement, lorsque les Saxons conduits par Arnim,

(1) *Theat. Europ.*, II, 467.

furent entrés à Prague, on en arriva à discuter activement les conditions de la rentrée du duc de Friedland au service. Celui-ci se rappela à propos les désastreuses rivalités de Bucquoy avec Dampierre (1), les siennes avec Tilly, mais surtout il avait eu le loisir de méditer sur ce mot fameux de Spinola : « Un commandement partagé est toujours fatal, et cela, lors même que l'un des chefs est un César et l'autre un Alexandre (2). »

Il repousse donc avec énergie l'offre de servir sous les ordres de Ferdinand, roi de Bohème, disant que si le Dieu des armées en personne venait lui proposer d'être son lieutenant, il refuserait au prix de son salut éternel (3).

Le temps pressait en face d'un danger grandissant sans cesse, et l'Empereur donna à Wallenstein une puissance supérieure à la sienne. Aussitôt les tambours d'enrôlement résonnèrent, et les racoleurs portant l'étendard de Friedland virent les hommes venir à eux d'abord par centaines, puis par milliers. Les Wallons tant caressés, affluaient surtout; du 1er janvier 1632 aux premiers jours du mois suivant, l'armée monta de dix à cinquante mille hommes. Jamais chose pareille ne s'était vue, et jamais non plus un tel résultat n'avait pu être obtenu sans mettre la main à la bourse, car les deux millions quatre cent mille florins jugés nécessaires à cette opération, avaient passé intacts et pour n'en plus sortir, dans les coffres du duc de Friedland.

En ce moment là, le comte de Mérode était le bras droit du généralissime, redevenu plus que jamais dictateur. Il se réserva le commandement des régiments belges qui se formaient et qui devaient, par leur licence, valoir aux pillards futurs le nom de Mérodeurs ou de Maraudeurs. L'Académie

(1) *Les Belges en Bohème*, p. 43 et suiv.
(2) Aretin, *Wallenstein*, p. 11.
(3) Khevenhuller, XI, 1751.

française a donné à tort pour racine à ce mot celui de : *maraud,* qui signifie vaurien et qui ne possède, croyons-nous, qu'un seul dérivé dû à la plume de la marquise de Sévigné, à savoir : *Maraudaille.* Cette dernière expression désigne le bas-peuple, c'est-à-dire, dans l'idée de la grande dame du siècle de Louis XIV, une réunion de vauriens et non pas de gens à la recherche d'un butin quelconque.

Nous en demandons humblement pardon à l'Académie, mais notre définition a une fois l'histoire pour elle, et nous la donnons pour seule vraie, bien qu'elle soit peu honorable pour nos compatriotes. Cependant, si l'on oubliait parfois de les payer, il fallait bien, comme l'avait dit Tilly lors du sac de Magdebourg, leur laisser quelques compensations à leur rude métier. Ailleurs, dans *les Belges en Bohème* (1), nous avons peut-être réussi à innocenter les soldats wallons qui prirent part à la guerre de trente ans, des accusations terribles que la verve poétique de Schiller a déversé avec trop de libéralité sur leur mémoire.

Aussitôt que le comte de Mérode put s'absenter, il se rendit auprès de Tilly pour lui mander que Wallenstein consentait de grand cœur à oublier la conduite tenue à son égard par le duc de Bavière lors des états de Ratisbonne, qu'on lui avait forcé la main pour lui faire occuper son nouvel emploi et que, comme Maximilien de Bavière, la Ligue catholique et Tilly lui-même, il ne désirait rien tant que de voir l'Empire en paix et en repos (2).

La réponse de Tilly ne nous est pas parvenue, mais tout nous donne à croire qu'elle dût porter l'empreinte des soupçons qu'il nourrissait aussi bien que son maître. Et, de cette double défiance qu'aurait-il pu advenir, si, trois mois après la mission du comte de Mérode auprès de Tilly, le

(1) Gr. in-8°. Bruxelles, Leipzig et Gand, C. Muquardt, 1850.
(2) Aretin, *Wallenstein,* p. 81.

guerrier septuagénaire n'était mort à Ingolstadt des suites de nouvelles et glorieuses blessures.

Peu de Belges, comme nous l'avons dit, étaient restés autour de Tilly, et cependant sur son lit de mort il songea à leur attachement inébranlable, et il leur fit distribuer un legs de soixante mille thalers, qui représentait une modeste aisance pour chacun d'eux. De son côté, quand Wallenstein pouvait attirer quelqu'un de ces vieux militaires sous ses drapeaux, il donnait une chaîne en or à l'officier et un médaillon de la grandeur d'une couronne au simple soldat. Comme cette marque d'honneur est passée à l'état de rareté, nous croyons bien faire en la décrivant en quelques mots. On y voyait d'un côté l'effigie du généralissime, encadrée par ces mots : *Albertus dux Wallenstein;* le revers montrait un glaive enlacé de lauriers, avec cette légende : *Audaces fortuna juvat.* Après la bataille de Lützen, il y eut un si grand nombre de ces médailles distribuées qu'il était rare de rencontrer un soldat qui n'en eut pas une sur la poitrine, attachée à un ruban rouge.

Cette fortune nouvelle, cette puissance si grande du duc de Friedland n'avait eu aucune influence sur l'esprit rancunier de l'Infante Isabelle. Ses affaires allaient mal; les Provinces-Unies toujours victorieuses sur terre et sur mer, insultaient par leurs richesses immenses à sa pauvreté; et cela si bien que la princesse déchue se réfugia dans une dévotion plus ardente que par le passé. Sa confiance dans les prêtres était telle qu'elle crut un moine qui prétendait avoir trouvé le moyen de se promener dans les airs et de marcher sous les eaux (1). Elle le pria de vouloir expérimenter avec quelques régiments qu'elle envoyait contre la

(1) Qui sait si ce n'était pas le précurseur de l'aéronaute Montgolfier et de l'inventeur de la cloche à plongeur, dont les découvertes sont bien des réalités aujourd'hui ! *(Note de la Réd.)*

Hollande, et, comme l'on devait s'y attendre, le moine se sauva quand il eut cassé le cou à quelques soldats et noyé quelques autres (1).

Le président du conseil de Brabant, Pierre Roose, correspondait activement avec la plupart des généraux belges au service de Wallenstein; nous disons de Wallenstein et non pas de l'Empereur, pour nous conformer au style de l'époque et à la vérité historique. Ils étaient tous poussés à la déférence par des motifs d'intérêt. Lamboy possédait encore en Flandre les terres de Dessenaer, de Wintershoven et de Cortessem; Suys, les baronnies de Cliquelandt et de Neverdeen; Gronsveld, le château et le comté de ce nom; et Huyn de Geleen enfin, plusieurs terres dans les quartiers d'Outre-Meuse.

Nous ne pouvons douter que, sans l'empressement de ces hommes de guerre à accourir dans leur patrie aux cris de détresse qu'on y poussait, le prince d'Orange qui avait successivement gagné les villes de Bois-le-Duc, de Venloo, de Ruremonde, de Maestricht et de Limbourg, n'eut de même conquis le reste du pays; que, sans l'arrivée en Belgique de nouvelles troupes impériales, le complot du marquis de Bergh réussissait à souhait et que, deux siècles plus tôt, le pays entrait dans cette belle ère d'indépendance qui lui fait, en ce moment, malgré l'exiguité de son territoire, un rang si honorable parmi les nations européennes.

Ceux qui avaient le plus particulièrement contribué à prolonger la servitude d'un peuple généreux et l'existence d'un pouvoir détesté, étaient ce même comte de Nassau qui, nommé maréchal de l'Empire, avait résisté en 1620 aux ordres de Wallenstein qui l'avait rappelé, et Pappenheim, que l'on avait surnommé le capitaine des capitaines, à cause du bonheur qui l'accompagnait dans chacune de

(1) Parival, *Abrégé de l'histoire de ce siècle de fer*, Leyde, 1652, p. 236.

ses campagnes. La Belgique ne perdait qu'une espérance, tandis que l'Allemagne toute mutilée et toute saignante, courait avec un héroïque courage au-devant de nouveaux hasards.

Aldringen, l'ancien valet de ferme, devenu comte du Saint-Empire, et Mérode, le partisan volontiers négociateur, qui avaient eu pour mission d'attirer l'armée bavaroise sous le commandement du duc de Friedland, étaient arrivés à leurs fins, et une réunion semblable à celle qui eut lieu avant la bataille de Prague de 1620, s'opéra à Eger, à la fin du mois de juin de l'an 1632 (1).

Cette armée réunissait en régiments belges ceux de Pallant, Camargo, Mérode-Reinach, Morialmé, Lamboy, Suys et Gomard-Fourdin; elle était numériquement quatre fois plus forte que celle de Gustave-Adolphe, et cependant ce dernier ne fut pas vaincu!

Tué à la bataille de Lützen, sa mort même n'éloigna pas la victoire de ses drapeaux (2); et l'on dira que Wallenstein était un grand capitaine! Le roi de Suède n'était plus. Cela seul suffisait à l'ambitieux dictateur; il écrivit à Vienne, il écrivit à Bruxelles qu'il était demeuré vainqueur, et ce disant il contredisait ses paroles en se retirant en toute hâte vers la Bohème.

L'Infante Isabelle, qui ne se rappelait plus que le généralissime s'était de même attribué autrefois le succès de l'affaire du pont de Dessau, dû à l'intrépidité d'Aldringen, s'abandonna à une joie démesurée; des démonstrations publiques et religieuses furent ordonnées dans les termes suivants. Nous copions textuellement sur la lettre adressée au comte de Fontaine, le héros de Rocroy, les ordres que

(1) Buchaer's *Gesch. v. Baiern*, VIII, 1851, p. 194.

(2) Foerster, *Wallenstein als Feldherr*, etc. Postdam, 1834, pag. 209. Geyer, III, 235. Aretin, *l. c.*, 88.

l'on fit en même temps tenir à tous baillis, gouverneurs et autres officiers : « Nous ayant l'Empereur adverty la grande » bénédiction que Dieu notre créateur a donné à ses armes » d'une signalée victoire qu'elles ont eu contre le Suédois » et ses adhérens devant Leipsick, étant oultre grand nom- » bre d'ennemys, resté mort le roi de Suède, pour la grande » joie que méritoirement tous debvons avoir d'un si bon » succès, nous avons bien voulu vous en advertir afin que » vous le faciez entendre par tous les lieux de votre charge » et teniez la main à ce que l'on en face les démonstrations » d'allégresse en tels cas accoutumées. Bruxelles, ce 18 dé- » cembre 1632 (1). »

Un an plus tard, cette vertueuse princesse qui avait traité la mémoire d'un ennemi selon la coutume des esprits étroits, s'éteignit à son tour, ne laissant pas de quoi payer ses funérailles, et les Belges, à cette occasion, auraient certes de meilleur cœur allumé des feux de joie qu'ils ne l'avaient fait pour célébrer la fin d'un héros qui était tombé au lit d'honneur, sans jamais leur avoir fait le moindre mal.

Les rapports déjà si fréquents et si bienveillants entre le duc de Friedland et les généraux Gallas et Mérode prennent, après la bataille de Lützen, un caractère d'intimité. Ce dernier officier, qui vient de toucher une gratification de mille ducats sur la cassette du généralissime (2), n'en sollicite pas moins avec ardeur un commandement en chef. Ses prétentions se basent sur les circonstances suivantes. Quelques mois auparavant, Pappenheim avait représenté au duc que, se trouvant fort bien en Westphalie, il ne se souciait pas d'exposer ses régiments aux privations de toute espèce qui les attendaient infailliblement en Saxe, où l'on

(1) Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, MS. n° 16151.
(2) Heilmann, *l. c.*, 268. Foerster, *l. c.*, II, 309.

songeait à les envoyer; mais il avait reçu pour toute réponse l'ordre laconique de lever le camp, ou bien, s'il était malade, de remettre le commandement entre les mains de Mérode, le plus ancien de ses généraux (1). Pappenheim avait préféré obéir et se rapprocher de Lützen, où devait se clôturer sa brillante carrière. Personne n'a maintenant plus de droits que Mérode à cette survivance, et ses vœux ne tardent à être comblés. Il entre en campagne; sa réputation militaire s'éclipse; toujours battu, il succombe encore auprès de Hamelen et meurt quelques jours plus tard des suites de ses blessures (2).

Quant à Gallas, il était tout autant courtisan que soldat, et son caractère exceptionnel mérite bien que nous jetions un regard sur sa vie passée.

Ce même comte de Sante-Cruce, qui défendait si mal la Belgique contre les princes d'Orange, lui devait son grand renom. C'était en son lieu et à la tête de son régiment qu'il avait, pendant la campagne de l'Italie, réussi dans la périlleuse mission d'empêcher l'armée française de secourir Cassal.

Étant plus tard au service de la ligue catholique, Gallas avait jugé à propos, le 10 février 1629, et cela sans en donner avis à Tilly, sous les ordres duquel il se trouvait, d'écrire tout bonnement à Maximilien de Bavière, « qu'il » avait les raisons les plus pressantes et les plus fondées » pour quitter le service de son Altesse Électorale, et qu'il » se verrait dans la nécessité de prendre violemment sa dé» mission, si on ne la lui accordait pas promptement et de » bonne grâce. »

Le duc refusa et Gallas devint déserteur. Il entra immédiatement, avec le grade de général-major, dans l'armée

(1) Foerster, II, 262.

(2) Parival, *l. c.*, p. 259. P. Bougeant, *Histoire du traité de Westphalie*, I, 324.

de Wallenstein. Gallas passait depuis lors pour le général le plus fidèle et le plus dévoué : nous allons voir comment il justifia cette confiance vis-à-vis de son bienfaiteur.

Déjà le 24 octobre 1633 il fut promu au grade de maréchal sur la proposition spéciale de l'Empereur. Pour prix de cette faveur nouvelle, il devait surveiller Wallenstein et avoir, au besoin, le pouvoir d'arrêter une trahison méditée. Il serait assez difficile de décider si le refroidissement qui survint entre Gallas et son supérieur, date de ce dernier avancement, ou bien du procès fait à Prague aux officiers qui, à Lützen, avaient lâché le pied et dérobé la victoire. A cette occasion Gallas avait déconseillé la rigueur et tardé le plus possible à délivrer ceux des accusés qui appartenaient à son corps d'armée. En cela il avait été encouragé par le comte d'Onate, ambassadeur d'Espagne, et le P. Lamormain, qui était plus que jamais celui qui tenait en main les fils de la marionnette impériale, appelée Ferdinand II.

L'alliance du sombre fanatisme espagnol avec l'ardente ambition de la compagnie de Jésus, devait nécessairement aboutir à quelque terrible et mystérieuse vengeance.

Wallenstein croyait plus à l'infaillibilité des étoiles qu'à celle du Pape; Wallenstein préférait à tous les autres dans son camp et dans son conseil, des soldats et des officiers protestants lorsqu'ils étaient d'une bravoure ou d'un talent éprouvé; Wallenstein enfin écrivait à l'Empereur qu'une amnistie entière, franchement et sincèrement accordée aux protestants, pouvait seule assurer la paix.

En fallait-il davantage pour raviver les soupçons et la défiance?

On foula alors aux pieds la capitulation de 1631, pour amener une catastrophe quelconque comme préférable à une situation trop tendue. Tous les ordres que le duc adressait aux maréchaux étaient, aussitôt connus à Vienne, contra-

riés. En voici un exemple entre mille. Plusieurs fois de suite l'Empereur avait fait savoir « à son cher baron de » Suys (1) » qu'il eut à traverser l'Inn et à opérer sa jonction avec l'armée de Bavière, sans que ce dernier ne bougeât; alors Ferdinand II, auquel son confesseur soufflait la colère, se fâcha par docilité et il chargea le comte Questenberg de décider Suys à l'obéissance, afin qu'il ne fût pas dans la nécessité d'employer une rigueur capable d'en imposer aux autres officiers supérieurs de son armée.

En dépit de tout, Suys resta inébranlable, et Wallenstein, mis au courant de l'affaire, ne sut comment accorder le langage violent tenu par ce souverain à cette occasion, avec le ton amical des lettres qu'il recevait à chaque instant de la cour.

Il faut croire pourtant qu'il ne dût pas ignorer qu'un jour le même courrier, qui devait le rassurer par de nouveaux mensonges, apportait à Aldringen et à Gallas la nouvelle qu'à Vienne on n'attendait plus qu'une occasion favorable pour lui retirer le commandement.

Les deux maréchaux, également engagés par leurs femmes qui étaient sœurs et d'une puissante maison, répondirent à cette confidence par l'assurance de leur inaltérable dévouement à la maison d'Autriche.

Ces circonstances ajoutées aux manœuvres du parti Lamormain, qui avait successivement fait paraître au quartier-général de l'armée de Wallenstein le comte de Trauttmansdorff et le P. Quiroga, confesseur de la reine de Hongrie, hâtèrent l'explosion d'un complot préparé de longue main. Le comte de Trauttmansdorff avait emporté le refus du duc de Friedland de partager, au printemps suivant, sa dictature militaire avec le jeune roi de Bohême, et le confesseur de la reine de Hongrie, qui n'avait rien

(1) Rudhert, *Einige Worte über Wallensteins Schuld*, 1850, p. 25.

moins voulu qu'éloigner les régiments de cavalerie wallonne, sous le prétexte de faire accompagner des frontières italiennes jusqu'en Belgique le Cardinal-Infant d'Espagne, récemment nommé au gouvernement des Pays-Bas, s'était vu fort maltraité.

« Je ne me suis pas contenté, lui avait dit le duc au-
» quel la colère ferait oublier la prudence, de prevenir les
» États-Généraux que je les voyais avec plaisir humilier
» l'Espagne; je leur ai même écrit de se défier, autant
» que le fais moi-même, d'une puissance qui ne sait avan-
» cer ses affaires autrement que par la trahison, qui a
» injustement attaqué le duc de Mantoue, et qui a mille
» fois mérité de perdre Bois-le-Duc, Maestricht et d'autres
» places encore (1). »

Ces quelques mots suffisent pour nous apprendre que la Belgique avait cessé d'intéresser Wallenstein depuis le moment où l'Infante Isabelle s'était montrée hostile à ses projets; ils nous disent aussi que le duc devait se trouver à la veille de frapper un grand coup, puisqu'il avait coutume d'être aussi réservé et aussi soupçonneux que Maurice de Nassau, qui aurait été, à ce qu'il prétendait, jusqu'à brûler ses habits s'il avait pu craindre qu'ils pénétrassent ses pensées.

Enfin, le 12 janvier 1634, quarante-deux colonels et autres officiers supérieurs présents à Pilsen s'assemblèrent tumultueusement; ils dressèrent une proclamation à l'armée, par laquelle ils rappelaient tous leurs griefs contre l'Empereur et juraient de donner au duc de Friedland jusqu'à la dernière goutte de leur sang (2). Le lendemain, quand déjà des exemplaires de cet acte d'une si rare insubordination avaient été adressés aux corps d'armée

(1) Helbig, *Kaiser Ferdinand und Herzog von Friedland*, 1852, p. 15.
(2) Foerster, *l. c.*, III, 149, seq.

d'Aldringen et de Gallas, le duc fit comparaître les conjurés, et, après avoir déclaré qu'il les déliait tous de leur engagement vis-à-vis de lui et cela pour autant qu'ils s'en répentaient, il ajouta : « S. M. I. m'engage d'un côté à » envoyer plusieurs régiments de cavalerie aux Pays-Bas » pour secourir l'Infant d'Espagne, de l'autre à mettre une » partie de mon armée à la disposition de l'Électeur de » Bavière, afin de lui permettre de récupérer Ratisbonne » et quelques autres places de guerre. Ce faisant j'accom- » plirais de mes propres mains la ruine de la plus belle et » de la plus brave armée du monde : je ne puis m'y résou- » dre. Je préfère de résigner mon commandement et de » cacher dans l'ombre d'un cloître ce qui reste d'une vie » désormais inutile à mon pays. »

En fallait-il davantage pour exciter les passions et pousser ceux, qui ne s'étaient compromis qu'en donnant leur signature, à s'écrier que des canailles pourraient seules rester à l'armée si le duc de Friedland l'abandonnait?

Tous les ennemis du duc durent trembler. Pour sa part, l'Électeur de Bavière craignit à tel point que Wallenstein n'ajoutât ses états héréditaires à la couronne de Bohème, qu'il écrivit en toute hâte au chancelier de l'Empire que c'était le moment ou jamais de pousser son maître à quelque résolution héroïque. L'avis parut bon, et le confesseur Lamormain reconnaissant qu'il était trop tard pour combattre l'adroit marquis de Feuquières sur le terrain de la diplomatie, résolut de le suivre. Un arrêté impérial du 24 janvier ôta à Wallenstein la direction de la guerre et la partagea entre Gallas, Piccolomini et Aldringen. Ce dernier fut appelé à la cour. Il était temps. Le généralissime disgracié allait être proclamé roi de Bohème, et le 14 mars était déjà fixé pour le jour de son entrée solennelle dans sa capitale. « En outre, dit le » chancelier à Maximilien de Bavière, il était convenu de

» se débarraser par le cordon d'Aldringen, de Gallas et de » Piccolomini (1). »

Ces trois généraux, instruits sans doute de cette particularité qui les intéressait au même point, eurent moins de remords quand il fut question pour eux, suivant l'ordre de l'Empereur, de se saisir de la personne de leur ancien bienfaiteur en tout lieu et par tous les moyens.

Aldringen est l'âme d'une entreprise dont va dépendre le sort de l'Allemagne.

Il arrive à Vienne le 17 février, et il en repart le 22 du même mois, emportant un décret qui met Wallenstein au ban de l'Empire (2).

Van der Beck, l'intrépide Liégeois (3), n'ignore rien de ce qui se passe. Il ose résister au généralissime encore tout puissant dans sa disgrâce : « Que Votre Dilection, dit-il, » fasse de moi ce qu'il lui plaira, mais je ne puis servir » contre l'Empereur, mon maître. » Cette réponse fait réfléchir le duc pendant quelques instants, puis il tend la main à Van der Beck et le congédie en disant : Décidément Dieu est juste ! (4)

Aucun des Belges qui l'entourent ne veut prêter les mains à la plus audacieuse de ses entreprises, mais aussi aucun d'eux ne consent à les tremper dans son sang. Trois aventuriers de bas étage, Butler, Gordon et Leslie, s'en rendent coupables le 25 février 1634.

Personne ne déplora sincèrement la fin du grand homme, qui sauva l'Empire et le catholicisme en Allemagne par son indécision dans un moment suprême. Bernard de Saxe prononça son oraison funèbre, en disant qu'il ne lui avait

(1) Rudhart, *Einige Worte*, etc., p. 51.
(2) Aretin, *Wallenstein*, p. 156.
(3) Khevenhuller's *Contrefet*, II, 414.
(4) Aretin, *Wallenstein*, p. 156.

manqué que de croire en Dieu, et Louis XIII, roi de France, en s'écriant qu'il souhaitait le même sort à tout sujet traître à son roi. Traité ainsi par ses alliés, Wallenstein n'avait pas de merci à attendre du jugement de la postérité.

Ernest de Suys est le seul d'entre les généraux belges qui marque des regrets. Il donne de Prague, où il commande, la grande et tragique nouvelle au gouverneur de Forcheim, mais il ajoute : « On ne peut se former une » opinion sur tant de récits contradictoires, et Dieu veuille » que tout cela ne soit pas contraire au bien-être du Saint- » Empire et à la prospérité générale (1).

Ces sentiments honnêtes furent peut-être au nombre des raisons qui ne permirent pas que Suys reçut par la suite les récompenses dues à son courage et à ses talents militaires. Ce ne fut que onze ans après la mort de Wallenstein, le 9 février 1645, qu'on le créa comte du S^t^-Empire, mais pour d'autres de ses compatriotes les profits avaient été immédiats. Les biens confisqués du dictateur assassiné, aussi bien que ceux de Terzka, Illow, Neumaum et Kinsky, furent partagés entre eux et leurs complices. Gallas obtint le duché de Friedland et les seigneuries de Reuchenberg et de Schmirsitz; Aldringen eut le comté de Toeplitz, qui avait appartenu à Kinsky, et, tous les deux, ils moururent misérablement : le dernier assassiné, selon toutes les apparences, par ses propres soldats; l'autre poursuivi par la mauvaise fortune de ses armes et par ses remords, et miné à la fois par la goutte, la pierre et la fièvre.

Wallenstein était-il coupable? Cette question qui a donné le jour à des centaines de volumes, est vidée aujourd'hui. Oui, Wallenstein était coupable, mais coupable d'ambition

(1) Archives impériales et royales à Vienne. *Guerre de 30 ans*, vol. 279, fol. 87, cité par Helbig.

seulement. Il avait le cœur allemand, et le plus cher de ses désirs était d'éloigner toute intervention étrangère et d'empêcher l'asservissement national qu'amena la paix de Munster. Ici notre conviction est profonde. Si les projets gigantesques de l'officier de fortune avaient pu s'accomplir, des ruisseaux de sang n'eussent pas de nouveau coulé; la Poméranie ne fut pas demeurée au pouvoir de la Suède, comme l'Alsace et la Lorraine aux mains de la France, et sans doute la Hongrie et la Bohème n'auraient pas été obligées de courber plus longtemps la tête sous le joug détesté de la maison de Hapsbourg.

Bruxelles, 15 avril 1852.

Charles Rahlenbeck.

Lettre de M. Le Glay,

SUR L'ARTICLE DE M. GACHET, CONCERNANT LE COUVENT DE L'ABBIETTE.

Notre honorable collaborateur, M. Le Glay, a bien voulu nous envoyer, sous forme de lettre, une note historique qui complète et rectifie les renseignements fournis sur l'*Abbiette* par M. Gachet; nous nous empressons de la publier ici :

MONSIEUR,

Le *Messager des Sciences historiques* que je lis toujours avec intérêt et profit, contient dans la première livraison de 1852, un article qui a spécialement piqué ma curiosité. Je veux parler du Mémoire de M. Émile Gachet sur le couvent de l'Abbiette, à Lille. J'aime à voir qu'au-delà de cette frontière qui nous sépare sans nous diviser, on étudie avec autant de zèle que nous, avec plus de succès peut-être, nos monuments locaux, nos institutions antiques; zèle et succès qui, du reste, n'ont ici rien d'étonnant, puisqu'en abordant le sujet de l'Abbiette de Lille, M. Gachet a été séduit par le double attrait de l'érudition qui lui est familière et de l'amour du lieu natal.

A propos d'un cartulaire qui, des archives de l'Abbiette est passé, on ne sait comment ni pourquoi, parmi les manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles, M. Gachet discute l'année véritable de la fondation de ce couvent. Or, selon les uns, l'Abbiette, nommée aussi *Nouvelle abbaye de Notre-Dame*, ne remonterait pas plus haut que le mois d'avril 1279, date d'un diplôme de la comtesse Marguerite où il est dit en effet : *construimus et fundamus*. Suivant d'autres, c'est à l'année 1275 qu'il faudrait fixer l'origine dudit couvent. Enfin prenant moi-même parti dans le débat, j'ai osé dire qu'à mon avis l'Abbiette ou *Nouvelle Abbaye* pourrait bien avoir existé dès l'an 1270.

M. Gachet, s'appuyant sur une charte du 10 mars 1273 (1274 n. s.) où Jean de Flandre parle de ce couvent que la comtesse se proposait de construire, *quod proponeret construere,* trouve dans ces trois mots la condamnation formelle de ma conjecture. Néanmoins il veut bien se souvenir que je lui ai parlé de certains titres de 1271, qui mentionnent déjà la Nouvelle Abbaye comme existante. Bien que le judicieux et courtois écrivain, tout en repoussant l'opinion émise par moi, n'ait pas révoqué en doute la réalité des actes dont je me prévaus pour l'établir, je me crois pourtant obligé de justifier ici mes premières assertions.

Voici donc 1° comment la comtesse Marguerite s'exprime dans une charte orginale du 13 mai 1271, scellée de trois sceaux :

« Nous Margherite..... faisons savoir à tous que nous à oes de nostre » nouvelle abaye de Nostre Dame de Lille avons acaté à Daniel de Courtray, » chevalier, un fief kon dist le Gruiel. »

Reproduit dans le cartulaire intitulé *Livre à coppies*, pièce A XV, fol. XXIII.

2° Dans une autre également originale, 1271, *ou mois de siepstembre :* « Nous Margherite..... faisons savoir à tous que..... nous avons donné et » donnons, pour Dieu et en aumosne, as suers de nostre nouvelle abbeye » de N. D. de Lille et à leur fondation de leur dit lieu et église. »

3° Mars 1271 (1272 n. s.) « Nous Margherite..... de nostre nouvelle » abeye des sereurs de N. D en Lisle de l'ordene des frères prescheurs..... » Cartulaire dit *Livres à coppies,* pièce A XVI, fol. XXIV verso.

4° 1272, el mois de may. « Nous Margherite..... faisons savoir que..... » avons donné et donnons..... à la prieuse et au couvent des suers de » nostre nouvelle abbeye de N. D. en Lille, de l'ordene des frères prês- » cheurs..... »

Cette charte se trouve aussi dans un cartulaire de 1311, pièce XV, fol. 44 verso. Les mêmes termes sont reproduits dans un titre de la même date, pièce XX, fol. 51 verso.

De ces brefs sommaires il résulte, ce me semble, la preuve assez claire que le couvent de l'Abbiette était organisé avant le mois de mai 1271; et, attendu que cette même année commença le 29 mars, jour de Pâques, je n'ai pas été trop téméraire en assignant l'année 1270 comme l'époque probable du commencement de cette maison religieuse. Un jour peut-être un investigateur plus heureux, M. Gachet lui-même, trouvera-t-il un titre constatant une ancienneté plus reculée encore d'un an ou deux.

Reste maintenant à concilier l'existence de l'Abbiette en 1271 et 1270 avec les termes de Jean de Flandre en 1273 : *quod proponeret construere,*

et ceux de Marguerite elle-même en avril 1279. Eh bien! à mon sens, cela n'est pas possible. Le mot *construere* peut et doit s'entendre des bâtiments. L'intention de bâtir n'exclut pas, elle suppose plutôt l'antériorité de l'institution pour laquelle on veut bâtir, à laquelle on veut donner un asile définitif.

J'en dirai autant des termes du titre d'avril 1279 : *construimus et fundamus*.

Le mot *fundamus* s'applique d'une manière générale à toutes les périodes de l'œuvre méditée et accomplie par la comtesse. Il y met le sceau et la consécration. Il n'exprime point la naissance du monastère; il ne fait qu'en sanctionner, en consacrer l'établissement définitif.

Telles sont, Monsieur, les courtes observations que j'avais à cœur d'ajouter à l'excellent mémoire de M. Gachet, dont personne plus que moi n'aime le caractère personnel et n'estime les travaux scientifiques.

Agréez ici, je vous prie, Monsieur, pour vous même, la nouvelle expression de mes sentiments aussi affectueux que distingués.

Le Glay.

Lille, 3 mai 1852.

La Gravure en Belgique,

SA SITUATION, SON AVENIR.

D'où vient que voilà un art qui s'en va, malgré le dévouement sincère et désintéressé de quelques rares aptitudes écloses au souvenir des Edelinck, des Pontius et des Bolswert? Hélas! c'est encore là une de ces désespérantes vicissitudes de l'art qui en a déjà tant éprouvé depuis que nous progressons, depuis que, sous prétexte de faire de nouvelles conquêtes dans le domaine de la science artistique, nous avons à pleurer chaque jour la perte de quelques-unes de ses bonnes traditions.

Sait-on bien ce qu'était la gravure il y a à peine un siècle et demi? Sait-on bien quelle branche de commerce elle constituait et les sommes fabuleuses qu'elle rapportait?... Mais citons des faits, ouvrons les pages de l'histoire et, avant d'en venir à ce que la Belgique est actuellement sous ce rapport, voyons rapidement ce qu'elle a été.

La liste des graveurs belges qui au XVII^e^ siècle vivaient de leur art, dans le pays et à l'étranger, est longue; aussi n'avons-nous l'intention que de citer les principaux, pour mieux faire juger le contraste que nous aurons à remarquer bientôt. Le lecteur qui voudra se familiariser avec les graveurs belges en général, consultera le savant *Dictionnaire* de Brulliot. Ajoutons encore que la plupart des peintres ont été en même temps graveurs; nous ne parle-

rons donc ici que de ceux qui faisaient de la gravure leur étude spéciale.

Paul Pontius, né à Anvers en 1603. Élève de Vosterman et de Rubens qui, comme l'on sait, était aussi bon graveur que grand peintre. « Rubens lui confia le soin de sa » gloire, et Pontius s'acquitta de ce noble emploi avec » autant d'intelligence que de succès. Dessinateur correct » et savant, il fit passer dans ses estampes le sentiment, » l'expression, l'effet magique du clair-obscur et l'harmo- » nie générale des tableaux qu'il a gravés; son burin pur » et facile porte toujours l'empreinte du goût et du gé- » nie. » (De Fontenai, *Dictionnaire des artistes*). Pontius a gravé les tableaux des grands maîtres de l'École flamande, et, grâce à lui, l'Europe a pu avoir une juste idée de ce qu'étaient les chefs-d'œuvre que la cité de l'Escaut enfantait sans relâche. La plus belle œuvre du maître est l'*Adoration des Rois.*

C. Bloemmaert, d'Utrecht, introduisit la science du clair-obscur dans l'art de graver.

Jean Warin, de Liége, né en 1604, mort à Paris en 1672. Il fut protégé par Louis XIV, qui le fit garde-général des monnaies de France.

Pierre De Jode, d'Anvers, né en 1606. Bon graveur.

Théodore Galle, d'Anvers, vivait en 1661. Travailla quelque temps à Rome, puis vint s'établir à Anvers.

Corneille Galle, frère du précédent, un des meilleurs graveurs du temps. Son fils Corneille lui fut inférieur.

Bolswert (*Boëce*) vivait au XVII^e^ siècle. Grava d'après Rubens, et se fit un nom par l'œuvre de *la Cène.*

Bolswert (*Schelte*), frère du précédent. Travailla également d'après Rubens; graveur célèbre.

Luc Vosterman, le Vieux, fit connaître au loin les œuvres de Rubens et contribua par là à étendre sa réputation. Artiste renommé. — Son fils n'hérita pas de ses talents.

G. De Leeuw, graveur coloriste.

Conrad Woumans, graveur de portraits.

Nicolas Pitau, une des célébrités anversoises les plus connues à l'étranger, excellent dessinateur; burin ferme, hardi, pur et suave. Mort à Paris vers la fin du XVII^e^ siècle.

M. Natalis, de Liége.

Corneille Vermeulen, illustre graveur, dont les œuvres sont très-recherchées.

Les Sadeler, graveurs de réputation.

Jacques Neefs, a gravé d'après Jordaens.

J. Witdoeck, a gravé d'après Rubens.

R. Eyndhouts, de Malines. Son chef-d'œuvre, *le Martyre de S^t^-George,* d'après Schut, se trouve au Musée d'Anvers.

Waleram Vaillant, élève de Quellyn. C'est un des premiers artistes qui gravèrent à la manière noire.

Pierre Van Schuppen, d'Anvers, mort à Paris en 1707. Rival des Edelinck, des Nanteuil, etc. Admirable graveur.

Jacques Coelemans, d'Anvers, fut appelé à Aix par M. Boyer d'Aiguilles, conseiller au parlement de Provence. Ce magistrat fut le Mécène des artistes belges qui visitèrent Aix ou s'y établirent.

Edelinck, une des gloires de notre pays, né à Anvers et mort à Paris, où il vécut honoré de la protection de Louis XIV.

Voilà, sans compter Picard, Houbraken, Eizen et tant d'autres, pour le dix-septième siècle et presque sans sortir de cette cité flamande si illustre dans les arts, une liste de graveurs qu'il nous serait facile d'augmenter d'une centaine au moins, mais que nous préférons limiter à un chiffre restreint, laissant à l'éloquence des noms qu'elle contient le soin de prouver ce qu'était l'art de la gravure avec de pareils hommes.

Chacune des planches composées par ces artistes était demandée de tous les coins d'Europe où l'on ne pouvait

se procurer les tableaux originaux qu'elles représentaient; on avait foi dans les reproductions des œuvres de nos maîtres, parce qu'elles étaient faites sous leurs yeux et par des hommes de talent; on s'arrachait ces estampes et l'on se formait ainsi des collections de grande valeur.

La décadence de la gravure en Belgique date du départ de Gérard Edelinck pour la cour de ce roi qui nous enleva plus d'une illustration afin de la donner à la France. Ayant quitté sa ville natale, Edelinck qui avait passé sa jeunesse dans la contemplation de Rubens, se vit tout-à-coup en présence de Le Brun et consacra son talent à donner à ce maître, en publiant en estampes sa peinture sèche et pompeuse, des qualités qui lui ont toujours été refusées. Nous ne voulons pas prétendre que notre Anversois ait fait à lui seul la gloire du peintre de Louis XIV; mais nous le demandons en toute conscience, Le Brun dont les peintures poussent aujourd'hui au noir d'une façon si désespérante, Le Brun, au coloris sombre, faible et sans relief, au dessin mou et lourd, à l'exécution pénible, Le Brun, en un mot, serait-il aussi populaire sans le burin d'Edelinck?

Du reste, l'École française doit à plusieurs de nos graveurs une partie de ses lauriers : sans nommer tous ceux qui furent appelés en France par Colbert pour aider Edelinck, et par Louvois pour nuire à ce dernier, nous citerons Pierre Van Schuppen, Nicolas Pitau et Corneille Vermeulen, qui contribuèrent à faire connaître au public Mignard, Largillière, De Troy, Bourdon, Le Brun et d'autres, lesquels n'avaient peut-être pas précisément besoin de ces auxiliaires pour être connus, mais dont la popularité se trouva bien de les avoir employés.

Entraînés par l'exemple, les graveurs des Pays-Bas, auxquels leurs prédécesseurs avaient tout pris, puisque Rubens et son école étaient, à peu de chose près, reproduits

et que l'école de peinture naissante s'annonçait misérablement, ces graveurs, disons-nous, s'expatrièrent. Les uns allèrent demander l'hospitalité à la porte des Gobelins, les autres allèrent frapper aux battants de l'Académie française à Rome; en un mot, l'école de gravure, inaugurée si triomphalement par Lucas de Leyde, élevée à sa plus haute puissance sous l'impulsion de Rubens, s'exila, et, pour nous épargner un spectacle trop cruel, alla mourir sur une terre étrangère après avoir jeté, comme des flambeaux qui s'éteignent, de grandes et suprêmes lueurs.

Et pourtant ce bel art, s'il n'est pas né sur notre sol (ce qui reste encore à prouver), lui est redevable de ses plus grands progrès et des découvertes qui ont le plus contribué à sa perfection. C'est ainsi que Corneille Cort, Hollandais établi à Rome, employa le premier les tailles larges et nourries; que Corneille Bloemmaert introduisit dans la gravure cette dégradation dans le clair-obscur, par laquelle il arrivait à l'ombre la plus profonde, en partant de la lumière la plus vive. Lorsque les artistes français le virent travailler à Paris, avec un autre Hollandais comme lui, Théodore Matham, aux *tableaux du Temple des Muses,* il se fit pour eux comme une révélation soudaine de la gravure; leur style se modifia et devint plus sévère; la beauté du burin de Bloemmaert les frappa d'étonnement, et ce fut à qui chercherait à l'imiter. C'est ainsi que Soutman introduisit la combinaison de l'eau-forte et du burin, et que les plus grands graveurs suivirent son exemple; c'est ainsi que son élève, Van Bommel, continuant les traditions du maître, parvint au moelleux et au fini le plus extraordinaire; que J. Suyderhoef sut reproduire Terburg avec une vérité et une expression inouïes, et qu'enfin Corneille Wisscher obtint, après Edelinck, la plus belle place dans cette pléïade d'artistes qui illustra les Pays-Bas.

Les renseignements nous manquent sur l'état des for-

tunes particulières des graveurs du XVII^e^ siècle; cependant on doit supposer avec raison qu'ils réalisèrent des sommes immenses, puisqu'ils eurent à travailler non-seulement pour le public, mais encore pour des princes et des rois qui, le plus souvent, les avaient pris sous leur protection. D'ailleurs on n'en voit aucun, dans les biographies du temps, mener la vie misérable que beaucoup de peintres menaient alors; bien plus, le XIX^e^ siècle, si riche en misères de toute nature, n'a pas encore vu de graveur mourir de faim, tandis que le nécrologe des peintres victimes de l'adversité, s'augmente de jour en jour, dans une proportion qui a le droit d'effrayer l'ami de l'humanité.

Spectacle bizarre! l'homme de génie, celui qui a eu toutes les douleurs et les angoisses de la création, celui qui a le droit de dire : « Ceci est sorti de mon âme et de ma main, ceci est à moi, » celui-là meurt d'inanition aux pieds de son chevalet. Mais un autre homme qui a transmis sur le cuivre la pensée du peintre, qui n'a, après tout, qu'un mérite secondaire, puisqu'il ne fait ici-bas qu'une œuvre de reproduction, celui-là s'enrichit et jouit des plaisirs d'un monde qui a laissé mourir le véritable auteur de sa richesse. Cette anomalie est constante, elle se reproduit dans tous les arts : un sculpteur pauvre et nu fait la fortune des mouleurs; un poëte, mort à l'hôpital, fait un lit de mousse à d'adroits éditeurs; un musicien pâlit sur une œuvre qui permet à un hardi exploitateur de s'endormir dans les superfluités de la vie; un peintre s'affaisse sous le ciel de plomb du malheur, dix graveurs le tirent des ruines de lui-même et s'engraissent de sa dépouille!

De nos jours, en France et en Angleterre, nous citerons quelques graveurs qui ont acquis de véritables richesses par leurs travaux, tels que le baron Boucher Desnoyers, dont le *Bélisaire*, d'après Gérard, a produit à lui seul plus de trois cent mille francs; Tardieu, qui s'est enrichi par

les magnifiques reproductions des ouvrages de Raphaël, de Van Dyck, du Dominiquin, etc.; Richomme, qui a eu plus de bénéfices à copier d'un burin admirable les peintres du temps, que ceux-ci n'en ont retiré de leurs ouvrages; Forster, dont la manière brillante a conquis le suffrage et l'or de la nation britannique; Raphaël Morgen, dont la belle planche de *la Cène* fut à elle seule une fortune et qui vendit le premier tirage de sa *Transfiguration* pour la somme énorme de cent quarante mille francs (la vente de cette gravure produisit près d'un demi-million), et d'autres dont les productions peuplent aujourd'hui les cabinets, les salons et les boudoirs européens.

Un fait étrange ressort de ce qui précède : nous avons fourni des graveurs à la France, les plus grands artistes en gravure sont sortis des Pays-Bas; la ville d'Anvers fut, à elle seule, la pépinière la mieux fournie en hommes spéciaux; la gloire de cette école s'étendait partout où un peuple avait le sentiment de l'art, et à l'heure où nous écrivons ces lignes, pas un nom ne s'élève du sein de la foule, pas un graveur belge qui ait hérité du burin des Pontius, des Bolswert ou des Vosterman.

Est-ce la faute des artistes ? est-ce celle du public ? Hélas ! tout le monde est coupable. Le public n'aime pas la gravure sérieuse, parce que c'est un art qui demande du temps et qu'à notre époque on aime à jouir vite, comme si un cataclysme devait arriver demain. La gravure sur bois, travail qu'on est parvenu à rendre prompt et plus ou moins facile, s'est introduite dans presque tous les livres connus, depuis la Bible jusqu'au théâtre de M. Scribe; le public s'est habitué à voir la gravure sans la juger; à force de clichés, à force de *Magasins* de toute sortes, de spéculations, de combinaisons quelconques pour tenter la foule, on est arrivé à la satiété et à faire préférer aux véritables amateurs des livres sans gravures ! On a tout gravé : la

religion, la politique, la littérature, la société, la vie intérieure, les misères, les joies, les gloires, les petitesses, tout y a passé. Les romans, les journaux, les revues, les brochures, les livres d'éducation même, et jusqu'aux catéchismes ont été *illustrés*, c'est-à-dire inondés de gravures sur bois, sur cuivre et sur acier. Il y a eu en France une revue composée d'articles faits sur des clichés achetés à l'étranger et ayant déjà servi. Les graveurs sur bois se sont fait un argent fou, en satisfaisant l'avidité des chalands; les peintres se sont changés en dessinateurs, pour gagner par le crayon ce qu'on refusait au pinceau; ils ont illustré les romans modernes, pour que la corruption n'eût plus aucun prétexte de se laisser ignorer; on a tenté les bourses médiocres par des souscriptions au mois, au volume, à la livraison, à la page; on a attiré tout le monde par l'appât de primes, de prix, de tombolas, si bien que les plus beaux monuments de la littérature ont passé le Rubicon et ont subi l'humiliation d'être *expliqués* et *interprétés* par des dessinateurs dont les noms sont morts à mesure qu'ils sont nés.

On le voit, la gravure descendue dans la rue perdit de son caractère sérieux; on eut pour elle une familiarité et un sans gêne qui durent faire tressaillir les mânes d'Edelinck et de Nanteuil. En Belgique, où depuis longtemps cet art avait perdu sa popularité et n'existait plus qu'à l'état de souvenir glorieux, en Belgique, disons-nous, où l'on subit si vite l'influence du voisinage, on fit comme en France : les salons, les boudoirs, les bureaux, les comptoirs, les boutiques, les mansardes, tout ce qui sert d'abri à la créature humaine, servit également d'abri à quelques-uns de ces produits de la librairie et contribua par là au succès d'une branche, non pas de l'art, mais du commerce. De sorte que la patrie de tant d'illustres graveurs ne put rien tirer de ses entrailles qui fût digne de rappeler son ancienne fécondité.

Soyons juste pourtant; en 1837, il y eut quelques hommes d'élite qui rêvèrent la résurrection de la gravure. Nous allons voir s'ils atteignirent le but désiré, en esquissant rapidement l'histoire de la gravure en Belgique, depuis le jour de notre émancipation politique et intellectuelle.

A part quelques gravures au burin, dont nous aurons l'occasion de parler plus loin, la Belgique n'a guères produit que des gravures sur bois, et encore cet art a-t-il été plutôt considéré comme une industrie. C'est là une des fâcheuses conséquences de la manie que nous venons de signaler. Que pour faciliter certaines études, on ait recours à ce procédé, rien de mieux. Qu'on l'ait même employé au point de vue de l'art, rien de mieux encore; certes nous estimons hautement le *Shakspeare,* illustré par Sargent, les *Mille et une Nuits* de Harvey, le *Cid* de Herder, le *Gil-Blas* de Gigoux (encore est-ce comme la première tentative d'illustration opérée en France), le *Molière* de Tony Johannot et d'autres; mais nous ne saurions voir, dans beaucoup d'entreprises de ce genre, que des spéculations isolées, qui au lieu de servir la cause de l'art, l'ont gravement compromise.

Jusqu'en 1836, nous ne vîmes apparaître que de fort jolies lithographies, par Madou et d'autres artistes, redevables de leurs succès à M. Jobard qui, comme on le sait, importa l'art de Senefelder dans notre pays. En 1836, apparurent les premières eaux-fortes. Cette apparition est importante, elle vaut la peine que nous lui consacrions quelques lignes.

Gravure à l'eau-forte.

Van der Haert, dont la Belgique déplore encore la perte, fit paraître dix planches à l'eau-forte dans l'*Album du salon de* 1856, par L. Alvin. Elles sont peu achevées; ce talent si correct et si fin, se plaisait mieux à rendre les lignes pures de la statuaire; aussi dans la reproduction des œuvres de sculpture de Geefs, Simonis, Geerts et De Cuyper, Van der Haert fit des petits chefs-d'œuvre, devenus très-rares aujourd'hui. Sa pointe était délicate, moelleuse et d'une grande flexibilité; elle se plaisait peu dans les ombres, où les hachures, pour le genre de l'eau-forte, étaient trop régulières. *La Geneviève de Brabant,* d'après Geefs, et *l'Enfant et la Levrette,* d'après Simonis, sont deux petites planches que les amateurs recherchent avec d'autant plus d'avidité, que l'auteur est mort et qu'il n'a du reste publié que très-peu d'eaux-fortes.

Gallait reproduisit dans le même livre, qui semble être le début de la gravure à l'eau-forte en Belgique, son *Montaigne visitant le Tasse.* C'est une simple ébauche au trait, mais faite avec sentiment, et bien que la touche accuse un peu d'inexpérience, elle révèle chez l'auteur une grande connaissance de l'art. M. Gallait n'a publié jusqu'ici, pensons-nous, que trois eaux-fortes. Nous aurons plus loin l'occasion de nous occuper des deux autres.

Lauters fit pour l'*Album* huit planches traitées avec sentiment, mais médiocres d'effet. Aujourd'hui, Lauters a fait oublier ses premiers pas dans un genre qui séduit beaucoup de peintres, mais dans lequel peu réussissent.

Billoin publia, toujours dans le même ouvrage, cinq planches timides, mais dessinées avec cette correction que l'on connaît à l'artiste. Le plus grand défaut de ces planches est celui des commençants, c'est-à-dire que rien n'y

trahit l'eau-forte. C'est, du reste, un reproche que nous ferons à tous les graveurs qui entrèrent en lice à cette époque; ces mêmes graveurs ont beaucoup gagné depuis, et nous en citerons à propos de l'*Album* publié en 1850, qui ont peut-être été trop loin.

Enfin Onghena grava pour l'*Album* de 1836 un tableau de Van Regemorter. Cette gravure est d'un ton froid et sec. Onghena est très-heureux dans la reproduction pure et simple des objets sans ombres. Ainsi *la Châsse de Ste-Ursule,* publiée par cet artiste, est une œuvre d'une parfaite exactitude et d'un trait excessivement fin. Nous ajouterons qu'Onghena, dans les nombreuses planches qu'il a gravées pour le *Messager des Sciences historiques,* a fait preuve d'un genre de talent qui le place à la tête des graveurs archéologues du pays.

Après et en dehors de la publication de l'*Album* de 1836, nous vîmes Verboeckhoven débuter par une série de planches imitées des *Fables de la Fontaine*, très-recherchées aujourd'hui plutôt à cause de leur rareté qu'à cause de leur mérite. Ces planches sont gravées avec esprit et d'un burin flexible, mais elles pèchent, selon nous, par trop de crudité. Nous préférons de cet artiste une grande planche gravée au trait et publiée par *la Renaissance.* Cette planche, composée dans le goût de Paul Potter, représente des *Animaux traversant un gué.*

Robbe a également donné au public quelques eaux-fortes qui ne sont pas sans valeur. Van Gingelen doit avoir publié, il y a quelques années, un *Album* à lui; œuvre informe, morte-née et que nous exhumons à regret des limbes de l'oubli. Henri Brown a donné dans *la Renaissance* (4e année) une excellente gravure d'après le *Don Juan* de Kremer. C'est de cette planche que commence dans notre pays la seconde période de la gravure à l'eau-forte.

En effet, de 1830 à 1842, les tentatives rares et isolées furent louables sans doute, mais, il faut l'avouer, elles étaient loin de satisfaire le public. Aussi, soit découragement, soit lassitude, soit impuissance, à part quelques œuvres nécessitées par des publications iconographiques, l'eau-forte alla rejoindre le burin qui dormait depuis longtemps dans un sommeil comparable à la mort, et les artistes s'écrièrent qu'on n'aimait plus l'eau-forte. Il y avait du vrai dans cette boutade de la vanité blessée : on n'aimait plus l'eau-forte parce qu'on ne savait plus en faire.

Vers 1842 ou 1843, une légère recrudescence se fit remarquer à Anvers parmi les artistes. Un littérateur de génie, M. Conscience, et d'autres, publièrent des ouvrages flamands illustrés d'eaux-fortes, gravées avec un sans gêne et une étourderie inconcevables. Des hommes nouveaux jaillirent du sein de la foule : Dujardin, Vertommen et d'autres dont les noms nous échappent. Leurs gravures étaient d'une témérité qui allait jusqu'à l'incorrection; mais toujours est-il qu'il y avait un je ne sais quoi qui visait au Rembrandt et qui plaisait. Des cuivres bizarres virent le jour sous l'aile de la littérature; des sujets fantasques, impossibles, empruntèrent le mordant de l'acide pour se révéler au grand air de la publicité; déjà de petits systèmes, ou, pour parler plus nettement, de petites rivalités se faisaient place à force de criailleries; on s'agitait, on discutait, on préludait enfin à la solution d'une question, puisqu'on se battait, la pointe à la main, lorsqu'un beau jour, je ne sais par quelle fatalité, il ne fut plus question de rien, on vit la gravure sur bois reparaître et l'eau-forte s'en aller tout doucement, et disparaître de la scène sans qu'on sût ni pourquoi, ni pour qui.

A tout bien considérer, cette recrudescence passagère était due à l'influence qu'exerça sur l'art le Rembrandt du paysage, le peintre et graveur de Genève, Calame. Il n'y

avait là ni amour de l'art, ni amour de la patrie, ni désir de régénérer un genre cultivé par nos pères; c'était tout simplement un nouveau culte à la mode, on voulait imiter : créer était difficile, ressusciter était impossible; on imita, l'imitation fut stupide; à tel point que les coupables eux-mêmes s'en aperçurent, ils quittèrent le paysage et se jetèrent dans le domaine de la fantaisie. Là, au moins, il y eut un peu d'initiative, il fallait inventer, ne fut-ce qu'un rien, ce rien eut son originalité et son succès; c'est alors qu'arriva la deuxième période de l'eau-forte et qu'eut lieu son nouveau sommeil, comme on vient de le voir plus haut.

De 1843 à 1848, l'eau-forte se réveillait de temps en temps, par soubresauts, comme quelqu'un qui dort mal. De temps en temps, on apercevait derrière une vitrine, sur le recto de la première page d'une revue quelconque, une tentative timide, qui s'annonçait sans bruit ou plutôt qui ne s'annonçait pas du tout, l'artiste coupable ayant caché son nom et son individualité; il lisait les gazettes, les journaux d'art, les feuilletons signés X, dans l'espoir d'y voir la glorification de son œuvre et l'annonce de la réapparition en Belgique de l'eau-forte; rien, tout était muet, les organes de la presse se taisaient, les feuilletons parlaient de tout, excepté de son travail, et le public glissait devant la vitrine sans voir le recto mystérieux, sur lequel, un jour, l'artiste outré et fulminant écrivit : on n'aime plus l'eau-forte!

Avant de passer à la troisième époque ou période de l'art dont nous nous occupons, signalons encore une jolie eau-forte publiée vers 1844, par l'excellent peintre De Jonghe. Bien qu'un peu pâle à cause de ce que l'acide n'a pas assez mordu le cuivre, c'est une planche qu'on revoit toujours avec plaisir. Nous citerons aussi une petite gravure excessivement rare de Kuhnen, faite en 1846 et tirée seulement à dix exemplaires. Voilà, aux omissions près,

le compte et le bilan de la gravure au milieu du XIX^e^ siècle, au sein de la Belgique, dans ce pays qui, plus que tout autre, contribua à la splendeur de cet art et qui le poussa si loin.

Mais 1848 sonna au cadran de l'histoire et retentit cruellement à l'oreille des artistes, ces rois d'un monde immatériel. On sait ce qu'ils devinrent en France après la chute du trône de Louis-Philippe; on sait, et les journaux ne l'ont pas laissé ignorer, à quels métiers, à quelle nécessité les représentants de l'art furent réduits pour ne pas mourir de faim. Beaucoup s'expatrièrent, et parmi ceux-là quelques-uns se réfugièrent chez nous et vinrent jeter dans l'école réaliste flamande quelques lueurs de leur style spiritualisé par les mœurs du terroir et par le caractère éminemment passionné des Français. Ce n'est pas ici le moment d'examiner ce que cette invasion a pu rapporter ou enlever à notre école, nous nous contenterons seulement de faire remarquer que c'est un peu après l'arrivée de quelques peintres français en Belgique, que l'eau-forte reparaît à l'horizon, et cette fois-ci avec un certain cachet d'originalité qui va exciter notre curiosité.

C'est ainsi que nous voyons dans des revues littéraires apparaître quelques planches plus soignées, émanant de ces mêmes artistes qui avaient débuté une dixaine d'années avant, avec plus de prétention peut-être, mais avec beaucoup moins de talent. C'est ainsi que nous voyons, à la suite de la fête artistique du 5 janvier 1850, se publier un album de vingt-quatre eaux-fortes, dont la réunion forme le résumé de la situation de la gravure à l'eau-forte en Belgique et auquel nous allons, par cette raison, consacrer un examen plus étendu.

L'*Album du 5 janvier* reproduit, comme on le sait, vingt-quatre tableaux exposés à la loterie de cette fête. Nous ne nous occuperons pas des peintres, les graveurs seuls formeront le sujet de notre analyse.

L'Archet brisé, par Gallait, planche gravée avec entente, mais dont l'effet est complétement manqué. L'eau forte semble avoir mordu inégalement. La figure du jeune homme est à peine éclairée, la partie droite du visage est traitée mollement, ainsi que le front. La borne au premier plan est d'un faire indécis. Le dessin n'est pas irréprochable, et nous voyons là un bras d'une longueur énorme; le raccourci de la jambe droite n'est pas heureux non plus. Gallait a mieux fait, nous semble-t-il, dans son *Montaigne* de 1836, et pourtant ce n'était qu'un début naturellement inexpérimenté. Les bons peintres ne font pas toujours d'excellentes gravures de leurs tableaux, ils comprennent ceux-ci d'une manière trop complète, et à force de vouloir en rendre toutes les parties essentielles avec la même force, ils font une œuvre de copie et non de spontanéité; c'est pourquoi nous émettons ici l'opinion qu'un tableau, pour être bien gravé, ne devrait jamais l'être par son auteur, à moins que celui-ci fût une exception dans l'art et s'appelât Rembrandt.

Environs de Ste-Égrève (Dauphiné), par J. Achard. Belle planche dont le premier plan est cependant trop pâle. C'est gravé avec sagesse et fermeté, un peu dans le genre de Waterloo. L'arbre du milieu ne perdrait rien à avoir quelques traits plus accentués dans son feuillé. Au deuxième plan, une succession de buissons fait un effet trop symétrique. Le dernier plan est bien rendu. Le mérite de cette planche consiste dans la pureté du trait et dans une certaine harmonie d'aspect, qui gagnerait au moyen de quelques tons plus nourris.

Le Chien du prisonnier, par J. Stevens. Nous appliquerons ici l'opinion que nous venons d'émettre, que jamais un peintre ne devrait graver son œuvre. Le beau tableau de Stevens est très-faiblement rendu, et la poésie qui domine dans la toile est presque nulle dans la gravure à l'eau-forte, qui se prête peu du reste aux sujets de sentiment.

La main droite du prisonnier laisse bien loin derrière elle, cette belle main que nous vîmes naguères avec tant de plaisir à la fête du 5 janvier. Le chien lui-même n'a pas cet élancement intérieur vers son maître, élancement senti avec tant de tact par le peintre. La gravure ne nous a pas paru irréprochable, surtout en ce qui concerne le chien, dont la peau est couverte de petites plaques noires, qui rendent le pelage de l'animal d'une lourdeur excessive. Stevens a bien fait de dater cette planche; elle servira plus tard de point de comparaison avec d'autres, d'autant plus que celle-ci est, nous le pensons du moins, la première de l'auteur.

Moutons, par E. Verboeckhoven. Fort belle planche; pointe classique, style ferme et coloré, hachures déliées. Le ciel est parfaitement travaillé, les moutons ont de la couleur et le terrain est fouillé vigoureusement. C'est jusqu'à présent, nous semble-t-il, le plus beau morceau de l'œuvre de Verboeckhoven. Il est fâcheux que certaines considérations se soient opposées à ce que cette gravure fût répandue dans le commerce; elle y eût trouvé certainement bon nombre d'amateurs.

Crépuscule, gravé par Harpignies. Beaucoup de couleur et de vérité, sentiment et poésie, transparence. L'arbre de droite au second plan et les arbres du troisième sont lourds. Le terrain se serait mieux perdu sans les frottis que l'auteur a employés là où ils n'étaient pas nécessaires. Le ciel est très-lumineux et le groupe d'arbres du milieu est heureusement rendu.

Souvenirs d'Italie, par G. Van der Hecht. Effet papillotant sur les montagnes du fond, personnages manqués, dégradation trop peu marquée dans les terrains du premier plan, feuillé sans force et ciel mal traité. Malgré tous ces défauts, il y a de bonnes hachures dans cette planche, surtout aux ombres du dernier plan. Si c'est l'œuvre d'un dé-

butant, elle promet. Ces personnages figurés en blanc forment des taches désagréables à l'œil, les aloës sont plats et lourds.

Moutons, par Edmond Tschaggeny. Le mouton couché, bien que gravé dans un style maniéré, est traité moelleusement et offre d'excellentes parties. Sa laine est peut-être trop compacte. Le mouton debout est moins heureux. Le chardon forme tache. Le terrain et les accessoires sont compris avec trop de laisser-aller.

A Grenoble, par Tavernier. Une immense tache noire au milieu de la planche en gâte l'effet. En cherchant Rembrandt, on tombe parfois dans la lourdeur. C'est là une des immenses qualités de ce grand peintre, que malgré les fortes ombres, il y a toujours une belle part faite à la lumière. Le fond de cette gravure est d'un artiste inexpérimenté, le premier plan est tout aussi faible; l'ombre seule qui se porte au haut de cette espèce d'entrée de ville, est bien rendue.

Romaine, par Mme O'Connell. Nous nous occuperons plus loin, dans l'appréciation générale de l'œuvre de cette dame, de cette gravure.

Les Condottieri, par Martin N. Kuytenbrouwer. Si ce graveur, qui paraît aimer à se souvenir de Salvator Rosa, avait copié également la manière de travailler de ce maître, nous aurions au moins le pastiche complet. Il ne nous donne que les rochers et les soldats du peintre italien; quant au reste, c'est un frottis prétentieux, désagréable à l'œil. Kuytenbrouwer a, du reste, de l'originalité, une grande facilité de burin et comprend le clair-obscur de manière à obtenir d'heureux effets. Un autre ouvrage publié par le même auteur, *Souvenirs des Ardennes,* renferme d'heureuses qualités, gâtées par cette déplorable manie de l'époque de faire de l'art facile. Le gros arbre dans les *Condottieri* est traité d'une façon originale. Le reste est d'une grande faiblesse.

Chèvre et Moutons, par Robbe. Manque total de perspective. La chèvre surtout est placée à une distance dont on ne se rend pas bien compte. La tête du mouton s'efface dans un clair-obscur, qui lui donne un aspect bizarre et la fait ressembler à toute autre chose qu'à ce qu'elle doit être. La pointe de l'artiste est souvent facile et souvent d'une grande timidité. Nous croyons le tirage de la planche peu soigné.

Environs de Bruxelles, par Lauters. Cet artiste a mieux fait comme eau-forte. Dans cette œuvre, nous voyons un trait trop compassé et une trop grande réserve d'effets. Le ton général manque de lumière et est, par cela même, lourd et terne. Le feuillé des arbres est heureux, il indique parfaitement bien l'espèce à laquelle il appartient. Cette eau-forte est trop terminée dans certaines parties, notamment dans les assises en pierre de la porte d'entrée (1).

Avant de prendre le voile, par Van der Sypen. C'est évidemment un début. Nous devons à la vérité de déclarer qu'il ne promet rien de bon. Nous ne demandons pas mieux que de recevoir un démenti dans l'avenir.

Souvenir de la Campine, par Francia. Lorsque la gravure à l'eau-forte a pour mission de faire de la couleur locale, il est rare qu'elle réussisse; c'est ce qui fait que la planche de Francia, qui doit nous représenter l'aspect de la Campine, n'offre qu'un accident de terrain très-monotone et un ciel étrangement gravé, plus deux petits arbres dont il serait difficile de déterminer l'espèce. Nous ne saurions trop le répéter : que les bons peintres se gardent bien de devenir de mauvais graveurs : il y aura toujours dans ces

(1) Cette planche est signée au haut de l'épreuve, à gauche, par une croix qui se termine en ancre; à droite et à gauche de la croix, sont les initiales de l'auteur. Ce monogramme a été adopté par l'artiste depuis la mort d'un fils bien-aimé, qui est descendu dans la tombe riche d'avenir et jeune d'années. Depuis cette époque, le pauvre père ne signe jamais son œuvre sans mettre son nom sous la protection symbolique de la Foi et de l'Espérance!

derniers assez de médiocrités qui se chargeront de déplaire au public.

Au Caire, par J. Portaels. Cette planche produit assez d'effet, mais l'analyse lui est défavorable. Le groupe d'Égyptiens forme une tache noire et blanche, au milieu de laquelle l'œil erre sans pouvoir se reposer. Le buisson à gauche est indéchiffrable, et le second plan du même côté est revêtu de ce frottis que nos jeunes graveurs paraissent affectionner trop passionnément. La pointe de M. Portaels nous semble timide.

Lecture de la Bible, par Vertommen. C'est une des meilleures planches de l'*Album*. Beaucoup d'ombre, beaucoup de lumière, chaleur, vie et clarté. Cet artiste est destiné à se faire une bonne réputation dans l'art.

Kenilworth, par G. Van der Hecht. Le *Souvenir d'Italie,* du même auteur, est préférable. Kenilworth est une planche manquée, et nous ne pouvons que critiquer sévèrement l'auteur d'une semblable création. Du moment que l'aveuglement n'a plus de limites, la bienveillance serait coupable. C'est pourquoi nous engageons l'auteur de Kenilworth à se montrer plus soucieux de sa réputation et du public.

Erasme et Holbein, par Joseph Lies. Voici un artiste qui a inspiré un véritable intérêt au public, et c'est avec une certaine curiosité que nous avons attendu la gravure d'un tableau rempli de charmantes qualités, bien que l'auteur y ait donné un libre cours à sa tendance au noir. La gravure est là devant nous, et si elle nous satisfait sous le rapport des effets de lumière, elle nous satisfait peu sous le rapport de la transparence des ombres, qui forment dans les parties fortes de véritables placards lithographiques, comme M. Dévéria savait si bien les faire en 1832 ou 33. Holbein est bien gravé, c'est même la partie irréprochable de l'œuvre; Erasme est plus dur, et sa robe fait une tache désagréable à l'œil; les accessoires sont compris et rendus

avec du piquant. Le pointillé et les hachures de l'instrument de Lies prouvent qu'il en est maître; un peu plus d'expérience fortifiera ce talent, qui paraît disposé à comprendre l'eau-forte.

Vue prise dans le parc du Raincy, par J. Achard. Touche très-fine, mais uniforme. Le feuillé des arbres est partout le même, rien n'indique la différence des espèces. Cinq lignes droites parallèles, font un mauvais effet dans cette gravure qui est, du reste, dépourvue de lumière et par conséquent monotone. *Les environs de S^t^-Egrève,* du même auteur, sont une œuvre supérieure. Ce *parc de Raincy,* sans soleil, sans oiseau, sans ruisseau, sans vie enfin, est d'un froid glacial.

Un Prêche huguenot, gravé par Billoin. La pointe de ce graveur est ferme et soutenue, les arbres et le prédicateur sont faibles. Trois figures dans le groupe des auditeurs sont surtout bien éclairées; le personnage du premier plan est une tache, dont le huguenot prêcheur a l'air d'être en quelque sorte le reflet. Le terrain, le fond et le ciel sont bien traités. C'est une planche étudiée, bien qu'elle soit loin d'être irréprochable.

Près d'Ardenne, par Fourmois. Charmante chose, pleine de légèreté et d'originalité. C'est une des meilleures planches de l'*Album* avec les *Moutons* de Verboeckhoven et la *Lecture* de Vertommen. Fourmois a compris l'eau-forte sans lourdeur, et loin de chercher ses effets de lumière par une opposition brusquée, il se sert au contraire d'une dégradation soutenue, qui le conduit à être beaucoup plus naturel que ses collègues. Cette gravure sera recherchée.

Une Mère, par L. Gallait. Gravure rude et sèche. Décidément *Le Tasse et Montaigne* de 1836 n'est pas surpassé.

On le voit, le premier album d'eaux-fortes un peu important publié dans le pays, à part deux ou trois planches, est conçu sans esprit et sans originalité. Aucune tendance

vers un système bien caractérisé ne s'y manifeste, chaque artiste se rappelle la manière plus ou moins brillante de tel ou de tel maître et se met à la besogne plutôt avec un parti pris d'imitation qu'avec l'idée de faire une œuvre véritablement typique. Néanmoins, telle qu'elle est, cette entreprise est digne de fixer l'attention des amis de la gravure, et c'est à ce titre que nous lui avons consacré un examen détaillé. Si, comme nous l'espérons, cet art continue à prendre pied chez nous, il sera curieux de comparer plus tard l'œuvre du point de départ avec l'œuvre du point d'arrivée, et l'histoire artistique de notre pays aura ses archives que les critiques d'alors consulteront avec avidité. Sous ce point de vue, l'*Album du 5 janvier* a déjà acquis une certaine valeur bibliographique ou iconographique, d'autant plus qu'il n'est pas répandu dans le commerce et que le nombre d'exemplaires publiés paraît avoir été assez restreint.

En dehors de la publication que nous venons de citer, il a paru des eaux-fortes nombreuses; nous allons citer les principales :

Schaepkens, dans le *Trésor de l'art ancien,* a donné quelques planches archéologiques consciencieusement faites. Elles ont été appréciées à l'étranger avant de l'être chez nous, où elles sont trop peu connues. Henri Brown et Stroobant ont fait paraître de jolies planches dans *la Renaissance.*

Van den Kerckove a publié, dans le même journal, un groupe de pauvres, énergiquement taillé, mais d'un dessin malheureux.

Van Maldeghem, dans le même journal, a produit la gravure de l'*Assomption,* peinte pour la Reine. C'est mou et timide, mais cela ne manque pas de promesse.

Numans, fixé maintenant à Paris, a fait des eaux-fortes d'une grande délicatesse.

La *Revue de Belgique,* la *Renaissance,* le *Messager des*

Sciences historiques, ont également publié plusieurs planches accompagnant des textes. Ces planches offrent des défauts et des qualités, mais témoignent toutes d'une certaine tendance à prendre au sérieux un art que l'on a cru déconsidéré, parce qu'il était inabordable (1). Parmi ceux qui se sont fait réellement distinguer jusqu'ici, nous citerons avec plaisir Billoin et Vertommen.

Mais il est un graveur auquel nous devons une mention particulière, tant à cause de l'émulation qu'inspire son exemple que du talent réel dont il a fait preuve jusqu'ici. Nous voulons parler d'une femme, qui bien qu'étrangère a déjà reçu chez nous ses lettres de grande naturalisation et dont le nom est Frédérique O'Connell.

Douée d'une puissante organisation artistique, cette femme marquera dans nos annales. Déjà comme peintre, son nom grandit, et bien que le réalisme de ce talent vigoureux ait soulevé dans le public des observations amères, sur la portée desquelles la saine critique a prononcé, nous tenons pour certain que les générations futures rechercheront avec avidité des œuvres autour desquelles un inconcevable esprit de dénigrement, inhérent à notre pays, a déjà formé plusieurs camps. Mais oublions aujourd'hui cette palette exhubérante et ce pinceau fougueux pour ne nous occuper que du cuivre et de la pointe.

Si nous ne nous trompons, Mme O'Connell a produit sa première planche en 1849. Son œuvre s'élève en ce moment à six pièces, toutes eaux-fortes. Ce sont par ordre de date : 1° *une Tête d'étude,* souvenir de la *Madeleine,* gravée plus tard en entier; 2° *un Chevalier,* figure à mi-corps, 3° *une*

(1) Une cause toute matérielle empêche encore à l'heure qu'il est de populariser la gravure. Conçoit-on que dans un pays comme le nôtre, où la typographie et la lithographie ont été portées si loin, il n'existe pas un seul imprimeur en état d'exécuter de bons tirages d'une planche en cuivre et que les graveurs sont obligés d'envoyer leurs œuvres à Paris !

Tête de femme; 4° *la Charité,* d'après le tableau exposé à Anvers en 1849; 5° *une Romaine,* d'après le tableau de la fête du 5 janvier 1850, et 6° *la Madeleine,* d'après un tableau peint, pensons-nous, pour l'Allemagne.

La *Tête d'étude* est un essai qui ne manque pas d'effet. Le jour vient d'en bas et frappe la partie inférieure du visage. Le front et les yeux sont dans l'ombre. C'est le passage le moins heureux de ce début, frappé cependant au coin d'une grande énergie et d'une facilité étonnante.

Le Chevalier, figure à mi-corps, est jusqu'ici, selon nous, la meilleure gravure de Mme O'Connell. Qu'on se représente une figure pleine de calme, de dignité et de noblesse, encadrée dans d'abondants cheveux noirs et surmontée d'un vaste feutre, sur lequel ondoie une longue plume. Un col à guipures retombe sur un ample manteau, d'où sort une main ornée d'une manchette dentelée. Dans cette gravure le trait est tantôt fin et délié, gras et puissant, capricieux et méthodique. Les méplats du visage sont accusés avec un bonheur d'exécution dont on n'aurait pas cru l'eau-forte susceptible. Les yeux, le nez, la moustache fine et déliée, sont autant de parties traitées avec une supériorité vraiment remarquable. Le fond consiste en hachures lumineuses de beaucoup d'effet; le manteau, gravé en traits veloutés, ressort avec une puissance extraordinaire et conduit le jour à une dégradation de tons qui se termine dans une ombre profonde, où l'on sent que la lumière n'est pas encore tout-à-fait absorbée. En analysant cette gravure, admirablement comprise comme couleur, on voit que Mme O'Connell a fait trêve un moment à l'ardeur naturelle de son talent et de son inspiration. On devine que pour arriver à une si haute poésie, il a fallu moins de spontanéité et plus d'étude et que la pensée traçait d'avance sur le cuivre la route que la pointe avait à suivre. Nous le répétons avec plaisir, cette pièce est d'une haute valeur artistique, et

nous ne surprendrons personne en faisant connaître ici qu'à l'étranger elle jouit d'un immense succès.

Une Tête de Femme. Étude de moins d'importance, mais dont quelques parties sont gracieusement traitées.

La Charité. Vaste composition de six figures, dans laquelle règne un certain désordre qui est la personnification du talent de Mme O'Connell. Dans cette gravure, nous avons à signaler particulièrement la poitrine de la femme, d'un moelleux exquis et d'un effet délicieux de couleur. La tête du jeune enfant qui tient des fleurs dans la main gauche, est d'une crânerie de gravure et d'effet, qui fait de cette tête un des plus beaux passages de l'œuvre. Quant au reste, à part la hardiesse, la souplesse et le piquant du trait, nous avouerons que nous eussions désiré, sinon un peu plus de fini, du moins un peu plus de respect pour les règles du dessin, règles dont nul n'a le droit de s'écarter. Notre observation s'applique principalement à certaines mains et à certaines attaches du cou et des poignets, qui ne sont pas de la plus grande exactitude. Puisse Mme O'Connell trouver dans cette critique amie la preuve du vif intérêt que nous inspire son talent hors ligne et sa verve toujours si heureusement inspirée.

Une Romaine. Gravure soignée, mais moins colorée que les autres.

Avant tout, Mme O'Connell appartient à cette école de graveurs coloristes qui n'existe plus et qui fut fondée par Rubens dans ses ateliers. C'est à ce titre principalement que, dans cet art, elle exercera une influence salutaire sur nos jeunes artistes futurs. Nous ne parlons pas de ceux de nos jours, ils se garderaient bien d'imiter un des leurs !

La Madeleine. OEuvre traitée avec amour et soignée jusque dans ses détails. L'effet de lumière est puissant et donne à cette gravure un relief extraordinaire. Le jour

frappe sur une poitrine nue, d'une pointe moelleuse, qui dessine les méplats avec une illusion parfaite. Les hachures du fond, de la robe et des cheveux font un contraste saillant avec celles des chairs qui rebondissent sous le trait du graveur. Ce contraste est un des éléments du métier, et pourtant combien peu d'artistes le comprennent ! Sous ce rapport, Mme O'Connell est un adroit patricien. *La Madeleine* comme exécution, à part le nez trop aplati, est l'œuvre la mieux achevée de l'habile femme qui a élevé l'art à une puissance à laquelle personne de son sexe ne le porta jamais.

Nous venons d'exposer, avec trop de prolixité peut-être, l'histoire contemporaine de la gravure à l'eau-forte en Belgique. On sera sans doute amené à croire qu'il ne faut pas désespérer de son avenir en face d'un présent qui compte des tentatives honorables et des succès de bon aloi. Mais quel sera cet avenir? Quels résultats sérieux et lucratifs en argent comme en gloire, rapportera-t-il à ceux qui se dévoueront ou qui obéiront à leur vocation? Hâtons-nous d'exprimer notre pensée à cet égard; bien qu'elle soit décourageante, elle nous paraît bonne à dire.

Le public fait les succès, c'est convenu. Prévention, injustice, engouement ou parti pris, depuis le jour où un homme eut le courage de mettre son œuvre à la rue en faisant un appel au peuple, jusqu'au jour où le peuple s'est dirigé de lui-même devant le travail de l'artiste, il a fallu une consécration extérieure qui élève ou abaisse le génie. Cela s'appelle critique, dans le sens général du mot et non pas dans l'acception malveillante que l'usage lui a donné. Or, cette critique qui aboutit à la renommée ou à l'oubli, a ses règles. Si elle émane d'hommes spéciaux, elle sera sévère ou indulgente; si elle émane de la foule, elle sera impitoyable, parce que le beau pour elle ne doit pas résulter de l'analyse, mais bien de l'effet. Le talent qui

tâtonne n'a point aujourd'hui de chances de réussite; il faut l'homme fait; c'est pourquoi nous voyons tant d'artistes recommandables, remarquables même, mais fort peu qui aient en conscience des droits à l'immortalité. Ils arrivent presque tous à un degré honorable de popularité, mais encore une fois, soyons de bon compte, y a-t-il beaucoup de noms parmi les vivants qui, dans trois ou quatre générations, brilleront du même éclat qu'aujourd'hui? Hélas! non; bien des individualités choyées et admirées des coteries, disparaîtront comme ces dernières et avec elles, et ne laisseront au temps qu'un nom de plus à ajouter à des biographies décolorées, inutiles, surabondantes et que nous appellerons volontiers les archives de l'oubli.

Or, la gravure à l'eau-forte est ce qu'il y a de plus décisif et de plus tranché. C'est l'art en déshabillé. Un artiste habitué à cacher les difficultés de la peinture sous d'adroites combinaisons, qu'en langage d'atelier on nomme *ficelles*, n'en pourra faire aucun usage dans l'eau-forte. S'il est médiocre, ses défauts se montreront dans toute leur nudité sur le cuivre, ses faiblesses seront sans pitié, elles apparaîtront complètes comme pour le punir de sa témérité. Rien de brutal et de cruel comme l'eau-forte, c'est la pierre de touche du génie, malheur à l'alliage!

Voilà donc un premier obstacle à ce que cet art prenne chez nous un grand développement, parce que celui qui connaît le mauvais côté de son talent se gardera bien d'en faire part au public, et la spontanéité avec laquelle la gravure s'exécute, n'admet aucune transaction avec l'inspiration.

D'un autre côté, le public n'aimera jamais la gravure à l'eau-forte; il l'aima jadis quand son goût était respecté, mais aujourd'hui que ce goût s'est émoussé et profondément gâté aux folles expériences de l'innombrable quantité de novateurs que le XIX^e^ siècle a vu naître et mourir, il

n'aime plus l'art classique, et quoi de plus classique que cette eau-forte, l'expression nette et caractérisée du talent, sans apprêts, sans fard, sans conditions, sans la moindre magie enfin que celle qui ressort de la création elle-même, comme la grandeur et l'amour s'évaporent d'un vers de Corneille ou de Racine!

Trois classes de gens aiment encore cet art. Les artistes, les amateurs de vieilles gravures et les flaneurs d'ateliers. Mais est-ce là un public? et le croyez-vous assez fort et assez riche pour servir de tuteur à un des procédés les plus rapides qu'emploie le génie pour se traduire? Non, l'eau-forte, à notre avis, doit prétendre à autre chose qu'à des applaudissements. Elle doit servir aux artistes entre eux et être comme une correspondance intime au moyen de laquelle leurs idées, leurs croyances, leurs systèmes, se répandent et servent à l'instruction de tous ceux qui tiennent le pinceau et le burin, voire même la plume; elle doit être un sujet d'étude et d'émulation, d'analyse et d'examen, de comparaison et de discussion; elle doit remplir l'office de correcteur impitoyable et de guide éclairé; elle doit servir d'exercice, de devoir, de moyen, de but; en un mot il faut qu'elle enseigne et non pas qu'elle s'exhibe. Sous ces deux rapports, le roi de l'eau-forte, Rembrandt, a élevé l'art et gâté le métier.

La Gravure au burin et sur bois.

Vers 1832, quatre graveurs de talent apparaissent; ce sont De Meulemeester, de Bruges, Vlaeminck, de la même ville, Jehotte, de Liége, et Erin Corr. Nous parlerons plus loin des productions du premier et du dernier de ces artistes. Quant aux deux autres, nous nous bornerons à constater qu'ils eurent quelques succès.

En 1857, se fonda à Bruxelles l'École royale de gravure. Cet établissement était appelé à ressusciter l'art des Edelinck et des Pontius. Son berceau fut entouré de toutes les pompes des inaugurations solennelles : assurances positives d'un succès colossal, conséquences incalculables pour notre École de peinture, éclat radieux qui allait en rejaillir sur notre pays; toutes les illusions assistèrent à la naissance de cet enfant, autour duquel les complaisantes fées des contes de Perrault s'étaient donné rendez-vous; mais, hélas ! personne sans doute n'avait voulu voir la fée mauvaise qui, elle aussi, avait son petit mot à dire à la fête, et aujourd'hui que quinze ans se sont écoulés depuis l'événement, nous sommes forcés de convenir que cette fée a triomphé de ses rivales.

Nous défendons ici la cause de la vérité et nous servons celle de l'art; nous n'avons en conséquence aucun ménagement à garder envers qui que ce soit, et les cruelles vérités qui seront la conséquence logique de l'examen auquel nous allons nous livrer, parleront assez d'elles-mêmes pour que le lecteur soit convaincu de notre entière indépendance vis-à-vis de la question. Nous déclarons donc qu'aucune intention quelconque de toucher à des individualités respectables, n'a traversé notre esprit et n'est tombée de notre plume. Cette déclaration faite franchement, voyons ce qu'a produit l'École royale de gravure.

Si nous avons bonne mémoire, l'école fut d'abord instituée pour former des graveurs sur bois. C'était là un premier tort, car, bien qu'on en dise, nous ne verrons jamais dans la gravure sur bois, comme on la pratique aujourd'hui pour les besoins du commerce, qu'un métier et non pas un art dans l'acception immatérielle du mot. Quelques mois après, soit pour compléter l'idée, soit qu'on s'était aperçu de la faute dans laquelle on était tombé, on fit venir de l'étranger un artiste de haute réputation, afin de prendre

la direction de la classe de gravure au burin. Cet étranger s'appelait Luigi Calamatta.

Nourri dans les traditions de la bonne école, M. Calamatta apportait chez nous un talent solide et une réputation faite. Élève de Marchetti et de Bicciani, ami d'Ingres, il avait déjà produit des œuvres remarquables, tels que le *Vœu de Louis XIII,* auquel il travailla douze ans; le *Masque de Napoléon,* poétique et harmonieuse création; le portrait de G. Sand, de Paganini, de M. Martin, de M. Muclos-Marcotte. Depuis il a produit sa *Françoise de Rimini,* sa *Joconde,* une *Sainte Famille,* d'après Raphaël, et de très-belles études classiques, indépendamment de plusieurs portraits, parmi lesquels nous citerons celui du duc d'Orléans.

Nous ne savons si nous nous trompons, mais il nous a paru que ce talent si suave et si pur s'est trouvé gêné chez nous. M. Calamatta a produit, dans l'espace de treize ans, fort peu d'élèves. Le métier de professeur devait lui convenir médiocrement, à lui dont le caractère italien, chaud et embrasé du feu sacré, s'élevait plus souvent dans les régions inconnues de l'inspiration qu'il ne s'abaissait vers les froides et impitoyables nécessités du professorat. Il devait songer parfois aux vagues bleues de sa chère Civita-Vecchia, lui qui était venu s'enterrer dans les murs enfumés où vagissait l'École de gravure, sous notre climat gris et un peu humide: il devait..... mais enfin, la position une fois acceptée, il fallait bien la subir, et nous le répétons, nous croyons qu'en vérité, il la *subissait.*

Lelli, Meunier, Morelli, Franck, Delboete, Flameng, Devachez, Falmagne, tels sont, croyons-nous, les seuls noms qui sortirent de l'école. Leurs produits furent envoyés aux expositions; le public les vit, et ce fut tout. Croyez-vous qu'il eût été possible d'acheter leurs planches? Non, elles n'étaient pas dans le commerce, car quelques

démarches que nous fîmes pour nous les procurer, nous ne le pûmes jamais. Il fallait, pour les voir, s'adresser au professeur ou aux auteurs, ou bien encore se rendre dans la salle des huissiers de la division des Beaux-Arts, au ministère de l'Intérieur, où ces gravures sont placées pêle-mêle avec les heures de départ du chemin de fer et le calendrier de l'année courante. C'est là où nous les vîmes il y a cinq ou six ans, c'est là où nous les vîmes encore hier.

Franchement, que signifie cette apathie ou cet oubli de ses intérêts et de sa gloire? On possède quelques bons graveurs, ils produisent quelques bonnes gravures; au lieu de les répandre dans le public, au lieu de montrer à tout le monde, non pas à la dérobée et dans un jour de surprise, les résultats obtenus dans un établissement qui, depuis quinze ans, doit avoir coûté beaucoup au pays; au lieu de tirer vanité de sa propre création, on ne permet pas qu'un seul exemplaire de l'œuvre s'étale aux vitrines de la publicité; non, c'est la logette d'un huissier qui lui sert à la fois de soleil et de tombeau. Comprenne qui pourra ce procédé; pour nous, il nous attriste grandement.

Nous venons de nommer plus haut les jeunes gens formés à l'École; faisons rapidement la statistique de ce qu'ils ont produit jusqu'en 1848. Il se peut, malgré l'appel consciencieux que nous faisons à nos souvenirs, que cette nomenclature ne soit pas complète. Dans ce cas, le lecteur, mieux renseigné, ajoutera à la liste des œuvres qui vont suivre, celles dont il aura connaissance et que nous aurons omises. Nous parlerons plus loin des gravures exposées en 1851.

Meunier, un des meilleurs élèves de l'établissement, a exposé, en 1845, un *S^t^-Sébastien,* d'après Sodoma, et les portraits de Giorgione et de Primaticcio; en 1848, il a exposé deux portraits, dont un de Larochejaquelein.

Morelli a gravé, en 1848, *Brutus,* d'après Michel-Ange; un portrait, d'après Francia; un portrait sans nom et un portrait de Larochefoucauld.

Flameng, le *Bacchus,* d'après Rubens; le *duc de Normandie* et deux portraits.

Lelli, un portrait sans nom et un autre, d'après Masaccio.

Devachez, devenu excellent graveur, le portrait de Baroccio, d'après le maître; un *Bacchus,* d'après Michel-Ange, un sujet religieux, d'après fra Bartolommeo, et *Daphné.*

Delbocte, un portrait de Velasquez, un Buirette et Giovanni da S. Giovanni.

Franck, un beau bas-relief, d'après Luc della Robbia; un portrait de femme; une tête de Saint et la *Circoncision.*

Van der Sypen, en 1845, un portrait de Van Dyck; un autre de Rubens et celui de Côme de Médicis, d'après Pontormo.

Or, voilà, selon notre mémoire, le bilan des opérations de l'école. Depuis sa fondation jusqu'en 1848, les gravures n'ont apparu que cinq ou six semaines au public, après quoi elles sont devenues invisibles et introuvables.

Un tort grave a présidé à la formation de cette école qui, une fois fondée, devait, à ce qu'il paraît, coûte que coûte, être conservée. Ce tort, c'est l'imprévoyance. En effet, on doit avoir et l'on a compté sur des résultats plus heureux. Admettons que ces résultats aient été obtenus, que devenaient les artistes sortis de l'école, et dont on devait, en quelque sorte, garantir l'avenir. Avez-vous de l'ouvrage à leur donner? Avez-vous leur vie matérielle bien assurée? Non. Eh bien! ils vont s'expatrier, travailler pour Londres ou pour Paris, et vous qui les avez formés au talent, vous vous trouverez tout étonnés de les avoir en même temps formés à l'ingratitude.

Il existait un moyen bien simple de donner quelque popularité à l'École, et partant une réputation à ses élèves :

pourquoi ne pas avoir répandu dans le public appréciateur les travaux de ces derniers? Pourquoi ne pas les avoir fait travailler à quelque grand ouvrage iconographique sous la protection du gouvernement, ouvrage qui aurait dépeint les mœurs, les batailles, les grandes actions des Belges à tous les âges, avec les portraits des plus illustres, avec les monuments anciens et modernes, avec tout le cortège enfin d'hommes et de choses qui font l'histoire d'une nation? Pourquoi ne pas avoir utilisé le burin de ces jeunes artistes à la reproduction fidèle des événements qui se sont accomplis dans notre pays pendant et depuis 1830? Des faits remarquables sous le rapport historique et politique, s'accomplissent tous les jours sur cette ancienne terre des Belges. Eh bien! pas un des élèves de l'École ne saisira ces occasions de se faire un nom? La spéculation elle-même les dédaigne; pourquoi? Parce que nous manquons d'hommes de talent, ou plutôt parce que ces hommes ne sont pas connus, et qu'on semble, dans un dessein que nous ne pouvons pénétrer, les tenir continuellement cachés. Si par hasard l'un d'eux se produit, croyez-vous que ce soit par une œuvre nationale? Point du tout : dernièrement M. Falmagne, jeune graveur distingué, élève de l'École, désira publier une gravure qui le fît connaître, il consulta ses professeurs..... Ceux-ci lui firent graver un portrait de Changarnier!

Nous venons de dire que nous ne manquons pas d'hommes de talent dans la gravure. L'exposition de 1851 va nous le prouver, car c'est là que nous retrouverons les élèves de l'École avec leurs travaux que, comme toujours, on ne peut voir que là.

Delboete avait exposé deux portraits d'un travail serré et qui dénotaient une main flexible; Demanez, un beau portrait de Van Dyck, faisant partie d'une admirable collection de Belges illustres, publiée sous la direction habile de Ca-

lamatta, mais dont le plus grand tort est d'être d'un prix inabordable; Desvachez, des gravures dignes d'être répandues dans les cabinets d'amateurs, Falmagne, deux portraits d'hommes de lettres contemporains, d'une touche froide, mais nette; Flameng, deux stations, un peu faibles de touche, et Franck, quelques gravures d'un burin remarquablement beau.

Tous ces talents, avec leurs physionomies diverses, parlaient au cœur, et l'on s'étonnait que ce fussent des Belges qui eussent signé de pareilles œuvres, tant on ignorait leur existence. Encore une fois, que l'on donne donc à ces artistes les moyens de se populariser; après les avoir formés, faites-les connaître; laissez circuler dans les ateliers, chez les amateurs, chez les éditeurs, partout enfin, ce qu'ils auront produit, pour qu'on les voie, pour qu'on les applaudisse, pour qu'on les connaisse, pour qu'ils vivent!

Peut-être arrivera-t-on ainsi à vaincre l'indifférence du public que jusqu'à présent on n'a fait que servir. Il serait assez étonnant que dans ce pays où la gravure classique a en quelque sorte pris naissance, sous Rubens, il serait étonnant, disons-nous, que cette apathie fût sérieuse, et si par malheur elle l'était, assurez-vous en d'abord pour n'avoir rien à vous reprocher par la suite.

Après avoir parlé de l'École royale de gravure de Bruxelles, qui forme actuellement une classe à part de l'Académie, occupons-nous un instant de celle d'Anvers.

En 1819, le roi Guillaume fit offrir à Joseph De Meulemeester, élève de Bervic, la place de professeur à l'Académie royale d'Anvers, lui confiant par là la difficile et délicate mission de relever en Belgique l'art de la gravure. En 1820, De Meulemeester se rendit à son poste, où il paraît s'être occupé davantage de ses gravures que des progrès de ses élèves. On connaît les huit belles planches de cet artiste, d'après les *Loges de Raphaël,* publication que la

mort interrompit, en 1836. On sait la manière large et vigoureuse dont elles sont traitées, nous ne rappellerons donc ici que les titres : *Débrouillement du chaos, Apparition du monde, Création du soleil et de la lune, Création des animaux, Moïse sauvé des eaux, Moïse devant le buisson ardent, Frappement du rocher* et *Colonne de nuées dans le camp des Israëlites.* Les autres gravures de ce maître sont moins connues, nous citerons : *Le prophète Siméon,* d'après Suvée, *la Vierge de Solari, le portrait de Rubens, l'Amour triomphant,* d'après *le Dominiquin* (1), etc. La classe de gravure confiée à De Meulemeester, fut fermée pendant huit années, au bout desquelles, en 1852, M. Erin Corr reçut le brevet de professeur et fut chargé du rétablissement de cette classe qui, à notre connaissance, n'a rien produit jusqu'alors digne d'une mention honorable.

Bien que les cours de gravure soient en général rarement suivis par un grand nombre d'élèves, une centaine de jeunes gens les fréquentèrent, mais la plupart dans l'intention d'appliquer cette étude à l'orfévrerie, à la ciselure ou à la lithographie, ce que nous sommes loin de blâmer, car ces différentes branches de l'art industriel, outre qu'elles sont très-lucratives, peuvent également conduire à la renommée et servent très-bien la cause de l'art.

En 1840, un grand concours de gravure fut ouvert et un appel fait à tous les graveurs belges. Six élèves seulement concoururent, et encore étaient-ils tous de l'Académie d'Anvers. L'École royale de gravure de Bruxelles, fondée depuis trois ans, dédaigna ou craignit d'y associer ses jeunes gens, ce qui fut d'abord un manque grossier des convenances et une manière bien maladroite de comprendre ses intérêts, puisqu'un prix pécuniaire d'importance était

(1) On peut consulter, pour de plus amples renseignements sur la vie et les ouvrages de De Meulemeester, une très-bonne *Biographie historique et artistique,* publiée sur ce graveur, par Mr Edmond De Busscher.

attaché à la victoire. Quoiqu'il en soit, le prix ne fut pas adjugé; mais le jury recommanda spécialement au gouvernement plusieurs des concurrents. Cette recommandation fut stérile, nous dit-on, à tel point que nos jeunes graveurs, afin de pourvoir à leur subsistance, abandonnèrent la gravure sérieuse pour se livrer à l'illustration. C'est alors que parurent les gravures de l'*Histoire d'Anvers,* de Mertens et Torfs; les planches de grande dimension représentant la façade, la coupe et les plans de la tour de la Cathédrale d'Anvers (ces planches sont au nombre de huit); dix planches de la suite des *Monuments remarquables de la province;* une série de gravures pour les *Acta sanctorum* des Bollandistes, et enfin la suite des planches des *Loges de Raphaël,* commencées par De Meulemeester. Que voulez-vous? c'était du pain, et puisque la véritable gravure n'avait pas cours dans le public, il fallait bien lui donner de l'art en paccotile selon ses goûts et selon sa libéralité!

L'École de gravure d'Anvers n'a jamais eu de grandes ressources à sa disposition; la principale est une allocation annuelle de trois cents francs que lui octroie la province, tandis que l'École de Bruxelles a joui de vingt à vingt-cinq mille francs par an. Malgré cette infériorité dans les moyens, Anvers a courageusement lutté avec son opulente rivale. En effet, nous voyons plusieurs graveurs sortir de l'école d'Anvers avec un bagage fort honorable, sur lequel nous allons jeter les yeux.

Jos. Bal, lauréat du grand concours de 1848, a gravé *le Moine quêteur,* d'après De Keyser, travail remarquable qui a figuré dans l'une de nos dernières expositions; *le Christ mort,* d'après Van Dyck. Depuis son séjour en Italie, Jos. Bal a exécuté diverses gravures d'après un portrait de Holbein, d'après *la Dispute du S^t^-Sacrement* de Raphaël, et *la Vision d'Ezéchiel,* du même. Il a également gravé *la Madone de Foligno,* composition de sept figures,

qu'il a envoyée de Rome pour se conformer au réglement de l'Académie. Nous croyons savoir de source certaine que sous peu ce jeune artiste se rendra à Paris, où il essaiera de vivre d'un talent acquis à la sueur de son front. Que Dieu le guide! car la Belgique le laissera probablement partir, si ce n'est déjà fait.

La plus belle gravure au burin qui ait été faite en Belgique depuis longtemps, est, sans contredit, celle de M. Michel Verswyvel, d'après un tableau de Wappers, représentant *l'Ange du Bien et l'Ange du Mal.* Elle est assez connue pour que nous nous dispensions d'en faire l'analyse. Nous disons *assez connue,* nous entendons par là que les amateurs de gravures la connaissent; quant au public, chose étrange! il s'en est fort peu inquiété, préférant orner ses salons de gravures à la manière noire, venues en Belgique par des colporteurs français. Cette disposition de notre pays à mépriser ou, tout au moins, à dédaigner les produits de l'intelligence éclos sur son sol, est une de ces anomalies qu'on subit avec tristesse sans pouvoir l'expliquer.

Indépendamment de cet œuvre, M. Verswyvel a gravé le portrait de Wappers. C'est également une planche admirable pour la pureté et le fini du burin. Ces deux gravures assurent à leur auteur une réputation qui ne pourra que se fortifier dans l'avenir; nous ajouterons, pour l'honneur de ce talent si modeste et si complet, qu'il a la gloire d'être un des premiers Belges qui, depuis cent ans et plus, aient produit une œuvre de burin, sérieuse et digne de rester. L'École d'Anvers, n'eût-elle produit que cet artiste, serait largement récompensée de ses peines. Ajoutons à l'œuvre de Verswyvel le portrait du roi de Hollande, supérieur peut-être comme exécution aux autres travaux de cet artiste.

Nous avons vu naguère une charmante gravure pleine de finesse et d'un burin solide, d'après un tableau de Verhey-

den : *Tu n'auras pas ma rose.* L'auteur de cette œuvre est M. Michiels, également élève de M. Erin Corr. On signale aussi du même graveur le portrait du bourgmestre Rococks, d'après Rubens.

MM. Linnig et Van Reeth sont, comme les précédents, sortis de l'École d'Anvers. *La jeune Fille,* d'après Greuze, et *l'Arabe,* d'après De Keyser, par Van Reeth, sont deux planches qui décèlent un artiste d'avenir.

Le Directeur de la classe de gravure est un homme d'un talent éprouvé depuis longtemps au feu de la publicité. Les œuvres d'Erin Corr sont malheureusement peu nombreuses, et en même temps que nous en exprimons le regret, nous devons faire connaître que la cause pour laquelle cet artiste travaille peu pour le public, est des plus honorables. En effet, M. Erin Corr a compris sa mission à sa manière; il s'est voué de corps et d'âme à sa rude et laborieuse tâche, et au lieu de produire des gravures, il a produit des graveurs. La carrière du professorat a de cruelles rigueurs, car elle oblige celui qui la parcourt à se sacrifier en entier à son devoir et à dire un adieu, en quelque sorte éternel, aux douces étreintes d'une gloire que l'artiste aurait pu acquérir facilement en travaillant pour lui seul. C'est ce que l'habile et consciencieux directeur de la classe de gravure d'Anvers a fait avec une rare abnégation, et si nous devons nous en plaindre d'une part, nous ne pouvons d'autre part que nous en féliciter, en présence surtout des résultats obtenus.

M. Erin Corr, membre de l'Académie de Belgique, a gravé, d'après Navez, *Agar dans le désert;* d'après Ary Scheffer, *le portrait du Roi des Belges* et celui *de la Reine des Belges;* d'après Cels, *le portrait du cardinal-archevêque de Malines;* d'après Van Dyck, *le Christ en Croix* (c'est le chef-d'œuvre du maître); d'après Rubens, *la Vierge et l'enfant Jésus;* d'après le même, *la Descente de Croix;* le

même sujet, d'après Daniel de Volterre (cette planche est encore inédite); d'après une esquisse de Wappers, *le portrait du Roi des Belges,* et une suite d'hommes célèbres de l'Allemagne pour l'éditeur Wilzinski, de Wilna. M. Erin Corr a également gravé, d'après Léonard de Vinci, une admirable tête de Christ, exposée en 1851.

On vient de le voir, le nombre des élèves produits concurremment par les Écoles d'Anvers et de Bruxelles est loin d'être en faveur de la première de ces villes; mais en revanche ils sont arrivés à une popularité plus grande, justifiée par le talent dont ils ont fait preuve. Nous avons vu dernièrement avec peine qu'on a englobé cette classe dans les attaques dont l'Académie d'Anvers a été l'objet. C'est une criante injustice, dont un peu de réflexion détruira la portée. L'Académie souffre, il est vrai; nous ne sommes pas chargés de rechercher et de divulguer les causes de ce malaise, mais ce que nous tenons à constater avec l'indépendance que nous avons toujours apportée à nos appréciations artistiques, c'est la manière remarquable, c'est le dévouement réel avec lequel est dirigée cette classe de gravure dont les élèves parlent plus haut que nos assertions. Malheureusement, nous ne cesserons de le répéter, ils s'adressent à un public peu sympathique.

Si nous abordons maintenant la gravure sur bois, on ne peut qu'être satisfait des notables progrès qu'elle a faits en Belgique depuis une dixaine d'années; mais nous l'avons dit plus haut, c'est un métier et non un art; c'est ce qui explique la vogue dont il jouit dans notre pays, où les arts industriels marchent d'un pas rapide. Aussi, malgré le voisinage dangereux de la France, on est parvenu à éditer avec succès chez nous, des livres à images. Citons les principaux.

Scènes de la vie des peintres. Magnifique publication de la société des Beaux-Arts, aujourd'hui dissoute et qui a

rendu de grands services à la cause de l'art. Indépendamment des remarquables lithographies de Madou, ce livre contient des bois travaillés avec infiniment de goût. C'est à cause de ces bois que nous le mentionnons.

El Maestro del Campo, par Bogaerts. Illustré de gravures sur bois, dessinées par De Keyser. Gravures médiocres.

Histoire de la Belgique, publiée par Jamar. Gravures bonnes et mauvaises. Une nouvelle édition (1851) paraît avec des gravures infiniment soignées.

Les Belges illustres. Bois trop durs. Les ornements de ce livre sont de charmants dessins, très-convenablement gravés.

Belgique monumentale. Excellentes choses, gravées parfois par des artistes inhabiles ou trop pressés d'en finir.

Splendeurs de l'art en Belgique. Livre remarquable, édité avec un soin qui en fait un des plus beaux produits typographiques du pays. Gravures presque toujours irréprochables.

Catéchisme illustré. Très-beau livre, qui ne paraît pas cependant avoir joui d'un grand succès. Illustrations soignées.

Missale Romanum, publié par Hanicq. Ce livre contient les plus splendides gravures sur bois qui aient été faites en Belgique. Elles rappellent, quoique d'un peu loin, le burin de Pontius et de Bolswert. M. Brown, auteur de ces planches, s'est acquis par ce travail un nom populaire chez nous et à l'étranger.

Album des Belges célèbres, publié par De Chabannes. Gravures sur acier, à l'eau-forte et sur bois. Mélange rarement heureux.

Bibliothèque nationale. Gravures piquantes et traitées avec goût. Le talent du dessinateur, qui est M. Heindriex, semble avoir forcé la pointe du graveur à s'assouplir aux caprices du crayon.

Ajoutons à cette liste le *Musée populaire,* publié par le département de l'intérieur, excellente et patriotique pensée, ainsi que la collection des chansons pour le peuple; quelques livres locaux publiés à Anvers, à Gand et à Liége, et on aura le résumé complet de ce que la xylographie a produit en Belgique.

Certes, cela n'est déjà pas si mal, et sous ce rapport on aurait mauvaise grâce de se plaindre. Les graveurs sur bois peuvent, à la rigueur, trouver une existence honorable chez un peuple qui laissera mourir d'oubli et de faim, un graveur au burin. La littérature elle-même a tiré un puissant parti de l'engouement du public pour les images, car, à moins que nous ne nous soyons étrangement trompés, certains livres que nous venons de citer ne seraient jamais arrivés à voir le jour, si la prose n'était devenue l'accessoire, et *l'image* le principal. Ce qui est encore, il faut bien l'avouer, une contrefaçon de ce qui se fait en France.

L'École royale de gravure a formé quelques bons graveurs sur bois, mais ils ne paraissent pas de taille à lutter avec ceux qui nous viennent de l'étranger. Pourquoi cela?

CONCLUSION.

Nous avons exposé dans les lignes qui précèdent la situation de la gravure en Belgique; nous avons fait connaître ses représentants et le peu de chances qu'il y avait pour elle de réussir dans un pays dont les goûts artistiques ont bien déchu sous ce rapport; nous avons suivi pas à pas la marche tantôt ascendante, tantôt descendante d'un art, qui, à cause de son isolement et de la difficulté de sa pratique, demande plus que tout autre d'être encouragé. Nous terminerons cet aperçu en engageant le gouvernement, qui, il faut le reconnaître, a déjà fait beaucoup, à diriger l'impulsion qu'il veut donner à l'enseignement de la gravure et à apporter plus de sollicitude à la publicité des produc-

tions des artistes. Que l'État fasse faire par les jeunes graveurs des œuvres sérieuses, telles que la copie de nos immortelles toiles flamandes, sur une vaste échelle, dans des proportions qui étonnent le public et que ces travaux soient convenablement répandus dans les masses. Que l'État abandonne une bonne fois ces petites mesures qui satisfont des solliciteurs importuns, mais qui froissent des principes généraux; qu'au lieu d'une *Ste-Famille* et d'une *Ste-Cécile* gravées en manière noire (1), il fasse exécuter au burin quelques gigantesques gravures, comme nos graveurs des XVe et XVIe siècles nous en ont laissé, et qu'au lieu d'éparpiller des subsides insignifiants, il mette ses fonds en réserve pour les consacrer en une fois, en un jour, à une rémunération digne de lui, digne des artistes, digne de la Belgique.

De cette manière, il sera possible d'intéresser le public et d'arriver un jour à lui faire comprendre et aimer la gravure, seules conditions dans lesquelles cet art pourra subsister convenablement, car aujourd'hui, comme nous avons cherché à le prouver, il n'existe que dans un état de malaise plus voisin de la mort que de la vie.

Adolphe Siret.

(1) Nous avons omis à dessein de parler de la gravure en manière noire, à cause de la rareté des produits de ce genre. M. Brown a cependant fait dans cette manière d'heureux essais, entre autres l'*Avare* d'après J. J. Eeckhout.

IORD

Notice

SUR

JACQUES JORDAENS.

Depuis plus d'un siècle, bon nombre de notices sur Jacques Jordaens ont vu le jour, et l'on s'étonnera peut-être d'en voir publier encore une; bien des personnes souhaiteraient de les voir enfin se fondre dans une *biographie complète* du grand peintre.

Ce désir, nous le partageons; malheureusement il ne saurait être réalisé encore. Des auteurs étrangers, ignorant l'histoire de notre pays, semblent avoir pris à tâche de dénaturer les principales actions du maître. Des écrivains belges, après eux, ont discuté la biographie de Jordaens; aucun n'a eu soin de consulter les précieux documents qu'on conserve sur la vie de ce peintre à l'État civil d'Anvers.

Ce travail, nous l'avons entrepris, et à l'aide de documents authentiques, nous pouvons dire hardiment que tout ce que les auteurs étrangers ont avancé, est faux; que souvent leurs raisonnements ne méritent pas l'honneur d'une réfutation.

Qu'on ne pense pas cependant que nous voulions dire le dernier mot sur notre Jordaens; loin de nous pareille idée! Le seul but que nous ayons pour le moment, c'est de détruire les allégations de ces auteurs; c'est de rassembler, autant que possible, les éléments épars de la biographie

d'un des plus grands coloristes de l'École flamande (1).

—

Il y a bien longtemps qu'un habitant d'Anvers, M. Pauwelaert-Vermoelen, retrouva à Putte le tombeau abandonné du célèbre peintre Jacques Jordaens. Feu M. Norbert Cornelissen profita de cette découverte pour publier une espèce de biographie du grand coloriste anversois. Dans la première partie de cette notice, Cornelissen fait connaître que Jacques Jordaens était né d'une famille protestante; dans la seconde, que l'esprit de tolérance en matière de religion commençait à régner, déjà au XVII^e^ siècle, dans les états d'Albert et d'Isabelle (2).

La première partie de l'assertion de M. Cornelissen a été partiellement réfutée par MM. Van Grimbergen (3) et Van Lerius (4); la seconde le sera au moyen de documents authentiques, extraits des registres du Consistoire protestant *de Olyfberg*, à Anvers (5).

(1) Jordaens n'est pas le seul grand artiste belge dont la biographie ait été altérée par les Deseamps, les Campo-Weyerman et autres; que deviennent nos Rubens, nos Adam Van Noort, nos Abraham Janssens sous la plume des étrangers? Ces grands hommes, les illustrations de leur siècle, ne sont que des envieux, des dissolus, des dissipateurs, des ivrognes! Nous publierons successivement des notices dans lesquelles nous réfuterons ces indignes calomnies.

(2) Voir le *Messager des Sciences et des Arts,* année 1832-33, p. 1. Nous n'avons pas besoin de faire observer que tous les biographes ont répété les paroles de M. Cornelissen; aucun ne s'est donné la peine d'en vérifier l'exactitude.

(3) *Levensbeschryving van P. P. Rubens, met aenteekeningen van* Victor Van Grimbergen. Cet ouvrage qui traite de la vie de quelques-uns de nos grands peintres, renferme des notes qui n'ont pas été assez appréciées jusqu'à ce jour.

(4) Th. Van Lerius, *Notice sur le Catalogue du Musée d'Anvers.* (*Messager des Sciences historiques,* année 1851, page 273).

(5) Voir pour quelques détails sur l'*Olyfberg*, l'histoire d'Anvers, par MM. Mertens et Torfs; tome VI, p. 534.

Comme M. Van Lerius le fait fort bien remarquer, le peintre Jacques Jordaens naquit d'une famille professant la religion catholique et établie depuis longtemps à Anvers; les détails qui suivent, feront mieux connaître l'état de cette famille, dont nous publions pour la première fois le crayon généalogique (1).

Le premier membre de la famille Jordaens dont nous connaissions la postérité par des actes authentiques, est *Henri Jordaens,* marié à *Marguerite Van Uffele,* époux qui moururent avant 1541. Leur fils, *Simon Jordaens,* fripier-directeur de ventes, dont le nom figure dans un acte de l'année 1561 (2), était mort en 1550; il avait été marié, avant l'année 1539, à *Elisabeth Van Aelten,* déjà morte en 1561, et dont il laissa :

I. *Simon Jordaens,* fripier-directeur de ventes, qui épousa :

(1) Nous devons adresser ici nos sincères remerciments à M. Moons-Van der Straelen, qui a bien voulu nous communiquer une partie de ces renseignements recueillis par son beau-père, feu notre savant concitoyen, M. J.-B. Van der Straelen.

Une fois pour toutes, nous devons prévenir nos lecteurs que nous avons écrit les *noms de famille,* tels qu'ils se trouvent dans les *actes consultés.*

(2) Symon, Peeter *ende* Michiel Joerdaens gebruederen, Symonssonen *wijlen, vercogten om eene somme gelts ende Martijne Crocx, weduwe wijlen Daniels De Molenaer, ende Agneeten Crocx, hoer sustere, wede wijlen Kerstiaens De Ram, hen beijden even gelijck eenen speelhoff metten huijse, etc., groot in 't geheel omtrent seventhiene ende een halve roeden ende vijfthiene voeten, gestaen ende gelegen op Sinte Willeboirts velt buijten deser stadt, neffens den ouden kerkwegh, tusschen Peeter Duls erve oostwaert, der weduwen Andries Adriaenssen erve westwaert, der wede Sproeckaerts erve zuijtwaers, comende noortwaerts aen den voirs. ouden kerkwech, gelijck ende in alle manieren hen die bleven ende verstorven is van* Elisabetten van Aelten, *henre moeder wijlen die de derthiene ende eene halve roeden ende vijfthiene voeten erven daer aff opten XII*en *maij anno vijftig lestleden gecocht ende geeregen heeft gehadt tegens Aerde van Eeckhoute ende zijn wijve, ende de resterende vier roeden erven daer aff, opten XXVI*en *augusti a*o *LXI gecocht ende geeregen heeft gehadt, tegens Clase Quabeeex Henricxss. ende zijnen wijve. Al prout ere quas tradiderunt. Droegen oppe met alluden, rechte, etc. Te waerne, etc.*

1° dans l'église de Notre Dame, au mois de novembre 1553, *Martine Croem;* 2° dans la même église, le 10 août 1572, *Catherine Van der Veken;* témoins, *Thierry Crom* et *Mathieu Van der Veken. — Catherine Van der Veken* et *Simon Jordaens* vivaient encore en 1581 (1).

Du premier mariage naquirent :

1° *Simon Jordaens,* fripier-directeur de ventes en 1581;

2° *Jeanne Jordaens,* baptisée dans l'église de Notre Dame le 3 octobre 1560;

3° *Sara Jordaens,* baptisée dans la même église le 25 septembre 1562;

4° *Rachael* (Rachel?) *Jordaens,* baptisée en la même église le 11 mars 1568; et

5° *Esther Jordaens,* également baptisée en la même église le 16 janvier 1572; parrain : *Jean Rideo;* marraine : *Jeanne Bacx.*

(1) « De voors. Daems ende Van Dalen inder qualiteijt als vore gaven » terve, etc.

» Deselve erffgeveren in der qualiteijt als vore gaven t'erve ende pr erfflij- » ken Rechte.... sij enz. Symone Joirdaens den ouden, gesworen ouden cleer- » coopere alhier, en Catlyne van der Vekene eius uxor, een huijs met vloere, » keldere, opperecamere, oppersoldere, *fundo et ptinent,* gestaen en gelegen » aen de choordekenij, tusschen Dionys Frans huijs *ex una* westwaerts en het » hoeckhuijs geheeten Ons Lieve Vrouve *ex altera* oostwaerts, gelijek en in » alle der manieren 't selve huijs nu ter tijt bewoont wordt bij Marcellis » Gaucquier, creemere, en lestmael toebehoort heeft gehadt het Capittel van » Onser Vrouwen voorsen ende omme 't voorsc. huijs *cum fundo et ptinent* » *prediet* ten hoochsten en meesten proffijte te brengene, soo hebben sij erff- » geveren in der qualiteijte als voors. dat tot diversche vrijdagen ter vrijer » Vrydaichs meret deser stadt by Sijmon Joirdaens den jongen, gesworen ouden » cleercooper alhier, doen vuijtroepen en veijlen te coope eenen jegelijcken » even naer, waer aff naer vele roepens als leste en hoochste verdierderen » en meest daervore biedende, op den XXIII dach junij lestleden, den palm- » slach van coopen ontfangen heeft Peeter Frans De Jonge tot behoeff van » voirsc. Symon Joerdaens den Ouden, voor de somme van acht en 't seventich » Car. guldenen erff. naer luijdt van de coopcedullen daer af sijnde maer etc., » VI septembris 1581. » (*Protocollen der geestelycke goederen,* vol. I, fol. 81).

II. *Pierre Jordaens,* qui épousa *Anne Faulx* (1), dont :

1° *Jacques Jordaens,* marchand de toile, qui épousa dans l'église de Notre Dame, le 2 septembre 1590, *Barbe Van Wolschaten* (2), baptisée dans l'église de Ste-Walburge le 6 février 1569, fille de *Martin Van Wolschaten* et de *Barbe Van Hulscien.* Les témoins de ce mariage furent *Raymond Waelrans* (3) et *Martin Van Wolschaten.*

De cette union naquirent :

A. *Jacques Jordaens,* le grand peintre.

B. *Anne Jordaens,* baptisée dans l'église de N. D. le 7 mai 1595; parrain : *Martin Van Wolschaten;* marraine : *Anne Faus* (*Faulx*).

(1) *Anne Faulx* se remaria, après la mort de *Pierre Jordaens,* à *Abraham Van der Veken,* dont elle eut : *Abraham Van der Veken,* qui épousa en 1602 *Marie Bellot,* et *Elisabeth Van der Veken,* mariée à *Gaspard Meys.* — *Anne Faulx* contracta mariage pour la troisième fois avec *Thierry De Moij,* dont elle n'eut pas d'enfants. *Thierrij De Moij* fut parrain du célèbre peintre *Jacques Jordaens.*

(2) C'est par erreur que M. Van Lerius assure que *Barbe Van Wolschaten* naquit à Borgerhout. Les parrains de *Barbe* furent *Henri Van Ghestele* et *Josine Van Wolschaten.*

(3) *Raymond Waelrans* était fils ou neveu d'Hubert Waelrans, le célèbre compositeur, et natif d'Anvers comme ce dernier, quoiqu'en dise la *Biographie universelle des Musiciens* de M. Fétis, qui le fait naître à Ath ou à Arras. Sweertius, dans son ouvrage intitulé *Athenae Belgicae* (p. 350, édit. de 1628), dit positivement qu'Hubert est né à Anvers, et il est probable que M. Fétis a négligé l'abréviation de la lettre *n,* et que par conséquent, il a lu *At* au lieu de *Ant* (*Antverpiensis*). Raymond Waelrans devint organiste de la cathédrale d'Anvers en 1585, après le décès de Servais Van der Meulen, et remplit ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 13 ou le 14 septembre 1617 (14 7bris 1617 *Kerklyk suytwaerts*). Le nom primitif de cette famille a été *Walravens,* plus tard, *Walrouts, Walrants* et enfin *Waelrant.*

M. Léon de Burbure qui nous a communiqué les détails qui précèdent, en possède plusieurs autres du plus grand intérêt sur Hubert Waelrans lui-même. Ce célèbre compositeur, après avoir complété la gamme, par l'adjonction des notes *si* et *ut,* établit un nouveau système de solmisation, fort mal apprécié jusqu'à ce jour, et expliqué plus mal encore par les musicographes.

C. *Marie Jordaens,* baptisée dans l'église de N. D. le 20 octobre 1596; parrain : *Philippe Jacobs;* marraine : *Marie Jordaens.*

D. *Anne Jordaens,* baptisée dans l'église de N. D. le 21 décembre 1597; parrain : *André Van Wolschaten;* marraine : *Elisabeth Van der Veken.* — *Anne Jordaens* épousa à la paroisse de N. D. (quartier sud), le 8 avril 1625, *Zacharie De Vriese,* dont elle ne laissa pas de postérité.

E. *Catherine Jordaens,* baptisée dans l'église de N. D. le 20 décembre 1600; parrain : *Abraham Van der Veken;* marraine : *Catherine Van Gestel.* Elle se fit religieuse du tiers-ordre de S^t^-François et célébra son jubilé le 5 septembre 1671.

F. *Madeleine Jordaens,* baptisée dans l'église de N. D. le 25 juillet 1605; parrain : *Simon Jordaens;* marraine : *Madeleine Janssens.* En 1624, elle fit ses vœux au Béguinage d'Anvers, et mourut dans cette ville le 25 avril 1667.

G. *Elisabeth Jordaens,* baptisée dans l'église de N. D. le 1^er^ décembre 1605; parrain : *Gaspard Meys;* marraine : *Elisabeth Van Wolschaten.*

H. *Abraham Jordaens,* baptisé dans l'église de N. D. le 24 juin 1608; parrain : *Jacques Verheyden;* marraine : *Madeleine Le Wieters.* Il entra dans l'ordre des Ermites de S^t^-Augustin et mourut à Anvers.

I. *Isaac Jordaens,* baptisé dans l'église de N. D. le 24 juin 1608; parrain : *Guillaume Collart;* marraine : *Anne Jordaens;* il épousa dans l'église de N. D. le 29 sept. 1633, *Catherine de La Port,* dont : *Arnould François Jordaens,* baptisé dans l'église de N. D. le 17 septembre 1636; parrain : *Arnould de La Port;* marraine, *Anne De Vries.* — *Arnould Jordaens* entra, en 1655, comme élève à l'atelier de son oncle *Jacques,* et le *Liggere* (1) de la corporation de

(1) Le *Liggere* est un registre d'inscription de francs-maîtres et d'élèves de la confrérie de S^t^-Luc à Anvers. (Voir pour quelques détails sur cet impor-

S[t]-Luc nous apprend qu'en 1664, il fut reçu franc-maître.

J. *Susanne Jordaens,* baptisée dans l'église de N. D. le 27 février 1610; parrain : *Adam Van Noert;* marraine : *Susanne Van Wolschaten.*

K. *Elisabeth Jordaens,* baptisée dans l'église de N. D. le 24 août 1615. Parrain : *Rogier Lewiter;* marraine : *Elisabeth Everwyns.* — *Elisabeth Jordaens* fut reçue Béguine à Breda en 1652, et mourut dans cette ville le 21 juillet 1645.

2° *Simon Jordaens,* baptisé dans l'église de S[te]-Walburge le 25 septembre 1564, et qui épousa au mois de janvier 1592, dans l'église de S[t]-André, *Marie De Bodt,* fille de *Jacques De Bodt* et d'*Elisabeth Van Immerseel,* dont :

a. *Anne Jordaens,* baptisée dans l'église de N. D. le 15 novembre 1592; parrains : *Thierry De Moij* et *Jacques De Bodt;* marraine : *Elisabeth Van Briel.*

b. *Anne Jordaens,* baptisée dans l'église de N. D. le 18 octobre 1595; parrain : *Jean Van Immerceel;* marraine : *Anne De Moij.* — *Anne Jordaens* épousa *Jacques Van Soest.*

c. *Elisabeth Jordaens,* baptisée dans l'église de N. D. le 24 juin 1595, et qui épousa *Pierre* fils d'*Antoine Goetkint.*

d. *Catherine Jordaens,* baptisée dans l'église de N. D. le 20 août 1597, et qui épousa *Pierre Van den Broeck.*

tant ouvrage, la préface du *Catalogue du Musée d'Anvers,* par M. Jean-Alfred De Laet).

Le *Liggere* contient les noms de plusieurs artistes du nom de Jordaens, que jusqu'ici nous n'avons pu rattacher à la famille de Jacques. Déjà en 1481 nous voyons *François Jordaens* entrer dans l'atelier de *Pierre De Cuyper.* En 1514, *Arnould Jordaens* est reçu maître; *Jean Jordaens, taferceelmaker,* est reçu maître en 1571. *Jean Jordaens* est reçu en 1572 chez Noë de Nouville, et devient franc-maître en 1582. En 1585, *Abraham Jordaens,* fils de maître, est reçu chez *Jean Jordaens;* il devient franc-maître en 1585; en 1588, *Augustin Jordaens,* fils de maître, est reçu franc-maître. *Jean Jordaens,* fils de maître, est reçu franc-maître en 1601. En 1620, *Jean Jordaens* est reçu franc-maître; il meurt en 1655. *Gaspard Jordaens,* sculpteur, est reçu maître en 1647. *Arnould Jordaens, lystmaker,* est reçu maître en 1647. *Abraham Jordaens,* sculpteur, est reçu en 1641 chez André Dembry.

e. *Simon Jordaens,* baptisé dans l'église de N. D. le 4 avril 1600; parrain : *Abraham Van der Veken,* marraine : *Susanne Kuerlinckx.*

f. *Jacques Jordaens,* baptisé dans l'église de N. D. le 30 juin 1605; parrain : *Gaspar Mys;* marraine : *Barbe Jordaens.* — *Jacques Jordaens* épousa *Susanne Goris.*

g. *Marie Jordaens,* baptisée dans l'église de N. D. le 31 janvier 1606; parrain : M^e *Rombaut Walrant;* marraine : *Mathilde Van den Wauwere.*

h. *Susanne Jordaens,* baptisée dans l'église de N. D. le 1^er avril 1608; parrain : *Pierre Brasseur,* marraine : *Elisabeth Verluyten.*

5° *Pierre Jordaens,* baptisé dans l'église de S^te-Walburge le 5 septembre 1565; parrain : *Martin Van Wolschaten.*

III. *Michel Jordaens,* dont nous ne connaissons pas la postérité.

Ce fut, comme nous l'avons dit, d'un des membres de cette famille bourgeoise, de *Jacques Jordaens* et de *Barbe Van Wolschaten,* que naquit le 20 mai 1593, le peintre *Jacques Jordaens.* Son acte de baptême que nous extrayons des registres de la paroisse de Notre Dame à Anvers, contient les renseignements suivants :

« *Jacobus,* (pater) *idem Jordaens,* (mater) *Berbel,* (susceper.) *Dirick De Moij, Elisabet Van Briel.* »

La jeunesse de Jacques ne nous offre rien de fort intéressant (1) : tout ce qu'on en sait, c'est qu'il entra en 1607, comme élève à l'atelier d'*Adam Van Noort,* peintre dont la

(1) M. de Laet a fort bien esquissé toute la vie de Jordaens, en peu de mots : « *La carrière de Jordaens,* dit ce littérateur, *n'offre guère d'événement remarquable au point de vue biographique. Ce maître n'a jamais voyagé, et sa vie s'écoula paisible et heureuse dans les murs de sa ville natale, où il jouissait d'une fortune considérable qu'il s'était acquise par son talent, et de l'estime générale qu'il devait à des mœurs pures, jointes à un caractère ouvert et loyal.* » *Catalogue du Musée d'Anvers,* p. 183.

vie est jusqu'ici une énigme, mais qui à cette époque jouissait d'une réputation bien méritée (1).

Assidu aux leçons de son maître, le jeune Jacques sut s'attirer par la franchise de son caractère et la pureté de ses mœurs, l'amour de la fille d'Adam, la belle Catherine Van Noort, dont la tendresse paraît avoir eu une grande influence sur la vie de son célèbre époux.

Le *Liggere* de l'ancienne corporation de S^{t}-Luc ne nous indique pas que Jordaens fut reçu franc-maître, mais il nous apprend qu'en 1615 notre Jacques était inscrit comme peintre à détrempe (*waterscilder*) (2). Admis cependant à

(1) On raconte d'Adam Van Noort des choses tellement extraordinaires, que leur extravagance même ferait douter de leur réalité. Fils de *Lambert Van Noort,* artiste assez remarquable, il éleva la peinture à un point de perfection inconnu de ses contemporains; doyen de la confrérie de S^{t}-Luc en 1598, il devint le maître de Rubens, de Jordaens et d'une foule d'autres peintres dont les noms seuls suffisent à immortaliser le sien. *Adam Van Noort* contracta mariage avec *Elisabeth Nuyts*, dont il eut cinq enfants : 1° *Jean Van Noort,* baptisé dans l'église de Notre-Dame le 6 octobre 1587; parrain, *Philippe Van den Broeck;* marraine, *Elisabeth De Moeij.* 2° *Catherine Van Noort,* baptisée en la même église, le 21 août 1589; parrain, *Philippe Wielandt;* marraine, *Esther Van Noert.* 3° *Anne Van Noert,* baptisée dans l'église de Notre-Dame le 14 juin 1592; parrain, *Laurent Nyts;* marraine *Jeanne Gocris.* 4° *Elisabeth Van Noort,* baptisée dans l'église de Notre-Dame le 24 février 1595; parrain, *Corneille de Letter;* marraine, *Jeanne Boot.* 5° *Adam Van Noort,* baptisé en la même église le 8 novembre 1598; parrain, *Corneille De Clerck;* marraine, *Anne Van den Broeck.* Adam Van Noort a peint un grand nombre de tableaux, qui presque tous ont passé à l'étranger; on en trouve un catalogue, peu complet, dans les *Annalen der Niederländischen Malerei,* du D^{r} Georg. Rathgeber. L'église de S^{t}-Jacques à Anvers vient de recevoir une magnifique composition de ce maître : *la Pêche miraculeuse.* Ce tableau est le seul que la ville d'Anvers possède d'Adam Van Noort.

(2) C'est probablement à l'atelier d'Adam Van Noort que Jordaens fit la connaissance de Pierre-Paul Rubens qui, comme lui, avait été élève de ce maître. On débite les contes les plus extraordinaires au sujet du motif pour lequel Rubens quitta l'atelier de Van Noort. Suivant les uns (*Descamps* et autres), les mœurs dissolues d'Adam en furent cause; suivant les autres (*M. Alvin*), on doit attribuer le départ de l'élève à ce fait, que le maître était passionnément attaché aux principes du protestantisme; mais nous démontrerons plus loin, qu'en 1625, bien longtemps après que Rubens eût changé

la maîtrise en 1615 (1), Jacques Jordaens contracta mariage peu de temps après (le 15 mai 1616) avec Catherine Van Noort. — L'acte constatant cette solennité religieuse est conservé à l'État civil d'Anvers.

Paroisse de Notre-Dame.

« *Jacques Jordaens,* (test.) *Simon Jordaens. Solemnisatum* 15 *maij a°* 1616. *Catharina Van Noert,* (test.) *Adam Van Noert.* »

De ce mariage naquirent trois enfants qui, quoiqu'en disent tous les biographes, furent baptisés dans l'église de Notre-Dame, et élevés dans la foi catholique; leurs actes de baptême que nous publions pour la première fois, sont extraits des registres conservés à l'État civil.

1° *Elisabeth Jordaens,* baptisée dans l'église de Notre-Dame (quartier sud), le 26 juin 1617.

« *Elisabeth,* (pater) *Jacques Iordaens,* (mater) *Catharina Van Noort.* (Suscep.) *Jacques Iordaens den ouden, Elisabeth Van Noert.* »

2° *Jacques Jordaens,* baptisé dans l'église de Notre Dame (quartier sud), le 2 juillet 1625.

« *Jacobus,* (pater) *Jacobus Jordaens,* (mater) *Catharina Van Noort.* (Susc.) *Adam Van Noort, Elisabetha-Barbara Van Wolscaten.* »

de maître, Van Noort professait encore la religion catholique, puisqu'en cette année il fut parrain du fils de Jacques Jordaens. D'après plusieurs documents que nous avons sous main, nous croyons pouvoir affirmer que Van Noort ne changea jamais de religion. Pour nous qui, jusqu'à preuve du contraire, ne croyons ni aux mœurs dissolues ni au protestantisme d'Adam, nous pensons tout simplement que Rubens quitta ce maître pour Otto Van Veen, parce qu'il trouva dans ce changement le moyen d'étudier la manière des deux plus grands artistes de l'époque.

(1) *Archives de la corporation de St-Luc,* reg. 6, p. 150, a° 1615. Jacques Jordaens, schilder, Lynwatierssone. Voir le *Catalogue du Musée d'Anvers,* p. 183. Suivant quelques auteurs, Rubens jaloux du talent naissant de Jordaens, aurait conseillé à cet artiste de peindre à la détrempe, uniquement pour lui faire perdre la vigueur du coloris. Que les étrangers prêtent de basses passions à l'un des plus beaux caractères de notre histoire!

3ᵉ *Anne-Catherine Jordaens,* baptisée dans l'église de Notre Dame (quartier sud), le 23 octobre 1629.

« *Anna-Catharina,* (pater) *Jacobus Jordaens,* (mater) *Catharina Van Nort.* (Susc.) *Joannes-Bapt. Lemens, Anna De Vries.* » Hoogst(rate) prope Bacx (1).

Ces diverses données sont bien de nature à prouver que jusqu'en 1629, Jordaens professait la religion catholique romaine; il est même plus que probable que son épouse ne devint jamais protestante, et nous basons notre opinion sur ce fait, que les registres de l'*Olyfberg,* ne contiennent pour la première fois le nom de Jordaens, que douze ans après la mort de Catherine Van Noort.

Loin de penser à quitter la foi de ses pères, Jordaens s'occupait alors à orner les temples catholiques de ses œuvres les plus remarquables. En 1655, il peignit pour l'église des Grands Carmes à Anvers, le magnifique tableau représentant la *Mission de ces religieux de Syrie en Europe;* et l'église de Sᵗ-Jacques, en la même ville, possède un tableau, *Sᵗ-Charles Borromée priant pour les pestiférés,* signé de l'auteur et daté de l'année 1655 (2). M. Rathgeber annonce même, qu'en 1665, notre artiste exécuta une grande composition : *Jésus parmi les Docteurs,* ouvrage qu'on

(1) Ces mots qui sont ajoutés à l'acte de baptême, feraient supposer qu'en 1629, Jacques Jordaens habitait déjà la maison rue Haute, qu'il acheta le 11 octobre 1639 de *Nic. Bacx.* La famille Jordaens était alliée depuis longtemps à celle de Bacx; en 1571, *Jeanne Baex* fut marraine d'*Esther Jordaens.* Voyez p. 206.

(2) *Notitia succincta ecclesiae Carmelitarum Antverpiae. Auctore R. P. Norberto a sancto Juliano, alias Hermans.* Bruxell., aº 1755. MS. Communiqué par M. l'avocat Th. Van Lerius.

Ces dates sont bien précieuses; elles prouvent que Jordaens, qui devint très-zélé protestant, n'avait pas encore abandonné la foi catholique, et n'a pas peint par esprit de tolérance, comme le prétend M. Cornelissen, des tableaux prohibés par le culte calviniste. La découverte d'une signature de Jordaens est assez remarquable; ce maître apposait rarement son nom sur ses compositions.

admire maintenant dans la Bibliothèque de Mayence (1).

La fortune de Jordaens s'améliora à mesure que sa réputation s'agrandit. Les commandes de tableaux qui lui arrivaient en foule (2), le mirent bientôt à même de réaliser un projet qu'il avait à cœur depuis longtemps. En 1639 il acheta de Nicolas Baex, la maison nommée *de Halle van Turnhout,* rue Haute, à Anvers (3). Il l'abattit entièrement pour élever à sa place une demeure somptueuse, dont il dressa lui-même les plans, et qui pût rivaliser dignement avec le magnifique palais que Rubens s'était construit près de la place de Meir.

La salle principale avait la forme d'une croix grecque, et les plafonds et les portes étaient ornés de splendides compositions de la main même du maître (4).

Jordaens s'occupait de ce beau travail lorsque la princesse d'Orange, Amélie de Solms, vint l'en arracher. Cette femme illustre voulant éterniser la mémoire des hauts faits de son époux, appela près d'elle le peintre anversois, et lui commanda cette œuvre que tous les auteurs considèrent com-

(1) Cette composition est signée J. Jord. fec. 1663. Voici les paroles textuelles de l'auteur : « So fand ich ein ausserordentlich grosses gemälde des Jacob *Jordaens* in der im Bibliothekgebäude befindlichen Provinzial Gallerie zu Mainz bezeichnet, welches den zwölfjährigen Christus unter den Schriftgelehrten darstellt. »

(2) Le roi de Suède, Charles-Gustave, lui fit une commande de douze tableaux, représentant la *Passion du Sauveur.*

(3) Cette maison porte aujourd'hui le nº 2393 de la 4e section.

(4) La mémoire de Jordaens ne put sauver ces admirables compositions. Plusieurs furent vendues après la mort de M. Van Heurck, à la chambre des Arquebusiers. Parmi ces tableaux on remarquait *les douze Apôtres, les douze signes du Zodiaque,* une magnifique composition représentant *Susanne et les deux viedlards,* etc. *Les douze Apôtres* furent achetés par M. Verhagen, de Louvain. Depuis cette époque, la maison de Jordaens a subi tant de changements, qu'il n'y a peut-être plus une seule chambre, qui soit restée dans l'état splendide où le maître l'avait laissée. Jordaens posséda une belle collection de tableaux de différents maîtres, elle fut vendue à La Haye le 22 mars 1734 (V. p. 240).

me rivalisant heureusement avec la galerie Médicis, à Paris.

Jordaens se rendit au vœu de la princesse; il partit pour le palais connu sous le nom de *Huis ten Bosch,* près de La Haye, où il exécuta cette grandiose conception : l'*Apothéose de Frédéric-Henri,* proclamée par tous les connaisseurs le chef-d'œuvre du maître (1).

Le séjour de Jordaens à La Haye est regardée par quelques personnes comme la cause première de son apostasie. Entouré de protestants, travaillant à une œuvre que la plupart des auteurs regardent comme l'épopée du protestantisme, il est possible que sa foi ait reçu quelque atteinte. Quoiqu'il en soit, l'adhésion de Jordaens au calvinisme n'en est pas moins un fait de la plus haute importance, non-seulement pour la biographie du maître, mais pour l'histoire du protestantisme à Anvers. Au lieu de jouir des priviléges que leur accorde M. Cornelissen, les sectateurs de Calvin y vivaient dans une certaine contrainte (2). Ils n'osaient se rendre au lieu de leurs réunions, de peur d'être observés de leurs servantes et de leurs domestiques; les ministres mêmes, loin d'affronter les dangers qui les menaçaient, n'osaient entrer dans l'exercice de leur charge (3).

(1) Jordaens n'est pas le seul maître qui fût appelé à orner le palais de *ten Bosch.* Voici ce que nous dit à ce sujet, le Dr Rathgeber. « Jacob Jordaens malte im J. 1652 für den Oranje-Zaal (Jan Van Dyk, *Beschryving der schilderyen,* etc., p. 45), für welchen seit dem Jahre 1648 auch *Salomon De Bray* aus Haarlem, *Cornelis Brizé, Cesar VanEverdingen* aus Alkmaar, *Pieter De Grebber* aus Haarlem, *Gerard Hondhorst* aus Leyden, *Jan Lievense* aus Utrecht, *Theodor Van Tulden* aus Hertogenbosch und *Peeter Zoutman* aus Haarlem thätig waren. »

(2) Ceci est vrai, si nous pouvons ajouter foi au contenu des procès-verbaux des réunions; en effet nous y lisons, sous la date du 2 nov. 1662 : *De Kerkenraed in de vreeze des Heeren te samen gekoomen sijnde, is ingestaen Dr Joannes Serevelius, afgesonden van de EE. Gedeputeerde des Synodi van Suijd Holland om deze* onderdeukte gemeente (gemeenlijk gesegd onder het Kruis) *te dienen, enz.*

(3) « Den 27 December 1659.

» Na behoorlijke aenroepinge tot God de Heer, hebben Dr Henricus Lijdius

Au milieu de ces angoisses qu'agrandissaient naturellement les guerres de l'époque, guerres dont la réforme religieuse avait été la cause, la frayeur des protestants d'Anvers fut portée au plus haut point, par suite du retour au Catholicisme d'une fille nommée *de Hollandsche Mary*, qui pendant quelque temps avait été chargée de l'entretien des lieux de réunion des Calvinistes, et qui par conséquent pouvait les faire connaître au gouvernement (1). Pour faire taire

» en Sr Balth. De Bruijne den Kerkenraed bekend gemaekt, hoe sij op den » 25ste december geweest waren ten huijse van Sr Abraham La Gouche, out » Ouderling deser kerke, hem versoekende, om sig nu wederom te willen » laten vinden in de vergaderinge der geloovigen, te meerder, dewijle hij » nu verscheidene reijsen ten huijse van Sr De Bruijne ontboden sijnde, » noijt was verscheenen, ende derhalven versochten, dat hij immers nu in de » aenstaende Kersdagen aen de heijlige tafel des Heeren wilde verschijnen, » tot versterking van het diergekogte geloove ende onderhoudinge der chris- » telijke eenigheijd in de leden onses Saligmakers. Dog hadde geantwoort, » dat hij gesint was, selfs eene vergaderinge ten sijnen huijze te houden, » maer dat hij door de onvrijigheijd van sijne dienstmaegt, alsnog daer van » belet was, klagende seer over de quaedaerdigheijd van deselve, so dat hij » menigmael, daer over in toorn ontsteken sijnde, ook niet kon resolveeren, » omme dese mael aen de tafel des Heeren te verschijnen, seggende, dat » sijne soonen ook door dezelfde oorsaeke wierden weerhouden. Bij al het » welk hij tegens verscheijden vermaninge volhardende, is daerop goed » gevonden dat Sr De Bruijne soude voortvaren hen tot de vergadering ten » sijnen huijse te verzoeken. En voorts, dat men zoude afwagten, tot dat de » dienstmaegt (dewelke op haer vertrek stont), zoude vertrokken sijn, om » alsdan verder na vermogen in dese sake te handelen. »

« In den jaere 1660.

» Den 10 januarij.

» Wederom gesproken sijnde van Sr Abraham La Gouche also de dienst- » maegt nog niet vertrokken was, wiert geoordeelt, dat men haer vertrek » nog eenigen tijd soude afwagten. Ende voorts bij gelegentheijd (gelijk al » eenige reijsen van sommige leden des Kerkenraeds geschied was) soude » worden aengesproken. »

(1)« 2 Februarij 1663. Oock is doemaels beslooten een sekere arme vrouw » genaemt de Hollantsche Marij, niet onder ons, om vele redenen ons daer » toe bewegende, in onse kerkelijke vergaderinge te brengen; maer evenwel » haer te onderhouden, en met eenige functie ter hulp te koomen, om haer » alsoo te doen swijgen, dewijl sij eeniger maeten eenige reijsen in de week » onze vergaderinge gewoonlijk schoon gemaekt heeft. »

cette pauvre femme, les Calvinistes décidèrent de lui accorder une aumône de trois florins (1); mais quel ne fut pas leur étonnement et leur irrésolution, lorsqu'un jour ils virent la *Hollandsche Mary* refuser leurs offres et entrer au service du Doyen du Chapitre de la Cathédrale.

Dès ce moment, la peur des Calvinistes ne connut plus de bornes : ils n'osèrent plus se réunir deux fois dans une même maison de crainte qu'elle ne fût suspecte, et pendant quatre ans, les procès-verbaux de quelques rares assemblées ne contiennent que ces mots : le consistoire s'est réuni pour chercher des lieux plus sûrs (2).

(1) « 12 April 1665.

» Na aenroepinge van des Heeren Naem is de Kerekenraet weder bij één » gekoomen, en heeft beslooten aen de Hollandsche Marij in het uitreijken » noch te continueren en haer weder te geven, gelijk voor heen geschiet » in soo een tijd, 3 gulden. »

(2) Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que la crainte des protestants était probablement exagérée; voici du reste le contenu des procès-verbaux du consistoire *de Olyfberg* :

« Den 20 junij 1666.

» De Kerckenraet is wederom bij eengekoomen om een middel uijttevinden » om met de ordinare bedieningh van 's Heeren H. Nachtmael voorttegaen, » 't welk doemaels sonder gevaer niet heeft kunnen uijtgevonden worden.

» Den 5 october 1667.

» Is nae aenroepinge des Heeren Naem de Kerekenraet wederom bij één » gekoomen om huijsen uijt te vinden, bequaem tot oeffeningh van den gods- » dienst en is resolveert de voornaemste die het bequaemlijk konden maken, » daerover aentespreken.

» Den 13 december 1667.

» Nae aenroeping van des Heeren Naem is de Kerekenraet wederom bij een » gekoomen, om een ander plaets uijt te vinden voor den godsdienst.

» Den 3 junij 1668.

» De Kerckenraet is wederom bij één gekoomen om plaetsen uit te vinden » tot de bediening van het heilig Avondmael, en is geresolveert daer over » verscheijdene aen te spreken die geconsidereerd souden worden, gelegen- » heijd van huijsen daer toe hebbende.

» Den 14 october 1668.

» De Kerckenraet is wederom bij een gekoomen om andere plaetsen of » tijden uijt te vinden tot het voortgaen van den godsdienst, uijt vreese, dat

Ce fut au milieu de cette désorganisation que le peintre Jordaens abjura la religion de ses pères, pour devenir un des plus fermes appuis du protestantisme.

En effet, s'il est vrai que les Calvinistes peuvent démontrer leur existence à Anvers depuis le XVII^e^ siècle; s'il est vrai qu'ils y ont toujours observé les rites de leur culte, c'est en grande partie à la protection que leur accorda Jordaens qu'ils le doivent. Alors que les sectateurs de Calvin ne trouvaient plus de maison assez sûre pour leurs assemblées, alors qu'ils n'osaient plus se livrer aux pratiques de leur religion, Jordaens les accueillit avec faveur et leur tendit une main hospitalière.

Ce fut en 1671, dans la soixante-dix-huitième année de son âge, que le peintre anversois fut admis pour la première fois à la participation de la Cène. L'acte qui nous fait connaître cette particularité, est trop important pour que nous ne le transcrivions pas en entier :

Namen der persoonen die na vertooninge van behoorlicke kerckelicke attestatien of oock wel na voorgaende gesonde

» een sekere meid die onder ons geweest was, en sijnde gaen woonen bij » de Choordeken, onze plaetsen of tijden mogt ontdecken.

» Den 20 october 1668.

» De Kerckenraet is, nae aenroepinge van des Heeren Naem, wederom bij » één gekoomen om plaetsen uit te vinden tot het voortgaen met de be- » dieninge des woorts, en is beslooten in de gewoone plaetsen voorttegaen, » en noch eene plaets, die gepresenteert was, te ondersoeken, of die ook be- » quaem son sijn en veijlich? Zoo ja, daerin dan oock voort te gaen.

» Den 28 julij 1669.

» De Kerckenraet is wederom bij een gekoomen om plaetsen uit te vinden » tot de bedieningh van het heilig Avondmael, en is beslooten daer mede » voorttegaen. »

« Den 16 april 1670.

» Is de Kerckenraet wederom by een gekomen, en nae aenroepinge van » des Heeren Naem, is gedelibereerd over 't uijtvinden van bequame plaet- » sen voor den godsdienst. »

Depuis cette dernière date jusqu'au 26 février 1671, le Consistoire ne s'est plus réuni.

belijdenis hares geloofs van de waerde leden des Kerckenraets van den Olijfberch toegestaen is te verschijnen aen Christi heilige tafel in het ghebruijck van sijn heilich en hoogwaerdich avondtmael, A° 1671 (1).

Sinjr Volmering met sijn huisvrouw; — Petrus de Bot; — Paep den Ouden, — Petrus Van der Wall met sijn huisvrouw; — JORDAENS MET SIJN DOCHTER EN 2 MEISSENS; *— Michiel Wouters; — Smout met sijn soon; — De weduwe Emonts met haer dochter; — Van Oosten met sijn huisvrouw; — Dilbeek met sijn huisvrouw; — Francois du Bois met sijn huisvrouw; — Geeraerdt Adriaenssen met sijn huisvrouw; — Paep de Jonge met sijn huisvrouw; — Jan Dierens met sijn huisvrouw; — Raphel met sijn huisvrouw; — Van Brakelen met sijn huisvrouw; — Van der Poort met sijn huisvrouw; — Janssen met sijn huisvrouw; — Janssens suster, jonge dochter; — Van den Heuvel met sijn moeder; — Joris de Backer met sijn huisvrouw; — Juffr. de Vlieger met haer 3 dochters; — Juffr. Xemines; — Joris de Metzer; — Ferdinandus; — Peter de Pasteibaker; — Van den Broeck; — Hoeck; — Cornelis; — Engelbert; — Verbraken, jongman; — De moeder van Ferdinandus; — Juffr. Boom-houwers; — Jacob Rogiers met sijn huisvrouw; en nicht; — Biltzius met sijn huisvrouw; — Hooft; — Vieroli met sijn huisvrouw en dochter* (2); *— Mevrouw Ram en haer dienstmaecht, — De weduwe Van den Velde; — Elisabeth Rogiers; — Elisabeth du Bois; —*

(1) Depuis l'année 1659, les ministres du Consistoire ont dressé annuellement une liste des noms de tous les Calvinistes d'Anvers. Le nom de Jordaens y figurant pour la première fois en 1571, nous croyons pouvoir déduire de ce fait, que ce peintre n'embrassa la religion réformée que vers cette époque.

(2) Guillaume Viroli, peintre, dont le nom figure sur la liste générale des artistes anversois, fut un des membres les plus zélés du Consistoire calviniste à Anvers. Plusieurs assemblées eurent lieu dans sa maison. Il mourut en 1678, le même mois que Jordaens. Son acte de décès contient les détails suivants : 20 *october, 's morgens 5 ure, is gestorve constrijcke schilder ..... Virlij (sic), begraven te Ossendr(echt).*

Sinjr Van Gangen; — De knecht van mijnheer Ripperda; — De moeder van juffr. de Paep; — Van der Poortens vrouws suster; — De dochter van Dom. Ketelaer, residerende ten huise van Sinjr Dilbeek; — Pieter de Lijstemaker, — 't Meisse van Adriaenssen; — Paulus Van Provijn, de jonge; — Abraham Lagouche; — De jonge Havre met sijn suster; — Margareta van Breen; — Geertruijt Antonissen; — Franco Vromans; — Margareta Vromans; — Simon de Assigny; — Joanna de Assigny, — Ermken Jans; — Balthazar Bosmans en sijn huisvrouw; — Anna Koppenolle; — Joannes Raemburch.

Depuis ce jour, Jordaens appartint entièrement au protestantisme, et quoiqu'il n'osât professer ouvertement une religion prohibée par les lois de l'État, il consacra tous les moments de sa vie privée à relever le courage abattu de ses coreligionnaires. Sa demeure devint leur temple; ses salons le lieu de leurs réunions; et jusqu'au jour de la mort du peintre, la Cène y fut célébrée tous les ans (1).

Ces réunions secrètes qui probablement eurent lieu pendant la nuit, dûrent bien impressionner le vieux Jordaens, qui après avoir assisté pendant une vie heureuse aux sublimes cérémonies de la religion catholique, ne connut, dans sa vieillesse, que les froides pratiques du Calvinisme. Néanmoins il resta fidèle à son nouveau culte, et mourut protestant, le 18 octobre 1678, la même nuit que sa fille Élisabeth (2). Leurs actes de décès se trouvent au registre du *Brabantsche Olyfberg*.

(1) *Anno* 1675, *den* 14 *maert, is voor de tweede mael in de vrese des Heeren het heilich en hoochwaerdig avontmael des Heeren geviert geweest ten huise van sinjr Dilbeek, den* 16 *ten huise van sinjr Du Bois, den* 17 *ten huise van sinjr Verbraken, en den* 18 *ten huise van* Mijnheer Jordaens. — Le registre de l'*Olyfberg* nous montre que pareilles réunions eurent lieu dans la maison de Jordaens, le 25 juillet, le 18 et le 25 décembre 1675; le 29 mars, le 12 avril et le 25 décembre 1676; le 20 mars et le 25 décembre 1677; le 6 mars et le 16 juin 1678. Jordaens mourut en cette dernière année.

(2) Jordaens et sa fille moururent, dit-on, de la suette.

Anno 1678. — *...Octob. is gestorve constrijcke schilder* Jordaens, *ten .... ure, en twee ure de selve nacht sijn dochter* Elisabet Jordaens.

Lors de la capitulation de la ville d'Anvers, assiégée par le prince de Parme, il fut stipulé que les protestants auraient eu pendant quatre ans le libre exercice de leur culte, et par décision du 7 novembre 1585, le magistrat leur céda deux cimetières dans la ville même; cependant il paraît que les quatre ans révolus, les réformés n'eurent plus de lieu de sépulture particulière (1). Il en résulta que les protestants les plus aisés firent transporter les restes mortels des membres de leurs familles aux villages de Putte et d'Ossendrecht. Le registre de l'*Olyfberg* contient des exemples fréquents de Calvinistes qui firent élever ainsi des tombeaux sur le territoire des Provinces-Unies.

La famille de Jordaens choisit également le cimetière de Putte, pour lieu de sépulture du grand maître. Ce fut alors qu'on enleva à la ville d'Anvers, les restes mortels du peintre, qui pour ainsi dire ne l'avait pas quittée un seul instant de sa vie, et qui certes s'il l'avait pu, aurait voulu confier ses cendres à la patrie, dont il avait été une des plus glorieuses illustrations.

Le monument qu'on éleva à Jordaens fut aussi modeste que l'avait été sa vie. Une simple pierre portant l'inscription suivante, indiquait le lieu de sépulture d'un des plus célèbres coloristes de l'École flamande (2) :

HIER LEET BEGRAVEN
JACQUES JORDAENS CONSTSCHILDER
BINNEN ANTWERPEN STERF DEN
18 OCTOBER A° 1678

(1) Mertens en Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. VI, p. 554.

(2) Nous donnons cette inscription telle qu'elle a été copiée au XVIII^e^ siècle, par feu M. J. B. Van der Straelen. S. M. Guillaume II, roi des Pays-Bas, l'a fait restaurer il y a quelques années.

ENDE
D'EERBARE CATHARINA VAN NOORT
SIJN HUIJSVROUW STERF DEN
17 APRIL A° 1659.
ENDE
JOUFFR. ELISABETH JORDAENS
HAERL. DOCHTER STERF DEN
18 OCTOBER A° 1678
CHRISTUS IS DE HOPE
ONSER HEERLIJCKHEIT. COLOSS. 1, 27.

Des trois enfants de Jordaens, Anne-Catherine seule laissa de la postérité. Elle avait été mariée à Jean Weerts, né à Anvers en 1620, et qui devint conseiller au Conseil de Brabant à La Haye (1). Quant à Jacques, le fils unique du grand coloriste, il cultiva la peinture et mourut célibataire en Danemarck.

Et maintenant, après avoir rapidement esquissé la vie d'un des chefs de l'École flamande, nous faisons des vœux pour que toutes les personnes qui possèdent des documents concernant la vie de nos maîtres célèbres, les fassent connaître le plus tôt possible. Il en résultera, nous en sommes sûrs, que tout ce que les étrangers ont dit de nos compatriotes est faux, et que le temps d'écrire des biographies complètes n'est pas encore arrivé.

(1) Ceci résulte d'un acte en date du 27 septembre 1708, par lequel les descendants d'Anne-Catherine vendent la maison de leur grand-père : « Compareerde d'Heer *Johan Jacob Wierts,* presiderende raedt ende reken-» meester van Sijne Majt van Groot Brittanien; ende vrouw *Susanna Catha-» rina Wierts,* sijne sustere, met heer *Anthonis Sticher,* raedt ordinaris in » den Hove van Hollandt, Zeelandt ende Vrieslandt, haren man ende mom-» boir, eenige naergelaetene kinderen ende erfgenaemen van wylen heer » *Johan Wierts*, president van den raede van Brabant in 's Gravenhage, » ende vrouwe *Anna Catharina Jordaens,* syne wettige huysvrouwe, die » *eenig kindt ende erfgenaeme* was van wylen d'Heer *Jacques Jordaens* ende » jouffrouw *Catharina Van Oort,* syne huysvrouwe, 7bris 1708. » — Voir Victor Van Grimbergen, *Aenteckeningen op het leven van P. P. Rubens.*

Catalogue des principales Œuvres

DE JACQUES JORDAENS (1).

Après avoir rapporté les principaux traits qui se rattachent à la vie de Jordaens, nous dirons un mot des œuvres de ce maître.

Jordaens est un des grands peintres de l'École flamande dont la réputation a eu le plus à souffrir. Les Français jaloux d'un coloris qu'ils ne posséderont peut-être jamais, semblent avoir pris à tâche de ravaler le mérite du célèbre artiste anversois. Pour eux, Jordaens n'est qu'un peintre sans goût, qui ne possède pas les moindres notions du dessin; un artiste qui ne voit dans les formes que des limites à la couleur (2).

Heureusement tous ceux qui connaissent les œuvres du grand peintre, sont loin de partager les superbes dédains de ces étrangers. Une foule de ses compositions présentent un dessin aussi correct que celles des premiers maîtres de l'École française, et égalent souvent en coloris, les œuvres les plus vigoureuses de l'immortel Rubens.

Cependant nous devons avouer que Jordaens n'est pas toujours sans défauts, et qu'assez souvent son dessin n'offre

(1) Pour la rédaction de ce catalogue, nous nous sommes servis des principaux ouvrages qui traitent de la peinture flamande. Ne pouvant vérifier l'exactitude de toutes les citations, nous en laissons la responsabilité aux auteurs des catalogues que nous avons consultés.

Nous devons ajouter encore, que ce catalogue ne peut donner qu'une idée fort incomplète du nombre des compositions du maître. Le seul but que nous nous soyons proposé en le rédigeant, c'est de rassembler autant que possible les documents concernant les tableaux qui ont été exposés en Belgique. Pour ce qui se rattache aux peintures que Jordaens a faites pour la Hollande, nous renvoyons le lecteur au catalogue de G. Hoet, où l'on trouvera l'annotation de plus de deux cents tableaux du maître, qui ont été mis vente dans ce dernier pays.

(2) Voir le *Musée de France*, publié par Filhol.

pas toute la correction désirable; mais quel maître est toujours égal, et quel peintre, Rubens excepté, serait le rival de Jordaens, si celui-ci avait toujours joint la correction du dessin à son incomparable vigueur de coloris?

Jordaens fut un des peintres les plus féconds de l'École flamande. Ses œuvres se trouvent partout, et sans parler de la France qui en possède une grande collection, qu'elle nous enleva en 1794, on voit ses admirables compositions orner les cabinets de Vienne, de Madrid, de La Haye, de Dresde, de Munich, de Dusseldorf, de Berlin, de Londres, etc. Toutes les villes de la Belgique montraient jadis quelques œuvres de Jordaens. Anvers seule en possédait plus de quatre-vingts vers la fin du XVIII[e] siècle (1).

Malheureusement il n'en est plus ainsi dans notre pays. Depuis que Joseph II vendit les biens des couvents, depuis que les agents de la Convention nationale ont ravagé nos églises, une foule de tableaux de Jordaens ont passé à l'étranger, dont ils ne reviendront peut-être jamais. Néanmoins nous possédons encore une assez belle collection des œuvres du grand coloriste, pour pouvoir apprécier son talent.

Ici nous devons signaler un fait, glorieux pour le grand homme qui en est l'objet, mais injuste pour ses émules. Rubens dont la réputation est sans bornes, éclipse tous les maîtres de l'École flamande. Lui seul est connu, et une pléïade de peintres éminents n'occupe qu'un rang secondaire ou tombe dans l'oubli. Mais Rubens est un artiste sans rival, et sa réputation ne devrait pas nuire à d'autres peintres, moins puissants que lui sans doute, mais assez grands pour marcher de pair avec les artistes les plus re-

(1) Jordaens n'était pas seulement grand peintre; comme Rubens et Van Dyck, il aimait à multiplier ses compositions par la gravure. Le *Dictionnaire des Graveurs,* par Basan, renferme un catalogue des gravures exécutées par ce maître.

nommés des autres nations. Jordaens, Adam Van Noort, Otto Vœnius, Abraham Janssens, Van Opstal, Boeyermans, C. Schut, C. De Vos, Herreyns, méritent certes l'admiration générale, et cependant ils ne sont presque pas connus, même dans leur ville natale.

L'oubli dans lequel sont tombés plusieurs de nos gloires nationales, diminuera peut-être, grâce aux incessants efforts qu'on fait pour relever la mémoire de nos grands hommes. Un généreux élan nous porte à étudier l'histoire de nos ancêtres, et le jour viendra où la reconnaissance publique élèvera des monuments aux peintres célèbres si injustement oubliés.

TABLEAUX EXPOSÉS EN :

Belgique.

Anvers. — *Église de S^t^-Jacques* (1).

1. Autel de la chapelle Carenna : S^t^-Charles Borromée priant pour les habitants de Milan frappés de la peste. Ce tableau signé de l'auteur, est daté de l'année 1655 (2).

Même ville. — *Église des Augustins.*

2. Autel de S^te^-Apolline : le Martyre de cette sainte. Ce tableau placé en 1628, fut enlevé par les Français en 1794, et revint occuper son ancienne place en 1815. Sur toile, H. 16 p. 14 pouc., L. 7 p. 10 pouc. Gravé par Marinus (3).

3. La Cène. — Dans une salle qui a vue sur une campagne boisée, le Christ est assis à table ayant huit apôtres à sa gauche et quatre, parmi lesquels Judas Iscariote, à sa droite. Le Sauveur tient le calice de la main gauche, et avance la droite vers Judas qui, vu de profil, caresse un chien de chasse. Les apôtres, à qui le geste du Christ vient de désigner le traître, se montrent Iscariote avec mépris et dégoût. Figures de grandeur naturelle. Sur toile, H. 2 m. 95 c., L. 3 m. 65 c. Cette magnifique composition se trouve maintenant au Musée d'Anvers, et forme le n° 255 du catalogue.

(1) Nous devons adresser nos plus sincères remerciments à M. l'avocat Th. Van Lerius, qui nous a communiqué les notes les plus précieuses concernant plusieurs tableaux de Jordaens anciennement exposés à Anvers.

(2) La signature de Jordaens a été reproduite sous le portrait qui accompagne cette notice.

(3) Partout où les renseignements nous le permettaient, nous avons indiqué la dimension des tableaux. Nous croyons inutile de devoir faire observer que *p.* signifie pieds; *pouc.* pouces; *m.* mètres; *c.* centimètres.

4. Le Sauveur dans le jardin des Olives. Ce tableau, qui existait encore en 1794, a disparu. Il fut probablement compris dans la vente qui eut lieu au couvent des Augustins le 16 fructidor an V (2 septembre 1797) : « N° 19 : *Dans la nef de l'église, sur les côtés, 16 tableaux, au même (Voguet)... f.* 24 c^t^. » Cette vente fut faite par les citoyens Augustin Le Chauguette, huissier-audiencier près du tribunal du département des deux Nèthes, et J. Ballieu, notaire à Anvers, en présence du citoyen J J. Verbelen, commissaire, désigné à cet effet par la municipalité de cette ville.

Même ville. — *Église de l'abbaye de S^t^-Michel.*

5. Dans la nef : l'Apparition du Sauveur après sa résurrection à la sainte Vierge. Ce tableau dont nous ignorons le sort, est indiqué dans un manuscrit de la Bibliothèque royale, dite de Bourgogne, intitulé : *Beschryving der Kerken van Antwerpen door den kunstschilder Jacobus De Witte* (1).

Dans le quartier abbatial, plusieurs tableaux dont les sujets sont inconnus (2).

Même ville. — *Église des Carmélites.*

6. La Mission des Carmélites de Syrie en Europe. Ce tableau dont le sort nous est inconnu, fut peint en 1655.

Même ville. — *Couvent des Minimes.*

7. Le Sauveur crucifié. Sort inconnu.

Même ville. — *Église des Dominicains, aujourd'hui paroisse de S^t^-Paul.*

8. Au bas-côté nord, parmi les tableaux représentant les XV mystères du S^t^-Rosaire : Le Sauveur attaché à la croix; près de lui S^t^-Jean, la S^te^-Vierge et S^te^-Marie-Madeleine. Enlevé en 1794, ce tableau revint occuper son ancienne place en 1815. Sur toile, H. 7 p. 7 pouc., L. 5 p. 8 pouc.

Même ville. — *Église des Capucins.*

9. Chapelle de S^t^-Félix : S^t^-Jérôme. Le peintre De Witte paraît douter si ce tableau est bien de Jordaens. Sort inconnu (3).

(1) La confrontation de ce manuscrit avec le *Voyage en Belgique*, par Descamps, a prouvé que ce dernier auteur a eu connaissance du travail de De Witte. Depuis cette époque, M. Mols a fait plusieurs additions à l'ouvrage de De Witte.

(2) Le savant M. Adrien Heylen, archiviste de l'abbaye de Tongerloo, rapporte que Jordaens avait également travaillé pour ce dernier monastère.

(3) Cette église, aujourd'hui succursale sous l'invocation de S^t^-Antoine de Padoue, possède depuis quelques années une *Fuite en Égypte*, copie d'après Jacques Jordaens. L'original, signé et daté de la main du maître, fut vendu à la mortuaire de M. le baron Ferdinand du Bois-Wellens.

Même ville. — *Église du Béguinage.*

10. Le Sauveur attaché à la croix, entre la Ste-Vierge et St-Jean; aux pieds de la croix, Ste-Marie-Madeleine. Enlevé en 1794 du Béguinage, où il ornait l'épitaphe des Béguines Marie De Heester et Claire De Moij, ce tableau n'est pas revenu en 1815. Quelques personnes assurent qu'il se trouve aujourd'hui au Musée de Rennes, en France. (Voir le nº 127).

11. Le Christ descendu de la croix, sur les genoux de la Ste-Vierge; près de lui, les Saintes Femmes et St-Jean. Au haut de la croix, sur une échelle, St-Joseph d'Arimathie. Ce remarquable tableau orne aujourd'hui le maître-autel.

Même ville. — *Église de l'abbaye de St-Sauveur, dite de* Pierre Pot.

12. Le Christ au tombeau. — Le Corps du Christ que Nicodème et Joseph d'Arimathie, placés au second plan, soutiennent par les pieds, est reçu, à l'avant-plan, par deux hommes nus qui se tiennent à l'intérieur même du sépulcre et dont le torse seul est visible; St-Jean, agenouillé à droite, pousse doucement le corps sacré dans la direction de la tombe. A ce groupe principal s'en relie un second, formé par les trois Marie et un apôtre. Figures de grandeur naturelle. Sur toile, H. 2 m. 67 c., L. 1 m. 67 c. Ce tableau se trouve aujourd'hui au Musée d'Anvers, et forme le nº 235 du catalogue.

13. La Naissance du Sauveur. Sort inconnu.

Même ville. — *Hôpital Ste-Élisabeth.*

14. Les Sœurs Hospitalières. — Le premier plan de cette composition est occupé par une foule de nécessiteux, de malades et d'enfants pauvres, à qui les Hospitalières viennent porter secours. Quelques-unes de ces saintes filles donnent le pain à ceux qui ont faim, d'autres habillent ceux qui sont nus, soignent les malades ou pansent les blessés. Plus vers le fond, on voit à gauche un prêtre, et à droite un homme et une femme, qui représentent probablement les donateurs du tableau. Figures de grandeur naturelle. Sur toile, H. 2 m. 67 c., L. 3 m. 69 c. Placé au Musée d'Anvers, où il forme le nº 254 du catalogue.

Même ville. — *Chapelle du Palais épiscopal.*

15. L'Adoration des Bergers. — La Ste-Vierge assise devant une pauvre étable, soutient son divin nouveau-né, que viennent adorer des bergers, des femmes et des enfants, apportant d'humbles offrandes. Derrière la Vierge, St-Joseph est debout entre le bœuf et l'âne. Dans la partie supérieure plane un groupe d'anges. Fond : Paysage. Figures de grandeur naturelle. Sur toile, H. 2 m. 44 c., L. 2 m. 20 c. Transporté au Musée d'Anvers, où on le voit sous le nº 258. Sur ce tableau se trouve le portrait de Jordaens.

Même ville. — *Salon de la Corporation de St-Luc.*

16. Le Pégase. — Au sommet du Parnasse et dans le ravin qui en sépare

la double cime, s'élance le cheval ailé dont les pieds font jaillir l'Hippocrène. Au-dessous de lui s'ébattent des génies, et à gauche, dans un bosquet, deux satyres semblent vouloir se cacher. Figures de grandeur naturelle. Plafond de la grande salle de la confrérie. Sur toile, H. 2 m. 61 c., L. 2 m. 73 c. Placé au Musée d'Anvers, n° 256 du catalogue.

17. Tableau allégorique. — Le Commerce et l'Industrie protégeant les Beaux-Arts. — Mercure, le dieu du Commerce, et une figure de femme, représentant l'Industrie, sont assis au milieu d'un groupe nombreux de personnages allégoriques qui figurent les différentes branches des Beaux-Arts. L'Industrie donne à boire à un personnage drapé d'un manteau rouge, sur qui Mercure étend son caducée. Figures de grandeur naturelle. Sur toile, H. 1 m. 84, L. 4 m. 95. Transporté au Musée d'Anvers, où il forme le n° 257.

18. La Loi humaine basée sur la Loi divine. — La figure allégorique de la Loi humaine est assise sur un lion dompté, couché sur un trône de nuages. Elle accepte le glaive et la balance que lui présente un ange placé à sa gauche. A sa droite, Moïse tient les tables de la loi divine, sur lesquelles Aaron montre les inscriptions que voici : 1re table, Deut. 1, V. 10 : *Verhoort uwe broederen gy Rechters ende rechtet recht tusschen een yyelyck en synen broeder ende den vreemdelinck.* Et plus bas : *Arti pictoriae Jacobus Jordaens donabat.* 2e table, en partie visible, le V. 15, Ch. 19 du Lévitique : *Gy en sult geen onrecht doen in 't geriehte, gy en sult het aengesicht des geringen niet aennemen, noehte des grooten aengesicht voortrecken.* Figures de grandeur naturelle. Sur toile, H. 2 m. 39 c , L. 2 m. 31 c. Cadeau de Jordaens à la confrérie de St-Luc. Conservé au Musée d'Anvers, n° 259 du catalogue. Ce tableau et celui qui forme le N° 256 du Musée, ont été fort bien restaurés par M. Leemans, d'Anvers.

Même ville. — *Couvent des Pauvres Claires.*

19. L'Adoration des Mages Sur toile, H. 5 p. 5 pouc., L. 4 p. Ce tableau fut vendu à Bruxelles le 12 septembre 1785, par ordre de l'empereur Joseph II, lors de la suppression des couvents. Il fut acheté au prix de fl. 118, par le sieur Tillemans, d'Anvers (1).

Même ville. — *Maison professe des Jésuites* (2).

20. La sainte Famille. — Tableau allégorique. Sur toile. H. 4 p. 6 pouc., L. 5 p. 7 pouc.

21. L'Enfant prodigue reçu par son père. — Dans le fond du tableau on voit l'Enfant gardant les pourceaux. H. 1 pied, L. 9 1/2 pouces.

(1) Catalogue d'une collection de tableaux provenant des maisons religieuses supprimées aux Pays-Bas, dont la vente se fera au couvent des Riches-Claires à Bruxelles, le 12 septembre 1785 (N° 2155).

(2) Catalogue des tableaux déposés au collége d'Anvers, savoir : de ceux du dit collége, de la maison professe, du conviet et du collége de Lierre (Nos 155 et 76).

Ces deux tableaux furent vendus le 20 mai 1777, lors de la suppression de l'ordre des Jésuites.

Même ville. — *Couvent des Frères Cellites.*

22. Tableau représentant la mise en action du proverbe flamand : *Zoo de ouden zongen, zoo piepen de jongen.* Le chef de famille est placé au milieu d'une table splendidement servie; il chante de tout cœur, et une jeune femme qui est à la droite, chante également; les enfants les imitent et participent à ce concert ou plutôt à ce charivari de toute la joie et l'ardeur de leur âge.

Ce tableau fut vendu en 1838, et formait alors le nº 31 de la collection de Mr P.-J.-I. Vrancken, à Lokeren. La description du tableau fut faite par Mr Ignace Van Regemorter, qui dirigeait cette vente.

Même ville — *École Terninck.*

23. Le Sauveur attaché à la croix, entre la Ste-Vierge et St-Jean; au pied de la croix, la Madeleine et les Saintes Femmes. Ce tableau, un des plus beaux de Jordaens, a été gravé par Bolswert.

24. L'Assomption de la Ste-Vierge.

Même ville. — *Salle du jeune Serment de l'Arbalète.*

25. Un tableau représentant du gibier, par Jean Fyt. — Cette composition est enrichie de cinq figures magnifiques par Jordaens. Sort inconnu.

Même ville. — *Maison des Orphelines, dite* Maegden-huis.

26. La Descente de la croix. — Le Christ descendu de la croix, repose sur les genoux de sa mère; St-Jean, les saintes femmes, et Joseph d'Arimathie entourent ce groupe. Figures de grandeur naturelle. — Ce tableau est attribué par quelques personnes, et peut-être avec raison, à Adam Van Noort, maître de Jordaens.

Même ville. — *Maison de Jordaens.*

27. La chaste Susanne surprise par les vieillards. Sort inconnu.

28. Les douze Apôtres.

Ces compositions furent vendues à M. Verhagen, de Louvain.

29. Les douze signes du Zodiaque. Sort inconnu.

Même ville. — *Collection du bourgmestre Van Schorel, seigneur de Wilryck* (1).

30. Le repos de Diane à la chasse. — Cette Déesse est nue et assise au milieu de ses Nymphes, qui sont nues aussi, sous une espèce d'abri qu'elles ont

(1) Catalogue des tableaux provenant du cabinet de M. Van Schorel, etc., dont la vente se fera le 7 juin 1774 (Nos 41 à 45).

formé avec une partie de leurs vêtements, attachés à des branches d'arbre. Vers la gauche est un vieux Satyre qui apporte pour rafraîchissement des fruits de toute espèce. Ce tableau est un des plus beaux du maître. Rubens et Van Dyck n'ont peut-être rien peint, qui, pour le coloris, égalât le vieux Satyre, l'enfant qui l'accompagne et une Nymphe placée à l'avant-plan. André Lens a gravé à l'eau-forte ce morceau, dont les figures peuvent avoir deux pieds à deux pieds et demi de proportion. Sur toile. H. 44 pouces, L. 61 pouces. Vendu au prix de fl. 580.

51. Diane découvrant la grossesse de Calisto. — La Déesse, assise au pied d'un arbre, regarde avec indignation la Nymphe coupable, qui est tenue par deux de ses compagnes. D'autres Nymphes sont répandues en différents endroits : les unes se baignent, d'autres sortent de l'eau ou reprennent leurs vêtements. On y voit aussi du gibier mort, des chiens, etc. Ce tableau se soutient fort bien à côté du précédent. Les figures y sont au même nombre, mais dans une proportion beaucoup plus petite. Sur toile, H. 31 1/2 pouces, L. 46 pouces. Vendu pour fl. 300.

52. Jésus-Christ chez Marthe et Marie, composition de cinq figures, y compris deux Apôtres qui sont debout derrière le Sauveur, lequel est assis, ainsi que Marie. Marthe debout près de la porte de l'appartement vient de se plaindre de sa sœur, et reçoit la leçon que lui fait le Seigneur à l'occasion de la préférence que Marie donne à la Parole divine Sur toile. H. 66 pouces, L. 90 pouces. Vendu au prix de fl. 60.

53. Un sacrifice à Vénus et à Mars. — La scène se passe dans un temple. Tout-à-fait à droite se voit la statue de Vénus sur un piédestal, à côté de celle de Mars. Deux vieillards, les bras étendus, paraissent supplier ces Divinités d'agréer le sacrifice qu'on va leur faire : treize autres personnes des deux sexes, et quatre victimes, complètent cette composition. Sur toile collée sur bois. H. 18 1/4 poue., L. 23 poue. Vendu fl. 72.

54. Le Sauveur descendu de la croix, et environné des saintes Femmes, de Jean et de Joseph d'Arimathie. Sur toile, H. 78 pouc., L. 78 pouc. Vendu fl. 200.

Même ville. — *Collection P.-J. Geelhand* (1).

55. Devant une table, sur laquelle on a placé un panier contenant différents fruits, on voit un garçon jouant de la flûte. Vers la gauche, un homme qui tient un lièvre par les pattes. Sur toile, H. 31 1/2 poue., L. 44 1/4 pouc. Le gibier est peint par Fyt; les figures sont de Jordaens.

56. Tableau représentant un vieillard à barbe grise. Sur toile, H. 15 pouc., L. 22 pouces. Contesté.

57. Un tableau idem. Contesté.

(1) Catalogue d'une collection de tableaux, dont la vente se fera le lundi 5 juillet 1784 (Nos 86 et 87).

Même ville. — *Collection du chanoine F.-A.-E. Bruyninckx* (1).

38. Portrait d'une femme vue à mi-corps; elle tient par le bras un enfant, qui a une pomme en main. Sur bois, H. 19 pouc., L. 24 pouc.

39. St-Ives donnant des conseils aux pauvres. — Le saint est debout, quatre écrivains sont près de lui; une troupe d'affligés implore son secours. Sur toile, H. 52 pouc., L. 44 1/2 pouc. Cette composition est probablement la même qui fut vendue en 1855, à la mortuaire Van Lancker (Voir n° 64).

40. St-Jérôme méditant. Figure vue à mi-corps. Sur toile, H. 29 pouces, L. 21 1/2 pouc.

41. Un fou qui rit. Il n'est vu qu'à moitié corps, et tient un chat dans le bras : très-connu par l'estampe qui forte pour titre : *Fatuo ridemur in uno.* On admire dans ce morceau cette expression naïve que Jordaens savait donner à ces sortes de sujets. Toile collée sur bois, H. 24 pouc., L. 18 pouc.

42. Mercure prêt à trancher la tête d'Argus, qui dort; paysage. Sur toile, H. 26 1/2 pouc., L. 45 pouc.

Même ville. — *Collection Van den Berghe de Brezon* (2).

43. Six personnes s'amusant à chanter; elles sont à table. On y voit deux chiens, un perroquet, etc. Sur toile, H. 42 1/2 pouc., L. 76 1/2 pouc.

Même ville. — *Collection J. F. de Vinck, de Wezel* (3).

44. Jupiter enfant, entre les Corybantes et allaité par la chèvre Almathée. Deux satyres jouent de la flûte; un troisième embrasse une femme. Près d'eux est une chèvre. Ces sept figures font groupe et se lient entre elles.

Un paysage frais et pittoresque forme le fond de ce tableau qui, du côté du coloris et de l'effet, ne le cède en rien aux tableaux les plus estimés de Rubens et de Van Dyck. Le dessin en est correct, et l'exécution soignée. Sur toile, H. 52 pouc., L. 46 pouc.

45 Tableau allégorique de la Fertilité. Personnages : quatre nymphes, trois satyres, un nègre et des enfants. Attributs : des fruits de diverses espèces. Sur toile, H. 68 pouc., L. 87 pouc.

46. Polymnie faisant boire à un poëte l'eau de l'Hypocrène. Près d'eux et sur un plan inférieur, sont des enfants et d'autres personnages accessoires. Dans le plan le plus reculé, on aperçoit le cheval Pégase au sommet du Parnasse. Sur toile, H. 41 pouc., L. 30 pouc.

(1) Catalogue d'une collection de tableaux, provenant du cabinet de feu Mr F.-A.-E. Bruyninckx, dont la vente se fera (au profit des pauvres) le 1er et 2 août 1791 (Nos 25 à 28 et 103).

(2) Catalogue d'une collection de tableaux, délaissés par feu Mr A. Van den Berghe de Brezon, dont la vente aura lieu le 6 juin 1792 (No 10).

(3) Catalogue d'une collection de tableaux, délaissés par J.-F. de Vinck, de Wezel, dont la vente se fera le 27 avril 1813 (Nos 19, 20 à 24).

47. Tableau représentant un satyre jouant de la flûte. Sur toile, H. 22 pouc., L. 14 pouc.

48. Tableau représentant un satyre portant des fruits. Pendant du précédent.

49. Mercure prêt à tuer Argus, gardien d'Io, métamorphosée en vache. Sur toile, H 28 pouc., L. 44 pouc. (Conteste).

50. Un jeune et belle personne à la fenêtre, se peignant les cheveux. Elle est en chemise, et une partie de son sein est découverte. Sur toile, H. 30 pouc., L. 25 3/4 pouc.

Même ville. — *Collection J.-F. Wolschot* (1).

51. Io, mélamorphosée en vache, gardée par le confident de Junon, Argus aux cent yeux. Jupiter, auteur de son infortune, envoie Mercure pour la délivrer. Le messager des cieux apparait, tenant de la main gauche une flûte et de la droite un poignard. Il joue de son instrument et endort Argus. Sur toile, H. 51 3/4 pouc., L. 50 1/2 pouc. de Paris.

52. Fable du Froid et du Chaud. Tableau composé de dix figures. Sur toile, H. 60 3/4 pouc., L. 65 3/4 pouc ; vendu fl. 490.

53. La Fuite en Égypte. La Ste-Vierge est montée sur un âne conduit par St-Joseph. Ils sont guidés par des anges. Sur toile, H. 27 1/2 pouces, L. 41 3/4 pouc.

54. Bacchanale. Sur toile, H. 61 1/2 pouc., L. 98 1/2 pouc.

Même ville. — *Collection Stier d'Artselaer* (2).

55. Ruth et sa mère.

56. Ruth et Booz. Pendant du précédent.

Même ville. — *Collection J.-A. Sneyers* (3).

57. Pan et les quatre Saisons. — Le Printemps est représenté par un petit Amour couronné de fleurs, l'Été par un jeune homme sonnant du cor et l'Hiver par une vieille tenant une chaufferette. Pan, d'un embonpoint monstrueux, est au milieu d'eux. Sur toile, H. 4 p. 5 pouc., L. 3 p. 9 pouc.

Même ville. — *Anonyme* (4).

58. Un solitaire.

(1) Catalogue d'une riche collection de tableaux, formée par Mr J.-F. Wolschot, dont la vente se fera le 1er septembre 1817 (Nos 6, 18, 330 et 411).

(2) Catalogue d'une collection de tableaux, dont la vente se fera dans la maison de Mr H. Stier d'Artselaer, le 27 août 1817 (Nos 72 et 73).

(3) Catalogue d'une précieuse collection de tableaux recueillis par Mr Jean-Adrien Snyers, dont la vente se fera le 27 avril 1818 (No 16).

(4) Catalogue d'une belle collection de tableaux dont la vente aura lieu à Anvers le 6 mai 1828 (No 214).

Même ville. — *Collection Herreyns* (1).

59. Le Christ dans la maison de Marthe. — Ce tableau est-il le même que le n° 32?

60. Une Mère avec son enfant.

61. Une esquisse (?)

62. Une Tête (?)

63. Le Christ (?)

Même ville. — *Collection J.-B. Van Lancker* (2).

64. St-Ives, patron des avocats, donnant des conseils aux pauvres. Composition de dix figures. Sur toile, H. 3 p. 6 pouc., L. 4 p. 4 pouc.

Même ville. — *Exposition de tableaux en* 1840 (3).

65. La Fille dévote.

66. Portrait d'une dame Schut.

67. La Fuite en Égypte.

68. Jeune Fille gardant des moutons.

Même ville. — *Collection Herry* (4).

69. Io et Argus. Sur toile, H. 57 cent., L. 78 cent. Vendu à M. Van der Linden, de Bruges. — Cette composition est peut-être la même que celle qui figure sous le n° 51.

Même ville. — *Collection de M. Geelhand de Labistrate* (5).

70. Portraits de famille.

71. Rebecca, dans un paysage. Le paysage est de Wildens.

Même ville. — *Collection particulière* (6).

72. Diogène à la recherche d'un homme.

(1) Catalogue van eene groote verzameling van schilderyen voortkomende enz., van d'heer Willem Herreyns (Nos 13, 14, 23, 31, 43).

(2) Catalogue de la collection de tableaux, délaissés par Mr J.-B. Van Laneker, 1835 (N° 66).

(3) Exposition de tableaux appartenant à des propriétaires d'Anvers, au profit de l'école des enfants pauvres, etc. 1840 (Nos 13, 22, 60 et 61).

(4) Catalogue des tableaux, etc., qui composent la collection de feue Mlle Hélène Herry. 1848 (N° 39).

(5) Catalogue de l'exposition en faveur du monument à élever à Mathieu Van Brée, 1849 (Nos 35 et 36).

(6) Catalogue des collections de tableaux délaissés par MM. M. Van Geetruyen et Beeckmans, d'Anvers, dont la vente aura lieu le 23 juillet 1850 (N° 7).

Même ville. — *Collection particulière* (1).

73. Bacchus.

Même ville. — *Collection De Pret-Thuret.*

74. Tableau représentant la mise en action de l'ancien proverbe flamand : *Zoo de ouden zongen, zoo piepen de jongen.*

Même ville. — *Collection Bogaerts.*

75. Un Fou qui tient un chat, auquel il attache un grelot, représentation de l'ancien proverbe flamand : *Hy zal de kat de bel aenhangen.*

Bruxelles. — *Maison professe des Jésuites* (2).

76. La Ste-Vierge et l'Enfant Jésus. Sur cuivre, H. 8 pouc., L. 6 pouc.

Même ville. — *Couvent des Chartreux* (3).

77. Le Christ entre les deux larrons. La Ste-Vierge et St-Jean sont debout au pied de la croix ; derrière la Madeleine agenouillée, est un soldat à cheval, les yeux tournés sur le Christ. H. 5 p. 7 pouc., L 4 p. Vendu au prix de fl. 84, à M. Lusemans, pour compte d'un prêtre.

Même ville. — *Collection Triponetty* (4).

78. Susanne au bain surprise par les vieillards. Sur toile, H. 1 m. 43 c., L. 1 m. 68 c.

Même ville. — *Collection Henri Van Assche* (5).

79. Le Christ bénissant les enfants. Sur toile, H. 6 p., L. 7 p. avec le cadre.

Même ville. — *Collection de Burtin.*

80. Adam et Ève dans le Paradis terrestre. Figures de grandeur naturelle. Sur toile, H. 58 1/2 pouc., L. 68 1/2 pouc.

(1) Catalogue d'une collection de tableaux provenant de la succession de feu MM. De Lannoy et Van Hal, dont la vente se fera le 27 août 1850 (N° 66).

(2) Catalogue des tableaux déposés au collége de Bruxelles et provenant des ci-devant Jésuites de Bruxelles, de Louvain, de Namur, de Nivelles, de Malines, d'Alost et de Mons, dont la vente se fera le 12 mai 1777 (N° 137).

(3) Catalogue d'une collection de tableaux provenant des maisons religieuses supprimées dans les Pays-Bas, dont la vente se fera au couvent des ci-devant Riches-Claires à Bruxelles, le 12 septembre 1785 (N° 48).

(4) Catalogue d'une belle collection de tableaux, dont la vente se fera le 26 avril 1810.

(5) Catalogue d'une riche collection de tableaux, dont la vente se fera le 26 avril 1810.

Même ville. — *Musée* (1).

81. St-Martin guérissant un possédé. — Trois hommes debout et un autre à genoux réunissent leurs efforts pour contenir un possédé agité de l'esprit malin; St-Martin en habits pontificaux, accompagné de son porte-crosse et de deux religieux, conjure le démon; il avance la main pour ordonner au démon de fuir, et à l'instant le possédé en est délivré. Le proconsul Tetrade, observant du haut de son balcon l'effet de cet exorcisme sur son serviteur, est convaincu du miracle. H. 4 m. 25 c., L. 2 m. 65 c. Provient de l'abbaye de St-Martin, à Tournai. Gravé par De Jode.

82. Tableau allégorique des dons et occupations de l'Automne. — Un Satyre porte sur le dos un jeune Faune, qui tient des grappes de raisins. Haut. 1 m 78 c., L. 2 m. 30 c.

83. Le Triomphe du prince Frédéric-Henri de Nassau. Esquisse du tableau qui se trouve au palais de *Ten Bosch*, à La Haye. H. 1 m. 12 c., L. 1 m. 16 c.

84. Tête d'Apôtre priant Dieu. Esquisse. H. 0 m. 59 c., L. 0 m. 48 c.

85. Les Vanités du monde. H. 1 m. 38 c., L. 1 m. 96 c.

86. Le Satyre et le Paysan. H. 1 m. 30 c., L. 1 m. 71 c.

Même ville. — *Cabinet Danoot* (2).

87. Une jeune Bergère ayant un chapeau de paille sur la tête. Sur bois. H. 37 pouc., L. 29 pouc.

Même ville. — *Collection particulière* (3).

88. La Vierge couronnée par un ange, tient entre les bras son divin Fils, qui bénit St-Jean, à genoux devant lui sur un agneau, et soutenu par Ste-Anne. St-Joseph, St-Pierre (?) et plusieurs anges complètent cette composition. H. 107 c., L. 222 c.

89. Sujet tiré de la mythologie. Composition de 12 figures. Sur toile. H. 119 c., L. 125 c.

90. Neptune et Vénus, entourés de Tritons et de Nayades, et s'élevant sur le sein de la mer. Sur toile. H. 256 c., L. 300 c.

Courtrai. — *Église des chanoinesses de Sion, de l'ordre de St-Augustin.*

91. L'Adoration des Bergers. — L'Enfant Jésus endormi, est soulevé par sa Mère pour le faire voir à ceux qui venaient pour l'adorer. Le bœuf broute à côté de la crèche. — Enlevé par les Français. Aujourd'hui au Musée de Mayence.

(1) Catalogue du Musée Royal (Nos 118, 119, 120, 121, 369 et 388).

(2) Catalogue des tableaux, etc., formant le cabinet de M. Danoot, vendus à Bruxelles en 1828 (No 36).

(3) Catalogue de tableaux vendus dans les salons du Lloyd à Bruxelles, 1837 (Nos 105, 106 et 107).

Dixmude. — *Dans l'église paroissiale.*

92. Les Bergers adorant l'Enfant Jésus dans la crèche.

Furnes. — *Église de Ste-Walburge.*

93. Jésus parmi les docteurs. — Enlevé par les Français; aujourd'hui au Musée de Mayence (V. p. 213).

Même ville. — *Hôtel-de-ville.*

94. Le Jugement dernier. — Enlevé par les Français; aujourd'hui au Musée de Strasbourg.

Gand. — *Maison professe des Jésuites* (1).

95. L'esquisse du tableau de P. P. Rubens représentant le martyre de St-Liévin. Papier collé sur bois. H. 2 p. 1 pouce, L. 1 p. 8 pouc.

Même ville. — *Musée* (2).

96. Buste de St-Ambroise, docteur de l'église. Grandeur naturelle. Sur toile.

97. La Femme adultère devant Jésus-Christ. Sur toile.

98. La Réconciliation. Sujet puisé dans St-Mathieu, chap. V, v. 23 et 24. Pendant du tableau qui précède. — Ces deux dernières compositions proviennent de l'ancienne abbaye de St-Pierre, à Gand.

Liége. — *Hospice des Incurables.*

99. La Nativité. — Enlevé par les Français; aujourd'hui au Musée de Lyon.

Lierre. — *Église collégiale de St-Gommaire.*

100. Notre Seigneur crucifié entre les larrons, que des bourreaux veulent percer; un soldat présente l'éponge au Sauveur; aux côtés l'on voit la Vierge et St-Jean, la Madeleine se trouve aux pieds de la croix. — Enlevé par les Français; aujourd'hui au Musée de Bordeaux ou à celui de Rennes (V. le n° 107).

Malines. — *Église de Ste-Catherine.*

101. La Vierge ayant l'Enfant Jésus sur les genoux; à ses côtés St-Joseph debout et des anges; dans le ciel, Dieu le Père au milieu d'une gloire. H. 9 p. 8 pouc., L. 8 p. 4 pouc. — Enlevé par les Français le 12 fructidor an II; aujourd'hui au Musée de Strasbourg.

Même ville. — *Église des Carmélites.*

102. La sainte Famille.

(1) Catalogue des tableaux qui ont appartenu aux colléges des ci-devant Jésuites de Gand, Ypres, Courtray, Tournay et Bruges. Ces tableaux sont déposés à Gand. La vente se fera le 5 mai 1777 (N° 62).

(2) Notice des tableaux qui ornent le Musée de *Gand* (Nos 11, 28 et 29).

Même ville. — *Religieuses Ter Ziecken* (1).

103. L'Adoration des Bergers. Tableau cintré provenant du maître-autel. Sur toile, H. 9 p., L. 5 p. 10 pouc. Vendu au prix de fl. 90, au sieur Krafft, marchand.

Même ville. — *Religieuses de Leliendael* (2).

104. Tête de St-Pierre. Grandeur naturelle. H. 2 p., L. 1 p. 6 pouc.

105. Tête de St-Paul. Pendant du n° qui précède. H. 2 p. 3 pouc., L. 1 p. 9. pouc.

Vendus au Sieur Paux, de Bruxelles, pour le prix de fl. 64.

Même ville. — *Collection Smets-Steenecruys* (3).

106. Le Satyre et le Paysan. — Dans une grotte on voit une villageoise tenant son enfant au visage joufflu et un paysan tenant une cuillerée de soupe, sur laquelle il souffle avec vigueur; une vieille femme et deux enfants regardent le satyre d'un air ébahi, pendant que celui-ci contemple avec étonnement le repas frugal du paysan. Figure de petite dimension : sur toile, H. 63 c. L. 50 c.

Mons. — *Église des Pères de l'Oratoire.*

107. Jésus attaché à la croix. — Enlevé par les Français en 1794, maintenant à Bordeaux ou à Rennes.

Il a été envoyé à Bordeaux un Christ en croix par Jordaens. H. 14 p. 6 pouc., L. 7 p. 6 pouc.; et un autre à Rennes, ayant 7 p. 2 pouc. de haut. et 5 p. 2 pouc. de larg. L'un des deux est celui de Mons; l'autre celui de Lierre (Voir n° 100).

Rupelmonde. — *Dans l'église paroissiale.*

108. La Visitation. Enlevé par les Français; maintenant au Musée de Lyon.

France.

Paris. — *Musée Royal* (4).

109. Jésus chassant les vendeurs du temple. H. 2 m. 88 c., L. 4 m. 36 c.

110. Le Jugement dernier. H. 3 m. 91 c., L. 2 m. 05 c.

111. Les quatre Évangélistes. H. 1 m. 34 c., L. 1 m. 18 c.

112. Un Satyre, un Enfant et une Femme qui trait une chèvre. H. 1 m. 50 c., L. 2 m. 05 c.

(1) Catalogue d'une collection de tableaux provenant des maisons religieuses supprimées au Pays-Bas, dont la vente se fera au couvent des ci-devant Riches-Claires à Bruxelles, le 17 juillet 1785 (N° 3394).

(2) Catalogue, *idem;* N^{os} 3209 et 3210.

(3) Catalogue d'une belle collection de tableaux formant le cabinet de M. Smets-Steenecruys, dont la vente aura lieu le 12 octobre 1847 (N° 4).

(4) *Notice des tableaux exposés dans le Musée Royal* (N^{os} 520 à 526).

113. Le Roi boit, composition de dix demi-figures. H. 1 m. 52 c., L. 2 m. 4 c.

114. Concert de famille. Composition de huit demi-figures. H. 1 m. 54 c., L. 2 m. 08 c.

115. Portrait de l'amiral De Ruyter. H. 0 m. 94 c., L. 0 m. 73 c.

Même ville. — *Musée Napoléon* (1).

116. Jordaens et sa famille.

117. L'Éducation de Jupiter.

Honfleur.

118. Le Portement de la Croix. — Acheté à Anvers par M. Le Chanteur, commissaire de la Marine, qui en fit don à une des églises de Honfleur.

Lille. — *Église de S^t^-Maurice.*

119. Les douze Apôtres; en quatre tableaux. Figures de grandeur naturelle.

Même ville. — *Collection Tencé.*

120. Jésus-Christ faisant des reproches aux Pharisiens. H. 7 p. 1 pouce, L. 4 p. 11 pouc.

Lyon. — *Musée* (2).

121. L'Adoration des Bergers. — La S^te^-Vierge tient dans ses bras le Messie, qui vient de naître. Des bergers se prosternent, en lui faisant hommage de leurs offrandes rustiques. L'un lui apporte des oiseaux, l'autre lui présente une coupe remplie de lait, tandis qu'un troisième égaie la scène par les accords de son chalumeau. S^t^-Joseph, appuyé sur un bâton, sourit à la piété touchante de ces pasteurs. Ce tableau se voyait autrefois dans l'église des Chartreux de Lyon. H. 5 p. 6 pouc., L. 5 p.

122. La Visitation. — Élisabeth paraît à la porte de sa maison, et accourt au-devant de Marie, qui lui tend les bras. S^t^-Joseph, qui vient d'attacher sa monture, semble répondre au bon accueil que lui fait S^t^-Zacharie. H. 8 p. 8 pouc., L. 5 p. 7 pouc.

123. La S^te^-Vierge, assise dans l'étable, présente le divin Enfant à l'adoration des pasteurs. Parmi les présents rustiques que ces bonnes gens apportent à Jésus, on distingue une coupe de lait, un agneau, des colombes, emblèmes de sa douceur et de sa bonté. H. 7 p. 6 pouc., L. 6 p. 4 pouc. Ce tableau était au Musée Napoléon à Paris sous le n^o^ 380, et avait été enlevé de Belgique.

Marseille. — *Musée.*

124. La Pêche miraculeuse.

(1) *Notice des tableaux exposés dans la Galerie Napoléon* (N^os^ 379 et 388). — Nous ignorons le sort de ces tableaux.

(2) *Notice des tableaux du Musée de Lyon.* 1839 (N^os^ 53, 73 et 78).

St-Pierre-Azif (*Calvados*) (1).

125. Le Christ au Calvaire. — Dans cette composition l'artiste a reproduit la grande scène qui termine le drame de la Passion; ce moment où le Christ, après avoir dit *tout est consommé, jeta un grand cri et rendit l'esprit.* Le ciel est sombre et menaçant; une crainte surnaturelle se manifeste sur le dur visage des soldats romains, une douleur sans nom apparaît dans les regards résignés des saintes femmes.

126. Adoration des Mages. — Ces deux tableaux furent achetés à Anvers par M. Le Chanteur, qui en fit don à l'église de St-Pierre-Azif.

Rennes. — *Musée.*

127. Le Christ au Calvaire. — Jésus vient de rendre le dernier soupir; sa tête s'est abaissée sur sa poitrine; sa chevelure, qui retombe, baigne ses traits divins d'une ombre mystérieuse; Madeleine, affaissée au pied de la croix, lui jette un dernier regard; les saintes Femmes l'entourent dans un saisissement douloureux.

Espagne.

Madrid.

128. Le Jugement de Pâris.

129. Le Mariage de Ste-Catherine. — Plusieurs autres.

Italie.

Florence. — *Galerie impériale et royale* (2).

130. Vénus au miroir, avec les trois Grâces.

131. Neptune frappant la terre, d'où sort un cheval; d'un côté, on voit Galathée dans un char, embrassant un petit Amour.

Gènes. — *Palais de Jérôme Durazzo* (3).

132. Jupiter sous la forme d'un Satyre, à une table champêtre.

Angleterre.

Londres. — *Palais de Hampton Court* (4).

133. Le Passage de la Mer Rouge. Pharaon et son armée périssent au milieu des flots.

(1) *Notice sur M. Le Chanteur,* par Édouard Thierry. Cherbourg, 1848.
(2) *Galerie impériale et royale à Florence,* 14e édition. 1837.
(3) *Description des beautés à Gènes.* Gènes, 1788; in-8o, p. 150.
(4) H. G. Clarke, *le Palais de Hampton-Court.* Londres, 1851.

Pays-Bas.

Amsterdam. — *Musée* (1).

134. Pan se reposant sous un arbre au milieu d'un troupeau de chèvres.

Même ville. — *Collection Van Dooren* (1851).

135. L'Adoration des Bergers. Tableau vendu au prix de fr. 780.

La Haye. — *Collection Jacques Jordaens, vendue le 22 mars 1754.*

136. L'Enfant prodigue. H. 2 p. 10 1/2 pouc., L. 3 p. 10 pouc.

137. Trois Femmes nues avec un Ange. H. 3 p. 7 1/2 pouc., L. 3 p. 5 pouc.

138. Diogène. H. 3 p. 8 pouc , L. 3 p. 1 pouce.

139. Un Portrait. H. 8 1/2 pouc., L. 7 pouc.

140. Jupiter et Léda. H. 1 p. 9 pouc., L. 1 p. 3 pouc.

141. Actéon. H. 3 p. 10 pouc., L. 4 p. 6 pouc.

142. Pan. H. 3 p. 8 pouc., L. 3 p. 3 1/2 pouc.

143. La Conversion de St-Paul. H. 2 p. 3 1/2 pouc., L. 2 p. 11 pouc.

144. Une Ferme. H. 1 p. 10 pouc., L. 2 p. 4 1/2 pouc.

145. Socrate et Xantippe. H. 2 p. 3 1/2 pouc., L. 2 p. 11 pouc.

146. La Naissance du Sauveur. H. 4 p., L. 3 p. 3 1/2 pouc.

147. Deux Enfants jouant avec un chien. H. 2 p. 3 1/2 pouc., L. 3 p. 3 pouc.

148. Une Guirlande, par Breugel de Velours, avec une figure par Jordaens. H. 2 p. 3 pouc., L. 1 p. 11 pouc.

149. Un Laboureur. H. 1 p. 1 pouce, L. 1 p. 6 1/2 pouc.

150. Deux Enfants et un Satyre. H. 2 p. 3 pouc., L. 2 p. 3 pouc.

151. Tableau représentant des fruits, par Daniel Segers; les figures sont de Jordaens. H. 2 p. 3 pouc., L. 1 p. 11 pouc.

152. L'Amour et Psyché. H. 2 p. 6 1/2 pouc., L. 3 p. 1 pouce.

153. Vénus, l'Amour et un Satyre. H. 3 p. 3 pouc., L. 2 p. 3 1/2 pouc.

154. Tableau représentant un Triomphe sur mer. H. 8 p. 12 pouc., L. 12 p. 3 pouc.

155. Les armes d'Achille. H. 8 p., L. 11 p.

156. Moïse et Aaron. H. 3 p. 7 1/2 pouc., L. 8 p.

157. Tableau représentant le proverbe flamand : *Zoo de ouden zongen zoo piepen de jongen.* H. 3 p. 6 pouc., L. 7 p. 9 pouc.

158. Vénus et des Satyres. H. 3 p. 9 pouc. L. 6 p. 6 pouc.

159. Plafond composé de cinq pièces, représentant l'histoire de Psyché. Ces tableaux furent peints pour la reine Christine de Suède. H. 24 p., L. 22 p.

(1) *Aanwijzing der schilderijen berustende op 's Rijks Museum te Amsterdam* (N° 168).

160. Le Sauveur et la femme Cananéenne. H. 4 p. 10 pouc., L. 4 p. 10 1/2 p.

161. Argus. H. 3 p. 6 1/2 pouc., L. 7 p. 4 pouc.

162. Une Femme et un Enfant placés dans une guirlande de fleurs. H. 4 p. 5 1/2 pouc., L. 10 p.

163. Midas. H. 2 p. 4 pouc., L. 3 p. 9 1/2 pouc.

164. Éléagar. H. 2 p. 3 1/2 pouc., L. 3 p. 1 1/2 pouce.

165. Cadmus. H. 2 p. 4 pouc., L. 3 p. 4 pouc.

166. Effet de lumière. H. 1 p. 4 1/2 pouc., L. 1 p.

167. Une Maison publique. H. 1 p. 4 1/2 pouc., L. 1 p. 1 pouce.

168. Les saintes Femmes au tombeau du Sauveur. H. 7 p. 4 1/2 pouc., L. 5 p. 1 pouce.

169. Le Sacrifice d'Abraham. H. 7 p. 7 pouc., L. 7 p.

170. Le Portement de la croix. H. 7 p. 2 pouc., L. 5 p. 9 pouc.

171. L'Adoration des Rois. H. 9 p. 4 pouc., L. 6 p. 7 pouc.

172. Un jeune Homme avec sa Maîtresse et l'Amour. H. 3 p. 6 pouc. L. 4 p 10 pouc.

173. Une *Vanitas*. H. 3 p. 8 pouc., L. 3 p. 9 pouc.

174. Portrait d'un jeune homme et d'une jeune fille. H. 6 p., L. 2 p. 10 pouc.

175. Une Société de jeunes personnes. H. 11 p. 11 pouc., L. 4 p. 4 pouc.

176. Un Nègre et une Dame. H. 11 p., L. 4 p. 4 p.

177. Un Fou portant une image de vieillard et de jeune fille. H. 6 p., L. 2 p. 10 pouc.

178. Tableau représentant des fleurs et des fruits. H. 3 p. 1 pouce, L. 3 p. 9 pouc.

179. Un *dito*. H. 3 p., L. 6 p. 2 pouc.

180. Quatre inscriptions avec ornements. *A*. H. 3 p. 1 pouce, L. 6 p. 9 pouc. *B*. H. 4 p. 6 pouc., L. 8 p. 11 pouc. *C*. H. 4 p. 7 1/2 pouc., L. 8 p. 3 1/2 pouc. *D*. H. 2 p. 3 pouc., L. 7 p. 4 pouc.

181. Six bustes avec leurs piédestaux. H. 13 p., L. 1 p. 10 pouc.

182. Un *dito* avec ornements. H. 3 p. 4 pouc.; L. 4 p.

183. Un plafond composé de cinq pièces, représentant l'histoire de Psyché. H. 23 p., L. 17 p.

Cabinet royal (1).

184. Vénus, suivie de Bacchantes et de Satyres.

185. Repas des dieux de l'Olympe (2).

(1) *Notieie, enz. van het koninklijk Kabinet te 's Gravenhage* (N° 102).

(2) Ce tableau n'est pas renseigné dans le Catalogue du Musée de La Haye. Nous le trouvons annoté dans la *Vie des peintres flamands*, par Immerzeel Jr, ouvrage qui contient plus d'une inexactitude grave.

Même ville. — *Cabinet du roi Guillaume II* (1).

186. Neptune et Amphitrite. Vendu à Mr F. Roos, au prix de fl. 1900.

187. L'Adoration des Mages.

188. Le Portement de la croix. — Ces deux derniers tableaux furent vendus à Mr N. Brondgeest, pour fl. 975.

Même ville. — *Maison Ten Bosch.*

189. Le Triomphe de Frédéric-Henri, prince d'Orange.

190. Plusieurs autres compositions.

Bavière.

Munich. — *Pinacothèque* (2).

191. Le Roi boit. Au bas du tableau J. Jor. fe. 1646. Sur toile. H. 7 p. 4 pouc., L. 9 p. 11 pouc.

192. Un Satyre, à table chez un paysan, lui montre qu'il souffle le froid et le chaud. Figures de grandeur naturelle. Sur bois, H. 6 p., L. 6 p. 3 pouc. — Ces deux tableaux proviennent de la Galerie de Dusseldorf, où ils portaient les nos 20 et 208.

Dusseldorf. — *Galerie électorale* (3).

193. Tableau représentant l'intérieur d'un cabinet de peinture, par différents maîtres de l'École flamande. Dans ce tableau, Jordaens a peint Apollon, qui pour faire entendre au Dessin et à la Peinture que dans leurs compositions ils doivent toujours prendre la nature pour guide, leur montre le tableau représentant le trait du roi Candaule, lorsque ce prince fait voir en secret, sa femme nue à Gigès, capitaine de ses gardes. Mercure et plusieurs petits génies complètent cette allégorie.

194. Un Repos en Égypte. — La Ste-Vierge est assise à terre, tenant l'Enfant Jésus d'une main, et caressant un chien de l'autre pour amuser l'Enfant, qui y prend plaisir; St-Joseph est occupé à arranger une crèche entre des arbres. Une lanterne posée à terre entre St-Joseph et la Vierge, donne la seule lumière qui éclaire ce sujet; elle porte justement sur l'Enfant et la Vierge, ce qui fait le principal effet du tableau. Figures entières. Sur toile, H. 2 p. 2 pouc , L. 1 p. 11 pouc.

(1) *Notice des prix des tableaux, etc., formant la Galerie de S. M. Guillaume II* (Nos 76, 77 et 78).

(2) Georg. Von Dillis, *Verzeichniss der Gemälde in der K. Pinakothek zu München.* 1838 (Nos 187 et 330).

(3) *La Galerie Électoriale de Dusseldorf,* par Nicolas de Pigage. 1781; in-8o. Même ouvrage in-folio obl. (Nos 7 et 343).

Saxe.

Dresde. — *Galerie électorale* (1).

195. Ste-Madeleine dans sa pénitence, et sa conversion à la foi. Sur toile, H. 7 p. 7 pouc., L. 5 p. 3 pouc.

196. Buste du saint apôtre Barthélemi, caractérisé par le couteau. Sur bois. H. 2 p. 3 pouc., L. 1 p. 8 pouc.

197. Buste de l'apôtre St-Simon, posant la main sur le manche d'une scie, instrument de son martyre. Sur bois. H. 2 p. 3 pouc., L. 1 p. 8 pouc.

Même ville. — *Galerie royale* (2).

198. Silène assis, tient un verre dans lequel une Bacchante verse du vin; derrière lui, un Faune cueille des raisins, pendant qu'un enfant se trouve à ses côtés. Sur toile. H. 6 p. 10 pouc., L. 5 p. 8 pouc.

199. La Présentation au temple. — Siméon, portant l'Enfant Jésus dans ses bras. Devant lui la Vierge Marie; St-Joseph agenouillé, tient une corbeille dans laquelle se trouvent les pigeons donnés en offrande. Des prêtres et des lévites complètent cette scène. Sur toile, H. 13 p. 1 pouc., L. 10 p. 9 pouc.

200. Hercule (Silène?) ivre, est conduit par des Bacchantes et des Satyres. Figures entières. Sur bois. H. 7 p. 10 pouc., L. 7 p. 1 pouc.

201. Tableau représentant le proverbe flamand : *Zoo de ouden zongen, zoo piepen de jongen.* Figures entières, de grandeur naturelle. Sur toile. H. 6 p., L. 7 p. 2 pouc.

202. Diogène la lanterne à la main, traverse une place publique encombrée de monde. Figures entières. Sur toile. H. 8 p. 5 pouc., L. 12 p. 5 pouc.

203. Joseph d'Arimathie, la Vierge, St-Jean et Ste-Marie-Madeleine, venant embaumer le corps du Sauveur au tombeau, s'étonnent de ne trouver que le linceuil. Sur toile. H. 7 p. 7 pouc. L. 5 p. 3 pouc.

204. L'enfant prodigue. — Nu et abandonné de tous, il arrive devant la porte d'un vieux pasteur qui, au milieu de son troupeau, se repose sur sa houlette; l'Enfant lui tend la main d'une manière suppliante, pendant que le vieillard lui montre une auge à laquelle se nourrissent quelques pourceaux. Plus loin, une jeune fille portant une cruche sur la tête, et dans le fond, une vieille femme près d'un ruisseau. Figures de grandeur naturelle. Sur toile, H. 8 p. 5 pouc., L. 13 p. 2 pouc.

(1) Catalogue des tableaux de la Galerie Électoriale à Dresde. 1765 (Nos 150, 213 et 214).

(2) *Verzeichniss der Gemälde in der K. Sachsischen Gallerie zu Dresden von Fr. Matthœi* (Nos 385, 528, 770, 834, 885, 929, 946 et 1065).

205. Satyres, Faunes et Bacchantes, s'occupant à cueillir des fruits. Figures de grandeur naturelle. Sur toile, H. 8 p. 6 pouc., L. 11 p.

Tous ces tableaux, le n° 205 excepté, ont fait partie de l'ancienne Galerie électorale à Dresde.

Gotha.

206. Vénus sortant du bain. Sur toile. H. 5 p. 4 pouc., L. 4 p. 1 pouce.

Autriche.

Vienne.

207. Philémon et Baucis recevant Jupiter et Mercure.

208. Le roi boit.

209. Bacchanale.

Prusse.

Berlin. — *Musée Royal* (1).

210. Silène ivre soutenu par un Satyre et un Faune, sous la figure d'un nègre. Un Faune jouant de la flûte, précède cette scène; derrière le nègre, un autre Faune qui boit. Aux pieds de Silène, trois enfants avec des grappes de raisin, et une panthère. A gauche et à l'avant-plan, un Satyre avec deux Nymphes et un jeune garçon. Sur toile, H. 5 p. 11 pouc., L. 7 p. 9 1/4 pouc. Ce tableau est indiqué comme étant de Rubens et Jordaens.

211. Tableau représentant le proverbe flamand : *Zoo de ouden zongen, zoo piepen de jongen.* A une table sur laquelle on voit du fromage, des gâteaux, des raisins, des verres, sont assis à droite : un vieillard et une vieille, chantant un air dont ils tiennent la musique en main; à côté du vieillard, un jeune garçon qui joue de la flûte; à gauche, une jeune femme un verre de vin en main, et sur ses genoux, un tout petit enfant jouant d'une flûte de verre. Derrière la table, un joueur de musette. Sur une chaise, un perroquet vert et un petit chien qui hurle, pendant qu'un gros chien sort de dessous la table. Dans le fond, une tête de mort, et une banderole avec l'inscription : *Cogita mori.* Sur toile. H. 3 p. 10 1/2 pouc., L. 3 p. 11 1/2 pouc.

Anvers, Juin 1852.

P. Génard.

(1) *Verzeichniss de Gemälde-Sammlung des K. Museums zu Berlin, von Dr. G. F. Waagen* (N^os^ 309 et 317).

Notice Biographique

SUR

M. GUILLAUME DE BUSSCHER, IMPRIMEUR.

Répandue aujourd'hui dans le monde entier et devenue une industrie tout aussi lucrative que les fabrications d'un ordre purement matériel, l'Imprimerie a cessé depuis longtemps d'être cet art mystérieux dont les premiers produits étaient considérés comme des miracles. Mais elle est devenue en revanche une immense puissance intellectuelle, de qui on pourra toujours dire avec le poëte flamand Lucas d'Heere :

De printe heeft veel goed ende veel kwaed ghedaen.

Quoiqu'il en soit, les hommes qui ont contribué à vulgariser par la presse les idées des autres, surtout quand ces idées étaient saines, morales et utiles, ont incontestablement des droits à la reconnaissance de leurs contemporains et de la postérité.

La mémoire des imprimeurs qui ont exercé avec quelque succès l'industrie typographique et qui ont ainsi contribué à la diffusion des connaissances humaines, mérite, tout le monde en conviendra, d'être conservée. C'est à ce titre qu'on ne lira pas sans intérêt cette notice biographique sur le doyen des imprimeurs belges, qui vient de mourir dans notre ville, d'autant plus que l'homme qui en est l'objet s'est toujours distingué par un goût éclairé et une culture intelligente de l'art des Coster et des Guttenberg,

ce qui le place évidemment au-dessus de beaucoup de ses confrères, habitués souvent à ne voir dans la Typographie qu'un métier plus ou moins matériel.

Guillaume De Busscher naquit à Bruges le 6 octobre 1774 et mourut à Gand le 31 mars 1852.

Son père, Joseph De Busscher, reçu en 1770 membre de la corporation des Imprimeurs brugeois, avec exemption (en vertu de l'octroi spécial de l'Impératrice Marie-Thérèse) du temps d'apprentissage et du chef-d'œuvre requis par les statuts du corps, succéda à Pierre De Sloovere, successeur lui-même d'André Wyts, imprimeur de la ville de Bruges et éditeur de la *Chronique de Flandre,* in-folio. — Homme instruit, bibliophile, en même temps qu'amateur et connaisseur de peinture et de gravure (1), Joseph De Busscher inspira à son fils Guillaume, dès son jeune âge, le goût des livres et des gravures, et à son retour du collége de St-Omer, il le plaça chez l'imprimeur Jacquet à Lille, où il apprit la typographie. Revenu dans sa ville natale au commencement de la Révolution française, pour y remplir les fonctions de secrétaire du bureau de vérification des assignats, à Bruges et puis à Middelbourg, son père l'associa à son commerce de librairie. Il lui fit fréquenter les ventes considérables qui avaient lieu alors en Hollande, et qui ont fourni les bibliothèques publiques et particulières de notre pays de la plupart de ces beaux ouvrages que l'étranger s'efforce de nous enlever depuis vingt-cinq à trente ans, avec un regrettable succès. En relations suivies avec les

(1) Il avait une belle collection de gravures et un remarquable cabinet de tableaux. L'Académie de dessin de Bruges conserve encore un admirable portrait, peint par Jean Van Eyck, et dont il fit cadeau à cette institution artistique. Sur la bordure du cadre est placée l'inscription : *Josephus De Busscher dono dedit.* — M. Joseph De Busscher était membre de la direction de l'Académie, et en Ventose an V (1797), il fut nommé membre du jury d'instruction publique du département de la Lys.

bibliophiles et les bibliographes les plus éminents, parmi lesquels nous citerons l'abbé Pufflerschmidt, bibliothécaire de S. A. R. le prince gouverneur des Pays-Bas de Saxe-Tesschen; La Serna Santander, conservateur de la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles; De Bure, père et fils, et Auguste Renouard, à Paris; le conseillir Rooman (1), Van Hulthem, Lammens, et le libraire Fernand, à Gand, etc.; et pour la gravure, avec les frères Basan et le Musée central des Arts, à Paris, avec John Boydell, à Londres (2), MM. De Busscher père et fils assistèrent au mouvement dévastateur du vandalisme républicain. A Bruges, ils aidèrent à sauver du pillage ignorant des soi-disant représentants du peuple plus d'une bibliothèque de couvent ou de particuliers suspects..... d'avoir des ouvrages de prix qui convenaient à ces Messieurs et qu'ils saisissaient au nom de la République, de l'Égalité et de la Fraternité. MM. De Bure et Renouard à Paris, et Fernand à Gand, tinrent plusieurs ventes de livres pour compte et provenant des achats de MM. De Busscher.

En 1798, M. Guillaume De Busscher s'étant marié avec la fille d'un négociant de Bruges, M^lle^ Thérèse Marlier, son père, ainsi que le porte le brouillon d'une lettre qu'il écrivit alors à M. De Bure à Paris, lui fit *présent de son imprimerie,* et ne s'occupa plus qu'en amateur et bibliophile d'achats de livres et d'objets d'art. Quelque temps après, M. Guillaume De Busscher, devenu imprimeur de la préfecture et membre du conseil municipal, fut nommé

(1) De 1774 à 1786, Joseph De Busscher fournit à la Bibliothèque de M. le conseillir Rooman pour 18,045 florins de change de livres de choix. — Cette Bibliothèque fut vendue à Gand en 1791.

(2) M. Edmond De Busscher a dans le temps remis à M. Auguste Voisin, pour la Bibliothèque de Gand, des lettres autographes et catalogues de MM. De Bure, Renouard, Basan et Joseph De Busscher. — Il en possède encore plusieurs des hommes distingués cités ici.

aussi aux fonctions de receveur des contributions directes de la ville de Bruges, fonctions qu'il remplit pendant quinze à seize ans, c'est-à-dire jusqu'à la chute du régime impérial, alors qu'il fut pillé comme Bonapartiste par la populace ameutée. Durant cette période, il édita à Bruges le *Journal de la Lys,* qui n'eut qu'une année d'existence (1).

En 1815, M. De Busscher transféra son établissement typographique à Gand, et y établit une librairie. Il y reprit aussi les ventes de livres et gravures achetées à l'étranger, et honoré de la bienveillance particulière de feu le ministre Falck, il se livra à la réimpression des ouvrages d'éducation et autres.

En 1816, il fonda à Gand le *Journal de la Flandre orientale et occidentale;* cette feuille politique libérale eut successivement pour rédacteurs MM. Lallemant et Rioust, et compta parmi ses collaborateurs et correspondants MM. Azaïs, Bory de St-Vincent, Cauchois-Lemaire, Wallez, l'abbé De Foere, l'avocat Donny (auteur des *Habitants de la Lune,* brochure qui lui attira une condamnation politique), Cornelissen, etc. — Un article de ce journal, émané d'un correspondant anonyme et contenant des allégations contre Sa Grâce le duc de Wellington, occasionna à l'éditeur du *Journal de la Flandre* un procès de presse qu'il gagna à Gand, mais qui finit à Bruxelles par une condamnation à un mois d'emprisonnement et 25 florins de dommages et intérêts ! — En 1818, le *Journal de la Flandre* passa entre les mains de MM. Doussaint et Neël, et succomba sous le titre de l'*Impartial* et des effets de son *Credo* politique (2).

(1) La collection de ce journal, un vol. in-4°, la seule probablement qui existe encore, a été donnée par M. Edmond De Busscher à la Bibliothèque de Gand.

(2) Article de polémique libérale, qui attira sur le journal des poursuites judiciaires et les scellés sur les ateliers.

M. Guillaume De Busscher édita trois autres journaux : de 1818 à 1826, les *Petites Affiches* (*Advertentie-Blad*); le *Letter- en Staatkundig Dagblad* (rédacteur en chef, Mr J. H. Lebroquy, et collaborateurs, MM. D'Hulster, De Potter, Kesteloot, Schrant, Vervier, P. Lebroquy, Van Vastrick), et enfin le *Gentschen Mercurius*, qui en 1826 remplaça les *Petites Affiches* et devint journal de faits politiques, sans opinion marquée. Cette feuille flamande s'est créée une grande publicité dans notre province.

En 1820, lors de la première exposition de l'industrie nationale du royaume des Pays-Bas, les ateliers de Mr Guillaume De Busscher étaient les plus considérables de la ville de Gand, et l'on y exécuta un tour de force typographique, remarquable à cette époque, où les presses en fer, qui impriment les grands formats d'un seul coup de barreau, n'étaient point en usage (1). M. le chevalier Odevaere, peintre du roi des Pays-Bas, avait envoyé à l'exposition artistique de l'Académie royale de Gand son tableau représentant la *Bataille de Nieuport*. M. Norbert Cornelissen en avait fait une description esthétique, que M. De Coninck avait traduite en flamand. Ce double opuscule fut composé en caractère petit-texte, et après avoir été imprimé en formats in-4°, in-8°, in-12 et in-18, genre Didot, la composition en fut remaniée de nouveau et forma un tableau *in folio maximo* (*grand-aigle*), que l'on tira sur papier d'Annonay, sur peau de vélin d'Italie et sur *peau d'âne!* tirage unique dans les annales de l'imprimerie. L'exemplaire sur peau de vélin fut offert au roi et l'autre au prince royal. — Une médaille en bronze fut accordée à M. De Busscher pour cet impromptu typographique.

(1) La première presse en fer, confectionnée par M. Bouhoule, d'Anvers, parut à l'exposition de Gand, où elle remporta la médaille. M. De Busscher en fit l'acquisition, et elle fonctionne encore dans les ateliers de MM. De Busscher frères.

Les impressions sorties des ateliers de M. Guillaume De Busscher obtinrent une seconde médaille à l'exposition d'Harlem en 1825.

En 1852 M. Guillaume De Busscher quitta la librairie, et en 1857 il se retira entièrement des affaires : l'*établissement typograpgique,* mis sous le firme de *De Busscher frères,* fut continué par ses deux fils Désiré et Edmond De Busscher (1).

En quittant ses ouvriers en 1858, quand l'imprimerie passa dans la demeure de son fils Edmond, M. De Busscher père remit à son chef d'atelier, Joseph Canneel, de Bruges, qui ne l'avait pas quitté depuis 1800, une médaille de souvenir, avec cette inscription : *Offerte à Joseph Canneel par G. De Busscher, imprimeur à Gand;* et au revers : *Pour* 58 *années de loyaux services et de dévouement.*

Digne héritier des idées d'union et de fraternel compagnonage de nos anciennes corporations industrielles, Mr Guillaume De Busscher avait voulu, à la fin de sa carrière, honorer dignement l'activité et la longue aptitude typographique du plus ancien ouvrier de ses ateliers.

Cet estimable artisan, né à Bruges en 1785, était entré à l'âge de douze ans (en 1795) dans l'imprimerie de M. Bogaert, d'où il passa le 1er septembre 1800 dans les ateliers de M. Guillaume De Busscher, alors établi dans cette ville. Le 1er septembre 1850, il y avait donc cinquante ans que M. Canneel était attaché à la même imprimerie, en qualité de prote ou chef d'atelier. Ces cinquante années de services modestes, non-interrompus, la famille De Busscher voulut les célébrer par une fête amicale. Tous les ouvriers de l'établissement furent réunis dans un banquet fraternel. A la fin du repas, le digne doyen des imprimeurs brugeois

(1) Son fils aîné, M. Louis De Busscher, imprimeur de la ville, était mort en 1852.

et gantois remit solennellement une bague de prix à son vieux chef d'atelier, et M. Canneel reçut ensuite de ses compagnons un témoignage de sympathie non moins flatteur; ils lui offrirent, en leur nom, une belle coupe d'argent, portant cette inscription en flamand :

Aen J. Canneel, werkzaem ter drukkery De Busscher van 1800 tot 1850, zyne medegezellen.

Quelque temps après, Joseph Canneel reçut la décoration instituée par le gouvernement pour la classe ouvrière.

Si nous faisons mention ici de cette fête toute de famille et qui mériterait d'avoir des imitateurs, c'est qu'elle honore autant ceux qui la provoquèrent que le respectable artisan qui en fut le héros. Aussi la relation de cette charmante solennité a-t-elle eu les honneurs de l'impression (1).

Peu de temps après, M. Guillaume De Busscher s'éteignit au sein de sa famille, laissant à ses fils des souvenirs les plus honorables et des traditions qu'on ne saurait trop propager dans les établissements industriels où l'on occupe de nombreux ouvriers.

M. Guillaume De Busscher possédait une belle bibliothèque d'ouvrages de littérature, histoire et beaux-arts (Mr Aug. Voisin la cite dans l'introduction du 1er catalogue de la Bibliothèque de Gand); elle a été vendue en 1849.

Parmi les 1215 ouvrages dont elle se composait, nous citerons un magnifique exemplaire de la *Description de l'Égypte,* publiée par Panckouke, 25 volumes de texte in-8° et 11 volumes de planches gravées, in-folio plano, grand Atlas. Cet exemplaire d'un ouvrage resté célèbre, a été acquis pour la Bibliothèque du séminaire de Gand.

X.

(1) *Jubelfeest van Joseph Canneel,* Gent, 1850; in-8°, avec le portrait du jubilaire.

QUESTIONNAIRE

HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE (1).

Réponses.

N° 1. — Pierre Vlieghe.

On pense que le portrait de ce prétendu orateur flamand n'est qu'une caricature de fantaisie. Jusqu'ici l'histoire littéraire des Pays-Bas (Belgique et Hollande) ne fournit aucun renseignement au sujet de ce personnage.

N° 3. — *Diarium Algeriense,* de Gramaye.

On trouve dans la *Bibliothèque asiatique et africaine* de Ternaux-Campans, n° 1248, p. 159, l'indication de l'ouvrage suivant : *Les cruautés exercées sur les chrétiens de la ville d'Alger, en Barbarie,* etc., par J. B. de Grammey (*sic*), docteur rhémois, vicaire-général en Barbarie. — Paris, Robert Pougé, 1620; in-12.

Cet ouvrage est sans doute une traduction du *Diarium* publié à Douai en 1620. Il serait intéressant de constater, si elle a eu lieu avec quelques additions, ou si elle a quelque rapport avec l'opuscule attribué à Gramaye par Foppens (*Bibliotheca Belgica,* I, p. 510), *Martyres argelenses, ex hispanico Haedonis;* Tornaci. Nicolas Antonio (dans sa

(1) Voir *Messager des Sciences,* année 1851, p. 504, et année 1852, p. 77.

Bibliotheca hispan. nova, I, 286), se borne à une simple indication. Gramaye aurait traduit en latin cet opuscule de l'ouvrage espagnol de Didacus de Haedo, intitulé : *Topografia, y historia general de Argel.* Pinciae, 1612, in-folio. L'édition des *Martyres argelenses,* donnée à Tournai selon Foppens, ne se trouve indiquée nulle part; serait-elle aussi rare ou aussi problématique que l'édition du *Diarium* de Jean Maes imprimée à Ath, en 1622?

Em. N.

N° 7. — *Églises dédiées à St-Pierre.*

S'il faut en croire le savant auteur de l'*Histoire de l'architecture en Belgique,* M. Schayes, il existait en Belgique des églises placées sous l'invocation du prince des apôtres bien avant l'an 1000; ainsi nous lisons dans le *tome I, à la page* 71 de cet ouvrage : On voit encore aujourd'hui à Trèves les traces d'une basilique chrétienne de l'époque romaine, dédiée à S^t^-Pierre par l'évêque Agrisius, en 328.

A la page 75 *du même volume,* il est fait mention d'une église bâtie par S^t^-Materne quelques années plus tard, et placée par lui sous l'invocation de S^t^-Pierre et de S^t^-Paul.

A la page 84 *du tome II,* l'auteur parle d'une église dédiée à S^t^-Pierre, bâtie au VI^e^ siècle, par S^t^-Monulphe, évêque de Maestricht, sur le tombeau de S^t^-Servais; cette église était, au rapport de Grégoire de Tours, un édifice considérable et décoré avec luxe (Greg. Tur., *De gloria confessorum,* c. 72).

Enfin *à la page* 88 *du même volume,* nous trouvons que S^t^-Amand bâtit au commencement du VII^e^ siècle, l'abbaye de S^t^-Pierre à Gand et que la ville d'Anvers lui doit l'érection de sa première église, petit oratoire en l'honneur des apôtres S^t^-Pierre et S^t^-Paul (Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen,* I, 67).

Br.

N° 11. — De Clerck, *poëte.*

De Clerck a vécu à Ypres au commencement du XVII^e^ siècle. Sa biographie a été faite par M. Lambin (*Belgisch Museum,* 1839, p. 162). Ce que M. Lambin en dit peut se compléter par ce que nous lisons dans le manuscrit n° 616 de la Bibliothèque de l'Université de Gand, p. 179 :

« Desen Gl. De Clerck was in de rymkonste so her-
» vaeren dat hy geacht wiert voor het agste wonder van de
» wereld, om dieswille dat hy eenen ongestudeerden man
» synde, die geen ander als syne moederlyke tael en konde
» spreken, soo hervaeren was in de rymkonste, dat hy
» tusschen alle de handelingen en de samenspraecken met
» andere persoonen, selfs tegen de biervoerders, welken
» stiel hy ook deede, noyt anders als in goede regelmatige
» ende uytgekipt rymslag in suyver, ongebaestaerdeert
» vlaemsch spraeck.

» Om dieswille datter sommighe persoonen syn dewelcke
» hebben willen wysmaecken dat desen Glande De Clerck
» nog lesen nog schryven en konde, soo hebbe ik om het
» contrarie te betoonen, goedt gedacht hier by te voegen
» eenige van syne rymwerken, *dewelcke hy met syn eygen*
» *hand geschreven hadde.* »

N° 13. — *Sobriquet des habitants de Menin.*

Le manuscrit n° 616 de la Bibliothèque de l'Université de Gand (*Chronycke van Yper*) contient à la page 251, un passage qui répond directement à la question : *Pourquoi a-t-on appelé dans le temps les habitants de Menin* : De Waegenwielenvangers van Meenen? — Voici ce passage traduit :

« Le 24 juillet 1646, un roulier, traversant la ville de Menin, eut le malheur d'écraser dans la rue d'Halluin, une fille du sieur Colomban, âgée d'environ douze ans. — Le

bailli étant venu avec ses gens sur le lieu où gisait encore le cadavre de la victime, fit saisir les quatre roues du chariot, et ordonna qu'elles fussent déposées à la prison, croyant qu'il aurait ainsi forcé le roulier de s'arrêter à Menin, jusqu'à ce que les hommes de la loi se fussent réunis pour prononcer sur l'accident. Mais le roulier fit prendre chez le charron d'autres roues, les fit adapter à son chariot, et quitta à la hâte Menin, n'y laissant que les quatre roues saisies. Il était déjà loin lorsqu'on donna l'ordre de l'arrêter. D'où est résulté qu'on s'est moqué des habitants de Menin, et qu'on les a appelés *Wagenwielenvangers.* »

D.

QUESTIONS NON-RÉSOLUES.

Nos 9, 10, 12, 15, 16. V. *Messager des Sciences histor.*, p. 77-80, année 1852.

Questions nouvelles.

N° 17. — N. De Gers, *jurisconsulte.*

Vers le milieu du XVIIIe siècle, N. De Gers commenta la coutume de Gand. Sait-on qui était ce personnage, quelles fonctions il remplit, où il était né?

N° 18. — *Piphles.*

Quel est l'origine du nom de *Piphles,* que l'on donnait aux littérateurs flamands au XIIe siècle?

N° 19. — Bouchard d'Avesnes.

Une lettre d'Innocent III, reproduite par Baluze, men-

tionne en 1211 les engagements ecclésiastiques de Bouchard d'Avesnes et son apostasie. Ce document est-il authentique?

N° 20. — Gilbert de Tournai.

Qu'est devenu le manuscrit de l'histoire de la Croisade de Louis X, par Gilbert de Tournai, mentionné par Valère André?

N° 21. — Jacques Van Maerlant.

Le célèbre poëte flamand, Jacques Van Maerlant, auteur du *Rymbybel* et de tant d'autres écrits, passe pour avoir aussi écrit des poëmes latins. En connaît-on des manuscrits?

N° 22.

Parmi les objets d'art exposés à Gand en 1847, figurait un groupe en marbre blanc, d'une grande beauté; on y lisait : *Dieussart Vallon fecit* 16.. (?). Nous croyons que cet artiste est inconnu aux biographes; qu'en pensent les lecteurs du *Messager?*

Br.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Vente de la galerie des tableaux du Maréchal Soult. — Cette collection qui renfermait les chefs-d'œuvre de l'École espagnole, a été vendue publiquement à Paris, le 19 mai 1852 : voici quelques renseignements sur cette vente mémorable.

Les principales toiles sont : *La Conception de la Vierge*, de Murillo.

La mise à prix de ce tableau était de 150,000 fr.

Il a été adjugé, après une heure d'enchères des plus animées, au Musée du Louvre, pour la somme de 586,000 fr., ou 615,300 fr. y compris les frais de vacation.

Saint-Pierre-aux-Liens, de Murillo; mise à prix : 80,000 fr.; vendu 151,000 fr. — *Jésus et Saint-Jean enfants*, du même, mise à prix : 20,000 fr.; adjugé à 65,000 fr. — *Le Christ portant sa croix*, de Sébastien del Piombo, mise à prix : 20,000 fr.; adjugé à 41,000 fr.

Ces trois derniers tableaux ont été achetés par M. Thurneyssen, pour le compte de l'Empereur de Russie.

Le Miracle de San Diego, de Murillo, a été adjugé pour 85,500 fr., et *la Fuite en Égypte*, du même, pour la somme de 51,500 fr.

Un autre tableau de Murillo, de moyenne grandeur, l'*Épidémie*, a été acheté au prix de 20,000 fr. — Le Musée de Berlin a acheté le tableau de Morales, *la Voie des Douleurs*, pour la somme de 24,000 fr.

Le tableau de *la Nativité de la Vierge*, de Murillo, mis à prix à 60,000 fr., a monté successivement jusqu'à 90,000 fr., et a été adjugé à ce prix.

Les autres tableaux les plus remarquables sont : *Salle d'auberge*, par France, de Liége, 420 fr.; *des Fruits*, de Corneille De Heem, 545 fr.; *la Vierge et l'Enfant Jésus*, de Breughel et Rottenhamer, 650 fr.; *Vénus et Adonis*, par les mêmes, 555 fr.; une *Mater dolorosa*, de Jacopo Bassan, 485 fr.; *deux jeunes Filles à une fenêtre*, 600 fr.; *Portrait de Catinat*, émail, de Petitot, 2,000 fr.; *Portrait de Turenne*, émail, du même, 1,999 fr. 50 c.; *Gibier mort*, de Jean Fyt, 2,050 fr.; *des Fleurs*, par Labrador, 500 fr.; *Portrait d'homme*, du Tintoret, 500 fr.; *le Christ mort*, du même, 550 fr.; *la Vierge et l'Enfant Jésus*, de Ribera, 400 fr.; *la Vision de Saint-Jean*,

d'Alonzo Cano, 12,100 fr.; *la Vision de l'Agneau*, du même, 2,550 fr.; *la Vision de Dieu*, du même, 3,700 fr.; *le Mariage de la Vierge*, de Valdes Léal, 600 fr.; *Sainte-Ursule*, de Zurbaran, 1,100 fr.; *Sainte-Euphémie*, du même, 1,600 fr.; *la Vierge et l'Enfant Jésus*, du Guerchin, 2,450 fr.; *Saint-Sébastien*, de Ribéra, 3,100 fr.; *un Brigand arrêtant un Moine*, de Murillo, 15,000 fr.; *Saint-Pierre Nolasque et Saint-Raymond de Pegnaford*, de Zurbaran, 19,500 fr.; *Miracle du Crucifix*, par le même, 19,500 fr.; *Abraham offrant l'hospitalité aux Anges*, par Fernandez de Navarette, 25,000 fr.; *Portrait de Fernandez de Navarette*, par lui-même, 1,250 fr.; *les Enfants du Peuple*, par Murillo, 9,000 fr.; *Saint-Romain et Saint-Barulas*, par Zurbaran, 5,700 fr.; *le Sacrifice d'Abraham*, attribué à Murillo, 1,100 fr.; *Saint-Jean dans l'île de Pathmos*, de Megote, 1,100 fr., etc.

Vente des tableaux du comte de Morny. — A peine la belle galerie du maréchal Soult est-elle vendue, qu'une autre collection, celle du comte de Morny, ancien Ministre de l'intérieur en France, est livrée aux enchères. Voici quelques détails sur la vente de ce cabinet, qui ne comptait que trente-cinq tableaux, la plupart des chefs-d'œuvre de l'École flamande ou hollandaise :

Ont été vendus *une Marine*, de Barthuysen, vue prise de Flessingue, 3,250 fr.; *le Soir*, de Berchem, 1,600 fr. (ce tableau où le paysage présente les points de vue les plus accrédités, a fait autrefois partie de la collection de la duchesse de Berry); 18,000 fr. *un Portrait de femme*, de Balthazar Denner, qui passe pour son chef-d'œuvre.

Un Intérieur d'appartement, par Pierre Hoog, a été porté de 2,000 à 18,100 fr. — *Un Clair de Lune*, de Van der Meer, s'est vendu 6,800 fr. — *Hercule et Omphale*, par Rubens, 5,400 fr. — Un magnifique *Portrait*, par Rembrand, 8,000 fr. — *Une nature Morte*, de Wernix, 8,000 fr.

Vente des tableaux du baron de Varanges. — En huit jours de temps, trois collections importantes de tableaux ont été vendues publiquement à Paris. Celle du baron de Varanges, qui fut mise aux enchères le 27 mai, se faisait surtout remarquer par des tableaux des Écoles flamande et hollandaise, en général d'une très-petite dimension; ces tableaux, au nombre de cinquante-huit, ont été vendus pour la somme de 130,562 fr.

Voici les prix que les principaux ont atteints : *Le Laboureur*, de Berchem, 9,500 fr.; *les Adieux de la Bergère*, du même, 20,000 fr ; les *Pages du palais*, par Van der Heyden et Adrien Van der Velde, 22,100 fr.; *le Bal*, par Ad. Van Ostade, 2,900 f.; une *Marine*, par Guillaume Van der Velde, 11,000 fr.; *Déposition de Croix*, par A. Van der Werf, 8,000 fr.; *Marché aux Chevaux*, par Philippe Wouvermans, 18,000 fr. On a vendu ensuite quelques tableaux français modernes, qui ont produit environ 8,000 fr.

Livre de lectures historiques belges. — Le département de l'intérieur a reçu, au 1er juillet 1852, dix-huit mémoires pour le concours, institué par l'arrêté royal du 22 mars 1851, pour la composition d'un *livre de lectures historiques belges*. Ces mémoires portent respectivement pour épigraphes :

Le premier : *L'homme se relie à ses semblables par l'amour de la famille et de la patrie.*

Le deuxième : *Ce peuple apparait toujours mêlé à tout ce qu'il y a de fort et d'illustre dans le monde; lutte avec César; conquiert avec Charlemagne; fonde un empire à Constantinople; élève chez lui le pouvoir des communes..... Jamais il ne lève l'épée sans la remettre sanglante au fourreau* (Prosper Noyer).

Le troisième : *Qu'il serait beau pour une nation de ressembler à une famille dont tous les membres, unis par les liens du cœur comme par les liens du sang, concentrent autour de l'autorité paternelle, la soumission, le respect et l'amour filial!*

Le quatrième : *Belgæ quorum virtus maxima* (Cæsar).

Le cinquième : *Vita sine litteris mors est.*

Le sixième : *Fortia facta patrum* (Virgile).

Le septième : *Dieu et ma Patrie.*

Le huitième : *Dieu, Famille et Patrie.*

Le neuvième : *A tous les cœurs bien nés que la Patrie est chère!*

Le dixième : *Mon Pays avant tout.*

Le onzième : *Sine labore nihil.*

Le douzième : *Et pius est patriæ facta referre labor.*

Le treizième : *Men moet aen België's kinderen zoo veel eerbied en liefde voor den geboortegrond inboezemen, dat hunne herten ontvlammen op het geheiligd en betooverend woord :* Vaderland.

Le quatorzième : *Wetenschap en Waerheid.*

Le quinzième : *Historia testis temporum, lux veritatis, magistra vitæ* (Cicero).

Le seizième : *Faire connaître la Patrie, c'est la faire aimer.*

Le dix-septième : *L'Histoire, c'est mon gibier en matière de livres.*
(Montaigne, *Essais*, liv. I, chap. XXV).

Le dix-huitième : *Des Fleurs de mon pays j'ai formé mon trésor.*

Par arrêté royal du 3 juillet 1852, sont nommés membres du jury chargé de juger ces mémoires : MM. Ad. Borgnet, recteur de l'Université de Liége; H. Moke, professeur à l'Université de Gand; Ch. Faider, avocat général; L. Veyt, membre de la Chambre des Représentants; Stas, conseiller à la Cour d'appel à Bruxelles.

Eglise de Laeken : nomination du jury. — Revu l'arrêté du 4 mai courant, relatif à l'exposition des plans de l'église à ériger à Laeken en commémoration de S. M. la Reine;

Sont nommés membres du jury chargé de procéder à l'examen et au jugement des projets :

MM. le comte A. de Beauffort, inspecteur-général des Beaux-Arts, président de la Commission royale des monuments;

Bourla, architecte à Anvers, ancien membre de la Commission royale des monuments;

Decraene, architecte à Tournay, membre de la Commission royale des monuments;

Delecourt, président du tribunal de première instance de Bruxelles;

Demanet, lieutenant-colonel du génie;

Herry, bourgmestre de la commune de Laeken;

Navez, peintre d'histoire, membre de la Commission royale des monuments;

Noël, directeur de l'Administration des ponts et chaussées;

Roelandt, architecte à Gand, membre de la Commission royale des monuments;

Schayes, conservateur du Musée royal d'armures, d'antiquités et d'artillerie;

Schuster, architecte du Roi, à Bruxelles;

Torfs, desservant de l'église de Notre-Dame, à Laeken.

Bruxelles, le 15 mai 1852.

Le Ministre de l'intérieur, Ch. Rogier.

Le Ministre de la justice, Victor Tesch.

Quarante-neuf projets avaient été envoyés à l'examen du jury, qui a procédé le 7 juillet dernier à Bruxelles, en présence de M. le Ministre de l'intérieur assisté du secrétaire-général et du chef de la division des bureaux, de MM. le bourgmestre de Laeken et Schayes, conservateur du Musée des armures et antiquités, délégués du jury, à l'ouverture des bulletins cachetés renfermant les noms des artistes lauréats qui ont pris part au concours pour la construction d'une église en mémoire de la Reine.

Le jury avait proposé, pour le premier prix de 3000 fr., le n° 41; de partager, entre les n^{os} 3 et 43, le second et le troisième, ensemble de 3000 fr. Il avait émis en outre le vœu que l'auteur du n° 40 obtienne un encouragement.

Le n° 41 a été reconnu pour l'œuvre de M. Dubois (Paul), architecte à Ixelles; le n° 3, de M. Louis Pavot, architecte à Bruxelles, et le n° 43 de M. Joseph Claes, architecte à Anvers.

M. le Ministre de l'intérieur a décidé qu'une indemnité de 1250 fr. serait accordée à M. Louis De Curte, architecte à Gand, auteur du n° 40.

Bibliothèque de l'Université de Gand. — Le gouvernement français vient de donner à notre Bibliothèque publique un nouveau témoignage de sa libéralité, en envoyant en cadeau à ce dépôt, douze volumes in-4° de sa collection de documents relatifs à l'histoire de France. Ces volumes contiennent les ouvrages suivants : 1° Guérard, *Cartulaire de l'église de Notre-Dame de Paris*, 4 vol.; — 2° Weiss, *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI et VIII; — 3° Michelet, *Procès des Templiers*, t. II. — 4° P. Varin, *Archives de la ville de Reims*, t. IV; — 5° Berger de Xivry, *Lettres missives de Henri IV*, t. V; — 6° Thierry (A.), *Histoire du Tiers État*, t. I; — 7° Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. II; — 8° Bellaguet, *Chronique des religieux de St-Denis*, t. VI. — Les volumes que ce dépôt a reçus antérieurement de cette importante et riche collection, se montent au chiffre de 79. Nous rappellerons encore ici que le même gouvernement lui a fait don, il y a peu d'années, de 7 volumes gr. in-folio de la *Collection Orientale*, publiée à l'imprimerie nationale à Paris, et qui est, comme on sait, une des plus vastes entreprises littéraires de notre temps.

Concours littéraires académiques. — C'est avec regret que nous voyons tous les ans la plupart de nos sociétés savantes, tant flamandes que wallonnes, mettre au concours des questions qui exigent de longues et laborieuses recherches, des déplacements dispendieux, et des connaissances qu'on n'acquiert souvent qu'après plusieurs années d'études. Encore si la récompense promise était proportionnée à ces sacrifices de temps et d'argent, mais malheureusement, il n'en est pas ainsi; des médailles de 300, 400 ou 500 francs au plus et une vingtaine d'exemplaires tirés à part de l'œuvre couronnée, — si elle obtient les honneurs de l'impression, — voilà le seul appât offert aux concurrents qui entrent en lice. Aussi ces concours restent-ils souvent sans résultat, et si les sociétés savantes reçoivent des réponses, celles-ci sont ordinairement si médiocres que ce n'est qu'à corps défendant que l'on accorde un encouragement aux auteurs. Cette année cependant nous avons d'heureuses exceptions à signaler. L'Académie royale de Belgique et la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand viennent d'entrer, sous ce rapport, dans une voie meilleure, en proposant des questions qui permettent d'une part aux concurrents de s'occuper de leur solution sans s'imposer des charges trop lourdes et d'autre part de se restreindre dans un cercle de recherches ni trop longues ni trop coûteuses. — Voici les questions historiques que la première de ces compagnie, savantes a mises au concours pour 1853 et 1854 (prix : 600 francs) :

1° *Faire l'histoire, au choix des concurrents, de l'un de ces conseils : le grand Conseil de Malines, le Conseil de Brabant, le Conseil de Hainaut, le Conseil de Flandre.*

2° *Un mémoire sur la vie et les travaux d'Érasme, dans leurs rapports avec la Belgique.*

3° *Quelle influence la Belgique a-t-elle exercée sur les Provinces-Unies sous le rapport politique, commercial, industriel, artistique et littéraire, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la fin du XVIII^e siècle ?*

La Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand a, de son côté, demandé de faire :

L'histoire de la littérature flamande et française dans le comté de Flandre, jusqu'à la fin du règne de la maison de Bourgogne (1482). Prix : 500 francs.

NÉCROLOGIE : J. Kesteloot, médecin et littérateur. — La mort vient de nous enlever un des anciens collaborateurs du *Messager des Sciences historiques*, M. Jacques Kesteloot, né à Nieuport en 1779 et décédé à Gand le 6 juillet 1852 Après l'organisation de l'enseignement supérieur en 1817, Mr J. Kesteloot fut nommé professeur à la faculté de médecine de l'Université de Gand, à laquelle il resta attaché jusqu'en 1835. — Comme savant, comme médecin, comme écrivain flamand, le défunt a laissé une honorable réputation. Nous lui consacrerons prochainement une notice biographique dans ce recueil, qu'il a si puissamment contribué à fonder en 1823.

J. J. Comer, bibliophile. — Il ne faut pas que le nom de celui qui consacra aux livres tous ses loisirs, ne soit par aucun livre transmis à la postérité : il ne faut pas que son souvenir s'évanouisse avec le dernier coup de maillet du commissaire priseur, légalisant la dispersion de sa bibliothèque. A tous, le hasard n'a pas donné les moyens de réunir une collection princière, et ce n'est point parce que la fortune s'est montrée moins généreuse à son égard, qu'un amateur de livres patient et zélé est moins digne que quelques mots soient consacrés à sa mémoire.

J. J. Comer, juge de paix à Nevele, poursuivait spécialement trois catégories d'ouvrages, notamment ceux qui traitaient de l'Histoire de la Belgique, les Vies des saints et les Voyages en Terre sainte. La première de ces séries, qui contenait les ouvrages les plus remarquables, était fort peu complète dans ses rayons; les deux autres semblaient l'être davantage. Comme Comer ramassait des livres plutôt pour le plaisir de les posséder que pour celui de les lire, il avait adopté pour chacune de ces catégories un genre différent de reliure, pour autant toutefois que les exemplaires qu'il acquerait ne fussent que brochés. Les volumes qui traitaient de l'histoire de la Belgique, étaient reliés en vert; les voyages, en veau fauve, et les vies des saints, en rouge. Les ou-

vrages qui méritent d'être signalés sont les suivants : *Monuments anciens,* par le comte Joseph de Saint-Genois, exemplaire dont le second volume renferme le 15e cahier et va jusqu'à la page 414 C; *De Morinis,* par Malbrancq, exemplaire Verdussen, grand papier; *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant,* par Butkens, avec les armoiries coloriées rehaussées d'or et d'argent; *Les Guerres de Nassau,* par G. Baudart, de Deinze, etc. Il est fâcheux que le catalogue de la bibliothèque de Comer n'ait point été rédigé par ordre méthodique; il en est résulté que les bons livres se trouvaient noyés dans un tas de niaiseries, au milieu desquelles on avait quelque peine à les retrouver.

Indépendamment de ses livres, Comer avait aussi quelques monnaies et des antiquités; mais, à l'exception d'une couronne d'Albert et Isabelle frappée à Bois-le-Duc, ces deux collections sont rentrées presqu'en entier dans la boutique des marchands de brie à brac, d'où elles étaient sorties.

Brave homme au fond, Comer avait parfois des irrégularités de caractère qui touchaient à l'excentricité. En voici un exemple : A la fin de l'hiver dernier, il rencontra non loin de Nevele un peintre gantois, justement renommé, avec lequel il dînait à table d'hôte lors de ses voyages presque hebdomadaires à Gand. L'artiste, qui travaillait dans les environs, se promenait, la pipe à la bouche, en casquette et en blouse. Dès qu'il reconnut son commensal habituel, le peintre salua M. Comer d'un bonjour amical et lui tendit la main. Mais celui-ci se trouvait dans un de ses moments d'humeur noire. Il regarda d'un air dédaigneux l'homme à la blouse, et, feignant de ne point le reconnaître, il passa son chemin. L'artiste blessé de cette impolitesse, mais respectant les cheveux blancs du vieillard, se vengea en homme d'esprit. Quelques coups de crayon lui suffirent pour esquisser du bibliophile une charge dans laquelle on retrouve sans peine une main habile Au-dessous on lisait ces mots :

Ik ete zo geirne Bagine Scheetjens!
Niet waer ei nien?

faisant allusion à une passion bien inoffensive du juge de paix pour ces bonbons enfantins. Tirée à un certain nombre d'exemplaires et exposée devant la vitrine d'un marchand d'estampes, cette charge égaya, pendant plusieurs jours, les badauds qui n'eurent aucune peine à en reconnaître l'original.

Comer survécut peu à cette petite vengeance, qu'il ignora peut-être : il mourut en brave, sur le champ de bataille. C'était le 24 mars dernier; il sortait d'une salle de vente et tenait en main une assiette qu'il venait d'y acheter, lorsqu'une attaque d'apoplexie foudroyante l'étendit sans vie sur le seuil de la porte. Il était âgé de 65 ans.

V. Gaillard.

Charles Hanssens, compositeur. — Un regrettable vide vient de se faire de nouveau au premier rang des artistes belges. Mr Charles Hanssens aîné, le doyen de nos musiciens, chevalier de l'ordre Léopold, a succombé à une indisposition de quelques heures. Il termine une carrière longue et bien remplie.

Né à Gand en 1778, il dut à la réputation dont il jouissait, d'être appelé en 1825, à diriger l'orchestre du Grand-Théâtre de Bruxelles. La capitale le connut ensuite successivement comme directeur de la musique du roi des Pays-Bas, inspecteur du Conservatoire royal de musique, et pendant sept ans comme administrateur des théâtres royaux. Il était en outre vice-président de la classe de musique de la *Société des Beaux-Arts,* de la ville de Gand, et un des fondateurs de la *Société d'Apollon,* établie à Bruxelles pour le soulagement des artistes malheureux. Le nom de Mr Charles Hanssens se recommande encore tout particulièrement par le mérite de plusieurs opéras et d'autres œuvres de sa composition.

Van Geel, sculpteur. — Un artiste belge, le sculpteur Van Geel, vient de mourir dans l'isolement et la misère, sans qu'il y ait de la faute de personne.

Fils d'un sculpteur de Malines, ancien professeur de l'Académie d'Anvers, Van Geel était un des derniers représentants de la célèbre école de David. Condisciple des plus illustres sculpteurs de la France, il remporta, en 1814, le second prix de Rome, et d'autres succès lui étaient réservés lorsque la chute de l'Empire le ramena dans sa patrie.

Après avoir exécuté les bustes du prince et de la princesse d'Orange, celui du grand-due Nicolas, il fut envoyé à Rome par le roi Guillaume Ier, et à son retour en Belgique, il exécuta d'abord la statue de *Guillaume le Taciturne,* et bientôt après le *Lion de Waterloo,* œuvre qu'il revêtit d'un caractère de véritable grandeur.

Les statues et les bas-reliefs qui ornaient l'ancienne porte Guillaume, étaient également de lui.

En 1852, Van Geel exécuta pour le roi Léopold une statue en marbre, représensant un *jeune Berger jouant de la flûte* et formant l'une des œuvres les plus gracieuses, les plus élégantes, les plus correctes, qui aient été produites en Belgique. La statue du prince Charles de Lorraine termine la série des travaux importants dus à Van Geel. La misère où il était tombé, s'explique par une monomanie dont il fut atteint il y a quinze ou vingt ans.

INRI
HIER VOOREN LYCHT
VRYE SEPVLTVERE
AMPLO MAGNIFICOQ · DOMINO PHILIPPO
GRVTERO EQVITI AVRAT · IIII · CONS · DE SVA ET
PATRIA ET REPVB OPTIME MERITO D IOANNES
ET D PHILIPPVS · FILII POSVERE · M · CCCCC XXXIII
X De Cock. Del.
Lith de I Desferrez Gand

MONUMENTS DE LA VILLE DE GAND (1).

RAPPORT

RÉDIGÉ AU NOM DE LA COMMISSION INSTITUÉE POUR LEUR CONSERVATION,

PAR

PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE,

Membre de ladite Commission.

IV.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-NICOLAS.

L'église paroissiale de S^t^-Nicolas, la plus ancienne de la ville, est fondée, selon l'opinion du savant archéologue Schayes, en l'an 1031 (2). Cependant, d'après un petit opuscule flamand : *Oorsprong, beginsel en oudheyd der devotie tot de H. Reliquien en Beeld van de H. moeder Anna,* sans nom d'auteur, dont la huitième édition parut à Gand chez la veuve De Goesin en 1748, sa construction daterait de l'an 912, et à la même époque elle aurait été consacrée et dédiée à S^t^-Nicolas par Lambert, évêque de Tournai, sous le pontificat d'Anastase III.

Entre ces deux assertions il y a donc une différence de cent trente-neuf ans; différence immense qui ouvre un vaste champ aux conjectures. Toutefois, sans prétendre

(1) Suite. Voir année 1851, pag. 515 et 441.

(2) *Histoire de l'Architecture en Belgique*, t. II, p. 17.

nous prononcer sur la validité de l'une ou de l'autre de ces assertions, nous ferons remarquer que, si l'auteur anonyme n'a pas confondu la date de la construction de l'ancienne église de Ste-Pharaïlde avec celle de l'église de St-Nicolas, ce qui ne serait pas impossible, son raisonnement nous paraît assez explicite pour mériter quelque confiance, d'autant plus qu'il nous dit que ses renseignements ont été puisés dans les anciennes archives de l'église et dans de vieux livres réimprimés à diverses époques pour l'édification des fidèles (1). Au reste, voici comment cet écrivain raconte l'origine de ce vieil édifice : « Deze Kerke » is gebouwd geweest van ten jaere Christi 912, door de » mildaedigheyd der Geloovige, die in die tyden zeer groot » was, en is die ten selven jaere toegewyd geworden aen » God en den H. Nicolaes, door den zeer Hoogweêrdigen » Heer Lambertus, 28 Bisschop van Doornyk, een zeer » deugdzaem en heylig man, in de maend van september, » gelyk de selve Kerk-wydinge nog jaerlyks word gevierd den » zondag naer H. Kruys-verheffinge, in het eerste jaer des » Pausdoms van Anastasius den III, zulks dat deze Kerke al » hadde gestaen voor dat deze H Reliquien hier wierden » gebragt van Jerusalem, ten jaere 1101, den tyd van 189 » jaeren, en is deze parochiale Kerke naer verloop des tyds » van 703 jaeren naer haere bouwing, ten jaere 1615 ver- » anderd in Collegiale, onder den titel van Collegiale Kerke » van Ste Pharaildis, tot St Nicolaes binnen Gend, ten tyde » van den Bisschop Henricus-Franciscus vander Burgt, in » het tweede jaer syns Bisdoms; dit met consent des Konings » van Spagnien, Philippus den III, en van syne Heyligheid » den Paus Paulus den V, in het thiende jaer syns Paus-

(1) « Uyt oude schriften en bescheeden dezer Kerke, waer uyt dit is ge- » trokken, als uyt boekskens daer van, van ouds in deze Kerke uytgegeven, » om te voldoen aen het godvrugtig verzoek der geloovige, en van tyd tot tyd » herdrukt, die om hunne oudheyd alle geloof verdienen. »

» doms. Behoudende evenwel alzoo het Kapittel (alhoewel » veranderd van plaetse en Kerke) den naem van hun oud » Kapittel en residentie Kerke, op de Pharaïlde-plaets, al- » waer het zelve zoo veele eeuwen voor de vervoeringe van » het zelve tot de Kerke van den H. Nicolaes, hadde geweest, » welke is staende in het midden dezer stad. »

Comme la plupart des édifices de cette époque, l'église de S^t^-Nicolas fut consumée par les flammes en 1120. Après ce désastre dont l'histoire gardera l'éternel souvenir, on la reconstruisit dans le style qu'elle a conservé jusqu'à ce jour dans quelques-unes de ses parties et notamment dans la façade, dont la forme primitive subsiste à peu près intacte.

En 1408 un nouvel incendie détruisit l'une des tourelles qui s'élèvent aux angles du grand portail, ainsi qu'une partie considérable du bâtiment. La reconstruction eut lieu en 1429, sous la direction des maîtres architectes *Liévin Boonen* et *Jean Coelins*, et le magistrat de Gand contribua dans les dépenses pour une somme de 50 livres de gros (1).

Plus tard, l'une de ces tourelles ayant été détruite, soit par le feu soit autrement, elle fut rebâtie en 1613, sur le plan de celle qui lui fait face (2).

Située au centre d'une grande cité où les constructions en

(1) Dieriex, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 105.

(2) Up den XIIIen meye XVIe derthiene hebben heer ende M^re^ Adriaen Pletynex, Pasteur van S^te^-Nielaus kereke dezer stede, d'heer Jan Van Ydeghem, Kerekmeester, ende Gheeraert Van Ydeghem, ontfangher der zelver kereke, met auctorisatie van andere kerekmeesters, besteet te maken met alle de leverynghen van materialen, het een turreken twelek afghebroken es staende boven de heuvelduere zoo men ter kereke inne compt naest de Velstrate, an m^re^ Pauwels de Somere, m^re^ temmerman dezer stede, ende Gilles Romeels, up de zelven patroon van tander turreken staende boven de voorn. heuvelduere naest de Cooremaert, in alder manieren van fatsoen ende hoochde ende steke van haute als tvoorn. turreken dat nu teghenwordich daer staet, etc., etc. . . . . .
ditte mids ende voor de somme van een ende dertich pon. groo. eens, ende twee stoopen wyns, etc. (*Archives de l'église de S^t^-Nicolas*).

bois étaient extrêmement nombreuses, l'église de S^t^-Nicolas était particulièrement exposée aux incendies, si fréquents à cette époque. Quoique ce danger ne présente plus aujourd'hui le même caractère de gravité, il existe néanmoins toujours et ne disparaîtra que lorsque ce vieux et vénérable monument sera débarrassé de la disgracieuse ceinture de maisons et de maisonnettes qui l'étreint, le noircit de ses nombreuses cheminées et voile aux regards des curieux, les derniers vestiges de sa belle architecture extérieure (1).

Comme tous les temples religieux de Gand, l'église de S^t^-Nicolas eut beaucoup à souffrir pendant la révolution du

(1) Dans la séance du 21 août 1852, du Conseil communal de Gand, MM. les conseillers Delehaye et Guislain, à propos d'un subside de 1500 fr. accordé par la ville à la Commission des Monuments pour être employé à la restauration des ruines de l'ancienne abbaye de S^t^-Bavon, ont élevé la voix en faveur de nos anciens édifices tant admirés par les étrangers qui visitent la ville. « La façade de l'église de S^t^-Nicolas, a dit M. Guislain, » l'un de nos monuments les plus anciens et les plus remarquables, menace » ruine et tombe de vétusté. L'ancienne Halle qui sert aujourd'hui de salle » d'armes à la confrérie de S^t^-Michel, exige aussi une restauration com- » plète. Si je fixe l'attention du collége sur ces restaurations, c'est que je » les considère comme extrêmement importantes. » M. Delehaye appuyant chaleureusement la motion de son honorable collègue, ajouta : « Lorsque » des villes d'une moindre importance, obtiennent de l'État des sommes » considérables pour la restauration de leurs monuments, pourquoi la ville » de Gand n'obtiendrait-elle pas la même faveur, elle qui, sauf le subside » accordé pour la restauration du Beffroi, n'a encore rien obtenu pour la » conservation de ses édifices? L'Hôtel-de-ville est dans un état de délabre- » ment complet. Il est de la dernière urgence de songer à sa restauration, » et je nourris l'espoir fondé que M. l'échevin chargé des travaux publics » voudra bien attacher son nom à cette restauration, comme il l'a attaché » déjà à d'autres constructions importantes. » Ces paroles sympathiques en faveur des monuments élevés par nos aïeux, ont été applaudies par la ville entière. A notre tour nous joignons nos instances à celles de ces honorables conseillers, afin que la capitale de la Flandre obtienne du gouvernement les subsides nécessaires pour entreprendre les grands travaux de restauration que ses édifices exigent. Quant à l'église de S^t^-Nicolas, que nos magistrats d'autrefois considéraient comme le plus beau monument de la ville, les archives communales l'attestent, nous formons des vœux afin que sa façade principale soit dégagée des maisons qui la masquent et restaurée dans le style du XII^e^ siècle.

XVI^e siècle, lorsque les Iconoclastes se ruèrent sur tout ce qui appartenait au culte catholique. En 1579, le magistrat de la ville autorisa la démolition des églises de S^t-Nicolas, de S^t-Martin, de S^t-Michel, de S^t-Jacques et de S^te-Pharaïlde, pensant par cet acte de vandalisme, enlever aux catholiques le moyen de se réunir. Heureusement, cette sentence destructive n'eut point de suite, et l'église de S^t-Nicolas sauvée d'une ruine certaine, servit néanmoins d'écurie aux chevaux de la cavalerie gantoise.

A peine la guerre civile domptée par Alexandre Farnèse, a-t-elle cessé d'exercer ses ravages, que les églises fermées par les sectaires, s'ouvrent de nouveau au culte catholique. Mais hélas! plusieurs d'entre elles sont complétement ruinées. S^te-Pharaïlde surtout, cette vieille collégiale qui devait la plus grande partie de ses richesses à la munificence des anciens comtes de Flandre, se trouve réduite, tant par les inondations des années 1410, 1487 et 1530, qui enlevèrent ses plus belles propriétés situées dans les Poldres, que par les dévastations commises pendant les guerres intestines, à un état de détresse tel, que le chapitre sollicite du Gouverneur-général des Pays-Bas, sa réunion à l'église paroissiale de S^t-Nicolas; ce qui eut lieu *provisoirement* par un décret du prince de Parme, daté du camp de Beveren, le 10 mai 1585; et le 9 juin de la même année, jour de la Pentecôte, les chanoines de S^te-Pharaïlde célébrèrent solennellement le service divin dans leur nouvelle résidence.

Ici commence une période de troubles que le chantre du *Combat du Lutrin* aurait immortalisée dans ses vers, si l'histoire des querelles interminables qui surgirent entre les chanoines de S^te-Pharaïlde et le curé et les marguilliers de l'église de S^t-Nicolas, était arrivée jusqu'à lui; querelles qui durèrent un siècle et demi et dans lesquelles intervinrent les évêques de Gand, les abbés de S^t-Pierre, les papes, le conseil de Flandre et les souverains des Pays-Bas.

Nous ne pouvons donner ici l'histoire de cette *Iliade* d'un nouveau genre, pour laquelle il faudrait compulser de nombreux sacs à procès, derniers débris des précieuses et riches archives du chapitre de Ste-Pharaïlde. Nous nous bornerons à dire que les chanoines après avoir été expulsés de l'église de St-Nicolas par *fulmination de Rome,* retournèrent à leur ancienne église jusqu'en 1614, époque à laquelle ils rentrèrent à St-Nicolas par décret des archiducs Albert et Isabelle, daté de Bruxelles, du 20 juin 1614, portant : « Mandement à noz très chiers et féaulx les chef-» président et gens de noz conseil privé et grand consaulx, » président et gens de nostre conseil provincial en Flandres » et touts aultres noz officiers, justiciers et subjects qui se » regardera, que nostre subdict consentement et accord » d'union d'églises, en la forme et manière et subs les con-» ditions que dict est, ils facent, suffrent et lessent les dicts » suppléants, plainement, paisiblement et *perpétuellement* » jouyer et user, sans leur faire, mettre ou donner, ny » suffrir estre faict, mis ou donné ores, ny au tempes ave-» nir aucun destourbier ou empeschement, au contraire, » car ainsi nous plaict-il (1). »

Les intentions des archiducs étaient louables, mais il ne suffisait pas de mettre au bas d'un décret la phrase sacramentelle : *Car ainsi nous plait-il,* pour faire vivre ensemble en bonne intelligence, des éléments opposés très-sensibles aux petites vanités de ce monde.

En effet, sous l'administration du curé irlandais Roger Nottingham, les scènes irritantes se renouvellèrent avec une vivacité extrême, jusqu'au moment où Jean Charles Vriendts de Trauenfeld devint prévôt du chapitre. Ce prélat fit de généreux efforts pour maintenir la bonne harmonie entre le chapitre et le curé, mais ses efforts ne furent couronnés

(1) *Archives de l'église.*

que d'un succès éphémère. Mis en possession de la prévôté en 1670, il vit la discorde renaître après une paix qui avait duré onze ans. Le curé, jaloux de voir briller la statue de Ste-Pharaïlde au-dessus de la grande porte d'entrée, au lieu de celle du patron de l'église qui avait sa place au haut du maître-autel, proposa, en 1681, de mettre le Christ au milieu, ayant à sa droite Ste-Pharaïlde et à sa gauche St-Nicolas. Le chapitre s'opposa à ce changement. L'affaire fut portée devant le conseil de Flandre, qui donna gain de cause aux chanoines. Cette décision occasionna le 10 et le 11 mars 1682 des scènes tumultueuses auxquelles le peuple prit une part active (1).

Cependant la statue de la sainte, confiée au ciseau du sculpteur *Jean-Baptiste Pennekyn,* fut placée en 1684, conformément à l'arrêt, au-dessus de la porte du grand portail. Cette statue avait coûté six livres de gros, comme le prouve l'extrait suivant tiré des comptes de l'église.

« Betaeld aen Jean Bapte Pennekyn, beeltsnyder, de somme van VI ponden groon. over ghemaeckt thebben een nieuw beeldt van Ste Pharailden, staende voor de kerkdeur dezer Kercke. Hier per ord. ende quitt. vanden 27 marty 1684. »

Après des dissentions qui durèrent encore un siècle, la séparation du chapitre de Ste-Pharaïlde et de l'église paroissiale de St-Nicolas fut enfin décrétée, le 22 janvier 1782, par l'empereur Joseph II (2).

(1) Les archives de l'église de St-Nicolas renferment de nombreux documents sur ce procès.

(2) Voici ce document qui est d'un haut intérêt pour l'histoire du chapitre de Ste-Pharaïlde. Il appartient aux archives de l'église de St-Nicolas :

« Joseph, par la Grâce de Dieu Empereur des Romains toujours Auguste, Roi d'Allemagne, de Jérusalem, etc., etc. Savoir faisons que, par le compte que nous nous sommes fait rendre de l'état et de la situation du chapitre de Ste-Pharaïlde, en notre ville de Gand, nous avons reconnu que ce chapitre, fondé par les anciens comtes de Flandre, et dépendant de Notre plein Patronage Roial, aïant perdu successivement, par les malheurs des

Peu d'années auparavant, sous le règne de Marie-Thérèse, on avait conçu le projet de transformer l'église de St-Nicolas en entrepôt général pour les marchandises, en halle aux toiles ou bien en bourse de commerce. Voici la lettre que l'Impératrice écrivit à ce sujet au magistrat de Gand :

« Chers et bien amés. Étant informée que le bien public et l'utilité générale du commerce dans notre ville de Gand exigeroient qu'il y eut un magazin d'Entrepôt général, ainsi qu'une place convenable pour y faire une bourse marchande et une halle à sec pour les toiles, et qu'il seroit difficile de

tems, et nommément par les inondations de la mer, la plus grande partie des fonds de sa dotation primitive; et n'aïant pas les moiens de reconstruire son église, qui fut détruite et ruinée pendant les Troubles du XVIe siècle, les Sérénissemes Archiducs, Nos Prédécesseurs, avoient concédé par leurs lettres Patentes du 20 juin 1614, qu'il fut transféré dans l'église paroissiale de St-Nicolas en notre dite ville, à l'effet de quoi, il s'est trouvé dans la nécessité de prendre, par actes de 1615 et du 20 juin 1621, avec le Patron et les Marguillers de cette église, différens arrangemens, que le Gouvernement a trouvé bon de modifier par décrets du 18 Mai 1658 et du 11 Décembre 1660, en plusieurs points, comme contraires au Droit de Patronage Roïal dudit Chapitre, et comme il se trouve maintenant par la vacance de l'église des cidevant Jésuites en ladite ville, et la suppression que Nous avons trouvé bon d'ordonner du Prieuré des chanoines réguliers de l'ordre de St-Augustin à Elseghem, chatellenie d'Audenarde, une occasion favorable pour relever ce chapitre de la détresse où il s'est vu réduit, en donnant, comme il convient à cette ancienne Fondation Roïale, une Église en propre et un supplément convenable de Dotation : à ces causes, Nous avons, de l'avis de nos très-chers et Féaux, les Chef et Président et gens de Notre Conseil Privé, à la délibération de Notre très-chère très-aimée sœur Marie Christine, Princesse Roïale de Hongrie et de Bohême, Archiduchesse d'Autriche, etc., et de Notre très-cher et très-aimé Beau-Frère et Cousin Albert, Prince Roïal de Pologne et de Lithuanie, Duc de Saxe-Teschen, etc., nos Lieutenans, Gouverneurs et Capitaines généraux des Pays-Bas et de notre propre mouvement, pleine puissance et autorité souveraine, ordonné et ordonnons que Notre dit Chapitre de Ste-Pharaïlde soit transféré dans l'église des cidevant Jésuites à Gand, qui appartiendra désormais, à perpétuité, audit chapitre, comme collégiale, avec la maison y attenante, qui servira de Prévôté. Attribuons et annexons de plus audit chapitre, pour sa meilleure Dotation sur le pied que Nous nous réservons de régler et de déterminer ci-après, tous les Biens quelconques du dit Prieuré d'Elseghem, dont nous avons ordonné la suppression ainsi et de la

trouver un emplacement plus propre à tous égards pour ces différens objets, en y rapprochant le bureau de nos douanes, que les bâtimens de l'Église du chapitre de Ste-Pharaïlde et de la paroisse de St-Nicolas, lesquels chapitre et paroisse pourroient être transférés sans inconvénient dans l'Église des ci-devant Jésuites, si Nous voulions, à cet effet, céder gratuitement cette Église avec une maison y contigue pour le presbytère. Nous désirons, avant de nous déterminer sur un objet si intéressant que vous vous expliquiez le plus tôt qu'il sera possible sur la matière, après vous être concertés

manière que Nous l'avons fait connaître à l'Évêque de Gand et à Nos Conseillers Fiscaux de Flandre, que Nous chargeons de faire, de concert avec ledit Évêque, toute les dispositions requises pour l'exécution des présentes. Voulons néanmoins que l'union qui a été faite en 1615 du District de l'ancienne paroisse de Ste-Pharaïlde à celle de St-Nicolas, ainsi que l'union des Prébendes dudit chapitre, à la Cure de St-Nicolas, continuent de subsister; Notre intention étant au surplus, qu'il soit pourvu, par ceux qu'il appartient, à ce que le Service Divin se fasse décemment et convenablement dans l'église Paroissiale de St-Nicolas après la dite Translation. Finalement, Nous réservons à la connoissance de Notre Gouvernement-Général, les Différens quelconques qui pourroient résulter, à l'occasion de cette translation, entre le dit Chapitre et les Patron, Curé et Margilliers de la dite Eglise Paroissiale. Si DONNONS EN MANDEMENT à NOS très-chers et Féaux les Chef et Président et gens de nos Privé et Grands Conseils, Président et Gens de Notre Conseil de Flandre, et à tous autres nos Justiciers, Officiers et Sujets, que ce peut toucher et regarder, de faire et laisser pleinement, paisiblement et perpétuellement jouir le dit Chapitre de Ste-Pharaïlde de Notre présente Grâce, Octroi et concession, sans lui faire, mettre ou donner, ni souffrir être fait, mis ou donné à présent, ni à l'avenir, aucun trouble ou empêchement au contraire. CAR AINSI NOUS PLAIT-IL. En témoignage de quoi, Nous avons fait mettre à ces Présentes le Grand seel de feu Sa Majesté l'Impératrice Douairière et Reine, Notre très-chère et très-honorée Mère, de très-glorieuse mémoire, dont Nous nous servirons, jusqu'à ce que le Nôtre soit achevé. Donné en notre ville de Brusselles, le vingt-deuxième jour du mois de Janvier, l'an de Grâce, Mil sept cent quatrevingt-deux, et de Nos règnes, savoir de l'Empire Romain, le Dixhuitième; de Hongrie et de Bohême le Second :/: V. d.

Par l'Empereur et Roi en son Conseil,
L. MARIA.

Lettres patentes pour la translation du Chapitre Roïal de Ste-*Pharaïlde dans l'église des cidevant Jésuites à Gand, et pour sa meilleure Dotation.*

et entendus avec la Chambre de commerce sur les arrangemens à prendre à ce sujet, en cas que Nous agréassions ladite translation; ainsi que sur la somme annuelle que ladite Chambre pourroit entreprendre de païer au profit du chapitre et de la paroisse pour l'usage qu'on feroit des bâtimens et du terrain de leur Eglise actuelle.

» Nous vous remettons au reste la requête ci-jointe des propriétaires des maisons situées autour et dans les environs du marché aux toiles, dit le marché au Vendredi, pour, qu'en rendant votre avis, vous y fassiez telle attention, que vous trouverez convenir. A tant chers et bien amés, Dieu vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles, le 31 janvier 1778 (1). »

La chambre de commerce répondit : qu'après avoir entendu les négociants de la ville, elle était d'avis que l'église de S^t^-Nicolas ne pouvait convenir pour un entrepôt général de marchandises, attendu qu'un bâtiment de cette catégorie doit être situé, autant que possible, au bord d'une rivière ou d'un bassin, par conséquent elle propose l'établissement du nouvel entrepôt aux environs de S^te^-Agnès, à proximité du canal de Bruges; elle pense aussi que ladite église est trop sombre pour une halle aux toiles et qu'il y aurait de l'inconvénient à déplacer le marché de cette industrie, établi actuellement aux environs de S^t^-Jacques. Quant à la transformation de l'église en bourse de commerce, la chambre déclare que le *Pack-huys*, situé en face sur le marché aux Grains, possède toutes les qualités requises pour en tenir lieu.

Grâce à cette réponse concluante de la chambre de commerce, l'église paroissiale de S^t^-Nicolas fut sauvée d'une profanation que nous déplorerions peut-être encore aujourd'hui.

Après cette rapide esquisse de l'histoire de ce vénérable monument, jetons un coup-d'œil sur les œuvres d'art qu'il renferme.

(1) *Archives de l'église.*

La première chapelle de la nef de droite en entrant par le grand portail, est la

CHAPELLE DE S^{t}-MICHEL, DITE DES ESCRIMEURS.

La Confrérie des Escrimeurs de S^{t}-Michel est la plus ancienne de Gand, elle fait remonter son origine vers le milieu du XI^{e} siècle, quoique son acte constitutif ne date que de l'année 1611 (1).

L'autel est surmonté de la statue de l'archange et décoré des emblèmes de la confrérie. Dans le retable on admire une belle toile représentant *les Anges rebelles terrassés par l'archange S^{t}-Michel,* par *Nicolas Liemaecker,* dit *Roose.* Cette production est rangée à juste titre parmi les plus remarquables de ce maître. La confrérie de S^{t}-Michel avait d'abord prié Rubens de traiter ce sujet; mais ce grand homme leur conseilla de s'adresser au pinceau de Roose, en leur disant : « Quand on possède une fleur si belle, on peut bien se passer de fleurs étrangères; » et Roose fut chargé de la composition du tableau. A ce sujet signalons une curieuse contradiction échappée à Descamps. Dans la *Vie des Peintres,* tome I, page 288, il dit, que ce tableau « passe » pour un des chefs-d'œuvre de Nicolas Roose et qu'il ne » cède en rien aux plus beaux de son siècle. » Dans le *Voyage pittoresque en Brabant et en Flandre,* ce judicieux critique est complétement changé d'avis, « l'archange qui » foudroie, dit-il, est mal posé et d'un dessin incorrect, le » reste n'est que confusion. » Il nous paraît que si ce tableau était réellement entaché d'imperfections aussi capitales, il aurait infailliblement dû céder le pas aux plus belles productions de son siècle. Siècle de splendeur, où l'École flamande brillait de son plus vif éclat.

(1) Voyez l'*Album du cortége historique des comtes de Flandre*, par Félix Devigne et Edmond De Busscher, p. 81; 1849.

Au-dessous de cette grande œuvre généralement connue sous le nom de *la Chute des anges,* on voit trois petits panneaux, représentant : celui du milieu, attribué à *François Porbus, le Christ en croix, la Vierge Marie, S^t^-Jean et S^te^-Marie Madeleine;* celui de gauche, *le Sacrifice d'Abraham* et celui de droite, *la défaite de Goliath.* Ces deux derniers sont de la main de *Roose.*

En face de l'autel est exposé *le bon Pasteur,* l'une des meilleures toiles de *Jean de Cleef.*

La chapelle est fermée par une barrière en marbre.

CHAPELLE DES FONTS BAPTISMAUX.

Le tableau d'autel, sur toile, de petite dimension, représente *la Vierge Marie tenant sur les genoux l'enfant Jésus endormi; elle fait signe au petit S^t^-Jean-Baptiste qui vient lui offrir une grappe de raisins, de ne pas troubler le sommeil du divin Enfant,* par *Maes-Canini.* — Ce tableau dans le goût italien, est certainement une des meilleures et des plus gracieuses compositions de ce peintre.

En face contre le mur, une toile représentant *S^t^-Jérôme entendant les sons d'une trompette céleste;* bonne copie d'un tableau italien, attribuée à *Antonio van den Heuvele.*

Sous la croisée, *le Martyre de S^t^-Cyprien,* grand paysage avec figures, d'un beau faire.

CHAPELLE DE S^t^-JOSEPH, AUTREFOIS DES FRIPIERS.

L'autel restauré avec beaucoup de goût, n'a point de tableau; mais sous la croisée, on remarque *le Couronnement de la Vierge,* l'une des belles œuvres de *Nicolas Roose;* elle porte un blason *de gueules à la fasce d'argent, chargée de quatre sautoirs accolés et rangés en fasce, d'azur; l'écu surmonté d'une crosse abbatiale.* Ces armoiries qui appartiennent à l'ancienne famille de Steelant, pourraient bien être celles du donateur, sans doute Prévôt du chapitre de S^te^-

Pharaïlde. Ce tableau a été déposé à l'église de S^t^-Nicolas, en vertu d'un arrêté de la régence du 15 juin 1820. Il figure au catalogue de l'an XI, sous le n° 140. De mauvaises restaurations l'ont fortement endommagé.

Le Martyre de S^t^-Crispin et de S^te^-Crispienne, peint sur panneau au XVI^e^ siècle, est exposé en face de l'autel.

CHAPELLE DE LA VIERGE MARIE (CAVELOTTERS).

Sous la croisée on remarque une grande toile, représentant *le Christ en croix, la Vierge Marie, S^t^-Jean et S^te^-Marie Madeleine,* par *Erasme Quellin.* Ce tableau est marqué : E. QUELLINUS FEC. A° 1666.

Contre le mur en face de l'autel, on voit une grande toile d'un maître inconnu, représentant *la Vierge Marie apparaissant à un chanoine de S^te^-Pharaïlde.* Ce sujet retrace sans doute l'installation de la confrérie des esclaves de Marie, dite : *Ter radien,* fondée en Espagne par le Père Simon Roias, prédicateur de Philippe III. Ce prince se fit inscrire avec toute sa cour dans la pieuse association, et peu d'années après, le 8 mars 1634, cette confrérie ayant été établie à l'église de S^t^-Nicolas, il est probable que ce tableau aura été exécuté à cette époque pour rappeler le souvenir de cette fondation.

Dans la même chapelle on vient de placer une copie du *tableau miraculeux de Rimini,* par *Anseele.*

CHAPELLE DE LA S^te^-CROIX.

Le tableau d'autel est une *Descente de Croix,* d'après Van Dyck.

Dans une niche pratiquée dans la muraille se trouve une belle toile représentant *le corps de Jésus-Christ gardé par la Vierge Marie, Marie-Madeleine, Nicodème et un ange,* par *Antonio van den Heuvele* (1).

(1) Ontfaen by my onderscrevenen vut handen vanden ontfangher (Dut-

CHAPELLE DE S^{t}-JOB.

Dans les boiseries en chêne qui entourent cette chapelle, on distingue deux bas-reliefs représentant *la Destruction de la maison de Job* et *l'Enlèvement de ses troupeaux*.

Le retable de l'autel est orné d'un tableau sur panneau, montrant *ce saint sur son fumier,* par *Philippe-Charles Marissal,* le fondateur de l'Académie de dessin de Gand.

CHAPELLE DE S^{t}-COSME ET S^{t}-DAMIEN, DITE DES CHIRURGIENS.

Le tableau d'autel retrace l'épisode *du Samaritain blessé,* peint sur toile par *Nicolas Roose.* Cette œuvre traitée à la manière italienne dans le genre de Bassano, est une des bonnes productions de ce maître.

Sous la croisée on voit deux petits tableaux sur panneau, offrant *les portraits du Christ* et *de la Vierge Marie,* dans le style antique et d'un bel effet.

ghebant?) de somme van vier ponden gr. vlams ende dat over ghelycke somme by my ghetelt aen s^{r} Anthonio Van Hevele, in minderinghe van betaelinghe vande scilderye van het H. Graf ons Heeren. My toreond. desen 5^{en} april 1651.

BORONAIGE, PRB. SANCTI NICOLAI. (*Archives de l'église*).

Immédiatement sous ce tableau on lit l'inscription suivante, gravée dans le marbre :

D. O. M.
Vrij sepulture
van s^{r} Martinus Derkinderen, negt, overl. den 20 april
1742 oudt 82 jaer, ende van synen soon s^{r} Jaceques
Josephus Derkinderen ook negt. binnen dese stadt,
overl. den 5 july 1781, oudt 76 jaeren in houwelyk met jof.
Isab. Josepha Van den Baese overl. den 26 july 1766,
oudt 60 jaeren, hebben gewonnen Joanna Jos^{a} Jacoba,
overl. den 28 janry 1755. Joannes Frans Josephus, overl.
den 30 7ber 1741. Franciscus Josephus Hijacinthus, overl.
den 8 janry 1758, oudt 15 jaeren, ende van syne tweede
huysvrauw jouffrauw Elisabeth De Vos sonder
decendenten overl. den 20 juny 1772, oudt 47 jaeren.
Bidt voor de zielen.

En face de l'autel, une pierre scellée dans la muraille, portant l'inscription flamande ci-après, rappelle les excès commis par les Iconoclastes au XVI^e^ siècle.

Ghedinckenesse van dheer Jan Meyntkins, in zyn leven diverschelick schepenen van beede de baneken, midtsgaders van jonevr. Anna Van Tessele, fa dheer Lievens, zyne gheselnede, de welcke naer dat zy alhier tot lavenesse van haerlieder zyelen ghefondeert hadden een eeuwich jaergetyde met distreb. van broode, volghende de brieven ghepasseert by schepenen vander knere den 11 septemb. XV^c^ LX, ligghen hier vooren begraven, ende de selve ghedinckenesse door de ghemeene troubelen ghedestrueert zynde, hebben dherfghename, dhoors van dheer L^en^ Meyntkins, Vander Crayen, De Koninck ende Van Crubeke, thaerlieder memorie tselve wederom doen uprechten int jaer 1620.

Bidt voor de zielen.

CHAPELLE DES AMES.

Le retable de l'autel est orné d'une toile allégorique, représentant *l'Église militante intercédant pour l'Église souffrante,* qui est marquée : J. Geirnaert, 1842 (1).

(1) Au-dessous de ce tableau on lit :

D. O. M.
ET
PIÆ MEMORIÆ DOMINI. A. M. VAN THIEGHEM,
HUJUS ECCLESIÆ, QUAM VIVENS MORIENS
CURAVIT, PER ANNOS XXIII, ÆDITUI
OBIIT 20 FEB. 1842.
R. I. P.

Au milieu du pavement de cette chapelle on voit une pierre, portant l'épitaphe suivante :

D. O. M.
VIVUS SEMPER MORIENS OBDORMIT TANDEM R. D. JOANNES
CERSELIUS PBR S. THEOL. BAC. FOR. QUEM SILVA-DUCIS MUNDO
DEDIT, LOVANIUM FORMAVIT, GANDA PERFECIT, ANN. X. VICE PASTORIS, DEMUM CANONICI, ET CANTORIS ANN. 24. IN HAC
ECCLESIA COLLEGIALE PERFUNCTIS LAUDABLITER MUNYS,
PACIS AMATOR, IN PACE OVIEVIT, ÆTATIS ANS
65, CHRISTI 1666. JANUARY DIE 28.
FUNDATO IN HAC ECCLESIA ANIVERSARIO
PERPETUO NOVEM LECTIONUM,
CUM DISTRIBUTIONE SACCI
PANIS IN PAUPERES
REQUIESCAT IN
PACE.

En face, contre la muraille, on voit le joli monument en pierre élevé à la mémoire de Philippe de Gruutere. La planche ci-contre en donne la gravure, dessinée sur les lieux avec une scrupuleuse exactitude par Xavier De Cock.

Cette chapelle vient de recevoir un magnifique vitrail, *la Sainte Vierge implorée par les donateurs de cette belle œuvre, M^r et M^me Huyttens-Van Thieghem,* par *Capronier.*

CHAPELLE DE LA S^te-TRINITÉ.

L'autel est orné d'une toile représentant *la S^te-Trinité adorée par les anges,* par *Le Plat* (1).

(1) Sur le retable de l'autel, au-dessous de ce tableau, on lit :

D. O. M.
ET
BONÆ MEMORIÆ
PRÆNOR. DOMINI JOANNIS BRUNONIS
CISLENI VAN DEN HECKE
QUI
HUJUS ECCLESIÆ PER ANNOS PROPÈ L
ÆDITUUS OBIIT 30 DECEMBRIS
MDCCCILII
LIBERI PIETATIS AVITÆ HÆREDES
ALTARE MARMOREUM
D. D.

En face de l'autel on voit une pierre incrustée dans le mur, portant cette épitaphe :

D. O. M.
STA VIATOR.
ET CHRISTIANÆ EXEMPLAR MUNIFICENTIÆ
ASPICE, INSPICE, IMITARE.
D. THEODORUS VANDER MEERSCHE
ET D. JOANNA VAN DEYNSE
NOBILE PAR CONJUGUM,
UT IN ÆTERNA RECIPIANTUR TABERNACULA
INTROITUM HUNC SIBI, ECCLESIÆ, DEO
EXTRUXÈRE.
OBIIT ILLE 4° NONAS MARTII A° 1675 ÆTATIS 76
ILLA, A° 1681, MENSIS JUNII, DIE 1a ÆTATIS 79
CONSORTES MODO TUMULI
QUI 47 ANNIS VIXÊRE THALAMI.
QUONIAM CONFORTAVIT SERAS PORTARUM TUARUM
BENEDIXIT FILIIS TUIS IN TE.
PSAL. 147.

Sous la fenêtre on remarque un beau *S^t-Jérôme*, peint sur toile à la manière italienne, par *Jean Janssens*.

CHAPELLE DU S^t-SACREMENT.

Avant d'entrer dans cette chapelle, on passe devant un vitrail représentant *la Translation des reliques de S^te-Pharaïlde à l'église paroissiale de S^t-Nicolas*, par *Laroche*, de Bruxelles. Ce vitrail exécuté en 1851, a été offert à l'église par M^r Amédée Kervyn, dont il porte les armoiries.

La chapelle du S^t-Sacrement, autrefois dédiée à la Vierge, est située derrière le chœur. Le pavement est composé de pierres tombales recueillies dans toutes les parties de l'église. Souvenirs pieux, que l'on regrette de voir disparaître de la plupart de nos temples chrétiens!

Parmi ces pierres tombales se trouve celle qui fermait autrefois la sépulture de trois curés de l'église collégiale de S^t-Nicolas, Adrien Pletinx, Jean Debbaut et l'Irlandais Roger Nottingham, célèbre par ses démêlés avec les chanoines de S^te-Pharaïlde (1).

(1) Voici l'inscription qui couvre cette pierre, ornée de deux écussons armoiriés :

MONUMENTUM
RR. AC VENERABILIUM DD. HUJUS ECCLESIÆ
PASTORUM
OFFICIO PARIUM, TUMULO ÆQUALIUM
R. IN PRIMIS ET VERERABILIS DOMINI
ADRIANI PLETINCX ANGIENSIS
ANNIS 33. HUJUS ECCLESIÆ PER VIGILIS PASTORIS,
ET XIII. CANONICI, OBIIT V. MAII 1627.
NEC NON R. AC ERUDITISSIMI DOMINI
JOANNIS DEBBAUT TENERAM.
S. THEOL. LIC. PASTORIS ET CANONICI
OBDORMIVIT DOMINO ÆTATIS, 36,
RESIDENTIÆ, 4. CUM DIMIDIO,
CHRISTI, 1631, DECEMBRIS DIE 3a
TUMULATORUM HIC PASTORUM
TERNARIUM COMPLET NUMERUM

L'autel est décoré d'une *Annonciation,* d'après Guido Reni, qui figure parmi les belles toiles dues au pinceau d'*Antonio van den Heuvele.*

CHAPELLE DE S^t^-AMAND, ANCIENNEMENT DE LA MADELEINE, DITE DES ÉPICIERS.

Une des belles œuvres de *Jean de Cleef, S^t^-Amand donnant l'eau du baptême à Sigisbert, fils de Dagobert, roi de France,* orne l'autel.

Sous la fenêtre est placé un beau paysage avec figures représentant *Jésus-Christ apparaissant à la Madeleine sous la forme d'un jardinier* (*noli me tangere*), peint sur toile en 1699, par *Jean de Cleef* et *Verspilt.* Le premier de ces peintres a décoré ce tableau de deux médaillons représentant *l'Adoration des Mages* et *l'archange S^t^-Michel terrassant le démon,* sous lesquels on lit l'inscription suivante :

Dese schilderye is doen maecken ende ghegeven by dheer Joos Van Damme, als heuversten vande vry neerynghen vande kruydeniers, kaescoopers, keersgieters deser stede ten jaere 1699, mitsgaeders s^r^ Pieter del Cambo, s^r^ Pieter de Bosschere, s^r^ Jan De Vuyst, s^r^ Jan Plaetsaert, s^r^ Lieven Vande Walle, s^r^ Joachim Temmerman, gheswornen vande voornomde neeringhen ten voorseyden jaere, ende s^r^ Jan Verschaffelt, s^r^ Franchoys Vande Putte, s^r^ Paulus Neerinex, s^r^ Lowys van Vaernewijck, s^r^ Gillis Neetesone, als afgaende geswornen vande voorschreven neeringen.

En face de l'autel on remarque une grisaille rappelant allégoriquement les trois métiers réunis des épiciers, des mar-

R. ADM. D. ROGERIUS NOTTINGHAM
DUBLIN^S^ IBER^S^ OBIIT DIE 25
Xbris ANNI 1691 ÆTATIS SUÆ 67°
SACRED. F° CURÆ PASTO^S^ 35°.
VIATOR ÆTERNAM ILLI APPRECARE
REQUIEM.
SISTE, LEGE, COGITA
ISTO SINE EHEUV CLAUDERIS HOMO.

En 1628, l'église de S^t^-Nicolas possédait encore le portrait du curé Roger Nottingham, peint par Le Plat.

chands de fromage et des chandeliers, avec cette inscription :

Dese CapeLLe Wort Verbetert ter eere. en. De gLorIe Van goDt.

—

Heuversten
d'Heer ende meester P. J. J. Geerts, licentiaet in de medeceynen.
Geswoorene van de eruyden,
1. Sr Jan Baptiste Geniets, fs Jan Philippe.
2. Sr Jacobus Daghelet, fs Joannis.
Geswoorene warandeerders van de fyne eruyden.
1. Sr Jacobus Tytgadt, fs Piter.
2. Sr Francis Doré, fs Lucas.
Geswoorene van de boter ende caes, coopers.
1. Sr Maximiliaen Hanssens, fs Joseph.
2. Sr Jacobus de Vulder, fs Jacques.
Geswoorene van de roete-keers-gieters.
1. Sr Jan Thienpont, fs Maurus.
2. Sr Piter Herpelinck, fs Judocus.
Cnaepe
Sr Anthone Van Haute, fs Christiaen.

CHAPELLE DES TROIS ROIS.

Le retable de l'autel renferme une *Adoration des Mages,* par *Marienhof,* élève de Teniers. Cette toile a du mérite et rappelle bien ce verset de l'Évangile selon St-Matthieu : « En » entrant dans la maison, ils trouvèrent l'enfant avec Marie, » sa mère, et se prosternant en terre ils l'adorèrent, puis » ouvrant leurs trésors, ils lui offrirent pour présens de l'or, » de l'encens et de la myrrhe. »

Au-dessus de l'autel est un médaillon représentant *Ste-Agathe,* ancienne patronne de cette chapelle, par *Marienhof,* et en face une *Assomption de la Vierge,* par *Van Audenarde.* Ce tableau, peint sur toile, a été déposé à l'église paroissiale de St-Nicolas, en vertu d'un arrêté de la régence de Gand, du 11 juillet 1820.

Sous la fenêtre on voit un épisode de la vie de Jésus-Christ, *le Centenier de l'Évangile implorant le Sauveur du monde pour la guérison de son serviteur.*

Cette chapelle est entourée de belles boiseries en chêne, portant la date de 1780.

CHAPELLE DE LA VIERGE DES DOULEURS.

La toile de l'autel représente *le corps du Sauveur appuyé sur les genoux de la Mère de Dieu,* par *Erasme Quellin.*

En face et encadrée dans les boiseries qui entourent cette chapelle, jadis exclusivement réservée aux Prévôts du chapitre de Ste-Pharaïlde, on voit une *Annonciation,* par *Antonio van den Heuvele.* Ce tableau, plusieurs fois retouché *et allongé* par le peintre lui-même, comme l'attestent diverses quittances trouvées dans les archives, est tellement mauvais qu'on n'hésite pas à le déclarer indigne du pinceau de Van den Heuvele.

Sous la fenêtre on remarque une *Adoration des Mages,* d'un beau faire, peinte sur toile par *Van der Mandel.*

CHAPELLE DE Ste-BARBE.

L'autel est orné d'un tableau représentant *St-Joseph, Ste-Catherine, Ste-Dorothée, Ste-Barbe et Ste-Agnès adorant l'enfant Jésus dans le giron de sa Mère,* par *Le Plat.* Il n'est point douteux que ces personnages ne soient les portraits des donateurs.

L'autel proprement dit est une ancienne pierre tombale, qui date du XIVe siècle.

Sous la fenêtre est une toile de petite dimension représentant *le Christ mort soutenu par la mère de Dieu et un ange,* dit : *Nood-Gods,* attribué à *Théodore Rombouts* (1).

(1) En face de l'autel, sur une pierre incrustée dans le mur, on lit l'épitaphe ci-après :

D. O. M.
PIISQUE MANIBUS
D. FRANCISCI GHELLINCK
ET
D. ISABELLÆ TALBOUT

CHAPELLE DE Ste-PHARAÏLDE.

Le tableau d'autel représente *St-François recevant du Sauveur l'indulgence dite de Porchoncule,* bonne toile d'un peintre inconnu. Le parchemin que Jésus-Christ remet à St-François, porte ces mots en caractères gothiques : « Qui-» cumque hanc regulam secuti fuerint pax super illos et » misericordia, etc. »

La statuette de Ste-Pharaïlde tenant à la main les trois pains pétrifiés, est placée au sommet de l'autel.

Voici comment l'auteur d'un article qui sera publié sous peu dans le 4e volume des *Annales de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature,* raconte ce miracle :

« Un jour une femme demanda un pain à prêter à sa » voisine, qui répondit qu'elle n'en avait pas. — Cepen-» dant, reprit la première, vous avez cuit du pain cette » semaine. — Il m'est impossible de vous rendre ce ser-» vice, dit de nouveau la voisine, et je veux que Dieu et » Ste-Pharaïlde changent tous mes pains en pierres, si j'en » ai plus d'un demi dans la maison. — Cette imprécation » fut entendue du ciel. Au lieu de pains, la voisine ne » trouva plus dans son coffre que trois pierres et demie. » Le peuple connut bientôt ce miracle, et les pierres furent » portées à la chapelle de Ste-Pharaïlde, à Geetbroeck, où » elles restèrent en grande vénération jusqu'au moment où » l'église de Ste-Pharaïlde à Gand en devint dépositaire. »

CONIUGUM
QUI VIVI
HOC PRESBYTERII PROTHYRUM
ERIGI CURARUNT
IN DOMUS DEI DECOREM
UT MORTUI ET SUB EO SEPULTI
TANDEM RESUSCITATI RESPIRENT
OBIIT ILLE 19 MARTII 1709,
ILLA 19 FEBRUARII 1705
LUX ETERNA LUCEAT EIS.

Cette chapelle est entourée de belles boiseries en chêne qui encadrent, en face de l'autel, une toile représentant *la S^te^-Trinité entourée des emblèmes de la passion de Notre Seigneur,* attribuée à *Nicolas Roose,* et sous la fenêtre *une Sainte Famille,* appartenant à l'ancienne École flamande (1).

CHAPELLE DU CHRIST SOUFFRANT DE GEMBLOUX.

Cette confrérie est fondée à l'église collégiale de S^t^-Nicolas, par une bulle d'Innocent XI, datée du 9 juillet 1689.

Le tableau d'autel représente *le Christ soutenu par deux anges et par sa Mère qui montre au Père éternel le corps de son divin fils meurtri par les souffrances de la passion,* par *Jean de Cleef.* Cette toile a été gravée à l'eau-forte par Jean de Cleef lui-même.

Dans une niche qui surmonte l'autel, on remarque un

(1) Dans cette chapelle est la sépulture du chanoine Josse Geeraerdts, Pronotaire Apostolique du Saint-Siége. Voici son épitaphe, gravée sur une pierre blanche, portant des armoiries décorées du chapeau de Protonotaire Apostolique *à deux rangs de houppes.*

LIBERA SEPULTURA.
BREVES SVNT DIES HOMINIS, QVI QVASI FLOS CONTERITVR
XLVIII ANNORUM QUANTUTUM TEMPUS EST
QUOD QUASI CURSIM PEREGIT
R. ADM. DOMINUS JOES GEERAERDTS
HUJUS COLLEGIATÆ ECCLESIÆ CANONICUS,
A PONTIFICE PROTONOTARIUS APOSTOLICUS,
A REGE SACELLANUS REGIUS CREATUS.
TANTI VIRI QUOD MORI POTUIT HIC CONDITUM
ANNO DOMINI CIↃIↃCLXXXI KAL. OCTOB.
QUOD MORI NON POTUIT, HINC AD SUPEROS... ABIVIT
PANEM QUOTANNIS DISTRIBUI JUSSIT
ANNIVERSARIUM PERPETUUM FUNDAVIT,
CUM TRINO PULSU TRIUM MAJORUM CAMPANARUM
ET PSALMO MISERERE MUSICE DECANTANDO
AD HOC SEPULCRUM
QUOD MARMORE TEXERUNT
AMBÆ SORORES DEO DEVOTÆ
IN DOLORIS ÆTERNI ET AMORIS PERPETUI MONUMENTUM
SUB QUO, ET IPSÆ TEGI VOLUERUNT
UT ETIAM POST MORTEM A FRATRE NON SEPARARENTUR.
DOMlla ANNA OBIIT 18 JANry 1704
DOMlla ISABELLA OBIIT 29 SEPTEMB. 1687.

groupe sculpté en bois représentant *le Christ mort soutenu par Marie,* et de chaque côté de l'autel les statues, également en bois, de *S^t^-Charles Borromée* et de *S^te^-Brigitte;* ces sculptures d'un mérite reconnu sont dues au ciseau de *Manilius le Vieux.*

En face, une *Assomption de la Vierge,* grande toile cintrée.

CHAPELLE DU SAINT NOM DE JÉSUS.

La confrérie de ce nom existait déjà à l'église de S^te^-Pharaïlde en 1557. Les statuts de cette association pieuse tombés en désuétude pendant de longues années, furent enfin rétablis le 8 septembre 1675 dans l'église collégiale de S^t^-Nicolas, par le zélé et infatigable curé, Roger Nottingham.

Le retable de l'autel renferme une toile représentant *S^t^-Pierre et S^t^-Jean guérissant le boiteux à l'entrée du temple de Jérusalem,* par l'abbé *Van den Haute.*

Contre le mur, en face de l'autel, un tableau dont l'auteur nous est inconnu, représente *la Madeleine lavant les pieds du Sauveur* (1).

Le tableau allégorique qui figure sous la fenêtre, rappelle sans doute les bienfaits de son donateur.

(1) Ce tableau appartenait autrefois à la chapelle des Épiciers, car il porte cete inscription :

Desen autaer is maecken door de
dry respective neeringhen vande
eruydeniers, caeseoopers ende kers-
gieters. Als hooftman s^r^ Judocus Vander
Eecke.
Ghesworene
s^r^ Jan Verschaffel, s^r^ P. Van Hoorebeke,
s^r^ Jan Dllaeyere, s^r^ Vincent Demuynck,
s^r^ Pauwels Neerynex, s^r^ Jan Desmedt.
Warandeerders.
s^r^ Pieter Debusschere, s^r^ J. Hamerlynck.
enape Jacobus Duruddere,
ten jaere 1711.

CHAPELLE DE S^t^-ANTOINE DE PADOUE.

L'autel de cette chapelle, anciennement réservée à la corporation des charpentiers, est orné d'un tableau moderne représentant *S^t^-Antoine dissipant un orage,* par *A. Steyaert* (1). Cette toile a été offerte à l'église de S^t^-Nicolas, par la Société des Beaux-Arts de Gand.

Le revêtement qui entoure la chapelle, supporte trois paysages avec figures dûs au pinceau de *Verspilt* (2).

(1) Au-dessous du tableau on lit l'inscription suivante, où il est question d'une peinture qui a disparue depuis longtemps :

D. O. M.
DOMINUS JOANNES DE POTTERE, D^S^ VANDER
STRAELEN IN SOMMERGHEM, etc.
HIC SITUS EST
QUI
VIVENS ET MORIENSQUE D. NICOLAI TEMPLO, CUJUS
CURAM SUSCEPERAT PLURIMUM PROFUIT
CUJUS
LIBERALITAS
HANC PICTURAM ALTARE HOC MARMOREUM POSUIT.
QUI
IN HOC SACRUM QUOTIDIANUM A SACERDOTE EX SANGUINE,
(SI SUPERSIT) AB OMNI BENEFICIO IMMUNI
ETIAM A. R. D. PASTORE ET DUOBUS IN PROXIMO GRADU
CONSANGUINEIS STATUENDO, LEGENDUM, FUNDARE PLACUIT,
QUEM
ANIMÆ SUÆ ET SUORUM SALUS UT QUATUOR
ANNIVERSARIA QUOTANNIS CUM DISTRIBUTIONE PANUM
MUSICE CANI VOLUERIT IMPULIT IN
QUO
SIT ÆTERNA QUIES
LECTOR DEUM PRECARE
OBIIT 12 7bris 1674.

(2) L'un des paysages placés sous la fenêtre porte cette inscription :

dheer Frans Coequit, f^s^ dh. Michiel, als hoofman,
M^r^ P^r^ Reynax, f. mr. Max^n^ Arnold Van Turre,
met de gemeene seposten vande temmerlieden, 1665.

Sur le paysage en face de l'autel, on lit :

Dierne, eerste gesworenen. Adolf De Somere, f^s^ M^r^ Pauwels, tweede geswoorenen Andries Tuytschavere, f^s^ Jans. 1644.

Au bas du tableau sont des armoiries *d'or au chevron de sable accompagné de trois coquilles de même; l'écu timbré d'un heaume d'argent.*

CHAPELLE DE Ste-ANNE.

Avant de donner la description de ce lieu dédié à la mère de Marie, disons quelques mots sur la fondation de l'antique confrérie qui porte son nom et qui doit son origine à Godefroid de Bouillon, le valeureux chef de la première Croisade (1).

Ce prince s'étant rendu maître de Jérusalem, prit la résolution de donner à ses peuples des Pays-Bas un gage sacré de la conquête des Lieux-Saints, en leur envoyant les précieuses reliques de la circoncision de Notre Seigneur, qui furent déposées à Anvers, et celles de Ste-Anne, qui devinrent le partage de la capitale de la Flandre. Cependant la mort vint frapper Godefroid au moment même où il prenait les dispositions nécessaires à la réalisation de ce projet que Baudouin, son frère, qui lui succéda au trône, exécuta en chargeant le chapelain du patriarche de Jérusalem de porter ce trésor sacré dans les Pays-Bas. — Ce fut le 15 avril de l'an 1101 que les reliques de Ste-Anne arrivèrent à Gand. Elles furent reçues aux portes de la ville par Balderic, quarante-unième évêque de Tournai, et portées processionnellement à l'église paroissiale de St-Nicolas. Le pape Pascal II constitua la confrérie par une bulle datée de Rome du 18 juillet 1101, et on inscrivit les noms des deux princes flamands, Godefroid et Baudouin, en tête du catalogue des confrères. A l'exemple de ces illustres et pieux fondateurs, tous les princes de la chrétienté se glorifièrent d'appartenir à la confrérie qui possédait les reliques de l'aïeule du Sauveur.

Depuis 1566 jusqu'à la prise de Gand par Alexandre Farnèse en 1584, ces reliques et l'image miraculeuse de

(1) Ces renseignements sont puisés dans le petit opuscule flamand déjà cité : *Oorsprong, beginsel en oudheyd der devotie tot de H. Reliquien en beeld van de H. Moeder Anna.*

Ste-Anne échappèrent à la fureur des Iconoclastes. Une excavation pratiquée dans l'épaisseur du mur de la chapelle, leur servit d'asile pendant les dix-huit années que gronda la tempête révolutionnaire. Cette excavation qui subsiste encore, a été garnie en fer en 1654.

Les reliques de Ste-Anne sont renfermées avec d'autres ayant appartenu aux compagnes de Ste-Ursule, dans une châsse hexagone en ébène, incrustée d'écaille et garnie de ciselures d'argent.

Cette esquisse historique, quoique succincte, suffira pour apprécier l'importance d'une confrérie qui remonte à une haute antiquité et qui compte parmi ses membres, depuis son origine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les princes les plus puissants qui ont régné en Europe.

Dans le retable de l'autel, on voit un beau tableau représentant *l'Éducation de la Vierge,* par *Antonio van den Heuvele.*

En face, au-dessus d'un ancien catalogue des confrères et consœurs de la confrérie de Ste-Anne (1), est placée une

(1) Voici ce catalogue que nous copions textuellement; les noms qu'il contient sont de nature à inspirer un véritable intérêt :

ANTIQUITAS CONIUNCTA NOBILITATI, PLÆ CONFRATERNITATIS
MAGNÆ MATRIS ANNÆ
IN ECCLESIA PAROCHIALI S. NICOLAI GANDAVI, AB ANNIS CIRCITER 500. LAUDABILITER ERECTÆ
SED ANNO REDEMPTIONIS NOSTRÆ 1666. PIETATE AC MUNIFICENTIA NOBILIUM,
PROBORUMQUE CONFRATRUM, AD PRISTINUM SPLENDOREM FÆLICITER REDUCTÆ.
SURREXERUNT FILII EIUS, ET BEATISSIMAM PRÆDICAVERUNT. PROVERB. 31, V. 28.
REGINÆ, ET LAUDAVERUNT EAM. CANT. 6, V. 8.

Illustrissⁱ et potentissⁱ D. Philippus audax,
dux Burgundiæ, comes Flandriæ, etc.
Primus in dignitate inter Belgarum
comites primus in pietate erga mag.
Matrem Annam cum lectissa sua
coniuge Margareta, anº Domini 1384.
Joannes dux Burgundiæ etc. cum
nobiliss. coniuge Margareta Alberti
ducis Bavariæ filia anº Domini 1407.
Philippus bonus dux Burgundiæ et

toile représentant *Ste-Anne et St-Joachim, son époux,* par *Nicolas Roose*. Ce tableau, d'un bon faire, provient de l'ancien couvent des Carmes chaussés, dits *Vrouwe-broeders*.

cum dilectiss. coniugib. Michaele,
Caroli VI. Gallorm Regis filia : Bonna;
et Isabella, Joannis Regis Lusitaniæ
filia, anno Domini 1457.
Carolus audax, Dux Burgundiæ, etc.
cum coniugib. Catharina Caroli VII
Francorm Regis filia : Isabella,
Caroli Ducis Borboniæ : et
Margareta sorore Edoardi
Anglorm Regis, hunc confraternitatem
illustravit ano Domini 1473.
Maria Burgundica, parentum
Annam, huic confraternitati
inscribi voluit cum tota familia,
anno Domini 1477.
Nobilis D. Jacobus van Luxembourg,
toparcha de Fiennes et territorii
Sotteghemiensis.
Amplissimus D. Thomas du Plaine,
concilii Flandriæ præses.
Nobilis D. Philippus vander Ghracht,
toparcha de Melsene cum Domina Adriana coniuge.
Nobilis Domina Anna de Bourgoigne,
Domina de Ravesteyn, etc.
Nobilis Domina Margareta van Huerne,
vidua toparchæ de Nevele, etc.
Nobilis Dominus Adrianus Vilain,
toparcha de Rhesseghem, etc.
Gloriosissimus Imperator Carolus V,
qui Gandam Nativitate, orbem
Gloria, et confraternitatem
hanc pietate sua collustravit,
anno Domini 1552.
Philippus II, Hispaniarm et Indiarum
Rex etc., paternæ virtutis
æmulator, anno eodem.
Maria Angliæ Regina, huic confraternitati
inscribi absens voluit
anno eodem.
Nobilis D. Antonius van Zevecote

Sous la fenêtre, deux magnifiques paysages avec figures rappelant *quelques traits de la vie de la patronne de cette chapelle,* peints sur toile par *Jacques Artois* et *Jean de Cleef.*

toparcha de Cotschare, etc.
Nobiliss^{s} D. Ludovicus Princeps de
Gavere, etc.
R. ad. D. Franciscus de Ghestelles,
ecclesiæ cathed. S. Bavonis
Gandavi Decanus.
R. D. Simon Van Kerck-hove,
ciusdem ecclesiæ pastor.
R. ad. D. Philippus Jaddaert, ecclesiæ
collegialæ S. Pharaïldis Decanus.
R. D. Adrianus Pletinex, ibidem
pastor et canonicus.
R. D. Alexander Ballet, ciusdem
ecclesiæ canonicus.
Ampliss^{s} D. Joannes de Bloys,
eques, vice præses conci. Flandriæ,
huius confraterns in se norili
coniuge Margareta de Bevere,
pia filia Guilielma, mecenas.
Nobilis D. Jacobus Borluut, eques,
toparcha de Schoonberghe.
huius conf^{s} 4^{o} decanus.
Sereniss. Belgarum Principes,
Albertus et Isabella,
archiduces Austriæ, duces
Burgundiæ etc., inscripti a^{o} 1619.
Nobilissa D. Clara Clementia
de Maille de Brele, Principissa
de Condé, inscripta an^{o} 1653.
Nobil. D. Guilielm^{s} de Gruutere,
toparcha de Mari-kercke etc.
Nob^{s} Domina Maria Jacoba Triest,
baronissa de Eckelsbeke etc.
Excellentiss^{s} D. Franciscus de Melo,
Belgii suprem^{s} Gubernator,
inscriptus an^{o} Domini 1643.
R. ad. D. Firminus Petit, ecclesiæ
collegialæ S. Pharaïldis Præpositus.
Nobilis D. Ludovicus Hoobrouck,
toparcha d'Axelwalle, huius

CHAPELLE DU CALVAIRE.

Le Christ en croix, sculpté par *Van Beveren,* d'Anvers,

civitatis thesaurarius.
Nobs D. Franciscus vanden Brouck,
toparcha de Pardoens, confs decans.
D. Joannes de Pottere, huius
ecclesiæ et confs benefactor.
R. D. Cremerius,
ecclesiæ S. Bavonis canonicus.
N. D. Theodors vander Meersche.

Confratres an. 1666.

Perillusts et nobiliss Dominus
Simon Rodrigues Devora,
eques, baro de Rodes, toparcha
de Terweeden, Broeckstracte,
supremo Flandriæ Artocopo,
huius confrats Decanus.
Nobils D. Carolus van Zeveeote,
toparcha de Cotschare, etc.
Nobs D. Abraham Hoobrouck,
toparcha d'Asper et Zinghem,
Axelwalle, huius civitatis Thesaurarius.
D. Jacobus Coornaert vivitatis
Gandavensis Quæstor, confs decanus.
Consultiss D. L. vanden Sompele,
Advocatus in Conco Flandriæ.
D. Ægidius vanden Kerek-hove,
Scabino Gandavs confs decanus.
Expertiss D. Joannes van Dale,
medecinæ doctor.
Christopher vanden Houte.
Magr Jacobus Goetgheluck.
Raphael de Deyckere.
Magr Conrads de Moormeester.
Adrianus la Marisal.
Joannes Crombien Ballivus.
Joannes de Grave, fs Nicos.
Petrus van Saffele.
Gherat. van Loo, fs Yans Frederick.
Jan de Meyere.
Pieter Strynckx, fs Michils.
Jacobus de Meyere, fs Jans.

dont nous reparlerons plus loin, est d'une dimension colossale et se trouvait autrefois à l'entrée du chœur, au-dessus du jubé.

Dans cette chapelle, on voit un tableau cintré, représentant *le Sauveur mort entouré de ses disciples.*

En remontant la nef dans laquelle nous nous trouvons, on remarque contre le second pilier, un petit tableau représentant *Ste-Anne distribuant du pain au pauvre,* peint sur toile par *Nicolas Roose.* Cette charmante composition porte un *écusson de sable au lévrier courant d'argent; au chef d'or, chargé de deux hures de sangliers, affrontées de sable,* ainsi que cette inscription :

Joannes de Grave, Anna. f. Nico :
Ben ik u niet beter als thien sonen.
I. Regum, L cap. J. W. S.

Contre un pilier dans la nef de droite et contre le mur à côté de la chapelle du St-Sacrement, sont deux autres tableaux de même dimension, dûs également au pinceau de *Roose,* l'un représente *la Naissance de la Vierge,* et l'autre *la Présentation de la Vierge au temple.*

Sous le premier on lit ces deux vers flamands :

Naer goddelyk getreur komt 's herten troost met vreugden,
Want dese droefheyd is de proeve van de deugden.
2 St.

et sous le second, ceux-ci :

O uytverkoren boom Anna zeer hoog verheven;
Van uwe zuyver vrugt plukken wy 't eeuwig leven.
3 St.

Ces deux petits tableaux forment avec *la Distribution des pains au pauvre,* qu'ils sont loin d'égaler comme œuvre artistique, les trois stations de Ste-Anne.

Il est impossible de ne pas nous arrêter devant le catalogue de la confrérie de Ste-Anne, fixé au troisième pilier de la nef et décoré des statuettes en chêne de *l'Enfant Jésus,* de *la Vierge Marie* et de *Ste-Anne;* d'un gracieux et d'un

fini admirables. Aussi regrettons-nous de ne pouvoir citer le nom de l'artiste qui exécuta ces petits chefs-d'œuvre.

Immédiatement au-dessus de ce catalogue, on remarque un monument funèbre en marbre blanc et noir, élevé à la mémoire de Remacle Van Schoone et de sa femme Catherine Thys. Il est décoré de statuettes en marbre, qui ne sont pas dépourvues de mérite (1).

Un peu plus loin est appendu à l'un des piliers qui soutiennent la voûte, un petit tableau sur bois représentant *Olivier Minjau et sa femme Amelberge Slangen en prières, entourés de leurs trente-et-un enfants,* peinture ancienne, sous laquelle il est écrit en lettres gotthiques :

Hier licht begraven Olivier van Minjau ende Amelberghe Slanghen syn wettelick wyf was, ende hadden te samen eenendertich kinderen met een smaels thien dochters ende de reste zonen, twelcke altzamen ghestorven zyn vader, moeder en al de kinderen in ongsti.

Cette nombreuse famille, après avoir obtenu des faveurs de Charles-Quint, fut enlevée tout-à-coup en 1526 par la suette; maladie terrible qui parut pour la première fois en Angleterre en 1483, et pendant laquelle une sueur très-

(1) Voici l'inscription de ce monument :

D. O. M.
CHRISTO RESURGENTI
PIIS MANIBUS
REMACLI VAN SCHOONE
ET
CATHERINÆ THIJS
CONIUGUM
OBIIT ILLE DIE XXVI MAII. Aº MDCXVI
ILLA DIE VI SEPTEMB. Aº MDCLXI
AC
LIBERORUM
PETRI, ELISABETHÆ ET GODELIVÆ
HIC SEPULTORUM
REQUIESCANT IN PACE ET IN VITAM ÆTERNAM
RESURGANT.

abondante semblait brûler toutes les parties du corps qu'elle parcourait (1).

En remontant la nef jusque derrière le chœur, on arrive devant un beau vitrail faisant le pendant de celui à *Ste-Pharaïlde*. Il représente *St-Désiré*, et retrace dans la partie inférieure des épisodes de sa vie. Cette œuvre de *Laroche* a été offerte à l'église par le curé actuel, Monsieur le doyen Verdun, auquel nous devons de sincères remercîments pour l'obligeance qu'il a mise à seconder notre travail, en nous accordant le secours de ses lumières.

Tout en parlant de vitraux, rappelons ici que les comptes de l'église révèlent que les deux grandes fenêtres du croisillon renfermaient autrefois deux superbes *verrières*, appelées les *Verrières du roi d'Espagne et du prince de Parme*. Nous ignorons quel était le sujet de ces vastes compositions, exécutées sans doute dans le but d'éterniser la mémoire de la reddition de Gand dans le temple religieux qui avait le plus souffert des excès des sectaires, mais nous savons que leur entretien coûtait annuellement vingt escalins à l'église (2). Un autre document non moins intéressant, extrait également des archives de St-Nicolas, indique la grandeur de ces vitraux, car c'est bien de ceux du croisillon qu'il s'agit. C'est une déclaration faite par un certain Jean De Buck, arpenteur (*landtmeter*), par laquelle il certifie qu'il a mesuré les deux vitraux et que le verre peint (*gheschreven ghelas*) du vitrail du sud occupe un espace de 298 pieds et le verre blanc (*wit ghelas*) un espace de 142 pieds; que dans celui du côté du nord, le verre peint mesure

(1) Voisin, *Guide de Gand*.

(2) Ontfaen by my Adriaen Smets, ghelaesmaker, van Gheeraert van Ydeghem, ontfer van Ste Niclaus kercke, twintig schellinghen groon., over een jaer pensioens van te onderhouden de ghelaes veynsters vanden Conynck van Spaegien ende den hertoghe van Parma, staende over beede de zyden int cruuce vande voornomde kercke. (*Comptes de l'église*, 1615 *et* 1616).

333 pieds et 7 pouces, tandis que le verre blanc de ce même vitrail ne mesure que 131 pieds 7 pouces. La peinture étant estimée à raison de 2 escalins 3 gros le pied et le verre blanc à raison de 10 gros le pied, il en résulte que les deux vitraux coûtent ensemble 83 livres 5 escalins et 11 gros; somme que le receveur de l'église paie à *Pierre De Smet,* vitrier (*ghelaesmakere*). — Cette qualification modeste cacherait-elle un de ces artistes habiles qui se distinguèrent à cette époque dans l'art de peindre sur verre (1)?

Non loin du Vitrail de *St-Désiré,* on remarque un monument funèbre en marbre blanc et noir, élevé à la

(1) Ghemeten, gherekent ende ghesommert by my Jan De Buck Landtmeter, beede de ghelas veinsteren staende in Ste-Nicolaus kereke, up de zundsyde ende noordtsyde, wanof deene up de zundsyde es inhaudende tot twee hondert achtentneghentich voeten ghesereven ghelas ende een hondert twee en veertich voeten wit ghelas, ende dander up de noortsyde es inhoudende dry hondert dryendertich voeten VII dumen ghesereven ghelas ende een hondert eenenvyftich voeten en VII duimen wit ghelas, makende tsamen tot VIc XXXI voeten VII dumen ghesereven ghelas van beede de veinsters, die bedraghen ten twee sch. III gr. den voet, ter somme van eenentseventich pont eenen schellinck II gron., ende twit ghelas van beede de veinsters twee hondert XCIII voeten VII dumen bedraecht tot X gro. den voet ter somme van twalef pont vier sch. IX gro. Compt al te samen LXXXIII pont V sch. XI gr. voor beede de voornoemde veinsters Alens ghemeten ende ghesommeert volghens zeker maten, by my ghenomen ende in presentie my overghebrocht by Pieter De Smet, die verclaert heeft de zelve zo warachtich te wesen. My tooreonden, desen XXVIen juny XVc tneghentich.

J. De Buck.

1590.

Ontfaen by my Pieter De Smet, ghelaesmakere, van Gheraert van Ydeghem, betalende over de kereke van Ste-Niclaus de somme van *dry ende tachentich ponden vyf schellinghen ende eltef grooten*, over tmaken van beede de groote ghelaes veynsters inde voorn. kereke, naer tuitwysen deser attestacie kennende my by desen ten vullen betaelt, daer af zyne tooreonden myn hantceeken desen XIIen dach decemb. 1590.

(*Archives de l'église*).

mémoire de *Jean d'Ydeghem* (1). Un monument semblable, élevé à la mémoire de *Louis de Pester,* orne l'un des grands piliers qui soutiennent la tour (2), et dans le fond de la même nef, à côté du grand portail, est exposée une grande toile représentant *la Descente de Croix,* par *De Cauwer*.

CHOEUR.

Cette partie de l'église ordinairement si riche dans la plupart des temples catholiques, n'est que peu ornée à S^t^-Nicolas.

Trois vitraux représentant ensemble *l'Ascension de Notre Seigneur Jésus-Christ,* par *Laroche,* viennent d'être placés dans le fond du sanctuaire et produisent au-dessus du

(1) SEPULTURE
VAN D'HEER
JAN VAN YDEGHEM,
F^s^. D^r^. HENDERIC, IN SYNEN
LEVENE GHEWEST SCHEPENEN
VAN BEEDE DE BANCKEN DESER STEDE,
ENDE HEEFT ALHIER GHEFUNDEERT
TWEE IAERGETYDEN,
MET DISTRIBUTIEN
VAN BROODE EN GELDE.
OVERLEET DEN VI NOVEMB. 1648.
REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

(2) D. O. M.
JACET IN FERIUS
R. DOMINUS ADM. DOMINUS LUDOVICUS DE PESTER
J. V. L. PRIUS IN CONCILIO FLANDRIÆ ADVOCATUS
DEIN RERUM FLORENSIUM PERTÆSUS
SOLI DEO EIUSQUE ALTARI SE DEDICAT.
FACTUS CANONICUS ECCL. COLL. B. M. V. BRUGIS,
INDE MIGRAT ET FIT CANONICUS ECCL. COLL. SANCTÆ PHARAÏLDIS
AD D. NICOL. GANDAVI
IBIDEM ELECTUS IN DECANUM PER PLURES ANNOS
HOC OFFICIO LAUDABILITER FUNCTUS
TANDEM
VIR PACIFICUS ANNIS GRAVIS FRATRUM ET ECCL. SUÆ AMATOR
OBIIT A^o^ ÆTATIS 93 DOMINI VERO 1745 MENSE FEB. DIE 2.
R. I. P.

maître-autel l'effet le plus saisissant. Mais le monument artistique le plus considérable que cette église possède, est sans contredit la vaste et grandiose composition due au magique pinceau de *Nicolas Liemaecker*, dit *Roose*. Cette belle œuvre que Rubens lui-même ne pouvait se lasser de contempler, représente *le Sacre de S^t^-Nicolas comme évêque de Myre en Lycie*. — Le peintre a choisi le moment où les évêques de la province assemblés pour donner un successeur à l'évêque de Myre, voient l'accomplissement d'une espèce de jugement de Dieu, par lequel ils avaient trouvé moyen de mettre un terme à leur délibération qui avait duré une grande partie de la nuit sans amener aucun résultat. Ils étaient convenus d'élire la personne qui le matin entrerait la première à l'église. L'esprit de Dieu y conduisit S^t^-Nicolas, déjà connu dans Myre par ses hautes vertus. A son aspect les évêques descendent de leurs siéges, des flambeaux à la main, s'emparent du saint malgré sa résistance et le proclament, aux applaudissements du peuple, évêque du diocèse de Myre. Cette toile, chef-d'œuvre de *Roose*, est certainement l'une des plus belles productions de l'École flamande.

C'est en vain que nous avons fouillé dans les archives de l'église dans l'espoir d'y découvrir la quittance du maître. Ce dépôt a été tant de fois bouleversé que l'absence de cette pièce ne peut nous étonner. Toutefois les comptes nous apprennent que l'œuvre de Liemaecker a été plusieurs fois restaurée, d'abord par *Josse Van der Mander* et ensuite par *Le Plat* (1).

Le maître-autel qui encadre cette composition est l'œuvre

(1) Betaelt aen Michiel Agys over Joos Vander Mandere, de somme van thien guldens over tghone by hun verdient is aen de schilderye vanden hooghen aultaer, hier per ordonnantie ende quittancie vanden III^en^ Marty 1681.

Betaelt aen M^r^ Gillis Leplat de somme van 11 ponden IIII seh. groon., over het schoonmaecken vande schilderye vanden hooghen aultaer ende over tschilderen van 2 adorerende Inghelen, hier per billet ord. ende quit.

du sculpteur anversois *Matthieu Van Beveren*, graveur de la monnaie royale à Anvers.

Ce fut le 5 avril 1677, que cet artiste passa deux actes avec le curé Roger Nottingham, les marguilliers et les délégués du chapitre de Ste-Pharaïlde, pour la construction du maître-autel et d'un jubé à l'entrée du chœur.

L'autel devait coûter deux mille florins et le jubé douze cents florins; le tout construit en bois et orné de sculptures et de statues. Au commencement de ce siècle, le jubé fut abattu et remplacé au fond de l'église par celui que nous y voyons aujourd'hui et dont l'architecture n'est nullement en harmonie avec celle de l'édifice. Les statues en bois *du roi David* et de *Ste-Cécile*, placées dans les niches de cette nouvelle construction, sont de la main de *Van Beveren* et décoraient ainsi que le Grand-Christ de la chapelle du Calvaire, l'ancien jubé soutenu par des colonnes torses comme celles de l'autel et orné de trophées d'instruments de musique, de fruits, de festons et d'arabesques. — Une disposition particulière garantissait l'artiste contre les poursuites que la corporation des charpentiers, menuisiers et sculpteurs aurait pu exercer contre lui. Cette clause n'empêcha pas ladite corporation de faire valoir ses droits. L'affaire fut soumise au conseil de Flandre qui jugea que l'ouvrage serait exécuté par l'artiste anversois, mais que la corporation toucherait une indemnité de douze livres de gros et un patacon.

Le chronogramme qui se trouve au haut de l'autel sous la statue de St-Nicolas, ferait croire que Van Beveren termina son œuvre en 1678 (1). Cette date vraie pour l'autel,

(1) Voici ce chronogramme :

VerItatIs fontI,
Deo Vero,
VIrgInI MarIæ
et Do nICoLao
offertUr.

ne l'était pas pour le jubé; car le *Registre des Résolutions* prises par la fabrique de l'église, atteste que le 5 mars 1681 on décida d'envoyer à Anvers un notaire, afin de sommer Van Beveren d'achever les travaux avant l'expiration de trois mois, sous peine de payer les dommages et intérêts que l'église était en droit d'exiger.

La tombe du maître-autel a été renouvelée il y a peu d'années par un sculpteur gantois, *Pierre Devigne-Quyo.* Cette pièce de sculpture, parfaitement fouillée, représente *l'Agneau de l'Apocalypse environné d'emblèmes eucharistiques.* Le dessin en est gracieux et l'artiste l'a exécuté avec ce soin minutieux qu'il apporte ordinairement aux travaux qu'il entreprend.

On a toujours cru que le Tabernacle adossé au maître-autel, était également dû au ciseau de Van Beveren. C'est là une erreur qu'il nous est facile de rectifier.

Les comptes de l'église, toujours si utiles à consulter, constatent que le 7 septembre 1682, un nommé *Jery Picq* fit le modèle du tabernacle d'après les dessins du sculpteur *Jacques Pieters,* qui l'exécuta lui-même en avril 1683. Ce monument sacré représente un temple d'architecture grecque à quatre colonnes torses. Au-dessus du dôme qui surmonte le fronton, plane le Père Éternel au milieu d'un essaim d'anges et de chérubins sculptés en bois. Le Tabernacle lui-même et les ornements qui l'environnent, sont en marbre blanc et noir. Les deux statuettes de *la Foi* et de *l'Espérance,* placées des deux côtés de la porte dorée et travaillée à jour qui donne accès aux vases sacrés, ainsi que les deux petits anges en adoration devant le S^{t}-Sacrement au-dessus du fronton, sont d'une exécution aussi gracieuse qu'elle est correcte. — La barrière qui protège ce saint lieu, est en marbre blanc fouillé et sculpté à jour avec une délicatesse charmante; divisée en trois parties, elle rappelle divers sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament. Le

compartiment du milieu porte les armoiries du chanoine Josse Gheeraerdts, protonotaire apostolique, dont nous avons donné l'épitaphe plus haut, et il est probable que les marbres qui ont servi à l'ensemble de la construction, proviennent de l'abbaye des Dunes, car le *Registre des Résolutions* de l'année 1670 indique que le 8 septembre la fabrique de l'église de S^t^-Nicolas acheta de l'abbé des Dunes, une grande quantité de marbre blanc pour la somme de 2522 florins.

Le sculpteur *Jacques Pieters* n'achèva-t-il pas son œuvre? C'est ce que nous ne pouvons affirmer. Toujours est-il que les comptes de l'église nous apprennent que deux ans plus tard, en 1685, le sculpteur *Jean Vander Steene* termina le Tabernacle, et qu'en 1686 la fabrique de l'église nomma les sculpteurs anversois, *Pierre Verbrugghen*, dit *le Vieux*, et *Arnoldus Guillielmus*, auxquels le magistrat de Gand adjoignit le sculpteur *Trupeles*, de Bruxelles, pour se prononcer sur l'exécution de ce monument. Le rapport rédigé par ces experts n'a pas été retrouvé dans les archives (1).

En quittant le chœur, on descend dans la partie basse de la grande nef, où l'on voit les statues en pierre des apôtres posées sur des socles contre les colonnes qui soutiennent la voûte. C'est là qu'est placée la Chaire de Vérité, sculpture en chêne artistement travaillée en 1670, et qui pourrait bien être l'œuvre du sculpteur *Gerrie* (peut-être *Jery Picq*

(1) Betaelt by verbaele ordre van d'heeren kerckmeesters aen twee beeldsnyders van Andtwerpen, Pieter Verbrugghen daudde ende Arnoldus Guillielmus, de somme van neghen ponden groon., over hunne tauxae. van Schepen vander Keure, over tvisiteren van tvoornomde Tabernaekel, die ghecosen waeren vutten naeme vande kercke, hier per quittancie vanden 14 augusty 1686.

Insghelycx noch betaelt a A.... Trupeles, beeltsnyder van Bruyssel, ende ghestelt by de voornomde Schepenen voor vyfden man totte voornomde visitaetie ende aen hem betaelt tot dheelft over de voorn. tauxae. de somme van 11 ponden V sch. groon. hier per quittancie vanden 14 augusty 1686.

cité plus haut) qui jouissait à cette époque d'une grande réputation, comme le prouve l'acte passé le 4 février 1669, entre la fabrique de l'église et l'entrepreneur Sauvage (1).

(1) Cet acte est trop intéressant pour ne pas le reproduire ici *in extenso*.

Conditien ende bespreken omme te stellen eenen spreckstoel die ghestelt sal worden inde prochiale Kercke van Ste-Niclaes ter bequaemste plaetse soo hier naer volght.

Inden eersten sal den selven spreckstoel int gheheele hooge wesen tusschen de 15—16 voeten van onder tot aenden oppersten kant vanden hemel, alwaer naer sullen volghen alle de dickten, breeden van het haut om den voors. spreckstoel behoorlyck gemaect te connen worden.

Item, sal gheheel de vergaderynghe ofte gheraes vanden voorn. stoel dicke wesen twee duymen, te weten alle de staende stylleu oock diversschc rychels dan sommighe corte ryckelkens van eenen duym en half.

Item, van onder beginnende sullen dheeren besteeders moeten laeten maecken ende metsen een viercant pleynt van sesynens steen ofte van sulcker steen als dheeren sullen beliefven t'ordonneren ten minsten van thien duymen breet, welcken pleynt sal moeten ghemaect worden naer den loop ende cornissen vanden ondersten voet.

Item, vanden voet opwaers tot aende cuype sal eerst moeten ghemaeckt worden vier crollen die sullen rusten op den voet ende jeghens den middel styl, weleke crollen sullen dick wesen sonder het vutspringhen vande volluyten ten minsten acht duymen de breede naer het vutwysen van t'model, deselve crollen gesneden ende gesierateert met gheestighe blaeren, den styl ghesneden *met vier arrenden ofte vier kindekens,* ende de vier crollen die de cuype moeten draeghen die sullen gesneden worden met de ghedierten vande vier Evangelisten, te weten den Enghel, Arent, Leeuw ende Os, ende bovendien met syn lysten soo gesneden, naer den heesche vanden wercke.

Item, vande crollen ofte gedierten opwaers sal volghen de cuype, in welcke cuype sullen commen vier quieren die in hun sullen moeten representeren de vier doctoren vande heylige Kercke; ende aengaende de vier termen deweleke sullen commen op de houcken vande cuype, die sullen ghesneden worden met vier naeckte kindekens, ende soo dheeren besteders beliefven sal de selve laeten representeren de vier Elementen der werelt, welcke quieren ende kindekens sullen wesen van sulcken breede ende dickte als die sullen hebben te behooren.

Item, vande cuype opwaers sullen commen twee ghesnedene *figueren, te weten ghecleede Enghelen,* die sullen moeten ront ghesneden worden, weleke Enghelen sullen draeghen den hemel met sulcke actien als dheeren sullen believen t'ordonneren.

Item, van dese figueren opwaers sal ghemaeckt worden den hemel in welcken hemel sal moeten commen eenen heylighen Gheest met rayen ende in het middel van vooren sal gemaect worden eenighe lysten hooghe verheven

La chaire proprement dite est appuyée sur un ornement terminé à sa partie supérieure par les emblèmes des quatre Évangélistes. Sur les quatre faces l'artiste a sculpté des

ende in sal moeten *ghesneden worden den heylighen Niclaes* in een quiere met eenen myter op het hooft ofte der sonder.

Aengaende den trap ofte steeger sal gemaeet moeten worden met twee doorluchtighe ghesneden friesen loofwerck van twee duymen diekte ende op sommighe plaetsen noch eenighe stucken op ghelymt om daervan te snyden eenighe verhevene roosen ofte eyt anders, de trappen dicke twee duymen van onder gelamborseert met eenighe sieraeten van lysten ende van onder ofte in het opgaen vanden trap sullen gesneden worden twee termen sonder ermen ofte eyt anders daertoe dienende.

Item, alle de lysten soo ghesneden als onghesneden sullen ghemaeet worden naer sulcken breede ende diekte soo de modelle is vutwysende ende naer den heesch vanden wereke.

Item, sal den annemer verobligiert wesen al het yserwerck te leveren vanden hemel nederwaerts tot op de steenen pleynten soo om de deure vande cuype als alle andere daer toe noodich.

Bovendien sal den annemer verobligiert wesen te laeten *snyden een seker waepen*, welcke sal getoont worden by dheeren besteders om alzoo te laeten snyden ende ooek bovendien *een cruys met eenen Godt dienende op den selven spreckstoel, den selven gesneden van eenich goet ende beqaem haut* daertoe dienende ende geheel behoorlick ghesneden vanden selven meester die den selven preckstoel sal snyden.

Item, den snyder van desen spreckstoel moet wesen een meester ofte meesterknecht die niet en moet eederen aen den meesterknecht van Meester Gerrie ofte wel hy self.

Item, desen preckstoel moet gheheel wel ende meesterlyek gevrocht syn al volghens dit contract, ten overstaen *van meesters wereklieden dies verstaen.*

Hedent desen IIII february XVI^{c} neghenentsestich syn dheeren Pasteur ende Kerckmeesters van S^{te}-Niclaes kereke in Ghendt gheaccordeert met meester Norbertus Savaige, schrynwercker deser voors. stede, voor het maecken van eenen nieuwen preckstoel inde manieren hiernaer volghende :

Eerst dat den voorn. meester Norbertus sal verobligiert wesen den selven te maecken, leveren ende stellen in conformiteyte vande conditien hier vooren staende ende de modelle daervan synde in handen vande voorscheven heeren besteders gelevert ende de boosersels onder den annemer berustende, midtsgaeders droech wel geconditionneert waegeschrot sonder speck ofte eenige strepen, ofte yet dat *interessabel* soude moghen wesen.

Welcken preckstoel hy sal verobligiert wesen te stellen *onthier ende half Ougst* naest commende, op de verbeurte van thien ponden groon. ten profyte van dese kereke.

Welck voorn. annemer sal ooek verobligiert wesen den selven preckstoel

médaillons reproduisant en relief les bustes des Docteurs de l'Église. Les coins sont rompus par des statuettes d'enfants nus représentant les quatre Éléments. Deux anges soutiennent l'abat-voix dont la face principale était ornée des armes de la famille Van Biervliet. Enlevées pendant la révolution française du siècle dernier, ces insignes héraldiques ont été remplacés en 1845 par deux têtes de chérubins (1).

Autrefois la Chaire de vérité n'avait pas d'escalier à deux rampes; ce n'est qu'en 1845 que M. le doyen Verdun chargea le sculpteur *Bogaert* de la restaurer et d'y faire ce changement que le bon goût exigeait.

Avant de commencer l'inspection de la Sacristie, jetons un coup-d'œil sur le catalogue de la confrérie du S^t^-Sacrement, sculpté en bois dans le style de la renaissance et décoré d'une petite toile représentant *un mourant recevant les derniers secours de la religion,* par *Charles Spruyt.*

te houden staende in syne behoorlycke *forme den tyt van thien jaeren,* ende waert by aldien datter binnen desen voorn. termyn van thien jaeren yet aenden selven preckstoel quaeme te manequieren, sal ghehouden syn tsyne koste den selven te stellen in syne eerste forme.

Voor welcken preckstoel te maecken ende stellen, sullen dheeren bestedders bereet syn te betaelen aen voors. meester Norbertus, de somme van *hondert ponden* gr. eens, de geene sullen aen hem ghetelt worden ten daeghe van leverynghe vanden selven preckstoel, in het volcommen van al welk, syn partyen contractanten respectivelyck hun verbindende als naer recht. Toorconden date als boven.

By my, M^r^ Norbertus Sauvage.

(1) La famille Van Biervliet éteinte aujourd'hui, portait : *Parti de gueules à la croix pattée d'or, cantonnée de vingt besants de même posés en sautoir; parti de gueules au franc-canton d'or, chargé d'un sautoir écoté de sable.*

Puisque nous parlons d'armoiries il n'est pas hors de propos de rappeler ici, que l'église de S^t^-Nicolas ornée d'un grand nombre de blasons, peut être considérée comme une source très-utile à consulter pour l'histoire héraldique et généalogique, non-seulement des familles gantoises, mais encore de celles qui appartiennent à la Flandre et à d'autres provinces.

SACRISTIE.

En 1748, la fabrique de l'église voulant agrandir cette partie de l'édifice, acheta deux petites maisons y attenantes. Les travaux d'incorporation furent confiés à l'architecte *David 't Kindt,* qui distribua l'intérieur tel que nous le voyons aujourd'hui. L'entrée construite à cette époque a été abattue et remplacée, il n'y a que peu d'années, par une construction nouvelle dans le style grec; plan déplorable qui jure avec l'architecture générale du monument et que la fabrique de l'église a eu le grand tort d'adopter comme elle avait adopté, peu de temps auparavant, celui du jubé. Quant aux statues en marbre de *S^t^-Pierre* et de *S^t^-Paul,* provenant de l'ancienne église des Jésuites, qui figurent dans les niches, où elles perdent considérablement de leur effet, il nous semble qu'elles seraient mieux placées dans le chœur.

Dans la sacristie nous trouvons encore quelques tableaux qui méritent d'être mentionnés, ce sont :

1° *Le portrait de S^t^-Nicolas, évêque de Myre,* peint sur toile en 1666. Il porte cette inscription :

VERA EFFIGIES S. NICOLAI MAGNI ARCHIEPISCOPI MYRENSIS. — 1660.

2° *S^t^-François en prières.*

3° *Le Christ en croix.*

4° *Le Christ portant sa croix.*

Ces trois tableaux peints sur toile par un maître inconnu, ont du mérite et demandent une restauration.

5° *Le portrait de S^t^-Pierre.*

TRÉSORERIE.

Le trésor ne possède plus, à beaucoup près, tous les objets précieux qu'il possédait autrefois et dont il existe plusieurs inventaires dans les archives de l'église.

Parmi ces objets qui subsistent encore, il faut citer le grand ostensoir exécuté en 1689, par l'orfèvre *Philippe Lenoir* (1). Cette pièce a été restaurée à plusieurs reprises, et il est probable que le pied a été renouvelé en 1752, comme semblent le prouver les initiales suivantes gravées sur la partie inférieure :

D. D. V. D. P. P. B. P. 1752.

Citons encore une grande croix en écaille, montée en argent ciselé. Cette pièce qui porte le millésime de 1688, a sans doute été offerte à l'église de S^t^-Nicolas, par un prévôt du chapitre de S^te^-Pharaïlde; car elle porte des armoiries surmontées de la crosse et accompagnées de cette devise : *Velociter et amanter*.

Toute cette orfévrerie ancienne ne présente rien de très-remarquable sous le rapport de l'art; cependant, qu'il nous soit permis de dire un mot d'une petite fiole de cristal, dont le goulot est orné d'un ornement en filigrane d'argent d'un travail à la fois délicat et gracieux, exécuté en 1677 par l'orfèvre *Louis Palheyn* (2). Cette fiole extrêmement simple qu'on ne trouve renseignée dans aucun des inventaires, renferme une huile épaisse et d'un jaune foncé. La tradition rapporte qu'elle fut trouvée dans le tombeau de S^t^-Nicolas à Myre et portée à Gand vers le XII^e^ siècle.

INTÉRIEUR DE LA TOUR.

Maintenant que nous avons donné la description de tous les objets d'art, tant anciens que modernes, que l'église paroissiale de S^t^-Nicolas possède, rendons-nous à la tour,

(1) Betaelt aen Philipe le Noir, silversmet, de somme van hondert vier en twintich ponden achtien schellyn. en eene groote, ende dat over en in voldoenynghe vande remonstrantie aen dese kercke ghelevert volghens de quitt. van dacte 29 augusty 1689. Dus hier le IIII ponden XVIII sch.
(*Comptes de* 1685-1695).

(2) Voyez *les Comptes de l'église de l'année* 1677.

où nous jeterons un regard sur la belle salle citée par l'auteur de l'*Histoire de l'Architecture en Belgique*.

Cette pièce carrée, haute de 17 mètres et large de 9 m. 15 c., est décorée de deux rangs superposés de colonettes engagées dans le mur. Les arcades simulées en style roman du rang inférieur, indiquent que cette partie de la tour appartient au XII^e^ siècle; tandis que le style ogival qui distingue l'architecture du second rang, atteste que la partie supérieure a été construite au commencement du XV^e^ siècle (1).

SONNERIE.

Les trois cloches, d'une petite dimension, figureraient mieux dans le clocher d'un modeste village que dans la tour d'une ancienne collégiale. Elles ont été coulées en 1764 à Bruges, par le fondeur *George Du Meri*.

Cependant, cette église n'a pas toujours été aussi mal partagée. En 1627, le fondeur *Grégoire Van Halle* fut chargé par la fabrique de l'église de l'exécution d'une nouvelle cloche du poids de 5426 livres; elle portait le nom et l'image de S^t^-Nicolas, et les archives de l'église attestent que le fondeur eut beaucoup de peine à se faire payer. Plus tard, en 1658, l'église fut pourvue d'une nouvelle sonnerie de trois cloches pesant ensemble 12,026 liv., coulées par *Pierre Demony* (2),

(1) La planche ci-contre donne la gravure de cette belle salle, d'après un dessin pris sur les lieux par Xavier De Cock.

(2) Ghelevert by M^r^ Pieter Demonye aen de voornomde kerck 3 nieuwe clocken, weghende tsamen 12,026 ponden, den XII july 1658 (*Archives de l'église*).

Actum, den XXI^en^ Augusti 1658, present de heeren pasteur, kerck- ende H. Gheestmeesters, ten selven daghe wiert ghesolveert dat men sal doen hanghen boven de tweede vaute de dry clocken deser kereke, ghemaeckt by M^r^ P^r^ Emony ende de selve te doen luyden ter interventie van M^rs^ [Healz?] biestaende int faict van ghebauwen omme te proberen of den torre sauffisant is omme de selve dry clocken te draghen (*Resolutie Boeck anno* 1642-1704, f° XIII).

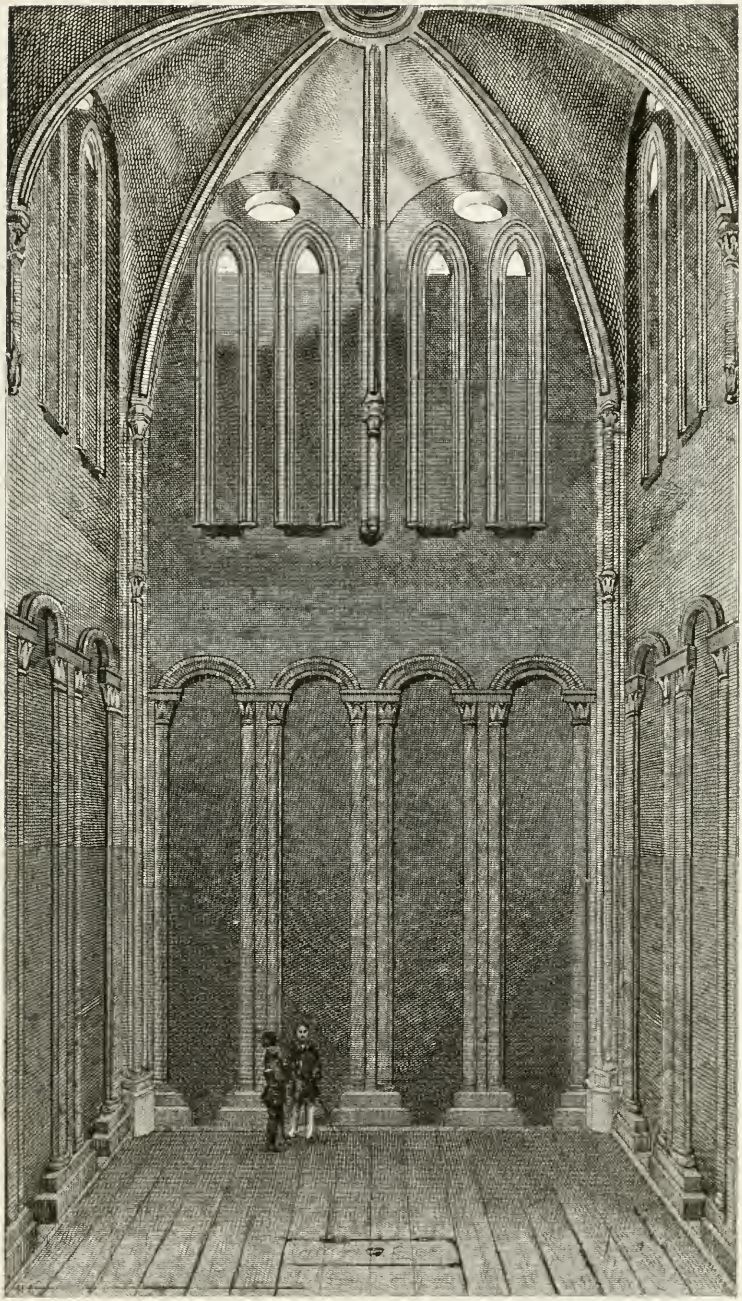

Xav. De Cock. Lith Hebbelynck, Gand.

le célèbre fondeur de Zutphen, qui coula à la même époque les trente-deux cloches composant le carillon du Beffroi, avec les débris du fameux gros-bourdon Roelandt, coulé lui-même plus de trois siècles auparavant, en 1314, par maître *Jean Van Roosbeke*.

Ces deux tours nous rappellent la fameuse *Galerie aérienne* qui les joignit en 1500, pendant les réjouissances qui eurent lieu à Gand à l'occasion de la naissance de Charles-Quint. Cette singulière construction en cordes qui établissait dans les airs une communication entre le sommet du Beffroi et la flèche de l'église de St-Nicolas, a été décrite d'abord en 1823 dans le *Gentsche Almanak*, par Cannaert, et plus tard dans le tome second du *Belgisch Museum*, par Philippe Blommaert, d'après un ancien manuscrit reposant aux archives provinciales de la Flandre orientale. Tous les historiens qui ont parlé des fêtes splendides qui eurent lieu dans cette circonstance solennelle, et parmi eux Meyerus, citent le nom de l'homme intrépide qui exécuta ce périlleux travail; mais, chose étrange, ils ne donnent que son prénom, tandis qu'ils omettent de citer son nom de famille. Le manuscrit contemporain même se contente de désigner cet habile et audacieux ouvrier, sous le nom de « Martin maître-couvreur de la ville » (*Meester Marten schalliedecker vander stede*). Réparons cet oubli et disons qu'au prénom de *Martin*, il faut ajouter le nom patronymique : *Bekaert*. En effet, nous lisons dans les *Comptes de la ville* de l'année 1500, f° 82 v° : « Item betaelt, Me Mar» tin Bekaert schailledecker, hem toegheleyt in..... van dat » hy ter blyder gheboorten van onsen jonghe Prinche, » vierde up de aleye hangende inde lucht tusschen Ste» Niclaeus ende den Beelfroite, danof hy noch onvergolden » was, comt XX sch. » (1).

(1) C'est à l'obligeance de M. Van Duyse, archiviste de la ville, que nous devons cet extrait.

Nous ne déposerons pas la plume sans avoir dit quelques mots sur ce dépôt, si précieux autrefois, lorsqu'il recélait les archives complètes du chapitre de Ste-Pharaïlde. Aujourd'hui il n'offre plus qu'un intérêt secondaire. Toutefois on y rencontre encore quelques pièces dignes d'échapper à l'oubli auquel elles semblent condamnées; telles sont :

1° Un beau manuscrit de l'an 1516, écrit en caractères gothiques, sur parchemin, de CXCVII feuillets numérotés au recto, et relié en veau fauve à fermoirs, clous et coins de cuivre. Le titre de ce volume, très-important pour la topographie de la ville de Gand aux XIVe et XVe siècles, est assez explicite pour nous dispenser d'entrer dans d'autres détails analytiques; le voici :

Dit (1) *naervolghende es een Registre ende ligghere vander renten die de heleghe Gheest van Sente Nielaus prochie heeft binnen der stede van Ghendt, inden welcken staet ghespeciffiert de name vanden ghenen dien de huusen ende plaetsen toebehoorden. Eerst in eene bouck ende registre van franeyne ghemaect ende ghescreven int jaer XIIIc ende een ende tneghentich, daer naer de namen dien zy toebehoorden. In eenen anderen bouc van franeyne ghescreven int jaer XIIIIc ende XX, daer naer in eenen bouc van franeyne ghescreven int jaer XIIIIc LXII. Ende daer naer de namen vanden ghenen diense nu toebehooren ter date dat desen bouck ghemaect ende ghescreven es. Item staet hier in dezen bouc daer naer de gheleghenthede vanden zelven huusen oft plaetsen, hoe ende waer die gheleghen zyn, daer de rente vutgaet alzo naer alst mueghelie es. Ende wanneer de rente valt, ende oft lantcheyns es oft niet. Ende zynder wettelicke copien of waer men die copien ofte cyrographien inden Inventaris vinden zal. Item in desen bouck naer de rente binnen dezer stede so staen de renten buyte der stede, ende insghelycx de gronde van eerven, hoe ende waer dien gheleghen zyn ende de grootthe metten ghelanden, ende den last daer vutgaende. Ende dezen bouck was ghemaect int jaer ons Heeren duust vyf hondert ende zestiene, den zestiensten in meye, by Vincent van Overbeke, ontfanghere vanden zelven heleghen Gheest,*

(1) Belle lettrine bleue.

vut laste van Lowys de Wale, ghezeyt van Acxpoele, meester Lievin Heynderiex, Christophelles van Hove, ende Cornelis de Pottere, alle heleghe Gheest meesters ter zelver tyt. De welcke den zelven registre hebben helpen collationeren jeghens de drie aude voors. registers rustende int secreet vanden heleghen Gheest van Senter Niclaus kercke binnen Ghendt, ter bewaernessen vanden voors. renten ende goede vanden heleghen Gheest.

2° Un manuscrit sur papier, de 334 feuillets, numérotés au recto, également écrit en lettres gothiques. Sur le premier feuillet on lit : *Desen bouck es ghereguleerdt ende ghescreven, byder handt van my Guillaeme Patvoordt, f^s Lamberts, ten dyen tyden baescontere van Sente Niclaeus Keercke, anno* 1561, *in Ghendt.*

De même que le manuscrit précédent, ce volume contient des renseignements précieux pour la topographie de la ville de Gand aux XIII^e et XIV^e siècles, ainsi que des détails sur les inondations qui affligèrent les Poldres à cette époque; en voici le titre :

Registre (1) *van alle chaerters, wettelicke vendt brieven, losselicke ende ontlosselicke, midsgaeders copie vande Testamenten danof besedt gheleghen es buuten ende binnen der stede van Ghendt ende anders. In welcke registre ghescreven syn alle de brieven die ik bevonden en syn ghescreven int Registre vanden heleghen Gheest ghemaeckt int jaer XIIII^e LXXI den XI^en septembris. Danof de originale briefven rustende zyn elck in zyn Laede int secreet vanden heleghen Gheest voornompt.*

Item int beghinselle van desen boucke zoo zuldy ooc vynden ghescreven in teurte alle de Inventarissen vanden briefven die in tsecreet ligghen, daer up ghestelt het folio metter cotatie, volghende den ouden Registre bouck die hier boven ghescreven staet. Daer af dat de prochie van Sente Niclaeys deerste zyn zal up de Lade gheeoteerdt A. Aldus ghemaeet by den helichgheestmeesters, te wetene, meesters Lievin Sanders, docteur inder medecinen, Reynandt van Waesberghe, advocaedt inde Camere vanden Raede in Vlaendren, Cornelis van Campene, ende Niclaeys de Sadelerre, mitsgaeders Franchoys de Seaepmeestere, als ontfanghere vanden voornomden heleghen Gheest. Int jaerons Heeren Duust vyfhondert eenentsestich, den XX^en Octobris.

3° Un recueil manuscrit d'inscriptions sépulcrales de

(1) Belle lettrine avec figures.

l'église de S^t^-Nicolas, portant ce titre : *Inscriptiones sepulchrales quæ extiterunt in Ecclesia Parochiali sancti Nicolai Gandavi ante annum M. D. C.* (1). Toutes les épitaphes consignées dans cette pièce, appartiennent donc aux époques antérieures au XVII^e^ siècle et une seule remonte à l'année 1263, elle est ainsi coçue :

HIER LICHT PHILIPS SERSANDERS,
DIE STARFT INT JAER ONS HEEREN M.CC.LXIII.
BIDT OVER DE ZIELE.

Ces pierres tumulaires, couvertes d'inscriptions destinées à indiquer au visiteur le lieu où reposent les cendres de tel ou tel personnage, n'ont pas toujours été entourées du respect que l'on doit aux souvenirs que nous ont légués nos pères. Des changements faits à l'édifice et surtout des travaux de pavement en ont détruit beaucoup, et celles qui ont échappé au marteau du paveur ont été placées dans d'autres parties du temple. De sorte qu'il est devenu impossible de reconnaître la place qu'elles occupaient jadis. Semblables aux feuillets d'un livre que le vent disperse, ces tablettes de la mort, monuments de la vanité humaine, ont été dispersées sans pitié pour faire place à d'autres monuments que les générations futures renverseront à leur tour ! — Le recueil manuscrit remplit cette lacune en indiquant la place primitive de ces pierres. C'est ainsi que nous savons que le monument élevé à Philippe de Gruutere, dont nous avons donné la gravure, se trouvait autrefois dans le chœur, à la droite du maître-autel, contre un pilier, et qu'immédiatement au-dessus on voyait un tableau où il était écrit :

HIER LICHT BEGRAVEN EDELEN EN WEERDEN MER JAN DE GRUUTERE,
F^s^ MER PHILIPS, RUDDERE, IN SYNEN LEVENE HEERE IN LEDE,
DIE OVERLEET DESER WEERELD XXV OCTOB. XV^c^ LVI.

Indépendamment de ces indications, l'auteur de ce cu-

(1) Ce recueil d'épitaphes est textuellement publié dans les exemplaires tirés à part du présent travail.

rieux volume a encore consigné en marge de nombreuses notes latines et flamandes, qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de la Flandre.

4° La minute d'un inventaire intitulé : *Inventaris van alle de brieven ende documenten competerende aen de members van het Capittel van Sinte Pharaïldis tot S^t^-Nicolaes in Ghent, berustende in de archiven van de selve collegiale Kercke, gemaeckt ten jaere* 1756.

a. La plus ancienne charte dont cet inventaire fait mention, date de l'an 1195; elle est de Marguerite d'Alsace, épouse de Baudouin VIII, comte de Flandre, qui consent à une donation de 56 mesures de terre situées à Samslach, faite au profit du chapelain du chapitre de S^te^-Pharaïlde. — Gilbert, abbé de Tronchiennes, signe cette pièce en qualité de témoin.

b. Une charte du comte Baudouin, datée du 2 mai 1197, concernant la collation des prébendes du chapitre de S^te^-Pharaïlde.

c. Une charte en latin de la comtesse Jeanne, par laquelle cette princesse reconnaît avoir vendu au chapitre de S^te^-Pharaïlde 260 mesures de terre situées aux Quatre-Métiers, pour la somme de 1000 livres. Cette pièce est du mois de juillet 1224.

d. Une charte en latin de la même princesse, par laquelle elle fait don au chapitre de 60 bonniers de terre situées dans la bruyère (Woestine), près de Sleydinghe, se réservant toutefois sur les dites terres le droit de haute justice et celui d'y lever des impôts. En retour de ces libéralités, les chanoines s'obligent à célébrer tous les ans un anniversaire pour le repos de l'âme du comte Baudouin, empereur de Constantinople, père de la donatrice, et pour Marie de Champagne, sa mère, ainsi que pour le repos de l'âme de la comtesse et de celle de son mari Ferrand de Portugal, lorsqu'ils auront payé leur tribut à la nature. Elle ajoute,

qu'elle fait cette donation, parce que les chanoines lui ont donné, sur son instante prière, les ornements les plus précieux de l'autel. Cette charte est datée de Courtrai, en janvier 1219. L'approbation de Ferrand de Portugal, datée de Gand de l'an 1228, est jointe à ce singulier document.

Toutes ces pièces n'existent plus dans les archives de l'église de S^t^-Nicolas, et c'est en vain que nous les avons cherchées dans le chartrier du chapitre de S^te^-Pharaïlde, conservé actuellement avec d'autres pièces provenant de la même source, au dépôt provincial de la Flandre orientale. Les archives de S^te^-Pharaïlde que la province possède, consistent en baux, obligations, comptes, livres terriers et manuels, actes de collation de prébendes et trois cent cinquante chartes classées chronologiquement de l'an 1075 à 1762.

Le document qui remonte au mois de juin de l'année 1075, est un acte sur parchemin de Lugfrid, chanoine du chapitre de Liége, par lequel il certifie solennellement par ordre de ses supérieurs, que les reliques de S^te^-Pharaïlde ont été déposées dans la *présente châsse* peu de temps après la mort du pape Alexandre II, lorsque Philippe régnait en France et Robert-le-Frison en Flandre, Ratbod étant à la même époque évêque de Noyon. — Fulkard, abbé de l'abbaye du mont Blandin à Gand, Siger, abbé de l'abbaye de S^t^-Bavon, et Fulkard, châtelain de Gand, sont les témoins de cet acte solennel et public, lu en présence de cinq chanoines du chapitre de S^te^-Pharaïlde. Cette pièce est munie d'un sceau en cire blanche, appendu à double queue de soie rouge.

Ce chartrier renferme encore une pièce antérieure à la plus ancienne mentionnée dans la minute de l'inventaire qui nous occupe. C'est une charte donnée en 1190, par Guillaume, archevêque de Reims, concernant la dime de Lovendeghem et le droit accordé aux chanoines de S^te^-Pharaïlde, de se faire inhumer dans cette commune.

Les archives de l'église de S^t^-Nicolas ne possèdent que des fragments indéchiffrables du sceau dont le chapitre de S^te^-Pharaïlde se servait jadis, mais nous avons eu recours au dépôt provincial pour en donner la gravure d'après un scel appendu à une charte de l'an 1360.

La sainte patronne du chapitre y est représentée tenant de la main gauche les trois pains pétrifiés. Au bas du scel est l'oiseau, le fidèle compagnon de S^t^-Pharaïlde, et sur la bordure on lit :

SIGILLUM CAPITULI ECCLESIÆ SANCTÆ PHARAÏLDIS GANDENSIS.

Scel.

Contre-scel.

Ici, Messieurs, se termine notre tâche : nous l'avons accomplie avec tout le soin que l'importance de la matière exigeait.

Il ne nous reste plus qu'à signaler à votre attention quelques restaurations urgentes à faire à plusieurs toiles, entre

autres au *Couronnement de la Vierge* et à *la Chute des Anges*. Mais nous vous prions surtout d'employer votre influence auprès des autorités compétentes, afin qu'elles accordent à la fabrique de l'église paroissiale de S^t^-Nicolas un subside suffisant pour reconstruire le jubé dans un style plus conforme à l'architecture générale de ce vieil et vénérable édifice. En acquiescant à notre prière, la régence actuelle de la ville serait parfaitement d'accord avec la magistrature communale des temps passés, qui s'empressait d'accorder à ce monument qu'elle considérait, nous l'avons dit précédemment, comme le plus remarquable de notre belle cité, de fréquents subsides pour son ornementation intérieure. N'en cherchons la preuve que dans les *Comptes de la ville*, de l'année 1605, f° 319, où il est dit que les échevins des deux bancs accordèrent à l'église de S^t^-Nicolas un subside de 55 livres 6 escalins et 8 gros, pour l'aider à couvrir les dépenses d'une orgue magnifique, digne du temple religieux que les voyageurs qui se rendaient à Gand, ne manquaient jamais de visiter et d'admirer (1).

(1) Voici des extraits tirés des *Comptes de la ville*, que nous devons à l'obligeance de M. l'archiviste Van Duyse, qui prouvent la vérité de nos assertions :

Anno 1605, f° 319. Betaelt den pasteur ende kerckmeesteren van Sinte Nielaiskeercke binnen deser stede, de somme van XXXIII pond. VI s. viij gr. hemlieden by mijne heeren Scepenen toegheleyt thulpen den incoop van eene schoone ende triomphante orghele, *sonderlyne considerende dat dese kercke ghestaen es int midden vande stede opde principuele maerct daer alle de poorters ende cooplieden dagheliex vergaderen ende bydien meest van alle vreemdelingen besocht. Om dat alduer ghefondeert ende ghecelebreert wordt goddelicken dienst van meest alle de neerynghen vander selver stede,* soo dat de voors. orghele tot meerder eere Godts ende *chieraet deser stede dienen sal.*

Anno 1611, f° 247. Betaelt den pasteur, kerkmeesters ende notable der prochie van S^te^ Nicolas de somme van XX ponden heml. ghejont ende bygeleyt tot hulpe vanden grooten oncost by deselve ghesupporteert omme *trepareren vanden torren* vande voors. kercke, insonderlyne *tsiraet deser stede* ende andere redenen mijne heeren Scepenen moverende.

(Cette partie du rapport a été lue en séance du 5 septembre 1852).

Bonne Fortune littéraire.

POÉSIES D'ANTOINE DE BLONDEL ET DU BANC POÉTIQUE DU BARON DE CUINCHY.

Lorsqu'en 1842, mon honorable ami, M. Duthillœul, bibliothécaire de la ville de Douai, eut l'obligeance de m'offrir en cadeau un exemplaire de sa *Bibliographie douaisienne* (1), je lus dans l'introduction à ce livre un passage qui fixa vivement mon attention. Il concernait Antoine de Blondel, seigneur de Cuinchy, qui dans son château, au village de ce nom, institua le 20 septembre 1595, une sorte d'académie connue sous le titre de : *Banc poétique du baron de Cuinchy* (2).

Sanderus, *De claris Antoniis,* p. 149, confirme l'existence de ce seigneur et de son académie, et Paquot, t. III, p. 483, ne met pas en doute que les poésies d'Antoine Blondel n'aient été imprimées. J'avoue volontiers que j'éprouvai pour ce noble seigneur une vive sympathie, non-

(1) *Bibliographie douaisienne ou Catalogue historique et raisonné des livres imprimés à Douai depuis l'année 1563 jusqu'à nos jours;* grand in-8°. Douai, 1842.

(2) « Cuinchy-le-Prévôt, seigneurie en Flandre, fut érigée en baronnie par » lettres du roi Philippe II, du 20 septembre 1585, enregistrées à Lille, en » faveur d'Antoine Blondel, seigneur de Manchicourt, Cuinchy-le-Prévôt, » Saussoy et Werquigneul, fils de Jacques, seigneur des susdits lieux, gou- » verneur de Tournai, et d'Agnès Oudart, dame de Cuinchy-le-Prévôt. » *Nobiliaire des Pays-Bas,* vol. I, page 75.

seulement parce que ses descendants vivent encore parmi nous, mais encore et principalement parce que dans ces temps reculés et dans son manoir féodal il composa sa cour plénière des sommités, non pas de la noblesse, mais de l'intelligence, les encourageant dans leurs efforts pour le perfectionnement de la langue naissante, se posant leur égal et faisant résonner sa lyre poétique au milieu des armures d'acier de ses valeureux ancêtres, appendues aux murs du vieux castel.

L'affirmation de Dieudonné, dans sa *Statistique du département du Nord,* que les poésies de Blondel avaient été imprimées avec celles de Claude de Rosinbos, autre poëte du département, me paraissait bien hasardée, dénuée qu'elle était de toute preuve, et après les assurances que m'avaient données plusieurs bibliophiles de Douai, et surtout M. le baron de Warenghien, que leurs recherches les plus actives tant auprès de la famille de Blondel que dans différentes bibliothèques de France, et notamment à Paris à la bibliothèque royale, étaient restées sans résultat.

Aussi étais-je loin de penser que le volume renfermant les œuvres poétiques d'Antoine de Blondel se trouvait enseveli dans un obscur village des Flandres, et que cette rareté littéraire allait devenir ma propriété.

Possédant aujourd'hui ce livre, je puis annoncer aux bibliophiles qu'il a été imprimé en 1576, chez Jacques Boscart (1), imprimeur juré à Douai, en 248 pages, format in-12 et sous le titre de : *Opuscules d'Antoine de Blondel, escuier, seigneur des Cuincis;* le titre porte la devise gravée

(1) « Jacques Boscart exerçait sa profession à Louvain avant de venir à » Douai, et en se transportant dans cette dernière ville il y transporta avec » lui tout le matériel de son imprimerie. Les ouvrages qu'il a imprimés, sont » en petit nombre et d'un assez petit volume; mais ils sont remarquables par » la netteté de l'exécution typographique et par leur correction. » *Bibliographie douaisienne,* p. 402.

de l'imprimeur, un bûcheron abattant un chêne, avec la légende : *Summis negatum stare diu.*

La découverte de ce volume, très-importante d'ailleurs pour un bibliophile, est surtout précieuse, parce que l'exemplaire dont il s'agit a incontestablement appartenu au baron de Blondel lui-même, attendu qu'à la suite de ses œuvres imprimées il s'y trouve de cet auteur 40 pages de poésies inédites, portant pour titre : *Poëmes : — à Douay, — escrit par l'Autheur mesme l'an* 1576. Après ces productions poétiques inédites viennent (toujours reliées dans le même volume) 68 pages manuscrites de chansons et de poésies de divers auteurs, écrites de mains différentes, probablement inédites aussi et marquées d'initiales ou de devises, sauf une seule signée en toutes lettres, P. Van Lycre.

Parmi cette collection figurent deux pièces de poésie flamandes, avec la devise : *Deugt verwindt die trouwelyk bemindt.*

A la lecture de ces pièces d'une facture si variée et surtout en considérant l'origine du volume dans lequel elles se trouvent déposées, y aurait-il absurdité à penser qu'elles émanent du *Banc poétique du baron de Cuinchy?* C'est là une question que des juges plus compétents et plus que moi doués de sagacité pourront plus tard se charger de résoudre. Il m'est impossible d'indiquer les pérégrinations qui ont amené ce livre dans la Flandre; seulement je puis certifier qu'il s'y trouvait avant 1784, attendu qu'en cette année l'un des derniers possesseurs s'est servi des marges pour y consigner des annotations en flamand, concernant ses affaires de ménage.

Les opuscules du baron Antoine de Blondel ont encore le mérite de nous initier dans ses relations et de la vie privée et de la carrière littéraire.

Son père, Jacques de Blondel, ayant été gouverneur de Tournai, fut remplacé dans ce poste par le prince d'Espinoy,

et cette circonstance amena probablement entre les deux familles des relations si intimes qu'elles engagèrent Antoine de Blondel à dédier son livre « *à vertueuse et noble Madamoiselle Marie d'Espinoy,* » devenue ensuite, sous le nom de Marie de Lalaing, une femme célèbre par sa glorieuse défense de la ville de Tournai en 1581, contre Alexandre Farnèse, duc de Parme (1).

Après Denis Harduyn, de Gand (2), et Charles de Croy, de Beaumont, avec deux pièces de vers latins, arrivent avec des sonnets français Henry Despretz, Jean Dubois, docteur en médecine, et Paul Dumont (3). Ce dernier, jouant sur les mots, dit à de Blondel :

« Ma Muse ayant bien veu que par doulce armonie
» Tu attire les *Bois* et les *Pretz* à l'envie,
» Elle a aussi voulu gazouiller de sa voix,
» Disant : Jo De Cuincy, ta louange immortelle
» Pour jamais florira, puisque par amour telle
» Tu fays icy chanter les *Monts,* les *Pretz,* les *Bois.* »

Cette pièce est suivie de différents sonnets, savoir : de Nicolas de le Lis, docteur en droit, conseiller pensionnaire de la ville de Douai; d'Olivier Manare; de M. G. Sauvage; de Robert Dutriés; de François Carlier, Tournaisien; de Pierre de Hornay; de Charles De Visschre;

(1) Le prince d'Espinoy, son mari, gouverneur de Tournai, étant sorti avec la meilleure partie de la garnison pour aller prendre St-Ghislain, elle se mit à la tête de la troupe restante et défendit vaillamment la ville.

(2) Denis de Harduyn, de Gand, poëte très-fécond, mais dont peu de productions furent publiées, était l'oncle paternel de Justus de Harduyn, poëte flamand d'un grand mérite, né en 1580, et que l'on peut ranger parmi les hommes les plus érudits de son époque. Élève de Juste Lipse, il était, dans les premières années du XVIIe siècle, pasteur catholique du village d'Audeghem, près de Termonde (Voir pour ce personnage une notice de P. Van Duyse, dans le *Belgiseh Museum,* vol. 10, page 5).

(3) On connait de lui : La doctrine de Ste-Dorothée. — De l'imitation de Jésus-Christ. — Le thrésor des faicts et dictz mémorables des hommes saints et illustres du vieil et nouveau testament. — L'Oreiller spirituel.

de Jean Loys, Douaisien (1); de Gilles de Respin, etc.

A la suite de ces différentes pièces louangeuses se rencontrent les poésies d'Antoine de Blondel, commençant par son « *Parve nec invideo,* » ainsi conçues :

SONET DE L'AUTHEUR A SON LIVRE.

« Puis mon enfant que tu as prins envie
» D'abandonner ton père et sa maison,
» Pour en errant peult estre sans raison
» Patir souvent l'indocte calomnie
» D'un indiscret : je veux que vers Marie
» Tu tire droict, prest en toute saison,
» De luy narrer la paine et marrisson,
» Que ses beaux yeulx ont causé à ma vie :
» Heureux seras s'elle usant de faveur
» Te traicte mieulx que ton géniteur,
» Et qu'en ce faict te soit propice et mere :
» S'ainsy advient hardy pouras marcher
» Et de tous lieux franchement t'approcher,
» Maulgré haineurs et de leur impropere. »

Comme second *spécimen du faire* de l'auteur, voici une invocation de la ville de Douai :

« Douay heureuse, en tes murs pour jamais
» Demeure Amour, son arc y pent, sa lame,
» Plaisant séjour, et le nid de ma Dame
» Toute autre ville excedras désormais.
» Dans ton pourpris se logent mes souhais,
» Et le subject qui m'outreperce l'ame,
» Venus s'y void ourdissant une trame
» De cent archers décochant mille trais;
» Puisse advenir qu'en ton plaisant circuit
» D'un bon Daemon m'aperchoive conduit
» Au Paradis où ma langoeur j'oublie,
» Par le moyen de quelque embrassement
» Qu'estans mary recevrois privement
» Es lieux privez de ma belle Marie. »

(1) Il a publié : *OEuvres poëtiques de Jean Loys,* doysien, licencié ès droicts; in-8°, 1612.

L'on serait extrêmement injuste à l'égard de De Blondel si, pour juger ses poésies, l'on refusait de se placer au point de vue de son siècle.

Il écrivit longtemps avant l'époque, où

« Pascal et Boileau par une habile étude
» Polissaient le langage encor timide et rude,
» Où Molière à grands traits flétrissant l'imposteur
» Créait la comédie et marquait sa hauteur. »

(*Lettre de Chenier à Voltaire*).

et c'est par cette raison que ses productions portent le cachet du maître de l'école contemporaine, de Ronsard, auquel le génie ne faisait nullement défaut, mais qui prétendit avec du grec et du latin composer des vers en langue française; de Ronsard, dont le talent excitait alors un tel engouement que son souverain Charles IX, se mettant en parallèle avec le poëte, écrivit à celui-ci :

« Si du côté des Dieux je cherche l'avantage,
» Ronsard est leur mignon et je suis leur image;
» Ta lyre, qui ravit par de si doux accords,
» T'asservit les esprits, dont je n'ai que les corps,
» Elle t'en rend le maître et te sait introduire
» Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire. »

L'on doit donc, en lisant les œuvres du seigneur de Cuinchy, se rappeler que lorsqu'elles furent imprimées, la poésie se trouvait encore à l'état d'enfance, et faisant la part des mœurs simples de cette époque, l'on doit pardonner à l'auteur une foule d'expressions, qui de nos jours blessent les pudiques oreilles, tandis que, du temps du poëte, on s'en servait sans le moindre scrupule; la chasteté résidant alors un peu plus dans le cœur et un peu moins sur les lèvres.

A la fin des opuscules d'Antoine de Blondel et avant la table des matières, l'on rencontre encore imprimées une longue suite de félicitations en vers italiens, latins et

français, par différents auteurs, tels que François Moschus de Nivelles (1), Henry d'Oultreman (2) et finalement par Jacques Boscart, imprimeur du livre.

En affirmant que les poésies du seigneur de Cuinchy servaient à nous initier dans ses relations de la vie privée, je me réservais d'en fournir la preuve, en nommant quelques-unes des personnes auxquelles notre poëte adresse des gracieusetés en vers plus ou moins corrects, plus ou moins harmonieux; ce sont : Messieurs Alexandre Leblanc, seigneur de Meurchin; De Haillies, d'Annappes; François Divion, seigneur d'Estrelles; Gabriël de Moulbais, seigneur de Vadimpreau; Antoine de Bergues, seigneur de Boieffle; Claude de Rosimboz; Charles de Noircarmes; et de Watervliet; à Madame de Nieulande, à Mesdamoiselles de Sivry, de Gherbode, d'Ongnies, etc., etc.

Parmi les pièces manuscrites de différents auteurs, insérées dans notre volume, les deux suivantes m'ont surtout paru dignes d'être citées :

CHANSON.

Dieu, que je meurs d'un rude martyre
Et d'une muette douleur,
Heureux qui librement souspire,
La complainte est l'heur du malheur.

Hélas, quand heureux on me nome,
L'on ne scait pas ce que je sens,
Je resamble la belle pome
Qu'un ver ronge par dedans.

Je suis à l'agneau comparable
Destiné pour sacrifier,
Qui dedans sa gorge incoulpable
Reçoit le coulteau sans crier.

(1) Chanoine d'Arras et curé d'Armentiers, auteur de la *Coenobiarchia Ogniacensis*.

(2) Auteur de l'*Histoire de la ville et comté de Valenciennes;* il était escuyer et seigneur de Ronchies et prévost de Valenciennes.

O respect, o crainte discrète
Vous tirannisez votre loy;
Mais envain ma langue est muette,
Mes yeux parlent assez pour moy.

Mes yeux, il est bien raisonnable
Que vous racomptez mes douleurs,
Car par vous je suis misérable,
C'est pour avoir veu que je meurs.

Peu sert en Amour la constance,
Amour n'est qu'un frivol nom,
C'est un enfant que Cupidon!
Volaige doibt estre l'enfance.
Et puis il n'est consentement
Que le plaisir du changement.

Il n'est qu'un Amant variable
Pour passer doulcement son tamps,
La femme ayme les inconstans,
Car chacun ayme son semblable.
Et puis.....

D'un amant qui n'est pas volaige,
La femme en soymesme se rit,
Disant que c'est faulte d'esprit
Ou de bonheur ou de couraige.
Et puis.....

L'Amour ressamble aux Violettes,
Il ne plaist qu'en sa nouveaulté,
Amour trop longtemps porté
Si refrainct comme les fleurettes.
Et puis.....

Lorsque j'estois de ses fidelles,
Des malheurs j'estois le séjour,
Le bonheur ne suit en amour
Que depuis qu'il a prins des ailles.
Et puis.....

La Nature ouvrière si saige
Aux champs prand ses esbats,
Rien n'est qui ne change ici bas
Suivant son estre ou son usaige.
Et puis.....

L'Abeille errant sur mille roses
A changer aux heureux aprend,
L'homme accord et saige se rend
Par l'essay de diverses choses.
Et puis.....

Qui souvent change de fortune
En trouve une heureuse à la fin,
Du bon et du mauvais destin
La face n'est pas toujours une.
Et puis.....

Or adieu, trompeuse espérance,
Qui m'as si longtamps arresté,
Adieu pour jamais, o Beauté,
Qui de vent repais l'espérance.
Et puis.....

Mais une troisième pièce m'a paru comparable aux meilleures productions des poëtes connus; sa beauté m'a fortement impressionné, et ce n'est qu'après un examen paléographique très-attentif que j'ai pu me convaincre qu'elle appartient à la première moitié du XVII[e] siècle.

La lyre harmonieuse d'Anacréon, de Sapho, de Bion et de Moschus n'a rien produit de plus gracieux. Si, comme je le présume, elle est inédite, les lecteurs me sauront gré de la leur avoir communiquée; la voici :

EN HONNEUR DE L'APVRIL.

Apvril, l'honneur et des bois
Et des mois,
Apvril, o doulce espérance
Des fruits qui soubs le coton
Du bouton
Nourrissent leur tendre enfance!

Apvril, l'honneur des prez verds,
Jaugnes et pers (1),
Qui d'une humeur bigarrée
Esmaillent de mille fleurs
De couleurs
Leur parure diaprée.

Apvril, l'honneur des soupirs
Des Zéphirs,
Qui soubz le vent de leur aille
Dressent seur nos forests
Des doux rets
Pour ravir Flore la belle.

Apvril, c'est ta doulce main
Qui du sein
De la Nature desserre
Une moisson de senteurs
Et de fleurs
Embausmant l'air et la terre.

Apvril, versez, verdissant,
Florissant,
Sur les tresses blondelettes
De ma Dame et sur son sein
Toujours vain (2)
Vos mille et mille fleurettes.

Apvril, la grace et le ris
De Cypris,
La fleur et la doulce halaine,
Apvril, le parfum des Dieux
Qui des cieux
Sentent l'odeur de la plaine.

C'est ton retour si gentil
Qui d'exil
Retire ces passagières,

(1) Pers, pars, au féminin perse, bleu très-foncé, bleu azur.
(2) Est-ce orgueilleux de *vanitas,* ou bien *vacuus,* vide, vague, sans production?

Ces hirondelles qui vont
Et qui sont
Du printemps les messagières.

L'Aubespine et l'Angletin
Et le Thym,
L'œillet, le lis et les roses
En cette belle saison
A foison
Montrent leurs roses escloses.

Le gentil rossignolet
Doucelet
Descouppe dessoubz l'ombrage
Mille fredons, babillart,
Fretillart,
Au doux chant de son ramage.

C'est à ton heureux retour
Que l'Amour
Souffle à doucettes alaines
Un feu crouppi et couvert
Que l'hiver
Receloit dedans nos vaines.

Tu vois en ce temps nouveau
L'Essain beau
De ces pillardes avettes (1)
Volleter de fleur en fleur
Pour l'odeur
Qu'ils mussent (2) en leurs cuissettes.

May vantera ses fraischeurs,
Ses fruits muers
Et sa féconde rosée,
La Manne et le sucre doux,
Le miel roux
Dont sa trace est arrosée.

(1) Avettes, abeilles, de *apis, apicula.*
(2) Mucer ou Masser, *amicire*, cacher.

Mais moy je donne ma voix
A ce mois,
Qui prend le surnom de celle
Qui de l'escumeuse mer
Vist germer
Sa naissance maternelle (1)

Ici je finis mon analyse des œuvres d'Antoine de Blondel, baron de Cuinchy; si je me suis étendu, trop longuement peut-être, sur cette production poétique et typographique de deux concitoyens de Douai, c'est dans l'intention de rendre hommage à une ancienne cité flamande, éminemment recommandable et par ses richesses littéraires et par son goût éclairé pour tout ce qui appartient au domaine de l'intelligence.

C. A. Vervier.

Gand, 20 juin 1852.

(1) La Vénus marine.

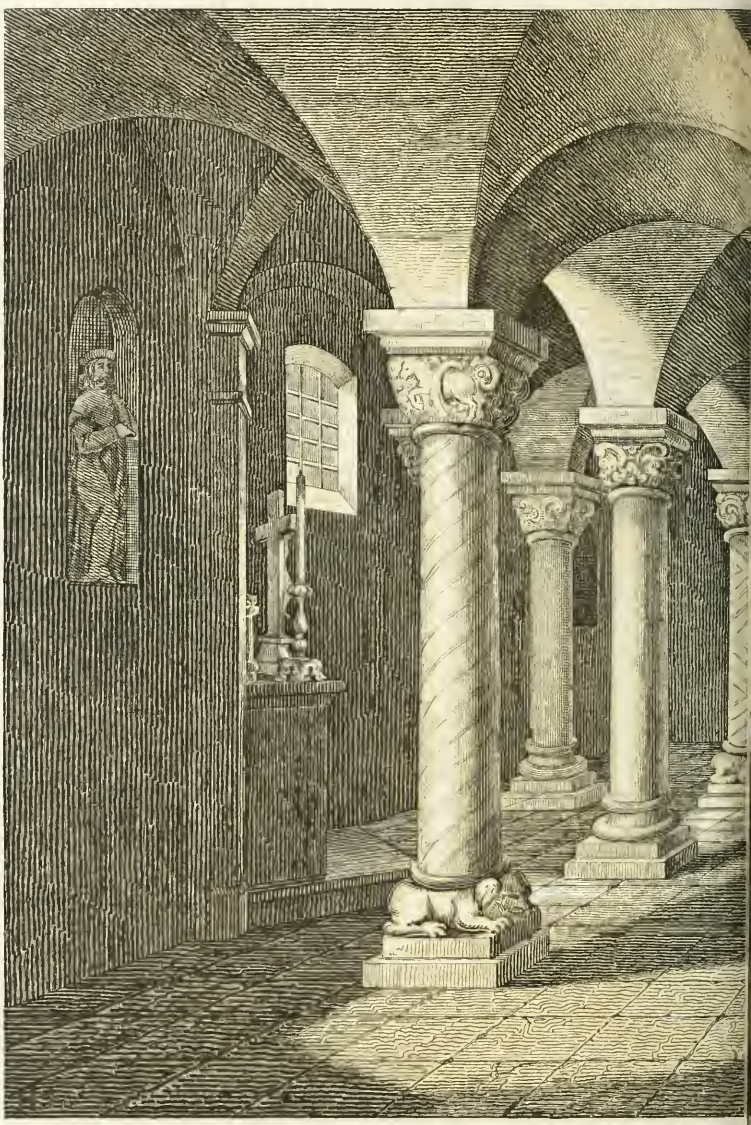

Alex Schaepkens.

CRYPTE DE L'

Lith. Helbelynck, à Gand.

DE ROLDUC.

La Crypte de l'Eglise de Rolduc,

ANCIENNE ABBAYE PRÈS D'AIX-LA-CHAPELLE.

La crypte de l'église de Rolduc est un monument très-important, qui intéresse par le style et la richesse de son architecture, par la date certaine de sa construction (1108) et par la rareté de ce genre de bâtisses, le nombre de ces chapelles souterraines étant considérablement réduit de nos jours. Située plus bas que le pavé de la nef dans laquelle elle avance, la crypte donne au chœur de l'église, qui la surmonte, son élévation, offrant en plan une croix dont la tête se trouve sous le sanctuaire supérieur. Deux portes latérales y donnent accès par la grande croisée de l'église, où elles décorent avec une suite de panneaux relevés de bordures et d'une arcature en beau style roman de l'époque, ses côtés extérieurs nord et sud; un petit portail avec niche profonde précède chacune de ces mystérieuses entrées de la crypte, à laquelle on descend par plusieurs marches. A l'intérieur, une teinte sombre, mais vigoureuse, colore l'ensemble de cet oratoire souterrain, et le jour faible qui y règne, donne aux formes riches et élégantes dont l'artiste a composé son œuvre une ampleur et une gravité qui produisent une heureuse impression. Seize colonnes, dont douze au milieu, rangées sur deux lignes parallèles, et quatre autres dans la partie saillante de la croisée, divisent son plan en trois nefs. Elles supportent, avec les pilastres des parois, la voûte qui est d'arête.

Un autel en style roman, dédié à Ste-Lucie, est posé dans la partie orientale, deux autres se trouvent dans les croisillons, et un caveau sépulcral taillé en forme de four dans le fond occidental, est opposé en ligne droite au maître-autel.

Le dessin de la crypte, joint à cette description, est fait du point oriental, la vue donnant vers l'occident et embrassant tout l'ensemble. Deux de ses plus belles colonnes font ici l'avant-plan. La première, à droite sur notre dessin, offre, sculpté sur son chapiteau, un cheval enlacé de rinceaux et de feuillages, sujet qui se répète sur ses quatre faces; son fût, cannelé en losanges, pose sur un monstre accroupi, tenant lieu de base. Son pendant, à fût cannelé en câble, est couronné d'un chapiteau analogue composé d'une figure humaine étendant les bras, d'animaux et de rinceaux. Son fût pose également sur un animal fantastique. La troisième colonne et son pendant sont décorés avec la même richesse, mais ici celle de droite est cannelée en câble et celle de gauche en losanges. L'ornement de leurs chapiteaux est formé d'une grande tête d'homme, qui pose immédiatement sur l'anneau du fût et qui se mêle à des rinceaux qui s'entrelacent. Les douze autres colonnes diffèrent de celles-ci par plus de simplicité, des fûts unis et des bases ordinaires, à moulures, se rapprochant de l'ordre attique avec pattes ou feuilles sur les angles, tandis que le motif d'ornementation de leurs chapiteaux est une réminiscence de l'ordre corinthien. — La richesse de cette colonnade, dont chaque colonne est un modèle de l'architecture romane du XIIe siècle, est remarquable; il est rare qu'un spécimen du style chrétien de cette époque s'offre à l'artiste avec l'authenticité de la date et avec l'élégance qui distingue la crypte de Rolduc. Par un jeu de clair-obscur artistement calculé, ces fûts nombreux semblent massés en faisceaux compactes, et gagnent en grandeur, noyés dans un demi-jour; la lumière ne pénétrant que faiblement dans

l'enceinte, principalement par deux petites fenêtres donnant à l'extérieur. Le maître-autel, en-dehors de notre planche, a des formes très-simples; c'est un parallélogramme à moulures romanes taillé en forme de tombeau, de la plus grande simplicité. Cet autel rappelle un des grands hommes du XII[e] siècle, S[t]-Norbert, qui a célébré la messe sur cette table sacrée pendant son séjour à l'abbaye de Rolduc, où il s'était réfugié pour se soustraire aux persécutions de ses ennemis (1).

La crypte de Rolduc contraste avec celles que nous connaissons en Belgique (où elles sont très-rares), entre autres avec celles des églises de Notre-Dame et de S[t]-Servais, à Maestricht (2), et même avec les églises des bords du Rhin, par la richesse de sa décoration qui dénote l'époque de la transition. Son pavé, de même que celui-ci de l'église, a été exhaussé aux dépens de ses proportions générales et de chacune des bases de ses belles colonnes en particulier. Ce qui leur ôte une partie de leur élégance, que pourrait leur rendre l'abaissement du sol. La crypte de Rolduc est la plus riche de celles qui existent en Belgique, dans les Pays-Bas et dans les provinces rhénanes, et mérite par son importance artistique et archéologique d'être placée au rang des plus beaux monuments de ce genre.

Bruxelles, mai 1852.

Alexandre Schaepkens.

(1) L'annaliste de Rolduc et le savant historien du Limbourg, le curé Ernst, un des derniers religieux de l'abbaye, à qui nous devons plusieurs données historiques sur Rolduc, rapportent ce fait. Une ancienne *Vie de S[t]-Norbert*, publiée par le P. Charles Hugo (Luxembourg, 1704, in-4°), précise l'année (1116) de la retraite du saint. Le savant *Rohrbacher* (livre 67, page 130) en parle également, mais n'indique pas aussi clairement le lieu.

(2) Nous avons publié, dans le *Messager des Sciences historiques de Belgique* (année 1848), un dessin de cette crypte, qu'on a démolie au commencement de ce siècle.

Archives de l'Hôpital Notre Dame,

A AUDENARDE.

Nous l'avons dit à différentes reprises, et nous ne cesserons de le répéter, que tant que nous n'aurons pas la monographie ou l'histoire particulière de la plupart de nos villes, il nous sera de toute impossibilité d'obtenir une histoire générale, digne de l'important et glorieux rôle que la Belgique a rempli dans les annales de l'Europe.

Cette vérité doit être reconnue pour peu que l'on soit initié à la vie de notre pays, car jusqu'à la révolution française, ce grand nivellement social, chaque ville formait, pour ainsi dire, une force, un pouvoir, un état distinct, ayant ses priviléges, ses us et coutumes particuliers, ainsi que sa législation propre.

Comment obtenir un tout homogène de tous ces éléments divers, contradictoires même, si l'on ne possède la connaissance complète et minutieuse de ceux qui doivent concourir à le former? Comment élever cet édifice, si, au moment de mettre la main à l'œuvre, l'on n'a rassemblé tous les matériaux indispensables et de première nécessité?

Un des premiers fondements de ce monument national à ériger, c'est la publication d'un inventaire expliqué et raisonné des archives de chaque ville ou localité qui en possèdent. Ce travail est indispensable, sinon le seul nécessaire.

Par cette publication, celui qui se livre à l'étude de l'his-

toire d'une ville, marche du premier pas avec fermeté et assurance : d'un seul coup-d'œil il reconnaît à quelles sources il doit puiser et quels éléments de preuves il a à sa disposition.

Mais ce travail, à lui seul, ne suffit pas encore.

Ce que nous avons dit relativement à l'histoire générale du pays doit, dans un même ordre d'idées, mais dans une proportion moindre, être appliqué à l'histoire particulière de chaque ville.

Pour que celle-ci puisse se rendre compte de son existence, il faut qu'elle connaisse les différentes institutions qui ont vécu et qui se sont agitées au milieu d'elle, ayant, comme elle, leur organisation, leurs us et coutumes, leurs priviléges et leurs lois. Tels sont les corporations, les *gilden*, les églises, les couvents, les hôpitaux, etc., etc.

Ces congrégations, ces véritables petites républiques, doivent à leur tour exhiber leurs titres : elles sont obligées de communiquer et de publier leurs archives.

Ce travail fait, l'on peut considérer l'histoire d'une ville comme complète.

Ces quelques lignes seront comprises par ceux qui se consacrent sérieusement et consciencieusement à l'étude de l'histoire de la Belgique. Ceux-là, nous en avons la ferme conviction, nous approuveront et nous soutiendront; mais malheureusement, ils savent quels obstacles s'opposent à la réalisation de ce plan. Le gouvernement (1) le sait mieux encore, car il connaît, par une triste expérience, de quels faibles succès ont été couronnés les généreux et patriotiques efforts qu'il a tentés, mais vainement, sur ce terrain.

Quoiqu'il en soit, nous trouvant dans le cas d'avoir libre

(1) En disant le Gouvernement, nous ne faisons aucune allusion à l'un ou l'autre ministère en particulier : nous les y comprenons tous. *Cuique suum.* L'histoire ne connaît pas la politique : elle est vraie et sincère.

accès aux archives de l'hôpital de N. D. à Audenarde, nous avons été à même de comprendre ce qu'elles offrent d'intérêt et d'importance pour l'étude de l'histoire. C'est dans le seul but de pouvoir lui être utile que nous publions cet article.

Les inscriptions de différentes écritures, qui se trouvent sur les liasses et sur la plupart des documents, démontrent que les plus grands soins ont été donnés, de tout temps, à ce précieux dépôt. La révolution française cependant, faillit détruire le tout. Les archives furent jetées, à cette époque, dans une chambre basse et humide; elles y restèrent reléguées jusqu'en 1819. Grâce à M. Henry Van Huffel, alors archiviste de la ville et secrétaire de l'administration de l'hôpital, les archives reprirent leur ancienne place et eurent leur existence assurée, par la rédaction d'un inventaire exact et fidèle. Aujourd'hui, par suite d'une minutieuse restauration, elles présentent un état de conservation qui ne laisse rien à désirer.

Ces archives peuvent être classées en plusieurs catégories, que voici :

1° Comptes.
2° Registres des rentes, des dîmes et des baux.
3° Registres des propriétés ou livres terriers.
4° Institutions, donations, confirmations et actes de sauve-garde, etc.
5° Contestations, procès, etc., etc.

Mais avant de nous en occuper, disons un mot sur l'hôpital de Notre Dame.

L'époque de la fondation de cette institution, qui peut être placée au premier rang des établissements de bienfaisance, n'est pas connue au juste, car il n'en existe pas de titre.

Ce que l'on peut assurer, c'est qu'il doit dater de la fin du XII^e^ siècle. Cela résulte d'un acte de donation de Baudouin de Constantinople, de l'an 1202, dans lequel acte

comparaît, comme témoin, un certain *Arnulphus*, prêtre, que l'on qualifie de *fundator hujus domûs*. Voici ce que contient à cet égard un document du 20 juin 1575 :

« Binnen den limiten van Audenaerde buter stede, es » van aude tijde upghestaen een hospitael van zeer cleenen » beghinsele, so cleene dat men gheen ander bescheet van » fundatien ofte fundateur en vindt dan zulex als men ver- » staen can uuten letteren inhaudende so hier naer volcht (1).

. . . . . .

« Item anno XII^c XXIIII es tzelve hospitael bij den » Bisschop van Doornijcke ontfaen in zijn protectie ende » ghemaect de cloostere bij zijne letteren inhoudende alzo » hier navolcht :

. . . . . .

» In de zelve Regule hebben de religieusen van tzelve » hospitael hemlieden ghedreghen so godsvruchtelic als dat » voorts ghesegd is ende zijn in aelmoesene noch meer andere » partijen van goedijnghen die metten andere voors. bij die » van tzelve cloostere zijn gheregiert ende ghegouverneert » gheweest, ende bij die maniere van levene hebben de reli- » gieusen ontspaert, vergaert ende ghecocht vele partijen » van goeden van houden immemorialen tijde, doen de goe- » dinghen lettel weerde waren, ende alzo tzelvè hospitael » bij der inlanssche orloghe in voorleden tijden van die van » Audenaerde gheruineert ende verberrent es gheweest, als » doen staende buter stede bij huerlieden veste van de zelve » stede, hebben de religieusen van tvoors. hospitael ghe- » cocht ende betaelt andere huzijnghen ende erfven binnen » der zelver stede van Audenaerde, daer zij hebben ghe- » sticht ende gheedifieert het Hospitael twelcke nu es. »

Jusqu'à la révolution, les religieuses portaient le titre de Dames nobles. Cette singularité mérite que l'on s'y arrête

(1) Ces titres sont la donation de Baudouin, 1202, etc., etc.

un instant, car elle n'est pas indifférente pour l'histoire.

Voici, à ce sujet, un extrait d'une requête présentée au Roi (1) :

« La tradition constante de notre maison est qu'elle doit » être attribuée à quatre demoiselles nobles, soit sœurs » germaines soit associées, qui se vouèrent à Dieu et au » service des pauvres malades : qu'à ces quatre demoiselles » s'associèrent aussi quatre hommes laïcs, tant pour veiller » aux intérêts que pour soigner les hommes malades. Cette » tradition est fondée sur les événements qui ont suivi im- » médiatement après; car en 1224 (2), Godefroid de Marqis, » évêque de Tournay, réduisit ces huit personnes laïques » en communauté religieuse et leur prescrivit une règle et » qui consiste en ces quatre points : qu'ils feront vœux de » continence corporelle, de renonciation à propriété, d'obéis- » sance au maître de la maison (qui probablement fut un » prêtre nommé Arnulphus, le même qui commença à bâtir » la maison), et qu'ils porteroient l'habit religieux. Cet in- » stitut de l'évêque fut confirmé en 1257, par bulle du pape » Grégoire IX.

» Par acte de donation du 8 mars 1252, fait par Jean de » Bernaige, seigneur de Maude et autres lieux, et dame » Charlotte de Brusenil, son épouse, il conste que l'hono- » rable dame, Madame Marguerite d'Emsrode, sœur de mes- » sire Louis d'Emsrode, chevalier, étoit prieure et même la » première de cet hôpital et probablement, si point sûre- » ment, une de ces quatre demoiselles qui, selon la tradition, » y ont donné l'origine.

» La qualification d'honorable dame, madame, etc., et » sa qualité de sœur de chevalier, outre le lustre connu de

(1) Ce document ne porte aucune date. C'est une simple copie du texte de la requête.

(2) L'acte de 1224 porte en tête Walterus, *Episcopus Tornacensis*.

» son nom, ne laisse aucun doute sur sa noblesse ni sur » celle de ses associées, et par conséquent aussi sur l'institut » noble de notre maison (qui ne peut pas être prouvée telle » par fondation), d'autant qu'elle prend son institut et son » origine de l'association de ces nobles et pieuses demoi- » selles.

» Cette noblesse y a toujours été conservée et se conserve » encore. . . . . .

» Voilà sur quoi est fondée cette possession et ce droit » que nous prétendons avoir de ne recevoir que des demoi- » selles nobles.

» Quant aux quartiers ou degrés de noblesse, ainsi que » la preuve que nous exigeons dans les récipiendaires, nos » mêmes registres font foi qu'anciennement on doit avoir » exigé des preuves de noblesse paternelle et maternelle, » puisque l'on a souvent tenu note des noms des mères des » demoiselles qui sont mortes chez nous. Aujourd'hui nous » n'exigeons autre chose sinon que la demoiselle ou réci- » piendaire soit ancienne noble du côté paternel, préfé- » rant cependant toujours qu'elles soient en même temps » bien alliées, etc., etc. »

Revenons aux archives.

§ 1.

Comptes.

Comptes des années 1517 à 1527, sauf 1526. Une partie de 1527 a fortement souffert; in-4°, parchemin. Latin.

Comptes de l'année 1416; 1435 à 1436, 1437 à 1438, 1439 à 1440, 1440 jusqu'à la veille de Noël 1445; 1448 à 1449, 1455 à 1456.

Comptes de 1457 à l'année 1476; 1477 à 1479, 1485 à 1487.

La série des comptes de la veille de Noël 1494 à 1525

est complète, sauf les années 1500 à 1501, 1504 à 1505, 1510 à 1511, 1512 à 1513, 1515 à 1516, 1521 à 1522, 1523 à 1524.

Comptes des années 1536 à 1542.

La période des années 1545 à 1574 (veille de Noël 1574) se trouve dans l'état de la plus parfaite conservation.

Même état de conservation pour les années 1577 à 1590, 1592 à 1671, 1680 à 1700.

Comptes des années 1742 (15 novembre) à 1744 (veille de Noël).

Comptes de l'année 1751 (17 mai) jusqu'au 15 mai 1757.

Comptes du 14 novembre 1759 au 21 septembre 1762.

» 22 octobre 1765 au 9 mai 1769.

» 15 février 1773.

» 30 mai 1775.

» 17 avril 1777.

» 5 juin 1780.

» 31 août 1784.

» 11 mars 1789 au 17 nov. de la même année.

Outre ces comptes généraux, il en existe encore un grand nombre d'autres, mais ils ne présentent pas cet intérêt général pour l'histoire; nous nous dispensons donc pour le moment d'en parler. Toutefois nous ne pouvons passer sous silence dix registres, ayant pour titre : *Bouck van weekelicks verschot,* commencés : le 18 mai 1634; — 1641; — mai 1650; — 8 juillet 1656; — commencé en 1674; — 2 décembre 1694; — commencé en 1702; — janvier 1711 jusqu'au 22 mars 1726; — 25 mars 1726; — 2 janv. 1747.

Nous devons mentionner également :

1° Un registre des recettes et journées d'entretien de soldats malades, du 10 septembre 1656 à 1744.

2° Une farde des comptes d'entretien des soldats malades et blessés, de 1680 à 1709.

3° Une farde des comptes d'entretien des soldats malades et blessés, de l'année 1689 et suivantes.

Ces comptes peuvent être très-utiles pour l'histoire des guerres de ces différentes époques. Les soldats sont inscrits avec la désignation de leurs chefs de corps et des noms que portaient leurs régiments.

Il est inutile de nous arrêter pour démontrer quelle utilité et quelle importance offre cette série de comptes, qui datent de plusieurs siècles. Les comptes d'une corporation ou d'une ville renferment l'expression la plus exacte et la plus fidèle de leur vie intime; ils constituent, pour ainsi dire, le canevas de leur histoire.

§ 2.

Registres de Rentes, Dîmes et Baux.

RENTES.

Registre des rentes et des revenus de l'année 1272; in-folio, parchemin. En voici l'en-tête :

Redditus hospitalis beate Marie Aldenardensis. Anno Domini M.CC.L.XX secundo, mense maio.

Une circonstance qui n'est pas sans quelqu'intérêt, c'est que ce registre contient le catalogue de la Bibliothèque de l'hôpital de cette époque :

« *Hic continentur intytulari omnes libri domus hospitalis beate Marie Virginis in Aldenardo.* Nous pensons bien faire, en le copiant ici en entier :

» Missale estivale,
» Missale hyemale,
» Graduale,
} quos dominus Walterus De Mandra fecit scribi.
» Duo Missalia vetera.
» Graduale vetus.
» Bibliotheca, in magno volumine.
» Legenda, in magno volumine.

» Antyphonarius vetus, in magno volumine.

» Psaltherium cum ymnis, capitulis, collectis, commendationibus et vigiliis, in magno volumine.

» Psaltherium scriptum cum grossa littera, in mediocri volumine.

» Parvus liber ordinarii.

» Psaltherium glosatum, quod contulit magister Balduinus de Dilkenvenne, cum quibusdam aliis libris.

» Paulus glosatus, in magno volumine †.

» Quinque libri Salomonis glosati, in magno volumine.

» Actus Apostolorum glosati, cum Epistolis Jacobi, Petri, Johannis et Jude glosatis. } vij lib.

» Apochalipsis glosata, in magno volumine.

» Summa de viciis bona.

» Summa de virtutibus bona.

» Liber sermonum qui incipit : hora ex jam nos, etc.

» Liber sermonum magistri Johannis de Abbacis villa, super epistolas et ewanglia in Dominicis diebus per totum annum.

» Summa de viciis . . . . . .

» Tenarius de sermonibus hora est, etc., tam de tempore quam de sanctis, cum libris quaternis continentibus miracula beate Marie virginis. } vij lib.

» Pater noster glosatum.

» Liber Methodii episcopi, de creatione mundi. De Noe, de filiis suis et filiis Hysmaelis, de rege Romanorum et quaterna cum quibusdam sermonibus et versibus morum †.

» Elucidarius questionum utilium magistri Hugonis † (de sancto Victore?)

» Bybliotheca versificata † (1).

(1) Les quatre numéros marqués d'une † sont reliés par des lignes à la note suivante : « Istos libros contulit Dominus Goswinus, quondam presbyter » curatus de Aldenarde, qui fuit postea per dimidium annum persona de » Eynes. »

» Liber Ysaie prophete glosatus, in magno volumine.

» Job glosatus, in parvo volumine.

» Summa magistri Johannis Beleth, que posita est in libro in quo continentur alleghorie quinque librorum Moysi de veteri Testamento.

» Decretum } Magistri Heinrici de Velseke, quodam cano-
» Decretales } nici Tornacensis, et archydiaconis Gand.

» Summa Dictaminum quatuor quaternas continens, qui incipit : contrarium est. Quam summam magister Guido composuit.

» Liber qui incipit : Verbum abbreviatum, fecit Deus super terram, etc.

» Liber alter qui similiter incipit : Verbum abbreviatum.

» Liber qui incipit : Liber generationis, consuetudo Hebreorum, etc.; in mago volumine.

» Liber qui incipit : Audivimus sapientiam dicentem, per quales virtutes, etc.; in mediocri volumine.

» Liber qui incipit : Effice nos quesumus, Domine; qui liber continet in se libros magistri Rychardi de xij prophetis; tenet etiam miracula plurima beate Marie Virginis.

» Liber Glosarum, in magno volumine, super Bybliothecam que incipit : Ossa in funiculis..... vos, etc.

» Liber qui incipit : Ossa xij prophetarum pullulant de loco suo, etc. (in magno volumine), qui liber tenet et glosam super Ecclesiasten et Ecclesiasticum, etc.

» Liber qui incipit : Dabo prodigia in celo et in terra sanguinem, ignem et vaporem suum; in mediocri volumine.

» Liber quartus Sententiarum.

» Epistole Jacobi, Petri et Johannis, que sic incipiunt : Jacobus Dei et Domini nostri Jhesu Christi, etc.; in parvo volumine.

» Veteres Decretales novem quaternarum. »

Nous ne pouvons nous dispenser de mentionner une annotation qui se trouve dans le corps de ce registre : *Hereditas. hosp. ante curiam* Beginag. de Syon, etc.

Registre des rentes de l'année 1291; in-4°, papier.

Dese brief was ghemaect in meie in diaer van den Incarnatione M.C.C.L.XXXXj *van der renten van den spitale van Audenaerde. In Audenaerde alle dese erven zyn spitaels eighen.*

Registre de sous-rentes. 1505.

Id est de rente ende pachte spetaels van Oudenarde, te gheldene de meye. Ghescreven int iaer van gracien M.CCC *ende vive, te Kersavonde.*

Registres de rentes, 1579, 1461, 1481, 1500.

Registre de rentes seigneuriales, 1519.

Registre de rentes à charge de l'hôpital, 1524.

Registre de rentes, 1525. — Registre de rentes à charge de l'hôpital, 1556. — Registre de rentes, 1561. — Registre de rentes, 1682.

Registre de rentes relatives à Bevere, 1595.

Registre de sous-rentes Eyndriesch, 1596.

Registre de rentes seigneuriales et de sous-rentes dans diverses communes du pays d'Alost.

Registre de rentes seigneuriales et de sous-rentes sur Hoorebeke-Ste-Marie et Maetre, 1598.

Registre de rentes seigneuriales sur Auweghem, 1664.

Registre de rentes seigneuriales dans le pays d'Alost.

Registre de rentes à charge de l'hôpital.

Tableau de rentes seigneuriales.

Registre de rentes, commencé le 7 août 1655.

Registre de sous-rentes, 1700.

Tableau d'anciennes rentes dues à l'hôpital Sans date. Il contient des écritures de différentes époques. Il porte en tête : *Rente des Hospitaels van Audenaerde.*

Tableau de rentes, ayant pour intitulé : *Ce sont les rentes du hospital d'Audenaerde en deniers et en blei et avaine et en..... et Polles.* Sans date.

BAUX.

Registres des baux, anno 1374. Petit in-folio, parchemin. *Pachte s'hospitaels van Audenaerde te gheldene in meye. Ghescreven int jaer van Gracien M. CCC. ende lxxiiij, inden Advent.*

Ce registre renferme en outre 8 pages de rentes de 1350. Il ne contient, pour ainsi dire, aucune clause de bail; l'on se contente d'y mentionner le nom de la commune, celui du fermier et le montant du fermage. Voici une rare exception à ce laconisme : *In onser Vrouwen Hoerenbeeke, te Vrysbeke, te Rokeghem ende te Cortseele, heeltwinninghe verpacht teenen termine van xij jaren, te gheldene telken dertiendaghe* (Epiphanie) *te Gillis Smeeds. Ende deerste payement viel ende was van des ouste van den jaer M.CCC. ende lxxxj, te gheldene als voorseit es, ende ghelden desen pacht die daer na bescreven staen.*

Registre de baux, année 1385. Petit in-4°, Papier.

Registre de baux et recettes, 1481.
» de baux et rentes, 1520.
» » » 1572.
» de baux et recettes, 1602.
» » » 1789.

DIMES.

Farde des dîmes sur Huerne.
Atlas des dîmes sur Ingoyghem.
Farde concernant les dîmes d'Issel-Mooreghem.
» » » sur Nortberkin.
» » » Ruyslede.
» » » Thielt et Ruyslede.
» » » » et Waereghem.
» » » » et Wanneghem.

§ 3.

Registres des propriétés ou Livres terriers.

Registre de l'année 1285.

Dese bouc was ghemaet int iaer ons Heeren doe men screef M.CC. ende lxxxv, te sente Bamesse (1er octobre), *ende houd land ende mersch ende weede van haren plouchwinninghen die den hospitale van Audenaerde toebehoeren.* In-4°.

Registre de l'année 1379. In-4°.

Registre de l'année 1421.

Registre des propriétés, des baux et des rentes, de l'année 1430.

Registres des années 1441, 1461, 1501, 1520, 1524, 1556, 1560, 1572, 1596, 1618, 1650.

Registre des propriétés sur la châtellenie, 1716 à 1746.

Registre des propriétés au pays d'Alost. 1640 à 1750.

§ 4.

Acquisitions, donations, confirmations, actes de sauvegarde, etc., etc.

XIIIe Siècle (1).

1202. Acte de donation de Baudouin, comte de Flandre, accordant : *locum et sedem ad molendinum faciendum in fossato juxta portam que ducit versus Einam.* Comme témoin de cette donation figure *Arn. presbyter, qui eamdem domum incepit. — Actum Cameraci.*

Sceau assez bien conservé.

1205. Confirmation par Marguerite, comtesse de Flandre, de la donation faite par Baudouin, de l'emplacement

(1) Nous ne donnons ici que les principaux documents : ceux qui peuvent avoir une importance directe pour l'histoire.

in quo fundata sunt duo molendina, terram etiamque extendit se a molendinis usque ad murum et pretera terram et aquam a molendinis suprascriptis usque ad portam de Bevra. — Elle enjoint en même temps, à son bailli, de faire respecter l'hôpital dans ses jouissances et ses droits.

Sceau passable.

1209. Approbation par *A. de Aldenarde,* de la donation faite à l'hôpital, par G. fille de Gosuin, épouse de Walter Cronbelin de Macheline, des terres qu'elle possède sur Waermaerde.

Sans sceau.

1209. Confirmation par *Arnulphus de Aldenarde,* de la donation de deux bonniers de prairies *in Rosth,* donnés par *Alosa de Folkegeim.*

Sans sceau.

1219. Confirmation par Marguerite, *domina de Bedruwaen,* de la possession de dix bonniers et demi de terre sur Eyne, ne se réservant que sa jurisdiction haute, que l'on appelle *Gravescap.* — *Mich. de Huddenghem* y assiste comme témoin.

Sceaux bien conservés.

1224. *Mense Novembri, apud Helchinum.*

Acte par lequel Wautier, évêque de Tournai, affranchit l'hôpital *a prestatione decanarum, decimarum, tam nutrimentorum quam ortorum sive pomeriorum.*

Sceau perdu.

1224. *Actum apud Helchinum.*

Statuts ou règles de vie religieuse pour les sœurs et les frères de l'hôpital, par Walter, évêque de Tournai.

Sceau bien conservé.

1227. *Mense Aprilis.*

Octroi d'affranchissement, *ab omni theloneo, winnagio,* etc., accordé par Jean *dominus de Dunse et uxor mea Elizabeth.*

Sans sceau.

1227. Confirmation donnée par *Wilhelmum de Bethunia, dominus de Molenbeke,* de la vente de quatre bonniers et demi sis à Elseghem, par Joh. D^co^ Franke, bourgeois d'Audenarde.

Sceau brisé.

1229. *Salvo post Assumptione beate Virginis.*

Autorisation accordée par Arnulphe sire d'Audenarde, à Wautier De Wolf (Lupo), *vendendi terram suam hospitali de Auden.*

Sceau perdu.

1232. Janvier.

Acte par lequel Gosuin d'Haspre et son épouse, *in presentia* de Jeanne comtesse de Flandre, donne en aumône *Ecclesie de consilio beate Virginis, Cysterciensis ordinis, juxta hospitale de Aldenarde,* la troisième partie de douze bonniers de terre sis en la commune d'Hoorebeke, à l'endroit nommé *Rokenghem.*

Sceaux cassés.

1233. *Mense Septembri.*

Confirmation par Jeanne de Flandre, de la rente de 100 livres, constituée par le testament de F. (Ferrand), son époux, *ad scacarium Furnense.*

Sans sceau.

1234. *Idus Januari, pontificatûs nostri anno decimo.*

Acte de confirmation par le pape Grégoire IX, des règles de la vie religieuse, données à l'hôpital par l'évêque de Tournai.

Sceau conservé.

1235. *Mense Maio.*

Confirmation octroyée par *Arnulphus dominus de Materne* (Matre), de la vente de 12 bonniers 3 jourx 12 verges de terre, sis *supra Coppinberch, que terra jacet infra limites dominii mei,* faite par Norman de Marke et Agnès, sa sœur.

Fragment de sceau.

1235. Juin.

Approbation octroyée par Rasse de Gavere, de la vente d'une partie de prairie, située entre l'église d'Eyne et l'abbaye d'Eename, faite par Eustache de Erlighem.

Sceau bien conservé.

1237. *Mense Maio.*

Confirmation par Jeanne de Flandre, de la nomination faite par Guillaume de Thilt, *miles*, et par son épouse, des dîmes sur Berkin, Ruslede et Thielt.

1238. *Mense Maio.*

Confirmation donnée par *Alexander dominus de Mussin*, de la constitution en hypothèque, par Gilles Quathar, des dîmes d'Avelghem, en garantie d'une somme de 200 liv.

Sceau bien conservé.

1238. Même confirmation accordée par Walter, évêque de Tournai, et Arnould, abbé de S^t^-Pierre-lez-Gand.

Sceaux en partie brisés.

1239. *Mense Januario.*

Donation de dix bonniers de terre sis *in drisco de Eynes*, par Arnolphe de Landast, seigneur d'Eyne.

Sceau endommagé.

1239. *Mense martio.*

Donation par Thomas et Jeanne, comte et comtesse de Flandre, de dix bonniers de terre situés *in drisco de Eynes.*

Sceaux brisés.

1240. *Mense Martio.*

Confirmation donnée par *Arnoldus dictus dominus de Aldenarda*, de la vente de sept journaux de terre, sur Melden, par *Walter de Markemonde.*

Sceau perdu.

1241. Déclaration de la vente de huit bonniers de terre à Huerne, faite par frère Jean, *Preceptor milicie Templi in Flandria.*

Sceau perdu.

1242. *Julio.*

Confirmation de la vente faite par le frère Jean, par *Fr. Renaudus De Vicherio domorum milit. Templi in Francia preceptor.*

Sceau perdu.

1242. *Mense Octobri.*

Donation par Philippe de Wastine, seigneur de Bevere, de tous les droits quelconques qu'il possède sur dix bonniers de terre *in drisco de Eynes.*

Sceau perdu.

1243. *Mense Aprilis.*

Confirmation accordée par Thomas et Jeanne, comte et comtesse de Flandre, de la vente de dix bonniers de terre situés à l'Eyndriesch, faite par la supérieure du couvent de Marcke lez-Courtrai à Eustache Zelle.

Sceaux brisés.

1243. *Actum Insulis, mense Maio.*

Confirmation de l'achat fait par Eustache, de dix bonniers de terre sis à l'Eyndriesch, de l'abbesse du couvent de Marcke, par Marguerite de Dampierre.

1243. *Julio.*

Confirmation par Jeanne de Flandre de l'achat fait par la ville d'Audenarde et l'hôpital, chacun pour moitié, de dix bonniers de terre, sis à l'Eyndriesch, de l'abbesse du couvent d'Ath.

Sceau brisé.

1243. *Actum Valenciniis, in crastino Trinitatis.*

Acte de sauvegarde, par Marguerite, comtesse de Flandre.

Sceau perdu.

1246. *Datum in hospitio Aldenardensi.*

Ordonnance relative à la *Wastina illa extra portam hospitalis Aldenardensis sita versus Wilshugam qui vulgaliter dicitur Pudemere,* et concession du droit de pêche, par Marguerite de Flandre.

Sans sceau.

1247. Déclaration par laquelle *Walterus dominus de Hestruth,* se constitue caution avec Bernard et Guillaume d'Eyne, pour le paiement d'une somme de 100 livres, prêtée par l'hôpital à Guillaume d'Avelghem.

Sceau brisé.

1247. *Datum Lugduni, VI Id. maij, pontificatus nostri anno quarto.*

Autorisation octroyée par S. S. Innocent, à l'hôpital, d'acheter des dîmes qui se trouvent entre des mains laïques.

Sceau conservé.

1250. *Datum Valenciniis.*

Ordonnance de Marguerite de Flandre à *B. Sorghelose, bailli de Grammont et d'Alost,* de soigner à ce que dans le plus bref délai, les seigneurs de Bouters et de Grimberghe soldent à l'hôpital les arrérages et autres par eux dus.

Sceau en mauvais état.

1250. Donation de deux *manses* situées à Bevere, *juxta hospitale ex parte aquilonis jacentes,* par *Robinus de nova Ecclesia* (Nieuwkerke).

Sans sceau.

1251. Mai.

Donation par Isabelle, dame de Beaucourt, et sa sœur de tout ce qu'elles possèdent sur Hoorebeke-S^te^-Marie, à l'endroit dit Rockeghem.

Sceau perdu.

1252. *Mense Aprili.*

Marguerite, comtesse de Flandre, *reddit perpetue libertati omnes servos et ancillas totius terre nostre Flandrensis manentes ad presens in eadem terra vel in eius appendiciis sub nostra propria justicia,* etc.

Sceaux en mauvais état.

1258. *Datum Gandavi, mense Aprilis.*

Donation par Marguerite, comtesse de Flandre, de : *Duo bonaria mori jacentis in Wasia in parochia de Mourbeke, inter morum Ecclesiae de Bodelo et morum quem frater Wilhelmus de Bodelo et Johannes de Reffinghe quondam ex parte nostra vendiderunt.*

1267. Le samedi *après le jour dou Behourdich.*

Confirmation par la comtesse de Flandre, Marguerite, de la vente de *chuinc* bonniers de terre, sis à Gheerbrouck (Hurne), faite par Arnould Zoetin et sa mère Marguerite.

Français.

1278. Ordonnance de Gui, comte de Flandre et marquis de Namur, à ses baillis d'Alost et d'Audenarde, de protéger et de défendre l'hôpital d'Audenarde dans ses droits et possessions.

Sans sceau.

1278. *Feria sexta post Trinitatem.*

Acte de sauvegarde par Gui, comte de Flandre.

Sans sceau.

1297. Acte de protection spéciale, accordé par le pape Boniface VIII à l'hôpital.

1280 *Et dis Wyt* (1298).

Jean Gérard, sire de Wessenghem, donne à l'hôpital les

droits qu'il a *ens un vieux bonnier de prêt moytairie..... et gist en un liu con apiele Eynemersch.*

Le sceau n'a plus que les armes.

1286. *Le semedi le iour Saint-Urbain.*

Beatris jadis femme à noble homme Williaume, conte de Flandre, dame de Courtray : à Daniel de Verdenghen, son bailliu de Thielt, salus : « Daniel, nous vous mandons et » volons ke vous meteis bien et alay le prieuse del hospital » d'Audenarde ou nom del hospital devant dit en le tiere » ke il atachet à Jehan Thiesselin, etc. »

Sceau perdu.

1287. *Datum Laterani, V Kal. Aprilis, pontificatus nostri anno secundo.*

Lettres de protection spéciale, accordées par S. S. Honorius.

Sceau perdu.

1291. *El mois de Décembre.*

Octroi d'affranchissement de différentes parties de terres, *dedens la proche de Meaunes* (Melden), *en liu quon apiele Cobbinberch... dedans la proche Dathinccove* (Ethicove), etc. par Jean, sire d'Audenarde, *et Mahaus se feme, vidamesse d'Anvens,* etc.

Sceaux en partie brisés.

1294. *Datum in Castro de Petenghem.*

Confirmation par Gui, comte de Flandre, de la donation faite en 1246, par Marguerite de Flandre, *de Wastina illa extra portam hospitalis,* etc.

Sceau bien conservé.

1295. Octroi d'affranchissement de certains biens acquis par l'hôpital, accordé par Gui, comte de Flandre.

En français. Sceau perdu.

1301. *Actum apud Gandavum, die Veneris ante Festum Trinitatis.*

Ordonnance de Philippe, roi de France, à tous ses baillis, justiciers, etc., de protéger et de défendre l'hôpital dans tous ses droits et priviléges.

1309. *In villa de Audenarde.*

Acte de sauvegarde accordé par Robert de Flandre.

Sceau perdu.

1309. Donation, par la veuve Ange Van Herleghem, d'une maison sise au cimetière de Ste-Walburge.

1309. Acte d'échange entre *Zeghere* Van Erleghem, son fils Pierre et l'hôpital d'Audenarde, d'une partie de terre dans les prairies d'Eyne, appelée *toude Bundere,* contre une partie de terre, *ligghende te Beke ten nieuhove an de hofstat.* Cet échange s'effectue pour un terme de cinquante ans.

Sceaux perdus.

1317. Acte de protection accordé à l'hôpital par le pape Jean XXII.

1318. Renouvellement de l'acte de sauvegarde par le même pape Jean XXII.

1353. 18 Avril.

Déclaration par laquelle Philippe d'Axele, frère du seigneur d'Axele, renonce à différentes rentes qui lui sont dues par l'hôpital.

Sceau bien conservé.

1395-1399. Actes de donation et d'acquisition d'une maison et dépendances, nommée : *Den Steen van Engeland.*

Quelques sceaux, bien conservés.

XVe Siècle.

1412. Paris, 23 Novembre.

Ordonnance octroyée par Jean de Bourgogne, de faire respecter l'hôpital dans ses droits et propriétés.

Petit sceau, assez bien conservé.

1416. Ratification de la part des jurés de la corporation des Tisserands de la transaction conclue entre leurs prédécesseurs et l'hôpital, relativement à une maison, *daer wilen de Bogaerde in woonden*. Den achtersten dach van Laumaend.

Le sceau de la corporation est assez bien conservé.

1420. Gand, 21 Janvier.

Concession et affranchissement d'une partie de terrain vague sis près de l'hôpital, pour y construire un cimetière, par Philippe de Bourgogne.

Grand sceau, parfaitement conservé.

1423. Avril.

Lettre d'approbation de l'achat de propriétés, relevant de la quatrième portion de l'église de Ste-Walburge, accordée par Jean, évêque de Tournay.

Sceau passablement conservé.

1423. 8 Juillet.

Acte par lequel Jean, évêque de Tournay, dispense l'hôpital de l'obligation de faire chanter et dire différentes messes.

Sceau perdu.

1427. Confirmation par S. S. Martin V, de la nomination de Marguerite de Clessenaere, comme dame supérieure.

1435. *Donné à Lille, le 24 Mai.*

Ordonnance de Philippe de Bourgogne à son bailli d'Audenarde : *Mandons et commetons par ces présentes, que de par nous soigneusement et de fait, tantost et sans delay, vous faites faire un mur de brique ou de pierre, bon et hault et en icellui une porte pour clore et fermer ledit Hospital,* etc.

Sceau excessivement endommagé.

1435. Bruxelles, 22 Juin.

Nouvelle ordonnance de Philippe, concernant le mur d'enceinte.

Sceau parfaitement conservé.

1449. 18 *in Sporcle.*

Acte d'échange, entre les Dames de l'hôpital et les Béguines, de l'ancien Béguinage nommé *de Cluyse*, situé derrière l'église de Ste-Walburge, contre plusieurs maisons sises au quartier appelé *den Bourg.*

Sur papier, en mauvais état.

1471. 4 Décembre.

Attestation de la démission volontaire de ses fonctions de supérieure, par Marguerite de Clessenaere, en faveur de dame Élisabeth Van de Walle.

1473. 20 Janvier.

Déclaration de non-droit sur une propriété à Herseaux, de la part de Jacques Berthoz, *Docteur in Decreten, Religieus ende Proost van sente Pieters, by Ghend.*

Sceau un peu endommagé.

1475. *Donné en nostre ville de Malines,* 26 *Avril.*

Acte de sauvegarde, accordé à l'hôpital, par Charles, duc de Bourgogne, etc.

Sceau fortement endommagé.

1476. 23 août.

Acte de cession à l'hôpital d'*ung viez manoir et heritaige..... gisant devant la porte du dit hospital,* appartenant à la seconde portion de l'église de Ste-Walburge.

1488. *Ghegheven in onse vorseide stede van Ghend, den xxj*en *dach van Hoymaent.*

Autorisation accordée par Philippe, archiduc d'Autriche, aux habitants d'entre l'Escaut et la Lys, fugitifs pour cause de guerre, de pouvoir rentrer dans leurs foyers pour y faire la récolte. — Le dispositif mérite d'être reproduit : « Wi bi advise ende deliberacie van die van onsen bloede » ende van onse rade, gheordineirt omme d'expedicie van » den affairen ons vors. lands van Vlaendren. Hebben den » prochianen, laten ende habitanten van den vors. prochien » waer dat die vertrocken zyn omme hemlieden te verlich- » tene van verliese, ende dat zij eenichsins den scamelen » nootdurft zouden moghen gheerighen ende hebben voor » hem selven, hunne wijfs ende kinderen, gheconsenteert, » gheottroijert ende gheaccordeirt, consenteren, ottroijeren » ende accorderen by dese : dat zy ende ele van hemlieden » trecken moghen ten plecken van hunnen woensten ende » hemlieden daer houden met wijfs, kindren ende..... » waghenen, peerden, coeijen ende andere beesten, ende » hunne vruchten die zy teghenwoordigh hebben staende » up der eerden, paisevelic ende vredelic inne te doen ende » doen doene ende daer af te ghebrukene, ende tland weder » te sade te bringhene, zonder dat hemlieden eenich belet » ghedaen zal moghen werden in live oft in goede in eenegher » manieren, ten cause van der jeghenwordegher divisien » noch andersins, wat zijden ofte partie dat zij ghehouden » hebben oft houden toten daghe van heden, etc. »

Sceau perdu.

1511. *En nostre ville de Malines, le 26e jour de mars.*

Lettres de sauvegarde, accordées par l'empereur Maximilien, à l'hôpital, *estans d'ancienneté en la protection et seauvegarde de nos prédécesseurs.*

1515. Bruxelles, 1er Octobre.

Ordonnance de Charles, prince d'Espagne, de faire mettre à exécution : *Noz lettres patentes en date du xxe de janvier XVc xiiij, par lesquelles, en usant de nostre droit à nostre joyeulx advenement et réception à seignourie de nostre conté de Flandre,* (il avait) *donné et conféré le pain, habit et provende en l'hospital et maison Dieu en nostre ville d'Audenarde.*

Sceau brisé.

1515. 24 Octobre.

Acte de notification de l'ordonnance précédente, avec sommation de s'y conformer et ajournement au *Grevesteen* de la ville de Gand. (Ce document est précieux sous le point de vue de l'histoire de la procédure).

1515. 9 Novembre.

Transaction sur la contestation qui précède conclue, devant le magistrat de Courtrai.

1516. *De nostre ville de Bruxelles, le 25e jour de Juillet.*

Lettres de sauvegarde données par Charles, roi de Castille, etc.

Sceau perdu.

1559. 28 Septembre.

Octroi par lequel Jacques de Joingny, *Beer* de Flandre, baron de Pamele, amortit quelques biens acquis par l'hôpital et sis entre Marcke et Ronne.

Sceau en partie perdu.

1587. Autorisation donnée par le vicaire-général, *sede Episcopi vacante* (Gand), de grever certains biens.

Sceau bien conservé.

XVII^e^ Siècle.

1616. Audenarde, le 17 avril.

Acte par lequel François Van der Burch, évêque de Gand, délègue François Del Rio, doyen de S^t^-Bavon, et Pierre Langritio, *persona* de l'église de S^te^-Walburge, à Audenarde, à l'effet de le représenter aux cérémonies de l'installation comme supérieure de dame Catherine Dubois.

Sceau en partie brisé.

1631. Audenarde.

Acte de nomination comme supérieure de dame Anna Van der Meeren, par Monseigneur Antoine Triest, évêque de Gand, comte d'Everghem.

Sceau, en boite de fer blanc, endommagé.

XVIII^e^ Siècle.

Mons, 5 Novembre 1706.

Acte de sauvegarde octroyé par Maximilien Emmanuel, duc de Bavière.

« Comme nous avons pris et mis, prenons et mettons en » la protection et sauvegarde spéciale de Sa Majesté et la » nôtre, les chevaux et chariots que M^e^ de l'hôpital d'Aude- » narde enverra aux censes et bois appartenant audit hôpi- » tal dans les environs de la dite ville, pour y labourer les » terres et voiturer les bois et grains nécessaires à sa con- » sommation, etc. »

Sceau perdu. Signature du duc et contre-signature du comte de Berge.

1780. *Brusselles, le 10^e^ jour du mois de juillet.*

Autorisation par Marie-Thérèse, de lever une somme de 25,000 florins, aux fins de reconstruire et de restaurer une partie de l'hôpital.

Sceau, boite fer blanc, parfaitement conservé. Signature de l'Impératrice.

§ 5.

Procès, contestations, jugements, etc.

1232. Arbitrage dans une contestation soulevée entre les chanoines et les prêtres de la paroisse d'Audenarde; et le *procurator* et les sœurs de l'hôpital, relativement à certains droits et priviléges que prétendaient avoir les chanoines dans l'hôpital et dans l'abbaye de Cîteaux que l'on se proposait de construire près de l'hôpital.

Les arbitres étaient : S. De Clastres, G. D'Atrike, chanoines de Tournai, et maître G., chapelain de la comtesse de Flandre.

Trois fragments de sceaux sur cinq.

1235. Autorisation accordée par l'évêque de Tournay, de construire un cimetière à l'usage de l'hôpital, et contenant en même temps le réglement des droits des chanoines de S^te^-Walburge sur les enterrements qui s'y feraient.

Sceau perdu.

1236. Acte d'adhésion de la part des chanoines de S^te^-Walburge, à la décision de l'évêque de Tournay dont nous venons de parler.

Sceau bien conservé.

1241. *Actum in predicto hospitali.*

Acte d'interprétation, par l'évêque de Tournay, de différents points ou clauses contenus dans son acte d'autorisation pour l'établissement d'un cimetière à l'usage de l'hôpital et sur lesquels de nouvelles contestations s'étaient élevées entre les chanoines de S^te^-Walburge et les frères et les sœurs de l'hôpital.

Ce document, ainsi que le sceau qui y est appendu, se trouvent dans un état de la plus parfaite conservation.

1407. Décision d'une contestation soulevée par ceux de l'hôpital, au sujet d'une *mudde Roghe* affectée sur une propriété sise à Merlebeke, par : *Wy Willem Utenhove, Bailliu van de mannen Eerwerdichs vaders in Gode mins Heeren van sente Pieters by Ghent ende siere kerken.*

Sceaux perdus, sauf ceux de Jean Van der Maere et Jean De Backer.

Ce document présente beaucoup d'intérêt pour l'histoire de la procédure.

1461. Convention conclue, d'une part, entre *Niclaus Guiotelli, Docteur in theologien ende ministre van de provinchien van Vranckerycke, Broeder Niclaus Suweye, Gardiaen van den Freremineuren cloostere van Audenaerde,* et dame Marguerite De Clessenaere, supérieure de l'hôpital, d'autre part, relativement au droit de bâtir, par ceux de l'hôpital, sur le mur du couvent des Frères Mineurs.

Sceaux bien conservés, surtout celui du Gardien des Frères Mineurs. Le socle qui supporte le moine qui en forme les armes, porte le blason de la ville d'Audenarde.

1564. Documents relatifs à une contestation surgie entre la corporation des Tanneurs et la dame supérieure de l'hôpital, au sujet du moulin à écorces situé *in haer spittaelgoet by de wintgate te Bevere.*

Le dossier de ce procès est loin d'être au complet : plusieurs pièces y manquent; d'après ce que nous y avons vu, nous croyons devoir regretter ces lacunes; incontestablement il devait s'y trouver des données sur l'ancienne topographie d'Audenarde.

1629. Volumineuse liasse, concernant le procès intenté par le magistrat d'Audenarde à la dame supérieure de l'hôpital, du chef du refus de celle-ci de recevoir des malades atteints de certaines maladies.

Transaction survenue dans cette longue contestation; en voici le principal dispositif :

Es besproken dat van nu voortaen de selve vrouwe van

hospitaele bevindende aenveert t'hebben eenighe siecke persoonen besmet met incurabele sieckten ofte andere die het hospitael niet subiect en is tonderhouden sal danof dadvertentie doen, an Burchmeester en schepenen voornoemt, omme de zelve uytten hospitaele te doen vertrecken ende sonder de cost van de voornoemde vrauwe prieuse ende religieusen versonden ende beschickt te worden daert behoort, binnen veerthien daeghen naer d'advertentie, ten waere dat de siecken waeren bevruchte vrauwen ofte gheaffligeert met raserie ofte dullicheyt, daer door het hospitael merckelick ongherief hadde boven het onderhaut, want alsdan sullen die promptelick ende sonder uytstel by schepenen uytghedaen worden, ende, in gevalle schepenen dies blyfven in ghebreke, zoo zal den zelven siecken by die van den hospitaele moghen ghestelt worden op s'heeren straete, ten fyne hy vertrecke ofte bewecht wort ter plaetse van zyne gheboorte ofte letste domicilie, sonder cost van den hospitaele.

Une contestation de même nature s'éleva en 1758. Voici comme elle fut vidée :

« Son Excellence aiant eu rapport de cette requête (celle » des dames de l'hôpital, présentée en réponse à celle en- » voyée par le magistrat d'Audenarde), inhérant dans le » décret du 25 août dernier, a déclaré comme elle déclare » au surplus, par avis du conseil privé de Sa Majesté : » 1° que le médecin Ryan, pensionné de la ville d'Aude- » narde, continuera de l'être pareillement de l'hôpital; » 2° que les malades, avant leur réception au dit hôpital, » devront être préalablement visités par ledit médecin et » munis de sa déclaration pour constater s'ils ne sont pas » attaqués non-seulement de la rage, mais d'autres maladies » ou accidents exceptés par la transaction du 27 avril 1629; » 3° que les malades à recevoir à l'hôpital n'y pourront être

» transportés le matin, que depuis sept heures jusqu'à onze, » et l'après-midi depuis deux heures jusqu'à cinq, et 4° que » la supérieure sera avertie et requise une heure avant le » transport desdits malades, sans néanmoins pouvoir refuser » de les accepter.

» Bruxelles, le 25 septembre 1758.

Ne Vt.

Par ordonnance de Son Excellence,

De Reul. »

1649. Contestation entre *Mre Joannes Goosens, een van de vier pastoirs ofte portioniers van Ste-Walburghe tot Audenaerde,* et la dame supérieure de l'hôpital, concernant le droit de visite des malades et l'administration de sacrements, etc.

Ce dossier est très-curieux, mais le plan du présent travail ne nous permet pas d'en faire l'analyse; nous devons nous borner à le mentionner seulement.

1658 à 1695. Deux fardes contenant des requêtes de la part des dames de l'hôpital et autres pièces de procès avec le magistrat, concernant la réception de soldats malades. — Comme les registres dont nous avons parlé, ces divers documents offrent beaucoup d'intérêt pour l'étude des guerres de ces diverses époques.

1679. Pièces du procès surgi entre les dames de l'hôpital et le grand veneur de Flandre, à propos du payement d'une rente.

1680. Dossier du procès relatif aux droits sur les *vrye coornmolens binnen Audenarde.*

1682. Actes de protestation et d'opposition, de la part des religieuses, aux réformes que voulait introduire dans leurs statuts et réglements, l'évêque de Gand.

1763. Contestation, procès et transaction entre le magistrat d'Audenarde et ceux de l'hôpital, au sujet du meilleur cathel (*van het beste hooft*) des malades décédant dans l'hôpital.

Nous bornons ici nos recherches; elles indiquent, croyons-nous, ce que le dépôt de l'hôpital contient de plus essentiellement historique. Nous y reviendrons cependant encore, mais cette fois, non plus pour dire ce qu'il y a, mais pour constater ce qui n'y est plus, et ce travail ne sera pas d'une grande difficulté : d'abord l'hôpital possède heureusement un registre en parchemin in-folio, dans lequel ont été transcrits littéralement ses institutions, ses fondations, ses donations, ses acquisitions et autres actes importants. Le contrôle sera donc facile; ensuite, nous espérons obtenir libre accès dans quelques archives, où, nous le savons, il existe un grand nombre de documents relatifs à notre hôpital de Notre-Dame.

Henry Raepsaet,
Avocat.

QUESTIONNAIRE

HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE.

—

N° 23. — *Monogramme.*

Depuis le XV^e^ siècle et peut-être auparavant, on avait, en Belgique, en Hollande et dans une partie de l'Allemagne, la coutume de placer au-dessus de *son chiffre,* une figure en forme de 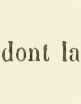 , dont la barre horizontale est recroisetée. Cet usage existe encore à la campagne; et, sur des constructions nouvelles, on peut voir les initiales des propriétaires couronnées de ce signe.

Quelle est sa signification et son origine?

P. C.

N° 24. — *Monogrammes d'architectes.*

Il est à peu près constaté que les anciens architectes avaient, comme les peintres et les graveurs, des monogrammes, des signes symboliques, qu'ils plaçaient sur les édifices ou les parties de construction bâties sous leur direction. M. l'abbé Van de Putte en a parlé dans une curieuse notice, insérée il y a quelques années dans les *Annales de la Société d'Émulation.* — Des signes de cette espèce se retrouvent sur des édifices du XVII^e^ siècle. Ainsi, par exemple, sur le cintre en pierre bleue d'une chapelle dédiée à S^t^-Éloi, au hameau d'Asselt, sous

Meysse (Brabant), on aperçoit les deux marques suivantes :

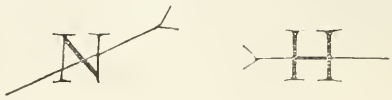

Sur une pierre incrustrée dans la muraille, on lit : F. B. G. R. a° 1652, bien que l'édifice soit du XV^e^ siècle.

Ces deux signes peuvent-ils passer pour des monogrammes d'architecte, ou ne sont-ils simplement que des points de repère pour marquer les pièces d'assemblage, points semblables aux chiffres employés aujourd'hui par les tailleurs de pierres? Is.

N° 25. — *Cavelotter.*

Ce nom appartenait-il à une corporation, un parti politique, à une secte quelconque? On retrouve ce vieux mot flamand dans nos anciennes chroniques. Toutefois Kiliaen ne le donne pas. K. V.

N° 26. — *Arras,* en flamand *Atrecht.*

Le nom flamand de la ville d'Arras est *Atrecht,* que l'on semble devoir traduire tout naturellement, comme Maestricht, Utrecht, etc., par *Trajectum;* mais si c'est *Trajectum ad A* ou *Aa,* cette dénomination n'a plus de raison d'être, puisque la rivière de l'*Aa* coule à une grande distance de cette ville. Le mot *Atrecht* ne serait-il pas dérivé plutôt d'*Atrebatum,* nom latin de cette antique cité?

Is.

N° 27. — Vlaccus (Adrien).

Ce mathématicien célèbre, qui a publié : *Tables des sinus, tangentes, secants et logarithmes,* traduit en allemand et même en chinois (V. Brunet, V, 545), passe pour être né à Gand. Son véritable nom était *Vlacq* ou *Vlak.* — Connaît-on quelque chose sur sa vie? M.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Hospices de Gand. — L'administration des hospices de Gand a commencé, il y a quelques années, la restauration de la plupart des fondations de bienfaisance qui sont confiées à sa sollicitude. Les réparations qu'elle a entreprises de ce chef, ont eu lieu, au point de vue de l'art surtout, de la manière la plus intelligente. N'altérer en rien les formes architecturales des anciens édifices, rendre aux plus simples constructions leur caractère véritable, leur cachet particulier, remplacer des replâtrages de mauvais goût et des appentis hybrides par des restaurations ou des bâtisses analogues au style primitif de chaque maison, telle a été la règle de conduite que s'est tracée dans ces différents travaux, l'administration que nous venons de nommer. Parmi les édifices qui ont été restaurés de cette façon, nous citerons : 1° l'hôpital de la Byloque, dont la partie inférieure de la grande façade a été renouvellée en pierre de taille dans le style ogival de ce vaste édifice, qui, ainsi qu'on le sait, date de la première moitié du XIII^e^ siècle; — 2° une autre façade en briques rouges, richement ornementée dans le goût du XIV^e^ siècle, et qui fait partie aujourd'hui de l'hospice des Vieux Hommes, aussi dans l'enceinte de la Byloque; — 3° la façade de la maison des orphelins, dite *Kulders-huys,* au-dessus de la porte de laquelle on a replacé l'antique et symbolique sculpture, représentant la *Pucelle de Gand*, flanquée de deux *kulders* dans le costume qu'ils portaient au XVII^e^ siècle; — 4° les maisons de l'hospice de S^t^-Laurent ou *Wenemaers hospitael,* faisant face à la place S^te^-Pharaïlde; — 5° l'hospice des vieilles femmes, dit de S^t^-Antoine; — 6° la maison des filles bleues, rue Basse; — 7° l'hospice d'Allyn, dit de S^te^-Catherine, Quai aux Oignons.

Les institutions de bienfaisance font la gloire de notre ancienne cité. Il est naturel qu'elles apparaissent au public telles qu'elles étaient autrefois, parfaitement entretenues, souvent élégantes et richement décorées, mais surtout reconnaissables à leur propreté toute flamande.

Nous terminerons cet article, en disant que l'administration a l'intention de réunir en un seul hospice central plusieurs petits hospices qui se trouvent en trop mauvais état pour être encore restaurés et dont les terrains

offrent une grande valeur vénale. Ces hospices sont : Poortakker, Quai au Bois; St-Jean-à-l'huile, derrière l'église de St-Jacques; St-Jacques, et St-Jean et St-Paul. Cet hospice central occuperait les jardins de l'hospice St-Jacques, au Nieuwland; on y réserverait des terrains pour les personnes qui désireraient y établir des fondations. J. D. S. G.

Preuves de noblesse de Baudouin van Utenhove, gentilhomme de Gand, en l'an 1303. — Anciennement pour les recherches nobiliaires, on se contentait des témoignages des maisons nobles connues, qui attestaient que celui dont on recherchait la noblesse était gentilhomme, leur parent ou allié. Ainsi, Baudouin van Utenhove, que les Français appellent *Baudoin de la Court,* noble gantois, obtint commission du Roi Philippe le Bel, l'an 1303, pour faire entendre des témoins sur sa noblesse; voici le rôle des témoins qui fut joint à l'enquête; nous le reproduisons littéralement d'après le Père *Ménestrier* (1) :

« Scie, ce sont les noms des chevaliers cy aprés nommés, de quel lignage » Baudouin de la Cort est.

» Premièrement Monsieur Baudouin de Poperode, chastelain d'Allos, ba- » nerets.

» M. Guillaume Delle, banerets.

» M. Sohier de Gand, banerets.

» M. Sohier de Tronciennes, appellé de Courtray, baneret.

» M. Gautier Delle.

» M. Louis de Marcke.

» M. Henry de Marcke.

» M. Guillaume d'Asce, en Brabant.

» M. Jean Pillefour.

» M. Guillaume de Bergues, en Artois.

» M. Gautier Verhoute.

» M. Jean de Sieselles.

» M. Gautier de Louciegnem.

» M. Henry Bontel.

» M. Jean Descode.

» M. Thomas de Warnewich.

» M. Girard de Rode.

» M. Henry de la Court.

» M. Philippe de la Court.

(1) Menestrier, *Les diverses espèces de noblesse*, etc. Paris, 1684, in-18, pag. 311.

» M. Guillaume de Clouckelbergue, en Brabant.
» M. Simon de Laval.
» M. Sohier de Gand, li joennès.
» M. Henry de Landenghem.
» M. Philippe Villain.
» M. Vauthier, appellé le Moines.
» M. Henry de Mercenne, en Brabant.
» Et si ose bien dire partout, qu'il n'y a pas dix hors des gentilhommes de » Flandres qui eût tant de chevaliers de leur lignage, et si est chose toute » notoire, que ma femme est une des plus gentils-femmes de toute Flandres, » de Champagne et de Bourgogne, des meilleurs de droit lignage germain. »

Grand concours de chant d'ensemble a Bruxelles. — Il est incontestable que depuis peu d'années la musique a pris en Belgique un développement extraordinaire. Indépendamment des grandes villes, qui possèdent toutes plusieurs sociétés chantantes, chaque village a aussi la sienne. L'art et la civilisation y ont gagné et ont fait des progrès que l'on ne saurait méconnaître; le grand concours donné le 26 septembre dernier, par la Société royale de la Grande Harmonie de Bruxelles, en fournit la preuve irrécusable.

Seize sociétés appartenant à des communes rurales étaient inscrites; toutes ont répondu à l'appel, et le 1er prix a été gagné par la société d'*Apollon*, d'Ans et Glain; le 2e prix fut décerné à la société flamande, *Davidshof*, de Oostacker-St-Amand; le 3e prix aux *Chœurs*, de Cuesmes, et le 4e à la société d'*Amphion*, de Berchem.

Dix sociétés d'ouvriers étaient inscrites. Ce concours offrait un intérêt particulier. L'idée que ces braves gens avaient quitté la pelle et le marteau pour venir accomplir une œuvre toute intellectuelle, doublait le mérite d'une exécution souvent remarquable d'ailleurs par sa chaleur et sa spontanéité. Les prix furent décernés dans l'ordre suivant : 1er prix, aux *Ouvriers réunis*, de Gand; 2e prix, à la *Lyre des ouvriers*, de Tournai; 3e prix, aux *Typographes mélophiles*, de Malines.

Le concours s'ouvre ensuite entre les sociétés des villes de second rang et des communes d'une population au-dessous de 18,000 habitants. Le 1er prix a été obtenu par la société l'*Émulation*, de Dour; le 2e prix par l'*Écho de l'Escaut*, d'Audenarde, et le 3e prix par la *Société bourgeoise*, de Stavelot.

La lutte devient de plus en plus intéressante, de plus en plus animée. Voici venir les sociétés des villes de premier rang, au nombre de dix-sept, qui sont :

Grétry, de Gand; la *Lyrique*, de Jemmapes; *Polymnie*, de Gand; *Scheldezonen*, d'Anvers; *Klauwaerts*, de Gand; les *Orphéonistes*, de Tournai; l'*Écho*

d'Union, de Salzinne (Namur): *Willems-genootschap*, de Gand; les *Amateurs choristes*, de Tournai; *Roland de Lattre*, de Hal; les *Chœurs*, de Bruges; *Liedertafel Teutonia*, d'Anvers; l'*Écho de l'Escaut*, d'Anvers; la *Philharmonique*, de Liége; les *Échos namurois;* les *Amateurs réunis*, de Louvain; *Arion*, de Liége. Plusieurs villes, on le voit, sont représentées par différentes sociétés; Gand en a envoyé quatre, Anvers trois, Liége et Tournai deux chacune.

Le concours entre les villes de premier rang a été brillant sous tous les rapports; les sociétés concurrentes se signalent par un mérite d'exécution qui donne le plus bel espoir pour l'avenir du chant choral en Belgique. Depuis quelques années elles ont acquis une justesse, un sentiment rhythmique, une délicatesse dans les nuances, une accentuation de la parole dont elles étaient fort éloignées. Plusieurs d'entre elles ont entraîné l'auditoire par leur exécution chaleureuse. Le jury a proclamé les vainqueurs dans l'ordre que voici :

1er prix, l'*Écho de l'Escaut*, d'Anvers; 2e prix, les *Chœurs*, de Bruges; 3e prix, *Willems-genootschap*, de Gand.

Un concours particulier pour un Prix d'excellence, auquel peuvent seulement prétendre les sociétés qui ont obtenu un premier prix à des concours antérieurs, termine brillamment la séance. La lutte s'établit entre les *Chœurs* de Gand, les *Mélomanes* de la même ville, et *Orphée* de Liége (1).

De part et d'autre on donna des preuves éclatantes de talents, car le chœur les *Janissaires*, composé pour cette circonstance par Mr Charles Hanssens, est une œuvre admirable et grandiose, où fourmillent les plus grandes difficultés vocales. Les trois sociétés l'ont exécuté d'une manière extrêmement brillante, mais c'est à la Société royale des *Mélomanes* de Gand, que la palme a été décernée. Neuf membres composaient le jury, les *Mélomanes* ont obtenu 5 voix, les *Chœurs* 3 voix et *Orphée* 1 voix.

Cette décision a été accueillie par des tonnerres d'applaudissements et par des cris de joie, non-seulement à l'intérieur du Temple des Augustins, mais au dehors où les Gantois s'étaient réunis pour célébrer, s'il y avait lieu, le triomphe de leurs concitoyens. Nous donnerions difficilement une idée de l'animation qui régnait en ce moment dans tout le quartier de la place de la Monnaie. On n'entendait que ce cri mille fois répété : *Vivent les Mélomanes!*

Le Moniteur, qui nous fournit les détails que nous venons de communiquer à nos lecteurs, termine son compte-rendu par cette réflexion bien juste et bien consolante pour la Belgique. Assurément, dit-il, un peuple qui se passionne ainsi pour les choses d'art, occupe un rang élevé parmi les nations civilisées.

(1) La société de Neuss, en Allemagne, s'était retirée peu de jours avant l'époque du concours.

Ce concours a été sans contredit le plus beau que l'on ait jamais donné en Belgique.

Éducation de la Jeunesse aux Pays-Bas. — Le document historique que nous publions ici, émane du prince-ministre Starhemberg, un des hommes les plus éminents qui aient gouverné notre pays au dernier siècle. Il est d'autant plus intéressant pour l'histoire de l'instruction publique chez nous, qu'il précède de peu de temps l'érection du fameux Collége philosophique de Joseph II à Louvain. Cette lettre est adressée à M. *De Keerle*, à cette époque, si nous ne nous trompons, président du Conseil de Flandre, à Gand.

« Monsieur,

» Sa Majesté s'est déterminée sur l'objet des études et de l'éducation de la jeunesse aux Pays-Bas d'une manière qui ne peut qu'exciter des hommages nouveaux d'admiration et de connoissance.

» La note dont vous trouverez ci-joint quelques exemplaires, vous informera, Monsieur, des vues qui ont dirigé la résolution de Sa Majesté, et comme le succès des établissemens qui s'ensuivront, dépendra essentiellement du choix des sujets à qui on confiera la profession littéraire, le gouvernement, qui s'occupe dès à présent de cet objet essentiel, a lieu de s'assurer que les corps et particuliers véritablement animés du désir du bien général, se feront en attendant qu'on publie la forme du choix, ainsi que les dispositions y relatives, un devoir de remplir ce que la sollicitude du gouvernement peut s'en promettre dans cette occasion, en lui facilitant les moyens de connoître les sujets qui réuniroient les qualités désirables ou qui annonceroient de bonnes dispositions à les acquérir.

» Si vous en connoissez, Monsieur, si les membres de votre compagnie, à qui je vous prie d'en parler, en connoissoient soit à présent ou à plutard, vous vous acquerrez avec eux un mérite particulier auprès de S. A I., en me les indiquant et en m'informant en même tems des témoignages qui vous seront parvenus sur le compte de ceux que vous jugerez pouvoir être pris en considération.

» Je recevrai avec autant de confiance que de plaisir les notions que vous voudrez bien me communiquer sur cet important objet, et je m'empresserai à rendre compte à S. A. R. des soins que votre zèle et vos lumières vous inspireront à cet effet.

» Je suis avec une parfaite considération,

» Monsieur,

» *Votre très-humble et très-obéissant serviteur*,

» Signé, Starhemberg. »

Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique. — Cet important recueil, publié sous la direction intelligente de M. Arthur Dinaux, en est aujourd'hui à son quinzième volume. En ce qui concerne la Belgique, il continue surtout à justifier son titre. Il n'est pas un volume qui ne contienne sur les hommes et les choses de notre pays un article digne d'être consulté. Les ouvrages d'histoire publiés chez nous, ne sont pas non plus oubliés dans le bulletin bibliographique, et sous la rubrique *Nouvelles littéraires et découvertes historiques*, M. Dinaux insère annuellement dans ce recueil une foule de notions et de variétés curieuses et intéressantes pour les Belges. Parmi ces articles, il en est un que nous reproduisons ici et qui sert en quelque sorte d'introduction à celui que nous avons publié dans le *Messager des Sciences*, année 1838, sous le nom de *Surnoms et Sobriquets donnés aux habitants des villes et villages de Flandre*.

Flamand, Flahute, Flandrin (1).

« En remontant dans les âges passés, on trouve une certaine antipathie entre les Français et les Flamands; les derniers naturellement gros et gras, chargés d'obésité et pesants dans leurs mouvements, prêtaient à rire aux premiers : ils rachetaient bien ces défauts par leur constance au travail, leur économie, leur talent à cultiver la terre, leur succès dans l'industrie et le commerce, que nulle nation n'entend mieux qu'eux. Cependant le peu de bienveillance qui exista jadis entre les Flamands et les Français se compliquait de la différence du langage qui les séparait encore plus que la différence des caractères et des habitudes. Pendant la réunion de la Belgique à la France sous une même domination, il fallut bien tenter de fondre les deux peuples et l'on vit s'organiser des émigrations d'une ville et l'autre. De jeunes Lillois allaient apprendre le commerce à Gand, et par contre des Gantois se rendaient à Lille pour se familiariser avec la langue française. On vit, sous l'Empire, des fils de cultivateurs de la Flandre flamingante se rendre à Valenciennes, à Cambrai et à Douai, et se mettre en service, particulièrement dans les lycées, dans les colléges et dans les séminaires, et plus rarement dans les auberges, pour apprendre le français. Ces bons Flamands étaient un peu les jouets des écoliers qui leur donnaient le nom de *flahute* pour désigner leur origine flamande. *Flahute* a toujours été le nom rouchi dont on qualifiait le *Flamand*. Mais il était généralement pris en mauvaise part. Les enfants poursuivaient les Flamands en leur chantant une gamme montante et descendante comprise en ce dystique :

« Ut,-re,-mi,-fa,-sol,-la,-si,-ut;
» Tous-les-Fla-mands-sont des-fla-hutes. »

(1) *Archives du Nord*, 3e série, t. III, p. 120-122.

» Le mot *flahute* s'applique aussi aux femmes de haute taille et sans énergie; on nomme de même la tige d'Angélique sauvage, parce qu'elle s'élève fort haut. Peut-être faut-il tirer l'étymologie de *flahute* du mot flamand et hollandais *flaauwte*, qui signifient *défaillance, faiblesse, débilité;* comme on ne se servait de la qualification de *flahute* que comme terme de mépris pour les Flamands, on voulait ainsi leur reprocher une certaine mollesse ou apathie qui faisait contraste avec la vivacité française.

» Le mot *flandrin* est encore un sobriquet donné en mauvaise part et tiré du bon pays de Flandre. C'est presqu'un synonime de *flahute,* c'est la traduction française de l'appellation patoise. Un *grand flandrin* est un jeune homme innocent, ignorant, un peu sot et fort niais. Dans la *Fontaine de sapience,* du *Théâtre Italien,* on dit : « Qui? ce grand flandrin à tête évaporée? » Dans l'*Histoire de Ranuce*io, on lit : « C'étoient de grands *flandrins* » qu'on auroit pris pour de vrais paysans, sans une longue rapière qui leur » battoit les talons. » Dans les *Mémoires de chevalier de Grammont* se trouve cette phrase : « Elle est femme d'un grand *flandrin* qui, la semaine d'après » son mariage, lui fit prendre congé de la ville pour jamais. »

» Le dictionnaire de Trévoux regarde le mot *flandrin* comme un sobriquet donné à un homme grand, grêle et de mauvais air, qui a la taille trop effilée. C'est le *longus homo* de Catule. P. M. Quitard, dans son *Dictionnaire étymologique, historique et anecdotique des Proverbes,* 1842, in-8°, p. 400, conte à ce sujet l'historiette suivante : « De quel pays est donc ce grand jeune » homme dont le jargon est si singulier et les manières si empruntées, de- » mandait une dame en parlant d'un étranger qui venait de sortir d'un salon » où il avait fait sa première entrée. On lui répondit : il est de la Flandre. » Une semaine après, se trouvant dans la même société, et n'y revoyant » pas cet original : Où est donc, dit-elle, le grand flandrin? Alors tout le » monde de dire et de repéter le mot, appliqué depuis comme un sobriquet » aux hommes élancés, fluets, de mauvaise contenance et même un peu niais. »

» On pensera peut-être que l'anecdote a été faite à plaisir, et l'on adoptera plus volontiers l'opinion des lexicographes qui disent que l'expression est une métaphore prise des chevaux flamands maigres et allongés que les maquignons appellent *flandrins* (1).

(1) Une note de Ch. Pougens, sur le *Voyage de Georges Forster, sur les rives du Rhin.* Paris, Buisson, an VIII; in-8°, t. II, p. 165, va chercher bien loin l'étymologie de *Flandrin.* Ce mot, y dit-on, vient du suio-gothique *flank* (la plus grande partie d'un tout), et le suio-gothique *flank* est formé par nasallation de l'Islandois *flich,* qui, selon Gudmond André, signifie *un grand morceau de chair.*

» Quoiqu'il en soit, cette dénomination, d'après les exemples que nous avons cités, est vieille, très-vieille même, comme celle de *faire Flandre,* dont nous nous sommes déjà occupé et que le poëte *Loret* a lui-même employée dans les vers suivants en l'expliquant :

« Car on dit que dans cette esclaudre
» Plusieurs Hollandois firent *Flandre,*
» Ou, pour parler plus nettement,
» Se retirèrent doucement. »

» Nous devons convenir que toutes ces expressions ont été inventées par la malveillance et qu'un peu d'envie s'est mêlée à leur application. Le Flamand est bon, modeste, généralement honnête et probe, et ne manque ni de courage ni d'énergie à l'occasion, et nous serions tenté de penser comme le comte de l'Exaerde, Flamand lui-même, qui, demandant en France à un domestique d'auberge de quelle nation il était, ce à quoi on lui répondit : « *Sauf votre respect,* Monsieur, je suis Flamand ! » se mit fort en colère en disant : « Apprends donc qu'il y a plus à s'honorer qu'à s'excuser d'être de » la Flandre, pays bon, riche et noble, et bien plus envié que méprisé. »

Nécrologie : Ivon Vermeersch. — Nous avons déjà eu occasion de parler du journal flamand, intitulé l'*Eendragt,* et de louer son empressement à rappeler les titres de gloire de nos écrivains et de nos artistes, surtout de ceux qui sont allés s'établir à l'étranger. C'est encore à cet estimable recueil que nous empruntons aujourd'hui la notice biographique suivante du peintre Ivon Vermeersch, décédé dernièrement à Munich.

« Le 26 mai 1852, à quatre heures de l'après-dîner, on conduisait au cime-» tière commun de Munich, le peintre Ivon Vermeersch et sa femme bien-» aimée. Le premier avait succombé à une apoplexie, peu d'heures après la » mort de son épouse, enlevée elle aussi au bout de quelques jours de mala-» die. Une foule nombreuse, composée de personnes de tous les rangs, accom-» pagnait le convoi funèbre..... Le roi Louis, qui avait cet artiste et ses » productions en grande estime, était représenté par son adjudant dans cette » triste cérémonie. La haute classe et la bourgeoisie s'empressèrent de té-» moigner par leur présence toute la part qu'elles prenaient à la fin tragique » des deux époux. Vermeersch s'était acquis une grande réputation par ses » vues de villes, de vieux édifices et de ruines. Il était né à Maldeghem (Flan-» dre orientale) en 1811, et avait par conséquent à peine atteint l'âge de » 41 ans. Il avait été dans sa jeunesse, l'élève du peintre Poelman (aussi mort » très-jeune), chez qui il demeurait à Gand avec sa sœur. A peine âgé de treize » ans, il maniait déjà le pinceau. Il y a une douzaine d'années, il se rendit en

» Allemagne, séduit par les beautés pittoresques des rives du Rhin qui avaient » enflammé sa jeune imagination. Peu de temps après, il alla se fixer à Mu- » nich, où il avait épousé une charmante femme allemande, nommée Amalia » De Dahl. »

Nous ajouterons à ces détails, qu'entraîné en 1830 par son patriotisme, il s'engagea comme volontaire dans l'armée belge et y obtint en peu de temps le grade d'adjudant.

Après sa mort, le roi Louis a donné l'ordre de mouler le masque de Vermeersch, avec l'intention de faire exécuter plus tard son buste en marbre pour la Pinacothèque. Peu de temps avant sa fin si subite, il avait été nommé membre de la Commission directrice de l'Exposition triennale d'Anvers, pour laquelle il avait peint une magnifique *Vue de Venise,* malheureusement restée inachevée.

P. De Grave. — La reconnaissance nous fait un doux devoir de consacrer, autant que possible, une notice aux savants estimables qui ont bien voulu honorer le *Messager des Sciences* de leur collaboration intelligente et désintéressée. C'est à ce titre que nous reproduisons ici, d'après le *Messager de Gand,* un bon article nécrologique, signé T. S., sur feu Mr P. De Grave, un des fondateurs de notre recueil.

« Les coups incessants dont la tranchante faux de l'active et impitoyable mort éclaircit les rangs de la société actuelle, viennent d'atteindre un de ces vétérans de la société d'autrefois, êtres privilégiés destinés à survivre aux témoins de leur ancienne existence, à leurs amis comme à leurs ennemis privés et politiques; aux appréciateurs et admirateurs de leur savoir, de leurs talents ou de leurs vertus, comme aux envieux de leur position et aux détracteurs de leur mérite. Pierre De Grave, né en 1772 à Boesinghe, près d'Ypres, est décédé en notre ville le 16 juillet 1852.

» Issu d'une ancienne famille de la Flandre, De Grave fut envoyé de bonne heure par son père, bourgmestre de Boesinghe, au collége d'Ypres. Les brillants succès qu'il obtint pendant toute la durée de son séjour à cet établissement, faisaient déjà prévoir que l'étudiant intelligent et laborieux serait devenu un homme distingué. La révolution brabançonne d'abord et l'irruption des républicains français ensuite, empêchèrent De Grave d'aller terminer, au vœu de ses parents, à l'Université de Douai, des études aussi heureusement commencées.

» Connaissant à fond le flamand, sa langue maternelle, possédant le français aussi bien qu'aucun Belge de l'époque, ayant appris le latin et le grec avec le soin extrême qu'on y mettait alors, ayant enfin l'esprit et la

mémoire nourris de nombreuses lectures, il fut, lors de la réunion de nos provinces à la France, appelé par l'agent national Fievet, avec lequel il était lié d'amitié, à venir remplir auprès de lui, à Gand, les fonctions de chef de bureau et de secrétaire particulier. Après l'organisation de l'administration départementale de l'Escaut, il conserva pendant quelque temps la position de chef du secrétariat général et s'acquit l'estime et l'affection des hommes qui dirigeaient alors les affaires du département.

» L'aisance avec laquelle De Grave parlait et écrivait le français, devenu en Belgique la langue de faveur, devait naturellement lui donner un avantage marqué sur ses compatriotes : aussi eût-il peu de peine à obtenir une étude de notaire. Mais, disons-le franchement, ce n'était pas là ce qui lui convenait : la rédaction sèche et aride des actes publics ne pouvait plaire à un homme doué d'une sagacité précoce, d'une âme excessivement impressionnable et sensible, d'un esprit heureusement organisé et d'un goût inné pour les lettres et les sciences.

» Sa position sociale l'avait mis en contact avec quelques-unes des notabilités de l'époque. Son homonyme et parent, l'ancien conseiller de Grave-Kervyn, devenu membre du Conseil des Anciens, Charles Van Hulthem, le législateur Van Wambeke, le commissaire du directoire Dubosch, le secrétaire de la mairie Cannaert que nous avons perdu naguère, l'avocat Hellebaut, le docteur Coppens et le spirituel Norbert Cornelissen recherchèrent et cultivèrent son amitié. Mais ceux qui partagèrent toute son intimité et avec lesquels il contracta une de ces liaisons cordiales qui ne finissent qu'au trépas, furent le directeur du Jardin Botanique, Mussche, l'instituteur Jean-Baptiste Delbecq, pendant longtemps secrétaire de la Société royale d'agriculture et de botanique, et le greffier du tribunal de première instance, Van Maelsaecke.

» Nous avons dit que le notariat n'allait pas à De Grave. Aussi s'empressa-t-il de profiter d'une occasion favorable pour céder assez avantageusement sa charge; mais le besoin d'activité de son esprit ne lui permit pas de rester longtemps inoccupé : ses connaissances, ses antécédents et les liaisons qu'il avaient contractées le firent appeler à la mairie d'Anvers, en qualité de secrétaire-adjoint et il contribua fortement à réorganiser cette administration. La franchise de son caractère, la sévère droiture de ses sentiments lui valurent de la part du maire, le comte de Cornelissen, des gages précieux de son estime particulière. Durant son séjour en cette ville, il applaudit aux premiers succès de feu le linguiste Willems et crut voir en lui un émule des Reiffenberg, des Stassart et des Clavareau, lorsque son poëme français sur la naissance du roi de Rome remporta la palme. L'excès de

travail auquel De Grave se livrait, nonobstant toutes les recommandations, ne tarda pas à compromettre gravement sa santé et il fut atteint d'une maladie nerveuse très-intense, dont il ressentit les conséquences jusqu'à la fin de ses jours. Il se vit obligé d'abandonner son emploi pour aller chercher des soins chez ses parents, où il séjourna pendant quelque temps.

» L'érection du royaume des Pays-Bas fut l'époque du retour de De Grave à Gand, où il fut nommé membre et secrétaire de la Commission provinciale d'agriculture de la Flandre orientale. La publication d'un traité flamand sur l'élève des Abeilles, qui est encore aujourd'hui le meilleur ouvrage que nous ayons sur cette branche importante de l'économie rurale, avait précédé et pour ainsi dire motivé cette nomination, qu'il ne tarda guère à justifier. Ses connaissances pratiques et théoriques en fait de botanique et d'agriculture le mirent à même de rendre de grands services, tant à l'administration qu'il dirigeait en quelque sorte qu'à la Société d'Agriculture et de Botanique de Gand, dont il était un des membres-fondateurs. Le mérite des mémoires remarquables qu'il avait publiés sur plusieurs points agronomiques importants, engagea la société d'agriculture de Nancy à l'inscrire spontanément parmi ses membres. Il aida de sa plume et de ses conseils judicieux le comte de Lichtervelde et M. Van Aelbroeck, membres de la commission, dont les ouvrages sur l'agriculture sont encore aujourd'hui considérés comme des chefs-d'œuvre.

» Le *Messager des Sciences et des Arts*, présentement *Messager des Sciences historiques*, est le seul des recueils scientifiques que l'ère néerlandaise vit éclore, qui n'ait pas cessé de paraître. De Grave surveilla la rédaction et la publication des premiers volumes de cet intéressant ouvrage, et indépendamment de plusieurs autres articles, il eut l'heureuse idée d'y faire insérer sous le nom de son homonyme l'ex-conseiller De Grave, comme fragments détachés et variantes de l'ouvrage vraiment original de ce dernier, intitulé : *République des Champs-Élysées*, des détails entièrement analogues au système de l'auteur, duquel le secrétaire de la Commission d'agriculture était partisan renforcé, et si nos renseignements sont exacts, comme nous sommes autorisé à le croire, notre De Grave aurait mis beaucoup du sien dans la *République des Champs-Élysées*, dont la publication, à laquelle il présida, n'eut lieu qu'après la mort de l'auteur.

» De Grave qui avait constamment manifesté le penchant de vivre dans le célibat, se maria dans un âge déjà avancé, et lorsque l'immobilité forcée à laquelle le condamnait la faiblesse toujours croissante des organes de la locomotion qu'il avait conservée de sa maladie nerveuse, jointe à la forte obésité qui en était la suite, l'eurent déterminé à se démettre de ses fonctions, il se

retira complètement dans la vie privée. Toujours sédentaire et personnellement étranger aux vicissitudes politiques dont il n'était tenu au courant que par les journaux qu'il lisait quotidiennement avec la plus grande assiduité, enfin presque constamment alité pendant les dernières années de sa vie, la perte de son épouse l'engagea à transporter ses pénates chez son fils, M. Oré De Grave-De Perre, chef de bureau au gouvernement provincial, où une mort subite est venue mettre un terme à sa longue et honorable carrière.

» Le peu d'amis que De Grave a laissés dans ce monde et ceux qui ont joui de sa conversation pleine de charme et d'érudition, regretteront longtemps sa mort, parce qu'il était véritablement un *homme de bien*.

» De Grave laisse des manuscrits assez volumineux dans lesquels il envisage sous un point de vue entièrement nouveau l'histoire des peuples antiques créateurs de la civilisation, dont les traces sont aujourd'hui perdues. »

Templiers en Belgique. — Cet ordre célèbre, dont la tragique fin est encore entourée de tant d'obscurité et de doutes, avait en Belgique un grand nombre de maisons. Il n'y a presque aucune de nos villes ou de nos villages qui n'ait conservé des souvenirs de leur opulence et de leur pouvoir. On sait par l'ouvrage si intéressant de M. Michelet, concernant le procès des chevaliers du Temple, que plus d'un Flamand fut impliqué comme accusé ou appelé comme témoin dans ce grave et sombre débat. Malgré le rôle important que cet ordre semi-militaire, semi-religieux a joué chez nous, personne ne s'est encore occupé jusqu'ici de traiter leur histoire au point de vue belge. Les documents authentiques qui les regardent, sont du reste assez rares; aussi croyons-nous rendre service aux lecteurs en publiant un diplôme, émanant de frère Gérard, precepteur des chevaliers du Temple en Brabant et Hesbaye. Cette pièce, datée de l'an 1260, se conserve en original dans le chartrier de l'ancien hôpital de S^t^-Jean, à Bruxelles :

« *Universis presentes litteras inspecturis, frater Gerardus, preceptor domorum milicie Templi in Brabantia et in Hesbannia, salutem et noscere veritatem. Noverint universi presentes litteras inspecturi, quod magistra, fratres et sorores hospitalis beati Johannis in Bruxella, de feodo et homagio quod tenuit Elyzabet, filia quondam Godefridi de Obbruxella, a domino Duce, pro dictis magistra, fratribus et sororibus in allodium transmutata, nobis satisfecerunt. Et nos eisdem magistris fratribus et sororibus omne jus et omnem actionem que in dictis feodo et homagio habemus, per conventiones inter nos habitas acquitavimus et acquitamus. In cujus rei testimonium ac munimen, nos dictis magistre, fratribus et sororibus presentes litteras sigillo nostro contulimus roboratas. Datum anno Domini M° CC° LX°, feria sexta post purificationem B Virginis.*

J. D. S. G.

Église de Laeken, près de Bruxelles.

L'Eglise de Laeken,

PRÈS DE BRUXELLES.

Un intérêt tout particulier s'attache aujourd'hui à la modeste église de Laeken, qui a reçu, il y a deux ans, la dépouille mortelle de notre reine bien-aimée, de celle qui donna sur le trône, pendant vingt ans, l'exemple de toutes les vertus. Condamné à disparaître pour faire place à un édifice plus somptueux, ce temple laissera quelques regrets aux archéologues, pour qui l'élégance de son chœur, la perfection du galbe de ses fenêtres en lancettes, sont des objets dignes d'admiration. Les prodiges dont la tradition entoure son berceau, la vénération que lui ont portée trente générations successives, semblaient demander qu'on le respectât. Mais, puisqu'on en a décidé autrement, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant une description détaillée de ce monument, qui ne sera bientôt plus qu'un souvenir.

Des découvertes récentes, dues au zèle patient de M. Louis Galesloot pour les travaux archéologiques, ont établi d'une manière irrécusable que le territoire de Laeken était, à l'époque romaine, couvert d'habitations. Celles-ci paraissent avoir été toutes détruites par les Barbares. Le nouveau village qui se reforma sur leurs ruines, posséda une église dès une époque très-reculée. Telle était l'opinion vulgaire, il y a déjà quatre siècles : on attribuait alors la consécration de l'église au pape Léon III, qui l'aurait bénite lorsqu'il

vint dans notre pays avec l'empereur Charlemagne, en 803 ou 804 (1). Une autre opinion entoure son origine de circonstances extraordinaires. Suivant ce que raconte Gillemans (2), des troupes d'Occidentaux envahirent un jour les rives de la Senne, et y portèrent le massacre et la dévastation. Les chevaliers et le peuple du Brabant ayant pris les armes pour défendre leur patrie, un combat terrible s'engagea entre eux et les envahisseurs. Il coûta la vie à un noble, issu d'une race illustre, mais plus célèbre encore par ses actions et ses vertus. Ses parents et ses amis pleurèrent sa mort, et l'ensevelirent honorablement à Laeken, où ses deux sœurs élevèrent une chapelle sur son tombeau, dans leur patrimoine.

On assimile d'ordinaire ce combat à celui qui fut livré par le roi Louis de Germanie aux Normands, au commencement de l'année 880 (879 ancien style), mais rien n'appuie cette assertion, inconciliable avec les détails suivants, empruntés aux annalistes contemporains :

Louis de Germanie, après une invasion en France, où il conclut la paix avec les fils de Louis-le-Bègue, près de l'Oise et de Saint-Quentin, rentra dans ses états. En chemin, il rencontra tout à coup une troupe nombreuse de Normands qui revenaient d'une expédition et retournaient vers leur flotte avec un butin immense. Aussitôt il les attaque, leur tue beaucoup de monde et les met en fuite. Les Normands se réfugient dans la ferme royale de *Tumiomum* ou *Thimiun*. Leur perte totale paraissait certaine, lorsqu'un fils naturel du roi, nommé Hugues, s'étant imprudemment jeté au milieu d'eux, tomba frappé d'un coup mortel par Godefroid,

(1) A. Thymo. — *Histoire de Bruxelles*, t. Ier, p. 8 et 9.

(2) *Incipit prologus in historiam fundationis ecclesiæ beatæ Mariæ in Laken, juxta Bruxellam, ex primâ parte Novalis Sanctorum*, manuscrit de la Bibliothèque royale. — Wichmans, *Brabantia Mariana*, t. II, p. 39. — Molanus, *Auctarium ad Natales SS. Belgii, die 13 aprilis.*

l'un des chefs des ennemis; ceux-ci l'entraînent avec eux dans la ferme, où il meurt bientôt après. A la nouvelle de l'enlèvement de son fils chéri, le roi, qui le croyait encore vivant, fait cesser le combat, dans l'espoir d'obtenir sa mise en liberté. Il s'établit, pour la nuit, dans le voisinage, attendant le lendemain avec impatience. Mais les Normands, profitant du répit qu'on leur accordait, allumèrent un grand feu pour brûler leurs morts, et partirent en hâte pour regagner leur flotte. Le jour venu, on trouva le jeune Hugues; le roi, que sa mort plongea dans la plus vive affection, ne s'occupa plus des Barbares, et fit transporter le corps du jeune guerrier dans l'abbaye de Lorsch, en Bavière (1).

Ce *Tumiomum* ou *Thimium* (appelé, dans d'autres manuscrits de Réginon, *Thimnim, Thimuin, Thurium, Thimum, Timum*), n'est pas, comme on l'a prétendu, la petite ville de Thuin près de la Sambre (2), ni Thun-l'Évêque, sur l'Escaut, non loin de Valenciennes; c'est le village de Thiméon, situé dans les environs de Charleroi, à proximité de la voie romaine qui conduit de Bavai à Tongres, et que le roi de Germanie dut suivre de préférence pour ramener son armée, du pays voisin de Saint-Quentin dans ses états.

Dans leur empressement d'expliquer le passage de Gillemans, quelques auteurs commirent de singulières erreurs. Elles ont été soigneusement transmises à la postérité par des inscriptions que l'on avait placées en différents endroits de l'église de Laeken, et dont le style était aussi lourd que prétentieux. En voici une, entre autres :

« Dans l'année 895, l'empereur Arnoul, roy de la Bavière, aïant défait cent mille Normans près de Louvain, Hugo, duc de l'Almagne et de Loraine, combat avec eux

(1) *Annales Vedastini apud* Pertz, *Monumenta Germaniæ, Scriptorum* t. I, p. 518. — Reginonis *Chronicon apud eund.*, p. 590. — Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, t. Ier, p. 169.

(2) Lebeuf, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXIV, p. 694.

près de Bruxelles, pour la plus importante affaire de la foy, et sous leur défaite mourut glorieusement.

» Ses sœurs viennent en grande diligence faire les obsèques à leur frère, et préparent cette chapelle, mosolée plus prétieux à la vérité que celui que l'antiquité superstitieuse a construit à Achilles, tué devant Troyes. Strabo, *Geogr.*, Liv. XV. »

Plus bas, on lisait : Anno 1757.

Ailleurs, ce faux Hugues recevait le nom bizarre et pour moi inexplicable de Dux Aterniæ.

Bientôt des miracles illustrèrent l'église de Laeken; on mentionne entre autres la guérison surnaturelle de douze malheureux, qui étaient attaqués d'une maladie appelée *le feu des aisselles* (*ignis gehennalis*); un treizième malade, qui les accompagnait, mourut en blasphémant, et fut enterré hors du temple et du cimetière, dans un lieu que l'on nomma depuis *die Unselgraf*. A peu près dans le même temps, saint Guidon vint remplir les fonctions de sacristain à Laeken, qui n'était alors qu'un hameau (*villula*) (1). Ce fut sans doute vers cette époque qu'on songea à rebâtir la chapelle sur de plus vastes proportions. De nouveaux prodiges se manifestèrent alors. A trois reprises, les ouvriers durent recommencer leurs travaux; trois fois ils trouvèrent renversés les murs qu'ils avaient élevés la veille. Des gardes chargés de découvrir la cause ou l'auteur de ces dégâts, virent la Mère de Dieu, accompagnée de sainte Barbe et de sainte Catherine, descendre du ciel, et, d'un signe, renverser une quatrième fois les fondements de l'église. Elle leur indiqua ensuite la forme et la grandeur que devait avoir le nouveau temple, et ordonna de placer le maître-autel, non à

(1) *Vita sanctissimi Guidonis* dans les *Acta Sanctorum, mensis septembris tomus IV.* — Voyez Alphonse Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. Ier, p. 18.

Église de Laeken, près de Bruxelles.

(Intérieur.)

l'est, mais au midi; en témoignage de son apparition, elle leur remit un fil qui traçait le plan de l'édifice. Ce fil, auquel on attribuait la faculté de faciliter les accouchements, est encore conservé à Laeken. Le 29 mai 1633, il fut volé par trois déserteurs qui, n'osant le garder, le cachèrent dans un lieu écarté, entre Assche et Afflighem; le principal d'entre eux, George Volmaer, surnommé *Jean Quaedfaes,* ayant été arrêté et mis à la torture, avoua son sacrilége et indiqua l'endroit où se trouvait le fil, qui fut reporté à Laeken en grande cérémonie; quant à lui, il fut fouetté devant l'église, puis ramené à Bruxelles, où on l'écartela, après lui avoir brûlé la main droite. Quand le temple fut achevé, continue l'ancienne légende, Jésus-Christ descendit du ciel pour le bénir, le jour de Pâques fleuries (1).

Quelques auteurs ont singulièrement exagéré l'antiquité de l'église actuelle, en la faisant dater du X^e^ siècle; elle ne remonte évidemment qu'au XIII^e^ siècle. Elle est bâtie en forme de croix latine. Le chœur, dont la construction est d'une élégance remarquable, se compose de deux travées et d'une abside à cinq pans. Les nervures croisées de la voûte s'appuient sur des consoles allongées, sur les côtés desquelles des colonnettes à chapiteau orné de feuilles d'acanthe s'élancent pour recevoir l'archivolte intérieure des fenêtres. A l'extérieur, le soubassement fait saillie sur le nu du mur, auquel il se réunit par des moulures saillantes. Ces moulures suivent périmétriquement les contours des contreforts qui sont assez saillants et qui montent jusqu'au-dessus d'une petite balustrade en plein. L'extrémité des constructions se termine pyramidalement par une chape relevée, forme prototype des pinacles. Les fenêtres sont en lancettes

(1) C'est là l'opinion traditionnelle que Wichmans adopte. Raissius plaçait cette consécration au 13 avril et Balinghen au 25 mars, mais sans preuves.

et bordées extérieurement de deux tores ou colonnettes surmontées d'un chapiteau à la naissance de l'archivolte. Ces chapiteaux, dont le vase était orné, dans le principe, de feuilles d'acanthe délicatement coupées, sont tous détériorés, à l'exception d'un seul; au-dessus du chapiteau, le tore continue à suivre le périmètre de l'archivolte. Vers le nord du chœur, sur une des faces d'un contre-fort, on aperçoit une petite figure isolée, tenant un marteau; tout donne lieu de croire que l'architecte du temple s'est représenté dans cette statuette, dont malheureusement un acte de vandalisme a fait disparaître la tête.

Le centre du croisillon supporte une tour carrée, qui est restée inachevée; les arceaux de sa voûte reposent sur des consoles du même genre que celles du chœur, et entre lesquelles se montrent des têtes saillantes : dans la nef, les chapiteaux, au lieu de présenter cette ornementation, sont décorés de feuilles d'olive très-peu développées; quant aux collatéraux de la nef, ils ont été reconstruits à l'époque de la renaissance et plusieurs fois restaurés. Le bénitier dont le dessin est ci-joint, y est placé près de l'entrée latérale du temple.

En prolongement du transsept de gauche se trouve un bâtiment long de 60 pieds sur 20 de large, et terminé par une abside qu'éclairent sept fenêtres en ogive. C'est la chapelle Sainte-Barbe, que l'on prétend être l'ancienne église, parce qu'elle est bien orientée, tandis que le chœur fait face au midi, contrairement à l'usage généralement adopté. Cependant, par son architecture, elle appartient à la dernière époque de l'art gothique. Peut-être fut-elle bâtie une première fois en 1438, à l'époque où on donna à l'église des reliques de sainte Barbe (1). On la reconstruisit au com-

(1) Sanderus, *Chorographia Sacra Brabantiæ*, t. III, p. 301. — A. Gurnez, *Laca*, p. 196.

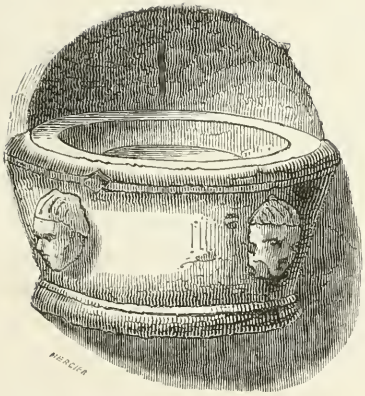

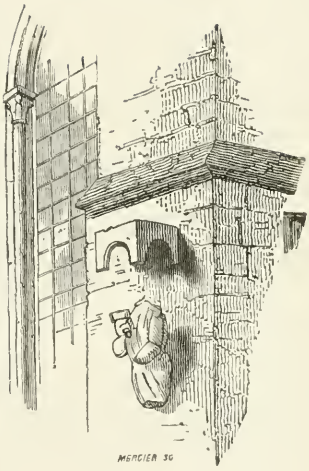

mencement du XVII^e^ siècle, comme nous l'apprennent les *comptes des Licentes d'Anvers pour les années* 1604-1606; 985 livres furent alors payées par le trésor, en vertu de lettres patentes des Archiducs, en date du 13 mai 1605, « pour les frais et dépens de la chapelle de sainte Barbe, » à Laeken. »

La sacristie actuelle date de 1686. Le 23 mars de cette année, le marquis de Castanaga, gouverneur général des Pays-Bas, en mit la première pierre, et le prince de La Tour-Taxis la seconde (1). Au même endroit avait existé un ermitage, où de pauvres recluses menaient la vie la plus austère (2).

Le chapitre de Nivelles doit avoir possédé des biens à Laeken, qui, très-probablement, était, dans le principe, une annexe de l'église principale de Bruxelles ou de l'église de Jette. La juridiction spirituelle de son curé s'étendait autrefois sur des pâtures dépendant du territoire de Vilvorde, ce qui est assez difficile à expliquer, à cause de la situation intermédiaire des deux villages d'Heembeek (3). En 1117, l'évêque de Cambrai Burchard donna l'autel de Laeken au chapitre de Nivelles, à la demande des dignitaires de cette communauté, l'abbesse Richeza, le prévôt Alman et la doyenne Lietgarde (4). En confirmant cette dona-

(1) *Relations véritables.*

(2) Dans le compte de l'abbaye de Grand-Bigard, pour l'année 1501-1502, on voit que les *clusenerssen* de Laeken reçurent de ce monastère, en aumône, un setier de froment.

(3) *Pasturam in prochia de Laken, in territorio opidi Filfordiensis.* 1507.

(4) « In nomine sancte et individue Trinitatis. Burchardus divina misera-» cione Cameracensium episcopus, tam futuris quam presentibus in perpe-» tuum. Si divinarum scripturarum assercioni cedendus est, qua dicitur : ante » mortem benefac, quia non est apud Inferos invenire cibum, nobis, quibus » pastoralis cura commissa est, principalius est perpendendum, ne de negli-» gentia seu nimia parcitate in oculis justi judicis arguamur, nos ergo, con-» silio clericorum nostrorum, peticioni Richeze venerabilis abbatisse de » Nyvella, precibus eciam Almanni prepositi seu Lietgardis religiose decane

tion, en 1137, Nicolas, l'un des successeurs de Burchard, mentionne Ossengem ou Osseghem comme une dépendance de Laeken, d'où l'on pourrait supposer que le hameau de ce nom a eu jadis un oratoire (1). Nivelles céda, en 1176, moyennant un cens de 100 sous de Louvain et sauf réserve des droits de la doyenne Aheldis, l'église de Laeken et le village de Ham, à l'abbé d'Afflighem Arnoul et à ses religieux, à qui le chapitre avait déjà abandonné, dès l'année 1159, les dimes du hameau d'Osseghem. Cette cession fut la source de longues contestations. En 1229, l'abbesse Helewide, le prévôt Iwain, le doyen et tout le chapitre de Nivelles voulurent la faire annuller, sous prétexte qu'on avait fait figurer dans l'acte, comme témoins, des personnes qui étaient alors absentes, que tous ceux qui auraient dû prendre part à la transaction, n'y étaient pas intervenus,

» interventui condescendentes, altare de Lachus juxta Brusellam, abrasâ » omni personâ, salvis nostris et ministrorum nostrorum debitis, Nyvellensi » ecclesie Sancte Gertrudis concedimus et canonice institucionis tenore ut » presbiter ibidem cantaturus curam de manu nostra recepiat et de synoda- » libus ministris nostris respondeat. Ut autem hec prefate ecclesie in perpe- » tuum conserventur, data conservatoribus pace, prevaricatoribus quoad » resipicrent, anathematis poculum, per manus atque hujus decreti nostri » paginam sigilli nostri impressione informanter, canonice astipulacione cor- » roboramus. S. Johannis archidiaconi, S. Rodulfi archidiaconi, S. Anselli » archidiaconi, S. Erleboldi prepositi, Roberti cantoris, Balduini, Haduini, » Alboldi, Gerardi, Tregnardi, Goiranni, Hugonis, canonicorum. Actum est hoc » anno Incarnati Verbi MºCXVII, indictione XI, presulatus dⁱ Burchardi II. » Ego Werinboldus cancellarius scripsi et subsignavi. »

(*Cartulaire du chapitre de Nivelles,* aux Archives du royaume, fº 7).

(1) *Altare de Lachen cum appendicio suo Ossengem.* Les témoins de ce second diplôme furent l'évêque de Liége Henri, Éverard, archidiacre de Cambrai; les chapelains Walter et Jean, le doyen Éverard, le sacristain de l'église Égeric, Ségard, Gérard, Warner, Arnoul, Alexandre, Nicolas, Étienne, Daniel, Gerain, Gilbert, Gérélin, Gérard, Henri, chanoines de Nivelles; Walter de Bruxelles, Anselme de Crina (*sic*), Adam *pinguis,* et Gérard, curé d'Ophem (*sacerdos de Obhem*). (*Ibidem*).

L'abbaye d'Afflighem a longtemps possédé à Laeken deux grandes fermes, nommées *Osseghem* et *Vereghem,* qui existent encore aujourd'hui.

et que la valeur des propriétés cédées avait été portée à un taux trop faible de moitié (1). Ils se désistèrent enfin de leurs prétentions, à condition que l'abbaye d'Afflighem leur payerait annuellement 8 livres de Louvain, au lieu de 5, sauf seulement les circonstances extraordinaires qui pourraient subvenir, telles que les guerres, les incendies, les disettes, les brigandages (14 juin 1229).

En 1174, l'évêque Alard termina un différend entre le chapitre de Nivelles et le curé, en allouant à celui-ci, pour sa part, le tiers des dîmes de la paroisse, et, en 1214, Afflighem acquit les dîmes que l'abbaye de Parcq possédait à Laeken, en s'engageant à lui payer une redevance annuelle de 7 muids de seigle et de 5 muids de froment, mesure de Bruxelles. Une contestation s'étant élevée entre le curé, Jean Cantere, de Bruxelles, et l'abbaye d'Afflighem, un chapelain de l'église, Walter Vandendike, fut chargé d'ouvrir une enquête. Après avoir, de concert avec les échevins et les anciens de village, entendu, sous la foi du serment (*by gesvoeren yeden*), les dépositions des habitants, il reconnut que le curé devait lever la dîme des champs situés entre le cimetière et Drootbeek et entre les lieux dits *den Moertre* et *den Borrekene* (la petite source), au-delà du chemin qui conduit de l'église vers les bruyères; la dîme du champ qui s'étend entre Drootbeek et le chemin allant à Koekelberg, celle de tous les jardins compris dans les champs cités ci-dessus; la moitié des dîmes rurales (dont l'autre moitié appartenait à l'aumônerie du couvent), le sixième des dîmes de l'*Oudebroeck* (dont les cinq autres sixièmes étaient également prélevés au profit de cette aumônerie), les petites dîmes, par indivis avec le monastère; le tiers de la dîme

(1) « Allegans contra instrumentum super hiis confectum, quod nomina » quorumdam absentium tanquam presentium inserta fuerant dicto instru- » mento, et quod non omnes vocati fuerint qui fuerant evocandi, et quod » ecclesia Nivellensis decepta erat ultra medietatem justi pretii. » (*Ibidem*).

du lin, dont un second tiers fut adjugé à l'abbaye et le dernier tiers à l'aumônerie; on réserva en outre à celle-ci les petites dîmes qui se percevaient à Osseghem, au-delà de l'*Heiselbeke*, et toutes les dîmes dont il n'avait pas été fait une mention expresse (mardi avant la Chandeleur, 1512) (1). Plus tard, l'abbaye assigna au curé le tiers de la grande dîme et la moitié de la dîme des chairs.

Les guerres de religion furent fatales à l'église de Laeken, que les Calvinistes dévastèrent, le jour de Sainte-Barbe, 4 décembre 1581; après avoir confisqué les biens de la cure et de la fabrique, ils convertirent le chœur en grenier à foin. A cette époque, on cacha le fil miraculeux chez les Béguines de Bruxelles, puis on le transporta au château de Louis Van Hamme, à Laeken. Sous le règne d'Albert et d'Isabelle, l'édifice fut restauré, et l'archevêque de Malines y consacra, les 16 et 17 septembre 1601, les autels de la Vierge, de la Sainte-Trinité, de Sainte-Anne, de Saint-Nicolas, de Saint-Guidon et de Sainte-Barbe. D'anciens bas-reliefs, qui ornaient le jubé et qui retraçaient la légende du temple, avaient été détruits; le curé réunit les notables de l'endroit, et, d'après leurs déclarations, dressa un procès-verbal où on enregistra ce que l'on se rappela de ces monuments de l'histoire locale. Pour les remplacer, en quelque sorte, l'archiduc Albert fit exécuter, sur les dessins de Gertrude, fille du peintre Othon Van Veen, un beau vitrail représentant la Vierge montrant le fil miraculeux à l'infante Isabelle. Malheureusement ce vitrail est à moitié caché par le jubé. Est-ce le même que celui qui fait l'objet des lignes suivantes dans un compte que l'on conserve aux Archives de Lille (2) :

« (Payé) à Nicolas Mertens, voirier à Bruxelles, par

(1) *Selecta pro sæculo* 1500, ms. de la Bibliothèque royale de Bruxelles.
(2) *Compte de la recette générale des finances*, n° 285.

» lettres patentes du 20 août 1602, 583 livres 8 sous de » gros, pour avoir faict et livré 2 verrières, l'une de Notre » Dame et ses sept douleurs, et l'aultre portant la représen- » tation des personnes de LL. Altesses, et armoyées de » leurs armoiries, par luy faictes en l'église de Notre-Dame » à Laken-lez-Bruxelles, contenant ensemble 464 pieds, à » 24 sols le pied. »

Quelques années après, Antoine Desmarés, maître tailleur de pierre, s'engagea à achever le doxal ou jubé de pierre de l'église de Laeken, d'après les dessins de Wensel ou Wenceslas Coebergher, et moyennant 480 livres de 40 gros de Flandre (12 janvier 1608); Coebergher avait aussi dessiné, pour le chœur, un projet de stalles, qu'un ébéniste, nommé Jacques Boxhorinck, prit l'engagement de faire « de bon bois d'ébène, » sur le modèle des stalles de l'église du Sablon à Bruxelles; elles devaient comprendre autant de siéges que possible, et pour chaque siége on payerait 40 florins du Rhin (13 mars 1608 (1). Ce jubé n'existe plus; quant aux stalles actuelles, elles sont moins anciennes.

Bientôt l'attention générale se porta sur l'église de Laeken, pour laquelle l'infante Isabelle montra une prédilection singulière. En 1623, elle s'y rendit en pélerinage, accompagnée des dames de la cour et de plus de 400 Béguines; les musiciens de sa chapelle chantèrent pendant la grande messe, et un dîner fut ensuite servi dans les prairies avoisinantes. Trois tables y étaient dressées: une pour la princesse et sa cour, une seconde pour les Béguines, une troisième pour les musiciens. Après avoir entendu les vêpres, le cortége revint processionnellement à Bruxelles (2). L'infante, de concert avec les Nations de Bruxelles, les nobles et les simples particuliers, fit élever de petites chapelles le

(1) *Archives de l'Audience*, carton n° 1374, aux Archives de royaume.
(2) Geldolphe a Ryckel, *Historia Sanctæ Beggæ*, p. 187.

long de la chaussée de Laeken et sur le chemin qui longeait le canal, vers l'est, depuis les remparts jusqu'au pont de Laeken; elles étaient ornées de représentations figurant les scènes de la Passion, et, au-delà du pont, jusqu'au village, des épisodes de la vie de la Vierge. Le 5 août 1780, le magistrat de Bruxelles fit encore restaurer celle de ces petites chapelles qui se trouvait au-delà et près du pont, à droite, vis-à-vis d'une autre chapelle, qui appartenait à l'abbaye de Grimberghe.

A quelque distance de l'église, vers le nord, il y a une source dont les eaux ont, dit-on, une vertu efficace contre la fièvre. Quelques naturalistes la regardent, mais à tort, paraît-il, comme ferrugineuse (1). Cette source, que l'on a nommée *des Cinq plaies*, et qui s'appelait en 1512, à ce qu'il semble, *den Borrekene, la petite Source*, est alimentée par quatre puits dont le trop plein alimente la fontaine qui se trouve devant l'entrée orientale du cimetière. Près d'elle s'élève une petite chapelle de Sainte-Anne, où l'on voyait jadis un tableau qu'un Chartreux, Henri Hinckaert, avait fait exécuter en 1491; il y était représenté tenant un crucifix (2). En 1625, Isabelle, à la demande du père récollet André à Soto, fit entourer la source d'un bassin construit de pierres de taille, qui a été restauré en 1841, et l'on y plaça l'inscription suivante :

FONTEM HUNC DIVÆ MATRI ANNÆ SACRUM
JAM DUDUM FEBRICITANTIBUS SALUTAREM,
NE ULTRA INGLORIUS PER TERRAM SERPERET,
SER^MA ISABELLA CLARA EUGENIA
HISPANIARUM INFANS,
EX DESIDERIO R. P. ANDREÆ A SOTO
ALVEO ORNAMENTISQUE DONAVIT
ANNO 1625.

(1) De Burtin, *Oryctographie des environs de Bruxelles*, p. 128. — Mann, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 79.

(2) De Wael, *Collectanea rerum gestarum et eventuum Carthusiæ Bruxellensis*, t. Ier, p. 156.

Entre cette source et la porte principale de l'église, l'infante fit pratiquer, aux frais du trésor, et sur les dessins de l'architecte Francquart, une avenue longue de 2,400 pieds, formée de quatre rangées d'arbres, et qui porta depuis le nom d'*Avenue du Duc* (*de Hertoghs dreve*). Des commissaires furent nommés, le 8 février 1628, pour acheter les terrains nécessaires, et entre autres, une partie des dépendances du château de Coensborg (qui appartient aujourd'hui à M. le baron de Reynegom), ainsi qu'un héritage et verger, où il y avait eu une maison qui avait été ruinée pendant les troubles. Cet héritage se trouvait dans le chemin dit *S'Papenberch-straete* (*le chemin de la Montagne du prêtre*), près du bien de Jean Matens et du ruisseau. Henri Laureys, surnommé Laurent Mareel, qui le tenait en fief de la seigneurie de Wemmel, le vendit au domaine moyennant 650 florins du Rhin (14 janvier 1631).

A la même époque, les invasions désastreuses dont notre pays fut le théâtre, forcèrent plus d'une fois les habitants de Laeken à transporter la statue de la Vierge à Bruxelles. C'est ce qu'ils firent, par exemple, en 1621, lorsque les Hollandais pénétrèrent jusqu'au cœur du Brabant.

A la demande de l'archevêque Boonen, qui portait une affection toute particulière à l'institut de l'Oratoire, les religieux d'Afflighem consentirent, à l'unanimité des voix, sauf deux ou trois, à céder aux Oratoriens de Bruxelles la cure de Laeken, et les deux chapellenies fondées dans l'église, celles de Saint-Nicolas et de Notre-Dame; ils mirent pour condition à cette cession que la communauté ferait célébrer une messe lors du décès de chaque religieux d'Afflighem (7 mai 1639). Le chapitre de Saint-Rombaud à Malines avait donné son consentement dès le 14 janvier de la même année, et les religieux d'Afflighem, habitant à

Wavre, y ajoutèrent le leur, le 1er septembre. L'union de la cure à la maison de l'Oratoire fut décrétée par l'archevêque le 30 mars 1640, approuvée par le conseil de Brabant le 17 novembre 1642, et sanctionnée par le roi le 22 janvier 1650. L'autorisation d'avoir un refuge à Bruxelles fut accordée aux Oratoriens de Laeken, par le magistrat de cette ville, le 2 septembre 1649.

Les Oratoriens, dont l'institut rivalisait alors avec celui des Jésuites, eurent bientôt de longues querelles à soutenir contre ceux-ci. Dans ces temps de foi, la catéchisation, la prédication, étaient des armes bien plus puissantes qu'elles ne le sont aujourd'hui; elles furent les véritables causes de l'animosité avec laquelle les Jésuites, qui s'en étaient d'abord emparés, luttèrent contre un ordre évidemment institué pour combattre leur influence; les cinq fameuses propositions de Jansénius n'en furent évidemment que le prétexte. Un auteur attribue aux débats des Molinistes et des Jansénistes, qui tourmentèrent l'Europe catholique et Bruxelles pendant près d'un siècle, les contestations dont la cure de Laeken fut l'objet, à plusieurs reprises. Outre le curé, il y avait, dans le principe, à Laeken, un père Oratorien ayant le pas sur lui et portant le titre de supérieur. En 1646, les habitants du village se plaignirent de ce supérieur et demandèrent à retenir le curé Jean Blomme, que le prévôt de la maison de Bruxelles destinait à d'autres fonctions; deux ans après, « à l'instigation d'hommes turbu-» lents et ennemis de l'Ordre, » ils présentèrent au conseil de Brabant une requête où ils se plaignaient du même curé et de ses collègues, et leur reprochaient un grand nombre d'abus, et, entre autres, la dilapidation des richesses de l'église; le conseil de Brabant repoussa leurs réclamations (9 mars 1649), et, le 2 octobre 1670, le même tribunal maintint la communauté en possession de la cure, dont l'Université de Louvain revendiquait la collation. A la mort

du curé Hennin, en 1705, celle-ci donna encore lieu à des contestations (1).

Les pères de l'Oratoire se sont particulièrement occupés de l'histoire de Laeken, qui avait été écrite une première fois par le curé Laurent Van Beneden (2). Le père Jean-Antoine A Gurnez, né à Stavelot et qui fut longtemps desservant de l'église de Bon-Secours à Bruxelles, où il mourut le 23 octobre 1652, réunit des détails curieux sur cette localité, dans l'ouvrage intitulé : *Laca Bruxellense suburbanum, cultu ac prodigiis Deiparæ a Normannorum temporibus, id est, ante omnia Partheniis ædibus et iconibus miraculosis in Belgio loca clara, celebris, novo studio illustrata,* et qui fut imprimé à Bruxelles, chez Godefroid Schoevarts, en 1647 (petit in-4°). Gurnez exécuta ce travail à la demande de ses supérieurs et à la prière de Sanderus, qui avoue y avoir puisé presque tout ce qu'il dit de Laeken dans sa *Chorographia Sacra Brabantiæ;* sa dédicace, adressée au protecteur de l'institut des Oratoriens en Belgique, l'archevêque Boonen, est datée du 12 avril 1647. Le style de Gurnez est malheureusement prétentieux à l'excès, défaut qui se remarque bien plus encore dans une publication imitée de la sienne : *Trophée de la religion catholique, après la défaite des infidèles dans les Pays-Bas, par l'empereur Arnulphe, roi de Bavière, l'an* 895, *érigé à la Reine du Ciel par deux vierges, sœurs de Hugue, duc de Germanie et de Lorraine, enseveli au Lacq sous les ruines des Normands. Dédiée à Son Altesse Électorale la duchesse de Bavière, princesse royale de Pologne, par maître Quentin*

(1) Voyez la *Chronicon congregationis Oratorii domini Jesu per provinciam archi-episcopatus Mechliniensis diffusæ* (par le père Pierre De Swert), pp. 15, 70, 119, 174.

(2) Son livre, qui porte pour titre : *Historie van de Kercke van Christus gewydt, beelt, draet, ende maehtige wercken van de zoete moeder Godts Maria, tot Laken, by Brussel,* parut en 1630 (in-12), et sa traduction, en espagnol, en 1655.

Hennin, prêtre de l'Oratoire, pasteur au Lacq, doyen de la chrétienneté (Bruxelles, Judocus Stryckwant, 1694, in-12, avec figures). Cet opuscule a été aussi publié en flamand et souvent réimprimé jusqu'au 1791; le curé François Pleke en donna, en 1726, une nouvelle édition (Bruxelles, chez Nicolas Stryckwant), dédiée à l'archiduchesse Marie-Elisabeth. Le père Hennin était de Maubeuge, et mourut le 30 août 1705; son successeur, François Pleke, avait vu le jour à Melcele, dans le pays de Waes; lors des derniers débats occasionnés par le Jansénisme, il se sépara ouvertement de ceux de ses confrères qui restaient attachés à cette doctrine et qui, peu d'années après, furent forcés de quitter le pays.

La maison de l'Oratoire, à Laeken, avait été fondée pour cinq prêtres : un curé, faisant les fonctions de supérieur; un vicaire, deux chapelains, qui devaient savoir le flamand et le français, afin de pouvoir entendre les confessions dans les deux langues, et un sacristain; ils recevaient du couvent de Bruxelles par an, le premier, 800 florins, les quatre autres 400 florins chacun; on payait en outre tous les ans 580 florins à deux frères servants et au domestique. A la fin du siècle dernier, le nombre des chapelains était réduit à un. On disait à Laeken une messe de onze heures, fondée par les princes de La Tour, et une messe hebdomadaire de sainte Barbe, instituée, ainsi que vingt-quatre messes, en l'honneur de sainte Barbe et de sainte Catherine par Marie Fuyters. Une dame de Saint-Albert donna aux Oratoriens 8,000 florins, à condition qu'ils diraient à Laeken le petit office de la Vierge, et que s'ils restaient en défaut de remplir cette obligation, sa famille rentrerait en possession du legs (1).

La procession de l'église était jadis fort renommée, et

(1) *Chronicon Oratorii*, p. 119.

d'ordinaire on y voyait les habitants de Jette, de Wemmel, de Strombeek et d'Heembeek. Quelquefois, en temps de sécheresse ou de fortes pluies, l'un de ces villages faisait faire une procession solennelle pendant trois jours consécutifs. En 1632, la sécheresse durant depuis six semaines, l'archevêque de Malines ordonna qu'une procession porterait solennellement la statue de la Vierge de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles jusqu'à celle de Laeken, et qu'il y aurait ensuite des prières publiques pendant trois jours. Le nombre des fidèles qui se trouvèrent à cette cérémonie était si grand que l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur général, avoua n'avoir jamais vu une procession si bien suivie et si nombreuse; plus de 16,000 personnes, dit-on, y assistaient. La pluie, selon le père Hennin, commença à tomber dès que la messe fut achevée, le 8 juin; le même prodige, ajoute-t-il, se manifesta le 16 juin 1682, et, en 1687, on vit également cesser, à la suite de semblables prières, des pluies torrentielles.

La mise à exécution de l'édit de Joseph II, du 10 mai 1786, qui défendait de porter dans les processions des images des saints, provoqua à Laeken des désordres très-graves. Le 15 août, la procession ayant quitté l'église sans être accompagnée de la statue de la Vierge, les paysans se ruèrent dans le temple, enlevèrent la statue du socle sur lequel elle était posée, et allèrent se ranger dans la procession; mais aussitôt que le curé se fut aperçu de cette manifestation, il retourna à l'église, y déposa le Saint-Sacrement, et laissa ses paroissiens continuer leur promenade religieuse en chantant des litanies; à leur rentrée dans le temple, ils entonnèrent le *Te Deum* et se portèrent ensuite sur la cure, qu'ils auraient saccagée si le curé ne s'était hâté de fuir (1).

(1) Goetval, *Chronycke der Geschiedenissen van Brussel*, manuscrit de la Bibliothèque royale. — Gérard, *Rapédius de Berg*, t. II, p. 248.

L'église de Laeken offre peu d'objets d'art; on y remarque un *Saint-Guidon labourant,* attribué à Crayer, et une *Présentation au temple.* La chaire, qui provient des Dominicains de Bruxelles, y a été placée le 8 octobre 1802. Elle représente un assassin menaçant de son poignard saint Pierre le Dominicain. Quelques fenêtres offrent des débris de vitraux peints, on y distingue encore les armoiries de plusieurs dignitaires ecclésiastiques du Brabant.

C'est dans la chapelle de Sainte-Barbe, dans un caveau pratiqué vis-à-vis de l'autel, qu'ont été déposés, le 17 octobre 1850, les restes mortels de la première reine des Belges; ils y resteront jusqu'à ce qu'on ait achevé la nouvelle église que le Roi a décidé de faire construire à la mémoire de sa compagne chérie et où un monument splendide servira de dernière demeure à Louise-Marie d'Orléans.

Dans le chœur, on voit le monument de marbre blanc, de M. Bertier, membre de la régence de Bruxelles, mort en 1829, sculpté par Parmentier; et les inscriptions suivantes :

D. O. M.
MONUMENTUM
FAMILIÆ
ÆGIDII C. DE JONGHE
EQUITIS AURATI, IN SUPREMO
BRABANTIÆ CONSILIO
SENATORIS,
ET CONSILIARII PENSIONARII
DD. STATUUM BRABANTIÆ,
DEINDE CAMERÆ COMPUTUM
PRÆSIDIS,
ET D. MARIÆ CORNELIÆ JOANNÆ
ANTONIÆ DE ROOVERE, EJUS
UXORIS,
OBIIT ILLE 15 APRILIS 1818,
ILLA VERO.....,
ET POSTERORUM.

D. O. M.
HIC JACET
NOBILISSIMA DOMINA
D. THERESIA BARBARINA JOSEPHINA
GIELIS HUIOEL,
VIDUA
NOBILISSIMI DOMINI
D. ANTONII FRANCISCI
CHARLIERS
SUPREMI SENATUS BRABANTIÆ
SENATORIS PRIMARII, NEC NON
CAUSARUM FISCI PATRONI, ETC.,
TOPARCHA D'ODEMONT, BORCH,
GRAVENBROECK, BUISSERET,
QUÆ HOC MONUMENTUN
FAMILIÆ A. 1530 ERECTUM,
RESTAURANS OBIIT 2 JUNII
ANNI 1742.

—

PERILLUSTRI D D. MARIÆ HELENÆ DE
STEENHUIS, FILIÆ UNICÆ PERILLUSTRIS D.D.
JOANNIS ERARDI DE STEENHUIS, BARONIS
DE POEDERLÉ, TOPARCHÆ IN MORSELE, IN
GHIERLE, ETC., PATRI SUO CONSEPULTÆ,
CONJUGI SUÆ DILECTISSIMÆ, SIBIQUE
ET POSTERIS POSUIT
PERILLUSTRIS D.D. EUGENIUS JOSEPHUS
D'OLMEN, BARO DE POEDERLÉ, TOPARCHA
DE COURT AU BOIS, OTTIGNIES, WALLE, ETC.
DUM E MAGNO AD SANCTIUS CAESARIÆ
ET CATHOLICÆ SUÆ MAJESTATIS CONSILIUM
EVOCARETUR.
OBIIT PATER 8 MARTII 1714,
FILIA 27 SEPTEMBRIS 1733,
MARITUS 6 DECEMBRIS 1736,
A CONSILIO STATUS ET MAGNI PRÆSES.

Devant l'autel Saint-Joseph était la pierre sépulcrale de Maximilien de la Kéthulle, mort le 15 janvier 1812, et de sa femme Agnès Moerman, morte le 28 avril 1815. Le chevalier d'Aubeterre, colonel du régiment Royal Vaisseau, au service de France, mort en 1746 des blessures qu'il avait reçues au siége de Bruxelles; Antoine, comte de Salm, de

Reifferscheid et du Saint-Empire Romain, chevalier de la Toison d'or, conseiller d'état et chambellan, mort le 5 avril 1769, ont aussi été ensevelis dans l'église de Laeken; mais nous n'avons pas retrouvé leur sépulture, non plus que celles du célèbre président du conseil privé De Nény, mort en 1784, du compositeur de musique Pauwels, mort en 1804, et du chambellan de l'empereur, plus tard sénateur de l'Empire, le comte Chrétien-Joseph de Lannoy de la Motterie, mort à l'âge de 91 ans, le 26 mars 1822.

En quittant l'église par la sortie ordinaire, qui est une petite porte faisant face à l'est, on remarque plusieurs sépultures de membres de la chambre des Représentants, tels que : le bourgmestre de Bruxelles Nicolas-Jean Roüppe, nom qui, à lui seul, rappelle toute une vie de dévouement et d'abnégation; A.-B.-X. Angillis, bourgmestre de Rumbeke, mort le 30 janvier 1844; et Ignace Bekaert, dont la mort, qui arriva le 14 mars 1859, fut un des épisodes de cette douloureuse discussion du traité des vingt-quatre articles, qui fera longtemps encore rougir d'indignation et de colère le cœur de tout vrai Belge.

Derrière l'église, les tombes se pressent; elles se rapprochent de plus en plus, et bientôt le sol aura tout entier disparu sous une couche de monuments dont un grand nombre atteste, de la part de ceux qui les ont fait élever, autant d'indifférence que de vanité.

C'est depuis la suppression des sépultures à l'intérieur des églises que le cimetière de Laeken est devenu le lieu de repos préféré. On ne voulut pas être confondu avec le vulgaire des cadavres dans les catacombes de la cité; tout ce qui avait brillé dans le monde prétendit dormir du sommeil de la tombe au pied de l'église de Laeken, près du palais que se faisaient bâtir les derniers gouverneurs généraux de la Belgique. Ce Campo Santo de la mode a pour toujours perdu le cachet de sa sainte destination, et le

bruit qui se fait à tous les instants autour de lui ne permet plus de visiter avec recueillement ses sentiers peuplés par la mort.

Et cependant, que de rapprochements singuliers, que d'éloquentes leçons dans ces épitaphes accumulées? Ici nous voyons un jeune prince du sang royal de Bourbon, dont les parents ont à peine pu saluer les premiers sourires :

CHARLES-LOUIS
FERDINAND-FRANÇOIS-HENRI
IGNACE-STANISLAS,
NÉ LE 20 MARS 1846, DÉCEDÉ
LE 16 JUILLET DE LA MÊME ANNÉE,
FILS DE SON ALTESSE ROYALE
ISABELLE-FERDINANDE DE BOURBON,
INFANTE D'ESPAGNE,
ET D'IGNACE
COMTE DE GUROWSKI.

Plus loin, un étranger, proscrit, fatigué par les luttes de parti, désespéré de la perte de ses illusions, est venu demander un dernier asyle à un pays où l'hospitalité a toujours été un devoir rempli avec joie par la nation, sinon par le gouvernement. Sa tombe porte ces mots :

FRANS RAVEAUX,
NÉ A COLOGNE LE 10 AVRIL 1800,
NÉGOCIANT ET MEMBRE DU CONSEIL COMMUNAL DE COLOGNE,
MEMBRE DU PARLEMENT ALLEMAND DE FRANCFORT,
MORT EN EXIL A LAEKEN LE 13 SEPTEMBRE 1851.

A côté de plusieurs membres de l'ancienne et de la nouvelle magistrature : du conseiller de Brabant Jean-Baptiste Charliers, mort le 13 janvier 1809; des membres de la cour supérieure de justice M. M. J. Buchet, mort le 24 novembre 1850; Van den Casteele, mort le 30 avril 1851; des conseillers à la cour de cassation Jean-Baptiste-Hubert Serruys, mort le 6 novembre 1855; Joseph-Gérard Calmeyn, mort le 27 octobre 1858; Charles-Jean-Robert Destouvelles, ancien vice-président du Congrès et de la chambre

des Représentants, mort le 3 janvier 1842; du jurisconsulte Jean-Joseph-Xavier Tarte, avocat à la cour supérieure de justice, chevalier du Lion Belgique, né à Namur le 26 janvier 1764, mort à Bruxelles le 3 septembre 1841, reposent les dépouilles mortelles d'un grand nombre d'officiers supérieurs. Celles du général Belliard ont été déposées à Laeken pendant quelque temps, et un cénotaphe y rappelle encore la mémoire de ce valeureux capitaine; ici on lit l'épitaphe du lieutenant général baron Evain, mort le 25 mai 1852; là celles des généraux Philippe-Jacques-Joseph De Grégoire, mort le 10 février 1845; Charles-Jean Du Tillœul, mort le 11 avril 1847, et Dominique Claisse, mort le 17 juillet 1848, et des colonels Marie-Romain-Fortuné Ysebrant de Lendonck, du corps d'état-major, mort le 29 juillet 1842; Paul le Boulengé, du 6e de ligne, mort le 25 juin 1849; Pierre Motté, commandant de la place de Bruxelles, mort le 4 décembre 1849, et Louis-Robert-Marie Bouvier, mort le 8 mars 1850.

Plus loin se confondent les anciennes et les nouvelles familles, les illustrations de l'antique ordre nobiliaire et les sommités du commerce, de la bourgeoisie de Bruxelles. Les noms de cette catégorie sont si nombreux qu'on nous pardonnera de nous borner à en rappeler quelques-uns : Louise-Ferdinande-Henriette, comtesse de Mérode-Deynze, née comtesse de Beauffort, morte le 15 novembre 1825; Henri-Louis-Joseph de Preudhomme d'Hailly, marquis de Verquigneul, mort le 7 juin 1818; le comte de Ribaucourt, qui mourut en 1825; messire Joseph-Benoît-Ghislain De Man d'Hobruge, seigneur de Beersel et d'Attenrode-Wever, mort le 27 octobre 1795; Jean-Égide-Hyacinthe, vicomte de Putte, mort le 1er janvier 1822; madame la baronne de Stassart, née de Peysac, morte le 8 juillet 1849; Alphonse de Bounder de Melsbroeck, fils de Ferdinand et de Philippine De Jonghe, mort le 1er novembre 1845, à l'âge de 16 ans; les

barons Van Weerde, dont la sépulture porte la date de 1786; les Van Reynegom, les Cornet d'Elzius, les De Roest d'Alkemade, le conseiller d'état De La Vieilleuze, les Bruneau de la Motte, les De Fraula, les De Bourgogne, les De Pestre de la Ferté, les Spoelbergh, les De Roovere, les D'Anethan, les Rittweger, les Caroly, etc.

Contre le mur extérieur de la sacristie est placée l'épitaphe du régénérateur de la peinture en Belgique, épitaphe qu'un saule pleureur permet à peine de distinguer, et qui est ainsi conçue :

ICI
SONT DÉPOSÉS LES RESTES MORTELS
D'ANDRÉ CORNEILLE LENS, PEINTRE D'HISTOIRE,
CHEVALIER DE L'ORDRE DU LION BELGIQUE,
MEMBRE DE L'INSTITUT ROYAL DES PAYS-BAS,
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE VIENNE,
DE CELLE DE MUNICH ET DE PLUSIEURS AUTRES
ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES,
NÉ A ANVERS LE 31 MARS 1739 ET
DÉCÉDÉ A BRUXELLES LE 30 MARS 1822,
VEUF DE
PÉTRONILLE-JOSÉPHINE DE SEUMON,
DÉCÉDÉE LE 2 NOVEMBRE 1814.

Celle du savant commandeur de Nieuport se trouve au milieu d'une pelouse, auprès d'autres tombes sur lesquelles le temps a déjà indiqué sa fatale empreinte. La voici :

MESSIRE CHARLES F. F. A. F. DE PREUDHOMME
D'HAILLY, VICOMTE DE NIEUPORT,
COMMANDEUR DE L'ORDRE DE MALTHE,
CHEVALIER DE L'ORDRE DU LION BELGIQUE,
CHAMBELLAN DE SA MAJESTÉ LE ROI DES PAYS-BAS,
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT ROYAL DE
PARIS, ET DE L'ACCADÉMIE (*sic*) ROYALE DE
STOCKHOLM, DE L'INSTITUT ROYAL
D'AMSTERDAM, DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE
ROYALE DE BRUXELLES, MEMBRE DES
SOCIÉTÉS ZÉLANDAISE DE FLESSINGUE, DE
HARLEM, ET CURATEUR DE L'UNIVERSITÉ DE
LOUVAIN, NÉ LE 15 JANVIER 1746,
DÉCÉDÉ LE 27 AOUT 1827.

Mais le monument vers lequel se dirigent tous les regards, et que consacre un souvenir touchant de grâce et de bonté, est celui de la célèbre Malibran, qui fut si longtemps la reine du chant et qui prodiguait avec tant d'abandon son talent inimitable, en faveur des malheureux. Elle mourut à Manchester; son mari, M. De Bériot, qui est lui-même, comme on sait, un violoniste hors ligne, fit transporter son corps à Lacken, où on lui a élévé un monument en forme de chapelle, et dont la façade est fermée par un grillage de fer travaillé. Là s'éleve, sur un socle, sa statue, de marbre blanc, sculptée par Guillaume Geefs. Couverte de longs vêtements, la tête surmontée d'une étoile, elle lève les yeux vers le ciel, comme pour y chercher sa dernière demeure. On lit, sur le socle : A la mémoire de Maria Félicia Garcia Malibran de Bériot, et plus bas ces quatre vers de M. de Lamartine :

Beauté, génie, amour, furent son nom de femme,
Écrit dans son regard, dans son cœur, dans sa voix.
Sous trois formes au ciel appartenait cette âme.
Pleurez terre! et vous, cieux, accueilliez la trois fois!

Alphonse Wauters (1).

(1) Les pages qui précèdent sont extraites du nouvel ouvrage de M. Wauters, l'*Histoire des environs de Bruxelles*, publication très-considérable et dont il a déjà paru 10 livraisons, de 80 pages in-8° chacune. La description de Lacken sera comprise dans la onzième livraison, qui paraîtra au commencement de l'année prochaine.

Notes d'un Amateur

SUR QUELQUES TABLEAUX

DU MUSÉE DE PEINTURE DE BRUXELLES,

POUR SERVIR A LA RÉDACTION D'UN LIVRET (1).

« Le Musée de Bruxelles vaut mieux que sa réputation. »
L. Viardot.

Il y a quelque temps, en faisant voir à des étrangers les tableaux curieux de l'École flamande ancienne réunis dans une des salles du Musée, je crus trouver dans le livret *publié par les soins de la Commission administrative,* les indications tout au moins nécessaires que le premier visiteur

(1) Dans le *Vlaemsche Rederyker,* recueil littéraire qui se publie à Anvers sous la direction de Mr J. F. Van Kerckhoven, nous lisons dans la 3e livraison du tome XVII, année 1852, un article critique de cet écrivain contre le travail si intéressant que Mr A. Siret a publié dans le *Messager des Sciences historiques* de cette année, p. 162, sous le titre de la *Gravure en Belgique.* L'auteur croit pouvoir y relever quelques erreurs dans lesquelles M. Siret serait tombé et que celui-ci, si elles sont réelles, s'empressera probablement de redresser à l'occasion. Malheureusement le ton acerbe que prend M. Van Kerckhoven, ôte à ses observations le caractère d'impartialité qui en ferait la force et nous fournit la preuve que dans cet article, il a plutôt eu l'intention d'attaquer M. Siret comme écrivain que de signaler les erreurs dont nous parlions tout à l'heure. C'est là une façon d'agir contre laquelle nous ne saurions trop protester, et nous aurions certainement applaudi aux intentions du critique anversois si elles avaient pu se dégager des considérations de parti et de ses préventions personnelles contre M. Conscience, notre célèbre romancier flamand, qui en dénaturent le sens d'une manière si fâcheuse.

Note de la Rédaction du Messager.

venu a le droit de demander à des *Guides* de cette espèce. Mon étonnement et ma confusion furent grands, je l'avoue. Quoi, en présence de véritables chefs-d'œuvre, orgueil et gloire de notre école nationale, dans un pays où les traditions de l'art sont pieusement transmises de génération en génération, au milieu de ce Musée *qui vaut mieux que sa réputation,* pas un mot, pas une ligne, pas une notice qui satisfasse même d'une manière sommaire, l'admirateur de nos vieux Flamands. Je le dis avec douleur, le livret offert au visiteur est insuffisant et, chose plus grave, fautif presque à chaque page. Il est plus que temps qu'une œuvre présentable se substitue au triste catalogue dont nous venons de parler, et c'est pour apporter notre petite pierre au monument, que nous offrons les notes suivantes à ceux qui pourront les employer d'une manière utile à l'art et à la réputation du Musée.

Ces notes sont très-incomplètes sans doute, mais, réunies à d'autres éléments qui peuvent se produire, mêlées à des renseignements que leur publication peut faire connaître, refondues, remaniées et appropriées au but qu'un *livret* doit se proposer, elles offriront peut-être quelque intérêt. En outre, elles sont, le plus souvent, toutes matérielles et ne portent que sur des dates, des descriptions, des analyses et quelquefois aussi sur la nature des sujets. A ce propos, je recommande d'une manière toute spéciale à l'attention de qui de droit, la note qui concerne le tableau du Calabrèse, n° 257. Je crois avoir établi clairement le sujet de cette œuvre remarquable, sujet longtemps douteux et emprunté abusivement par le livret à la vie de Cléopâtre.

Écoles flamande, hollandaise et allemande.

D'ARTHOIS ou VAN ARTOIS.

Jacques Van Artois est né en 1615 à Bruxelles et mort en 1665. Le tableau de ce peintre, marqué au livret n° 1, porte la signature suivante : *Jacques d'Arthois f.* et non Van Artois. Cet artiste n'eut pas de grands succès de son vivant, et bien qu'il acquit quelque fortune par son travail, il mourut mal apprécié. Aujourd'hui, ses tableaux où l'on retrouve parfois la grandeur du Poussin, sont très-recherchés; malheureusement quelques-uns d'entre eux tournent au noir. Il est à remarquer, à ce sujet, que les œuvres du Poussin et celles de ses imitateurs, tournent toutes au noir d'une manière si générale qu'on doit supposer que les mêmes procédés de coloris auront été employés par le maître et son école (1).

On sait que D'Arthois peignait médiocrement la figure; aussi eut-il souvent recours à ses amis pour l'étoffage de ses tableaux. Teniers vint le plus souvent à son secours, ainsi que Pierre Bout, Daniel Van Herp et d'autres.

La signature de D'Arthois donne à penser que, d'origine française, il aura cherché à donner une apparence flamande à son nom en traduisant la particule *De* en *Van*.

Le n° 4 représente la *Conversion de S^t^-Hubert,* par d'Arthois, Crayer et Seghers. Une répétition de ce tableau se voit dans l'église S^t^-Jacques, à Louvain; seulement les animaux sont de Pierre Boel et le paysage de L. De Vadder.

(1) Un imitateur du Poussin, J. B. Juppin, a produit plusieurs tableaux où l'on signale la même tendance. Ce Juppin, Namurois, mérite d'être mieux apprécié qu'il ne l'a été jusqu'à présent (Voir les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. II, p. 155; *Rapport sur des tableaux de Juppin,* par Marinus).

« Ce beau tableau, dit Descamps, a l'air d'être fait de rien » et fort vite. On a cru dans le pays que l'original était à » deux lieues d'ici, dans l'église de la paroisse de Levendael; » je n'ai jamais vu ce dernier, mais j'ose certainement assu- » rer celui de Louvain original et très-beau. » Ce troisième tableau existe-t-il? Par quels artistes le premier a-t-il été fait et qui le possède? Ces questions seraient intéressantes à résoudre.

ABRAHAM BEGEIN.

La Marine, n° 10, est signée *A. Begein,* 1659. Or, tous les dictionnaires le font naître en 1650. C'est évidemment une erreur; la précocité de cet artiste peut avoir été grande, mais peut-elle avoir été miraculeuse au point de remonter à l'âge de neuf ans? Je remarquerai au sujet de ce peintre que depuis sa mort et nonobstant le témoignage de sa signature, les biographes ont orthographié son nom de toutes les manières, excepté de la bonne.

J. B. DE ou VAN CHAMPAGNE.

Le livret dit par erreur « né en 1645. » C'est 1650 qu'il faut lire (1).

PHILIPPE DE ou VAN CHAMPAGNE.

Une étourderie du livret nous affirme que le tableau n° 21 représente *Ste-Geneviève de Brabant.* Or, la sainte est au milieu de ses moutons et non pas avec la biche traditionnelle. L'artiste a positivement peint *Ste-Geneviève de Nanterre,* patronne de Paris; je n'en veux pour preuve que le fond du tableau, où l'on reconnaît parfaitement la ville patronnée par Ste-Geneviève. Une autre observation importante est celle-ci : Geneviève de Brabant n'a jamais été canonisée ni même béatifiée. C'est à Jean Molanus (2) et

(1) Baron de Stassart, *Belges illustres,* article Ph. de Champagne.

(2) Vide : *Joan. Molani, Natales Sanctorum Belgii et eorumd. chronologica recapitulatio,* 1595.

à Aubert Le Mire (1) que nous devons cette erreur généralement répandue.

HENRI DE CLERCK.

La *Sainte Famille* de ce peintre, n° 53, est signée de la manière suivante : Mathæi xix cap a° 1592 H De Clerck. Ce qui n'empêche pas les biographes en général et le livret en particulier, d'orthographier ce nom tout autrement qu'il doit l'être.

MICHEL VAN COCXCYEN, communément COXCIE.

Ce peintre est né en 1499 et non en 1497. C'est ce que prouve une inscription placée sur un tableau du Musée d'Anvers et rapportée par M. Van Lérius (2).

Le beau *Couronnement d'épines,* n° 41, que possède notre Musée, est d'une forme qui permet de soupçonner l'existence de deux volets disparus aujourd'hui. Des recherches intelligentes faites dans les archives de l'administration, permettraient sans doute de remonter aux lieux de provenance et d'arriver ainsi à savoir ce que ces volets représentaient (les donateurs peut-être) et ce qu'ils sont devenus.

GASPARD DE CRAYER.

Le *Martyre de S^t^-Blaise,* n° 55, fut peint, dit le livret, par De Crayer à l'âge de 86 ans. Le Musée de Gand possède aussi un *Martyre de S^t^-Blaise* du même artiste, avec cette signature : G. D Crayer, F. a° 1668, æt 86 (3). Où donc alors

(1) Vide : *Fasti Belgici et Burgundici, auctore Auberto Miraeo Bruxellensi.* 1622.

(2) Voyez le *Messager,* année 1851, p. 165, aux notes. M. Van Lérius, dans l'excellent travail inséré dans ce volume, a précisé avec une lucidité peu commune des dates et des faits sur lesquels nous n'avions que des données incertaines.

(3) La cathédrale de S^t^-Aubain, à Namur, possède également un *Martyre de S^t^-Blaise,* mais c'est évidemment une copie, assez heureuse du reste, de l'œuvre du maître. Cette copie est un don du curé d'Auvelois (*Notice sur la cathédrale de Namur,* par un membre du clergé attaché à cette église. Namur, 1851).

se trouve l'original? Les deux tableaux sont-ils de la même main? Il ne serait certes pas inutile d'éclairer le public à cet égard; de plus, on arriverait peut-être à connaître des particularités nouvelles relatives à l'histoire du célèbre élève de Michel Van Coexcyen.

La tombe de De Crayer se voit, dit-on, dans l'église des Dominicains, à Gand. Je n'ai pu la trouver et je n'ai pu obtenir aucun renseignement sur cette poussière, à laquelle la ville de Gand devrait attacher quelque prix. L'église des Dominicains est vieille, son heure peut sonner, les ossements du grand peintre disparaîtront-ils aussi?

Au n° 60, représentant *le chevalier Donglebert et sa femme en adoration devant le Christ mort,* le livret nous apprend que ce tableau se trouvait au-dessus du tombeau du chevalier Donglebert. Fort bien, mais encore conviendrait-il de dire où le tombeau était placé.

Le n° 65 représente, d'après le livret, *le Martyre de Ste-Apolline.* L'explication qui suit s'écarte de cette indication et nous montre la sainte debout, tenant l'instrument de son martyre et accompagnée de trois anges. A quoi faut-il s'en tenir, au martyre ou à l'apothéose?

MARTIN DE VOS.

M. Van Lérius nous fait connaître (1) la date de naissance de ce peintre, date sur laquelle nous n'avions aucun renseignement précis et que le livret fixe à 1524. Une inscription qui se trouvait sur la pierre tumulaire du maître, porte qu'il mourut en 1603, âgé de 72 ans; c'est donc en 1531 qu'il vit le jour.

FRANÇOIS DE VRINT, CONNU SOUS LE NOM DE FRANÇOIS FLORIS.

Sur le volet gauche du *Jugement dernier,* on remarque le même écusson trois fois répété, avec les dates de 1568-

(1) Voyez *Messager,* 1851, p. 168.

1588-1630 et trois portraits d'homme. Ces dates ont été peintes après coup et successivement. Ces portraits sont, sans nul doute, ceux des donateurs qui auront fait mettre le tableau dans la chapelle de Notre-Dame des Victoires d'où il provient. Il ne serait peut-être pas difficile de connaître la famille à qui l'œuvre de Floris est due et qui en a fait une espèce d'obituaire.

Au n° 93, nous assistons, dit le livret, à une *Altercation entre deux époux*. Je veux bien que ce soit une altercation entre deux époux, quoique l'explication me paraisse difficile à justifier, mais je pense que les ombres de la mort devaient envelopper Floris depuis longtemps lorsque ce tableau fut mis au jour. En d'autres termes, je l'attribue à un des élèves de ce maître (1).

JEAN HOLBEIN.

Portrait de Thomas Morus, n° 110. Le fond vert-clair de ce portrait est remarquable. C'est, je pense, sur cuivre. Il serait bon que l'administration du Musée indiquât sur le nouveau livret, que le bon sens et le public demandent instamment, la matière sur laquelle l'œuvre est peinte. Ce détail est parfois précieux pour l'étude de certains tableaux.

JACQUES JORDAENS.

S^t^-Martin guérissant un possédé. Ce tableau est signé de la manière suivante : I. Iordaens. fecit. an. 1630.

On sait que ce maître mourut de la *suette,* à l'âge de 85 ans. Son corps fut transporté à Putte et enterré dans le cimetière de l'église réformée de cette localité, car, pour des causes restées jusqu'à présent un mystère, Jordaens abjura la religion catholique.

Comme toute chose en ce monde, sa tombe fut oubliée jusqu'en 1829, époque à laquelle un négociant d'Anvers

(1) Le catalogue du Musée d'Anvers est tombé dans une erreur semblable, erreur que M. Van Lérius a relevée, p. 167 du précédent volume du *Messager.*

découvrit la pierre qui recouvrait son corps. M. Cornélissen fit, à l'occasion de cette trouvaille, une notice intéressante (1). En 1845 (le temps de la réflexion avait duré seize ans), on apprit que le gouverneur du Brabant septentrional « venait de décider la prompte restauration du tombeau de Jordaens qui se trouve dans l'état de dégradation le plus déplorable; *déjà* les travaux sont adjugés et même à la veille d'être commencés. » (2)

Le croirait-on, jusqu'à présent rien n'a été fait! Les ossements du grand coloriste attendent encore une tombe digne de lui. Ses œuvres sont payées au poids de l'or et sa cendre s'éparpille au vent. Ah! c'est plus que de l'indifférence, c'est de l'ingratitude.

L'inscription de la pierre de Putte nous apprend que la femme et la fille de Jordaens reposent près de lui, et que cette dernière mourut le 18 octobre 1678, c'est-à-dire le même jour que son père.

JEAN LINGELBACH.

Son tableau : *Vue de la Place du Peuple à Rome,* est signé I. Lingelbach, anº 1680.

CORNEILLE MOLENAER.

Ce peintre était louche; on l'appelait, à cause de son infirmité, *Neel de Scheele*. Van Mander nous apprend que tombé dans la plus profonde misère, Molenaer travaillait à raison de trente sous par jour. Bien que le livret annonce imperturbablement qu'il naquit en 1540 et mourut en 1589, de nombreuses recherches m'ont prouvé qu'aucune de ces dates n'est exacte. Je n'ai rien trouvé non plus qui m'autorise à les remplacer par des chiffres certains.

(1) *Messager des Arts et des Sciences*, année 1835.
(2) Journaux de 1845.

HENRI MOMMERS.

Son *Marché aux Herbes,* n° 138, est signé en lettres rouges sur une pierre bleue. Ce peintre est recherché, malgré son dessin d'une faiblesse extrême.

ANTOINE PALAMÈDE STEVENS.

Son *Portrait d'homme,* n° 151, est signé et porte la date de 1650; le livret (1) le nomme Antoine *Palamèdes,* prenant ce dernier nom pour son nom de famille et omettant son véritable nom qui est Stevens.

FRANÇOIS POURBUS LE VIEUX.

Le livret est ici d'une fâcheuse obscurité de rédaction : il nous dit que Pourbus est né à Bruges en 1540 et mort en 1580; or, plus loin, dans le supplément, page 140, au n° 591, il mentionne de Pourbus un portrait du magistrat Jacques Van der Gheenste, échevin et conseiller de la ville de Bruges, en 1552. Pourbus avait-il donc douze ans quand il fit ce portrait, ou bien est-ce seulement un vice de rédaction et l'auteur de la note a-t-il voulu dire que ce portrait est celui de Jacques Van der Gheenste, *nommé* échevin et conseiller de la ville de Bruges en 1552? C'est possible; néanmoins, il semble, en présence de ce qui précède, qu'on pourrait demander un peu plus de clarté à la rédaction de la note explicative.

Le n° 152 est un beau portrait d'homme, qui porte l'inscription suivante : 1575 ÆTA 3... Le reste manque ou est caché par le cadre, ce qui ne devrait pas être. La date de la mort de François Pourbus n'est pas connue. Les uns prétendent qu'il mourut en 1580, les autres en 1584, et enfin, une troisième catégorie de biographes, se fondant sur Men-

(1) L'édition de 1847 porte que ce peintre naquit en 1607 et mourut en 1658. Ces dates appartiennent à son frère Palamède Stevens. L'erreur a été rectifiée dans l'édition de 1851.

saert, Descamps et d'anciennes notices, soutiennent qu'il vivait encore en 1588. Il naquit en 1540.

PIERRE PAUL RUBENS.

Le Seigneur voulant foudroyer le monde (1), n° 160, est le même sujet que celui traité par l'artiste, avec quelques différences, pour l'église des Dominicains d'Anvers, d'où il a été enlevé en 1794. Dans le livret du Musée de Lyon, publié en 1827, M. Artaud s'exprime ainsi sur le tableau du maître : « S^t^-François, S^t^-Dominique et plusieurs autres » saints préservent le monde de la colère de Jésus-Christ. » Ce tableau a été longtemps exposé au Musée de Paris. Il » est d'une couleur et d'un effet admirables. Haut. 17 pieds » 1 pouce, larg. 11 pieds 2 pouces. » On voit par là que la disposition du sujet n'est pas la même, et les personnes qui ont vu les deux tableaux n'hésitent pas à donner la préférence à celui de Lyon. Comment se fait-il que la Belgique ne soit pas rentrée en possession de ce chef-d'œuvre? Lors de la restitution des tableaux enlevés à notre pays, le Gouvernement français avait promis de nous renvoyer plus tard ceux qui, pour le moment, n'étaient pas à sa disposition immédiate. Cette promesse a été faite en 1815; voilà, de bon compte, trente-sept ans qu'elle est à tenir (2).

Station du Christ, montant au Calvaire, secouru par Marie-Madeleine, n° 165. A part l'incorrection de cette phrase, il est à remarquer que la femme qui s'avance vers

(1) Voyez une *étude* sur ce tableau, écrite avec une rare élégance par M^r^ L. Alvin, *Société des gens de lettres belges, compte-rendu.* 1848, Deltombe, broch. in-8°.

(2) C'est une chose bizarre que cette apathie des nations à rentrer dans la légitime possession de ce qui leur a été enlevé ou de ce qui leur revient. Nous assistons depuis 1815 à une véritable spoliation artistique, et nous voyons d'un autre côté la France refuser d'accorder l'hospitalité de la tombe aux ossements de J. B. Rousseau, recueillis en 1842 dans un cornet de papier gris et déposés, du reste, depuis, dans un endroit fort convenable par les soins du Gouvernement belge.

le Christ ne lui porte pas secours. La passion de N. S. ne rappelle rien de semblable. Le personnage que le livret veut désigner, est tout simplement Ste-Véronique tenant à la main le linge qui va étancher la sueur de la face divine et en conserver les traits.

Adoration des Mages, n° 165. Le même sujet, avec quelques changements, se trouve au Musée de Madrid, peint par le même maître, ainsi qu'au Musée d'Anvers. Le tableau de Madrid est, de l'avis de tout le monde, le plus beau des trois et le plus noblement conçu. On y voit le portrait de Rubens dans le groupe de droite. Ce portrait a été peint à Madrid, tandis que le tableau a été fait à Anvers.

ANTOINE SALLAERT.

Les nos 170, 171, 172 et 173, représentant des scènes empruntées aux mœurs bruxelloises, du temps d'Albert et d'Isabelle, sont des archives parlantes. Il n'y aurait rien de déplacé à ce que le livret fît ici succinctement connaître le caractère de ces scènes autrement qu'en forme d'explication. Les nos 172 et 173 sont, du reste, accompagnés d'une notice, comme celles que nous voudrions voir consacrer aux nos 170 et 171; seulement, un caractère authentiquement historique ne leur messaierait pas.

DANIEL ZEGERS.

Le livret écrit Seghers, mais nous devons en croire de préférence Papebrochius, qui adopte l'orthographe ci-dessus.

JEAN SIBERECHTS.

Scène matinale de travaux rustiques, n° 184. Phrase peu élégante et d'une pureté de correction douteuse. On pourrait la remplacer par celle-ci : *Scène rustique, — effet du matin.* Ce joli tableau est signé : J. Siberechts, anno 1660. Le livret annonce que le tableau représente une *scène matinale,* et dans l'explication du sujet, il dit que *la*

lumière représente un jour vers son déclin. Il serait pourtant bon que le public sut à quoi s'en tenir. Est-ce le jour? Est-ce la nuit? On sait qu'à un certain moment de la journée et à la campagne, la transition de l'obscurité à la lumière et vice-versa permet parfois de douter de l'heure du jour; ce moment, si bien saisi par le peintre, paraît avoir singulièrement embrouillé les idées du rédacteur.

M. B. DE STOMME.

Le tableau de cet artiste, n° 190, est signé : M. B. de Stomme a° 1644, et non *Stomme* tout court. Ce peintre n'est autre que Henri Van Avercamp, dit Stomme, et né, croit-on, à Campen. Ce sobriquet lui avait été donné, non par suite d'un défaut corporel, mais à cause de sa manière d'être habituelle. Pourquoi signait-il ses œuvres de cette épithète peu flatteuse après tout? c'est ce que je n'ai pu découvrir. Peut-être aura-t-il voulu suivre en cela la mode italienne.

B. VANDER HELST.

Les deux portraits de ce grand peintre sont signés : B. Van der Helst, 1664.

P. V. PLAS.

Son tableau, n° 208, est signé : P. V. Plas. 1647. Le livret, qui en 1847 l'appelait Vander Plas et en 1851 Van de Plas, le fait mourir en 1626!

DANIEL VAN HEIL.

Son *Hiver, scène de patineurs,* n° 221, porte les initiales D. V. H.

ISAAC VAN NICKELE.

La *Vue intérieure de la grande église de Harlem,* n° 231, porte la signature de ce peintre, mais sans date.

OTHO VENIUS.

Le n° 240 est intitulé par le livret : *La sainte Famille.* C'est encore là un acte de légèreté qu'il eut été facile avec un peu d'attention de ne pas poser. Le tableau représente *le Mariage mystique de Ste-Catherine,* auquel assiste le Capucin d'Arenberg. Deux anges apportent la couronne du martyre, et aux pieds de la sainte se voient l'épée et la roue brisée. Aucun doute n'est possible à cet égard. Ce tableau est signé et daté de la manière suivante : Otho Venius L. M. F. A. 1589. L'orthographe adoptée par le maître, devrait être respectée par la foule des auteurs qui écrivent sur l'art flamand.

A. VERBOOM ou VAN BOOM.

Le tableau de ce peintre, n° 243, est signé A. VBoom F.

Écoles Italienne et Espagnole.

FR. ALBANO, dit L'ALBANE.

Adam assis et s'appuyant sur la main droite, reçoit la pomme qu'Ève lui présente, n° 253. Ce tableau me paraît appartenir plus particulièrement à l'école du Guide.

Je ferai, à ce propos, une remarque générale concernant l'école italienne, si faiblement représentée à notre Musée. C'est qu'on a attribué fort légèrement à d'illustres maîtres des œuvres d'une médiocrité évidente. On ferait bien, une fois pour toutes, de faire examiner sérieusement cette partie de la collection qui, telle qu'elle est actuellement, baptisée de noms pompeux, fait un tort considérable à la réputation de savoir, si justement acquise aux Belges. Nous devrions tenir davantage à justifier cette réputation et ne pas imposer sans certitude et uniquement par vanité, à l'admiration du public, des Guide et des Pérugin très-problématiques. Que

l'on épure donc au plus vite notre Musée, dut-il en souffrir sous le rapport de la quantité (1).

F. FIORI, dit BAROCCI.

Le Christ appelant à lui S^t-Pierre et S^t-Simon, n° 254, est signé et daté : FREDERICVS BAROCIVS VRBINAS FACIEBAT MDLXXXVI.

MATTIA PRETI, dit LE CALABRÈSE.

N° 257.... A propos de cette œuvre sans titre, le livret s'exprime ainsi : « Les costumes bizarres et les physionomies des personnages n'ont pas permis de reconnaître le sujet de ce tableau. Cependant un amateur éclairé a bien voulu communiquer à la Commission du Musée une note exprimant l'opinion que ce tableau représente Cléopâtre se jetant en présence de Charmion, l'une de ses femmes, sur l'envoyé d'Auguste qui l'accusait d'avoir dérobé une part de ses richesses. »

D'abord, pour que ce soit Cléopâtre, il faudrait que Charmion, *une de ses femmes,* fût une femme, or, c'est un homme. Ensuite cet épisode de la vie de Cléopâtre me paraît bien futile pour avoir inspiré le Calabrèse. Dans la prochaine édition de son livret, la Commission supprimera sans doute la version de l'amateur éclairé et pourra la remplacer par celle-ci, qui paraît la seule possible :

« Hécube voulant crever les yeux du roi de Thrace Polymnestos, meurtrier de Polydore, fils d'Hécube et d'Osiam. »

On voit très-distinctement Hécube crever l'œil de Polym-

(1) Ne pourrait-on pas remplacer les médiocretés par des œuvres modernes que l'on dit reposer dans les greniers du Musée? Ne pourrait-on pas tirer parti, pécuniairement parlant, de tant de tableaux apocryphes qui, indignes d'un établissement national, figureraient avec avantage dans des cabinets d'amateurs?

nestos, et l'intention de l'artiste paraît avoir été d'insister particulièrement sur cette partie de la scène. L'homme du fond est sans doute un suivant du Roi. C'est du reste un tableau d'une composition et d'un dessin très-vigoureux. Le coloris sombre et un peu traité en clair de lune, me paraît tourner au noir.

Vers la fin de sa vie, Le Calabrèse dont l'existence fut assez orageuse, travailla pour les pauvres avec une activité extraordinaire. Comme on l'engageait à se modérer, il répondit : « Que deviendraient mes pauvres si j'abandonnais l'ouvrage? »

CANALETTO.

La *Vue de la Brenta* et l'*intérieur de l'Église de S^t^-Marc* sont, de l'avis de beaucoup d'amateurs, de médiocres copies et non des originaux. On sait que ce peintre dessinait fort mal les figures et que c'était son ami Tiépolo qui étoffait ses tableaux.

GODENTIO FERRARI.

Sa *Sainte Vierge* est signée *Godentio*. Ce peintre fut l'ami de Raphaël et partagea avec lui les leçons de Pérugin. Cette toile ne manque pas de valeur. C'est un des rares tableaux italiens du Musée qui porte un caractère authentique d'originalité.

BARBARELLI, dit LE GIORGIONE.

Ce *portrait d'un jeune homme* est trop usé pour qu'on puisse affirmer que ce soit de Barbarelli. Quoiqu'il en soit, c'est une œuvre qui porte encore les vestiges d'un talent remarquable. Le livret du Musée, imprimé à Bruxelles en 1809, intitule ce portrait de la manière suivante : *Elisabeth Amadelle Surrey, du comté de Norfolk*. Ce *portrait d'un jeune homme* passait donc autrefois pour celui d'une jeune fille connue? Il ne serait pas sans intérêt de faire quelques recherches à ce sujet.

BONDONE, dit GIOTTO.

Le Calvaire. Il est douteux que ce soit là l'œuvre d'un élève de Cimabue, malgré la teinte verte qui domine dans ce tableau. C'est sans doute à cause de cette teinte que le nom de Giotto est venu à l'esprit des rédacteurs de catalogues. A propos de cette couleur je rappellerai que le moine Théophile en recommande particulièrement l'usage, comme si seule elle avait le privilége d'échapper aux lois de l'harmonie! Les miniatures des grands Évangéliaires du temps de Charlemagne sont d'un aspect verdâtre, qui se fait même remarquer dans les ombres : c'était donc une mode d'alors, comme nous avons eu celle du rouge et comme nous avons maintenant celle du gris.

GUIDO RENI.

La *Fuite en Égypte* est signée *Guido Bolognese.* Je me suis toujours incliné devant une signature, cependant je dois avouer qu'il est tout aussi facile de contrefaire un nom écrit qu'un sujet peint. Ce tableau a quelques qualités, et si c'est un Guido Reni, je me résoudrai à croire que c'est une de ses premières œuvres. Un autre tableau du même, *Sybille inspirée par un Génie,* me paraît apocryphe. Quant à l'indication du livret, qui assure que ce sujet est tiré des poésies du Guide, je la crois fausse, car j'ai vainement cherché les poésies du Guide. Le rédacteur aura voulu parler du Dante ou de Michel-Ange. Je ferai du reste remarquer que ce sujet a été traité par un grand nombre de peintres et que jadis il courait dans les ateliers, comme a couru dans ces derniers temps *Judith et Holopherne.* Il n'était donc nullement besoin d'indiquer qu'il était extrait d'un livre quelconque.

PIETRO VANUCCI, dit LE PÉRUGIN.

On peut douter que cette *Madone* soit de lui.

J. B. SALVI, dit LE SASSO FERRATO.

Le livret juge à propos d'appeler cet artiste *Salvida*. Cette *tête de Madone* est une affreuse peinture qui n'est jamais sortie de la palette de ce peintre. Salvi traitait ses Madones avec une perfection inouïe. C'est une plate imitation, une copie détestable, que pour l'honneur de la commission administrative nous voudrions voir hors du Musée.

JACOPO ROBUSTI, dit LE TINTORET.

Martyre de S^t^-Marc (esquisse). Encore une illusion ! Cela me paraît d'une faiblesse extraordinaire comme dessin et comme couleur. Je n'hésiterais pas à envoyer ce tableau avec le précédent.

TIZIANO VECELLI, dit LE TITIEN.

Voici ce que dit Viardot en parlant des deux portraits du Titien que le Musée se vante de posséder :

« ... On trouve d'abord deux portraits *attribués* (le livret » n'*attribue* pas, il *assure*) à Titien, que je ne crois de lui » ni l'un ni l'autre. Celui du jeune homme vêtu en soie noire » me semble d'un de ses élèves, de Palma, Morone ou Boni» fazio; celui du vieillard, en toge bordée de fourrures, de » Tintoret. »

Sauf en ce qui concerne les élèves, le public était de cette opinion longtemps avant M. Viardot. J'ajouterai que le Tintoret a souvent reproduit le type de ce vieillard attribué au *Titien*, et que la dimension du n° 278 étant exactement la même que celle du n° 279, il y a lieu de croire que ces deux portraits sont de la main du Tintoret, ce qui serait déjà une très-bonne fortune pour nous. Le n° 280 (attribué à Titien), représentant le *Christ chez Simon le Pharisien*, est une imitation indigne d'un Musée qui se respecte. Ce serait rendre service à tout le monde que de l'enlever à tout jamais, voire même de l'anéantir.

VELASQUEZ.

Portraits de deux enfants. C'est, je pense, une copie très-adroitement faite comme coloris; il est même possible que ce soit d'un élève du grand peintre de Séville, mais on peut avancer, dans tous les cas, que ce n'est pas du maître ou que c'est tout au moins de cette peinture de pacotille que Velasquez faisait faire sous ses ordres et à laquelle il donnait ensuite quelques coups de pinceau, ainsi que le pratiquait Careno. Ces portraits exercent à la vue une certaine fascination, comme tous les tableaux de l'École espagnole, mais ce prestige ne se soutient pas à l'analyse.

PAUL CALIARI, dit PAUL VÉRONÈSE.

La *Richesse répandant ses dons sur la ville de Venise* est un morceau hardi, qui paraît être un précieux original, ainsi que les *Noces de Cana*. L'*Adoration de l'enfant Jésus par Ste-Catherine,* n'est pas du maître; c'est trop timide. Il se pourrait toutefois que l'œuvre ait été faite dans ses ateliers, par ses élèves et sous ses yeux.

École française.

FR. CLOUET, dit JANET.

Il existe au Louvre un portrait d'Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX qui, si mes souvenirs sont fidèles, a une étonnante ressemblance avec le portrait d'*Élisabeth, reine d'Angleterre,* de notre Musée, et que le livret assure être de Fr. Clouet tandis que je crois faire beaucoup d'honneur à ce panneau en l'*attribuant* seulement à ce peintre. Les portraits de Clouet, au Louvre, font tellement pâlir celui-ci, que je m'étonne qu'il se soit trouvé des experts assez audacieux pour baptiser du nom de Clouet une peinture aussi faible, d'autant plus qu'on n'y retrouve en aucune façon la manière du maître.

GYSELS.

Voici un nom inconnu dans l'École française et que j'ai vainement demandé à toutes les biographies estimées. Je suppose que l'on a voulu parler de Pierre Gysen, Flamand, né à Anvers et élève de Breughel de Velours, ou peut-être d'un Hollandais nommé François Gyzels, né à Leyde, mais connu comme peintre d'histoire et de portraits. Le nom de Pierre Gyzen fut écrit de six à huit manières différentes : Ghysels, Gysel, Gysje, etc. Sa naissance, son genre de peindre, son maître, tout l'éloigne d'une école où je ne puis m'expliquer son classement.

PIERRE MIGNARD.

Portrait de femme sous la figure de Diane couchée. Ceux qui verront cette œuvre du peintre champenois après sa *Vierge à la grappe* et son portrait de *Mme de Maintenon*, seront convaincus que ce portrait est une méchante copie fort laidement dessinée et tout aussi laidement peinte. De plus, comment est-il probable que cette figure de femme soit un portrait, puisque le livret assure que ce tableau faisait partie d'un plafond. Or, au plafond, l'on ne peignait d'autres portraits que des figures historiques plus ou moins allégorisées par les circonstances.

—

L'École française est presque nulle à notre Musée, car je compte pour peu de chose le très-faible Le Sueur, le Vouet et le Bourguignon qui en font partie.

Auteurs inconnus.

—

Le nº 299, représentant une *Déposition au tombeau*, est, d'après le livret, attribué à un élève de Caravage, appelé Van der Zanne. Le livret ajoute qu'il existe un tableau semblable dans l'église de San Pietro in Monto-Orio, à Rome,

par ledit Van der Zanne et dont celui-ci serait la copie. Le nom de Van der Zanne n'est pas à trouver dans ceux des quinze à vingt mille peintres sauvés de l'oubli. Voici ce que dit l'itinéraire de Rome et de ses environs, par Nibby et Vasi, à l'article concernant le San Pietro in Monto-Orio : « ... Les peintures de la chapelle suivante sont de Théodore Flamand. » Cette dénomination est bien vague, cependant c'est un point de départ qui peut nous servir. On sait que les Italiens et les Espagnols mettent volontiers pour les étrangers, après le nom de baptême, l'indication de leur nationalité. C'est ainsi qu'une quantité de nos peintres ne sont désignés que par leur prénom, accompagné du *fiammengo* d'usage. Le Flamand dont il s'agit dans l'itinéraire s'appelle Théodore; quels sont les peintres porteurs de ce prénom qui se sont rendus en Italie? Nous n'en connaissons qu'un, c'est Théodore Van Loon. Voyons maintenant ce que dit M. Valery, dans ses *Voyages en Italie,* page 466, édition de Bruxelles, Hauman, 1842 : « On attribue sans » beaucoup de fondement les peintures de la chapelle sui- » vante (église de S^t^-Pierre à Montorio) à Van Dyck, venu » à Rome pour y faire un long séjour, etc. Quel que soit » l'auteur de ces peintures fort endommagées, représentant » le *Christ mort* et divers sujets de la Passion, elles rappel- » lent la verve d'exécution de Michel-Ange de Caravage... »

Tout le monde est donc d'avis que le tableau de l'église de S^t^-Pierre à Montorio est caravagesque et qu'il émane d'une palette flamande. Or, les biographes nous montrent Théodore Van Loon comme étant généralement trop sombre en couleur. N'est-ce pas là un rapprochement curieux et n'est-on pas en droit de conclure de tout ce qui précède que le tableau de Montorio est de Van Loon et que celui du Musée en est la copie?

A moins cependant que les rédacteurs du livret ne m'apportent un Van der Zanne bien et dûment authentique et, surtout, élève du Caravage.

N° 312, *Marthe et Marie.* Ce tableau est parfaitement et très-lisiblement signé : Abel Grimmer fecit 1614. C'est donc par négligence qu'il se trouve placé sous la rubrique d'*auteurs inconnus.*

Ce peintre est évidemment celui qui est désigné par les biographes sous le nom d'Adam Grimmer ou Griemer, mort en 1640, élève de Grunewald, et demeurant à Francfort-sur-Mein. Le tableau du Musée est fait avec beaucoup de finesse et de transparence. Il a tout-à-fait une tournure allemande.

Le n° 316 représente un *Portrait de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne.* Ce n'est pas là, semble-t-il une peinture contemporaine du modèle. Dès lors il n'offre qu'un médiocre intérêt.

—

La plupart des tableaux placés sous la rubrique d'*auteurs inconnus,* sont des copies. Quelques-uns ont du mérite; on devrait enlever tout ce qui ne porte pas le cachet du talent ou la signature du maitre. Loin d'y perdre, le Musée ne pourrait qu'y gagner en estime et en valeur.

TABLEAUX ANCIENS.

—

JEAN DE MAUBEUGE ou MABUSE.

M. Waagen et le livret du Musée appellent ce peintre Jean Gossaert. Je le veux bien, mais ce nom, où l'a-t-on trouvé? Sur quel tableau, dans quel document, dans quelles archives l'a-t-on déterré? C'est ce que mes recherches n'ont su découvrir.

M. Nieuwenhuys, dans sa *Description de la Galerie des tableaux de S. M. le Roi des Pays-Bas* (Bruxelles, 1845),

dit, sans apporter de preuves à son assertion, que Jean de Maubeuge naquit en 1492, et qu'il mourut vers 1557.

M. Alfred Michiels, *Histoire de la Peinture flamande et hollandaise,* assure qu'il tenait déjà le pinceau avant 1495. Le même auteur avance qu'en 1495, il peignit le portrait des enfants d'Henri VII.

Le livret du Musée, édition de 1847, dans sa notice, lui donne pour date de naissance l'année 1499. L'édition de 1851 porte 1468.

M. De Laet, dans son catalogue du Musée d'Anvers, produit les dates suivantes : 1470-1532.

Le livret de 1809 mentionne seulement la date de sa mort : 1562.

Descamps assure très-étourdiment qu'il est né en 1496 et Fiorillo l'imite.

M. Waagen s'appuie fort judicieusement sur le portrait de ce maître, gravé par J. H. Wierix et publié par Théodore Galle, à Anvers. On lit sur ce portrait que Mabuse mourut à Anvers le 1er septembre 1532, et qu'il fut enterré dans l'église Notre-Dame en cette ville. Or, ce peintre fit le portrait du jeune prince Henri, alors que celui-ci pouvait avoir sept ans, comme on peut s'en assurer en voyant ce célèbre tableau à Hampton Court. Le prince naquit en 1492, de sorte que cette peinture appartient à l'année 1499 et non 1495, comme l'avance M. Michiels et beaucoup d'autres avec lui. M. Waagen remarque que ce tableau décèle déjà un artiste complétement formé, de manière qu'on peut hardiment admettre qu'à cette époque notre peintre pouvait avoir environ trente ans, ce qui ferait remonter l'année de sa naissance vers l'an 1469.

Voilà presque tous les doutes levés, et l'on doit considérer comme à-peu-près certaine la date de mort donnée par M. Waagen.

C'est Mabuse, qui le premier d'entre les artistes belges,

représenta des sujets mythologiques. Il excellait dans la connaissance du nu et de l'anatomie. Contrairement à ce qu'on a cru jusqu'aujourd'hui, Mabuse a peint beaucoup de portraits et l'Angleterre en possède un grand nombre (*Guicciardini's Account of the ancien flemisch School of Painting*. London, 1795).

On a fait mourir ce peintre dans les prisons de Middelbourg. Or on vient de voir qu'il mourut à Anvers en 1532.

Le Christ chez Simon le Pharisien, tel est le sujet du tableau de Mabuse.

Le Christ est assis à la table de Simon, à droite et sur le devant du tableau. La Madeleine, dans une position naïve, se glisse sous la table et se met en devoir de laver les pieds du Sauveur. A l'autre coin est Judas, qui regarde l'action de la Madeleine et sourit d'un air de mépris et de dédain. Sur le dernier plan est une autre table, où sont assis quelques-uns des disciples du Christ, entre autres S^t^-Jean et S^t^-Pierre. La scène se passe au milieu d'une architecture qui rappelle le style de la Renaissance. Sur le volet droit est figuré *S^te^-Madeleine conduite au ciel par un ange,* et non pas l'*Assomption de la Vierge,* comme M. Waagen le dit par erreur. Le volet gauche représente la résurrection de S^t^-Lazare. Dans le volet droit on voit S^t^-Bernard, à genoux, sur le premier plan. Je ne sais ce qui a pu donner l'idée de croire que ce personnage est S^t^-Bernard; pour moi, je pense que c'est tout simplement le portrait du donateur, l'écusson que l'on voit sur le tapis ne contribue pas peu à me fortifier dans cette opinion. La devise de l'écusson est : *cum moderamine.*

Le livret dit que ce tableau provient de l'abbaye de Dieleghem, où M. Waagen prétend qu'il était déjà connu comme l'œuvre de Mabuse. Je ferai cependant observer que Descamps, qui visita cette abbaye vers le milieu du dernier siècle, n'en fait aucune mention et qu'il parle du *Martyre*

de S^t^-Blaise (1), par Crayer, d'une *Assomption* de Janssens, d'une *Nativité* de Van Loon, et d'une *Adoration des Mages,* par Van Orley, tandis qu'il ne dit pas un mot du *Christ chez Simon,* qui était cependant de nature à attirer ses regards autant et plus peut-être que les œuvres qu'il vient de citer. La beauté de l'architecture a fait penser à beaucoup de personnes que Mabuse a dû faire ce tableau à son retour d'Italie; M. Waagen croit le contraire et dit qu'il est le dernier ouvrage du maître avant son départ pour le berceau des arts.

M. Alfred Michiels, dans son *Histoire de la Peinture flamande et hollandaise,* tome III, page 67, exprime des doutes sur l'authenticité du tableau de Mabuse. Cet écrivain n'a probablement pas examiné attentivement cette œuvre d'élite qui forme un des joyaux de notre Musée. Les meilleurs critiques et mieux que cela, le public, sont généralement d'accord pour reconnaître Mabuse comme le seul homme capable d'avoir exécuté cette peinture si extraordinaire et si parfaite.

Puisque j'ai cité M. Waagen, je rappellerai que cet auteur judicieux affirme que les tableaux représentant le *Jugement rendu par Cambyse sur le juge inique* et l'*Exécution de ce Jugement,* lesquels ont été jusqu'aujourd'hui attribués à Antoine Claeyssens, sont de Mabuse. La note de M. Waagen, à ce sujet, est curieuse; on la lira sans doute avec intérêt :

« C'est manifestement à la même main (de Mabuse) qu'ap» partiennent, ainsi que nous nous en sommes convaincu » par une minutieuse comparaison de toutes les parties, les » deux tableaux de la même collection (celle de l'Académie » de Bruges) qui représentent le *Jugement rendu* par Cam» byse sur le juge inique et l'*Exécution de ce Jugement,*

(1) Serait-ce le *Martyre* du Musée de Bruxelles ou celui du Musée de Gand?

» lesquels jusqu'à ce jour ont été d'une manière inconce-
» nable, attribués à Antoine Claeyssens. Car nous savons
» historiquement que ce peintre mourut à Bruges en 1613,
» et plusieurs de ses ouvrages, qui se conservent dans cette
» ville et qui portent son nom et l'indication des années où
» ils ont été peints, prouvent qu'il a fleuri pendant la se-
» conde moitié du XVI^e^ siècle, époque à laquelle ces ouvra-
» ges correspondent dans toutes leurs parties, autant qu'ils
» diffèrent des deux peintures dont nous venons de parler.
» Sur le panneau qui représente le jugement de Cambyse,
» on lit très-distinctement le millésime de 1498, tracé en
» gros caractères; cet ouvrage remonte donc à une époque
» bien antérieure à celle où Antoine Claeyssens naquit.
» Comme dans ce millésime, le chiffre 4 est encore figuré
» par la forme gothique d'un 8 ouvert à la partie inférieure,
» on a lu jusqu'à présent 1598 au lieu de 1498; et c'est à
» la première de ces deux années que le catalogue de 1845
» rapporte l'exécution de ce tableau. Mais c'est à l'an-
» née 1498 que le caractère de ces peintures nous ramène
» directement; les costumes sont de cette époque, à laquelle
» appartiennent aussi la conception naïve, décidément
» réaliste et encore en harmonie avec le style de Van Eyck,
» ainsi que la minutie de l'exécution, et enfin le coloris vi-
» goureux, gras et chaud de cet ouvrage. »

Il me semble que cette opinion hardie vaut bien la peine qu'on l'étudie; il serait bon que les nombreux artistes-écrivains que Bruges possède élucidassent la question (1).

La Vierge et l'enfant Jésus, que le livret attribue à Mabuse, n'est pas de lui. C'est là une opinion généralement reçue maintenant et dans laquelle un examen attentif ne

(1) Les *Inventaires des objets d'art de la province de la Flandre occidentale*, publiés cette année, attribuent ces tableaux à Bartholomé de Milan. Je n'ai trouvé nulle part le nom de cet artiste.

peut que fortifier l'amateur. Quelques écrivains ont pensé que la Vierge était le portrait de la marquise de Vere, à la maison de laquelle le peintre était attaché. C'est une erreur; le tableau dont il s'agit, est à la Pinacothèque de Munich.

JACQUES GRIMMER ET NON GRIMNER.

Histoire de la vie de S^t^-Hubert. M. Ed. Fétis, dans une note qu'on lit dans sa *légende de S^t^-Hubert,* dit que la vision de ce saint a fourni à Jacques Grimmer le sujet d'un tableau à volets, qui se trouve au Musée de Bruxelles. C'est là une erreur du livret, dans laquelle M. Fétis est tombé à son tour. Le *Journal de Bruxelles,* dans son n° du 28 novembre 1846, rectifie cette erreur. Voici, selon l'auteur de cette rectification, le véritable sujet de ce tableau.

C'est la vie de S^t^-Eustache et de Théopiste, son épouse, avec leurs deux fils Agapis et Théopiste, qui tous ont souffert le martyre sous l'empereur Adrien. Les légendes de Rosweidius s'expriment de la manière suivante sur le compte de ces saints personnages.

Eustache, cet illustre Romain, était grand amateur de la chasse; il arriva un jour, à peine avait-il lancé ses chiens, qu'un cerf d'une taille extraordinaire s'offrit à ses regards, portant un crucifix entre les branches de son bois. En même temps une voix se fit entendre qui l'invitait à embrasser le christianisme.

Poursuivi de ce chef il dût fuir, et dans sa fuite il souffrit des maux incroyables. Pour comble d'infortune il perdit sa femme, et ses deux fils lui furent cruellement enlevés par des loups.

Plus tard l'empereur ayant besoin de l'expérience de cet homme de guerre, le fit partout rechercher et le plaça de nouveau à la tête de son armée. Pendant l'expédition qu'il fit alors, il eut le bonheur de retrouver son épouse et ses enfants, et, ayant remporté la victoire sur les ennemis de

l'empire, Eustache fut reçu à Rome avec les plus grands honneurs.

Quelques jours après on voulut le contraindre à sacrifier aux idoles, pour remercier les dieux de la victoire qu'il venait de remporter; mais il s'y refusa avec courage. Ayant donc été condamné aux bêtes, lui et sa famille, et, par une grace surnaturelle, n'ayant reçu aucune blessure, ils consommèrent leur martyre dans un bœuf d'airain embrâsé.

Dans le tableau qui nous occupe, on voit toute la vie d'Eustache, rien n'y manque et, à part l'épisode du cerf, je m'explique difficilement l'aplomb avec lequel le livret a induit si longtemps le public dans une profonde erreur. Une inspection superficielle du tableau de Jacques Grimmer aurait mis les rédacteurs de l'explication en garde contre leur propre légèreté.

En faisant connaître la vie de S^t^-Eustache, le *Journal de Bruxelles* ajoute que la même erreur existe à l'égard d'une gravure d'Albert Dürer, qui représente la même vision et que le savant graveur a fait paraître sous le nom d'Eustache. Cependant, cette gravure passe généralement parmi les amateurs, comme représentant S^t^-Hubert (1).

Ce triptyque est un bel ouvrage, conçu avec naïveté et traité avec une exquise délicatesse de pinceau.

MARTIN VAN VEEN, DIT HEEMSKERK.

Le Seigneur succombant sous le fardeau de sa croix. Ce tableau porte la date de 1551, sur le panneau qui représente S^t^-Bernard recevant dans ses bras le corps du Christ. C'est un morceau précieux, mais il est à remarquer qu'il fut fait au retour d'un voyage de l'artiste en Italie, voyage dans lequel il perdit les naïves traditions de l'École flamande.

(1) L'article d'où je tire les renseignements qui font l'objet de cette note, est signé T.

JOACHIM PATENIER.

La Vierge aux sept douleurs. Bien que cette œuvre porte l'ignoble monogramme connu (1), je suis porté à croire que ce n'est qu'une copie maladroite d'un tableau perdu. La figure du Christ ne manque pas d'intention, et celle de la Vierge respire une douleur assez bien sentie, mais en général, c'est une composition exagérée, dont on pourrait peut-être louer la couleur si elle était moins lourde. C'est, avec la *Fuite en Égypte,* qui se trouve au Musée d'Anvers, le seul tableau que l'on ait officiellement attribué au célèbre ami d'Albert Dürer en Belgique.

JEAN SCHOREEL.

L'*Adoration des Mages* ne me semble pas digne du talent de ce remarquable peintre. Une particularité assez bizarre, qui témoigne de la naïveté de nos vieux peintres et qui se retrouve dans beaucoup de tableaux anciens, signale ce travail : un des mages porte au cou une chaîne d'or, à laquelle est suspendue une croix.

JEAN SWART ou VREDEMAN.

Le portique du fond n'est pas de l'architecture gothique, comme l'affirme le livret, c'est du roman très-pur. Cette partie du tableau doit avoir été faite d'après nature.

JEAN VAN CONINXLO.

Dans le tableau des *Noces de Cana,* sur la chaise d'un des docteurs, on lit : Jan Van Coninxlo. Ce qui me permettra de corriger deux fautes que la tradition nous a léguées, attendu que jusqu'à présent, nous avons vu les biographes appeler ce peintre *Gilles Van Cooninxloo.*

(1) Dans son *Histoire de la Peinture flamande et hollandaise,* M. Alfred Michiels a eu le courage d'appeler la chose par son nom. Je renvoie le lecteur à l'ouvrage susmentionné, tome III, pages 144 et 145.

HUGO VANDER GOES.

L'*Adoration des Bergers*. OEuvre assez bizarre et que distinguent deux choses : le personnage de la Vierge et l'architecture. Le reste est sans goût. La Vierge soulève délicatement le voile qui recouvre l'enfant Jésus; ce dernier est peint avec une extrême négligence. Les cheveux de la Vierge, légèrement touchés, retombent en boucles d'un blond ardent sur une longue tunique bleue à plis, d'une grande vérité. Le profil du visage est charmant, sauf une légère contraction dans la bouche.

A gauche, on voit deux bergers porteurs de figures communes et d'un dessin peu correct, surtout dans celui qui est agenouillé. L'expression du visage de l'autre démontre fort bien une anxieuse curiosité de voir l'enfant que la Vierge découvre. A droite, un berger pose un genou en terre; ce personnage est malheureusement placé et est également porteur d'un visage trivial. Peut-être le peintre, pour mieux faire ressortir la grâce divine de la Vierge, a-t-il voulu l'entourer de contrastes. Au fond, à droite, ruines bien jetées d'un couvent par où arrivent quelques personnages. Au fond, une ville qui, d'après les mœurs des artistes de l'époque, pourrait fort bien être la ville qui vit naître Vander Goes ou tout autre endroit préféré. Au deuxième plan, agneaux et bergers devant un feu. Ceux-ci regardent un ange qui s'ouvre un passage dans le ciel; ce détail est mal peint. Tout le fond est d'un bleu-vert et se termine par une montagne qui abrite la ville. Il y a dans les détails de l'architecture deux arabesques peintes avec goût. Cette œuvre ne rappelle en rien la douceur et la correction du maître de Vander Goes; aussi suis-je porté à croire qu'elle n'est point sortie de la palette de son disciple, et que c'est là le travail de quelqu'élève obscur qui s'est inspiré de son maître sans avoir pu arriver à sa hauteur.

Le livret dit que Vander Goes est né à Bruges et qu'il

florissait en 1480. M. Schayes, dans ses renseignements sur T. Stuerbout, nous apprend, en parlant de Vander Goes, que ce dernier est né à Gand. C'est ce qui est constaté par le texte suivant : « Daer vaer hem ende zynen kinderen » vergouwen ende betaelt heeft, ter estumacien ende scat- » tingen van eenen der notabelsten scildere die men binnen » den lande hier omtrent wiste te vindene, die gheboren is » van der stad van Ghendt, ende nu wonechtig es in den » Rooden-Clooster in Zuenien. » On sait, à n'en pas douter, que l'élève de Van Eyck dont il s'agit, mourut dans un âge avancé, au monastère de Rouge-Cloître (*Rooden-Clooster*), dans la forêt de Soigne.

G. VAN DER WEYDEN.

Si l'*Adoration des Bergers* peut être apocryphe, en revanche plusieurs tableaux attribués par le livret à des maîtres inconnus, sont de G. Van der Weyden, y compris un tableau décoré du nom de Gérard Van der Meeren. C'est à l'œil vigilant de M. Waagen que l'on doit cette découverte, bien que déjà un grand nombre de connaisseurs eussent exprimé des doutes sur l'authenticité du Van der Meeren, lequel n'a certes pas perdu de valeur en devenant un Van der Weyden. Ce tableau représente l'*Assomption de la Vierge* et est porté sous le n° 595. Je ne crois pas inutile d'en donner une description un peu détaillée; on verra que le célèbre Brugeois était doué d'une imagination fertile et non dépourvue d'une certaine bizarrerie.

Ce tableau est riche de composition. Tout le bas est traité avec grand soin, autant sous le rapport du dessin que sous celui du coloris. Le haut laisse beaucoup à désirer, par suite de dégradations nombreuses. La richesse de quelques détails rappelle le pinceau si minutieux des Van Eyck. La brillante dalmatique du personnage placé à gauche du tombeau vide, offre de grandes ressemblances avec la robe

bordée de pierreries que l'on voit à Gand au-dessus de l'*Adoration de l'Agneau*, sur les épaules de Dieu le Père. Les figures de cette œuvre sont admirables de caractère et d'une grande pureté d'exécution; il est facile de voir que l'artiste a consacré à cette partie de son travail des soins particuliers : la finesse des cheveux, de la barbe, des linéaments du visage et des extrémités des doigts, en sont des indices certains. La couleur doit avoir perdu de sa force, car la plupart des figures sont empreintes d'une teinte terreuse. On voit au fond le cercueil de la Vierge porté par des prêtres; des soldats tombent à la renverse, comme les idoles au passage du *Bambino*. Sur le devant, des lys, des œillets et des coquelicots sont reproduits avec une naïve intention et beaucoup de délicatesse. Un fait curieux est à signaler dans cette composition : La Vierge est soutenue par le Christ et par le S^t^-Esprit sous la forme d'un homme. A droite et à gauche de ce groupe, des anges font de la musique.

Les panneaux représentent les donateurs agenouillés, au-dessus desquels voltigent des anges tenant des écussons, dont l'un est surmonté d'un crucifix (1).

Le même sujet existe encore au Musée, composé de la même manière et sortant évidemment de la même main; il est porté au n° 397, *maîtres inconnus*.

Les autres tableaux de Van der Weyden sont : 1° un portrait d'homme sous l'invocation de S^t^-Jacques, et 2° un portrait de femme sous le patronage de S^te^-Catherine; ils portent les n^os^ 402 et 403, *maîtres inconnus*.

Il est réellement bien à désirer que l'administration actuelle du Musée qui fait preuve de sollicitude, mette un

(1) M. André Van Hasselt, à qui la Belgique doit tant de travaux utiles, a dit longtemps avant M. Waagen, que ce tableau était de Goswin Van der Weyden et qu'il fut fait pour l'abbaye de Tongerloo (Voyez *Recherches sur les Van der Weyden*. Renaissance, t. IX).

peu d'ordre dans cet amas d'inexactitudes qui trompent si grossièrement le public.

Les tableaux cotés n° 344 à 354, au nombre de onze, sont attribués avec vraisemblance à Goswin Van der Weyden, à l'exception toutefois du n° 346, *Tête de femme en pleurs,* qui paraît peint par le père le Goswin, fils de Roger le Vieux, car il est reconnu aujourd'hui que les Van der Weyden sont au nombre de trois.

Un autre tableau attribué à un peintre inconnu, dans le livret, paraît être positivement de Goswin. Il porte le n° 364 et mérite une mention particulière.

Ce tableau a deux sujets : à gauche l'Adoration; à droite la Circoncision.

1er sujet, l'*Adoration :* Dans une espèce de hangar se trouve la Vierge, ayant devant elle l'Enfant couché sur les plis de sa robe. Trois anges adorent le divin Enfant; au milieu un personnage, couvert de vêtements sacrés, est agenouillé et récite une prière qui, à la manière gothique, est tracée sur le tableau près de la bouche du personnage. A gauche du hangar, St-Joseph semble se coucher derrière un mur; au fond se voient un paysage, manquant de perspective et un ange annonçant la venue du Rédempteur à deux bergers. Au fond, à gauche, trois petits anges tiennent une banderolle sur laquelle se trouvent écrits les mots : *Gloria in coelis Deo.* Le fond de cette partie du tableau est désagréablement coupé, en tous sens, de citations latines qui nuisent à l'effet général.

2e sujet, la *Circoncision.* Figures très-belles et très-vivantes. On remarque le visage du prêtre qui tient un vase; c'est d'une vigueur, d'une vérité et d'une expression qui décèlent une touche exercée. Une figure de femme est aussi très-gracieusement peinte.

Le haut du tableau est coupé par un ornement gothique, sur lequel se trouve un ange qui distribue deux couronnes

de fleurs rouges et blanches à une jeune fille et à un jeune homme. L'ange est bien composé; les plis de sa tunique sont tout-à-fait dans le goût de Hemling; les jeunes gens sont aussi fort naïvement posés. Toute cette partie du tableau est empreinte du génie de l'école de Bruges. Les plis de la robe de la Vierge sont moins heureux; la tête est fraîche, gracieuse et penchée légèrement, comme c'est du reste l'expression traditionnelle des Vierges de l'époque. L'Enfant n'est pas heureux; il semble rapporté d'Italie, où les peintres primitifs, en essayant de peindre la vérité, avaient transmis à leurs élèves l'habitude de reproduire sur leurs tableaux un véritable petit monstre. Les anges sont bien groupés; la figure du premier, à l'avant-plan, est trop longue de profil.

Ce panneau perd beaucoup à n'être pas placé à la portée des yeux. Il serait à désirer qu'il fût posé plus bas. Pas de date, pas de marque, pas d'indices. Architecture finement peinte et composée avec goût. Le tableau s'écaille en divers endroits.

Les nos 345 et 354, représentant le *Christ en croix* et *les Disciples et les saintes Femmes qui s'éloignent du sépulcre,* toujours de Goswin Van der Weyden, offrent une particularité qui n'a pas encore été signalée. Dans le fond du tableau portant le no 345, on voit une église s'élever du sein d'une ville, avec un clocher rhénan et une coupole avec ses deux tours au-dessus des transepts. Les transepts sont arrondis et une galerie circulaire règne sans interruption autour d'eux et de l'abside. C'est, à ne pas s'y tromper, l'église des Saints Apôtres de Cologne.

Dans le no 354, la même ville se voit au fond du tableau, mais prise d'un autre point de vue, qui ne permet plus de voir l'église des Saints Apôtres. Donc notre Goswin visita Cologne et même, à bien examiner ses œuvres, il ne revint pas des bords du Rhin sans rapporter quelques traditions des peintres allemands.

Le n° 352, également attribué à Goswin Van der Weyden et représentant la *Circoncision,* laisse lire sur le bord d'une nappe d'autel les mots : Te Brvesele. Le commencement de l'inscription manque et permet de supposer avec raison qu'elle commençait sur un autre tableau qui aura été séparé de celui-ci. Cette perte est fâcheuse, car nul doute que l'inscription entière eût jeté une vive lumière sur ce Goswin Van der Weyden, qu'on a eu bien du mal à arracher des limbes de l'oubli.

JEAN VAN HEMSEN ou HEMESSEN.

Le livret appelle cet artiste Van Hemmisten, c'est une faute; ce peintre n'existe pas, remplacez-le par Van Hemsen ou Hemessen, qui, bien que né à Anvers, fait partie de l'école hollandaise à cause de son long séjour à Harlem, d'où quelques biographes le font originaire. Van Hemsen est un imitateur d'Albert Dürer. Son tableau, la *Descente de Croix,* est signé d'un H sur une tablette; le V est caché.

BERNARD VAN ORLEY.

La *Sainte Famille,* marquée n° 359, n'est évidemment pas de cet élève de Raphaël. Quant au *Jésus Christ mort, au milieu de saints personnages,* c'est un adorable morceau pour le sentiment. Je le crois authentique, malgré l'absence de signature et les doutes de quelques connaisseurs.

LAMBERT VAN NOORT.

Il fut reçu en 1547 à l'académie d'Anvers; on le croit mort en 1573. Beaucoup de biographes l'ont appelé Van Oort. L'orthographe des noms de nos peintres a toujours été cruellement estropiée par les étrangers; il ne faut pas que nous-mêmes nous donnions l'exemple d'une légèreté que nous critiquons à bon droit chez les autres.

Auteurs inconnus.

N° 367. *La Vierge et l'enfant Jésus.* Tableau d'une couleur terne, les figures sont froides. Le volet de droite représente Ste-Barbe et non Ste-Cécile, comme le dit le livret. L'architecture est achevée avec assez de soin. Absence totale de coloris et dessin sans goût. Pas de signature, pas de date. L'embrasure n'est nullement gothique, comme nous l'apprend l'auteur de la notice du livret; c'est de l'époque de la Renaissance. Du reste, le livret a pris le parti de confondre tous les ordres d'architecture au profit du gothique.

Nos 372 et 373. *Deux volets représentant deux religieux entre deux colonnes.* Je ferai observer à l'auteur du livret que ce sont des religieuses! Dans le premier tableau, l'une des religieuses tient une crosse, l'autre un livre. Au-dessus de la première, dans l'entablement, se lit : Sta Gertrvdis ab. Au-dessus de la seconde : Sta Scolastica ab.

Ce tableau est noir et enfumé. A travers le vernis du temps il est facile de voir que la couleur est lourde. Les détails d'architecture sont nombreux, les colonnes surchargées d'arabesques et peintes en rose. Sur la colonne du milieu j'ai trouvé le monogramme du peintre : W. V. G. Le pendant représente également deux religieuses, au-dessus desquelles se trouve écrit : S. Kvnegvdvs ab. et S. Walbvrgis. ab. Au milieu de la colonne on lit la date de 1550, avec le *pinxit* figuré par les lettres PT, et qui complète la signature de l'artiste. Ces œuvres sont médiocres : on devrait les exclure du Musée.

N° 377. *La Vierge et l'enfant Jésus.* M. Waagen attribue ce tableau à la première manière de Quentin Metsys ou Messys, comme l'écrit cet érudit distingué : « La tête de la » Vierge, dit-il en parlant de ce tableau, révèle déjà moins » de maturité de sentiment et l'absence de cette délicate

» finesse de traits que le maître sut donner plus tard à cette » figure. »

N° 380. *Adoration des Bergers* et non pas *des Mages*, comme l'assure le livret.

Cette *Adoration des Bergers* fait partie d'une collection de six tableaux de même dimension, qui se trouvent au Musée et que le livret déclare appartenir à l'école allemande, en disant plus loin que certaines figures rappellent les fresques de Jules Romain, ce qui tendrait plutôt à les classer dans l'école italienne. Cette *Adoration* porte une inscription curieuse, qui pourra mettre des travailleurs plus patients que moi sur la trace de son auteur, lequel l'est également des cinq autres sujets. Voici cette inscription : A° Nat. Mil° Qvadr° Glo. incepit. Le monogramme Glo est évidemment le nom du peintre, car on ne peut supposer que ce soit l'abréviation de *Glorioso* ou de *Gloriosae*. Dans ce dernier cas, où serait le sujet du verbe? J'ai vainement cherché à m'éclairer à cet égard, d'autres seront peut-être plus heureux que moi. A ce sujet, pourquoi le catalogue du Musée ne donne-t-il pas tous les monogrammes, toutes les dates, tous les signes quelconques qui se trouvent sur les tableaux anciens? Croit-on que cela n'engagerait personne à faire des recherches historiques, dont quelques-unes pourraient être couronnées de succès et jeter de nouvelles clartés sur les œuvres de nos vieux maîtres?

N° 385. *Deux tableaux dans un même cadre.* Ce sont deux volets d'un tableau perdu, lesquels représentent les portraits des donateurs et des membres de leur famille.

N° 396. *La Sainte Cène.* Ce cadre contient deux sujets séparés par une colonne. A droite, 1er sujet, la *Sainte Cène;* à gauche, 2e sujet, le *Christ lavant les pieds aux apôtres.*

1er sujet, la *Sainte Cène :* Les apôtres sont assis autour de la table, Jésus Christ au milieu, son apôtre bien-aimé

est sur ses genoux, couché à la manière des enfants. En face du Christ et le dos au spectateur, on reconnaît Judas à sa chevelure rousse. Le Christ tient le pain et semble dire : *Ceci est mon corps*. Les figures, quoique grossières, ont en général de l'expression. Celle du Christ, entre autres, est d'une grande perfection et d'un beau caractère; elle se détache sur un fond rouge. A droite, l'on voit une religieuse à genoux; c'est probablement le portrait de la donatrice. A terre, figure un vase de cuivre, rappelant assez bien la forme des anciennes poteries flamandes.

2e sujet, *Jésus Christ lavant les pieds aux apôtres*. A droite, cinq apôtres, parmi lesquels se trouvent St-Jean et Judas, qui tient sa bourse à la main. St-Jean paraît faire un geste d'étonnement, en même temps que de reproche. Au milieu, le Christ plus pâle que dans le sujet précédent, lave les pieds de St-Pierre, dont la figure est très-belle et respire une respectueuse affection. A gauche, deux apôtres vigoureusement traités; au fond, deux autres causent, un troisième, d'un aspect malade, s'appuie contre le soubassement d'une colonne. Le fond est meublé d'une architecture simple; au-dessus d'un entablement, on distingue difficilement dans une niche, la statuette de Moïse tenant les tables de la loi. Dans le soubassement de la colonne qui sépare le tableau, se trouve marquée, en traits assez gros, la date 1554. Du reste, pas de monogramme.

Quoique cette œuvre ait du mérite, le dessin et la couleur en sont lourds. Le style ne manque pas d'une certaine élévation.

N° 399. *Portrait d'une femme en prières*. On y lit, renfermées dans quatre cercles, aux quatre coins, les inscriptions suivantes : dans le premier cercle, la lettre K; dans le second, la lettre C ou G; dans le troisième, le mot Aⁿo, et dans le quatrième, la date 1547. Au-dessus du portrait, on lit : ÆTATIS SVÆ XXIII. Je crois pouvoir attribuer ce por-

trait à Guillaume Key, né à Breda en 1520, reçu à l'académie d'Anvers en 1540, et auteur du portrait du duc d'Albe. On sait que pendant qu'il faisait ce portrait, le duc s'entretint devant lui de la condamnation du duc d'Egmont. Key reçut une impression si terrible de cette conversation qu'il en mourut le jour même de l'exécution du comte d'Egmont. G. Key avait un pinceau moelleux et poétique.

N° 412. *Portrait d'une dame en costume du XVI^e^ siècle.* Or, ce portrait porte la date de 1631. C'est donc du XVII^e^ siècle qu'il fallait dire.

Supplément.

FERDINAND BOL.

Portrait. Signé : F. Bol. f. 1660. A côté de cette signature, se lit le nom de Remon. Je ne sais ce que nom veut dire.

THIERRY STUERBOUT.

Descente de Croix, n° 573. Ce tableau est attribué erronément par le livret à Hemling. Voici ce que j'écrivais en 1845, à un de mes amis, sur ce tableau :

« Le cadavre du Christ occupe le milieu du tableau. » Derrière lui, sa mère tombe évanouie dans les bras des » saintes femmes. A droite, le Christ est soutenu par un » personnage habillé de rouge. A gauche, un vieillard vêtu » du costume de grand prêtre, tient le linceul; à l'extrême » gauche, une femme prie et se tord les bras; on doit » reconnaître dans ces personnages Nicodème, Joseph » d'Arimathie, la Madeleine et ceux enfin qui assistèrent à » cette douloureuse cérémonie, mais il faut avouer qu'ils sont » étrangement représentés. A l'extrême droite, une femme

» se bouche le nez avec un morceau d'étoffe qui tombe de » son chaperon; près de cette femme, un personnage regarde » le corps du Christ de côté. Derrière la Vierge évanouie, » on voit S^t^-Jean. Le fond du tableau représente à droite, » une porte de ville, contre laquelle se trouve adossé un » bâtiment avec une tour; au milieu du tableau, maisons, » jardins et église. A gauche une montagne avec une espèce » de château-fort au sommet, vers lequel se dirigent des » hommes et des femmes. A l'avant-plan, le pied de la croix » et à terre une tête de mort.

» L'aspect général de ce tableau est froid. La Vierge » tombe d'une manière peu naturelle. Sa figure n'est nulle- » ment altérée, et l'insensibilité de son bras dénote seule » son état. Le corps du Christ est affreux; à part cette » couleur de parchemin et de bois sculpté, il est aminci et » amaigri au-delà de la vérité. Sa figure bleuïe n'a rien » de cette divinité que les maîtres de l'école flamande s'atta- » chaient tant à répandre sur la physionomie de l'homme- » Dieu. Au contraire, les traits de son visage sont d'une » grande trivialité. — La tête du S^t^-Jean est belle, elle » rappelle le S^t^-Jean de Van Orley, par son caractère et sa » carnation. La femme de droite, qui se bouche le nez avec » une expression de dédain, est bien traitée comme dessin; » le personnage qui l'accompagne est peint franchement; sa » face d'une couleur brunâtre exprime aussi un sentiment » peu en harmonie avec la grandeur du moment. Le per- » sonnage qui tient la tête du Christ a un aspect doctoral, » qui est aussi peu fait pour la scène; à gauche, la femme » qui pleure, prie et se tord les bras, est traitée avec beau- » coup de grâce; on y retrouve le caractère dominant des » œuvres de Hemling; c'est sans doute ce qui aura fait croire » le tableau peint par lui. Les plis inondent sa robe, une » espèce de guimpe couvre le haut du visage; sa taille est » bien prise et accuse un corps gracieusement dessiné.

» Ce tableau, selon moi, ne peut pas être de Hemling; » deux choses plaident en faveur de mon opinion. La tri- » vialité de la composition d'une part, l'absence totale d'ex- » pression d'autre part. N'oublions pas que Hemling avait » une foi vive et qu'il excellait à communiquer à son pin- » ceau les idées pieuses qui le lui faisaient prendre. Ici rien » de grand, rien de profondément senti, rien de religieux » que la forme; on croirait assister au dénouement d'un » mystère, tant la plupart des auteurs sont séparés du » groupe principal et bizarrement accoutrés. Quelques dé- » tails heureux, une perfection remarquable dans diffé- » rentes parties du tableau, le rendent certainement digne » d'attention, mais n'impressionnent en aucune manière » l'âme du spectateur.

» Je crois cette œuvre émanée d'un des peintres contem- » porains des Van Eyck, dont les noms sont à jamais perdus » pour l'art. »

Quatre ans plus tard, M. Waagen croit pouvoir affirmer que ce tableau est de Thierry Stuerbout. Ainsi mon opinion se trouvait dans sa partie principale corroborée par celle de ce savant, qui s'exprime de la manière suivante à propos de cette *Descente de Croix :*

« Nous regardons comme une des productions les plus » distinguées de Thierry Stuerbout, une *Descente de Croix,* » composition de neuf figures, qui fut acquise il y a quel- » ques années par le Musée de Bruxelles et qui, portée au » catalogue de cette galerie sous le n° 573, y est attribuée » d'une manière tout-à-fait erronée au pinceau de Hans » Memling (1). Ce tableau est un peu faible sous le rapport » des lignes. La plupart des têtes présentent des traits un peu

(1) J'ignore pourquoi M. Waagen s'obstine à conserver cette orthographe, qui est aujourd'hui reconnue vicieuse, bien qu'il y ait recrudescence en faveur de la première manière.

» durs; elles manquent de distinction et de variété. Elles » ont presque toutes le nez très-saillant et seulement courbé » légèrement à l'extrémité. Le corps du Christ est, même » pour cette école, d'une maigreur extraordinaire. Tous les » contours sont tellement accentués, qu'ils en paraissent » presque durs. Les mains sont moins finement dessinées » que ne le sont celles de Memling. En revanche, plusieurs » têtes sont d'une grande force d'expression. La couleur des » chairs est légèrement dorée dans les parties lumineuses » et d'un ton brun chaud dans les ombres. Dans les autres » parties, de même que dans le beau paysage qui forme le » fond du tableau, les couleurs sont grasses et vigoureuses. » Les accessoires sont traités de main de maître. Quant aux » draperies, elles sont tourmentées de cassures anguleuses » et pincées. La peinture est d'une belle conservation. »

JEAN HEMLING.

N° 576. *Un évêque prêchant devant une assemblée de prélats.* Ce tableau attribué par le livret à un maître inconnu, serait dû, selon M. Waagen, au pinceau de Hemling « .... à en juger par la vivacité des figures et par la » beauté de l'expression, par le moelleux des chairs et par » l'excellence de l'exécution, nous croyons que c'est une » production de la jeunesse de Memling » (Waagen).

ANTOINE VAN DYCK.

N° 595. *Portrait de l'auteur.* J'en doute. Je doute également que ce soit là l'œuvre du grand Anversois, à moins qu'une brutale restauration ne nous cache le travail du maître.

Je termine ici les notes, bien incomplètes et bien superficielles sans doute, ainsi que je l'ai dit en commençant,

que j'ai prises sur quelques tableaux du *Musée de Bruxelles* et pour lesquelles j'ai été amicalement aidé par Mr A. de M., amateur de tableaux savant et surtout patient. Il reste beaucoup de choses à faire pour réparer le désordre que j'ai signalé, et l'on doit espérer que rien ne sera négligé pour arriver à ce but.

Lorsqu'on rédigera un livret pour faire oublier tous ceux qui ont paru jusqu'à présent, il est certaines règles rudimentaires pour ces sortes de choses qu'on ne perdra pas de vue. C'est encore un espoir que les amis des arts expriment. Ces règles ne perdront pas de leur opportunité à être placées à la fin de cet article; elles en sont pour ainsi dire le complément indispensable.

A l'exemple des meilleurs livrets connus, tels que celui du Musée de Madrid (1) surtout et celui du Musée de Vienne (2), il serait bon que le livret contînt :

1° Le nom du peintre, orthographié selon les traditions ou d'après des documents authentiques, avec les dates de naissance et de mort.

2° Une notice biographique aussi succincte que possible, mais cependant suffisante pour la masse des lecteurs.

3° Le n° du tableau avec l'indication du sujet.

4° Une courte description du sujet.

5° La hauteur et la largeur du tableau, avec l'indication de la matière sur laquelle il est peint.

(1) *Catalogo de los cuadros del Real Museo de pintura y escultura de S. M. redactado con arreglo à las indicaziones del Director actual de este Real Establecimiento, por D. Pedro de Madrazo.* Madrid, 1845, 1 vol. petit in-8°, 454 pages.

(2) *Verzeichniss der Kais. kön. Gemälde-Gallerie im Belvedere zu Wien, von Albrecht Krafft. K. K. scriptor an der Hofbibliothek und n. ö. Landrechtsdolmetsch für die orientalischen Sprachen, Mitglied der asiatischen Gesellschaft zu Paris und der archäologischen Gezellschaft zu Athen u. s. w.* Wien, 1845, un vol. petit in-8°, 230 pages.

6° La signature ou le monogramme du peintre, si toutefois il y en a.

7° L'histoire de la provenance du tableau et des faits qui s'y rattachent.

8° L'indication des gravures qui ont été faites d'après le tableau, avec les noms des graveurs.

Pour les *auteurs inconnus,* on donnerait sur le tableau tous les détails possibles, afin que les hommes spéciaux puissent rechercher, même de loin, la paternité de l'œuvre. Il ne faudra pas oublier d'indiquer à quelle école le tableau paraît appartenir et de quelle manière il paraît tenir, ainsi que l'époque à laquelle il pourrait avoir été peint.

Je sais fort bien que les conditions 7 et 8 mentionnées ci-dessus sont difficiles à remplir et qu'aucun livret, même ceux que j'ai cités, ne les a réalisées; mais on doit, en toute chose, chercher à mieux faire que ce qui a été fait. D'ailleurs, il ne faut pas s'exagérer la portée de ces conditions. Un peu de travail et voilà tout. Les archives de l'administration du Musée et de la Division des Beaux-Arts ne peuvent manquer d'éclairer et de guider les auteurs de ce travail.

De cette manière l'étranger, en emportant de notre Musée un bon souvenir, emportera en même temps un livret convenable. Puissent les idées que je viens d'exprimer à ce sujet être entendues et ces *Notes* servir utilement à ceux qui voudront les employer pour le bien et la splendeur de notre chère patrie.

Novembre 1852.

Adolphe Siret.

PS. Cette notice était déjà imprimée lorsque j'ai obtenu connaissance d'un article inséré dans le *Vlaemsche Rederyker,* 3e livraison, t. XVII, pag. 109, 111, 112 et 113.

J'ai toujours professé pour la littérature flamande un grand respect et une profonde sympathie et je n'ai jamais pu voir sans tristesse que des esprits chagrins cherchassent à entretenir des discordes littéraires, dont le plus grand malheur est de dégénérer en discordes nationales. Un écrivain d'Anvers, M. Van Kerckhoven, vient de donner de nouveau le triste spectacle de la malveillance la plus insigne à l'égard des écrivains belges qui manient la plume en français. A propos de mon petit aperçu sur la situation de l'art de la gravure, inséré dans le *Messager des Sciences,* 1852, page 162, M. Van Kerckhoven a trouvé le moyen en trois grandes pages, petit texte, de relever quelques légères erreurs dans lesquelles j'étais tombé selon lui, avec un fiel et une méchanceté indignes d'un journal sérieux. Voici quelles sont ces erreurs.

J'ai avancé que certains ouvrages de M. Conscience étaient illustrés d'eaux-fortes. M. Van Kerckhoven assure que je me trompe, tandis qu'au contraire c'est lui qui manque de mémoire. Voici les eaux-fortes dont j'ai parlé : 1° Le frontispice de : *Hoe men Schilder wordt,* par E. Dujardin; 2° la gravure du roman populaire de : *Wat eene Moeder lyden kan,* par E. De Block, et 3° une eau-forte de Noterman dans le *Schoolmeester.*

J'ai dit que M. Dujardin avait commencé à publier ses travaux en 1842 ou 1843. M. Van Kerckhoven me dit brutalement que M. Dujardin est connu depuis 1841. Soit; voici la rectification faite. Un peu de politesse n'aurait pas empêché notre écrivain d'être tout aussi véridique.

Et enfin, j'ai oublié de parler des gravures du *Noordstar,* journal publié autrefois par M. Van Kerckhoven, le même dont j'essuie en ce moment le feu très-peu courtois.

Le bout de l'oreille a percé : je pouvais me tromper sur les eaux-fortes jointes ou non jointes aux œuvres de M. Conscience, je pouvais me tromper d'un an à l'égard de M. Du-

jardin, mais oublier le *Noordstar* de M. Van Kerckhoven ! voilà mon crime.

Que le lecteur apprécie et prononce. Je termine en informant M. Van Kerckhoven que je mets en ordre, en ce moment, les matériaux concernant un livre intitulé : *Essai sur l'histoire de la Gravure et des Graveurs en Belgique depuis* 1830, *avec un catalogue raisonné des principales gravures publiées dans le pays depuis cette époque*. J'accepterai avec empressement et sans rancune les renseignements qu'il pourra ou qu'il voudra me donner. Il pensera, sans doute, comme moi, qu'il vaut mieux travailler en commun à rehausser la gloire de notre pays, que de donner le spectacle de misérables querelles où ordinairement personne n'a raison. Je lui recommande, en outre, de méditer cette belle parole de M. De Reiffenberg :

« N'ayons qu'un cœur pour aimer la patrie
» Et deux lyres pour la chanter ! »

Ad. S.

Un Maître-Autel en style roman,

DÉDIÉ A LA SAINTE VIERGE.

La rareté des autels en style roman en Belgique, et l'attention particulière qu'on porte depuis quelque temps en France sur ces monuments, nous ont engagé à signaler plus particulièrement un autel de ce genre qui se trouve dans l'église de S^t^-Servais à Maestricht, et dont un croquis a paru avec la description de cette église dans le tome II des *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*. Cet autel qu'on peut croire unique dans son genre dans notre pays, frappe d'abord par son ensemble et l'élégance de ses proportions, il offre de plus un rare spécimen de l'application du style roman à un monument du culte dans l'intérieur d'une église.

La place défavorable qu'il occupe depuis quelque temps dans un des transepts de l'église, ainsi que les mutilations qu'on lui a fait subir antérieurement, mutilations que son déplacement a encore aggravées, ôtent à ce monument une partie du bel effet qu'il produisait naguère lorsqu'il occupait un emplacement propre, où entouré d'une architecture homogène et placé dans un jour favorable, ses formes se produisaient dans toute leur valeur (1). Il s'élevait ancien-

(1) Notre planche représente le monument à sa place primitive et avec ses mutilations. On se permit d'abattre les parties saillantes des sculptures pour y adosser des stalles, lorsque l'église fut rendue au culte après le concordat entre Pie VII et Napoléon. Nous n'avons pas jugé prudent de rendre sur notre dessin les restaurations qu'on y a faites depuis quelques années.

Arn. Schaepkens
1
2
3
4 Metres
Ch. Onghena S

nement à l'entrée de la chapelle romane qui forme la partie occidentale ou le narthex de l'église, sous une immense arcade plein cintre que soutiennent des colonnes superposées et y faisait l'avant-plan de ce beau monument, dont la grave et riche architecture est d'un effet imposant. Notre dessin reproduit sa face la plus ornée, qui regardait la grande nef de l'église, le prêtre officiant du côté opposé dans la chapelle (1). L'autel posait au pied des marches qui conduisent de la nef de l'église au narthex, plus élevé que le reste de la basilique, et laissait sur ces marches un espace libre à chacun de ses côtés pour monter de la nef de l'église à la chapelle.

Le pied du monument est formé d'une plinte droite, sur laquelle s'élève une rangée de six colonnettes alternant avec cinq niches en plein cintre et supportant une large moulure. Au-dessus de cette moulure posent quatre panneaux en parallélogramme, deux de chaque côté d'une sculpture en bas-relief, représentant la sainte Vierge entourée d'un cadre ovale que tiennent deux anges. Au-dessus de ce bas-relief une seconde sculpture, représentant le Christ entre saint Pierre et saint Servais, couronne, dans une forme semi-circulaire, l'ensemble du monument. Les colonnettes sont ornées aux bases de pattes ou feuilles et d'animaux fantastiques; leurs chapiteaux à feuillages ont pour chaque couple de colonnettes un motif d'ornementation différente. La moulure qu'elles portent est entièrement couverte de feuillage.

La figure de la Vierge occupe le panneau principal de l'autel, parce qu'il est consacré à la mère de Dieu. Ce bas-relief central caractéristique du monument a malheureusement le plus souffert, comme le montre notre planche. Ses

(1) La table de l'autel, qui était fixée contre le monument du côté opposé à la face que représente notre planche, a été détruite.

parties les plus saillantes ont été rasées à coups de ciseau, et cet acte de vandalisme n'a laissé que des silhouettes à la place des belles figures dont se composait cette sculpture. On s'aperçoit encore que les deux génies debout et tenant l'ovale dans lequel se trouve la figure de la Mère du Christ, ont de longues tuniques à plis serrés, bordées d'une bande perlée, que leurs grandes ailes descendaient en pointe et que leurs têtes s'enlevaient sur des nimbes de grande dimension. La sainte Vierge est assise sur un siége avec l'enfant Jésus auprès d'elle; quelques plis de sa robe sont restés intacts. Une inscription, interrompue par de grandes lacunes, est tracée sur la platte-bande de son cadre ovale; c'est une invocation à la Mère de Dieu.

La sculpture qui couronne le monument, est restée intacte. Par un heureux hasard elle avait été ôtée de cette partie architecturale de la chapelle et se trouvait reléguée dans un coin, quand le bas-relief de la Vierge fut livré au marteau destructeur. Elle représente le Christ assis entre l'apôtre saint Pierre et saint Servais. Ces deux saints, vus de profil, posent un genou en terre devant leur divin maître, qui, la tête entourée d'un nimbe crucifère, porte une longue tunique serrée par une ceinture ornée. Un manteau couvre ses épaules, tandis que la tunique relevée sur le genou droit montre un second vêtement, qui descend jusqu'aux pieds nus de la figure. Saint Pierre, agenouillé à la droite du Seigneur, et saint Servais, de l'autre côté, ont la tête couronnée, ce qui explique l'absence d'un nimbe (1). Le premier porte ses emblèmes ordinaires, les deux clefs, et

(1) Pour l'antiquité des ornements de tête des évêques, nous ferons remarquer qu'il en est déjà fait mention au IVe siècle. Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique*, dit : « A la dédicace de l'église de Tyr, on parle de la » couronne des évêques, ce qui semble désigner un ornement de tête. » — Description de l'église de Tyr, année 313, et dédicace de cette église, p. 6 et 7 du tome III.

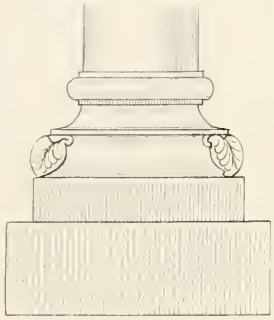

Base

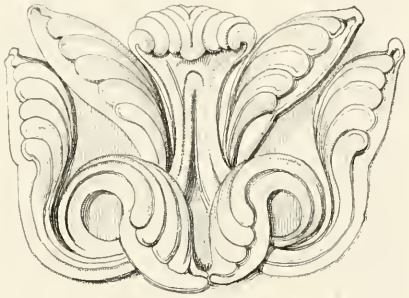

Ornement de la moulure

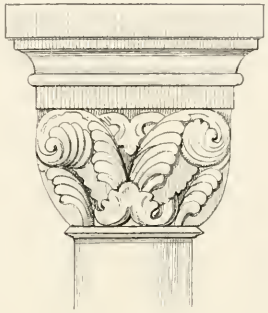

Chapiteau

Details de décoration d'un autel

(XII^{e} Siecle)

présente un livre à son divin maître; un manteau jetté sur ses épaules, couvre sa tunique presque entièrement. Le vêtement de saint Servais, qui tient en main sa clef historique et sa crosse, est une chasuble et le *pallium* qu'il porte pardessus l'aube (1). L'histoire de la basilique explique ainsi le motif de la réunion de ces trois figures. La première enceinte sacrée où se trouve le monument, fut dédiée au Sauveur et à saint Pierre, et la basilique plus splendide qui la remplaça fut bâtie en l'honneur de saint Servais, par saint Monulphe pour honorer particulièrement son tombeau, qui se trouve dans l'église même.

Notre monument, comme nous l'avons dit, était un maître-autel, qui occupait à l'extrémité de la grande nef de l'église le centre de l'entrée de la chapelle de la Vierge, où deux autels collatéraux (dont il en existe encore un) se trouvaient à ses côtés sur les galeries supérieures (2). Il a dû être peint en couleurs, et ses parties historiées, tels que les bas-reliefs, ont été relevées par de l'émail, des pierreries ou du cristal; cette dernière matière surtout, fort en usage à cette époque pour la décoration des sculptures, ciselures, etc., a laissé

(1) L'inscription gravée sur la bordure semi-circulaire de la sculpture, est celle-ci :

VERA SALVS I OM NI OPRC SE CORTANCNA̅ PASSI POST. CARNIS. FINEM VITE AR. STVR HONOREM.

Près de la tête du Christ se trouvent les deux lettres de l'alphabet grec qui le caractérisent, et sur le cadre rectangulaire de la Vierge, on distingue encore cette partie d'une inscription :

SSS MATRIX T VIRG TATIS F TRIX ⁝ AQR SAUSTR IS RAE O.

(2) L'autel, dont il est question ici, est de forme très-simple; il servait, du temps du chapitre, spécialement pour le prévôt, qui se rendait par un passage couvert à l'église, située très-près de sa prévôté. — Cet autel qui est un simple parallélogramme, à tablette ornée d'une moulure, a en hauteur 1m,14 et en largeur 1m,26. La pierre qui le couvre, a 1m,54 de long sur 0m,96 de large. Cet autel-tombeau, en style roman, se trouve sur la galerie de la chapelle, du côté gauche du monument dont nous faisons la description. A chacun de ses côtés est pratiquée dans le mur une niche en plein cintre.

des traces sur les figures des deux sculptures, là où des cavités interrompent les inscriptions. Pour faciliter la reproduction de l'autel d'après notre planche, nous l'avons dessiné sur mesure, afin de donner un modèle complet de ses formes, dont l'effet serait très-heureux dans une église en style plein cintre.

M. Didron aîné, dans ses *Annales archéologiques,* a publié deux monuments religieux de ce genre, dont l'un se trouve à Saint-Germer, l'autre à Marseille (1). Les proportions de ces autels sont moins fortes que celles du nôtre. Le premier lui ressemble par ses décorations architecturales, tandis que le second consacré à la Vierge offre au centre, encore intacte, la figure de la Vierge avec l'enfant Jésus debout devant elle, entre deux figures d'évêques mitrés et les attributs des quatre Évangelistes. La publication de notre autel de la sainte Vierge appellera, croyons-nous, l'attention de nos archéologues et architectes sur de pareils monuments là où ils pourraient se trouver, et si le pays possède des monuments pareils, il serait avantageux pour l'art contemporain de les voir publier et de les sauver de l'oubli. Le meilleur moyen d'obvier aux écarts, auxquels se livrent trop souvent de nos jours les personnes chargées de décorer nos temples, est de leur mettre sous les yeux comme modèles les œuvres produites par les anciens artistes aux différentes époques de l'apogée de l'art religieux.

Arnaud Schaepkens.

Bruxelles, septembre 1852.

(1) La planche qui reproduit l'autel de l'église abbatiale de Saint-Germer, département de l'Oise (France), avec la description de ce monument, se trouve dans la 4e livraison du tome IV des *Annales archéologiques;* il est du XIIe siècle. Voici ses dimensions : hauteur, 1m,24; largeur, 1m,72; profondeur, 0m,80. L'autel de Marseille a été publié dans la 1re et la 2e livraison de l'année 1851, avec planche.

Un Épisode de la guerre de la Succession

INCONNU AUX HISTORIENS BELGES ET FRANÇAIS,

OU CAUSE SECRÈTE DE LA PERTE DE LA BATAILLE DE RAMILLIES

(23 Mai 1706).

Rerum cognoscere causas.
VIRG.

Tous les historiens sont unanimes pour attribuer à la présomption et à l'impéritie du maréchal de Villeroi la perte de la bataille de Ramillies. Il suffit de citer Voltaire (1), que les écrivains plus récents se sont contentés de suivre, sans prendre la peine plus que lui de rechercher la cause cachée de ce désastre inexplicable. Un seul contemporain, à notre connaissance, a entrevu la vérité, et a soulevé un coin du voile, qu'une prudente réserve l'empêchait peut-être alors de déchirer entièrement. Il s'est borné à émettre une simple conjecture, n'osant en dire sans doute davantage, pour ne pas s'exposer à voir supprimer son recueil qui s'impri-

(1) « Villeroi commandait en Flandre une armée de quatre-vingt mille hommes; et il se flattait de réparer contre Marlborough le malheur qu'il avait essuyé en combattant le prince Eugène. Son trop de confiance en ses propres lumières fut plus que jamais funeste à la France.

» Près de la Mehaigne, et vers les sources de la petite Geete, le maréchal de Villeroi avait campé son armée. Le centre était à Ramillies, village devenu aussi fameux qu'Hochstet. Il eût pu éviter la bataille. Les officiers généraux lui conseillaient ce parti; mais le désir aveugle de la gloire l'emporta. Il fit, à ce qu'on prétend, la disposition de manière qu'il n'y avait pas un homme d'expérience qui ne prévît le mauvais succès. » (*Siècle de Louis XIV*, ch. XX).

mait à Verdun (1). Voici comment s'exprime Cl. Jordan dans son tome cinquième, juillet 1706, p. 56 : « La supériorité de la cavalerie des alliés et les avantages que les armes de France venaient de remporter en Lombardie et sur le Rhin, avaient persuadé aux plus éclairés que l'armée des deux couronnes (d'Espagne et de France) aux Pays-Bas se tiendrait sur la défensive pendant toute la campagne, comme elle avait fait la précédente, tant afin de conserver l'avantage que le parti français avait sur son ennemi, que pour fatiguer et faire échouer les projets des alliés : mais soit que M. l'Électeur de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas espagnols pour le roi Philippe V, et M. le maréchal de Villeroi, commandant les troupes françaises dans le même pays, EUSSENT ÉTÉ MAL INFORMÉS DES FORCES ET DES MOUVEMENTS DE L'ARMÉE ALLIÉE, qui s'approchait vers la petite Geete, soit que Son Altesse Électorale n'aimât pas à rester les bras croisés, surtout venant d'apprendre l'affront que la cour de Vienne venait de lui faire, en le mettant au ban de l'Empire, ce prince résolut de marcher à la rencontre de M. de Marlborough. Il joignit l'armée des deux couronnes le 22, et fut camper à Goidsenhoven (Gossoncourt), entre les deux Geetes. Ayant appris que les alliés filaient du côté de la Mehaigne comme s'ils avaient dessein de marcher vers Namur, les Français prirent aussi la même route. »

C'est en parcourant *l'Esprit des Journaux* (2), où l'on ne songerait guère à l'y aller chercher, que nous avons trouvé la clef vraiment curieuse de ce grand événement.

(1) Sur cet excellent journal, connu sous le nom de *Clef du Cabinet* ou *Journal de Verdun*, qu'il ne faut pas confondre avec la *Clef* imprimée à Luxembourg, voyez Barbier, *Examen critique et complément des Dictionnaires historiques*, 1820, p. 472; article de Claude Jordan, dit de Colombier; le même, *Dictionnaire des Anonymes*, t. I, n° 2383; t. III, n° 17570, et le Catalogue du bibliophile Jacob (P. L. Lacroix), 1839, n°s 1845-46.

(2) Voyez ce que nous avons dit de ce recueil précieux et rare dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. IX, p. 136.

C'est à un Namurois retors, qui pipa adroitement l'incapable maréchal de Villeroi, que revient en première ligne l'honneur honteux de la défaite de Ramillies. — Galliot, Dewez et M. J. Borgnet, tous trois de Namur, n'ont rien su de cette intrigue dont ils ne disent pas un mot dans leurs ouvrages sur leur ville natale ou sur l'histoire générale de la Belgique (1).

M. le docteur Coremans, dans sa *Notice sur les Ephémérides de Herman de Voeller* (2), parle de la bataille de Ramillies; mais il n'a pas connu les particularités antérieures, sur lesquelles on ne trouve rien dans les *Relations véritables,* citées par le savant collaborateur de la Commission royale d'histoire (3), pas plus que dans les *Documents inédits* de M. Gachard, t. III, p. 201 et suiv.

Nous allons faire passer sous les yeux des lecteurs cette mise en scène si adroitement préparée, avec la distribution des rôles entre les principaux acteurs et les simples comparses. Nous n'avons besoin pour cela que de copier un passage remarquable de la vie de l'empereur Charles VI,

(1) Les Bénédictins, auteurs de l'*Art de vérifier les dates;* Sevelinges, dans la *Biographie universelle,* article Villeroi; Lacretelle et Capefigue sont tous également muets sur les faits que nous allons rapporter.

C'est aussi sans succès que nous avons consulté l'important recueil intitulé : *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne,* publiés par le général Pelet. Villeroi, dans sa lettre justificative écrite à Louis XIV le 3 juin 1706, et rapportée dans cette collection, t. VI, p. 39, se garde bien de laisser soupçonner au grand roi qu'il a été la dupe d'un intrigant de bas étage.

Les *Mémoires du feld-maréchal comte de Mérode-Westerloo,* édités par M. Gachard, les *Letters and dispatches of duke of Marlborough,* publiées par le général Murray, et la *Correspondance diplomatique et militaire du duc de Marlborough, du grand-pensionnaire Heinsius et du trésorier-général des Provinces-Unies, Jacques Hop,* que M. le professeur Vreede a fait paraître à Amsterdam en 1850, ne jettent aucune lumière sur les particularités dont nous nous occupons.

(2) Voyez les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* t. XI, p. 654.

(3) Voyez sur ce journal officiel le curieux *Essai sur les Journaux belges,* par A. Warzée, 1844, p. 12 et suivantes.

père de Marie-Thérèse, traduite de l'allemand, et insérée dans dix mois de *l'Esprit des Journaux* de l'année 1780 (1). Ces détails ignorés sont, d'après l'auteur, tirés d'une vie manuscrite de Charles VI, reposant au cabinet des livres à Vienne. Nous ne la trouvons pas indiquée dans le catalogue assez indigeste des manuscrits de la Bibliothèque impériale, que le comte Joseph de Saint-Genois a inséré à la fin de ses *Prolégomènes*, p. 113-134.

« Le 23 de mai, jour de la Pentecôte, le duc de Marlborough avait remporté une victoire mémorable à Ramillies, sur le maréchal de Villeroi. Villeroi avait reçu ordre de Louis XIV de ménager ses soldats et de ne hasarder aucun combat. Il en hasarda un, le perdit, et avec lui la plus grande partie des Pays-Bas, dont le salut lui était confié. Voici le détail de ce qui le trompa.

» Un bourgeois de Namur, nommé Pasquier, ayant formé le projet de livrer cette forte place à l'armée des alliés, ce fourbe, pour y réussir, gagna si bien la confiance des officiers de la garnison, que la nuit comme le jour il entrait non-seulement dans la ville, mais même dans la citadelle, en sortait également, y portait et en rapportait ce qu'il voulait. Il hasarda la confidence de son dessein au prince de Salm, premier ministre de l'empereur Joseph, qui envoya de Vienne à Namur, un homme de confiance pour y prendre des informations sûres. L'envoyé ayant vu réelle-

(1) Cette traduction anonyme est due à l'abbé Outin, Génovéfain, chanoine régulier du Val des Écoliers de Liége, mort en cette ville au mois de janvier 1811, à l'âge de 80 ans. C'était lui qui soignait la partie allemande de l'*Esprit des Journaux*. Voyez Barbier, *Dictionnaire des Anonymes*, t. I, n° 5429; et U. Capitaine, *Recherches sur les Journaux liégeois*, 1850, p. 80. Nous croyons que l'abbé Outin a pris pour base de son travail l'ouvrage de G. B. Schirach intitulé : *Biographie Kaiser Karls VI.* Halle, 1776, in-8°, dont on a donné un petit aperçu dans l'*Esprit des Journaux*, février 1778, p. 390. C'est le seul ouvrage allemand qui ait alors été publié sur la vie de ce prince.

ment Pasquier entrer et sortir de la citadelle même la nuit, et y introduire tout ce qu'il lui plaisait, il le confirma au prince de Salm. La lenteur de la cour de Vienne à donner les ordres nécessaires pour l'exécution, fut cause que Pasquier se confia encore au général comte de Noyelles, qui en fit part aux États-généraux. Quoique l'année 1705 se fût passée sans effectuer le projet, il n'avait pas été perdu de vue à Vienne. Guethem, fameux partisan attaché au prince Eugène, en fut dépêché pour y mettre la dernière main. Les États-généraux, dans le dessein d'y concourir, donnèrent à Guethem un régiment de troupes légères, avec lequel il se rendit à Liége. Pasquier continuant ses artifices, s'attacha étroitement deux officiers du château sans leur découvrir son secret. Il faisait ses essais en ouvrant la porte la nuit sans soupçon, et introduisant toute sorte de choses. Enfin, le plan de livrer Namur aux alliés fut arrêté. Marlborough commença la campagne, et donna au colonel Guethem les ordres convenables.

» Sur ces entrefaites, un moine nommé Antonin, grand espion des Français, avertit le comte de Saillant, gouverneur de Namur, que le bourgeois Pasquier allait souvent à Liége, où il avait des entretiens sérieux avec Guethem, colonel hollandais. Le gouverneur manda Pasquier. Qu'allez-vous faire si souvent à Liége? et quel est le sujet de si fréquentes conversations avec Guethem? Ce fut la première question du gouverneur. Pasquier répondit, sans se déconcerter, qu'il connaissait Guethem comme un ancien ami, et lui parlait souvent pour parvenir à se faire payer d'anciennes dettes. — Vous pouvez faire une grande fortune en France, reprit le comte de Saillant, si vous voulez rendre service au roi. Puisque vous avez une aussi belle occasion de parler à Guethem, il faudrait savoir souvent de lui des nouvelles des ennemis et nous les rapporter. D'abord Pasquier fit des difficultés, objectant qu'il n'était qu'un mar-

chand, et qu'il serait trop dangereux pour lui de se rendre suspect à Liége. Le comte insista et finit en lui disant : Je sais certainement que Guethem vous a confié quelque chose que vous avez tort de me cacher. A ce propos Pasquier craignit que le comte ne fût instruit de ses intrigues; mais il se remit sur-le-champ : et imaginant un conte dont il n'y avait pas un mot de vrai, il avoua, avec une apparence de simplicité, savoir de Guethem qu'il avait dessein d'aller avec trois mille hommes piller la ville et l'abbaye de St-Amand : que Guethem lui avait promis 1,000 guinées de la part du duc de Marlborough, s'il y voulait contribuer, de quoi il s'était défendu : qu'au reste, il ne s'était agi que d'engager certain moine de l'abbaye à laisser la porte du jardin ouverte pendant une nuit dont on conviendrait. Le comte de Saillant, fort satisfait de cette prétendue découverte, promit à Pasquier, au nom du roi de France, 20,000 livres et un bel emploi, s'il excitait Guethem à suivre son dessein, et si par son adresse il réussissait au gré des Français.

» Par ordre du comte de Saillant, Pasquier retourna à Liége, afin d'engager de plus en plus Marlborough dans l'entreprise. Il le vit, lui conta tout, et en reçut une instruction exacte touchant sa conduite ultérieure. En conséquence, il se rendit à St-Amand, et y pratiqua un moine, auquel il offrit 1,000 florins pour le gagner. Le moine ayant promis ses services, ne manqua pas d'écrire au maréchal de Villeroi les propositions de Pasquier, qui revint à Namur, tandis que le comte de Saillant se félicitait d'avance de ses succès. Peu d'heures après le retour de Pasquier, le maréchal de Villeroi vint lui-même secrètement à Namur, où ayant appris du comte la situation du projet, il se tint assuré d'enlever les trois mille hommes qu'il supposait destinés à la prise de St-Amand. Il fit venir secrètement Pasquier, auquel il dit : Mon cher ami, c'est vous qui êtes la

cause de mon voyage ici; vous ferez la plus belle fortune du monde, si l'affaire que vous avez si bien conduite jusqu'ici, réussit par vos soins. Voilà toujours 200 pistoles, outre la récompense que vous recevrez du roi. Racontez-moi tout ce que le duc de Marlborough vous a dit. Pasquier, avec son air de sincérité, dit à Villeroi tout ce que Marlborough lui avait recommandé de dire. Villeroi l'ayant écouté tranquillement, prit feu : Et où le duc croit-il donc que je sois avec mon armée, s'écria-t-il, s'il s'imagine prendre St-Amand avec ses 3,000 hommes? — Oh ! répliqua Pasquier, le duc de Marlborough dit qu'il sait bien que Monsieur le maréchal n'oserait sortir de ses lignes. — Ici le maréchal, encore plus enflammé, repartit : Le duc me trouvera hors de mes lignes, j'irai à sa rencontre.

» Pasquier n'oublia pas d'informer le duc de Marlborough de tout cet entretien. Villeroi quitta ses lignes, et pensant par là empêcher la prise de St-Amand, il marcha au-devant du duc. Marlborough ne cherchait qu'une occasion favorable de lui livrer bataille. Elle arriva le jour de la Pentecôte. Villeroi était si animé qu'il ne voulait seulement pas écouter les généraux qui lui conseillaient de ne se point engager aveuglément. Le combat commença à une heure après-midi, et la victoire ne demeura douteuse que pendant une demi-heure. Les Français souffrirent une défaite complète, ayant perdu tant dans le combat que dans la déroute 12,000 hommes, leur artillerie, leur bagage et des provinces entières. Une grande partie de la gloire de cette journée appartient à Overkerke, général des Hollandais.

» A la nouvelle d'un tel désastre, le comte de Saillant voulut faire arrêter Pasquier. Pasquier ne se trouva point; il y avait quelques heures qu'il s'était évadé. Dans la suite, il obtint un emploi considérable à Audenarde. »

Quand on a lu ces détails piquants, qui se trouvent enfouis

et comme perdus dans la volumineuse collection d'où nous les avons exhumés, on ne peut s'empêcher de reconnaître que c'est là un chapitre intéressant à ajouter à l'ouvrage anonyme de Richer : *Essai sur les grands événements par les petites causes.*

Nos recherches à l'endroit de l'honnête Pasquier, dont, pour la moralité de ce récit, nous étions curieux de connaître la fin, sont restées sans résultat. Le hasard seulement nous a rendu possesseur de quelques volumes imprimés de 1717 à 1722, sur la garde desquels nous avons trouvé collée la vignette suivante imprimée, que nous copions littéralement : « De la Biblioteque du Sieur Charles Hiacinte André PASQUIER, L. és L. Avocat au Conseil de Sa M. I. et R. ordonné à Namur, etc. »

Cet amateur de livres, si peu fort sur l'orthographe, était-il fils de cet habile homme? Nous laissons au savant archiviste de l'État à Namur le soin de s'occuper de cette question locale, et surtout de voir s'il n'y a pas moyen de découvrir quelques documents inédits sur l'affaire Pasquier elle-même.

Bruxelles, le 26 novembre 1852.

P. S. Au moment où nous lisons cette épreuve, nous trouvons la confirmation des mêmes faits dans un ouvrage peu répandu, et que jusqu'ici, nous l'avouons franchement, nous n'avions pas eu l'idée de consulter. C'est l'*Histoire de l'empereur Charles VI,* tirée des mémoires et autres pièces authentiques manuscrites et autres, etc., par le sieur P. A. la Lande. La Haye, 1743, 6 vol. in-12. Les recueils biographiques et bibliographiques, même les plus complets, ne donnent aucun renseignement sur cet

auteur ni sur son livre, qui nous a paru puisé à de bonnes sources.

Comme les lecteurs vont en juger, la narration de la Lande est moins explicite et moins circonstanciée que celle de l'anonyme, dont il vient d'ailleurs corroborer la curieuse révélation.

Voici comme s'exprime l'historien de Charles VI :

« Les alliés, pour continuer leurs progrès sur la Meuse, avaient tenu leurs projets fort cachés. Marlborough, général des Anglais, et le feld-maréchal d'Overkerke, général des Hollandais, avaient entretenu depuis longtemps une intelligence secrète dans la ville de Namur par le moyen d'un nommé Remy Pasquier, officier de la bourgeoisie, et du sieur Guethem, fameux partisan du prince Eugène. Ces deux hommes par leurs intrigues trompèrent le bon maréchal de Villeroi et le comte de Saillant, gouverneur de Namur, et gagnèrent deux officiers espagnols de la garnison de la citadelle. Le plan était que les alliés entreraient dans la ville par une fausse porte qui donnait sur la Meuse. Le duc de Marlborough qui voulait attirer en même temps Villeroi à une action, lui avait fait dire par le nommé Pasquier qu'il était bien sûr que le maréchal n'oserait jamais sortir de ses lignes, et qu'il tiendrait l'armée de France si bien en échec qu'elle ne pourrait remuer. Villeroi, irrité de ce discours, jura à Pasquier qu'il sortirait bientôt de ses lignes, et que Marlborough le verrait aller au devant de lui pour lui présenter bataille. Sur ces assurances les alliés avec une armée de 65,000 hommes, assemblés à Tongres sur le Jecker (le Geer ou Jaar) dans l'évêché de Liége, se hâtèrent de commencer leur entreprise, sans attendre la jonction des Anglais et des Danois qui n'étaient pas encore au rendez-vous. La raison de cette promptitude fut de prévenir l'arrivée d'un renfort que Marsin amenait à Villeroi. D'ailleurs, les généraux des alliés apprirent avec joie que le

duc de Bavière et Villeroi avaient donné dans le panneau, avaient passé la Dyle le 19 de mai, et s'étaient avancés jusqu'à Ramillies et aux autres villages entre la Mehaigne et la Yause (la Jauche ou Petite-Geete) pour empêcher le pillage de l'abbaye de S[t]-Amand qu'ils appréhendaient. » (T. II, p. 155).

Ces deux versions d'un fait pour ainsi dire encore anecdote, et qui n'a été mentionné, que nous sachions, que par ces deux auteurs, se contrôlent et se complètent l'une par l'autre. Elles offrent tous les caractères de bonne foi et de sincérité que l'on peut exiger d'un historien. Nous tenons donc ces particularités pour avérées, et nous croyons qu'elles doivent désormais occuper dans l'histoire de la guerre de la succession la place que les écrivains spéciaux de cette époque ont négligé jusqu'à présent de leur assigner.

Nous regrettons vivement de n'avoir pas eu à notre disposition l'ouvrage de Michel Foscarini (1). Peut-être y aurions-nous glané quelques nouveaux détails sur l'affaire mystérieuse et oubliée que nous venons de rappeler au grand jour de la publicité.

Le 10 décembre 1852.

Ch. de Chênedollé.

(1) *Arcane Memorie, osia segreta historia del' regno di Carolo VI.* Padova, 1750, in-fol.

Contributions de guerre

LEVÉES A NAZARETH EN FLANDRE, SOUS LOUIS XIV.

> ..... sans relâche il fond sur les campagnes
> Tantôt dans le silence, et tantôt à grand bruit;
> A la clarté des cieux, dans l'ombre de la nuit,
> Chez l'ennemi surpris portant partout la guerre.
>
> VOLTAIRE, *la Henriade.*

En dépouillant les archives de l'église paroissiale de S[t]-Nicolas à Gand, nous mîmes la main sur une pièce flamande assez curieuse pour mériter d'échapper à l'oubli auquel la plupart des documents qu'on y rencontre resteront sans doute condamnés. Elle date de cette époque désastreuse qui vit Louis XIV envahir les Pays-Bas sous le prétexte spécieux de se mettre en possession des biens qui lui appartenaient du chef de sa femme, l'infante Marie-Thérèse, par *droit de dévolution*.

Ce droit coutumier qui existait en effet dans quelques localités du Brabant et de Luxembourg, mais qui n'atteignait que certains immeubles appartenant à des particuliers, fut invoqué par le roi de France et lui servit de prétexte pour justifier son entrée en Belgique, livrée sans défense à la merci d'un prince ambitieux qui s'appuyait bien plus, selon l'expression de Voltaire, sur ses forces que sur ses raisons.

En 1667 l'armée française conquit la Flandre au pas de course, et le document que nous venons de citer nous apprend que Louis XIV campa à Deynze et que le prince de Linden occupa les prairies de la Byloke.

Ces conquêtes aussi rapides que faciles qui jetaient la consternation dans le pays, ne s'arrêtèrent que lorsque l'Angleterre, la Suède et la Hollande se liguèrent contre le conquérant. Celui-ci redoutant la coalition de l'Europe entière contre lui, demanda la paix. Les négociations s'ouvrirent à Aix-la-Chapelle entre les plénipotentiaires des parties belligérantes qui signèrent le traité, le 2 mai 1668.

Hélas! cette paix hypocritement demandée par un souverain ambitieux, toujours prêt à rompre ses engagements si ses intérêts personnels l'exigeaient, ne pouvait être de longue durée. En effet, le monarque français, humilié de la supériorité que la Hollande avait prise dans les négociations diplomatiques où l'ambassadeur Van Benning avait opposé à la fierté dédaigneuse du grand roi une inflexibilité de caractère non moins fière, eut recours à l'intrigue pour détacher l'Angleterre et la Suède de l'alliance que ces puissances avaient contractée avec la Hollande. La duchesse d'Orléans servit merveilleusement les intérêts du roi auprès de Charles II, et bientôt on vit l'Angleterre donner l'exemple de la défection. La Suède ne croyant plus la ligue assez forte pour résister à la France, rompit également le traité qui la liait à la Hollande.

Aussitôt une nouvelle invasion de l'armée française forte de cent mille combattants et commandée par le roi en personne, eut lieu dans les Pays-Bas le 7 avril 1672.

Nous ne raconterons pas cette guerre féconde en conquêtes après lesquelles Louis XIV dicta ses lois à l'Europe. Bornons-nous à rapporter les faits qui sont narrés dans notre document. Ils prouveront que ce grand roi, si magnanime et tant vanté par Racine et d'autres écrivains contemporains, ne se faisait aucun scrupule de ruiner sur sa route de pauvres villages qui ne lui offraient aucune résistance. L'analyse suivante de la pièce que nous avons

sous les yeux et que nous donnerons ci-après *in extenso*, le constate clairement.

En 1673, le roi de France, dit ce document, entre en Flandre; son armée, prenant la route de Deurle à Eecke par Nazareth, détruit tout son passage, et la commune de Nazareth a à payer une contribution de guerre de 3 livres de gros par bonnier.

En 1674, cette même commune est ravagée par les troupes du prince d'Orange, coalisées avec celles de l'Empereur et du roi d'Espagne. Elles se rendent à Audenarde pour en déloger les Français et lèvent des fortes contributions sur leur passage.

En 1675, le maréchal duc de Luxembourg, l'un des plus grands capitaines de Louis XIV, arrive avec une nombreuse armée à Nazareth et à Eecke, dévaste ces communes et y prélève encore de fortes contributions de guerre.

En 1676, le comte de Waldick campe ses troupes à Nazareth, après avoir ravagé cette commune et plusieurs autres encore.

Pendant l'année suivante les succès des Français continuent. Valenciennes, St-Omer, Cambrai tombent en leur pouvoir, tandis que le duc d'Orléans bat le prince d'Orange à la journée de Cassel.

En 1678, Louis XIV ouvre encore une fois la campagne en personne. Son but est de s'emparer de la capitale de la Flandre, qu'il tient assiégée. Ses armées ruinent complètement tous les villages qu'elles occupent et notamment Nazareth, dont le conquérant exige un impôt extraordinaire de quinze florins par bonnier.

Pendant la même année et pendant le courant de 1679, Louis XIV lève de fortes contributions de guerre dans toute l'étendue de la châtellenie du Vieuxbourg; toutes les communes ressortissant à cette juridiction sont imposées, et Nazareth doit encore fournir cinq livres de gros par bonnier.

Deux ans se passent sans que de nouvelles charges viennent accabler les malheureux habitants de cette partie de la Flandre; mais en 1683, Louis XIV arrive à Harlebeke, campe son armée dans toutes les communes environnantes, qu'il taxe de nouveau. A Nazareth il lève un impôt de quatre livres de gros par bonnier et demande en outre des provisions considérables en avoine, seigle, sarrasin et fourrages.

Enfin, en 1684 le roi de France campe à Deynze et à Gavere et frappe sur tous les villages situés entre l'Escaut et la Lys de fortes contributions en argent et en nature. Dans cette circonstance, la malheureuse commune de Nazareth, si souvent pillée et saccagée par les troupes, est imposée de nouveau à raison de vingt-huit florins par bonnier.

Tel est le contenu du document que nous allons reproduire textuellement. Au dos on lit : *Joos Langheraert tot Nazarette, relatie van schaede voor de campementen tsedert* 1667 *tot* 1684. Puis la pièce commence ainsi :

« Dit naervolgende syn de jaeren van troubelen ende oorloghen als volght.

» Eerst, ten jaere 1667 ende 1668 is commen den conninck van Vranckeryck camperen met syne legers, tot Deynse, ende de trouppen van den prince de Linden in de merschagen van de Byloke, ende hebben langen tyt vluchtich geweest ende wel verloren van fouragen als andersins.

» Item, ten jaere 1673 is commen den conninck van Vranckeryk in campaigne ende heeft syne passage genomen van Deurle naer Eecke, ende hebben twee weghen gemaekt lanext de reepen ofte de partyen competerende den H. Geest van Ste-Nicolais', ende alle vruchten gedestruert ende gefouragert, ende ten selven jaere syn angegaen de contributien ende oorloghe, welcke contributien wel beloopen hebben op ieder bunder binnen de prochie Nasarette tot dry ponden grooten.

» Item, ten jaere 1674 is gecommen den prince van Oraignen ende de trouppen van syne conninclyke Maiesteit van Spaignen ende de trouppen van den Keyser, belegeren de stadt Audenaerde, alswanneer gans de prochie Nasarette ende diversche ander syn gedestruert geweest, alle vruchten geschonden, ende noch ten selven jaere moeten betaelen sware contributien.

» Item, ten jaere 1676 is commen camperen met syne trouppen de grave van Waldick binnen de prochie Nasarette, als wanneer de voorseyde prochie ende ander, gans syn gefouragert geweest ende geschonden.

» Item, ten jaere 1677 syn commen de trouppen van den coninck van Vranckeryck in campagne.

» Item, ten jaere 1678 is commen den conninck van Vranckeryck, met syne leghers beleggheren ende importeren de stadt van Gendt, ende oock ten selven jaere gans gedestruert ende geruinert de prochie Nasarette met menige andere, ende hebben ten selven jaere noch moeten betaelen tot 15 guldens tot ider bunder lant.

» Item, ten jaere 1678 ende 1679 heeft den voorsyden conninck van Vranckeryk belogert met syne ruyters de cassellerie van Gent ende ander ende beschat, dat de ommestellynghen op Nasarette tot vyf ponden vut yder bunder hebben beloopen.

» Item, ten jaere 1683 syn commen de trouppen van den conninck van Vranckeryck camperen tot Aerlebeke ende elders, ende de landen swaereliek beschut ende belast, ende oock doen leveren menichte sacken aever, cooren ende bouqueyt, ende quantiteyt van hoy, als wanneer de ommestellynghen binnen Nasarette beth dan vier ponden grooten hebben beloopen.

» Item, ten jare 1684 syn van gelycken commen camperen de trouppen van den conninck van Vranckeryck tot Deynse ende Gavere, wanneer de landen noch eens swaerelyck syn belast geweest ende gelevert menichte van sacken graen ende hoy, ende de ommestellynghen beloopen binnen Nasarette tot 28 guldens. »

La relation que l'on vient de lire prouve que Nazareth a eu à supporter une large part des spoliations exercées par les armées qui ont successivement occupé son territoire. La plus forte contribution de guerre qui frappa cette commune est celle de 1678, lorsque Louis XIV exigea cinq livres de gros par bonnier. Ainsi pour cette seule année, en admettant que les bruyères et les parties boisées aient été taxées comme des terres arables, on trouve que cette commune paya extraordinairement la somme de 5915 livres de gros ou 35,490 florins (1). En ajoutant à

(1) Voyez pour l'étendue de la commune de Nazareth l'excellent mémoire intitulé : *De l'état de la mendicité et de la bienfaisance*, par P. C. Van der Meersch, p. 200.

cet impôt les revenus perçus par les châtellenies, les dîmes, la stagnation complète des affaires commerciales et surtout les déprédations et les excès de toute nature commis par une soldatesque insolente et effrénée, on frémit à l'idée de l'affreuse misère à laquelle une guerre injuste et cruelle, entreprise par un souverain avide de conquêtes, avait réduit les paisibles populations de nos belles et riches campagnes flamandes.

Ph. Kervyn de Volkaersbeke.

BIOGRAPHIE DE DÉSIRÉ-NICOLAS TOILLIEZ.

Désiré-Nicolas Toilliez, fils de Nicolas et de Marie-Amélie Lehon, naquit à Mons, le 10 janvier 1820. Il fut placé par ses parents au collége de cette ville, et en sortit pour entrer dans l'école des mines; il se destinait au corps des ponts et chaussées, mais après sa nomination d'élève conducteur il abandonna ce projet. En 1839, il fut attaché au corps de mines en qualité de conducteur temporaire, grade auquel il fut nommé définitivement le 4 novembre de la même année, après avoir subi avec succès les examens exigés pour cette carrière. A sa mort, arrivée à Jemmapes, le 24 mars 1852, après une bien courte maladie, il était conducteur ou aspirant-ingénieur de deuxième classe depuis le 15 novembre 1845. Son ancien condisciple, et tout à la la fois son collégue, Mr G. Lambert, a prononcé son éloge sur sa tombe (1).

Désiré Toilliez, que ses compagnons d'enfance ont mieux connu sous le sobriquet de *Myrtile,* avait du courage et du sangfroid, et il l'a prouvé dans plusieurs circonstances. Il connaissait trop bien la responsabilité que lui imposait ses fonctions, et il avait trop à cœur de remplir ses devoirs pour les négliger un seul instant. Aussi a-t-il su se concilier l'affection et l'estime de tous : chefs de service, directeurs d'établissement, employés et ouvriers. La foule qui se pres-

(1) V. Le Penseur Borain, *Journal de la commune de Jemmapes et du Borinage,* 28 mars 1852.

sait à ses funérailles est le plus bel éloge que l'on puisse faire des vertus de l'ami que nous regrettons aujourd'hui. On y remarquait, exemple touchant de reconnaissance, plusieurs des ouvriers auxquels il avait sauvé la vie lors de l'accident survenu, le 16 novembre 1841, vers midi, à la suite d'une explosion de gaz hydrogène carboné, vulgairement appelé coup de feu, dans le puits S^t^-Félix du charbonnage de la Boule, à Quaregnon. Toilliez se trouvait par hasard sur les lieux pour vérifier les plans de l'exploitation. Il se donne à peine le temps de changer de vêtements, et se fait descendre avec un porion (chef-ouvrier) à une profondeur de 1400 à 1500 pieds, pour aller porter secours aux malheureux qui avaient été ensevelis. Trois galeries, dans lesquelles travaillaient trente-neuf ouvriers, s'étaient écoulées sur une longueur de 450 mètres. Il dirige avec le plus grand sangfroid les travaux de sauvetage, opération tout à la fois très-difficile et très-dangereuse; et, après de longues heures d'anxiété, il a le bonheur de rendre à leurs familles une dizaine de personnes qu'elles ne croyaient plus revoir. Ce trait de courage valut à Toilliez la médaille que le roi lui accorda, par arrêté du 6 mai 1842, sur le rapport du ministre de l'intérieur du 25 avril.

Le 19 juillet suivant, Toilliez eut encore occasion de se distinguer dans une autre circonstance dont les résultats furent plus déplorables. Le feu prit, par une cause inconnue, à des bottes de foin et à des tonneaux d'huile placés dans le puits S^te^-Félicité du charbonnage des Vingt-Actions, à Jemmapes. Une épaisse fumée remplit bientôt les galeries où se trouvaient plus de cinquante ouvriers. On court appeler le conducteur Toilliez, qui habitait la même commune et qui avait ce charbonnage sous sa direction. Il se rend en toute hâte sur le lieu du sinistre, descend pour diriger les secours, se met à la tête des travailleurs, et ne cesse de les guider que lorsque, après avoir retrouvé le cadavre de l'une

des victimes, et avoir vu tomber plusieurs de ceux qui l'accompagnent, il est lui-même asphyxié. On le remonta à la surface du sol, et les soins qui lui furent immédiatement prodigués le rappelèrent à la vie. La récompense de cette belle conduite fut tardive. Déjà à l'époque de l'accident de St-Félix, Toilliez avait été proposé par l'ingénieur du district de Mons, M. Delneufcourt, dans le rapport qu'il avait adressé sur cet événement, le 1er décembre 1841, pour être promu au grade de conducteur de deuxième classe. Ce fonctionnaire signala de nouveau notre ami à l'attention de l'ingénieur en chef, M. Gonot, pour lui faire donner de l'avancement. « Il en est digne, — écrivait-il à ce dernier, » après l'incendie de Ste-Félicité, — autant par le zèle et » l'aptitude qu'il a toujours déployés que par le courage et » l'activité dont il a fait preuve en plusieurs occasions, » outre celle que je vous ai signalée. » Cependant Toilliez ne fut nommé à un grade supérieur que le 13 novembre 1845, par conséquent plus de trois ans après.

Toilliez avait montré de bonne heure de grandes dispositions pour l'étude des sciences et surtout de l'histoire naturelle. Aussi s'était-il formé une collection paléontologique assez importante, particulièrement d'empreintes de plantes et coquillages fossiles du terrain houillier. Des savants distingués, MM. De Koninck et le baron de Ryckhold, y ont trouvé quelques espèces nouvelles qu'ils ont décrites et publiées dans leurs mémoires.

En 1843, Toilliez envoya au concours de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à Mons, un mémoire *sur la mortalité des ouvriers mineurs employés à l'exploitation des mines et houillières du Hainaut,* et obtint une mention honorable. Il revit plus tard ce travail et en utilisa quelques parties qu'il adressa, sous la forme de mémoires, à la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique, dans les séances du 7 août et du 8 novem-

bre 1847 (1). L'un traite *des explosions dans les mines de houille,* et fut soumis à l'examen de MM. Devaux, de Hemptinne et Stas; l'autre est intitulé : *Mémoire sur l'état physique, économique et moral du houilleur pris à la surface du sol,* et MM. Van Meenen, Quetelet et Devaux en furent nommés commissaires. Aucun des deux n'a été imprimé.

Toilliez a successivement présenté dans les séances de la classe des lettres de la même compagnie, des 8 mars 1847, 3 juillet 1848, 2 avril 1849 et 6 mai 1851, plusieurs notices archéologiques qui toutes ont été publiées dans les *Bulletins;* en voici les titres :

Notice sur les pierres taillées, monuments de l'industrie primitive (t. XIV, p. 565-578);

Première, deuxième et troisième notice sur des antiquités découvertes dans le Hainaut (t. XV, pp. 190-200; t. XVI, pp. 662-674, et t. XVIII, pp. 659-670).

Depuis 1846, Toilliez s'était adonné à l'étude de l'archéologie et il n'avait pas tardé à lui consacrer tous ses loisirs. Il fut membre de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, de la Société des Gens de lettres belges, et de la Société géologique de France, et il était un des collaborateurs actifs du *Messager des Sciences historiques,* dans lequel il a fait paraître les articles suivants :

En 1847 : *Aperçu historique sur le mineur et sur les mesures protectrices dont il a été l'objet* (pp. 561-577); cette notice a été reproduite dans *la Belgique communale,* 1848, pp. 502-508;

En 1848 : *Résumé d'un mémoire sur les pierres taillées, monuments de l'industrie primitive* (pp. 254-242 et une planche);

—— *Notice sur des antiquités trouvées dans le Hainaut* (pp. 500-505 et une planche);

(1) V. *Bulletins de l'Académie,* t. XIV, 2e partie, pp. 97 et 248, et pp. 340 et 406.

En 1849 : *Des antiquités celtiques, germaniques et romaines, trouvées dans le Hainaut* (pp. 536-548);

En 1851 : *Des pierres sphéroïdales taillées anciennement,* etc. (pp. 80-92).

Enfin notre jeune écrivain a publié en 1851 dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai* (t. II, pp. 328-334), une *Notice sur le castiau d'Diale à Quaregnon;* l'examen en fut confié à M. le vicaire-général Voisin, qui présenta un rapport étendu sur le sujet curieux dont elle s'occupe.

La mort a surpris Désiré Toilliez au milieu de ses livres et de ses notes : elle l'a enlevé à ses amis et à ses utiles travaux. Nous avons voulu consacrer quelques pages à retracer cette existence si bien remplie.

Alexandre Pinchart.

Dîme de la Pomme de terre

EN FLANDRE,

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

L'époque certaine de l'introduction de la pomme de terre dans les Pays-Bas est un point d'histoire agricole qui restera longtemps contesté. D'après les opinions les plus accréditées, ce solanée dont la longue maladie a, pendant plusieurs années, mis les populations flamandes à deux doigts de leur perte, fut importé en Belgique par le célèbre Charles de l'Escluse ou Clusius vers la fin du XVI^e^ siècle. Toutefois l'habitude de s'en servir comme d'une nourriture générale ne s'établit chez nous que lentement et bien longtemps après. Une tradition assez accréditée assure que ce n'est guère qu'après la disette qui signala l'année 1740, que ce tubercule s'acclimata dans nos contrées et devint définitivement l'aliment ordinaire du peuple. Dans une notice curieuse que M. de la Fontaine a publié sur l'introduction de la pomme de terre dans le Grand-Duché (1), ce savant nous fournit des détails intéressants au sujet des procès qui vers l'an 1750 surgirent dans les Pays-Bas autrichiens, sur le paiement de la dîme des pommes de terre Il extrait à ce propos de la réponse du Conseil de Brabant, consulté sur la question par le Gouvernement de Bruxelles en 1754, le passage suivant :

(1) Publications de la Société du Luxembourg, 1852; in-4°, VII, 189-196.

« Les uns veulent que ce fruit, légume de sa nature, » ne soit pas plus décimable que toutes les autres espèces » de légumes; d'autres l'envisageant comme fruit absolu- » ment champètre, veulent qu'il soit décimable partout où il » est planté, dans les jardins aussi bien que dans les champs. » Ce fruit n'est très-répandu que dans quelques cantons de » la province, et il n'est pas douteux que dans la partie in- » comparablement la plus considérable et la plus grande, » ce ne soit un fruit nouvellement introduit. Les meilleures » terres de la province portent une année du dur grain, la » seconde du marsage et la troisième rien, parce qu'on les » verse au printemps. Les terres sont, la troisième année, » appellées *versaines;* on les recoupe en été et on n'y resème » du dur grain qu'en septembre ou octobre. Mais au lieu de » les recouper on s'avise depuis peu d'y mettre des Topinam- » bours dont la culture ameublit si bien la terre qu'on peut » y semer dès qu'ils sont arrachés. Le fruit dont s'agit est » d'une ressource inexprimable pour cette pauvre province. » C'est lui qui l'a sauvé des disettes que nous avions toujours » à craindre, dès que nos voisins nous interdisaient la sor- » tie de leurs grains, d'où il suit que loin d'en gêner la cul- » ture, il convient de la favoriser au possible. On peut con- » sidérer le Topinambour comme légume ou comme fruit » champètre : on le mange en *légume,* on le mange en *pain,* » on l'arrache fait à fait pour le mettre journalièrement au » pot; on le laisse aoûter pour le serrer et pour le conser- » ver; *on en fait* de *l'amidon* et même du *savon.* C'est une » commodité pour le pauvre peuple dont on ne peut plus le » priver sans le déranger totalement. »

A la suite de ce passage s'en trouve un autre non moins intéressant d'une requête que les deux États, ecclésiastique et noble, présentèrent à S. M. en la même année pour faire déclarer la pomme de terre sujette à la dîme.

« Passé trente et quelques années il s'est introduit en

» cette province et pays voisins, un fruit ou légume étran-
» ger, auparavant inconnu, nommé *Topinambour* ou com-
» munément *poires de terre,* entièrement différent d'un autre
» nommé *pommes de terre* (le vrai Topinambour), dont il
» s'en plantait quelques-uns avant ce temps, dans les jardins
» comme légume. Les dits Topinambours fructifient même
» dans les terres les moins fertiles, sont tout-à-fait au goût
» du peuple et très-profitables à ceux qui les cultivent. Les
» laboureurs et autres en plantent aujourd'hui une quantité
» très-considérable non seulement dans leurs jardins et
» autres aisances, mais aussi dans les terres décimables. »

Ces extraits prouvent qu'en Brabant la pomme de terre était déjà généralement répandue dès le commencement du XVIII^e^ siècle.

Des procès du même genre furent soulevés en Flandre. Nous devons à l'obligeance de M. Meganck, de Nevele, la communication d'un document précieux sur ce sujet.

C'est le fragment d'une enquête ouverte en 1750, à la diligence de l'autorité supérieure, peut-être le conseil de Flandre, sur le point de savoir si la pomme de terre était matière décimale; plusieurs cultivateurs, d'un âge avancé, interrogés sur ce point, déclarent qu'il est à leur connaissance qu'antérieurement à l'année 1708 ce solanée avait été cultivé, en petites et grandes parties, tant dans les champs ouverts que dans les jardins, à savoir dans les paroisses de Landeghem, Nevele, Afsné, S^t^-Martin Laethem, Meyghem, qu'il a toujours été exempt de la dîme et que la voix publique était que ce fruit n'était pas sujet à cette redevance : « dat emmers van voor den jaere 1708, veltsgewyse, soo
» in groote als cleene quantiteyt, syn geplant geworden
» Aertappels, genaemt Potaters. »

Un des témoins, Jean Audenrogghe, de Nevele, âgé de 65 ans, déclare : « datter noyt geene thiende van de Potaters
» en is gegeven, nochte oynt en heeft weten geven, nochte

» selve, nochte synen vader, noyt gegeven en heeft, 't sy in » nature, by redemptie ofte afcoop. »

Il résulte évidemment de cette enquête que la culture de la pomme de terre était déjà générale dans une partie de la Flandre dès la fin du XVI[e] siècle.

Par un édit du 37 novembre 1754, nonobstant les requêtes et réclamations, Charles Alexandre duc de Lorraine fixa le principe de la redevabilité du droit de la dime des pommes de terre pour la province du Luxembourg (1), et il est probable, bien que nous n'en ayons pas la preuve écrite sous les yeux, que le même principe fut appliqué aux autres provinces.

Jules de Saint-Genois.

Fragment d'enquête, faite au sujet de l'exigence de la dime des Pommes de terre.

Thomas Slock, F[s] . . . . . .

. . . . . .

op de voornoemde prochie van Landeghem, alwaer syn broeders ende susters noch zyn woonende.

Waermede sluytende syne depositie, gheeft voor redenen van wetenschap, de gone daer uyt resulterende, ende heeft dese, naer voorlesynghe, onderteeckent, ende was onderteeckent Thomas Slock.

Joannes Audenroggne, F[s] Joos, oudt 63 jaeren, woonende tot Nevel, oorconde gedaghvaert, gehoort ende geexamineert als de voorgaende.

Seght, tuyght ende verclaert, op eedt by hem in onse handen gedaen, op den 25[en] artikel, wel te weten, midtsgaders ghesien te hebben, dat binnen de prochie van Landeghem, van over de 42 jaeren, emmers van voor den jaere 1708, veltsgewyse, soo in groote als cleene quantiteyt, syn geplant geworden *Aertappels* genaemt *Potaters*.

(1) De la Fontaine cité, p. 195.

Tuyght op den 26en artikel, dat hy deposant, van voor het jaer 1708, synen vader binnen Landeghem, heeft sien *Potaters* veltsgewyse planten, ende helpen planten, successivelyck alle jaeren, tot ende met 1745, wanneer hy vertrocken is van de prochie van Landeghem, naer de gone van Nevel, midtsgaders, heeft hy deposant, oock van voor den selven jaere 1708, binnen de selve prochie van Landeghem, andere landtslieden, veltsgewyze, sien planten *Potaters*, soo in groote als cleene quantiteyt; ende dat successivelyck alle jaeren, hoe langer hoe meerder. Onder andere, op het canton vanden Olicotcauter, de Wilde ende Heysten Cauter; op het gebruyck van Geeraert Van Rentergem, Ln de Maeght, Frans Aerens, Anthne Hanssens, Adriaen d'Haese, Marten Speeckaert, Lieven Bisschop, Jooris de Witte ende Ln Van Nevel.

Op den 27en artikel, waerachtigh te syn, ende gesien te hebben, dat van ende met het voornoemde jaer 1708, tot ende met den voornoemden jaere 1745, successivelyck, alle jaeren, soo in groote als cleene quantiteyt, hoe langer hoe meerder, binnen geheel de prochie van Landeghem door, differente partyen van lande, syn geplant ende hebben gestaen *Potaters*.

Tuyght op den 28en artikel, dat hy van al syn ghedyncken, oock wel weet, gehoort ende verstaen heeft, datter binnen de voorseyde prochie van Landeghem, noyt geene *thiende* vande *Potaters* en is gegeven, nochte oynt en heeft weten geven, nochte selve, nochte synen vader, noyt gegeven en heeft, 't sy in nature, by redemptie ofte afcoop.

Eyndelynghe, tuyght op den 29en artikel, dat hy altydt heeft gehoort, dat het binnen de voorn. prochie van Landeghem, altydt eenen gemeenen roep ende faem is geweest, onder d'insetenen, dat de *Potaters*, vry waeren van thiende.

Waermede sluytende syne depositie, gheeft voor redenen van wetenschap, de gone daeruyt resulterende; ende heeft dese, naer voorlesynghe, onderteeckent, ende was onderteeckent Joannes Hauwenrogghe.

Jacques Verheggue, Fs Frans, audt ontrent de 56 jaeren, gebortich van Landeghem, officier vanden lande van Nevel, woonende tot Meyghem, oorconde gedaghvaert, gehoort ende geexamineert als de voorgaende.

Seght, tuyght ende verclaert, op eedt, by hem in onse handen gedaen, op den 30en artikel, waerachtigh te syn, ende wel te weten, midtsgaders gesien te hebben, dat binnen de prochie van Landeghem, van over meer als 42 jaeren, emmers van den jaere 1708, veltsgewyse, syn geplant geworden, soo in groote als cleene quantiteyt, *aertappels* genaemt *Potaters*.

Pr Van Houcke, Fs Pr, audt omtrent 71 jaeren, landtsman en smet, woo-

nende op Ste-Martens Laethem, oorconde gedaghvaert, gehoort ende geexamineert als de voorgaende.

Seght, tuyght ende verclaert op eedt, by hem in onse handen gedaen, op den 204en artikel, niet wel te connen segghen, of de *Potaters*, binnen de prochie van Afsné, alwaer den deposant dickwils verkeert heeft, ende daer ontrent is woonende, veltsgewyse, van inden jaere 1708, *Aertappels* genaemt *Potaters*, geplant syn geworden.

Ignoreert den inhanden vanden 205en artikel.

Tuyght opden 206en artikel, waerachtigh te syn, ende noch goede memorie te hebben, dat van inden jaere 1708, binnen de prochie van Laethem, soo in de lochtynghen, als op diversche partyen van lande, veltsgewyse, van jaere te jaere, tot den daege van hedent, *Potaters* geplant syn geworden.

Eyndelynghe, verclaert op den 207en artikel, wel te weten ende verstaen te hebben, dat binnen het selve Ste-Martens Laethem, van al syn ghedineken, tot op den dagh van hedent, noyt geene *thiende* vande *Potaters*, en is gesteken, geheven, nochte geprofiitteert geworden, 't sy in nature, by afcoop ofte redemptie; midts het binnen het gemelde Ste-Martens Laethem, noyt geene gewoonte en is geweest, van *thiende* te geven ofte te vraegen, van *Potaters;* ende dat het onder d'insetenen aldaer, altydt heeft geweest eenen gemeenen roep en faem, dat de *Potaters vry waeren van thiende.*

Waermede sluytende syne depositie, gheeft voor redenen van wetenschap, de gone daer uyt resulterende, ende heeft dese, naer voorlesynghe, onderteekent, ende was onderteekent Pr V. Hoecke, 1750.

Philippe Clement, Fs . . . . . .

. . . . . .

aldaer eenen gemeenen roup en faem geweest, dat de *Potaters vry waeren van thiende.*

Waermede sluytende syne depositie, gheeft voor redenen van wetenschap, de gone daernyt resulterende, ende heeft dese, naer voorlesynghe, onderteekent, ende was onderteekent Philippe Clement.

Pr De Waegenaere, Fs Jans, audt ontrent de 60 jaeren, woonende tot Afsné, *thiendesteker* aldaer, oorconde gedaghvaert ende geexamineert als de voorgaende.

Seght, tuyght ende verclaert op eedt, by hem, in onse handen gedaen, op den 204en artikel, waerachtigh te syn, ende wel te weten, midtsgaders gesien te hebben, dat van voor den jaere 1708, door geheel de prochie van Afsné, op menighvuldige partyen van lande, van jaere te jaere, tot

den daeghe van hedent, veltsgewyse, geplant syn geworden *Aertappels*, genaemt *Potaters*, soo in groote als cleene quantiteyt.

Eyndelynghe, verclaert op den 205en artikel, dat hy oock wel weet, gehoort ende verstaen heeft, dat binnen de selve prochie van Afsné, van al syn geduncken, tot den daghe van hedent, noyt geene *thiende* van *Potaters*, gesteken, geheven, nochte geprofitteert en is geworden, in nature, nochte in redemptie, ofte by afcoop; midts dat het noyt binnen de selve prochie van Afsné, gewoonte en is geweest van *thiende* te geven van *Potaters;* ende dat onder d'insetenen aldaer, altydt eenen gemeenen roep en faem is geweest, dat de *Potaters vry waeren van thiende.*

Waermede sluytende syne depositie, gheeft voor redenen van wetenschap, de gone daernyt resulterende, ende heeft dese, naer voorlesynge, onderteeckent, ende was onderteeckent Pr De Waegeneere, 1750.

Les Bibliophiles Flamands.

LEUR HISTOIRE ET LEURS TRAVAUX.

> Le bibliophile aime et recherche les livres rares et précieux et particulièrement les éditions bonnes et correctes. Il est bon d'être bibliophile, mais il ne faut pas être bibliomane.
>
> *Dictionnaire de l'Académie.*

« Chez nous, Dieu merci, l'ardeur des investigations ne se ralentit pas, » a dit le baron de Reiffenberg et depuis l'époque où il constatait ce progrès — car à mes yeux c'en est un qui en vaut bien d'autres — ce désir de tout voir, de tout connaître, de tout approfondir, en un mot cet amour pour la science, loin d'avoir diminué d'intensité, s'est accru et a communiqué sa flamme, même à ceux que l'on croyait insensibles aux charmes et aux douceurs qu'elle procure.

Puiser l'instruction aux sources inconnues ou oubliées; soustraire aux ravages du temps les œuvres de l'esprit de nos pères pour les transmettre à la postérité; telle a été la pensée généreuse et réparatrice qui germa dans tous les cerveaux. Chacun voulant apporter sa pierre à ce monument de l'intelligence, on s'est mis à fouiller dans les archives, dans les bibliothèques, partout enfin où l'on croyait pouvoir découvrir une perle cachée, et bientôt l'histoire et la bibliographie se sont enrichies de trésors dont on ne soupçonnait pas l'existence. Les travaux individuels ne suffisant plus à l'exploitation de mines aussi abondantes, on a eu recours à

l'association, si universellement adoptée aujourd'hui, et de nombreuses compagnies scientifiques ont pris naissance.

Je n'ai pas l'intention de rappeler ici les services rendus par tous les corps savants qui ont été créés en Angleterre, en Allemagne, en France, en Hollande et en Belgique; cette nomenclature dépasserait de beaucoup les limites que je me suis promis de ne pas franchir dans cet opuscule. Je me bornerai à relater les travaux d'un seul cercle institué dans le but de faire connaître les documents les plus précieux pour l'histoire nationale et pour celle de la bibliographie flamande, je veux parler de la société des Bibliophiles flamands (*Maetschappy der vlaemsche Bibliophilen*), fondée à Gand, en 1839.

Dans une courte préface imprimée en tête des statuts de la société, les fondateurs au nombre de vingt-huit, presque tous hommes de lettres d'un mérite reconnu, expliquent le but de l'association. Ils y déclarent entr'autres qu'ils publieront surtout des documents inconnus ou d'une extrême rareté concernant l'histoire de la Flandre et du Brabant; et jamais promesse, il faut le reconnaître, n'a été plus loyalement et plus consciencieusement accomplie.

En 1845, leur nombre fut augmenté et fixé à trente-six membres. Les publications entreprises par la compagnie devant suivre naturellement la même progression, on déclara que désormais elles seraient tirées à trente-huit exemplaires sur papier fort de Hollande, format grand *in octavo*, numérotés et estampillés du sceau de la société et signés par le président, M. François Vergauwen, et contresignés par le secrétaire, M. Philippe Blommaert. Comme par le passé, on prit la résolution de tirer cent exemplaires sur papier vélin satiné, destinés au commerce; mais on ajouta qu'à partir de la seconde série, ces exemplaires, comme ceux des membres, seraient revêtus de l'estampille et légalisés par le président et le secrétaire.

Il est à remarquer que depuis sa création, la société a constamment réélu ses mêmes administrateurs, parmi lesquels il faut citer son trésorier, M. Ch. Pieters-Morel, le consciencieux auteur des *Annales de l'imprimerie elsevirienne*. Ces suffrages réitérés témoignent du zèle et de l'aptitude des hommes auxquels les intérêts de cette belle institution sont confiés.

Un coup-d'œil, quelque rapide qu'il soit, jeté sur les travaux que la société a exécutés, suffira pour se convaincre qu'elle est digne du rang qu'elle occupe parmi les cercles scientifiques.

Première Série,

IMPRIMÉE CHEZ VAN DER HAEGHEN-HULIN, A GAND.

—

N° 1. *Het beclach van Joncheer Jan van Hembyse, dichtstuk der XVI^e^ eeuw.* De pp. VIII et 60.

Cette complainte de messire Jean van Hembyze, le célèbre démagogue gantois du XVI^e^ siècle, a été publiée par Philippe Blommaert qui y a joint une préface et de nombreuses et intéressantes notes historiques. Ce poëme en vers burlesques est une satire violente contre tous ceux qui ont joué des rôles dans le terrible drame qui se déroula dans les Pays-Bas, à la fin du XVI^e^ siècle. — Le portrait d'Hembyze, ainsi que le fac-simile de sa signature, figurent en regard du titre.

N° 2. *Dagverhael van den oproer te Antwerpen, in* 1659. De pp. XIX et 50.

Ce livre relatant la révolte qui eut lieu à Anvers en 1659, est précédé d'une introduction du professeur Serrure. Les éclaircissements fournis par ce savant augmentent de beau-

coup la valeur que cette pièce a par elle-même pour l'histoire communale d'Anvers. Il ne sera peut-être pas inutile de dire ici quelques mots du sujet qu'elle traite.

Depuis un temps immémorial, le magistrat d'Anvers jouissait du droit de faire porter les lettres par des messagers jurés spéciaux dans l'intérieur de la ville et dans les localités environnantes. Peu satisfaits de ce privilége, les doyens des métiers faisant partie de la magistrature et les *wykmeesters* avaient insensiblement étendu ce droit à la correspondance étrangère et notamment à celle qu'Anvers entretenait avec la Hollande. Cette usurpation flagrante portait évidemment atteinte aux prérogatives de l'administration des postes royales, dont le comte de la Tour-Taxis était directeur-général. Les messagers de la ville, soutenus par les chefs de la commune, poussèrent enfin l'audace jusqu'à oser attaquer les messagers du comte et leur enlevèrent leurs lettres. Un procès s'ensuivit et le Conseil de Brabant donna gain de cause au gouvernement. Bientôt des scènes tumultueuses succédèrent aux débats judiciaires; elles prirent en peu de temps des proportions telles, qu'un fait insignifiant en apparence occasionna une véritable révolution, que le pouvoir dût étouffer par la force.

Les grandes commotions politiques consignées dans les annales de tous les peuples, n'ont souvent pas une origine plus sérieuse.

N° 3. *Kronyk van Vlaenderen van* 580 *tot* 1467. Deux volumes; le t. I de pp. XII et de 262, le t. II, de pp. 296.

Chronique précieuse, qui embrasse une période importante de notre histoire nationale. Publiée par le professeur Serrure et Philippe Blommaert, elle compte certainement au nombre des meilleurs ouvrages de la collection. Ce livre est de nature à jeter un grand jour sur les événements politiques qui surgirent avant et pendant le règne de la

maison de Bourgogne, événements que les chroniqueurs français ont toujours appréciés différemment que les chroniqueurs flamands moins connus, il est vrai, mais sur bien des points plus dignes de foi.

Chaque volume contient une table des matières et l'ouvrage est terminé par un glossaire.

N° 4. *Leven van sinte Amand, patroon der Nederlanden, dichtstuk der XIV^e eeuw.* Deux volumes; le t. I de pp. VIII et 194, le t. II, de pp. 245.

Dans la préface, Philippe Blommaert nous apprend que la vie de saint Amand patron des Pays-Bas, n'est pas seulement une pièce intéressant à un haut degré la littérature flamande au moyen-âge, mais il ajoute qu'on y trouve des faits historiques que l'on chercherait vainement ailleurs.

L'ouvrage est terminé par une table des noms des pays, des villes, des villages et des rivières, une table des noms propres, un glossaire et enfin une table indiquant les mots d'origine romane.

Deuxième Série,

IMPRIMÉE CHEZ ANNOOT-BRAECKMAN, A GAND.

—

N° 1. *Het beleg van Gent ten jare* 963. De pp. VI et 59.

Le texte de cet opuscule donnant la description du siége de Gand par les Anglais et les Français, sous le règne du comte Arnoul-le-Jeune — fait dont l'authenticité n'est nullement prouvée — est tiré d'une chronique de Flandre, écrite vers la fin du XVI^e siècle par Gilles de Voocht. Le style de cette pièce est simple et naïf et reflète parfaitement le caractère de cette époque reculée.

Ce livre a été édité par Ph. Blommaert, qui y a joint une préface.

N° 2. *Dit sijn de coren van der stad Antwerpen.* De pp. 60.

Dernier ouvrage sorti des presses, quoiqu'il ait été annoncé depuis longtemps. Pourquoi l'éditeur de ce volume n'a-t-il pas jugé convenable de l'accompagner d'une préface? Les savants lui en auraient su gré.

N° 3. *Der Vrouwen heimelykheid, dichtwerk der XIV^e eeuw.* De pp. III et 68.

Le manuscrit de ce petit poëme didactique appartient à à la bibliothèque de l'Université de Gand. L'art obstétrique est le sujet que l'auteur a choisi et certes, il l'a traité d'une manière originale. Le premier paragraphe de la préface que l'infatigable secrétaire de la société, Philippe Blommaert, y a jointe, en donne l'analyse. Ce petit ouvrage, dit-il, est une imitation du traité latin écrit au XII^e siècle par Albert-le-Grand, intitulé : *Secreta mulierum et virorum,* et a pour but de nous initier aux idées que l'on avait conçues au moyen-âge, dans presque toute l'Europe, sur l'art obstétrique. On y trouve au sujet de l'hygiène et des secrets qui existent entre l'homme et la femme, des préjugés universellement accrédités à cette époque : comme le mauvais œil des femmes âgées et stériles, l'influence des planètes, les signes du zodiaque et l'influence de la lune; préjugés ayant leur source dans l'astrologie que l'on regardait comme la base des sciences naturelles et médicales.

Un glossaire termine ce curieux opuscule.

N° 4. *Verhael der reformatie van de abdy van Maegdendale, voorheen een vrouwenklooster binnen de stad Audenaerde. 1468. Naer een eventydig handschrift.* De pp. 45.

L'histoire de la réformation de l'abbaye de Maegdendale, de l'ordre des Citeaux, fondée dans la première moitié du XIII^e^ siècle à Flobecque, près de Lessines, sur les confins de la Flandre et du Hainaut, est précédée d'une intéressante introduction du docteur D^r^ J. Vander Meersch, d'Audenarde. Ce document et les notes qui l'accompagnent, présentent un tableau frappant de la vie monastique au moyen-âge.

N° 5. *Gewoonten, Vryheden en Privilegien der stad Sint-Truyen (XIV^e^ eeuw).* De pp. IX et 38.

Ce titre annonce un document historique traitant des coutumes, des franchises et des priviléges de la ville de S^t^-Trond au XIV^e^ siècle. Son importance pour l'histoire des libertés communales, ne peut être révoquée en doute. Une introduction curieuse et indispensable à l'intelligence de la pièce, par Ph. Blommaert, ainsi qu'une table des matières, complètent la publication.

N° 6. *Het Spel van de V vroede ende van de V dwaeze Maegden. Naer een handschrift van het begin der XVI^e^ eeuw.* De pp. 54.

Évidemment ce poëme du XVI^e^ siècle, édité par Jules Ketele, appartient à l'école de Casteleyn, fondateur de la chambre de Rhétorique *Pax vobis,* à Audenarde. « Les genres que Casteleyn prôna le plus, dit Snellaert dans son excellente *Histoire de la littérature flamande,* furent la *ballade,* le *refrain* et la *snede.* Le *refrain,* ajoute cet auteur, tenait son nom du dernier vers qui ordinairement revenait à la fin de chaque strophe, et était réputé plus ou moins

parfait selon la valeur épigrammatique. Il y en avait de trois différentes espèces : du genre sérieux, du genre gai et du genre amoureux (*in 't wyze, in 't zotte en in 't amoureuse*). »

Le jeu des *cinq vierges sages* et des *cinq vierges folles* appartient donc à ce genre. C'est une pièce allégorique, dont les personnages sont : la Crainte, l'Espérance, la Charité, la Foi et l'Humilité d'une part; la Témérité, l'Orgueil, la Perte de Temps, la Vanité et la Sottise d'autre part. Ces dernières n'écoutant que les avis de Mauvais-Conseil, deviennent la proie de Lucifer et de Belzebut.

Une introduction précède le texte du poëme.

N° 7. *Politieke Balladen, Refereinen, Liederen en Spotgedichten, der XVI^e eeuw, naer een gelyktydig handschrift.* De pp. V et 344.

« Dans ce recueil d'anciennes poésies politiques, dit le *Bulletin bibliographique* du *Messager des Sciences* (1), M. Blommaert a fait connaître une nouvelle et précieuse source pour l'histoire de nos troubles politiques et religieux du XVI^e siècle. Toutes les chansons, ballades et refrains qui y sont réunis, furent composés entre les années 1577 et 1584. On y trouve les pensées intimes dont s'inspirait ce tiers-parti, connu dans nos annales sous le nom de *Malcontents,* qui abandonna les rangs des partisans des États-généraux, pour se réunir quelque temps après aux Espagnols et ramener les Pays-Bas sous la domination tyrannique de Philippe II. Ces poésies satiriques forment la contre-partie du *Geuzen-Liedenboek*, où les patriotes de cette époque exhalaient leurs plaintes et chantaient leur triomphe. »

Ce recueil est surtout précieux à consulter pour tous ceux

(1) Année 1849.

qui s'intéressent à l'histoire du XVI^e^ siècle. J'en ai acquis la preuve en publiant les *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas, de* 1577 *à* 1684 (1), où j'ai trouvé occasion de rappeler plusieurs refrains satiriques dictés par l'esprit de parti et empreints d'une partialité inspirée par le fanatisme religieux, mais justifiés en quelque sorte par les excès que les bandes armées ne cessaient de commettre sur leur passage.

Het Beclach van Joncheer Jan van Hembyse, publié dans la première série sous le n° 1, est reproduit dans ce recueil sous ce titre : *Den oorlof van graef Jan van Ghendt, ghemaect ende beschreven voor den hoogheleerden doctor D. Pasquillus Ecstaticus, anno* 1579.

Puis au-dessous on lit ces deux vers, sous forme d'avertissement ou de préface, adressés au *lecteur bénévole :*

Beminde leser, neempt hier up achte,
Dit es den oorlof van 't Hembijsche gheslachte.

Plus étendue que la pièce publiée dans la première série, celle-ci compte seize strophes qu'on ne trouve pas dans la complainte de *Joncheer Jan van Hembyze.*

Des tables des noms de lieux, des noms-propres et des matières destinées à faciliter les recherches, complètent le volume.

N° 8. *De Boec van Catone, een dietsch leerdicht, uit het latyn. Naer een handschrift van het einde der XIII^e^ eeuw.* De pp. 94.

Le docteur D. J. Vander Meersch, en publiant ce poëme de la fin du XIII^e^ siècle, a fait preuve de connaissances grammaticales et philologiques d'une grande étendue en ce qui concerne la langue flamande. Sa préface est surtout intéressante, parce qu'elle nous apprend combien les *Disticha Catonis* étaient goûtés autrefois dans nos provinces.

(1) T. I, p. 510.

Ce livre est imprimé en caractères gothiques et orné d'un fac-simile du manuscrit.

N° 9. *Oudvlaemsche Liederen en andere Gedichten der XIV^e^ en XV^e^ eeuwen.* De pp. VIII et 540.

Ce gros volume est publié par l'abbé Carton, d'après un manuscrit paraissant avoir appartenu à Messire Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, quoique Van Praet n'en fasse pas mention dans ses *Recherches* sur ce seigneur. Il contient un grand nombre de prières, de poésies ascétiques, de chansons et d'autres exercices littéraires en usage à cette époque.

Cet ouvrage d'une haute importance pour l'histoire de la littérature flamande, est accompagné d'une préface et terminé par un recueil de fac-simile de chants notés, qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de la musique.

N° 10. *Journal ofte Dagregister van onze reyse naer de keyserlyke stadt van Weenen, ten jare* 1716. De pp. X et 102.

Le *Messager des Sciences* (1) rendant compte de cet ouvrage, s'exprime ainsi : « Cet opuscule, publié avec une introduction par le baron Jules de Saint-Genois, contient la description du voyage entrepris par les députés des États de Flandre, à Vienne en 1716, pour obtenir que le déplorable *Traité des Barrières* ne reçut point d'exécution. On y trouve des détails véridiques et peu connus sur les négociations qui eurent lieu à ce sujet entre les envoyés flamands et la cour d'Autriche. Ce voyage est rédigé par Jean Verslype, qui faisait partie de la députation. »

J'ajouterai que l'introduction où les événements politiques sont clairement développés, donne à la narration du député flamand une valeur historique réelle et incontestable.

(1) Année 1849.

N° 11. *Verslag van 't Magistrat van Gent, nopens de godsdienstige beroerten aldaer, loopende van den* 30 *juny* 1566 *tot den* 30 *april* 1567; *gevolgd door talryke bewysstukken*. De pp. X et 224.

Cet ouvrage publié par Ph. Kervyn de Volkaersbeke, embrasse une période émouvante de l'histoire des Troubles. C'est dans les divers rapports demandés par le gouvernement de Philippe II aux magistrats des villes qui furent le théâtre d'excès commis par les sectaires, que l'on trouve des détails circonstanciés et d'une authenticité irrécusable, sur l'agitation des divers partis qui déchiraient la patrie.

Ce volume est orné d'une planche de fac-simile des signatures de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, du comte Lamoral d'Egmont, gouverneur de Flandre et d'Artois, d'Adolphe de Bourgogne, grand-bailli de Gand et vice-amiral de Zélande, de Jean Damman, seigneur d'Oomberghe, premier échevin de Gand, d'Hembyze, secrétaire du magistrat et rédacteur du rapport, de Josse Borluut et de Jean Du Bois, pensionnaires de Gand (1), et de Jean de Casembroot, seigneur de Backerzeele, secrétaire du comte d'Egmont.

Une préface, la liste des magistrats de la commune à cette époque, une table des matières et de nombreuses pièces justificatives complètent le travail (2).

(1) Jean Du Bois, pensionnaire de Gand et procureur-général au Grand-Conseil de Malines, fut désigné par le duc d'Albe pour remplir ces mêmes fonctions au *Conseil de Sang*, où il soutint l'accusation portée contre les comtes d'Egmont et de Hornes. Accusation basée en grande partie sur les *rapports* demandés aux villes où des troubles avaient éclaté.

(2) C'est après avoir lu cet ouvrage que le docteur Scheltema, archiviste d'Amsterdam, se souvint qu'une pièce semblable existait dans le dépôt confié à sa garde et qu'il prit la résolution de la publier. Elle parut en 1852, à Utrecht, dans les *Berigten van het historisch Genootschap* (IVe deel, 2e stuk), sous le titre de : *De Aanvang van de openbare prediking der hervormden te Amsterdam in* 1566 *en* 1567, *volgens de resolutiën der amsterdamsche vroedschap*.

N° 12. *Het leven van Philippus den Stauten, hertoch van Borgonien, ende van Margarita van Male, gravinne van Vlaenderen, byeen vergadert uyt verscheyden gheloofweerdighe autheurs ende aude geschreven memorien ende monumenten, door Broeder Bernaert De Jonghe, priester predicheer van het couvent van Ghent. — In pace et aequitate.* De pp. IV et 267.

Ce volume, orné d'un beau portrait sur cuivre du Père De Jonghe, dû au burin de Ch. Onghena d'après un tableau appartenant à la ville de Gand, est encore un de ceux que l'on range à juste titre parmi les plus importants de la collection. En effet, la biographie de Philippe-le-Hardi et de Marguerite de Male, écrite par l'auteur des *Gentsche Geschiedenissen,* est de nature à piquer la curiosité; mais il est à regretter que l'éditeur du manuscrit n'ait pas ajouté à son travail une table capable de guider le lecteur dans ses recherches.

N° 13. *Het leven van Joannes den Onbevreesden, hertoch van Borgonien, graef van Vlaenderen, byeen vergadert uyt verscheyden geloofweerdighe autheurs ende aude gescheven memorien ende monumenten door Broeder Bernaert De Jonghe, priester predicheer van het couvent van Ghendt. — In pace et aequitate.* — De pp. 80.

Ce que je viens de dire du numéro précédent, je le dirai de celui-ci, sauf la remarque faite au sujet de la table, puisque la vie de Jean-sans-Peur en possède une des noms-propres.

Cette publication confiée aux soins de Philippe Blommaert, est aussi importante que la première du même auteur et lui fait nécessairement suite.

N° 14. *De Grimbersche Oorlog, ridderdicht uit de XIV^e eeuw.*

Fameux poëme flamand du XIV^e siècle dont la première partie seulement a paru. Il est édité par Ph. Blommaert et le professeur Serrure, qui ont joint à ce précieux ouvrage de nombreuses notes historiques et linguistiques.

La Commission royale d'histoire s'était d'abord chargée de cette publication; elle avait même reçu du gouvernement belge une somme de 200 fr. pour faire copier les meilleurs manuscrits connus en Hollande, lorsqu'elle apprit que la société des Bibliophiles flamands s'était engagée à donner le jour à cette œuvre chevaleresque. Dès lors la Commission d'histoire abandonnant son projet, s'empressa de mettre à la disposition de la société flamande, les documents qu'elle avait recueillis, et l'un de ses membres, le professeur Bormans, voulut bien se charger de revoir les épreuves conjointement avec les deux éditeurs.

Le premier volume sera orné de dix-huit écussons coloriés et conformes à ceux du manuscrit; le second en aura cinquante-quatre. Une préface donnera la description du document en même temps qu'une revue critique du poëme. Enfin ce beau volume sera terminé par des tables des noms-propres, des villes, des bourgs, etc.

N° 15. *Memorieboek der stad Ghendt. Van 't jaer* 1301 *tot* 1737.

Parmi les belles et utiles publications entreprises par la société, celle-ci confiée aux soins de Polydore Van der Meersch, le savant archiviste de la Flandre orientale, mérite certainement une mention spéciale.

Le manuscrit principal dont l'éditeur s'est servi, est celui appartenant aux archives provinciales, tant de fois consulté et cité par les auteurs qui ont écrit l'histoire de

la Flandre et notamment par le chevalier Diericx. Polydore Van der Meersch ne s'est cependant pas tenu à ce seul document. Voulant donner à son travail la plus grande exactitude possible, il a réuni d'autres manuscrits dont il a extrait les faits omis dans la pièce principale et des variantes capables de jeter un grand jour sur les événements historiques mal interprétés par l'auteur du *Memorieboek*. Ces manuscrits sont au nombre de cinq, savoir : un, appartenant à la bibliothèque de l'Université; un, appartenant à M. Gheldolf, le traducteur de l'*Histoire de la Flandre et de ses institutions*, par Warnkœnig; un, appartenant au baron Jules de Saint-Genois, professeur-bibliothécaire à l'Université de Gand; un, appartenant à la Commission instituée pour la conservation des monuments de Gand, et enfin le *Registre échevinal* de la ville. Certes, il est impossible de prendre plus de précautions contre les erreurs commises par les anciens chroniqueurs.

Ce bel ouvrage qui aura trois volumes, chacun d'environ 500 pages, sera terminé par des tables indiquant les matières, les noms propres et les noms des lieux, auxquelles sera jointe la liste des échevins — si fautive dans Philippe de l'Espinoy, — complétée d'après les anciens manuscrits, par les variantes qui se trouvent dans le *Registre échevinal;* plus, une liste des échevins depuis l'année 1650, époque où de l'Espinoy s'arrête, jusqu'à l'entrée des Français en 1795, c'est-à-dire à l'abolition de la magistrature ancienne remplacée par la municipalité française.

Ouvrages tirés à trente-huit exemplaires,

DESTINÉS AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

—

A trente-huit exemplaires seulement!... Peste! quelle rareté!...

— Oui, cher lecteur, à trente-huit exemplaires, ni plus, ni moins, et dont peut-être jamais un seul ne tombera dans le domaine public. Oh! ne vous récriez pas. Je sonde au fond de votre pensée et j'y trouve une accusation contre ces bons Bibliophiles flamands que vous qualifiez à l'égal de tant d'autres, de n'être que des bibliomanes égoïstes faisant consister leur bonheur à tenir la lumière sous le boisseau et à *créer* des richesses destinées à rester enfouies dans leurs bibliothèques, où déjà

La noble poésie et l'imposante histoire
Prodiguent leurs trésors avec ordre entassés (1).

Non, il serait injuste de les juger aussi sévèrement. Les œuvres utiles dont ils ont doté les lettres, et que je viens d'énumérer, prouvent qu'ils savent ouvrir leurs collections pour livrer à l'imprimerie les trésors qu'elles renferment.

Ils ressemblent plutôt au portrait que le baron de Reiffenberg, ce bibliophile des bibliophiles belges, a tracé de l'amateur de livres; « celui-là aime les livres avec sincérité, écrit-il, qui les dépiste avec sagacité, les sauve soigneusement de la destruction, les restaure, les rend accessibles aux savants, en apprécie les cotés faibles et forts, en exprime le suc et en connaît le signalement, la valeur et l'histoire. »

Ces lignes frappantes de vérité, étant parfaitement applicables aux Bibliophiles flamands, il doit leur être permis de faire imprimer pour *eux seuls* quelques opuscules précieux dont la rareté ne constitue pas toujours le principal mérite.

Ce n'est pas que la société se soit passé souvent ces fantaisies. Jusqu'à ce jour quatre ouvrages de ce genre ont paru. On ne saurait être plus sobre après quatorze années d'existence. Ils sont sortis des presses d'Annoot-Braeckman, le Plantin gantois de notre époque; en voici les titres :

(1) Le *Bibliomane et le Rat*, apologue par le baron de Reiffenberg.

N° I. *Dystorie van Saladine.* De pp. IX et 79.

L'éditeur de cette réimpression, le professeur Serrure, affirme dans la préface, que l'on ne connaît que deux exemplaires de la première édition de ce poëme chevaleresque, imprimée à Audenarde par Jean (*sic*) De Keyser en 1480.

Voici ce que du Puy de Montbrun en dit dans son important travail intitulé : *Recherches bibliographiques sur quelques impressions neêrlandaises du quinzième et du seizième siècle,* « Dystorie van Saladine. A la fin : *Taudenaerde gheprendt,* sans nom d'imprimeur (Arend De Keyser) et sans date, vers l'an 1480, in-4°.

Édition en ancienne bâtarde, nommée souvent faussement caractère gothique, à longues lignes, qui sont au nombre de 28 sur les pages entières; sans chiffres ni réclames, mais avec les signatures *a* jusqu'à d_3, dont le premier cahier ne contient que six feuillets et les autres chacun huit, ce qui fait un ensemble de trente feuillets ou de soixante pages, de trois et demi couplets ou octaves chacune. Les lettres grises ou les initiales sont gravées en bois. Le filagrane ou marque du papier que l'on y trouve, est semblable à celui du n° 31 de la planche II de M. de la Serna Santander (1). On n'y rencontre aucun signe de ponctuation, sinon les points-carrés (▪) après les chiffres, la virgule en ligne oblique (/) et les abréviations (—) et (ʌ) pour le *m*, le *n*, l'*h* aspiré, etc. Ce poëme intéressant et curieux de 204 1/2 couplets ou de 1636 vers, composé par un auteur anonyme en ancienne langue neêrlandaise ou flamande, renferme un tableau romantique du temps des croisades : il ne se trouve mentionné chez aucun bibliographe. »

La réimpression de ce rarissime opuscule est, comme l'édition primitive, imprimée en lettres gothiques, ou selon

(1) V. *Supplément au catalogue des livres de la bibliothèque de Mr C. de la Serna Santander : contenant les observations sur le filigrane de papier des livres imprimés dans le XVe siècle,* etc. Bruxelles, 1803, gr. in-8°.

du Puy de Montbrun, en ancienne bâtarde. La dernière page porte la marque d'Arend De Keyser, au-dessous de laquelle on lit : Tandenaerde gheprendt.

N° II. *Die Historie vander goeder vrouwen Griseldis, die een spiegel is geweest van patientien. Een prozastukje uit de XV^e eeuw.* De pp. 51.

Romantique narration du XV^e siècle, d'après Pétrarque. On ne connaît que deux exemplaires de la première édition imprimée au XV^e siècle, à Deventer, par Jacques van Breda. Le premier appartient à la bibliothèque de Harlem, et voici comment l'auteur des *Recherches bibliographiques* en apprécie la valeur : « Le sujet de ce livre a été emprunté de François Pétrarque, et les caractères gothiques ressemblent à ceux de l'opuscule précédent (*Boecken vanden vijfthien vreesselijke bitt' Tekenen*). A la fin : *Te Deventer in den stichte van Utrecht by Jacop van Breda,* 1493, in-4°; il est imprimé à longues lignes, au nombre de 29 sur les pages qui sont entières, sans chiffres et sans réclames, mais avec les signatures *aij* et *bi*, de 6 et 4 feuillets. Les lettres initiales sont omises, excepté la lettre tourneure-A, au recto du 9^e feullet, peinte en rouge. »

Le second exemplaire de cette rareté bibliographique appartient à la riche collection d'incunables de M^r François Vergauwen, président de la société. C'est d'après cet exemplaire que le docteur D. J. Vander Meersch a donné, en 1849, une nouvelle édition en caractères gothiques, à laquelle il a ajouté une préface.

N° III. *Declaratie van der Triumphe bewezen den hooghe gheboren prince van Spaengien, Philips, des keizers Chaerles van Oostenrijc zone, binnen der stad van Ghend, in Vlaender, den 13 julii, anno M.D.XLIX.* De pp. X et 55.

De toutes les productions typographiques, il en est peu

qui soient aussi recherchées que les descriptions des *Joyeuses Entrées* que firent les souverains des Pays-Bas, au XVI^e^ siècle, dans leurs *bonnes villes*. Cette préférence s'explique quand on se rappelle que ces productions destinées à perpétuer le souvenir de grandes solennités nationales, étaient presque toujours imprimées avec tout le luxe typographique de cette époque et ornées de gravures dues au burin des grands maîtres (1).

L'entrée de Philippe II à Gand en 1549 est donc une rareté bibliographique des plus estimées. Le baron de Saint-Genois, éditeur de la nouvelle édition, nous apprend dans une préface pleine d'intérêt — où il dit à l'auteur de la *Joyeuse entrée de l'empereur Maximilien I à Gand, en* 1508, les choses les plus flatteuses, sans cependant ajouter entièrement foi à la description du *livre perdu* — que l'on ne connaît de l'entrée de Philippe II à Gand, qu'un seul exemplaire, imprimé en 1549 chez Manilius, et que ce livre précieux appartient à la collection de M. François Vergauwen. La nouvelle édition, comme la première, est imprimée en caractères gothiques. Le titre est orné de la vignette de l'imprimeur, au-dessous de laquelle on lit :

Pays es goed.
Cornelius diet maecte / die heuet gheprent
Manilius van Brugghe wonachtig te Ghend.
In de Scheldstrate.
Anno M. D.
xlix.

Ce poëme a donc le double mérite de devoir le jour à la plume de celui qui se chargea de le transmettre à la postérité au moyen de l'art des De Coster et des Guttemberg.

(1) Voyez *Joyeuse entrée de l'empereur Maximilien I à Gand, en* 1508 (*description d'un livre perdu*), par Ph. Kervyn de Volkaersbeke. Gand, Bruxelles, Leipzig, Muquardt, 1850, et le *Messager des Sciences,* année 1850.

N° IV. *Beschryvinghe van het ghene dat vertoockt wierdt ter incomste van d'excellentie des Princen van Oraengien binnen der stede van Ghendt, den XXIX decembris* 1577. De pp. 57.

L'entrée de Guillaume le Taciturne à Gand, en 1577, est l'œuvre du célèbre peintre-poëte Luc d'Heere, dont Paquot trace ainsi le portrait; « il étoit nonseulement habile peintre, écrit-il dans son *Histoire littéraire des XVII provinces,* mais encore bon poëte en sa langue, savant chronologiste, fort versé dans les médailles et les antiques, dont il s'étoit fait un assez beau cabinet et enfin l'un des plus beaux génies de son temps. » — C'est à cet homme remarquable qu'est dû l'opuscule où se trouvent relatées toutes les réjouissances qui eurent lieu dans la turbulente capitale de la Flandre, à l'occasion de l'arrivée du prince d'Orange.

Le travail de Luc d'Heere eut plusieurs éditions. La première parut chez la veuve de l'imprimeur De Clereq, à Gand, et porte sur le titre : *Te Ghendt, by de weduwe van Pieter De Clerck, wonende te Putte, in de Witte Duyve. Anno M.D.LXXViij.*

La deuxième édition parut peu de temps après la première, avec ces mots : *Van nieus vermeerdert ende verbetert.* En effet, le poëte y ajouta une pièce intitulée le : *Refereyn ghepresenteert aen zijnder Excellentie t'synen vertrecke, den* 15 *january* 1578, composée par lui lorsque Guillaume de Nassau quitta la ville.

Une troisième édition parut en 1578, sans nom d'imprimeur, avec cette seule indication au bas du titre : *Ghedruckt in 't jaer Ons Heeren* 1578. Le texte de cette nouvelle réimpression subit quelques changements importants que Philippe Blommaërt signale dans la curieuse préface qui accompagne l'édition publiée par la société des bibliophiles, la plus complète parce que les rares exemplaires qui exis-

tent encore des anciennes éditions et qui se trouvent actuellement dans les bibliothèques de MM. François Vergauwen, P. J. Goetghebuer et Polydore Van der Meersch, ont été comparés entre eux pour donner le jour aux trente-huit exemplaires de la quatrième édition, qui sera sans doute la dernière.

La liste des membres de la société termine chacune de ces quatre publications. D'autres ouvrages considérables sont sous presse et parmi ceux-ci, je citerai : *Expositie van den Tabernacle door Jan van Ruusbrouc (XIV^e eeuw). — Dagregister van 't gene gebeurd is gedurende de regering van Maximiliaen, naer een eventydig HS. — Gebeurtenissen te Brugge en omstreken voorgevallen gedurende het einde der XVI^e eeuw, door De Potter, een gelyktydig schryver.*

Il va de soi — des bibliophiles sont exigeants sur ce point — que toutes ces œuvres sont imprimées avec un soin et une netteté remarquables. La collection complète a une haute valeur et devient de jour en jour plus difficile à acquérir.

Tels sont les travaux que ces hommes studieux et attachés aux glorieux monuments de notre ancienne littérature nationale, si riche en chefs-d'œuvre de toute espèce, ont entrepris depuis quatorze ans que l'association des Bibliophiles flamands existe. Puisse-t-elle accomplir la noble et utile mission qu'elle s'est imposée, pour le plus grand avantage de notre histoire nationale, de la bibliographie et de la littérature flamande !

Kervyn de Volkaersbeke.

Inventaire

DES OBJETS D'ART QUI ORNENT LES ÉGLISES ET LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

Un des faits caractéristiques de notre époque, c'est la sainte ardeur qui pousse toutes les intelligences d'élite vers l'étude de l'histoire. C'est qu'elle est en effet, dans les temps que nous traversons, maintenant que toutes les institutions tombent ou vacillent sur leurs bases, le phare lumineux qui indique le port du salut, la route de l'avenir. Et pour atteindre ce port, pour marcher d'un pas sûr dans cette route couverte de ruines et de décombres, la sagesse de l'homme n'a trouvé de meilleur guide que la science qui immortalisa Tacite, Suétone, Hooft, Chateaubriand. Elle a compris, elle, que c'est par l'histoire seule que doit s'opérer, selon la sublime expression de Michelet, la résurrection du monde.

Profondément pénétrés de l'importance de cette grande étude, convaincus que sans sa connaissance tout progrès est irréalisable, nous avons toujours applaudi de cœur à tout effort qui arrachait à l'oubli des siècles un monument ou une institution du passé. Nous Belges, peut-être plus que tout autre peuple, nous ne pouvons attacher trop d'importance à la connaissance intime des temps qui ont passé sur notre patrie, car nos lois furent celles de la liberté unie à la raison; — nos monuments, les œuvres du génie modeste et caché, — et notre immense commerce, le résultat de la patience et de la persévérance les plus grandes. Ne donnons donc jamais une importance secondaire à cette étude; n'oublions pas que c'est en elle que gît le secret de l'avenir. Nous sommes jeunes, il est vrai, mais les temps d'agitation que nous traversons usent vite l'homme; nous sommes las

en naissant, et tout jeunes que nous sommes, nous avons grand besoin de nous rajeunir en recueillant la pensée féconde qui fit la grandeur de nos pères. Pour mettre la main sur le jeune monde qui arrive, il faut, non renier le passé, mais le revendiquer au contraire, le ressaisir et le faire nôtre, et montrer ainsi que nous avons, avec l'autorité de la raison, celle de l'histoire.

C'est sans doute cette pensée qui anima le Conseil provincial de la Flandre occidentale, quand il prit la résolution de faire dresser un inventaire de tous les objets d'art qui se trouvent éparpillés sur tous les coins de la province; mais il y en eut une autre encore : comme l'a dit M. Ph. Kervyn de Volkaersbeke dans son *Rapport sur l'état des monuments historiques et artistiques de la ville de Gand*, « aucun pays, si toutefois on en excepte l'Italie, ne possède plus de richesses artistiques que la Belgique; c'est là une vérité reconnue par tous ceux qui se sont occupés de l'étude des arts chez les divers peuples de l'Europe..... Comment la postérité si souvent oublieuse des bienfaits dont elle hérite, s'acquittera-t-elle envers ces hommes dont le génie l'a dotée de tant de chefs-d'œuvre divers? Est-ce en leur élevant des statues plus ou moins colossales, ou en inscrivant leurs noms sur le frontispice d'un monument que la moindre commotion politique peut abattre sans en laisser subsister de traces? Non, cette manière de rendre hommage au génie est incomplète, si l'on n'entoure les œuvres qu'il a créées, du respect et de la vénération dont elles sont dignes. » Le Conseil provincial de la Flandre occidentale a compris cette pensée et il l'a mise en œuvre, non seulement en dressant des inventaires, mais aussi en décrétant que tous les objets d'art existant dans les églises, etc., seront placés sous la surveillance de l'administration générale, et que la Commission devra proposer, chaque année, en rendant compte à la Députation permanente du résultat de ses

visites, les mesures à prendre pour la conservation des productions artistiques de tout genre.

Les divers inventaires que renferme le volume publié par la province de la Flandre occidentale, présentent en général fort peu de lacunes; les recherches faites par la Commission instituée par la ville de Bruges, l'ont surtout été d'une manière très-consciencieuse et avec une scrupuleuse exactitude. Nous eussions voulu les voir toutes rédigées avec le même soin; mais, il faut bien le dire, celles qui concernent les autres villes de la Flandre, se font remarquer par une absence presque complète de détails historiques ou d'appréciations artistiques. Et, chose regrettable ! plusieurs villes qui jadis ont joué un grand rôle dans l'histoire de la patrie, qui peuvent fournir une belle page à l'histoire de l'art dans notre patrie, telles que Damme, Lisseweghe, Blankenberghe, Thourout, en un mot toutes les villes et communes comprises dans l'arrondissement administratif de Bruges, n'ont pas leur place dans l'inventaire. C'est là une coupable omission, une lacune qu'il est du devoir de la Députation permanente de remplir au plus tôt.

Mais ce qui, dans l'ouvrage dont nous nous occupons, doit attirer l'attention de tout ami de notre gloire nationale, c'est la savante et curieuse histoire de la marche de l'art dans la Flandre occidentale, due à la plume de Mr Alex. Couvez, et qui précède les inventaires des commissions officielles. Obligé de se renfermer, pour un travail d'une importance assez grande, dans des limites étroites, l'auteur est néanmoins parvenu à traiter d'une manière presque complète chaque partie de son sujet. Nous devons cependant dire que la partie consacrée à l'architecture, est loin d'être achevée; en revanche, celle qui traite de l'orfévrerie et de la ciselure, est largement et brillamment travaillée : son principal mérite est d'avoir attiré l'attention des archéologues sur les cuivres niellés qu'on rencontre encore dans quelques ra-

res villes de la Flandre. « Ce qui fait la gloire du ciseleur flamand aux XIII^e^, XIV^e^, XV^e^ et même au commencement du XVI^e^ siècle, dit l'auteur, ce sont les cuivres niellés qui prouvent que la Flandre pratiquait l'art d'émailler longtemps avant l'époque où les Florentins le perfectionnèrent (1). »

Nous terminerons ici cette courte analyse, nous contentant d'ajouter, que l'œuvre de M. Couvez sera consultée avec fruit par tous ceux qui ont à cœur de connaître nos gloires nationales. Mais avant de déposer la plume, qu'il nous soit permis d'émettre encore un vœu : le privilége qu'a la Flandre occidentale de renfermer dans son sein une foule de chefs-d'œuvre de tous genres, ce privilége elle ne l'a pas seule, toutes les autres provinces de notre pays le partagent avec elle. Il appartenait à la patrie des Van Eyck, des Memling et des Van Oost de réunir la première comme en un faisceau toutes les brillantes productions du génie de ses enfants; elle a noblement donné l'exemple. Mais là se borne sa tâche, et celle des autres parties du pays commence. A leur tour de donner une extension aussi large que possible à cette patriotique idée! Que chaque province ordonne l'érection pour ses enfants du simple et modeste monument que la Flandre occidentale vient d'ériger aux siens, et alors dans peu de temps, il nous sera donné de posséder dans toute sa grandeur l'histoire complète de l'art dans notre vieille Belgique. Alors nous n'aurons plus à craindre ni les révolutions du temps, ni les révolutions des hommes, et l'œuvre de nos pères, immortalisée par notre patriotisme, passera à la postérité dans sa plus pure intégralité!

Jules Buse.

(1) Nous croyions jusqu'ici que Bruges seul avait le bonheur de posséder de ces cuivres, mais on en trouve encore deux dans la chapelle de Ste-Pharaïlde à Gand. Ces derniers ont donné lieu à un intéressant travail inséré dans le n° 27 de l'*Archæological Journal*, de Londres, et intitulé : *Notices of foreign sepulchral brasses especially of a remarkable example at Ghent.* — By Albert Way, esq.

QUESTIONNAIRE

HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE (1).

—

Réponses.

N° 9. — *L'Eschole de Salerne* (2).

L'école de Salerne, qui est regardée comme la plus ancienne école de médecine de l'Europe, fut fondée à la fin du XI^e^ siècle, à Salerne, ville du royaume de Naples, par Constantin l'Africain; mais elle ne jeta réellement de l'éclat que depuis l'époque où l'empereur Fréderic II lui donna des statuts et des réglements.

Constantin l'Africain, élève de l'école arabe, après avoir parcouru, pendant plus de trente ans, entre autres, les diverses contrées de l'Orient, pour y étudier les principes de son art, vint se fixer en Italie où Robert Guiscard, prince de la Pouille, lui fit un accueil très-distingué. Il y composa un recueil de médecine dans lequel il réunit les principales connaissances répandues de son temps, les traditions et même les préjugés qui faisaient à cette époque d'ignorance le fonds de la science médicale. Ce recueil est connu sous le nom de *Maximes de l'école de Salerne;* Jean de Milan le mit en vers latins léonins, au commencement du XII^e^ siècle, et le dédia à Robert de Normandie, fils de Guillaume le Conquérant; enfin Arnoldus de Villanova, célèbre médecin

(1) V. *Messager des Sciences,* 1851 et 1852.
(2) Idem, 1852, p. 79.

espagnol, qui exerçait son art à Barcelone en 1280, s'en constitua le commentateur et l'éditeur. Cet ouvrage eut un grand succès et, dès le XV^e^ siècle, il en parut un nombre considérable d'éditions, sous le titre de *Regimen sanitatis*.

Le poëme de Jean de Milan, qui se composait primitivement de 1239 vers, subit dans la suite des changements et des suppressions notables; ainsi on en trouve des éditions qui ne renferment que 1096 vers, d'autres qui n'en contiennent que 664; il en existe même dans lesquelles ce nombre est réduit à 183; on y remarque en outre certaines différences dans l'arrangement des vers et des paroles.

Quant au contenu de l'ouvrage, c'est un curieux amalgame d'aphorismes, les uns plus burlesques que les autres, relatifs à l'hygiène et à la diététique, de maximes souvent dignes du sensualisme de l'école d'Épicure, ou qui ont une certaine analogie avec un précepte fameux attribué à Boerhave, dans le genre de ceux-ci; nous citons de mémoire :

Ede, bibe, lude, post vitam nulla voluptas.

—

Si tibi deficiant medici, medici tibi fiant
Haec tria : mens hilaris, requies moderata, diaeta.

—

Contra vim mortis non est medicamen in hortis.

Voici l'opinion de l'auteur sur l'hydropisie et l'asthme, et sur la vertu de la sauge :

Hydrops et asthma, mirabilis phantasma
Quod nullum sanat cataplasma.

—

Salvia salvatrix, naturae consolatrix,
Cur moriaris homo, dum salvia crescit in horto.

Les maximes de l'école de Salerne furent traduites et commentées plusieurs fois en français par Arnaud de Villeneuve, Moreau, la Crespelière et Michel Lelong, et les vers burlesques de Jean de Milan furent travestis en français, en vers plus burlesques encore, par L. M. P. (Louis Martin, Pari-

sien, docteur en médecine); il en existe, entre autres, des éditions sous le titre de : l'*Eschole de Salerne, en vers burlesques,* par *L. M. P.* (*Louis Martin, Parisien*), *Grenoble, Nicolas,* 1647, in-12. — *Paris, Henault,* 1649, in-4°, et 1664, in-12. — *Paris, chez Antoine Raffle, avec une épître dédicatoire à M. Fatin, docteur en médecine, par A. R.* (*Antoine Raffle*); enfin une édition bien connue des amateurs d'Elzevier, qui parut sous ce titre : *L'Eschole de Salerne en vers burlesques* (*par Martin*) *et duo poemata macaronica de bello huguenotico et de gestis magnanimi et prudentissimi Baldi* (*auctore Remigio Belleau*). *Suivant la copie imprimée à Paris* (*Leyde, Elzevier*), 1651, petit in-12.

P. C. V. D. M.

N° 14. — *De Raeve, De Feu, D'Aubigny* (1).

De Raeve, qui vivait au XVI^e^ siècle, était médecin. Il pratiquait son art pendant les troubles religieux, à Ypres. C'était un homme instruit, un peu poëte, un peu romancier. C'est lui qui nous a conservé l'histoire yproise du *Malegys peerdeken*. Un heureux hasard m'a fait trouver une vingtaine de volumes in-folio manuscrits sur l'histoire de Flandre. C'est une vaste compilation avec indications des sources où l'on a puisé. Le compilateur s'appelle G. F. D. Vermeulen, curé de Rousbrugghe, et date son ouvrage de l'an 1787. Ses sources sont pour le *Veurnambacht :* 1° Les annales d'Heyndrycx, que la Société d'Émulation publie en ce moment à Bruges en 4 volumes in-4°; 2° une chronique d'Elverdinghe, écrite en flamand par Jacques Epinoy; 3° le *Geuzianismus* de Wynckius, déjà édité par cette société; 4° la chronique d'Ypres par le poëte Ramant, qui y copie et cite textuellement Thomas De Raeve à tout instant et sur lequel il donne d'intéressants détails; il le

(1) V. *Messager des Sciences,* 1852, p. 79.

chante même quelquefois en vers. — De Raeve a intercalé dans ses annales plusieurs petits romans, dans le genre du *Malegys peerdeken*. Son ouvrage est surtout précieux pour l'époque des Troubles. Il écrivait ses annales la nuit et annotait successivement les faits du jour. Dans la crainte que son manuscrit ne fût découvert et ne l'exposât à la haine des sectaires, il le cacha dans un trou ménagé dans une poutre. Je doute que Ramant ait rien omis des annales d'Ypres écrites par son concitoyen De Raeve.

Ypres a eu beaucoup d'annalistes. Je travaille à des notes beaucoup plus complètes sur chacun d'eux. Je pense que la chronique d'Elverdinghe est encore conservée en manuscrit; elle est l'œuvre d'un fermier qui avait reçu une certaine instruction.

Voici quelques vers de Ramant sur De Raeve :

..... Maer vriend, die kortling nog in 't leven
Uw overoud geschrift my heeft ter hand gegeven,
Om myn begonnen werk te geven meerder stof,
U weet ik hoogen dank, De Raeve, en den lof
Naer God die komt u toe, want sonder uw beschryven
Sou menig schoon verhael in 't graf verborgen blyven.

C. C.

N° 17. — De Gers (1).

Aucun jurisconsulte du nom de N. De Gers n'a existé à Gand vers le milieu du XVIII^e^ siècle. Au moins n'est-il aucune trace de ce nom, ni dans les listes d'avocats de la fin de ce siècle, ni dans les collections manuscrites les plus complètes d'avis et consultations de jurisconsultes flamands. — Il est à présumer que dans le manuscrit qui porte la signature de N. De Gers, ce nom indique le copiste et non l'auteur.

D.

(1) V. *Messager des Sciences*, 1852, p. 255.

N° 18. — *Piphles.*

A cet article nous avons par erreur attribué la qualification de *piphles* aux littérateurs; c'est aux tisserands qu'elle appartenait. Mais l'origine nous en reste cachée.

N° 21. — Jacques Van Maerlant (1).

Il ne paraît pas que Van Maerlant ait écrit en latin. L'erreur sur son compte de ce chef peut provenir de ce qu'un de ses ouvrages a été traduit dans la langue de Virgile. En effet, il existe à la bibliothèque de Mons une traduction du *Wapen Martijn,* faite en vers rimés par un prêtre nommé Jean Bukelare. L'en-tête de cette traduction porte ce qui suit :

Incipit dialogus Jacobi De Merland *Flandrensis, ad Martinum Trajectensem, socium suum, translatus de flamingo in latinum.*

Voyez le *Compte-rendu de la Commission royale d'histoire,* tome I, p. 215.

Sn.

N° 25. — *Cavelotter* (2).

Les Cavelotters (Cavalooter, *mango equitum,* marchand de chevaux, maquignon, de *cavala,* cheval. Kiliaen, p. 837) formaient une corporation, qui fut instituée à Gand par le grand-bailli et les échevins de la Keure, et confirmée par le souverain en 1665. Les membres appartenant à cette corporation avaient le privilége exclusif de louer, dans la ville, des chevaux et des voitures. Trois délégués par ce collége étaient chargés de faire l'estimation des chevaux et

(1) *Messager des Sciences,* 1832, p. 256.
(2) Idem, 1832, p. 361.

de statuer sur toutes les questions relatives aux vices rédhibitoires dont ils sont quelquefois affectés (*Uyt dit corps worden door het collegie aengestelt dry waerdeerders der peerden, die jugeren van de plaegen en de gebreken der peerden*).

La corporation des Cavelotters, qui avait saint Georges pour patron, et qui fit les frais d'équipement de la garde de la maison d'Autriche qui figura dans le fameux cortége de saint Macaire, était administrée par un doyen et huit délégués, nommés par le magistrat. Le *Gentsche Wegwyzer* de 1775 fait connaître le conseil d'administration de cette corporation; il était composé d'un prévôt, d'un doyen, d'un greffier, d'un membre juré, d'un serment de sept affiliés, de trente-huit suppôts, d'un bailli, d'un guidon et d'un messager (1).

On peut consulter le réglement du 15 juin 1665, renouvelé le 10 avril 1755 et le 10 juin 1765; ce dernier, dont une copie se trouve aux archives de Gand, contient des renseignements très-intéressants sur cette corporation, et particulièrement sur son organisation, sa chapelle dans l'église de S^{t}-Nicolas, et ses revenus, les droits et les obligations des affiliés, etc.

P. C. V. D. M.

Questions non-résolues.

N^{os} 10, 12, 14 (pour De Feu et D'Aubigny), 15, 16, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 27.

(1) Le mot *Cavelooter* se trouve dans Kiliaen, Appendice des mots bâtards.

Questions nouvelles.

N° 28. — Guldenhavius ou Guldenhasius *Gandensis.*

Il existe un portrait gravé au XVII^e^ siècle, d'un certain *Guldenhavius Gandensis;* le titre de ce portrait porte que *Guldenhavius* ou *Guldenhasius* (Den Haese, voyez la liste des hommes célèbres à la suite de l'édition de Vaernewyck) était généralissime des armées vénitiennes. Daru et d'autres écrivains nous font connaître que les Vénitiens avaient l'habitude de confier le commandement de leurs armées à des généraux étrangers. Quels sont les auteurs qui parlent de ce personnage?

V.

N° 29. — Wynand de Worde, *imprimeur à Londres au XV^e^ siècle.*

Parmi les imprimeurs qui exercèrent leur art en Angleterre au XV^e^ siècle, le plus célèbre, après William Caxton, fut sans contredit Wynand de Worde, son successeur. Dans la souscription d'une de ses nombreuses éditions, Wynand de Worde dit lui-même qu'il était né en Lorraine. De quelle partie de la Lorraine était-il originaire? Ames, Dibdin et d'autres bibliographes anglais n'en disent rien. N'aurait-il pas plutôt eu pour patrie, la petite ville de Woerden, dans la Hollande méridionale, célèbre par les cruautés qu'y exercèrent les armées de Louis XIV?

M.

N° 30. — *Sindaelsnyders et Tourteneers.*

Les premiers apparaissent dans les comptes de la ville de Gand au XVI^e^ siècle; les derniers sont cités parmi les gens de métier de la même ville. Le magistrat établit même le montant de leur salaire. Qu'étaient proprement les *Sindaelsnyders* et les *Tourteneers?*

Pr. V. D.

N° 31. — Cornélie de la Laing.

Lindanus dans sa belle monographie *de Teneraemonda* (1612), dit qu'à l'époque où il écrivait, on enterra, dans l'église collégiale de Termonde, *Cornelia Lalana,* héroïne, dont il vante la fermeté (*praestantissimi animi heroïna*). Fille du comte de Hoogstraten et d'Anne de Renenberg, Cornélie, d'après son épitaphe, était aussi célèbre par ses vertus que par ses faits d'armes, comme il conste par plusieurs diplômes et chroniques (*virtutibus et factis heroïcis praeclara, ut varia diplomata et historiae testantur*). Elle décéda le 15 novembre 1510.

Quels sont les traits de courage qui justifient de pareils éloges?

Pr. V. D.

N° 32. — *Surnom de* Stock.

Dans la chronique de Maximilien, traduite par M. O. Delepierre, le nom de *Stock* est donné à ce prince et à son fils. Quelle est l'origine de cette dénomination?

K. de L.

N° 33. — Jacques Van Artevelde.

D'après quelques auteurs, Jacques Van Artevelde était issu des châtelains de Gand. Comment peut-on établir cette origine?

K. de L.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Publications numismatiques. — La numismatique est une science qui a toujours été en faveur en Belgique. Les nombreux cabinets de médailles et de monnaies qui existent encore dans nos principales villes : Bruxelles, Gand, Anvers, Liége, Tournai, Louvain, Malines, etc., sont là pour attester combien ce genre de collections conserve de vogue chez nous. Mais nos amateurs ne se contentent pas seulement de rassembler, ils se font un devoir pour la plupart de vulgariser l'étude de la numismatique et de communiquer ainsi au public instruit les richesses de leurs trésors. Depuis 1830 plusieurs hommes qui ont fait leur spécialité de cette science, ont mis au jour des monographies et des dissertations où l'histoire monétaire de notre pays se trouve parfaitement éclaircie. Nous citerons ici les *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, par Chalon; — la description du *Cabinet monétaire du prince de Ligne*, par C. P. Serrure; — *la Numismatique gauloise* et *la Numismatique du moyen âge*, par J. Lelewel; — les notices et mémoires de MM. Van der Meersch et Van der Straeten, d'Audenarde; de MM. Verachter, Guioth, Lebègue, etc. — Bien plus, un recueil périodique spécial a été consacré à cette science : nous voulons parler de la *Revue de Numismatique belge*, qui en est aujourd'hui à son VIIIe volume et qui renferme pour les anciennes monnaies, médailles et jetons de nos provinces, les renseignements les plus curieux. Ce qui nous manquait encore, c'était l'histoire monétaire de la Flandre. Cette lacune vient d'être remplie d'une manière remarquable par Mr V. Gaillard, aujourd'hui employé en chef au classement des archives du Conseil de Flandre. Son livre intitulé : *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre depuis les temps les plus reculés jusqu'au règne de Robert de Béthune inclusivement* (1), répond à un besoin longtemps senti et nous semble de nature à satisfaire, dans l'état où se trouve encore l'histoire numismatique flamande, aux exigences les plus difficiles. L'auteur passe rapidement sur les époques Gauloise et Mérovingienne, qui n'offrent aucun monument monétaire national, cite ensuite quelques monnaies Carlovingiennes et passe à l'époque des Comtes de Flan-

(1) Gand, 1852; in-4°, p. 144 et 30.

dre proprement dite. Il décrit leurs principales monnaies et renvoie pour les détails aux nombreuses planches qui enrichissent le volume. Quant aux petits deniers, il les classe d'après les noms des villes où ils furent émis; il cite aussi différents endroits dont les monnaies n'ont pas encore été retrouvées, bien qu'il en ait été frappé; il traite ainsi successivement des ateliers établis à Alost, Ardenbourg, Audenarde, Axel, Bergues St-Winoc, Bourbourg, Bruges, Cassel, Courtrai, Damme, Dixmude, Douai, l'Écluse, Gand, Grammont, Lille, Orchies, Poperinghe, Termonde, Termuiden, Thourout et Ypres. Cette partie est suivie de la description des *deniers indéterminés*, des *deniers faux*, des monnaies de Marguerite, Gui et Robert de Béthune, enfin de celles des princes flamands qui n'étaient pas comtes de Flandre ou qui ne le devinrent que dans la suite. Les pièces justificatives qui sont au nombre de 16, embrassent les années 1275 à 1305; elles roulent sur la ferme, l'essai, la valeur des monnaies, les priviléges des monnayeurs, etc. C'est un petit cartulaire monétaire du plus haut intérêt. Les 25 planches qui terminent le volume sont gravées par H. Heintz et nous paraissent rendre le type des pièces avec la plus scrupuleuse exactitude. Ce beau volume, sorti des presses de M. Annoot-Braeckman, fait à la fois honneur à l'auteur et à l'imprimeur.

Parmi les publications numismatiques récentes, nous citerons encore l'opuscule intitulé : *De quelques monnaies frappées à Lille sous la domination des comtes de Flandre, par Edouard Van Hende* (Lille, 1852, 19 pag. in-8°, avec pl.) — Cette monographie se distingue par des détails nouveaux et par une grande clarté d'exposition. Le début de M. Van Hende prouve un savant consciencieux et instruit. Le système à l'aide duquel il cherche à expliquer le petit denier LPILL ou LIPLL, est sans aucun doute fort ingénieux, mais tout en admettant avec lui que cette pièce curieuse ait été frappée très-probablement à Lille, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire pour cela de l'attribuer, comme il le fait, à Philippe d'Alsace. L'objection tirée du *Ph. comes* frappé à Gand, subsiste toujours, et indépendamment des caractères archéologiques tout-à-fait différents dans ces deux pièces, il nous semble fort difficile d'admettre que Philippe d'Alsace ait fait suivre son nom de son titre à Gand et qu'il l'ait négligé à Lille. Selon M. Van Hende, les petits deniers qui portent *Philippus* tout court, auraient servi de transition entre les monnaies semi-muettes et le denier *Ph. comes* (p. 9). Il place donc les monnaies semi-muettes, et conséquemment les monnaies muettes, avant Philippe d'Alsace : d'où il résulte que l'on ne connaîtrait aujourd'hui aucune monnaie de Jeanne de Constantinople. Ce système inauguré par M Hermand, avait pourtant été victorieusement réfuté par les travaux récents de MM. Piot et Gaillard.

J. D. S. G.

Société archéologique grand-ducale du Luxembourg. — Aux portes de la Belgique, dans un petit état dont les habitants sont toujours restés pour nous des frères plutôt que des voisins, s'est constituée le 2 septembre 1845, sous le patronage d'un auguste souverain, le roi des Pays-Bas, une association laborieuse et patriotique, qui depuis sa création n'a pas cessé un instant de se montrer digne de la mission scientifique qu'elle s'est donnée. Nous voulons parler de la *Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg*. Établie sous l'empire d'idées de régénération nationale et de sentiments patriotiques qu'on ne saurait trop louer, elle a déjà fait paraître sept volumes de mémoires et de notices, tant en français qu'en allemand, qui presque tous sont consacrés à l'histoire locale du grand-duché. Archéologie, antiquités, biographies, bibliographie, diplomatique, numismatique, histoire proprement dite, tout a trouvé place dans cette collection, du moment qu'il s'agit des grands souvenirs de cette contrée, jadis si célèbre. Parmi les plus zélés collaborateurs de la société, nous nommerons le digne ancien gouverneur M. De la Fontaine, MM. Engling, d'Huart, A. Namur, Senckler, Wurth-Paquet, etc. Les nombreuses planches lithographiées dont ces sept volumes sont ornés et qui représentent la plupart des antiquités luxembourgeoises, ajoutent encore à l'intérêt des notices qu'ils renferment. La société grand-ducale rend d'éminents services à la science historique, et nous croirions manquer aux procédés de bon voisinage, si nous ne nous empressions de signaler ses utiles efforts aux hommes de science de notre pays. Nous sommes en même temps heureux de pouvoir rendre hommage à l'excellente impulsion que MM. Würth-Paquet et Namur, respectivement président et secrétaire de l'association, ont su donner aux travaux de cette société.

J. D. S. G.

Ouvrages concernant la Belgique publiés en Hollande. — C'est avec un véritable plaisir que nous signalons ici l'intérêt que les savants étrangers semblent attacher aux écrits littéraires et scientifiques de nos concitoyens. En France, les *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, la *Revue archéologique*, l'*Institut* et d'autres recueils périodiques; — en Hollande, le *Navorscher*, la *Drenthina*, l'*Album der schoone Kunsten*, les *Vaderlandsche Letteroefeningen;* — en Angleterre, l'*Archæological Journal* et l'*Atheneum;* — en Allemagne, le *Sérapeum*, les *Heidelberger Jahrbüchen*, le *Göttingische gelehrte Anzeiger*, témoignent de l'attention bienveillante qu'excitent dans ces différentes contrées les hommes et les choses de notre pays. C'est de bon augure pour l'avenir littéraire de la Belgique, au mouvement intellectuel duquel on a généralement été si indifférent en Europe jus-

qu'ici. Ces preuves de sympathie, si bien faites pour resserrer les liens de fraternité entre les peuples, nous sont surtout données par les Hollandais. Nous dirons donc quelques mots ici des publications récentes, qui ont paru chez nos voisins et qui concernent la Belgique.

Sous le titre de : *De Nederlanden onder Koning Philips II* (1), M. J. Van Vloten vient de faire paraître une excellente traduction du remarquable livre de M. Borgnet, professeur à l'Université de Liége, intitulé : *les Pays-Bas sous Philippe II*. Dans la préface dont il fait précéder l'ouvrage, il rend hommage à l'impartialité qui a guidé l'auteur dans son récit et à l'excellente méthode avec laquelle il a déduit les faits de cette mémorable époque. Sa traduction, faite avec soin et exactitude, est enrichie de nombreuses notes empruntées aux ouvrages d'histoire qui ont paru sur le règne de Philippe II depuis l'apparition de l'ouvrage français. Ces notes complètent ainsi le travail de M. Borgnet; elles donnent en même temps à la traduction un caractère intéressant qui en rend la lecture indispensable à tous ceux qui étudient cette période agitée de nos annales. Un appendice de 50 pages contient des annotations et des pièces justificatives d'une grande importance pour l'intelligence du livre de M. Borgnet. L'œuvre de M. Van Vloten est en tout point digne d'être consultée par tous ceux qui veulent connaître à fond l'histoire de la seconde moitié du XVI^e^ siècle. — M. Van Vloten a fait paraître en outre un recueil de chansons historiques, intitulé : *Nederlandsche Geschiedzangen naar tijdsorde gerangschikt en toegelicht* (2). Ce premier fascicule embrasse les années 863 à 1572. Dans la composition de ce recueil, M. Van Vloten s'est inspiré de l'esprit de fraternité qui doit désormais unir les Hollandais et les Belges, comme peuples issus d'une même race. Il ne l'a composé qu'après de laborieuses recherches et un voyage entrepris tout exprès en Belgique, terre si fertile encore lorsqu'il s'agit d'explorer les anciens monuments littéraires et artistiques des Pays-Bas. Quoique essentiellement composé de pièces flamandes, ce volume contient en outre plusieurs morceaux de vers en langue latine, française, allemande et anglaise. C'est avec un vif plaisir que nous y avons fait connaissance, entre autres, avec un poëme anglais sur la bataille des Éperons d'or, composé, semble-t-il, quelques mois après la mémorable journée de Groeningue (1302). Nous ne croyons pas être indiscret en disant que c'est à l'obligeance de M^r^ F. Snellaert que l'éditeur doit cette pièce. Elle aurait même déjà été publiée à Gand, si notre ami n'avait eu l'espoir de pouvoir faire collationner sur le texte original la copie qu'il avait prié un cor-

(1) Amsterdam, F. Müller, 1852; in-8°, XIV et 316 pages.
(2) Ibidem, in-12, 400 pages.

respondant d'en prendre il y a peu d'années. Nous désirons ardemment que M. Van Vloten achève cette utile publication. Nous recommandons son recueil de chants historiques à tous ceux de nos compatriotes qui se livrent à l'étude de l'histoire nationale. Ce premier volume contient 171 pièces, accompagnées chacune d'une courte introduction, et la plupart de notes explicatives et de commentaires.

Nous parlerons aussi à cette occasion d'une intéressante publication du même genre, due à Mr J Alberdingk-Thym, d'Amsterdam : *Gedichten uit de verschillende tijdperken der Noord- en Zuid-Nederlandsche Literatuur, verzameld, naar tijdsorde gerangschikt en toegelicht* (1).

Ce recueil se compose jusqu'ici de deux volumes, de 506 et 346 pages, et embrasse les XIIe et XVIIe siècles. En le rédigeant, M. Alberdingk-Thym a senti, comme M. Van Vloten, que pour les Hollandais et les Flamands la communauté de langue établit entre eux une solidarité qui les oblige à bien connaître les productions respectives de l'esprit des deux peuples, sans se blesser de la divergence que le temps et les circonstances politiques de toute espèce ont apportée dans l'expression de cet esprit. Les Flamands et les Hollandais parlant un même idiome, ne peuvent avoir qu'une seule et même littérature, une par le fond, mais diversement nuancée dans la forme, comme sont toutes les littératures de peuples similaires qui ne sont pas esclaves d'un système exclusif de centralisation administrative. En ce qui regarde nos contrées, c'est un Flamand, M. le Dr Snellaert, qui a franchement arboré cette opinion par la publication de son *Histoire de la Littérature flamande*, où il a traité, sans distinction de lieux, des œuvres littéraires des deux pays. Aussi sa manière de voir a-t-elle reçu une approbation générale, tant en Hollande qu'en Belgique. En Hollande surtout, un grand nombre de savants ont accueilli sympathiquement cette large manière de voir. M. Alberdingk-Thym entre autres, prenant le livre de M. Snellaert pour guide, a fait paraître dans cette intention le recueil dont nous venons de donner le titre. Ce recueil de poésies néerlandaises, formé dans l'ordre chronologique, se distingue par un choix de bon goût, par l'érudition des notes et par les vues larges que l'éditeur y expose sur les différentes phases de notre histoire littéraire. C'est un excellent *Vade-mecum* pour tous ceux qui sont appelés à enseigner la littérature flamande. Nous osons le recommander en toute sûreté, sous le rapport moral, aux personnes les plus difficiles pour le choix des livres de ce genre.

Enfin nous dirons un mot encore de l'anthologie, publiée par MM. J. F. Gouverneur et W. Hecker, sous le titre de : *Vlaamsche poezij; bloemlezing*

(1) Amsterdam, Langenhuyzen, 1850-1852; in-12.

uit de werken der Zuid-Nederlandsche dichters van onzen tijd (1). C'est une reproduction fidèle des meilleures pièces de nos poëtes flamands modernes. L'élégant volume s'ouvre par la célèbre trilogie poétique de Ch. Ledeganck et finit par un extrait de la paraphrase de l'Oraison dominicale de Th. Van Ryswyck. Le choix de ces pièces, fait en général avec tact, donnera au-delà de nos frontières politiques une opinion favorable de l'état de la littérature dans les provinces flamandes. Puisse aussi la judicieuse préface de Mr W. Heeker avoir de l'écho dans le cœur de nos jeunes littérateurs.

J. D. S. G.

Nécrologie : Jean-François Lemaire. — Né à Gand en 1797, M. Lemaire est décédé à Grammont le 31 octobre 1852, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, qui depuis plusieurs années l'avait obligé de demander sa retraite. Successivement professeur à l'Athénée de notre ville et à l'Université de Liége, il a rendu de grands services dans l'enseignement des mathématiques et a publié dans cette partie un ouvrage dont le mérite est encore apprécié aujourd'hui, à savoir : *de Meetkunst op de kunsten en ambachten toegepast.* Gand, in-8°, 1828. Nous trouvons en outre de lui dans les *Annales Academiæ Gandavensis,* 1818-1819 (Gandæ, 1850, in-4°), un mémoire couronné de sciences naturelles, intitulé : « Commentatio in quæstionem ab ordine disciplinarum math. et phys. Acad. Gand. propositam, a° 1818 : quâ requiritur : *Expositio commodorum methodi naturalis plantarum, tam in scientia botanica ipsa quam in ejus applicationibus.* » — Il fut aussi un des collaborateurs du *Messager des Sciences et des Arts,* avant 1830. Excellent latiniste et homme de goût, Lemaire avait une vaste érudition tant en sciences mathématiques qu'en belles-lettres et en histoire. Les littératures flamande et française lui étaient également familières; il cultivait l'une et l'autre avec succès. Il était membre d'un grand nombre de sociétés savantes, et il y a quelque temps le roi lui avait conféré les insignes de son ordre. Cet homme instruit et éclairé est mort âgé de 55 ans, regretté de tous ceux qui ont pu apprécier l'aménité de son caractère, la douceur de ses mœurs et les richesses de son esprit.

J. D. S. G.

(1) Groeningen, R. J. Schierbeek en Walters, 1852; in-8°, 216 pages.

Erreurs et Rectifications.

ANNÉE 1851.

Pag, 480, note 2, *Wilhem de Walmsburg,* lisez : *Walmsbury.*

ANNÉE 1852.

Pag. 5, ligne 19, *est un des monuments,* lisez : *et un des monuments.*
» 121, » 4, *tout,* lisez : *tous.*
» 126, » 13, *troupe,* lisez : *trempe.*
» 149, note 1, *Buchear's,* lisez : *Buchner's.*
» 153, ligne 12, *ce souverain,* lisez : *le souverain.*
» 154, » 7, *ferait,* lisez : *fesait.*
» 161, » 2, *n'est pas possible,* lisez : *n'est pas impossible.*
» 255, » 22, *aux littérateurs,* lisez : *aux tisserands.*
» 321, » 4, *conçues,* lisez : *conçu.*
» 324, » 13, *consentement,* lisez : *contentement.*
» 326, » 26, *si,* lisez : *se.*
» » » 27, *la fleur,* lisez : *le flair.*
» 327, » 9, *roses,* lisez : *robes.*
» 328, » 10, *concitoyens,* lisez : *citoyens.*

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1852.

Notices et Dissertations.

L'Abbaye de Villers. Par A. G. B. Schayes 1
Le grand canon de Tudela, à propos du grand canon de Gand. Par ***. 8
Le couvent de l'Abbiette, à Lille. Sa fondation par la comtesse Marguerite et par Guy de Dampierre. Par Em. Gachet 12
Cheminée de Tyberchamps. Par J. D. S. G. 58
Jean de Tournay, poète du XVIe siècle. Par C. Rahlenbeck . . . 60
État de la musique en Espagne. Par Gevaert. 81
Archives du Conseil de Flandre. Par V. Gaillard. 96
Imagerie de portail de l'ancienne abbaye de Saint-Bavon, à Gand, et quelques fragments d'anciens fonts baptismaux. Par A. V. L. . . 113
Wallenstein, dans ses rapports avec la cour de Bruxelles et les officiers belges de son armée. Par Charles Rahlenbeck 121
Lettre de M. Le Glay, sur l'article de M. Gachet, concernant le couvent de l'Abbiette 139
La Gravure en Belgique, sa situation, son avenir. Par Adolphe Siret . 162
Notice sur Jacques Jordaens. Par P. Génard. 203
Notice biographique sur M. Guill. De Busscher, imprimeur. Par J. D. S. G. 245
Monuments de la ville de Gand. Rapport rédigé au nom de la Commission instituée pour leur conservation, par Ph. Kervyn de Volkaersbeke, membre de ladite commission. — Église paroissiale de Saint-Nicolas 265
Bonne fortune littéraire. — Poésies d'Antoine de Blondel et du banc poétique du baron de Cuinchy. — Par C. A. Vervier. 317
La Crypte de l'église de Roldue, ancienne abbaye près d'Aix-la-Chapelle. Par Alexandre Schaepkens 329
Archives de l'Hôpital Notre Dame, à Audenarde. Par Henry Raepsaet. 337
L'église de Lacken, près de Bruxelles. Par Alphonse Wauters . . . 372

Notes d'un amateur sur quelques tableaux du Musée de peinture de Bruxelles, pour servir à la rédaction d'un livret. Par Adolphe Siret. 401
Un maître-autel en style romain, dédié à la Sainte-Vierge. Par Arnaud Schaepkens 446
Un épisode de la guerre de la succession inconnu aux historiens belges et français, ou cause secrète de la perte de la bataille de Ramillies (23 juin 1706). Par Ch. de Chênedollé 451
Contributions de guerre levées à Nazareth en Flandre, sous Louis XIV. Par Ph. Kervyn de Volkaersbeke 461
Biographie de Désiré-Nicolas Toilliez. Par Alexandre Pinchart 467
Dime de la pomme de terre en Flandre, au dix-huitième siècle. Par Jules de Saint-Genois 472
Les Bibliophiles flamands, leur histoire et leurs travaux. Par Ph. Kervyn de Volkaersbeke 479
Inventaire des objets d'art qui ornent les églises et les établissements publics de la Flandre occidentale. Par Jules Buse 499

Questionnaire.

Réponses aux questions posées dans le *Messager* de 1851. . . . 64
Questions nouvelles. — Nos 9-16. 77
Réponses 252
Questions. — Nos 17-22. 253
» Nos 23-27. 363
Réponses 503
Questions. — Nos 28-33 509

Chronique des Sciences et des Arts.

Inscription du monument de Godefroi de Bouillon, à Bruxelles . . 106
Bail de l'an 1260 107
Monuments funéraires élevés à Van der Haert, Van Braeckel et Cornelissen. 108
Ordonnances des Pays-Bas Autrichiens 109
Lettre de Mr Alexandre de Humboldt à M. Stecher. . . . . *Ib.*
Destruction de la procédure-minute du comte d'Egmont 111
Manuscrit de l'imitation de Jésus-Christ 112
Nécrologe liégeois. . . . . *Ib.*
Vente de la galerie des tableaux du maréchal Soult, à Paris. . . . 237
» des tableaux du comte de Morny 238
» des tableaux du baron de Varanges . . . . . *Ib.*

Livres de lectures historiques belges 259
Église de Laeken : nomination du jury du concours 260
Bibliothèque de l'Université de Gand. 261
Concours littéraires académiques . . . . . *Ib.*
Hospices de Gand. 365
Preuves de noblesse de Baudouin van Utenhove, gentilhomme de Gand, en l'an 1303 366
Grand concours de chant d'ensemble à Bruxelles 367
Éducation de la jeunesse aux Pays-Bas 369
Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique. 370
Templiers en Belgique 376
Publications numismatiques. 511
Société archéologique grand-ducale de Luxembourg 513
Ouvrages concernant la Belgique publiés en Hollande . . . . . *Ib.*
Nécrologie : J. Kesteloot, médecin et littérateur 262
» J. J. Comer, bibliophile. . . . . *Ib.*
» Charles Hanssens, compositeur 264
» Van Geel, sculpteur . . . . . *Ib.*
» Ivon Vermeersch 372
» P. De Grave 373
» Jean-François Lemaire 516

Gravures et Lithographies.

1. Abbaye de Villers. — Intérieur de l'église 1
» Intérieur de la brasserie. 4
2. Le grand canon du pont de Tudela, en Espagne 9
3. Cheminée de Tyberchamps 59
4. Imagerie de portail de l'ancienne abbaye de St-Bavon, à Gand. 113
5. Fragments d'anciens fonts baptismaux 119
6. Portrait de Jordaens 203
7. Monument de Philippe de Gruutere, à l'église de St-Nicolas à Gand. 280
8. Grande salle de la tour de ladite église 308
9 Crypte de l'église de Rolduc, près d'Aix-la-Chapelle 329
10. Église de Laeken. Extérieur 377
11. » » Intérieur 380
12. » » Fenêtre et bénitier. 382
13. Maître-autel en style romain. 446
14. Détails de décoration d'un autel 448

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00676 5628